Coll 1

ACADEMIE DE PARIS
UNIVERSITE RENE DESCARTES
FACULTE DE MEDECINE COCHIN PORT-ROYAL

Année 1993 **N° 82**

THESE

pour le

DOCTORAT EN MEDECINE

DIPLOME D'ETAT
(Interne de Médecine Générale)

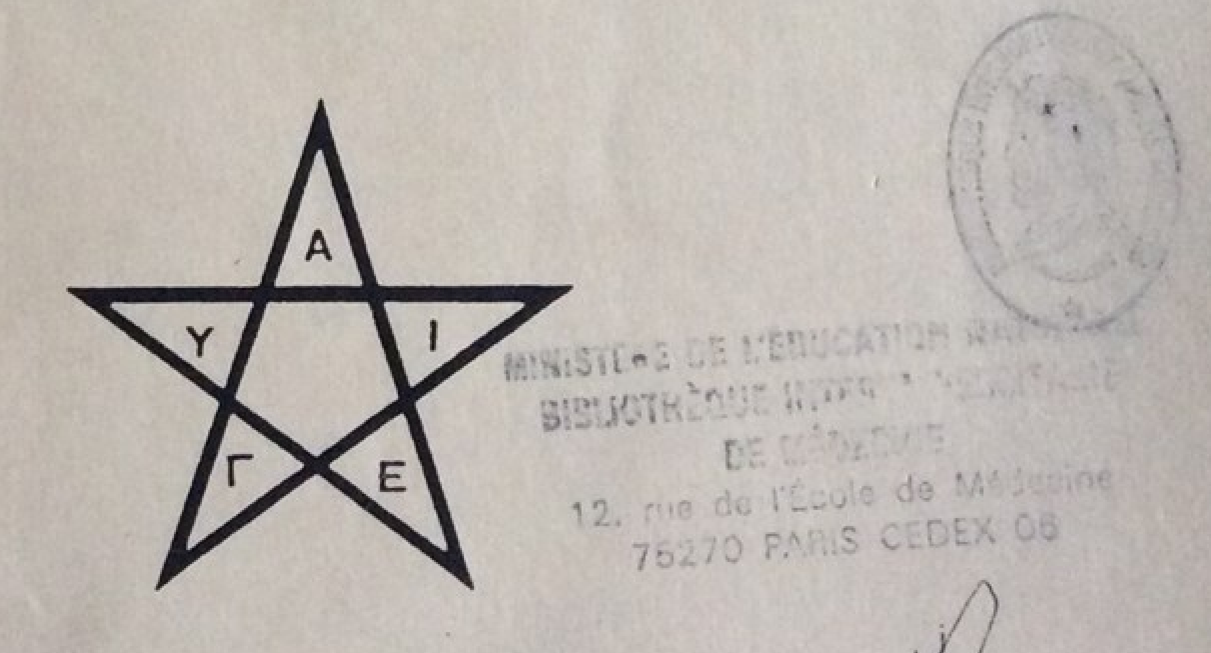
par

NOM : ALLIX
PRENOM : Christophe
Né le : 13.08.60 *à* Alger

PRESENTEE ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT LE 19 Octobre 1993

<u>*TITRE DE LA THESE*</u> :

PERENNITE ET ACTUALITE DU SERMENT D'HIPPOCRATE



PRESIDENT : M. R. RULLIERE PROFESSEUR

VU LE DOYEN
J.P. LUTON

VU ET PERMIS D'IMPRIMER
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
G. CREMER

Mots-clefs :

Hippocrate. Serment d'Hippocrate. Médecine grecque. Pythagorisme.

Résumé :

La Sagesse d'Hippocrate procède du Pythagorisme, comme en témoignent la structure littérale du Serment, et les idées qu'il exprime. L'éthique médicale ne varie guère entre les diverses traditions. L'usage d'un serment, plus ou moins fidèle à Hippocrate, se maintient dans de nombreuses Facultés de Médecine de l'ancien et du nouveau monde. La médecine contemporaine se heurte à chacun des préceptes du Serment hippocratique. L'accord entre la Science et le Droit est une nécessité désormais planétaire.

ACADEMIE DE PARIS
UNIVERSITE RENE DESCARTES
FACULTE DE MEDECINE COCHIN PORT-ROYAL

Année 1993

N° 82

THESE

pour le

DOCTORAT EN MEDECINE

DIPLOME D'ETAT
(Interne de Médecine Générale)

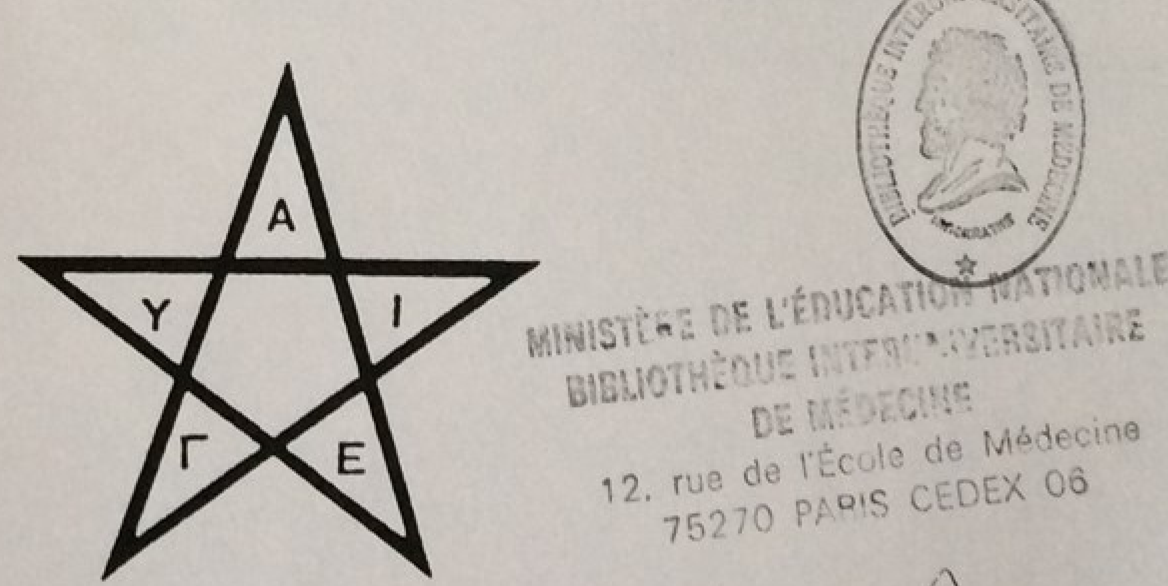
par

NOM : ALLIX
PRENOM : Christophe
Né le : 13.08.60 *à* Alger

PRESENTEE ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT LE

TITRE DE LA THESE :

PERENNITE ET ACTUALITE DU SERMENT D'HIPPOCRATE



PRESIDENT : M. R. RULLIERE PROFESSEUR

VU LE DOYEN
J.P. LUTON

VU ET PERMIS D'IMPRIMER
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
G. CREMER

A *Monsieur le Pr R. Rullière,*
Professeur de la Chaire française d'Histoire de la Médecine,

qui nous a fait le grand honneur de présider cette thèse.

A *Monsieur le Doyen J-P. Luton,*

qui a encouragé nos efforts avec bienveillance.

A *Monsieur le Docteur Ch. Savier,*
Chef de Service du Centre de Post-cure de la Collégiale (Paris Ve),

qui nous a enseigné la clinique ainsi que l'humanisme,
et nous a permis d'entreprendre ce travail.

A *tous ceux et celles, illustres ou anonymes,*

qui se sont voués avec sincérité à la Santé des hommes...

A mes parents

qui m'ont soutenu sans relâche,

en témoignage de ma profonde reconnaissance.

INTRODUCTION

Etudiant en médecine, nous avons voyagé dans l'Inde. Nous y avons trouvé la pauvreté, la maladie; et, aussi, une humanité autre... Nous avons eu, sur la médecine hindoue, quelques leçons particulières d'enseignants du Collège "ayurvêdique" de l'Université de Poona (Maharashtra)... Or, de retour, nous avons trouvé l'esprit hellène plus proche de l'Inde que ne l'est l'Occident actuel; cela est au moins vrai dans le domaine médical, comme l'a montré J. Filliozat (*La doctrine classique de la médecine indienne*). En outre, la fortune éminente du Serment d'Hippocrate, dans le temps comme dans l'espace, traduit l'affinité patente de la tradition grecque avec l'art médical; c'est une constatation dont nous avons voulu mesurer la portée, à l'heure où l'éthique médicale se cherche.

Nos sources et nos correspondants sont multiples, du fait de la complexité du sujet. Citons ici, pour le Pythagorisme, Mr A. Ræymæker, qui a élucidé pour nous la structure du serment, et nous a confié son manuscrit sur la doctrine virgilienne (et pythagoricienne) de l'empire.
Mr C. Gayat (éditeur), et Mr P. Brecq nous ont donné force conseils et renseignements, utiles aux deux premières parties de cette thèse. Notre confrère J-M. Goré nous a aidé, en ce qui touche au symbolisme ainsi qu'à la tradition islamique.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir les avis d'un éminent spécialiste d'Hippocrate, le Pr Ch. Lichtenthæler. Pour notre partie sur la médecine arabe, nous avons consulté, avec profit, le Pr S. Ammar de Tunis (auteur de nombreuses publications dans ce domaine), le Pr S. H. Nasr, responsable du Département d'études islamiques à l'Université de Washington D.C. (et auteur), et le Dr A. R. El-Gindy, secrétaire général de l'Organisation Islamique de la Médecine, basée au Koweit. Pour notre partie sur l'Inde, nous sommes redevable au Dr Bhagwan Dash, qui fut Ministre de la Santé de l'Inde, et est l'un des grands promoteurs de la médecine "ayurvêdique", à laquelle il a consacré de nombreux ouvrages; nous tenons aussi à remercier, tout particulièrement, le Dr H. S. Vaidya, qui fut notre professeur à Poona. Quant à la partie chinoise, nous n'aurions pu l'écrire sans Mme Catherine Despeux, maître-assistant de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales, et auteur de plusieurs livres sur le Bouddhisme *Chan* et le Taoïsme; ont aussi contribué à cette étape de notre travail les Drs F. Rouam, assistant des Hôpitaux de Paris, G. Andres, auteur d'une thèse publiée sous le titre *Principes de la Médecine selon la Tradition* , et C. Massin, dont nous avons utilisé, en outre, l'ouvrage sur *La médecine tibétaine* .

Notre enquête sur la pratique du serment médical, dans le monde, nous a valu les réponses, très variées, de nombreux doyens d'Université et représentants d'organismes divers. Le travail consécutif de traduction a requis plusieurs personnes bénévoles, parmi lesquelles nous tenons à citer Mr J. Foucaud, Mlle Ch. Cotonnec et Mlle D. Karac.

Quant à notre documentation sur l'éthique contemporaine, elle doit beaucoup au Dr Claire Ambroselli, INSERM (Centre de documentation et d'information d'éthique), bien connue pour ses publications, et ses interventions dans les médias; nous sommes également redevable à la Section française d'Amnesty international, laquelle nous a communiqué tout un dossier, fort instructif.

Au Conseil national de l'Ordre des médecins, le Dr J. Closier, secrétaire général, a soutenu notre entreprise, avec bienveillance; et Mme Wintrebert a contribué à notre information. Nous avons reçu les encouragements de l'ancien président, le Professeur R. Villey, auteur d'une intéressante *Histoire du secret médical* .

Remercions encore le Pr C. Laroche, membre de l'Académie Nationale de Médecine; ainsi que le Dr A. Pecker, président de la Section Hippocratique de Cos de la Société Française d'Histoire de la Médecine, qui a suivi notre travail avec un bel enthousiasme.

Remercions ceux, nombreux, que nous n'avons point cités, et qui nous ont aidé pourtant.

Et témoignons, enfin, de notre reconnaissance envers le Pr R. Rullière, titulaire de la Chaire française d'Histoire de la Médecine, pour avoir accepté de diriger cette thèse, quelque peu ambitieuse.

Celle-ci se compose de six chapitres :

- Le PREMIER CHAPITRE, qui se rapporte à la ***Nature de la Sagesse hippocratique*** , comprend onze sections :

§ 1) - *"Hippocrate"* (où nous situons son point de vue sur la Sagesse; en partant de l'étymologie de son nom de fonction)
§ 2) - *Nombres* (au regard du Pythagorisme)
§ 3) - *Poids et mesure*
§ 4) - *Fonctions*
§ 5) - *Hermès - Esculape* (ancêtre d'Hippocrate)
§ 6) - *Janus - Jana* (ou le "pouvoir des clefs")
§ 7) - *Théurgie*
§ 8) - *Spagyrie*
§ 9) - *Rectification* (notion de l'Hermétisme)
§ 10) - *Puissance du verbe* (ou "le pouvoir de l'épode")
§ 11) - *Harmonie médicale*

- Dans le SECOND CHAPITRE, nous commentons le ***Serment d'Hippocrate*** :

§ 1) quant à son *Architecture* ;
§ 2) quant à son *Contenu* ,
et nous passons alors en revue les 9 articles qu'il contient.

- Le TROISIEME CHAPITRE est consacré à l'***Ethique médicale des grandes civilisations*** :

§ 1) - *La "Chrétienté"* ;
§ 2) - *Le monde islamique* ;
§ 3) - *La tradition hébraïque* ;
§ 4) - *L'Inde* ;
§ 5) - *Le Tibet* ;
§ 6) - *La Chine*.

- Le QUATRIEME CHAPITRE se rapporte aux ***Serments médicaux modernes*** :

§ 1) - dans les *Facultés françaises* ;
§ 2) - au niveau des *Conseils départementaux de l'Ordre des Médecins* ;
§ 3) - au niveau des *Ordres et Organismes d'Attributions similaires des pays de la Communauté Européenne* ;
§ 4) - dans les *Facultés de médecine de par le monde* .

- Le CINQUIEME CHAPITRE envisage la ***Médecine contemporaine face au Serment d'Hippocrate*** ; en reprenant, tour à tour, les 9 articles du Serment d'Hippocrate.

- le SIXIEME CHAPITRE pose la question : «***Vers un serment médical international ?*** »; en évoquant :

§ 1) - *la nécessité d'un droit médical international* ;
§ 2) - *les principales sources d'un tel droit* ;
§ 3) - *la prétention de certains spécialistes de l'"humanitaire" à dire le droit, au niveau international* ;
§ 4) - «*Cos, centre mondial de la Sagesse médicale ?* »;
§ 5) - *la Responsabilité de l'homme, au regard des "droits du Vivant"*.

• Note importante pour la compréhension du texte :
Les crochets, inclus dans une citation, indiquent que le texte est de nous; les parenthèses, qu'il relève de l'auteur cité.

CHAPITRE I

NATURE DE LA SAGESSE HIPPOCRATIQUE

«Quelle est l'activité humaine la plus sage ? La médecine.» (acousmate)(1)

«L'art de la sagesse et celui de la médecine se tiennent de près.
Tout ce que donne la première, la seconde le met en usage.» Hippocrate (2)

1 — HIPPO - CRATE

Le nom *Hippocrates* signifie "dompteur de chevaux", de *hippos* : cheval, et *kratos* : domination ; en latin "*equorum dominator* ", terme que Virgile emploie au féminin (*equorum domitrix*) précisément pour qualifier Epidaure (3), siège du principal sanctuaire grec consacré à Apollon-Médecin, Esculape et Hygie, divinités tutélaires de la médecine.
Les quatre chevaux en question correspondent au quadrige du soleil, lequel symbolise Apollon dont le temple principal, à Delphes, marque le centre de la tradition grecque. Ils représentent les quatre directions de l'espace terrestre (en latin : *templum*), les quatre rayons issus d'un point central, les quatre âges (*tempus*) de la vie (*i.e* : enfance, jeunesse, maturité, vieillesse), les quatre cordes de la lyre d'Orphée, les quatre éléments de la physique grecque (*i.e* : eau, air, feu, terre), les quatre humeurs hippocratiques (*i.e* : phlegme, sang, bile, atrabile) et les quatre tempéraments (*temperamenta*) correspondants... L'étymologie permet ainsi de comparer la médecine au dressage de chevaux (*temperare equis*), à la mesure de l'espace circonscrivant un point médian (la racine indo-européenne M.D indique l'idée de mesure : gr. *medimnos*, lat. *modus* ; de rythme : lat. *modulus* ; de pensée : gr. *mêdos* , lat. *meditari* ; de soigner : lat. *mederi*), à la musique enfin, puisqu'il s'agit d'«accorder» un organisme (idée de travail : gr. *ergon* ; fr. : énergie, orgue), c'est-à-dire un instrument régi par un «concert de rythmes». Selon cette dernière analogie, le *Tonos* (gr.), hauteur du son obtenu à partir de la tension d'une corde, symbolise le "tonus" physiologique - la mort étant un collapsus, où toute tension disparaît.

La corde de l'arc (lequel, avec la lyre, est aussi un emblème d'Apollon) est d'ailleurs appelée *bios* , à l'instar de la vie, qui est rythme, comme la vibration des cordes (4). L'idée de mesure s'associe à celle de tension dans le symbole de la flèche qui déploie dans l'espace l'énergie concentrée dans l'arc.

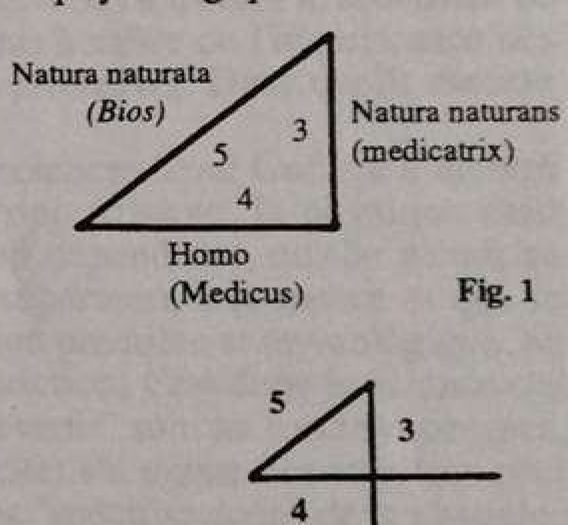


Fig. 1

Fig. 2

Dans le triangle rectangle, dont les côtés mesurent respectivement 3, 4 et 5, (5) celui de valeur 4 symbolise la médiation harmonique de l'homme sage (6) entre la *natura naturans* et la *natura naturata* (7), ou - dans le cas qui nous préoccupe - celle du médecin entre la *natura medicatrix* et la vie, *bios* (8) (figurée par l'hypo-ténuse = "sous-tendeur", de valeur 5 $=\sqrt{2^2 + 3^2}$, d'après le théorème de Pythagore).

---

(1) - Cité par Jamblique : «La philosophie des acousmaticiens [...] consiste en un enseignement qui ne s'embarrasse ni de démonstration ni de raisonnement pour justifier les acousmates qu'elle formule; et les tenant pour sentences divines, ils s'efforcent de sauvegarder tout ce qui a été dit par lui [Pythagore].» *L'école pythagoricienne* , C. IV.82 in J.P. Dumont, *Les Présocratiques.*

(2) - *De la décence* I, 449, cité par Galimard, *Hippocrate et la tradition pythagoricienne* , chap.3.

(3) - *Géorgiques* III, 44.

(4) - Ces considérations symboliques initiales nous ont été inspirées par Mr A. Ræymæker (cf. supra : Introduction).. Voir aussi le *Dictionnaire des Racines des langues européennes* de Grandsaignes d'Hauterive.

(5) - Ce triangle est un des symboles majeurs du Pythagorisme. En prolongeant les côtés de valeurs 3 et 4, comme sur notre figure 2, on obtient le "4 de chiffre", qui fut une marque de maîtrise dans diverses corporations de la fin du Moyen-âge et de la Renaissance, et qui symbolisait, comme le Quaternaire pythagoricien, l'Agent promoteur de l'Harmonie universelle. Cf. René Guénon : *La Grande Triade* , chap. 21, et : *Le Chrisme et le Cœur* in *Etudes sur la Franc-Maçonnerie et le Compagnonnage* , tome 2, et *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 67.

(6) - C'est par exemple le thaumaturge Abaris qui parcourt le monde guidé par la flèche d'or d'Apollon. Cf. Marie Delcourt : *L'oracle de Delphes* , deuxième partie, chap. 4.

(7) - Ces deux expressions sont employées par Spinoza dans son *Ethique* (*De Dieu. Proposition 29*). Toutefois, elles remonteraient beaucoup plus loin, d'après Guénon - *La Grande Triade* , chap. 19. Elles sont commentées par Henri Ey dans *Naissance de la médecine* , p. 187 à 199.

(8) - Cette conception hippocratique s'est perpétuée jusqu'à Ambroise Paré : «Je le pansay et Dieu le guarit», cité par Claire Ambroselli - *L'éthique médicale* , p. 13.

Le maintien de la vie résulte toujours d'un couple de forces antagonistes, dont l'équilibre est schématisé par le caducée d'Hermès, qui représente deux ondes en opposition de phase...

Ces considérations initiales nous conduisent tout droit au Pythagorisme, auquel Hippocrate était affilié (9). Qu'il apprît la médecine à l'Asclépion de Kos (comme d'après Pline Histoire naturelle 29-4), qu'il fit sortir celle-ci du temple (10), ou encore qu'il inventât au dehors une médecine rationnelle, ces trois hypothèses ont été jugées fort diversement par les commentateurs modernes, en fonction de leurs croyances personnelles, et aussi des difficultés à se faire une idée précise d'un monde depuis longtemps révolu. Si l'on s'en tient aux écrits, cette Collection hétérogène par son style, comme par les idées envisagées - œuvre d'une collectivité plutôt que d'un seul - n'en présente pas moins une certaine unité se traduisant principalement par «la doctrine des humeurs et des qualités» qui, selon Antoine Thivel (11), «formait la base de l'édifice». «Les médecins de la Collection hippocratique, et presque tous ceux de l'antiquité, y ont adhéré», d'après cet auteur, et elle est «intimement liée aux signes pronostiques, aux jours critiques, aux saisons, aux âges, et à toute la cosmologie.» Il n'est pas jusqu'à l'opposition entre Cnide (archaïque) et Cos (rationalisante), supposée par Littré et reprise par la plupart des auteurs, qui ne soit grandement relativisée par la présence dans les traités, de part et d'autre, de cette doctrine cosmogonique et médicale unique.

Or pour Robert Joly, la théorie des humeurs n'est pas compatible avec la science moderne, car elle se rattache à «une mentalité purement qualitative», ou «au moins partiellement réaliste, semblable à celle des pythagoriciens, de Démocrite et de Platon»(12). Dans *Le niveau de la science hippocratique*, cet auteur s'en prend violemment à tous les apologistes contemporains du "Père de la Médecine", soit qu'ils adoptent un tour "mystique" quand «la légende l'emporte de haut sur les données controlables», chez Baissette, Kanatsoulis, ou même Martiny, soit qu'ils assimilent la science hippocratique à la science moderne, à l'instar de Pétrequin, Pournaropoulos, ou Bariéty et Coury (13). En effet, comment ne pas sourire en lisant dans *Epidemies* (II, 5, 23) que «les varices chez les chauves, si elles ne sont pas grosses annoncent la manie»(14). Vues à travers le spéculum de la science moderne, les théories hippocratiques sur le sexe des enfants à naître ou l'impuissance des Scythes paraissent sinon ridicules, du moins pré-scientifiques… ou primitives. Dans quelle mesure peut-on parler alors de science hippocratique ?

On ne peut se référer en fait qu'à la notion traditionnelle de sciences, dont Guénon a montré qu'elle diffère radicalement de la conception moderne (15) : «Pour Aristote, la physique était "seconde" par rapport à la métaphysique, c'est-à-dire qu'elle en était dépendante, qu'elle n'était au fond qu'une application, au domaine de la nature, des principes supérieurs à la nature et qui se reflètent dans ses lois.»…«Le terme de "physique", dans son acception première et étymologique, ne signifie pas autre chose que "science de la nature", sans aucune restriction; c'est donc la science qui concerne les lois les plus générales du "devenir", car "nature" et "devenir" sont au fond synonymes, et c'est bien ainsi que l'entendaient les Grecs, et notamment Aristote; s'il existe des sciences plus particulières se rapportant au même ordre, elles ne sont alors que des "spécifications" de la physique pour tel ou tel domaine plus étroitement déterminé.» Tel est notamment le cas de la médecine, comme le montre le terme anglais *physic* , désignant cette science (16).

---

(9) - Cf par exemple L. Edelstein : *The Hippocratic Oath* in *Ancient medicine Selected papers* .
— Laignel-Lavastine : *Hippocrate : Doctrine et méthode* in *Permanences de la médecine*
— P. Galimard : *Hippocrate et la tradition pythagoricienne* .
(10) - Cf B. Vitrac : *Médecine et philosophie au temps d'Hippocrate* , p. 46.
(11) - A. Thivel : *Cnide et Cos ?* , chap. 3.
(12) - Robert Joly : *Le niveau de la science hippocratique* , chap. 5.
(13) - ibid. : *Introduction* . Voir aussi :
- G. Baissette : *Hippocrate*
- A. Kanatsoulis : *Le secret d'Hippocrate*
- M. Martiny : *Hippocrate et la médecine*
- J.E. Petrequin : *Chirurgie d'Hippocrate*
- G.C. Pournaropoulos : *Etudes comparées entre la médecine hippocratique, la médecine des papyrus égyptiens et la médecine des "Vêdas" de l'Inde* , in *Rapports du 2ème Congrès international de médecine hippocratique, Evian 1953*
- M. Bariéty et Ch. Coury : *Histoire de la médecine.*
(14) - R. Joly : *ibid.* , chap. 7.
(15) - René Guénon : *La crise du monde moderne* , chap. 4.
(16) - L'ancien français *physicien* et l'anglais *physician* signifient médecin.

Quant à la métaphysique, elle s'étend par delà les cinq conditions de l'existence corporelle (17) (*i.e* : temps, espace, forme, vie, nombre), par delà même toutes les autres possibilités contingentes, jusqu'au principe de l'existence, lequel est l'Unité primordiale, appelée à s'évanouir finalement dans le Non-être, le "zéro métaphysique", qui loin d'être un néant (ou même seulement le domaine des causes premières, comme semble le dire le Docteur Célerier (18)) représente (dans la mesure où Elle est concevable par l'entendement humain) l'infinie Possibilité universelle (19). Qu'une telle réalité fût accessible à l'intellect humain, les anciens n'en doutaient point, du moins leurs sages qui considéraient le "*Connais-toi toi même* ", inscrit au dessus de la porte d'Apollon à Delphes, comme la clef de la *sophia* , connaissance supra-rationnelle par laquelle l'homme réalise que toutes choses sont en lui-même de toute éternité; alors que la philosophie s'en tient à la dualité des causes et des effets, du sujet et de l'objet. L'identité de l'être et du connaître est affirmée dans la parole d'Aristote : «L'être est tout ce qu'il connaît», à laquelle fait écho cette phrase d'Avicenne : «Tu te crois un néant et c'est en toi que réside le monde» (20). Le processus de réminiscence - *anamnesis* - par lequel «l'homme apprend ce qui est déjà en lui» (d'après Platon), devait être favorisé, à son stade initial, non seulement par la préparation philosophique, mais encore un ensemble de moyens opératifs (une *techné* , au sens ancien du terme (21)), comprenant des symboles et des rites - qui ne sont que des "symboles mis en action" (22) - sur lesquels l'initié devait "s'appuyer" pour s'élever jusqu'aux réalités informelles, éternelles, cette œuvre s'accomplissant dans le secret des mystères, à Eleusis, Samothrace, Dodone, Ephèse ou ailleurs... dans les sanctuaires d'Isis et d'Osiris évoqués par Apulée (23). Quant à la communication en sens inverse, entre le Sublime et notre pauvre terre (dont la séparation tragique procède de l'Illusion cosmique, *Némésis* analogue à la *Maya* des Hindous (24)), on l'estimait fatale, dans la mesure où toute chose manifestée dans le monde procède d'un archétype essentiel, correspondant à l'idée éternelle de Platon, de même que les ombres de la caverne trahissent la présence d'une Réalité solaire.

2 — NOMBRE

Selon les Pythagoriciens, l'archétype, c'est le nombre. Quoiqu'il ne constitue en fait que l'une des conditions de l'existence corporelle, il symbolise excellemment la production du manifesté à partir de son principe incréé (25). Ainsi l'unité représente l'affirmation de l'Être au sein de l'Absolu (figuré par zéro qui n'est pas réellement un nombre); deux symbolise la distinction, fondamentalement illusoire, entre une telle affirmation et la non-affirmation, entre Activité et Passivité (26); et trois la coexistence de ces deux principes dans l'Unité. A partir de là, toutes choses ont été

---

(17) - Cf. R. Guénon : *Les conditions de l'existence corporelle* in *Mélanges*.

(18) - M. Célerier : *Essai sur la signification d'Hermès, de son Attribut et de sa Science* , Thèse de médecine, p. 171.

(19) - Cf. R. Guénon : *Principes du Calcul infinitésimal* .

(20) - Cf. R. Guénon : *"Connais-toi toi-même"* in *Mélanges* .

(21) - Cf. A. Reghini : *Les Nombres Sacrés dans la Tradition Pythagoricienne Maçonnique* , p. 167.

(22) - Cf. R. Guénon : *Aperçus sur l'Initiation* , chap. 16.

(23) - Selon Théodore Papadakis : «il y avait un lien très étroit et très ancien entre l'Asclepieion d'Epidaure, les mystères d'Eleusis et l'oracle de Delphes. Dans l'Hieron d'Epidaure on avait érigé un temple spécial pour l'adoration des déesses d'Eleusis, Déméter (sous le nom de *Penteleke*) et Perséphone; les mystères d'Eleusis, de leur côté, avaient consacré à Asclépios un jour des grands Eleusinia, qui s'appelait *Epidauria* ...» — *Epidaure le sanctuaire d'Asclépios* p. 22.
Or, on trouve dans la Collection hippocratique un texte apocryphe intitulé "Décret des Athéniens" qui stipule : «Le peuple athénien a ordonné d'initier Hippocrate aux grands mystères aux frais de l'Etat comme Héraclès le fils de Zeus.»; il s'agit des Mystères d'Eleusis — d'après J. Jouanna : *Hippocrate* , p. 53 § 585...
Cf aussi : L. Gernet & A. Boulanger : *Le génie grec dans la religion* ; et Apulée : *L'Ane d'or ou les métamorphoses* .

(24) - «Aimée de Zeus, Némésis, qui est l'une des filles de Nyx (la Nuit), cherche à éviter l'étreinte du dieu. Pour cela, elle prend mille formes diverses et finit par se changer en oie. Mais Zeus devient cygne et s'unit à elle. Némésis pondit un œuf que des bergers ramassèrent et donnèrent à Léda. C'est de cet œuf que sortirent Hélène et les Dioscures.» (*Dictionnaire de la mythologie* de P. Grimal). Némésis (comme la Maya hindoue) est non seulement l'Illusion, mais aussi la Théophanie, qui compte dans ses attributs la Justice. C'est pourquoi Elle est la déesse qui châtie toute démesure. Cf. Pythagore-Hiéroclès : *Commentaire sur les vers d'or des pythagoriciens* , vers 45 à 48.

(25) - Cf. M. Ghyka : *Philosophie et mystique du nombre* , chap. 1.

(26) - *Khien* et *Khouen* de la tradition chinoise... Cf. R. Guénon : *Remarques sur la production des nombres* in

"dites" *in divinis* ; c'est pourquoi les Pythagoriciens considéraient comme les anciens Chinois, que : «Un a produit deux, deux a produit trois, trois a produit tous les nombres.»(27) Ce "tous les nombres" est contenu en puissance dans le quaternaire - représenté géométriquement par le carré, si on l'envisage à l'état statique, et par la croix, si on l'envisage à l'état dynamique (28) - qui symbolise l'Emanation, manifestation du Verbe dont le développement complet aboutit (par la sommation 1 + 2 + 3 + 4) au Dénaire, lui-même figure d'un cycle complet d'existence où toute chose, après une conception [1], un milieu [5] et un achèvement [9], retourne à la non-manifestation, comme le 0 suit le 1 dans l'écriture du nombre 10 (29)... Ensuite, la série recommence pour former un nouveau cycle : 11 = 10 + 1, 12 = 10 + 2, ...20 = 10 + 10; puis vient un troisième cycle, et ainsi de suite indéfiniment, chacun de ces cycles pouvant être envisagé comme reproduisant le premier, mais à un autre stade ou si l'on veut dans une autre modalité. Ces cycles sont représentés géométriquement (30) par les «spires successives d'une hélice tracée sur un cylindre, et ces spires sont en nombre indéfini, le cylindre étant lui-même indéfini; chacune des spires se projette sur un plan perpendiculaire à l'axe du cylindre suivant un cercle, mais en réalité, son point de départ et son point d'arrivée ne sont pas dans le même plan.» Le schéma ainsi obtenu - somme toute analogue au caducée d'Esculape (31) - symbolise l'évolution universelle.

Une telle façon d'envisager les nombres ne laisse pas de déconcerter les modernes car, purement qualitative, elle sert d'abord à exprimer la doctrine métaphysique, dans sa partie ontologique... Mais revenons au «quaternaire qui était pour les Pythagoriciens le grand serment, la clef de leur interprétation du monde»(32). La sommation de ses termes pour produire le dénaire - appelée *tétraktys* et figurée par un triangle équilatéral composé de 10 points - représentait le Joyau de la Doctrine du Maître, au nom duquel (malgré l'interdiction de le nommer formellement) se prêtait le serment de rattachement à la Confrérie :

«Non, je le jure par celui qui a transmis à notre âme la tétraktys en qui se trouvent la source et la racine de l'éternelle Nature». (Une variante de cette formule se trouve dans les *Vers dorés : 47ème vers.*)(33) L'affinité d'un tel symbolisme avec l'idée de production cosmique s'affirme en outre dans cette prière pythagoricienne : «Bénis-nous, nombre divin, toi qui a engendré les dieux et les hommes ! O sainte, sainte Tétraktys, toi qui contiens la racine et la source du flux éternel de la création ! Car le nombre divin débute par l'unité pure et profonde et atteint ensuite le quatre sacré; ensuite il engendre la mère de tout, qui relie tout, le premier-né, celui qui ne dévie jamais, le Dix Sacré, qui détient la clef de toutes choses.»(34)

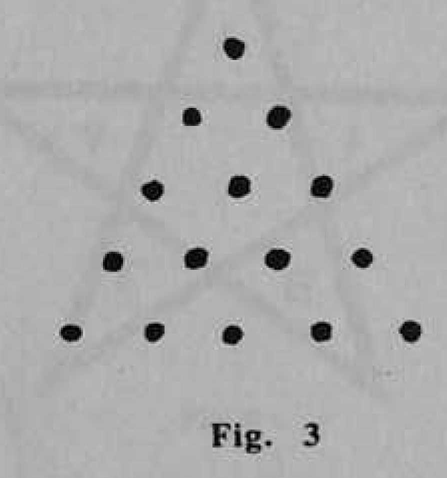


Fig. 3

En outre, les Pythagoriciens appelaient aussi "quaternaire" le nombre 36, carré du nombre 6, obtenu en additionnant la somme des quatre premiers nombres impairs à celle des quatre premiers nombres pairs; ils lui donnaient le nom de "grand quaternaire" et en faisaient, selon Plutarque, «leur serment le plus sacré», désignant l'Univers (35).

Mélanges .

(27) - Lao-Tseu : *Tao Te King* , chap. 42, cité par A. Reghini : *Les Nombres sacrés dans la Tradition pythagoricienne maçonnique* , chap. 5.

(28) - Cet aspect dynamique du quaternaire symbolise la fonction médiatrice de l'Homme, qui atteint à l'Universalité, dans la figure d'Orphée crucifié, et, a fortiori, dans celle du Christ. Cf. A. Boulanger : *Orphée* , et J.K. Watson : *Le Christianisme avant Jésus-Christ.*

(29) - Les cordes de la lyre d'Orphée, ou du tétracorde de Philolaos, étaient déterminées par les rapports : 4/3, 3/2, 2/1. Cf. A. Reghini : *ibid.* chap. 1. & R. Guénon : *Remarques sur la production des nombres* , in *Mélanges* .

(30) - Cf. R. Guénon : *Ibid.*

(31) - Celui ne présente qu'un seul serpent (ascendant).

(32) - Cf. Plutarque : *Isis et Osiris* paragraphe 75, note du traducteur Mario Meunier.

(33) - Cf. A. Reghini : *ibid.* chap. 1 & Pythagore : *Les Vers d'Or* .

(34) - Cf. M. Ghyka : *ibid.* chap. 2.

(35) - Plutarque : *ibid.* paragraphe 75. Selon Marie Delcourt, les rapports entre les nombres qui composent ce "grand quaternaire" (2, 4, 6, 8, 1, 3, 5, 7) «interviennent [comme ceux de la Tétraktys] dans les formules mathématiques des accords musicaux et de ces lois acoustiques que toute l'Antiquité attribua unanimement à Pythagore.» (*L'Oracle de Delphes* : 3ème partie, chap. 2)
Par ailleurs, le "nombre triangulaire de 36" - *i.e.* la somme des 36 premiers nombres - est 666, "chiffre de César", dont nous aurons à reparler plus loin.

Quant aux nombres entiers compris entre 4 et 10, ils représentent les facteurs conjoints de la production cosmique, à commencer par le cinq, dont le symbolisme central intervient dans des domaines divers et variés. Cette demi-décade somme du premier nombre impair (proprement parlant (36)), ou masculin, et du premier nombre pair, ou féminin, représentait chez les Grecs le "nombre nuptial" (37)…«Nombre d'Aphrodite en tant que déesse de l'union fécondatrice, de l'Amour générateur, archétype abstrait de la génération.(38)» Or l'état androgynique était, selon les anciens, l'état primordial de l'homme, tant d'ailleurs chez les Hébreux considérant Adam créé mâle et femelle, avant la naissance d'Eve, que chez Platon qui attribuait la perte d'un tel état à une punition des dieux (39). La conception arithmologique de la pentade symbolisait ainsi la restauration d'un âge d'or (40). La perfection (*Téléiotès*) visée par les Pythagoriciens ne pouvait être atteinte qu'après un processus de purification (*Catharsis*), entretenu par l'influence spirituelle transmise par la Confrérie. Grâce à celle-ci, «chacun peut acquérir la vérité et la vertu, se rendre pur, parvenir heureusement à ressembler à Dieu, et, comme le dit *Timée* de Platon, ce maître exact et fidèle de l'enseignement de Pythagore, "après avoir rétabli sa santé et son intégrité, retrouver la forme de son premier état".(41)» Cette idée de santé, connexe à celle d'*Harmonia* (42) (mot qui signifie assemblage, juste proportion, et sert à désigner le moyeu de la roue, ou la clef de voute) les Pythagoriciens la symbolisaient par le pentagone étoilé (dit aussi : pentalpha) sur les branches duquel ils inscrivaient respectivement les 5 lettres du mot YGEIA (43), nom de la déesse de la Santé, fille d'Esculape.

En outre, ce pentalpha était le "signe de reconnaissance des membres de la confrérie pythagoricienne, qu'elle devait plus tard léguer à la Franc-Maçonnerie - avec le triangle équilatéral, le triangle rectangle de côtés 3, 4 et 5, et le rite du serment lui-même.(44)» Le caractère féminin qu'il revêt n'est certainement pas sans rapport avec la dominante cosmologique (la femelle est plus proche de la création que le mâle), caractéristique du Pythagorisme (45), comme de l'Hermétisme (46); en effet ces deux traditions entendaient restaurer l'intégrité originelle de l'homme - ce qui correspondait, dans les initiations antiques, aux "petits mystères" - rapportés à Isis chez un Apulée - lesquels n'étaient que l'étape préparatoire aux "grands mystères" - d'Osiris - où se livrait la vérité supra-humaine, et ultime (47)…

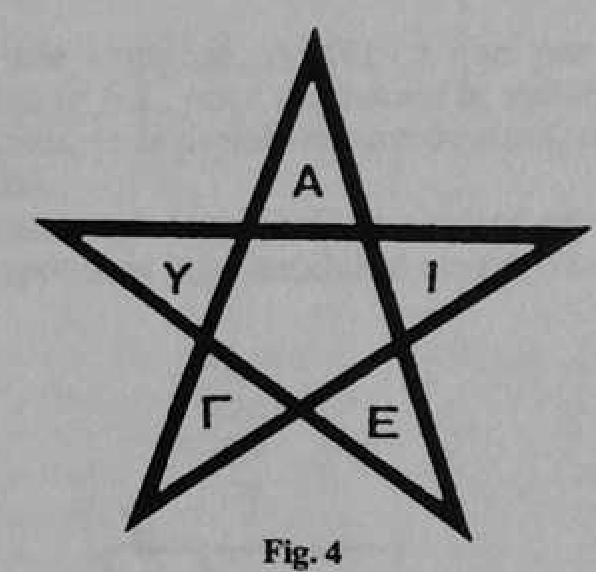


Fig. 4

Imaginer la *quintessence* au centre de notre monde, ou encore au centre de l'homme (ce qui revient au même, puisque l'intellect confère à l'homme la place centrale parmi les êtres de la terre),

---

(36) - En effet, la monade n'est ni paire ni impaire.
(37) - Cf. R. Guénon : *La Grande Triade* , chap. 8.
(38) - M. Ghyka : *ibid.* chap. 2.
(39) - Platon : *Le Banquet* 190 e.
(40) - Dans l'Hindouisme tantrique, l'union sexuelle rituelle, symbole de la restauration de l'androgyne primordial, est censée provoquer une inflation de l'éther (le premier des 5 éléments corporels - *i.e.* la quintessence); et on l'utilise à ce titre dans certain rite de reconstitution du Soma - *i.e.* le "Remède universel".
Cf. J. Emmanuelli : *Propos sur le Tantra* ; tableau p. 36-37 et note 4.
(41) - Cf. Pythagore : *Les Vers d'or* , commentaire de Hiérocles, prologue p. 41.
(42) - Pour les Pythagoriciens : «Harmonie est aussi la Santé» (Diels I, 451, 11) cité par le Pr N. Yalouris : *La guérison et l'Art au sanctuaire d'Asclépios à Epidaure* in *Hippocrate et son héritage* , Colloque Association France-Grèce.
Cette idée de "santé" a peut-être préparé les Gentils à accepter le "salut" chrétien, qui en est de quelque façon l'"équivalent post-mortem"; en italien, *saluto* (salut) et *salute* (santé) sont proches…
(43) - «Le Musée de Bâle possède un disque d'albâtre de l'époque alexandrine (moule à gateaux) portant en creux le pentagramme avec aux cinq points précisément les lettres YΓEIA » d'après M. Ghyka : *ibid.* chap. 2, n. p. 17.
(44) - Cette transmission se fit par l'intermédiaire des *Collegia fabrorum* romains et des corporations de constructeurs du Moyen-âge. Cf. R. Guénon : *La Grande Triade* , chap. 21.
Cf. aussi D. Roman : *René Guénon et les destins de la Franc-Maçonnerie* , chap. 1.
(45) - Cf. R. Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 14.
(46) - Cf. R. Guénon : *Aperçus sur l'Initiation* , chap. 41.
(47) - Cf. R. Guénon : *ibid.* , chap. 39, & *Initiation et réalisation spirituelle* , chap. 8.
Cf. Apulée : *L'âne d'or* , livre 11.

relève d'un patrimoine commun à l'humanité entière. Placée au centre de la *Rota mundi* (la roue du monde, dont les rayons forment la double croix des 4 qualités - chaud, froid, sec, humide - et des 4 éléments - feu, eau, air, terre -), la rose à 5 pétales que Leibnitz figure en tête de son traité *De arte combinatoria* (48) rappelle la "Roue dans le milieu de la Roue" au centre de l'Eden décrite dans l'*Absconditum Clavis* de Guillaume Postel (49), ainsi que "l'éther dans la cavité du cœur" des Hindous… qui situent en cet organe - de même que les anciens Hellènes (et notamment Aristote) - la vie et l'intellect (supra-rationnel) de l'homme (50).

En outre, l'Hindouisme dispose d'une théorie complète concernant les cinq "éléments", qui sous-tendent l'existence corporelle, et qui n'ont été admis, en Grèce, que dans les cercles orphiques ou pythagoriciens, ainsi que par Empédocle, Aristote, et Platon (si l'on en croit certains passages du *Phédon* et du *Timée* (51)) : parmi 5 déterminations de la substance de ce monde, l'*éther* apparaît comme l'élément le plus subtil, diffusant de façon homogène, à tout l'espace physique, et dont procèdent les 4 autres, qui forment par rapport à son unité primordiale un "quaternaire de manifestation" dans l'ordre suivant :

- 1 : AIR : premier mobile, ou principe du mouvement rectiligne, et par là de toute différenciation formelle ou vitale.

- 2 : FEU : résultant d'une rupture d'équilibre, à l'instar de la dualité primordiale; projection *lumineuse* ascendante opérant la transmutation du milieu préalablement déterminé par l'*air* , avec lequel il conserve néanmoins une certaine affinité qui se traduit par la *chaleur* , force expansive et animatrice.

- 3 : EAU : contrepartie du précédent, auquel elle s'oppose, ne fût-ce que par la *pesanteur* ; toutefois, sa *viscosité* lui permet de se combiner avec le *feu* , pour constituer le substrat physique des possibilités vitales - telles l'"eau ignée" des alchimistes, et la double nature du sang, que les anciens tenaient pour le support électif de la vitalité animale (52).

- 4 : TERRE : élément terminal (à l'instar du "quaternaire statique" symbolisé par le carré), résultant de l'inter-réaction des deux précédents, et correspondant à la "modalité corporelle la plus condensée".

Signalons, au demeurant, l'analogie entre ces 5 déterminations "substantielles" (53) et les 5 *Hing* de la médecine chinoise, bien que ceux-ci, en tant qu'"agents", tiennent plus de l'axe "essentiel" (actif) de la manifestation corporelle. Ces 5 *Hing* sont (énumérés dans l'ordre traditionnel) : 1 : Eau ; 2 : Feu ; 3 : Bois; 4 : Métal ; 5 : Terre. L'"agent" central et indifférencié est ici la *terre* que les chinois mettaient du reste en relation avec la province centrale de leur empire, laquelle possédait le *Ming-Tang* , "Temple de la Lumière", dont la structure de base - à la fois quinaire et nonaire - reproduisait celle de l'empire, avec une division en 9 provinces, ("côtées" de 1 à 9), fondée sur la considération des directions cardinales (associées aux saisons et aux Hing), et intermédiaires (54).

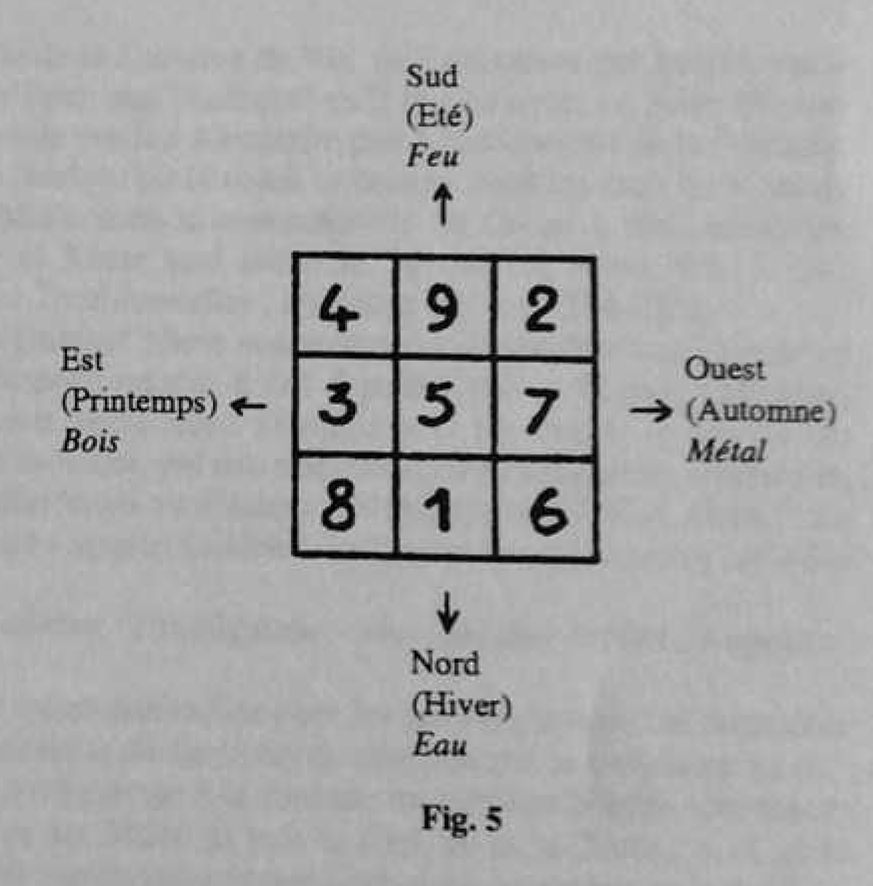


Fig. 5

---

(48) - Cf. R. Guénon : *Principes du calcul infinitésimal* , avant-propos.
(49) - Cf. R. Guénon : *La Grande Triade* , chap. 23 n. p. 187 & p. 190.
(50) - Cf. R. Guénon : *L'homme et son devenir selon le Vêdanta* , chap. 3, et : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 74.
(51) - Cf. R. Guénon : *La théorie hindoue des cinq éléments* in *Etudes sur l'Hindouisme* et : *Les conditions de l'existence corporelle* in *Mélanges* .
(52) - Cf. R. Guénon : *L'homme et son devenir selon le Vêdanta* , chap. 13, n. p. 108.
(53) - Les appellations emblématiques de ces "éléments corporels" ne doivent pas faire croire qu'ils s'identifient aux corps - de structure d'ailleurs complexe - communément désignés de la sorte. Ils correspondent plus à des états vibratoires de la matière. - Cf. R. Guénon : *La théorie hindoue des cinq éléments* .
(54) - Cf. : M. Granet : *La pensée chinoise* , chap. 3 & 4.
J.A. Lavier : *Médecine chinoise, médecine totale* , chap. 3.
R. Guénon : *La Grande Triade* , chap. 16.

Cette relation entre le principe de l'empire et la *quintessence* se retrouve dans le songe d'Antiochus, lequel vit Alexandre arborant un étendard sur lequel figurait un pentagone étoilé (55). Cette figure apparait aussi dans le Paradis de Dante, sous forme de 5 points circonscrivant l'œil de l'Aigle de Justice (56). Au reste selon Virgile - que Dante reconnait pour son maître - l'empereur *Auguste* (57), par la vertu de sa présence sacrée «assure les récoltes et régit les saisons» (*Géorgiques* , I, 27). Descendant de Vénus (la *Magna Parens* évoquée au vers suivant), l'*Imperator* n'en exerçait pas moins, à l'extérieur du temple, la fonction martiale dévolue aux Romains sur la terre : «Toi, Romain, ne perds pas de vue que tu as à diriger les nations dans la voie droite de par ton autorité sacrée (*imperio*). Telle est ta vocation (*artes*) : imposer ta mesure (*morem* ; nominatif : *mos*) à l'Univers en paix en te montrant généreux pour les soumis mais en exterminant les rebelles» (*Enéide* , VI, 851-853).

A la Grèce, plus féminine, revenait (paradoxalement) (58) le rôle céleste et sacerdotal, l'Art et la connaissance, comme le suggère du reste l'histoire de *Livie* , épouse d'Auguste, allant doter le temple de Delphes d'un E votif en or (la lettre 5 de l'alphabet) (59)… Le côté peu intellectuel des Romains explique, sûrement pour une part, l'accueil médiocre qu'ils réservèrent à la médecine grecque (60)… Cependant, l'esprit manifesté par l'*omphalos* de Delphes s'étendait à l'Italie de

---

(55) - Cf. M. Ghyka : *Le Nombre d'Or* , tome 2, p. 14 n. 2.
«La tradition arabe désigne Alexandre sous le nom d'*El Iskandar dhûl-Qarnein* , c'est-à-dire "aux deux cornes", ce qui est interprété le plus habituellement dans le sens d'une double puissance s'étendant sur l'Orient et sur l'Occident… [En outre] Alexandre, ayant été déclaré fils d'Ammon [*AMoN-Osiris*] par l'oracle de ce dieu, prit pour emblème les deux cornes de bélier qui étaient le principal attribut de celui-ci; et cette origine divine ne faisait d'ailleurs que le légitimer comme successeur des anciens souverains de l'Egypte, à qui elle était également attribuée…» (R. Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 28). Le symbolisme du bélier en fait aussi un successeur de *Râm* (Le «Bélier»), septième *avatar* du dieu *Vishnou* , qui instaure à partir d'*Ayodhyâ* , l'Empire universel (cf. Fabre d'Olivet : *Histoire philosophique du genre humain* , tome I, livre 3, chap. 1, et L. Frédéric : *Dictionnaire de la civilisation indienne*).
Enfin : «Dans les romans d'Alexandre, ce roi part à la recherche de la Fontaine de Vie, qu'il découvre par hasard, mais qu'il ne peut plus retrouver; il est significatif que c'est "dans la Terre des Ténèbres" qu'il la découvre. Le *Shâh Nâmeh* [ouvrage persan] contient une version de cette légende; d'après cette version Alexandre part à la recherche de la Fontaine de Vie, qui se trouve dans la Terre des Ténèbres, plus loin que l'endroit où le soleil se couche dans les eaux de l'Ouest; Alexandre est guidé par Khizr [le Prophète *Khadir* qui guide Moïse dans la *sourate XVIII* du *Coran*], mais lorsqu'ils arrivent à une bifurcation, chacun suit une voie différente et Khizr seul mène la "queste" à bonne fin…» (A. Coomaraswamy : *Khwâjâ Khadir et la fontaine de Vie* in *Etudes Traditionnelles* , août-sept 1938, n° 224-225.)
(56) - Cf. Dante : *Le Paradis* , *chant 20* … Selon Mr A. Ræymæker (dans son manuscrit à paraître sur *Virgile et l'Empire*) les 5 personnages que Dante fait correspondre respectivement à ces 5 points (*i.e.* : Trajan, Ezéchias, Constantin, Guillaume de Sicile et Riphée) sont des figures impériales exemplaires. En outre, le centre du pentagramme, situé dans la prunelle de l'Aigle, est occupé par David qui, par une concordance remarquable, représente, dans la doctrine d'Ibn Arabî, le Calife par excellence pour la période qui va d'Adam à Mohammed. Cf. C.A. Gilis : *"La Sagesse de la Réalité actuelle dans le Verbe de Dawud, Ch.17 des Fuçus al-Hikâm "* in *Etudes Traditionnelles* , n° 451-452.
(57) - *Augustus* : entrepris sous des *augures* favorables; *auctor* : instigateur, celui qui fait croître. *Augere* : augmenter; *auctoritas* : garantie, autorité.
(58) - Paradoxalement… parce que dans les temps primordiaux (et en particulier chez les Indo-européens) le Sacerdoce était mâle et la Royauté femelle, comme le montre la formule vêdique du sacre royal, adressée par le brahmane au roi : «Je suis Cela, tu es Ceci, je suis le Ciel, tu es la Terre, etc…», qui équivaut à la formule du mariage hindou (prononcée par l'époux) : «Je suis Lui, tu es Elle; je suis l'Harmonie, tu es les Mots; je suis le Ciel, tu es la Terre…» cf. A.K. Coomaraswamy : *Autorité spirituelle et pouvoir temporel dans la perspective indienne du gouvernement* , p. 9 & 62.
(59) - … D'après Plutarque : De E Delphico , 3 cité par A. Ræymæker *ibid.*… Un "E" était représenté dans le vestibule du temple, non loin des maximes des 7 sages et d'une statue d'Homère (d'après Pausanias). Il aurait été successivement en bois puis en bronze. Plutarque en donne 7 interprétations différentes, dont la principale est : «*Ei* », «Tu es» qu'il comprend au sens métaphysique : cf. Marie Delcourt : *L'oracle de Delphes* , 1ère partie, chap. 1 et 2ème partie, chap. 11; et A.K. Coomaraswamy : *The "E" at Delphi* in *Metaphysics* .
(60) - Avant l'arrivée d'Asclépiade, de Bithynie (vers le début du Ier siècle av. J-C.), la médecine grecque semble avoir été fort peu prisée à Rome. Citons les fameuses paroles de Caton l'Ancien : «Je te parlerai de ces Grecs, Marcus mon fils, en temps et lieu; je te dirai ce que je trouve d'excellent à Athènes et que, s'il est bon de jeter un œil sur leur littérature, il ne faut pas l'étudier à fond. Je prouverai que c'est une race perverse et indocile, et sache bien qu'un oracle [*vates*] te parle lorsque je dis : le jour où cette nation apportera ses sciences, elle corrompra tout et ce sera bien pis si elle envoie ses médecins. Ils se sont jurés d'exterminer tous les barbares par la médecine et cela même, ils le font moyennant salaire, afin de capter la confiance et de tuer plus à leur aise. Nous aussi, ils ont coutume de nous appeler barbares et nous flétrissent encore plus honteusement que les autres en nous donnant le nom d'Opiques. Je t'ai interdit

longue main, grâce à des hommes de Sicile (Empédocle, Philolaos, Diodore…) et de Grande Grèce (Pythagore, Alcméon, Archytas, Timée…) (61).

La forme de cet *omphalos* rappelait l'Œuf des mystères orphiques, engendré tantôt par la Nuit, Nyx - et il donnait naissance à l'Amour, Eros, force fondamentale du Monde - tantôt par Némésis, fécondée par le cygne Zeus - et il donnait Hélène ainsi que les deux Dioscures, lesquels symbolisent le caractère duel de la force cosmique, et les deux hémispshères du Globe - tantôt, enfin, par le Grand Serpent Zagréus-Dionysos, qui tour à tour meurt et ressuscite. Dans la mythologie égyptienne, le Serpent Amon-Knepf, symbole du Verbe, enfante pareillement l'Œuf du Monde, que l'iconographie associe en général à la Clef de Vie (62), dont le nom *Ankh* ☥ aurait eu l'acception secondaire de "serment" (63). Or, «Dionysos à Delphes joue un rôle presque égal à celui d'Apollon lui-même» selon Plutarque - qui était prêtre du temple (64). Sa présence souterraine, dans le tombeau situé sous l'*omphalos* (65), participait secrètement de la gloire éclatante du "Conducteur de la Pythie" (c'est le sens du nom Pythagore, originellement attribué à Apollon), Tueur de Python, lequel avait donné à la ville son premier nom : *Pytho* . Seigneur déchu, et frère du monstre Typhon (dont il est l'"anagramme"), Python, qu'on se représentait lové autour de l'*omphalos* , avait été transpercé par les flèches d'Apollon, puis jeté dans le chaudron d'airain du temple, au jour où la lieutenance du site avait été enlevée à sa mère Ga (la Terre), par le Dieu des Hyperboréens. Celui-ci avait ramené du pôle le laurier au feuillage perpétuel, dont la vierge sacrée devait sucer la sève, avant de gagner le trépied. Ajoutons qu'elle devait aussi s'être ablutionnée à la source Cassotis, qui donnait dans le "Saint des Saints", l'*adyton* , et nous aurons évoqué la scène primordiale, où du *stomion* (66) femelle de la Terre, remontait la "parole perdue", "eau de vie" qui n'est rien d'autre que le "sens de l'éternité"(67).

Cette sortie du temps est le "fin-mot" du mythe, dont les parties recèlent l'ambivalence constitutive de tout symbole, à l'instar de l'Arbre du Bien et du Mal de la Genèse. Toutefois, l'idée d'un Axe végétal est essentiellement positive - peyotl des Aztèques au centre de la croix, pommier du jardin des Hespérides… Cet Axe peut revêtir en outre un caractère animal; tel l'arbre de Colchide, la toison d'or du bélier, analogue à l'Agni védique, au centre du swastika… ou à l'Agneau christique blessé, sur le livre scellé, duquel partent 4 fleuves… L'*omphalos* enrubanné de laine brute, la pierre dressée au centre de l'Irlande, la pierre noire de Cybèle, et la montagne *Qaf* des Arabes sont autant d'archétypes minéraux du Paradis, *PaRDeS,* d'où descendent 4 fleuves de vie, 4 races originelles

---

les médecins.» D'après Mme O. Gourevitch : *La légende hippocratique dans le monde romain antique* in *Colloque Association France-Grèce* .

(61) - D'après A. Ræymæker *ibid.* : Des «liens étroits unissent l'Empire naissant à la Grande Grèce; celle-ci a servi de relais entre Delphes et Rome. […] La quatrième Bucolique invoque les Muses de Sicile pour saluer l'avènement de l'ère nouvelle prédite par la Sibylle de Cumes. […] Ce n'est pas pour rien que, plus qu'à Rome, Virgile se sentait chez lui à Naples, où d'ailleurs il repose. […] Naples-Parthénopé était marquée, comme Virgile, du signe de la Vierge (Pallas-Minerve).» La destinée du chantre de l'Empire romain participe donc elle aussi du paradoxe que nous venons d'envisager. Signalons dans le même ordre d'idées que Virgile aurait - d'après son biographe (Donat : 47, 48) - débuté sa carrière par des études de médecine et de mathématiques - cf. l'introduction de Roger Lesueur in Virgile, *Bucoliques* , Les Belles Lettres.

(62) - Cf. P. Grimal : *Dictionnaire de la Mythologie* & L. Charbonneau-Lassay : *Le Bestiaire du Christ* , chap. 132 : *L'oursin et "l'Œuf du monde" des anciens* .

(63) - Cf. Mme B. Menu : *Le serment dans les actes juridiques de l'ancienne Egypte* in *Le Serment* , CNRS tome 1. La racine NK ou NG exprime dans de nombreuses langues l'idée de constriction, de contrainte, de coagulation : grec : *agkhô* : étrangler; latin : *angis* : serpent ; *angere* : étreindre ; *angor* : angoisse ; *anxius* : anxieux; *nexus* : nœud ; *necessitas* : nécessité - cf. R. Grandsaignes d'Hauterive *ibid.* Le mot *Ankh* évoque donc, tant par sa sonorité que par le hiéroglyphe qui lui correspond, l'idée de "nœud vital" - cf. R. Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 68.

(64) - Cf. M. Delcourt : *ibid.* 2ème partie, chap. 8.

(65) - «Au-dessous de la rotonde (*Tholos*) du temple d'Epidaure, il y avait une construction mystérieuse en forme de *labyrinthe* avec trois anneaux convergents, qui a été préservée en très bon état»… On pense que dans ce *labyrinthe* , «il y avait le tombeau du héros chtonien Asclépios, symbolisé par un gros serpent »… [ce qui le rapproche singulièrement du Dyonisos de Delphes]. Cf. T. Papadakis : *Epidaure, le sanctuaire d'Asclépios* p. 26.

(66) - Le *stomion* était une fissure terrestre, exhalant des vapeurs, au-dessus de laquelle se tenait la pythie, pour prophétiser. Les mots *stomion* et *stoma* peuvent désigner une bouche, mais aussi un vagin. Au reste, les habitants de Delphes rattachaient le nom de leur ville à l'idée de matrice, d*elphys* … Le *stomion* , qui n'a pu être retrouvé par les fouilles, était supposé s'ouvrir dans le "Saint des Saints", *i.e.* l'*adyton* — cf. M. Delcourt : *L'Oracle de Delphes* , 2ème partie, chap. 1. Pour la description du site et des éléments du rite, on consultera aussi : P. Amendry : *La mantique apollinienne à Delphes* .

(67) - Cf. R. Guénon : *Le symbolisme de la croix* , chap. 9, p. 64.

vers les 4 points cardinaux (68)… Pour le gnostique malheureux Simon le Mage : «Dieu façonne l'homme dans la matrice comme dans un jardin; le fleuve issu de l'Eden et qui arrose le jardin, c'est l'*omphalos* divisé en quatre bras, car de chaque côté, il y a une artère verticale du souffle et une veine véhicule du sang. L'embryon façonné dans le jardin ne mange par la bouche ni ne respire par le nez, il est nourri par l'ombilic et respire par l'artère dorsale.»(69)…Certes nous n'épuiserions pas les ressources de cette région du monde imaginal, moyeu de la roue du devenir, où siègent le Moteur immobile d'Aristote, le Médecin maître des 4 humeurs, le Roi des hommes… et l'*omphalos* , qui tient du nombril de la femme enceinte, du cordon ombilical reliant fœtus et placenta (tels terre et ciel), de l'organe mâle, emblème de Dionysos, de la parole, *omphé* (70), enfin; mais ici nous abordons la zone d'ambivalence où se tiennent les "gardiens des trésors cachés" !

Le rapport sémantique entre *omphalos* et *omphé* , pour n'être pas prouvé par l'étymologie *stricto-sensu* , n'en correspond pas moins à la façon dont les Grecs concevaient leur langage : Platon, dans le *Cratyle* , se livre à des considérations linguistiques analogues, comme celle qui rapproche le nom *Mousa* (Muse) du verbe *môsthai* (désirer)(71). Ce mode d'interprétation des mots équivaut au *Nirukta* des sanscritistes (72). Il s'agit de considérer le symbolisme propre aux phonèmes, qui nous ramène à l'heure où l'homme sortit de sa stupeur silencieuse… où le son B, P, PH se rapportait à la bouche, et à la parole; D, DH, TH au sein, et à tout objet abondant, nourricier; H, EH, AH à l'haleine, à l'air et à la vie; M à la femme; K, Q à la force etc… Fabre d'Olivet, auquel nous empruntons ces exemples, rappelle que Diodore de Sicile, Lucrèce et Grégoire de Nysse «attribuaient la formation du langage à la nature de l'homme, et à l'instigation de ses besoins»(73). Plusieurs lettrés des temps modernes se sont livrés à la recherche de cette langue primordiale, depuis Court de Gébelin (74), à la veille de la révolution, jusqu'à John Gustav Agelii qui pensa la retrouver chez les nouveaux-nés égyptiens (75)…

Les deux phonèmes qui composent le mot *omphé* se rapportent à l'idée de "parole". En effet, *OM* est le symbole par excellence du Verbe éternel, encore prononcé comme tel dans une région qui va de l'Inde à l'Océanie, et même au Chili (chez les Araucans)(76). En outre, chez les Sémites, il désigne la Mère, *UM* (*Umâ* est aussi la Grande Déesse des Hindous)(77). Quant à sa figuration écrite, elle est formée, en Sanscrit, des trois caractères (*mâtrâs*, littéralement "mesures") A U M (78) (auxquels s'ajoutent, d'après la *Mândukya Upanishad* , un quatrième élément «qui n'est autre que le monosyllabe lui-même envisagé synthétiquement sous son aspect principiel, et non-exprimé par un caractère : *a-mâtra* »). Ramenées à l'alphabet primordial de 22 lettres, dit *Watan* (79), que les Brahmanes considèrent comme étant la souche commune des alphabets indo-européens et sémites, ces trois lettres AUM forment un hiéroglyphe symbolisant l'oreille humaine (80) …
En Occident, l'on retrouve ces trois lettres - en transcription latine - jusque dans l'ancien monastère des Carmes de Loudun, sous la forme du signe , interprété comme figurant l'union entre l'*Alpha* et l'*Oméga* (81); cependant, le vocable rituel correspondant au monosyllabe est le *AMeN* sémite, dérivé du *IMN* égyptien, habituellement transcrit sous la forme AMON, et qui désigne le

(68) - *Ibid.* p. 66-68.
(69) - Cf. M. Delcourt : *ibid.* 2ème partie, chap. 2.
(70) - Cf. M. Delcourt : *ibid.* 2ème partie, chap. 1 & 2.
(71) - *Cratyle* : 406a.
(72) - Cf. R. Guénon : *Kabbale et science des nombres* in *Formes traditionnelles et Cycles cosmiques* , p. 78, n. 1.
(73) - Cf. Fabre d'Olivet : *La langue hébraïque restituée* : "*Dissertation introductive* " & Première partie, chap. 3.
(74) - Court de Gébelin : *Le monde primitif* …
(75) - 'Abdul-Hâdî (John Gustav Agelii, dit Ivan Aguéli) : *Ecrits pour la Gnose* , Introduction p. XVII - XIX.
(76) - Cf. Michel Vâlsan : *Le Triangle de l'Androgyne et le monosyllabe "OM"* in *L'Islam et la fonction de René Guénon* .
(77) - Cf. Louis Frédéric : *Dictionnaire de la civilisation indienne* .
(78) - Cf. R. Guénon : *L'homme et son devenir selon le Vêdânta* , chap. 16.
(79) - Ce nom désigne Hermès-Mercure : *Budha* , en Inde; *Woden* , *Wotan* (Odin) chez les anciens Scandinaves ; *Votan* , en Amérique centrale - cf. R. Guénon : *Hermès* in *Formes traditionnelles et Cycles cosmiques* .
(80) - Cf. M. Vâlsan : *ibid.* p. 120; et p. 168 : chez les Araucans du Chili, la répétition scandée du *Om* intervient lors d'un rite sacrificiel qui comprend l'oblation des oreilles droites d'agneaux.
(81) - «Les Carmes, qui sont venus d'Orient, rattachent la fondation de leur Ordre à Elie et à Pythagore (comme la Maçonnerie, de son côté, se rattache à la fois à Salomon et au même Pythagore, ce qui constitue une similitude assez remarquable) et … d'autre part, certains prétendent qu'ils avaient au Moyen-âge une initiation très voisine de celle des Templiers ainsi que des religieux de la Mercy; on sait que ce dernier Ordre a donné son nom à un grade de la Maçonnerie écossaise…» cf. R. Guénon : *Le Roi du monde* , chap. 2, p.19, n. 2 & chap. 4, p. 33, n. 1.

Verbe à l'état occulté, "mystérieux", symbolisé par le soleil nocturne, caché à l'Occident (82).

Secret, Silence, Mystère avaient chez les anciens fonction suréminente. «Les Pythagoriciens, comme les sages de l'Egypte, nous dit Porphyre - *De Ant. Nymph.* , 27 - honoraient par le silence le dieu-principe de tout»(83), et Rabelais : «En l'escole de Pythagoras, taciturnité de cognoissance estoit symbole : et le silence egyptiens recognu estoit en louange déifique, et sacrifiaient les pontifes en Hiéropolis au grand Dieu en Silence.(84)» D'après Matila Ghyka : «C'est précisément cette règle du secret qui a rendu si difficiles les recherches sur la constitution de la vieille Société pythagoricienne et sur sa continuation occulte jusqu'au moment de sa brillante renaissance au 1er siècle avant Jésus-Christ en néo-pythagorisme alexandrin, romain et syrien»...«La loi du secret est mentionnée par toutes les sources aussi bien pythagoriciennes qu'extérieures (Lysis, Dicéarque, Aristoxène, Timée, Plutarque); elle défendait sous peine d'excommunication (et cette excommunication était identifiée à la mort spirituelle), la divulgation tant de la doctrine philosophique et des rites [...] que de l'enseignement mathématique, parce que celui-ci faisait partie [...] du noyau métaphysique central de la doctrine.»(85). Le statut réservé à la parole, dans le Pythagorisme, apparaît bien, lorsque Plutarque mentionne Thalès dans son *Banquet* : «Il le loue *exæquo* d'avoir calculé la hauteur de la grande pyramide en en mesurant l'ombre et, à la question : "Qu'y a-t-il de meilleur et de pire dans un mouton ?", d'avoir envoyé au questionneur la langue de l'animal »(86). L'ambivalence du langage, symbolisée par la langue bifide du serpent, correspond chez Platon à la dualité entre l'Aphrodite Ouranienne et l'Aphrodite Pandémienne, laquelle est mère de l'Eros vulgaire, et appelée "Reine de la chanson", Polymnia, du nom de l'une des muses. La parole, en effet, c'est la Muse (87) (*Vâch* , pour les Hindous, qui l'assimilent à *Aditi* , l'"Indivisible Vie" (88)) , demi-sœur d'Apollon, l'intellect solaire - fille de Mnémosyne, la Mémoire (d'*Anamnesis*) et de Zeus, Maître du Foudre, qui fait jaillir la Vérité en un éclair, conférant Vie ou Mort (89).

D'autres armes mythiques possèdent une propriété analogue, telles la flèche d'Apollon, la lance d'Achille, la "Sainte-Lance" qui perce le Cœur du Christ, et l'épée du Cavalier apocalyptique, celle aussi liée à la parole. Cependant l'arme de Zeus conjugue, avec une particulière évidence, le caractère axial, polaire, pénétrant, de la force cosmique, et sa manifestation duelle, représentée par les deux tranchants de la *labrys* (la double-hache) crêtoise (90). L'art minoen lui associe la double spirale, symbole que l'on rencontre ailleurs, dans les contrées les plus diverses (91), et qui figure la double "spiration" universelle (92), l'alternance : ᘓᘐ évolution-involution, "expir" - "aspir", *Yin - Yang* (en Chine), "coagulation" - "solution" (dans l'hermétisme), *genesis - phtora* (93) (*i.e.*

---

(82) - L'aspect diurne du même principe solaire était appelé Ré. Cf. M. Vâlsan : *ibid.* p. 165 & Plutarque : *Isis et Osiris* : 9.

(83) - Cité par Mario Meunier in traduction de Plutarque : *Ibid.* p. 197, n. 1.

(84) - Rabelais : *Cinquième Livre. Chapitre 19* (ou 20) : «*Comment la Quinte Essence guarissoit les malades par chansons* .» Cité par J.H. Prost Biraben : *Rabelais et les secrets du Pantagruel*, chap. 6.

(85) - Ainsi furent excommuniés (au Ve siècle av. J-C.) Hippocrate de Chios (qui s'installe à Athènes), Hipparque et Hippase, pour avoir divulgué certains secrets mathématiques... D'après Jamblique, ce serait pour avoir le premier dévoilé et «construit l'inscription des douze pentagones dans la sphère qu'Hippase se noya dans la mer, se punissant ainsi du sacrilège d'avoir voulu s'attribuer la gloire de cette invention dont le mérite revenait au "grand homme"» (Pythagore, qu'on ne nommait point) cf. : *Hippase* in *Les Présocratiques* , édition établie par J.P. Dumont & M. Ghyka : *Le nombre d'or* , tome 2, chap. 1.

(86) - Thalès était considéré comme l'un des 7 sages. -Cf. M. Delcourt : *ibid.* 2ème partie, chap. 10.

(87) - Cf. Platon : *Le Banquet* 180 d, e & A.K. Coomaraswamy : *Figure of speech or figure of thought ?* in *Traditional Art and Symbolism* , p. 36 n. 94 et p. 37 n. 98.

(88) - Cf. A.K. Coomaraswmay : *The vedic doctrine of "Silence"* in *Metaphysics* ... *Vâch* , la parole (sacrée) en sanscrit, *vox* , *voix* dérivent de la même racine - Cf. R. Grandsaignes d'Hauterive : *ibid* .

(89) - Cf. P. Grimal : *Dictionnaire de la mythologie* & Jean Vassel : *Les Muses* in *Etudes Traditionnelles* , N° 262 (sept 1947).

(90) - Le Foudre de Zeus est le *Vajra* d'*Indra-Vrajrapani* en Inde et au Tibet. C'est aussi le maillet ou marteau de *Thor* , autre symbole de la foudre, qui présente, par sa forme en T, une exacte similitude (symbolique) avec la double hache du Zeus crêtois. Le maillet maçonnique relève du même symbolisme. Cf. R. Guénon : *Les armes symboliques* in *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* (chap. 26) & Appendice de R. Mutel in L. Charbonneau-Lassay : *L'ésotérisme de quelques symboles chrétiens* .

(91) - Luc Benoist cite pêle-mêle : «les objets d'or de Mycènes, les masques rituels de Nouvelle-Zélande, les tatouages tahitiens, les vases funéraires étrusques, les tumulus celtes, les bijoux scandinaves...» in *Art du Monde. La spiritualité du métier* , chap. 11.

(92) - "Spirale", "respiration", "esprit" sont apparentés, étymologiquement.

(93) - D'après René Guénon : *La Grande Triade* , chap. 5 & 6 ... «Cette double opération de "coagulation" et de

génération - corruption, chez Aristote). Ces "deux phases inverses et complémentaires de toute manifestation" (vitale) correspondent aux deux hémisphères (de l'Œuf) du Monde, représentés par les Dioscures. Lorsqu'Hélène paraît entre Castor et Pollux, l'Harmonie s'impose entre deux tendances opposées; la scène équivaut, du point de vue symbolique, à la célèbre statue de la déesse aux (deux) serpents de Cnossos (94), ainsi qu'au Caducée d'Hermès - Mercure, que le dieu composa en séparant avec sa baguette deux serpents qui se battaient (instaurant par là-même : «*ordo ab chao* »(95)). Par le contrôle du serpent descendant il devint le messager des dieux; par le contrôle de celui qui monte, le psychopompe de l'humanité. Or, «la médecine, relevant chez les anciens de l'"art sacerdotal" correspond à une position verticale de la double spirale, en tant qu'elle met en action, comme nous l'avons indiqué plus haut, les forces respectives du *Yang* et du *Yin* [*Phtora* et *Génésis*]. Cette double spirale verticale est représentée par le serpent enroulé en S autour du bâton d'Esculape, et qui d'ailleurs, dans ce cas, est figuré seul pour exprimer que la médecine ne met en œuvre que l'aspect "bénéfique" de la force cosmique.»(96) Au reste, même avec les deux serpents, le Caducée figure une opération moins violente, et plus "musicale", que le double-tranchant de la *labrys* ou du glaive, inféodé à l'équilibre instable de la balance de Justice (royale).

Or, la lettre Φ de *omphé* (parole) - lettre grecque dont la prononciation suggère elle-même l'idée de "parole" (97) - dérive de la lettre phénicienne 𐤒 qui représente précisément la *labrys* , et dont le son était "Q", à l'instar du *Qoph* ק hébraïque et du *Qaf* (ق) arabe (98). Certes l'idée de "force" correspond mieux au son "Q" qu'au son "Ph" (99); toutefois, dans l'alphabet *Watan*, ces deux lettres "Q" et "Ph" apparaissent proprement polaires, axiales (et donc..."pénétrantes") car rattachées analogiquement aux "maisons", respectivement diurne et nocturne (Verseau et Capricorne) de la planète Saturne - symbole de l'Origine du temps, *Kronos* - au Nord zodiacal (100). Ainsi, "Ph", la Parole surgie de la Nuit des temps, revêt d'après l'alphabet grec le signe de la Force 𐤒. La forme serpentine du "Ph" 𐤐 phénicien rappelle plus, quant à elle, cette Vie, dont les langues sémitiques révèlent la connivence avec le serpent et la Femme - en arabe par exemple où : *Hayâh* = vie; *hayyah* = serpent; *Hawâ* = Eve (101)...Vie, Sagesse et Force sont, dans l'Hindouisme, les trois aspects fondamentaux de la Puissance femelle universelle : *Shakti* . D'entre ces trois, la Sagesse régule les deux autres; Elle n'est autre que la Muse elle-même (Vâch-Sarasvatî , en sanscrit)(102).

Dans l'Hermétisme gréco-latin, la Sagesse, *Sophia* , est parfois définie à partir de son anagramme (à une lettre près) *Ophis* , le serpent. Elle est conçue comme étant "l'aspect lumineux de la Nature universelle" permettant "le retour au Centre, à partir de la multiplicité"; le mouvement "centrifuge" inverse est (dans le texte anonyme intitulé : *Purissima Revelatio*) symbolisé par Médée qui incarne "l'aspect obscur de la Nature, et la tendance passionnelle de l'homme" (103). Malgré la renommée plutôt sinistre - empoisonnements, meurtres, traîtrises - qui s'attache à cette magicienne, l'Hermétiste W. Salmon - dans sa *Bibliothèque des philosophes chymiques* - la fait «détentrice d'une

---

"solution" correspond très exactement à ce que la tradition chrétienne désigne comme à la fois le pouvoir de "lier" et celui de "délier"; or "lier" est évidemment la même chose que "coaguler", et "délier" la même chose que "dissoudre"...» En outre : «le terme de "spagyrie", qui désigne la médecine hermétique, exprime formellement par sa composition, la double opération de "solution" et de "coagulation"; l'exercice de la médecine traditionnelle est donc proprement, dans un ordre particulier, une application du "pouvoir des clefs"». Cf. aussi Aristote : *De la génération et de la corruption* .

(94) - Cf. Luc Benoist : *ibid.* chap. 11.

(95) - Sur cette devise, qui a cours dans la Maçonnerie écossaise, cf. R. Guénon : *Aperçus sur l'Initiation* , chap. 46.

(96) - R. Guénon : *La Grande Triade* , chap. 6, p. 62, n. 3.

(97) - Cf. A. Fabre d'Olivet : *La langue hébraïque restituée* , chap. 3.

(98) - Cf. James G. Février : *Histoire de l'écriture* , chap. 7, § 2 & R. Guénon : *Un hiéroglyphe du Pôle* in *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 15 & *Appendice* par R. Mutel in L. Charbonneau-Lassay : *ibid* .

(99) - Cf. Fabre d'Olivet : *ibid.* chap. 3.

(100) - Cf. *L'Archéomètre* signé : T , in *La Gnose* , *juil-août 1910 à déc 1911* & Saint-Yves d'Alveydre : *L'Archéomètre* ... En arabe les lettres "Q" et "Ph" s'écrivent respectivement ق et ف , et ne diffèrent donc que "par un point diacritique".

(101) - Cf. J.G. Février : *ibid.* chap. 7, § 2 & R. Guénon : *Sheth* in *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 20.

(102) - Cf. R. Guénon : *L'homme et son devenir selon le Vêdânta* , chap. 23. En outre, d'après M. Vâlsan : «On peut remarquer que le couple *Abraham-Sara* présente une certaine similitude, qui, à l'origine, n'est peut-être pas seulement phonétique, avec le couple divin hindou *Brahmâ-Sarasvatî* ; la *Shakti* de *Brahmâ* préside à la Sagesse et lui-même en tant que Sage suprême révèle les Vêdas.» (*Le Triangle de l'Androgyne* , p. 130, n. 36 *op. cit.* p. 15).

(103) - D'après Titus Burckhardt : *Alchimie, sa signification et son image du monde* , chap. 8.

médecine admirable par le moyen de laquelle elle fit rajeunir Jason »(104). Il est vrai que pour l'amour du héros, elle se transfigura un temps en Madone bienveillante, subjugant le dragon, et permettant ainsi aux argonautes de s'emparer de la Toison d'Or, sur l'Arbre de Vie; et chez Diodore, c'est le côté positif qui domine tout le récit (105). La question est donc délicate, car d'une part, elle touche à la vie, d'autre part, il faut tenir compte de l'ambivalence des symboles, laquelle n'implique pas, du reste, que le langage symbolique puisse être considéré comme ambigu. En effet, deux symboles, tout en étant identiques, peuvent indiquer deux sens diamétralement opposés, la clef de l'interprétation étant fournie par l'"arrière-plan" ou le détail, qui laissent transparaître l'intention sous-jacente. Ainsi le pentagone étoilé, dans lequel s'inscrit la forme harmonieuse de l'Homme, chez Léonard de Vinci ou Agrippa de Nettesheim, n'équivaut certes pas à celui de satanistes tels que le Faust historique (106). Dans la mythologie, l'on rencontre quelquefois, chez un même personnage, le diable et Dieu; mais ils n'apparaissent pas au même instant mythique, qu'il faudra donc soigneusement distinguer pour en extraire la quintessence. Les légendes grecques d'Héraclès ou d'Hécate, les "frasques" hindoues d'Indra ou de Kali témoignent de la nécessité d'une herméneutique spéciale, à laquelle les "religions dogmatiques" ne nous ont guère habitué, encore qu'une figure comme celle du Pharaon de Moïse soit loin d'être univoque (107)... Que Médée soit liée à la Médecine, c'est évident; car la parenté étymologique traduit toujours une relation profonde (108). Or, l'ascendant titanique de cette magicienne (dont la sœur est Circée - un des noms de l'Illusion cosmique - et la mère Hécate, la Lune qui gouverne les cycles végétaux) n'est pas moins certaine que celle du Dragon, considéré partout comme le Gardien des Eaux de Vie. En sanscrit, le Titan, *Asura* , peut être soit "*a-sura* " , non-lumineux, obscur, "démoniaque", soit "*asu-ra* " , "qui donne la vie". La vie précède l'intellect, dans l'ordre de la manifestation, ce qui permet de comprendre l'antériorité des végétaux par rapport aux luminaires, dans la Genèse hébraïque (109). La plante est en effet titanesque, du fait de ses racines souterraines, cependant que son aspect lumineux, et proprement divin, correspond à la progression de la sève - principe de la panacée - depuis son origine ténébreuse jusqu'à ses fruits "solaires" (110). Le Titan n'est l'Adversaire que quand il s'oppose à la "lumière divine" (111) (parce qu'*A-sura*); il est notre Ancêtre, quand il donne la vie (parce qu'*Asu-ra*), puisque «la vie était la lumière des hommes»(112)...Max Célérier écrit : «Médée veut dire Médecine» (113); mais nous pensons qu'il aurait dû préciser quel aspect de Médée; il ne peut s'agir en effet du type féminin qu'elle figurait aux yeux des Alexandrins et des Romains (114): avide d'expérimenter chaque possibilité vitale, au point de s'engager dans le bourbier fétide du psychisme infra-corporel ! Or nous restons perplexe lorsque le même auteur, reprenant Jean-Pierre Vernant, explique qu'Œdipe, par «une opération de simultanéité d'ordre vertical, suivant le sens d'un passage au non-Etre», devient *«au-dessus et au-dessous de l'humain* , égal au dieu et du même coup bête brute»(115)...

Ce qui fait finalement la munificience de Médée, traîtresse à sa famille draconienne, c'est l'amour du *héros* , nom que Hiéroclès assimile à *Eros* (116); c'est donc l'influence de Vénus, comme dans l'histoire d'Isis et Osiris - racontée par Plutarque - qui nous ramène - moyennant quelques "arabesques" - au Caducée : Tout d'abord, Osiris (= Eros = Dionysos, selon Plutarque) épousa Isis, la Terre, dans le sein-même de leur Mère commune - de leur union naquit Horus (= Apollon)(117).

---

(104) - Cf. Max Célérier : *Essai sur la signification d'Hermès, de son attribut et de sa science* , Thèse p. 53.
(105) - Cf. P. Grimal : *Dictionnaire de la mythologie* , § : *Médée* .
(106) - Cf. M. Ghyka : *Le Nombre d'Or* , tome 1 : planche 17, et tome 2 : planche 1.
(107) - Cf. C.A. Gilis : *Le Coran et la fonction d'Hermès* , Douzième *Tawhîd* .
(108) - Cf. M. Célérier : *ibid.* p. 53.
(109) - Cf. R. Guénon : *Le symbolisme de la Croix* , chap. 25.
(110) - *Ibid.* chap. 9 : Dans l'Hindouisme, *Aditi* «correspond à l'essence une de l'"Arbre de Vie"... *Diti* correspond à l'essence duelle de l'"Arbre de la science du Bien et du Mal"»... *Aditi* ("indivisibilité") donne naissance aux 12 *Adityas* (les 12 "soleils") qui sont identifiés aux *Dêvas* (les dieux); *Diti* ("division") est mère des *Daityas* ou *Asuras* .
(111) - Cette expression est presque tautologique, dans la mesure où le mot "dieu" dérive d'une racine indo-européenne (DEI) qui a le sens de "lumière brillante", et qui a donné notamment : Zeus, "diurne", "devin"... Ce rapport sémantique apparaît primordial puisqu'on retrouve dans une langue sémitique comme l'arabe : *diyâ* , *i.e.* "lumière brillante", "éclat" — cf. R. Grandsaignes d'Hauterive : *ibid.* & C.A. Gilis : *L'Esprit universel de l'Islam* , chap. 10.
(112) - *Evangile de Jean* : Prologue.
(113) - M. Célérier : *ibid.* p. 53.
(114) - Cf. P. Grimal : *ibid.*
(115) - M. Célérier : *ibid.* p. 182.
(116) - Cf. Pythagore : *Les Vers d'Or — Commentaire de Hiéroclès , sur le vers 2* (p. 79).
(117) - Cf. Plutarque : *Isis et Osiris* (traduction de Mario Meunier).

Cette Isis n'est autre - d'après Apulée - que la Reine du Ciel, Mère des dieux, Minerve, Vénus, Diane, Proserpine, Cérès, Junon, Bellone, Hécate, etc... Les Egyptiens la regardaient comme le visage maternel d'Osiris (118), "l'Un qui est unique et n'a pas de second", que Plutarque assimile au "E" du temple de Delphes, signifiant "Tu es" - dans «l'éternité d'un "maintenant" qui ne cesse jamais»...(119) C'est donc seulement par l'un de ses aspects multiples qu'Isis se rattache à Vénus; mais ce rapport revêtait une certaine importance dans la tradition égyptienne, dont l'un des symboles principaux, *Ankh* ☥, était justement le signe de Vénus ♀(120). La fonction de vivification apparaissait centrale dans le mythe puisqu'Isis y reconstituait le corps de son divin époux, désagrégé par Set-Typhon. Elle intervenait dans la vie rituelle : «Les Egyptiens, nous dit Diodore de Sicile, vénéraient Isis comme une déesse qui possédait une grande expérience de la science médicale, qui se plaisait à guérir les maladies, et qui trouva beaucoup de remèdes utiles à la santé. Elle se montrait aux souffrants durant sommeil, et leur apportait des soulagements qui les guérissaient»(121). Coïncidence, les lettres latines du mot Isis figurent les deux serpents du Caducée $ $ (122)...

Quant à l'esprit de trahison, il se manifeste dans le mythe, sous les traits de Set-Typhon, et aussi (en "bonne part") dans le personnage de Néphtys (= Aphrodite), l'épouse de Set, qui trompe ce dernier avec Osiris, puis, une fois consommé le crime typhonien, rentre au service d'Isis pour œuvrer à la revivification... Vis à vis d'Osiris, représenté par le monde lunaire, et le Nil, fleuve de vie par excellence, Set-Typhon apparaissait dans le soleil brûlant qui dessèche les êtres en croissance, et les jeunes pousses de la végétation (123). Par référence à la tradition nordique des Grecs, un rapport était inversé : le Mal se présentait avec les attributs solaires, tandis que le Héros divin devenait lunaire et maternel, au point que le mâle Héraclès fut affublé par les Egyptiens des vices attribués à Typhon (124)... cependant que le symbolisme positif du soleil - relatif à l'unicité divine - demeurait actualisé par Horus, et par Ré d'Héliopolis (125). Si Nephtys - la Terre, comme Isis, mais la terre aride des confins du désert - pouvait de temps à autre recevoir l'Eau de Vie, Set-Typhon, son époux était catégoriquement exclu de la Grâce, au point que les prêtres égyptiens évitaient tout ce qui pouvait en rappeler l'existence, comme par exemple le sel (126). Certes, dans la Nuit du non-manifesté, il

---

(118) - D'après Plutarque (*ibid.* 40 p. 138) l'un des noms d'Osiris est *Omphis* qui «signifie *bienfaiteur* , suivant l'interprétation que nous en donne Hermaïos», et qui paraît s'apparenter, étymologiquement, à *omphalos* et à *omphé* .

(119) - Cf. Apulée : *L'âne d'or* , livre 11 ; M. Delcourt : *L'oracle de Delphes* , 2ème partie, chap. 11 & Plutarque : *ibid.* p. 166, n. 2 et p. 195, n. 1.

(120) - Rappelons que *Ankh* signifiait "vie", et peut-être aussi "serment"... Du reste, «le nom que porte l'amulette qu'Isis, selon les mythologues, se met autour du cou signifie : "Parole véritable".» nous dit Plutarque - *Isis et Osiris* , 68.

(121) - L'intervention médicatrice de la divinité sur le malade endormi dans la "Salle du songe" (*Enkoémétérion*) constituait l'évènement central du pèlerinage au temple d'Epidaure. Ce rite fut pratiqué dans de nombreux sanctuaires du monde antique. Cf. T. Papadakis : *ibid.* ; N. Yalouris : *ibid.* ; M. Delcourt : *ibid.* ; B. Vitrac : *ibid* .

(122) - D'après R. Guénon, l'alphabet latin "n'est qu'une forme de l'alphabet phénicien" -in *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 20 ... Selon Plutarque, «Isis est la fille d'Hermès» et «la première des Muses» - *Isis et Osiris* ; 3 ... Hygie en est certainement la parente, qui est fille d'Esculape, et à laquelle on consacre, comme à ce dernier, le serpent - cf. Charbonneau-Lassay : *Le Bestiaire du Christ* , chap. 107, § 1.

(123) - Cf. Plutarque : *ibid.* 13-14; 38-41.

(124) - Selon une légende, Héraclès serait le grand-père de Typhon - cf. *ibid.* 29 & 41.

(125) - Cf. *Ibid.* 51, 52, 53. D'après R. Guénon : «Le mot égyptien *hor* , qui est le nom même d'*Horus* , semble signifier proprement "cœur" ; *Horus* serait ainsi le "Cœur du Monde"...» (in *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 30). Quant à Ré , il correspond à l'aspect diurne d'Osiris dont l'aspect nocturne est Amon (IMN) - cf. *supra* (p. 15-16) et aussi G. Posener & co : *Dictionnaire de la civilisation égyptienne* .

(126) - La couleur attribuée à Set-Typhon était le roux, ou le rouge écarlate. Les animaux qui le symbolisaient plus particulièrement étaient les fauves au pelage tacheté (panthère, tigre, léopard), le crocodile en tant que "destructeur", l'hippopotame, et surtout l'âne. D'après Plutarque (*ibid.* 32) : « L'hippopotame représentait la violence impudente, car on dit que cet animal, après avoir tué son père, fait violence à sa mère et s'accouple avec elle.» Quant à l'âne, les Egyptiens le tenaient pour "un animal impur, possédé par un mauvais génie"... «C'est un sacrilège, dit encore Plutarque (*Banquet des sept Sages* , 2), chez les Egyptiens, d'écouter même une trompette, parce qu'elle rend un son qui ressemble au cri de l'âne, et que l'âne à cause de Typhon, est abhoré des Egyptiens.»... «Les Pythagoriciens, au témoignage d'Elien (*Nat. Anim.* , X, 28), disaient de l'âne qu'il est le seul animal qui ne soit pas né conformément aux lois de l'harmonie, et qu'il est, de tous les animaux, le plus insensible aux accents de la lyre; de là le proverbe : *c'est un âne écoutant la lyre* » — (Plutarque : *Isis et Osiris* , 30, et notes p. 105). Cet âne typhonien, identifié par certains à la "bête écarlate" de l'Apocalypse, se rattache à un aspect maléfique du soleil, et de la planète mars - cf. R. Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 20 & *Le Roi du Monde* , chap. 3. Cf aussi J. Trithème, qui rattache la planète mars à *Samaël* - *Traité des causes secondes* .

demeurait divin (n'était-il pas le frère d'Osiris ?); néanmoins son adhésion exclusive à l'un des deux aspects de la Force unique le rendait maudit à jamais. Le mot hébreu *Sheth* , qui se rapporte à cette Force cosmique, a bien réellement «deux sens contraires, celui de "fondement" et celui de "tumulte" et de "ruine"; et l'expression *beni-Sheth* (fils de Sheth) se trouve aussi avec cette double signification»(127). Ainsi, au *Set* égyptien, personnification de «tout ce qu'il y a dans l'âme du monde de passionné, de subversif, de déraisonnable et d'impulsif, et tout ce qui se trouve de périssable et de nocif dans le corps de l'univers»(128)… s'oppose le *Sheth* biblique, premier homme à rétablir le pacte avec le divin Roi du monde après la chute de l'humanité, et dans lequel on vit la préfiguration de Jésus. Or le serpent symbolisant tour à tour le Christ et *Set* -Satan, «on peut dire que les deux *Sheth* ne sont pas autre chose, au fond, que les deux serpents du caducée hermétique : c'est, si l'on veut, la vie et la mort, produites l'une et l'autre par un pouvoir unique en son essence, mais double dans sa manifestation»(129). Curieusement, du reste, le nom de *Sheth*, ramené à ses éléments essentiels S T dans l'alphabet latin (qui n'est qu'une forme de l'alphabet phénicien) donne la figure du "serpent d'airain" $, que Moïse éleva au désert, justement pour guérir les Israëlites des morsures de serpent, et qui représente naturellement le "serpent de vie" - identique à celui du caducée d'Esculape (130).

En outre, la miséricorde du troisième fils d'Adam apparaît dans la légende chrétienne du Graal, ce saint vase (taillé dans une émeraude, tombée du front de Lucifer lorsqu'il devint *satan*) ramené du paradis par *Sheth* , et qui recueillit, plus tard, le sang du Cœur christique ouvert par la Lance, puis fut confié à l'Ecosse par Joseph d'Arimatie, pour disparaître enfin, ne laissant aux Chrétiens que la ressource de partir à sa "queste". Le contenu du Graal n'est autre que le breuvage d'immortalité, sêve de l'Arbre central du *PaRDeS* , sang du corps divin cloué sur la Croix (131). Du reste, on assimilait parfois au Graal (*Grasale* en latin) la Lance, symbole axial complémentaire, ainsi que le saint Livre (*Gradale* ou *Graduale*) dont les lettres remplaçaient les feuilles de l'Arbre de Vie (132) - en raison de l'équivalence entre la parole sacrée et la vie. L'élixir renfermé dans le Graal s'apparente certainement à l'"ambroisie" échue aux héros grecs, à leur apothéose, et qui équivaut (même du point de vue linguistique) à l'*amrita* sanscrite, qu'on interprète par la racine verbale *MRi* - mourir - précédée du a privatif. Or, *Amra* (sanscrit) n'est autre que l'*Amor* latin, dont l'affinité avec *Roma* (son anagramme) (133) fut révélée par plus d'un poète. Il représente l'Eros libérateur, né de l'Aphrodite Ouranienne, qui guide les âmes (hermaphrodites) vers l'Etre Indivis, par delà les corps sexués; cependant l'autre Eros, né de l'Aphrodite Pandémienne, s'appelle en Sanscrit *Mâra* , ce qui signifie *Mort* , et correspond à l'attraction fatale des sexes qui vise à la perpétuation de l'espèce (134). Puissance unique, et Force duelle, l'Amour (135)…

Enfin, le Graal est assimilé au cœur humain, centre spirituel et vital, figuré par le hiéroglyphe

---

(127) - R. Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 20 (*Sheth*).
(128) - Plutarque : *ibid.* 49.
(129) - R. Guénon : *ibid.*
(130) - Notons que le "Tau", dans cette figuration, peut symboliser non seulement la Thora, mais aussi la double-force représentée chez les "Indo-européens" par le maillet de Zeus, ou de Thor… Dans l'ésotérisme islamique, le "régent" du ciel de Jupiter est précisément Moïse… Cf. R. Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 20, 25, 26 ainsi que *Aperçus sur l'ésotérisme islamique et le Taoïsme* , chap. 7 ; & *supra* p. 16 n. 90.
(131) - Cf. R. Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 3 & 4.
(132) - *Ibid.* Chap. 6 , p. 71, n. 2.
(133) - *Ibid.* chap. 53 & R. Guénon : *Aperçus sur l'ésotérisme chrétien* , chap. 4 (*Le langage secret de Dante et des "Fidèles d'Amour"*).
(134) - Cf. *L'Archéomètre* , signé T. in *La Gnose* , et *supra :* p. 16 & p. 18 n. 110. D'après A.K. Coomaraswamy , *Aditi* , l'"Indivisible Vie", s'identifie (en "dernière analyse") à la "Toute-Possibilité infinie" — *The Mediæval Theory of Beauty* in *Traditional Art and Symbolism* , p. 196, n. 13.
(135) - Dans le *Banquet* de Platon (186 c, e), le médecin Eryximaque déclare : «La médecine est en effet, pour le dire sommairement, la science des phénomènes d'amour dont le corps est le siège, eu égard au remplissement et à l'évacuation, et celui qui dans ces phénomènes, diagnostique le bel amour et le mauvais amour, celui-là est le plus médecin des médecins; en outre, celui qui réalise un changement de nature à substituer à la possession d'un des amours celle de l'autre, et qui sait produire l'amour là où il n'est pas, et où il faudrait qu'il fût, ou bien l'extirper dans le cas contraire là où il se trouve, celui-là doit être un homme qui sait bien son métier; il doit en effet être capable, évidemment, de faire que ce qu'il y a de plus ennemis l'un de l'autre dans le corps deviennent amis et s'aiment mutuellement. Or, ce qu'il y a de plus ennemi, c'est ce qu'il y a de plus contraire : le froid à l'égard du chaud, l'amer à l'égard du doux, le sec à l'égard de l'humide, et toutes les oppositions du même genre. C'est parce que, entre elles, il a eu l'art de faire naître amour et concorde que notre ancêtre Asclépios, ainsi que vous l'assurez, Messieurs les poètes, a constitué notre art. Donc, c'est ce que je prétends, la médecine est toute entière régie par ce Dieu [Amour].»

du vase, qui servait à désigner aussi l'Egypte, située à gauche (136) et appelée *Chémia*, du nom de la terre du Delta, "chaude, humide et noire", à l'instar d'Isis (137). Ce nom a donné l'"alchimie", terme qui appartient à la tradition hermétique, dont on reconnaît généralement l'origine égyptienne (138). Quant à la couleur noire, elle était attribuée par les anciens, aux contrées dépositaires de la "quintessence" (la Chine et l'Ethiopie, par exemple), ce que fut assurément l'Egypte, en son temps (139)... Nous retrouvons là l'idée de centre, connexe au nombre 5, qu'il nous faut maintenant dépasser, après nous être laissé dériver, suivant l'exemple d'Ulysse ou des Argonautes, sur la mer des symboles... Comment procéder autrement pour suivre la trame de la pensée antique, qui reliait les arts et la science à la chaîne du divin ? Les traditions distinctes étaient reliées au même "fil", quoiqu'il n'abrogeât point leurs différences formelles, mais les renforçât plutôt par des enchevêtrements, des nœuds complexes, lois destinées à encadrer castes et races (140); seulement en retrouvant le fil ("métaphysique") d'Ariane, l'on pouvait parvenir, outre ces cloisons, à la chambre centrale du roi Minos, figure du législateur primordial (141)... L'idée d'"encadrement", qui domine la cité et l'architecture antiques, ramène ainsi à celle du centre originel, qu'on aimait à représenter sous la forme d'un jardin. La parole pouvait être l'outil d'un tel encadrement, comme en témoigne la sémantique (142) du mot *horkos*, qui désigne le serment auquel avaient recours les anciens, et particulièrement les Hellènes, pour délimiter à l'avance un champ de connaissance ou d'action :

en grec : - *horkos* : serment
- *horkéo* : encercler; *poli-orkéo* : assiéger
- *herkos* : enclos
- *exorkizô* : faire sortir par des conjurations

en latin : - *hortus* : enclos, jardin
- *hortari* : conjurer

(et pour la contre-partie sinistre)
- *Orcus* : (divinité de) l'enfer... que l'on conjure par des "ex-orcismes"
- *exorcizo* : exorciser

En évoquant plus haut le déploiement du Serpent cosmique, nous aurions pu déjà parler du nombre 6 : par rapport au quinaire qui représente le Microcosme humain, le sénaire symbolise la création toute entière, *i.e.* le Macrocosme. Celui-ci «existe dans la mesure où l'ensemble des êtres individuels caractérisé par le nombre 5 se considère comme distinct de l'unité, ce qui donne naissance au nombre 6 »(143)... La vision hermétique de la Nature est résumée par cette phrase d'Ibn 'Arabî : «Le monde de la nature est fait d'une multitude de formes qui se reflètent en un seul miroir ou, plutôt, c'est une seule forme reflétée par d'innombrables miroirs»(144). Et Hippocrate : «La nature dans l'homme est constituée à l'image de la nature dans le monde, où, de la grande origine, la vie s'achemine jusqu'à la dernière partie, puis revient en cercle de la dernière partie à la grande origine, car la nature : être ou n'être pas, est une [...] En un mot, le feu [énergie cosmique] a tout arrangé dans le corps à l'imitation de ce qui se passe dans l'univers, s'il est permis de comparer les grandes choses aux petites, et les petites aux grandes»(145). Ce "feu" n'est autre que l'Eros cosmique, "l'Amour qui -

---

(136) - «Les Egyptiens considèrent l'Orient comme le visage du monde, le Nord comme étant la droite, et le Midi la gauche.» - Plutarque : *Isis et Osiris*, 32.

(137) - *Ibid.* 33.

(138) - Cf. R. Guénon : *Aperçus sur l'ésotérisme chrétien*, chap. 3 (*Les gardiens de la Terre Sainte*).

(139) - Cf. R. Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée*, chap. 16
& M. Vâlsan : *ibid.* chap. 6, p. 97, n. 16.

(140) - Cf. R. Guénon : *ibid.*, chap. 66 : *Encadrements et labyrinthes* & chap. 68 : *Liens et nœuds* ... Notons que le mot *labyrinthe* provient de la même racine que *labrys* (la double hache crêtoise).

(141) - Cf. R. Guénon : *Le Roi du Monde*, chap. 2 : «Le titre de "Roi du monde", pris dans son acception la plus élevée, la plus complète et en même temps la plus rigoureuse, s'applique proprement à *Manu* [nom hindou], le Législateur primordial et universel, dont le nom se retrouve, sous des formes diverses chez un grand nombre de peuples anciens; rappelons seulement à cet égard, le *Mina* ou *Ménès* des Egyptiens, le *Menw* des Celtes et le *Minos* des Grecs.» Le nom du second roi de Rome, *Numa*, est du reste l'anagramme de *Manu* (*Ibid.*, chap. 6).

(142) - Cf. *Dictionnaire des racines* de Grandsaigne d'Hauterive.

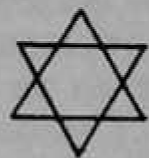
(143) - Cf. R. Guénon : *Remarques sur la production des nombres* in *Mélanges*.

(144) - Cité par T. Burckhardt : *Alchimie*, p. 93.

(145) - Hippocrate : *De l'aliment*, Littré IX, 107, cité par P. Galimard, Thèse *ibid.* p. 23. Cf. aussi R. Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée*, chap. 69 : «Aristote assimile la vie organique à la chaleur, en quoi il est

selon Dante - meut le soleil et les autres étoiles"(146), "le lien enflammé que le Père a mis en toutes choses " - selon un oracle chaldaïque rapporté par Proclus (147)... Comme le 5, le 6 est nombre conjonctif, résultant de l'union (non plus par addition, mais par multiplication) entre le premier nombre pair (féminin) 2, et le premier nombre impair (masculin) 3; et cette conjonction s'opère non plus seulement au sein de l'androgyne individuel, mais à travers l'ensemble des couches de l'Univers. La spirale des nébuleuses et des coquillages marins offre une image de ce déploiement du Verbe, de même que la forme ophidienne de la 6ème lettre arabe و , *waw* (148) (de son : "oû", ou "w") qui, comme son homologue hébraïque, sert, dans la langue courante, de conjonction de coordination, et symbolise, dans le texte sacré, la Médiation universelle (149). En géométrie, le sénaire apparaît - sous son aspect dynamique - comme la croix à trois dimensions qui constitue les coordonnées du vortex sphérique isotrope, représentant le substratum du mouvement (vibratoire) élémentaire (150), et qui détermine par là-même toute différenciation de ce mouvement, telle chaque vie individuelle, conçue comme «une vague à la fois lumineuse et sonore de l'Océan primordial» (151)...

Sous son aspect statique, l'hexade est représenté par la figure cosmopolite du "sceau de Salomon" (ou "Bouclier de David") (152).



Le triangle droit est appelé, dans l'"Archéomètre" (153), «Triangle du Verbe et de la Terre du Principe», et correspond (par les lettres "*watan* " ou phéniciennes qui lui sont attachées) au nom *IShU* (Jésus), tandis que le triangle inversé est appelé «Triangle des Eaux vives, des Origines, ou de la Réfraction du Principe Eternel dans l'Embryologie Temporelle» et correspond au nom *MaRiaH* ou *HeRMès* (154). Le premier est le domaine des archétypes et de l'essence incorruptible des êtres, tandis que le second, reflet du premier, est celui du devenir des formes, de la vie et la mort des individualités. L'un est un "Arbre" issu de la nature parfaite de l'homme, ou du monde, et dont la cime s'élance vers l'éternité; l'autre est l'"Arbre de Vie", arbre de lumière décrit dans le Zohar comme «s'étendant d'en haut vers le bas», qui correspond à l'homme que Platon tient pour «une plante céleste dont les racines tendent vers le ciel et les branches en bas vers la terre»(155). Ces deux aspects inversés de l'"Arbre", et du "Sceau de Salomon", symbolisent la "loi de l'analogie inverse" énoncée en ces termes dans le Corpus hermétique : «Ce qui est en haut est comme ce qui est en bas, mais en sens inverse »(156). Or, «si l'on considère les deux triangles dans le sens ascendant [...], le triangle inférieur va des faits, dans toute leur particularité de manifestations spécialisées, aux lois, c'est-à-dire aux causes secondes, ce qui est la méthode de la science analytique (ce triangle marquant ainsi le domaine de la Physique, dans son sens le plus étendu), sans pouvoir atteindre la Cause première ou le Principe Un : la Synthèse Universelle ne peut se déduire de l'analyse individuelle, qui n'aboutit qu'aux philosophies dualistes et aux religions naturalistes. Le triangle supérieur conduit de l'extrême

---

d'accord avec toutes les doctrines orientales; Descartes lui-même place dans le cœur un "feu sans lumière", mais qui n'est pour lui que le principe d'une théorie physiologique exclusivement "mécaniste" comme toute sa physique, ce qui, bien entendu, n'a rien de commun avec le point de vue traditionnel des anciens.»

(146) - *Paradis* : dernier vers.

(147) - *Commentaire sur le premier Alcibiade* , cité in Boëce : *Consolation de la philosophie* traduit par L.J. de Mirandol, Livre 2, note 18 p. 109.

(148) - Deux lettres phéniciennes s'en rapprochent par la forme : 𐤁, "B"; et 𐤐, "Ph"; nous avons donc là trois phonèmes voisins qui ne sont peut-être que des variantes d'un unique vocable primordial (d'articulation intermédiaire)... La lettre phénicienne 𐤅, "W", ressemble par contre à l'upsilon grec. Cf. J.G. Février : *Histoire de l'écriture* , p. 209.

(149) - Cf. C.A. Gilis : *Remarques complémentaires sur OM et le symbolisme polaire* in *Etudes Traditionnelles* n° 449.

(150) - Un tel mouvement indifférentié correspond à l'élément *éther* . Cf. R. Guénon : *Les conditions de l'existence corporelle* in *Mélanges* , ainsi que : *Le symbolisme de la Croix* , chap. 20.

(151) - Cf. R. Guénon : *Aperçus sur l'initiation* , chap. 47 (*"Verbum, Lux, Vita"*)... Une telle différenciation correspond, dans l'ordre corporel, à celle des éléments *air* , *feu* et *eau* .

(152) - Cf. R. Guénon : *Remarques sur la production des nombres* in *Mélanges* .

(153) - Cf. *L'Archéomètre* signé T, in *La Gnose, juillet-août 1910 à décembre 1911* & Saint-Yves d'Alveydre : *L'Archéomètre* .

(154) - En arabe le mot *RaHMa* (qui procède des lettres correspondantes, et signifie "Miséricorde") «évoque l'idée de "matrice" et renferme une connotation féminine et maternelle» C.A. Gilis : *Marie en Islam* , chap. 1, p. 14.

(155) - Cf. R. Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 51 (*L'Arbre du Monde*).

(156) - Cf. *L'Archéomètre* , signé T *ibid.*

distinction (dans l'Univers) à la Suprême Unité (en Dieu), sans perdre de vue ni l'une ni l'autre : il marque le domaine de la Métaphysique, c'est-à-dire de la Connaissance synthétique totale dont la réalisation intégrale implique la Plénitude de l'Etre, c'est-à-dire l'Identité suprême avec le Principe divin en l'Homme universel »(157).

Si les anciens pensaient que le principe de la Création dépasse celle-ci incommensurablement, pourquoi se préoccupaient-ils alors de "qualifier" l'espace qu'ils habitaient en attribuant à la divinité un site particulier, dont ils faisaient volontiers le centre du monde ? C'est que précisément, par la loi de l'analogie inverse, l'universalité du Principe se traduit dans la Création par l'extrême distinction; et les Hellènes eussent été les derniers à confondre la nature informelle des Olympiens avec l'aspect informe connexe à la laideur... or, «les choses sont distinctes de nous dans la mesure où nous les en distinguons; c'est dans cette même mesure qu'elles nous deviennent extérieures, et qu'en même temps elles deviennent aussi distinctes entre elles; elles apparaissent alors revêtues de formes, et cette Formation, qui est la conséquence immédiate de la Création, est caractérisée par le nombre qui suit le Sénaire, c'est-à-dire le Septénaire.(158)» Aboutissement des 6 phases de la Création, le Septénaire apparaît comme le Nombre de la Présence divine en ce monde. Nombre de la lumière solaire synthétisant les 6 couleurs de l'arc-en-ciel, il était consacré à Apollon, né le 7 du mois de *Bysios* , au jour où «7 cygnes tournèrent 7 fois autour de l'île et chantèrent 7 fois pour Léto; c'est pourquoi l'enfant fixa à sa lyre un nombre égal de cordes»(159). Ainsi l'oracle obtenu, à Delphes, par Epiménide de Phæstos (et rapporté par Plutarque) : «Ni la terre ni la mer n'ont eu ni centre ni ombilic; s'il y en a eu un, ce sont les dieux et non les hommes qui savent où il est.», cette "parole admirable" (par laquelle, selon Marie Delcourt, «l'homme prend conscience de sa condition, touche ses limites, et incline la tête(160)») n'empêcha pas le culte de l'Omphalos de se perpétuer, ni les Grecs de révérer leur 7 sages (161), à l'instar d'autres peuples (162).

Au niveau microcosmique, signalons les 7 organes vitaux qui régissent la physiologie humaine, et correspondent aux 7 métaux recélés par les entrailles de la terre; ceci peut donner lieu à une application thérapeutique, en médecine spagyrique (163)... Il y a aussi les 7 centres vitaux qui s'étagent entre coccyx et vertex, le long de l'axe cérébro-spinal, autour duquel s'entrecroisent, tels les serpents du Caducée hermétique, les deux ondes principales de l'"énergie vitale", régulée par le souffle à partir des deux narines; mais cette conception est "tantrique" (164) plutôt que grecque encore qu'on en trouve un écho chez Platon qui décrit, dans le Timée, (sans mentionner le septénaire) deux vaisseaux aux branches entrelacées, situés de part et d'autre de la colonne vertébrale (165).

---

(157) - *Ibid.*

(158) - R. Guénon : *Remarques sur la production des nombres* in *Mélanges* .

(159) - Cf. Marie Delcourt : *L'Oracle de Delphes* , 2ème partie, chap. 7.

(160) - *Ibid.* 2ème partie, chap. 2.

(161) - *Ibid.* 2ème partie, chap. 10... D'après A. Reghini (*Les Nombres sacrés dans la tradition pythagoricienne maçonnique* , chap. 4) : «Sept était le nombre des légendaires Sages de la Grèce pré-pythagoricienne; et sept le nombre des sciences pythagoriciennes, des arts libéraux, répartis, peut-être par Boèce, dans les sciences du *trivium* et du *quadrivium* ». La même classification des "arts libéraux" se retrouve naturellement chez Dante; cf. R. Guénon : *L'ésotérisme de Dante* , chap. 2.

(162) - Citons ici les 7 *Rishis* de l'Inde (cf. R. Guénon : *La Grande Triade* , chap. 25); les 7 *Abdal* de l'ésotérisme islamique (cf. M. Vâlsan : *ibid.* chap. 8, note 60); à Rome, ces 7 apparaissent plutôt comme 7 rois... (cf. R. Guénon : *Le Roi du Monde* , chap. 6, note finale).

(163) - Cette possibilité a été signalée par R. Guénon (*Comptes-Rendus* , p. 55) à propos du livre d'A. Cockren : *Alchemy rediscovered and restored* . Paracelse donne les correspondances suivantes , in *Liber paramirum* , chap. 7 :

	Planètes	Métal	Organe
1	Lune	Argent	Cerveau
2	Mercure	Vif-argent	Poumons
3	Vénus	Cuivre	Reins
4	Soleil	Or	Cœur
5	Mars	Fer	Vésicule
6	Jupiter	Etain	Foie
7	Saturne	Plomb	Rate

(164) - Cf. A. Avalon : *La puissance du serpent* ; & R. Guénon : *Kundalini-Yoga* in *Etudes sur l'Hindouisme* .

(165) - *Timée* 77 c.d.e. Une comparaison des théories physiologiques exposées dans le *Timée* avec celles de l'Inde a été établie par Jean Filliozat in *La doctrine classique de la médecine indienne* , chap. 8.

Condition de l'état humain, qui résulte d'une Volonté supérieure assimilée au Souffle divin (*Pneuma, Spiritus* (166)) - le Cygne immémorial sur les Eaux de l'embryogenèse - la vie n'échappe pas, entre naissance et mort, au vouloir propre de l'individu dont elle anime la forme; et cette connexion née du désir s'exprime par la respiration qui constitue l'acte vital principal (167). Ainsi, l'élément "Air" - premier mobile (168) indispensable à toute différenciation corporelle - représente ici-bas le support électif de la volonté d'être. C'est pourquoi les anciens situaient le "souffle vital", *pneuma* (169), dans le "monde intermédiaire" de la "manifestation subtile", qui «procède de deux catégories d'influences complémentaires dans des proportions telles qu'on ne peut dire que l'une l'emporte nettement sur l'autre, du moins quant à l'ensemble, et bien que, dans sa très grande complexité, elle contienne des éléments qui peuvent tenir de plus près au côté essentiel ou au côté substantiel de la manifestation, mais qui en tout cas, n'en sont pas moins du côté de la substance par rapport à la manifestation informelle, et au contraire du côté de l'essence par rapport à la manifestation grossière»(170). Or cette sphère "animique" ou "psychique" (deux mots qui se rattachent à l'idée de souffle (171)) peut être symbolisée par le nombre 8, dans la mesure où elle permet l'existence matérielle des formes dont la conception relève du Septénaire (172). L'Ogdoade correspond en outre «à une idée d'équilibre, parce que la réalisation matérielle est une limitation, un point d'arrêt en quelque sorte dans la distinction que nous créons dans les choses »(173)... Nombre d'Octave-Auguste, elle symbolise la Justice, la Balance (inégale) entre Terre et Ciel.

Remarquons que dans le "quaternaire fondamental" de la doctrine cosmologique des Pythagoriciens, composé «tout d'abord du Principe [*Arché*], transcendant par rapport au Cosmos », puis de «l'Esprit [*Nous*] et l'Ame [*Psyché*] universels », et enfin de la *Hylé* primordiale (174) - *i.e.* en latin : *Principium* , *Spiritus* , *Anima* , *Materia* - tant le second terme que le troisième sont associés à l'idée de "souffle", car l'Esprit, quoique de nature informelle, apparaît comme la Volonté du Principe au regard de la Formation. Du reste, le mot *Pneuma* (175), utilisé le plus souvent - et notamment par Hippocrate - pour désigner le "souffle vital", cette faculté purement animique, devient, dans la doctrine gnostique de Valentin d'Alexandrie, l'équivalent du *Spiritus* , qui subjugue l'humanité psychique et hylique (176).

---

(166) - Grec : *pneuma* : vent, souffle de vie, âme ou Esprit (cf. *infra*)
Latin : *spirare* : souffler, respirer
spiritus : souffle, esprit.
(et français : spiration, spirale...)

(167) - Cf. R. Guénon : *L'homme et son devenir selon le Vêdânta* , chap. 13.

(168) - Cf. R. Guénon : *Les conditions de l'existence corporelle* in *Mélanges* .

(169) - ... au sens hippocratique, et non pas comme synonyme d'esprit.

(170) - Cf. R. Guénon : *La Grande Triade* , chap. 10; cf. aussi : *L'homme et son devenir selon le Vêdânta* , chap. 9.

(171) - sanscrit : *ana* , ou *prâna* = souffle
grec : *anemos* = souffle, vent
latin : *anima* = âme

grec : *psycho* : souffler, respirer, refroidir
psychos : souffle frais
psyché : souffle de vie, âme

(172) - R. Guénon : *Remarques sur la production des nombres* in *Mélanges* .

(173) - *Ibid.*

(174) - Cf. R. Guénon : *La Grande Triade* , chap. 11 : cette *Hylé* primordiale «en tant que pure potentialité, ne peut être assimilée au corps»... Ce dernier apparaît néanmoins dans une "situation" analogue lorsqu'on envisage le microcosme : «L'homme, d'après Plutarque, *De facie in orbe lunæ* , 27-31, n'était pas composé de deux parties seulement, l'âme et le corps, mais bien de trois : le corps, *soma* ; l'âme, *psyché* ; et l'intelligence, *nous* , qui est la partie la plus divine de notre être» (note de Mario Meunier in Plutarque : *Isis et Osiris* , p. 25).

(175) - D'après P. Amandry : *La Mantique apollinienne à Delphes* , chap. 19 : «Il n'est pas de notion plus constamment discutée, par les théoriciens, d'Aristote aux Pères de l'Eglise, que celle de *pneuma* [...]. Selon le médecin Dioclès de Carystos, la vie s'explique par deux principes : la chaleur naturelle, *atmos thermos* ou *pneuma emphyton* , et le souffle psychique, *pneuma psychicon* . Cette doctrine est analogue à celle de l'école sicilienne et à celle des "mémoires pythagoriques" composés à l'époque hellénistique : l'âme est un souffle vaporeux, *pneuma* , *atmos thermos* , issu de l'éther chaud [ou plus proprement dit, du *feu*], qui est le principe de toute vie, et perpétuellement entretenu par les évaporations du sang. Les opérations intellectuelles de l'âme sont des souffles (*anemoi*). Aristote distingue aussi, à l'origine de la vie physique et psychique, un *pneuma* intérieur, chaleur innée, répandue dans tout l'organisme, et un *pneuma* introduit par la respiration et entretenu par les exhalaisons du sang»...

(176) - Cf. Simon et Theophane : *Les enseignements secrets de la Gnose* , et notamment chap. : *Les correspondances* .

En architecture, la structure permettant le passage du ciel, symboliquement sphérique, à la terre, symboliquement cubique, dérivait de l'octogone, comme la "Tour des Vents" à Athènes (177), ou le Panthéon romain, dont les 8 chambres de décharge, situées aux angles du contour, jouaient le rôle de "sas" par rapport au "ténèbres extérieures", à l'instar des cavernes des vents que déchaine Eole au début de l'Enéide (178)... Au niveau microcosmique, «les vents, nous dit Hippocrate, sont dans toutes les maladies des agents principaux; tout le reste est cause concomitante et accessoire; cela seul est cause effective [...] j'ai établi que le souffle [*pneuma*], souverain dans le reste, l'est aussi dans le corps des animaux. (179)»

Au Moyen-âge on assimila souvent la "Rose des Vents" à la *Rota mundi* ou *Rosa mundi* , laquelle était alors figurée avec 8 rayons représentant les 4 "éléments" et les 4 qualités sensibles (180). En outre, la fameuse "thaumaturge" chrétienne Hildegarde de Bingen décrit dans son *Scivias* (181) "le trône divin" qui entoure les mondes comme "un cercle soutenu par 8 anges" «or, ce "trône qui entoure les mondes" est une traduction aussi exacte que possible de l'expression arabe *El Arsh El Muhit* , et une représentation identique se trouve aussi dans la tradition islamique, suivant laquelle il est également soutenu par 8 anges qui [...] correspondent à la fois aux 8 directions et à des groupes de lettres de l'alphabet arabe (182) [...] Ici, ce n'est plus du monde intermédiaire qu'il est question, à moins qu'on ne puisse dire que la fonction de ces anges établit une connexion entre celui-ci et le monde céleste; quoiqu'il en soit, ce symbolisme peut cependant, sous un certain rapport tout au moins, être rattaché à ce qui précède en se souvenant du texte biblique [Psaume CIV, 4, de David] suivant lequel "Dieu fait des Vents ses messagers", et en remarquant que les anges sont littéralement les "messagers" [*angelos*] divins.»

Fig. 6

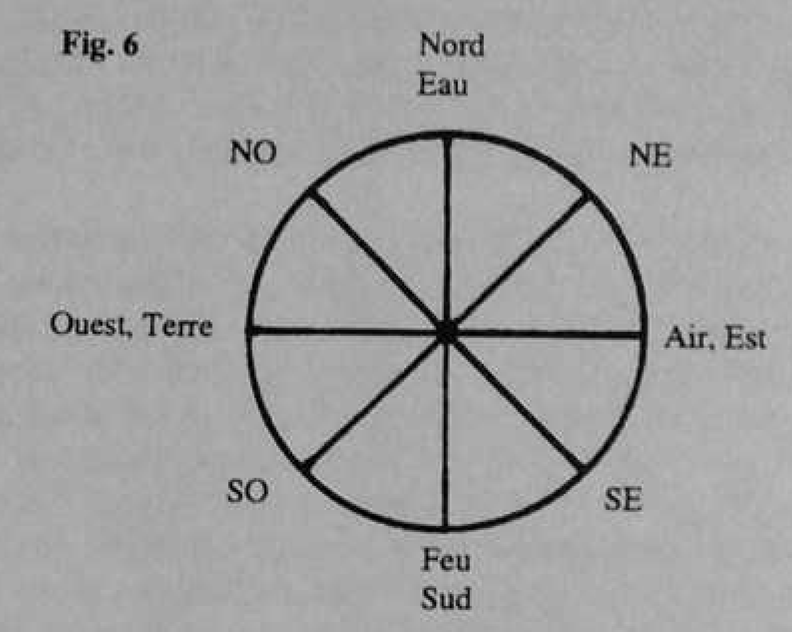
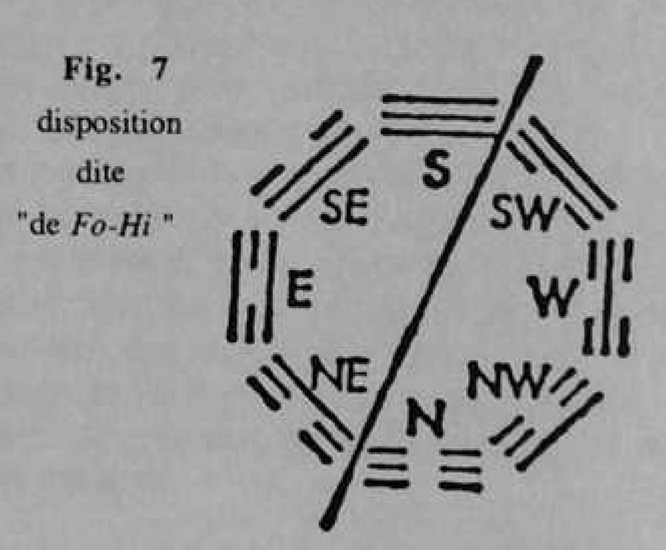


Fig. 7 disposition dite "de *Fo-Hi* "



A l'Extrême-Orient, enfin, les 8 Trigrammes «fournissent [...] une représentation concentrée de l'Univers (183)». «Pour que cette image du Monde soit estimée parfaite, il convient qu'elle comporte une orientation des Trigrammes. Assimilés mythiquement aux 8 Vents, les 8 Trigrammes servent, en effet, disposés en octogone, à former une rose des vents à huit directions.» Ils correspondent dans la structure du *Ming-Tang* ("Temple de la Lumière") aux 8 colonnes soutenant le toit rond et reposant sur la base carrée (184).

---

(177) - Cf. R. Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 62 (*L'Octogone*).

(178) - D'après Mr A. Ræymæker, dans son manuscrit encore inédit sur la doctrine de l'empire. Cf. aussi P. Grimal : *Dictionnaire de la mythologie* .

(179) - Hippocrate : *Des vents* , cité par G. Andres in *Principes de la médecine selon la Tradition* , chap. 7.

(180) - R. Guénon : *ibid.*

(181) - Cité par R. Guénon : *ibid....* D'après P. Winter in *Histoire générale de la médecine* (Laignel-Lavastine) : «Hildegarde de Bingen, sainte voyante et guérisseuse (1098-1179), née d'une famille noble» a laissé (outre des ouvrages consacrés à la Mystique) «deux livres de médecine intitulés : *Physica* et *Causæ et curæ* .»»Ils tirent leurs principaux éléments de la littérature médicale répandue à cette époque dans les couvents bénédictins. Outre les enseignements des écoles françaises de Tours et de Paris, l'auteur y a mis à profit les traités de Constantin l'Africain [cf. *infra* : 3eme chap.] et la médecine proprement allemande. L'indéniable valeur de ces livres les a fait rechercher jusqu'au XVIe siècle. La *Physica* expose les ressources médicales naturelles des trois règnes végétal, minéral et animal»...

(182) - R. Guénon : *ibid. & Aperçus sur l'ésotérisme islamique et le Taoïsme* , chap. 6.

(183) - D'après M. Granet : *La pensée chinoise* , chap. 3, § 2, p. 154-155.

(184) - Cf. R. Guénon : *La Grande Triade* , chap. 16.

4	9	2
3	5	7
8	1	6

Or le sol du *Ming-Tang* était agencé selon un quadrillage, basé sur le "carré magique" du nombre 3. Ce diagramme, qui correspondait aux 9 régions du Monde chinois, avait été apporté à l'empereur Yu le Grand par la Tortue, figure de la longévité du Cosmos (185). On le retrouve dans l'Hermétisme occidental où il est attribué à *Kronos* -Saturne (186).
Paracelse (187) en fait un sceau gravé, en plomb (188), qui serait propre «à favoriser l'accouchement des parturientes, à faire croître et multiplier tout ce qui le touche, et à rendre invulnérable le cheval du cavalier qui le porte»... Il attribue, du reste, d'autres vertus, tout aussi étonnantes, aux "carrés magiques" des six nombres suivants jusqu'à 9. Ainsi, celui de 6^2 (36 cases) (189), attribué au Soleil permet d'atteindre la gloire, tandis que celui de 9^2 (81 cases), attribué à la lune, préserve de nombreuses maladies...

En Grèce, le Novénaire intervient dans le symbolisme des 9 Muses, filles de Zeus et de la titanide Mnémosyne (qui suggère, par son nom, l'"*anamnésis* "), Vierges immortelles, dévouées aux dieux (dont elles célébrèrent la victoire sur les Titans), demi-sœurs d'Apollon qui dirige leur chant autour de la source Hippocrène, la "source du Cheval" née de l'impact du sabot de Pégase (190). Ces Muses permettaient au poète, plongé dans la multiplicité du monde, de renouer avec le charme (191) évocateur du paradis perdu (192). A l'"étymologie" proposée par Platon, dans le Cratyle (193), Fabre d'Olivet préfère faire dériver le grec *Musa* (identique à l'arabe *Musa* , pour Moïse) (194) de l'égyptien *Mas* ou *Mous* «qui signifie proprement la génération, la production ou le développement extérieur d'un principe; c'est-à-dire la manifestation formelle ou le passage en acte de ce qui était en puissance (195). Il se compose de la racine *âsh* , qui caractérise le principe universel, primordial, et de la racine *mâ* , qui exprime tout ce qui se génère, se développe, se manifeste, s'accroît, prend une forme à l'extérieur. *As* signifie, dans une infinité de langues, l'unité, l'être unique, *DIEU*, et *mâ* s'applique à tout ce qui est fécond, formateur, générateur; il veut dire proprement *une mère* .»(196)

Or une telle interprétation concorde parfaitement avec le symbolisme du nombre 9. En effet, «si le nombre 8 s'ajoute à l'Unité (197), il forme le nombre 9, qui, limitant ainsi pour nous la réalisation matérielle distinguée de l'Unité, sera représenté par la circonférence, et désignera la Multiplicité [...] cette circonférence, dont les points en nombre indéfini sont toutes les manifestations formelles de l'Etre (nous ne disons plus ici toutes les manifestations, mais seulement les manifestations formelles), peut être regardée comme le Zéro [métaphysique] réalisé. En effet, le nombre 9, en s'ajoutant à l'Unité, forme le nombre 10, qui résulte ainsi de l'union du Zéro avec l'Unité et qui est figuré par la circonférence avec son centre.»

---

(185) - Cf. R. Guénon : *ibid.* & M. Granet : *ibid.* , p. 146-147. D'après J. Lionnet (*Introduction* in Lao Tseu : *Tao Te King*) : le premier *Ming Tang* aurait été plus ancien, car bâti par l'Empereur Jaune, Huang-Ti; mais il était alors circulaire, et correspondait à une division de l'empire en 7 provinces.

(186) - Dans l'astrologie hindoue, la planète Saturne, *Sani* , est parmi les astres, celui qui favorise spécialement la "Longévité", *Ayus* ; or la médecine est appelée *Ayur-vêda* , *i.e.* "Science de la Longévité" — cf. B.V. Raman : *Manuel élémentaire d'astrologie hindoue* , chap. 1... En outre, dans la tradition gréco-latine, Kronos-Saturne est le régent de l'"Age d'Or".

(187) - Paracelse : *L'Archidoxe magique* , livre 7.

(188) - métal qui correspond à Saturne.

(189) - Celui-ci correspond au "Grand quaternaire" des Pythagoriciens, qu'ils appelaient "leur serment le plus sacré" (cf. *supra* § 2, p. 10 n. 35). La somme des nombres qui composent ce carré est 666, le "chiffre de César".

(190) - Cf. *Dictionnaire de la mythologie* de P. Grimal. & Jean Vassel : *Les Muses* in *Etudes Traditionnelles* n° 262 (sept 1947).

(191) - Latin : *carmen* = charme, incantation, apparenté au sanscrit *karma* = action rituelle. Cf. R. Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacréé* , chap. 21.

(192) - Celui de Kronos-Saturne, régent de l'Âge d'or.

(193) - *Cratyle* , 406a.

(194) - Cf. Fabre d'Olivet : *Etymologie du mot musique* in *La Musique* . Le mot grec *Musa* , qui signifie Muse, est aussi le nom du contemporain d'Orphée, (Musée) qui guérissait les malades par le son de sa lyre.

(195) - "C'est, dans son acception la plus restreinte, une manière d'être, comme l'exprime le mot latin *mos* ." (Cf. *Enéide* VI, 852 , cité *supra* § 2, p. 13)

(196) - Ces considérations rejoignent l'interprétation donnée par Ibn Arabî du nom arabe *Mûsa* , du moins si l'on tient compte du symbolisme : «Du fait que les gens de Pharaon le trouvèrent dans le flot (du Nil) auprès d'un arbre, Pharaon l'appela *Mûsa* ; en effet *Mû* veut dire "l'eau" en langue "copte" et *sâ* signifie "l'arbre".» (cité par C.A. Gilis in *La doctrine initiatique du pèlerinage* , chap. 13, note p. 205.)

(197) - R. Guénon : *Remarques sur la production des nombres* in *Mélanges* .

«D'autre part, le Novénaire peut encore être envisagé comme un triple Ternaire (198); à ce point de vue, qui est le point de vue statique, il est représenté par trois triangles superposés, de telle sorte que chacun soit le reflet de celui qui lui est immédiatement supérieur, d'où il résulte que le triangle intermédiaire est inversé. Cette figure est le symbole des trois Mondes (199) et de leurs rapports; c'est pourquoi le Novénaire est souvent considéré comme le nombre de la hiérarchie.»

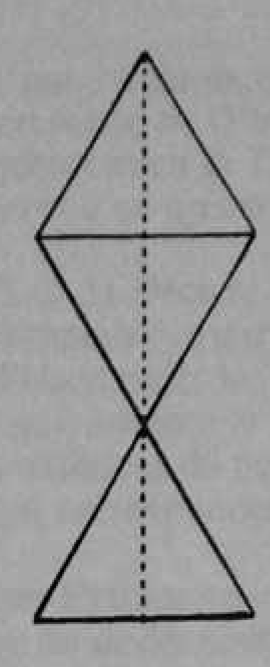


Fig. 8

Cependant, le Novénaire des Muses nous paraît plutôt correspondre au "point de vue" dynamique, et horizontal, car elles sont chargées de promouvoir, à la surface de la Terre, l'Harmonie procédant du Principe, de même que le souverain chinois devait symboliquement vivifier l'Empire, lors d'un rite annuel où il déambulait sur les 9 cases du *Ming Tang* (200). Cette harmonisation du niveau d'existence propre à l'humanité (au sens large ou restreint) s'opère grâce aux divers aspects de la Parole, musique et geste sacrées — Polymnie, Euterpe, Terpsichore, Erato, Thalie, Melpomène, Calliope, Clio, Uranie — qui "répercutent" en mode temporel le Verbe éternel. Quoiqu'elles s'expriment par la vibration, et le mouvement des corps, elles vivent sur la Montagne qui relie Ciel et Terre, *i.e.* dans le Monde psychique; et elles n'œuvrent du reste que par l'intermédiaire de l'artiste, dont elles dilatent l'âme, par voie d'inspiration, jusqu'aux dimensions du Monde (201). Le poète reconnaît alors, à l'orée du PaRaDiS, situé au sommet de la Montagne, le visage de Béatrice, «particulièrement aimée du nombre 9» (202), qu'elle représente à elle seule - à l'instar d'Isis qui est la "première des Muses" (203) - Béatrice «qu'il faut appeler Amour»(204).

Dans la région lumineuse de la Montagne animique les 9 Muses rejoignent l'Intellect unique, Apollon, autour duquel elles forment le cercle de la multiplicité…

En réalité, ces 9 Sœurs s'identifient à l'*Anima mundi* , symbolisée, dans l'Hermétisme, par la figure du "carré animé"(205) :

- un carré extérieur, représentant la Terre, posé sur l'un des angles pour suggérer l'idée de mouvement;
- un cercle intérieur qui est la ronde des Muses autour de l'Esprit solaire.

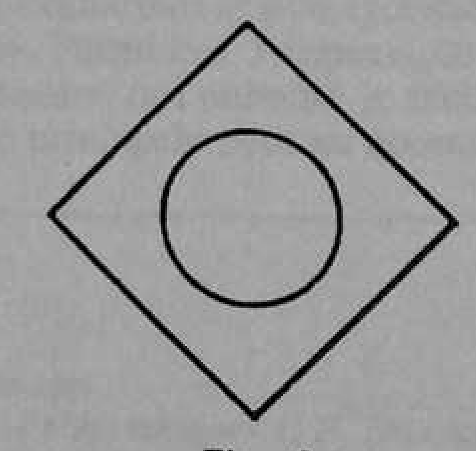


Fig. 9

Celle-ci rappelle la ronde des jeunes filles autour du dieu hindou Krishna, quand même un tel rapprochement serait délicat, car les Muses sont chastes et raisonnées, plus que des Nymphes, et Apollon ne chevauche point comme Dionysos la panthère des passions (206)…

---

(198) - *Ibid.*
(199) - *i.e.* spirituel, animique et corporel.
(200) - Cf. M. Granet : *La pensée chinoise* , chap. 3, § 2. & R. Guénon : *La Grande Triade* , chap. 16. Il existe au Musée du Bardo de Tunis une mosaïque romaine représentant les 9 effigies des muses réparties dans le quadrillage d'un carré analogue au *Ming-Tang* (pièce A.289, 3e siècle, salle 12).
(201) - Cf. J. Vassel : *ibid.*
(202) - *Vita Nuova* , cité par R. Guénon in *L'ésotérisme de Dante* , chap. 3.
(203) - Plutarque : *Isis et Osiris* , 3.
(204) - *Vita Nuova* & R. Guénon : *ibid.*
(205) - Un autre symbole de l'*Anima Mundi* est la "double-spirale" ; cf. R. Guénon : *La Grande Triade* , chap. 5 et 11 ; & *supra* § 2, p. 16.
(206) - On disait cependant que Dionysos se cachait parfois parmi les Muses…
Cf. M. Delcourt : *L'Oracle de Delphes* , 2ème partie, chap. 8 et 9;

Il reste que la Décade, appelée *Pan* (le Tout) par Nicomaque (207), apparaît comme la circonférence et le centre de toutes choses, la manifestation totale de l'Etre, le développement complet de l'Unité (208). La "quintessence" se résout métaphysiquement en la *Tétractys* comme l'atteste cet adage pythagoricien : «Qu'est l'*omphalos* ? La *Tétractys* , ce qu'est justement l'harmonie où se trouvent les Sirènes.(209)»

Selon l'"Hymne Orphique consacré au Nombre"(210), la Décade est «la mère féconde de tout, celle qui, plus importante que tout, enveloppe tout, inébranlable, éternelle»... Certes cela n'exclut point que d'autres nombres se posent en paradigmes de l'Harmonie; la "Quintessence" en témoigne, ainsi que l'Octave (justesse et justice), et le Duodénaire qui, comme le Novénaire, sert à mesurer la cironférence des cercles, y compris celle du cercle le plus extérieur du monde visible, celui des étoiles fixes, divisé par les 12 "maisons" zodiacales du soleil (qui correspondent dans l'Hindouisme aux 12 Adityas, fils d'Aditi, l'«Indivisible Vie»)(211).

Considéré comme un symbole de l'Univers, par Pythagore et Platon, le Duodénaire se manifeste dans l'espace à trois dimensions, sous la forme du dodécaèdre : 12 faces pentagonales, et 20 sommets qui touchent symboliquement le *périêkon* , la sphère sans étoiles qui enveloppe le *Cosmos* . En outre, le dodécaèdre symbolise l'"éther"; dernier des 5 polyèdres réguliers - par le nombre de sommets - il englobe les 4 autres, *i.e.* l'icosaèdre, le cube, l'octaèdre, et la pyramide, qui correspondent respectivement à l'"eau", la "terre", l'"air" et le "feu" (212).

Au vrai, selon les Pythagoriciens, nul nombre n'est dénué de l'harmonie (213); c'est elle plutôt qui découle de la Loi sacrée du Nombre, laquelle règne sur tous les arts : architecture, musique, poèsie, médecine...

3 — POIDS ET MESURE

D'entre les 5 conditions de ce monde (214), le nombre correspond à la quantité. C'est en vertu de la loi d'analogie inverse (215), qu'il symbolise, de façon particulièrement idoine, l'essence qualitative des choses. Au reste, la quantité discontinue, représentée par les nombres entiers, peut être considérée comme le "pôle substantiel"(216) de notre monde, jamais réalisable en mode pur du fait des autres conditions de l'existence corporelle, qui impliquent une participation du "pôle essentiel". On lit au "Livre de la Sagesse" - auquel on reconnaît des sources alexandrines et pythagoriciennes - : «Dieu a disposé toute chose en mesure, en nombre, et en poids». Parmi ces 3 aspects, le second seulement correspond au mode fondamental de la quantité. La mesure, qui entraine le recours aux nombres irrationnels (*i.e.* ni entiers, ni fractionnaires), se rapporte principalement au domaine de la

---

P. Grimal : *Dictionnaire de la mythologie*

L. Frédéric : *Dictionnaire de la civilisation indienne* .

(207) - Cité par M. Ghyka : *Philosophie et mystique du nombre* , chap. 2.

(208) - D'après R. Guénon : *Remarques sur la production des nombres* in *Mélanges* .

209) - Acousmate célèbre, rapporté notamment par Jamblique, cf. *Les Présocratiques* (J.P. Dumont), *Ecole pythagoricienne* C, IV. Les Sirènes correspondent en l'occurence aux "états informels" (spirituels). Figurées comme des entités ailées, elles peuvent adopter (à l'instar des anges) un aspect maléfique, comme par exemple dans l'*Odyssée* .

(210) - Rapporté par M. Ghyka : *ibid.*

(211) - Cf. R. Guénon : *Le Roi du Monde* , chap. 4, note : «Il est dit que les *Adityas* (issus d'*Aditi* ou l'"Indivisible") furent d'abord sept avant d'être douze et que leur chef était alors *Varuna* [*i.e.* Ouranos]. Les douze *Adityas* sont [...] autant de manifestations d'une essence unique et indivisible; et il est dit aussi que ces douze Soleils apparaîtront tous simultanément à la fin du cycle, rentrant alors dans l'unité essentielle et primordiale de leur nature commune. Chez les Grecs, les douze grands dieux de l'Olympe sont aussi en correspondance avec les douze signes du Zodiaque.»... Cf. aussi du même auteur, *Le symbolisme de la croix* , chap. 9.

(212) - Cf. Arturo Reghini : *Les Nombres sacrés* , chap. 4; & Platon : *Timée* 55e-56b; & M. Ghyka : *Philosophie et mystique du nombre* , chap. 6.

(213) - Citons encore l'exemple du nombre 11 qui symbolise "l'union centrale du Ciel et de la Terre", et du Macrocosme avec le Microcosme; ainsi que la polarisation de la Force universelle : Evolution "du côté" dizaine; Involution "du côté" unité... Cf. R. Guénon : *La Grande Triade* , chap. 8 ainsi que : *L'ésotérisme de Dante* , chap. 7.

(214) - *i.e.* : temps, espace, forme, vie, nombre.

(215) - Cf. *supra* p. 22.

(216) - Cf. R. Guénon : *Le Règne de la Quantité et les Signes des Temps* , chap. 1 à 3.

quantité continue, c'est-à-dire de la façon la plus directe aux choses qui possèdent un caractère spatial - «car le temps lui-même, bien qu'également continu, ne peut être mesuré qu'indirectement, en le rattachant en quelque sorte à l'espace par l'intermédiaire du mouvement qui établit une relation entre l'un et l'autre.»

Or le mouvement qui permet de mesurer le temps implique une rupture d'équilibre, que ce soit la chute des grains du sablier, ou la gravitation des corps célestes, conséquence du "big-bang"(217)… La mesure du temps consiste, tout comme la *pesée* , à déterminer l'effet de l'annulation d'une tension préalable, *i.e.* une augmentation d'entropie (218). Ainsi, la mesure du cycle de l'humanité rend compte d'une dégradation progressive entre un "Âge d'or", où prévalait la qualité, et un "Âge de fer" (219), où prévaut la quantité; et la même théorie traditionnelle s'applique au devenir physiologique de l'individu; dans les deux cas, l'histoire s'achève dans les plateaux de la Balance du Jugement dernier…

Malgré ce côté plutôt négatif de la pesée et de la fixation du temps (étant entendu que c'est la qualité et la liberté qui sont "positives"), l'épuisement d'une tension dans l'ordre corporel peut correspondre - par analogie inverse - à l'actualisation d'une qualité procédant de l'harmonie divine du Nombre (220). La vibration mesurée (par des nombres rationnels (221), *i.e.* entiers ou fractionnaires) des cordes repose sur ce principe; par elle, Musée guérissait les malades, tandis qu'Orphée charmait hommes et fauves, inclinait à lui arbres et plantes, et pacifiait le flot marin (222). Sur ce même principe repose aussi la théorie du sacrifice, dont le rôle est tel, dans les traditions, qu'il a été tenu pour le prototype du rite (223) : Il s'agit là de défaire le nœud vital qui maintient le *tonus* d'un être individuel; celui-ci en mourant (la mort est un *collapsus*) assure à sa communauté la descente de la grâce vivifiante, symbolisée un peu partout par les rayons lumineux, la pluie et la rosée qui humecte les plantes dans la dernière partie de la nuit (224)… En Grèce, à certaines fêtes d'Apollon (225), des victimes humaines, les *pharmacos* , étaient battues, voire tuées, en vue, dit-on, de promouvoir la fécondité du groupe. Cependant, l'acte sacrificiel n'implique pas forcément l'effusion de sang; la plante est un autre type de *pharmacos* , dont l'écrasement permet même d'obtenir le remède, *pharmacon* , par excellence, qui est l'essence végétale (226).

Or, l'élaboration et la progression de la sève, de la racine au fruit, est liée au temps cyclique, en sorte que le pôle essentiel de la plante se situe dans la terre et que son pôle matériel est céleste (227). C'est pourquoi les anciens interdisaient de «couper les racines des plantes», ce qui signifiait symboliquement : recourir à un principe actif en le tenant pour autonome par rapport au Principe unique, d'où procède l'Harmonie. La malédiction colportée d'âge en âge n'a pas d'autre origine, d'après le livre d'Hénoch, que cette erreur, qui, en matière de sacrifice végétal (ou, *a fortiori* , sanglant), se traduit à l'heure de la "pesée", par l'obtention d'un poison à la place d'un remède (228)…

---

(217) - Cette théorie, à part son nom, n'est pas spécifiquement moderne.

(218) - Idem pour cette notion de thermodynamique.

(219) - R. Guénon : *Formes traditionnelles et cycles cosmiques* , & *Compte-rendus* - de l'*Age d'Or* n° 5-6, sur *Le songe de Nabuchodonosor* par R. Auclair (p. 175).

(220) - «L'harmonie du monde est, selon Héraclite, comme l'harmonie d'un arc ou d'une lyre qu'on tend pour les détendre.» — Diels Frag. 51, cité par Mario Meunier in Plutarque : *Isis et Osiris* , 45.

(221) - Ces nombres traduisent la relation entre musique et vision.

(222) - Cf. P. Grimal : *Dictionnaire de la mythologie* . Fabre d'Olivet donne une curieuse étymologie du nom *Orphée* (que nous rapportons sous toute réserve) : celui-ci viendrait du phénicien "*Aor-ropheh* ", *i.e.* "Lumineux-Médecin" — Système musical des Grecs in *La Musique* .

(223) - Cf. R. Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 46 ainsi que : *Comptes-Rendus* , § *Cahiers du Sud* : *Magie guerrière dans la Rome antique* de P. Arnold (p. 177). Cf. aussi A.K. Coomaraswamy : *La Doctrine du Sacrifice* .

(224) - Cf. R. Guénon : *Le Roi du Monde* , chap. 3.

(225) - Cf. L. Gernet et A. Boulanger : *Le génie grec dans la religion* , chap. 4
Cf. M. Delcourt : *L'Oracle de Delphes* , 1ère partie, chap. 5 et 2ème partie, chap. 5 & 6.

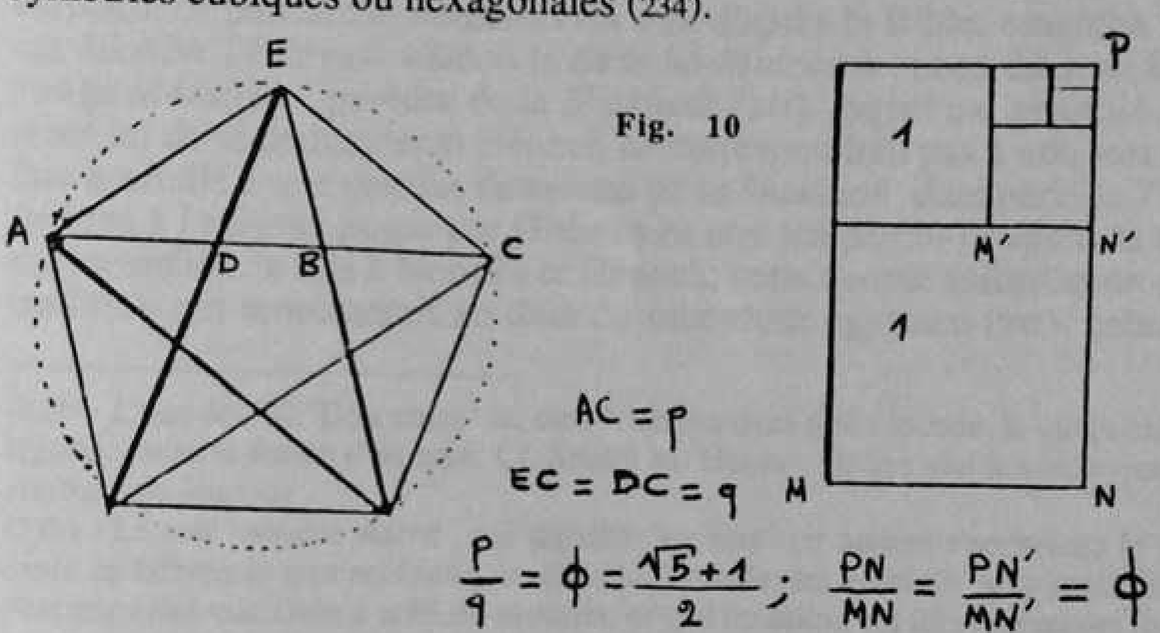
(226) - C'est le *Soma* des hindous — Cf. A.K. Coomaraswamy : *La Doctrine du Sacrifice* . En outre l'"essence végétale" est une "hypostase" d'*Aditi* , l'"Indivisible Vie" — Cf. R. Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 53 et *Le Symbolisme de la Croix* , chap. 9.

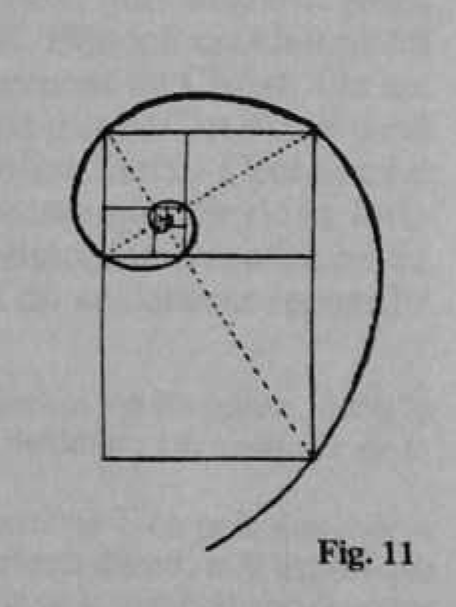
(227) - La plante est ainsi un symbole vivant de la "Loi d'analogie inverse", et de l'"*Asu-ra* " primordial - cf. *supra* §2, p. 18.

(228) - Cf. R. Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 62; et *Le Livre d'Hénoch* , traduit de l'éthiopien par F. Martin… Le mot grec *pharmacon* a d'ailleurs le double sens de : remède, et poison.

Quant à la mesure de l'espace, elle paraît procéder en sens inverse de la pesée et de la mesure du temps (229); car elle part de l'espace indéterminé, naturellement perçu comme un "chaos", pour aboutir à l'"assignation" des possibilités de manifestation (spatiale) par le Nombre (230). Selon l'apparence première, qui découle en l'occurence de l'analogie inverse, «la mesure est par rapport au nombre ce qu'est la manifestation par rapport à son principe essentiel»(231).

Toutefois, l'indétermination caractéristique des nombres irrationnels (qui servent à mesurer l'espace) symbolise, de façon directe, l'existence d'un ordre transcendant, incommensurable avec l'ordre physique, et que les anciens reconnaissaient dans l'irrégularité relative des structures vivantes; celle-ci traduisait à leurs yeux le degré de liberté dont jouit chaque vie, dans la mesure où elle participe de la Liberté absolue du Principe (232)… Les Pythagoriciens attribuaient une fonction sacramentale à certains irrationnels qu'ils considéraient comme des symboles de la Médiation universelle : ainsi le nombre π qui réconcilie la droite avec la courbe, et le carré avec le cercle (qui symbolisent respectivement la Terre et le Ciel); ainsi le nombre d'or Φ, et $1/\Phi$ (233), obtenu en appliquant le principe d'économie (des concepts et des opérations) au partage inégal d'une grandeur en 2 parties (en sorte que, s'agissant de 2 segments de droite : $M / m = (M + m) / M$). Cette "section dorée" ou "divine proportion" - qui symbolise l'analogie des parties par rapport au Tout - se retrouve dans les figures géométriques dérivées du pentagone régulier, comme le pentagone étoilé, et (dans les trois dimensions) le dodécaèdre et l'isocaèdre réguliers; elle gouverne ainsi l'agencement des structures organiques, car celles-ci sont fondées généralement sur une symétrie pentagonale (coquillages de mer, fleurs, corps de l'homme et de la femme), alors que les structures minérales relèvent de symétries cubiques ou hexagonales (234).




Fig. 11

Ainsi donc l'idée de mesure, si chère à l'esprit grec, «est (235) en connexion intime avec celle d'"ordre" (en sanscrit *rita*), qui se rapporte à la production de l'univers manifesté, celle-ci étant, suivant le sens étymologique du mot grec *cosmos* , une production de l'"ordre" à partir du "chaos"; ce dernier est l'indéfini, au sens platonicien, et le "cosmos" est le défini (236). Cette production est assimilée par toutes les traditions à une "illumination" (le *Fiat Lux* de la Genèse), le "chaos" étant identifié symboliquement aux "ténèbres" : c'est la potentialité à partir de laquelle s'"actualisera" la

(229) - …si l'on considère que la pesée et la mesure du temps "partent" de la qualité pour "arriver" à la quantité.
(230) - Cf. R. Guénon : *Le Règne de la Quantité et les Signes des Temps* , chap. 3.
(231) - *Ibid.*
(232) - C'est ainsi que tout visage humain recèle normalement une discrète dissymétrie. De même, en Architecture sacrée, les anciens introduisaient souvent volontairement de légères déviations par rapport au plan géométriquement exact initialement établi; afin de permettre la circulation du "souffle vital" dans l'édifice. Cf. T. Burckhardt : *Principes et méthodes de l'Art sacré* , chap. 1.
(233) - $\Phi = (1 + \sqrt{5}) / 2$; $1 / \Phi = (-1 + \sqrt{5}) / 2$. Cf. Matila Ghyka : *Le Nombre d'Or* , tome 1.
(234) - *Ibid.* chap. 2.
(235) - Cf. R. Guénon : *Le Règne de la Quantité et les Signes des Temps* , chap. 3.
(236) - L'auteur note à cet endroit : «Le mot sanscrit *rita* est apparenté par sa racine même au latin *ordo* , et il est à peine besoin de faire remarquer qu'il l'est plus étroitement encore au mot "rite" : le rite est, étymologiquement, ce qui est accompli conformément à l'"ordre", et qui, par suite, imite ou reproduit à son niveau le processus même de la manifestation; et c'est pourquoi, dans une civilisation strictement traditionnelle, tout acte, quel qu'il soit, revêt un caractère essentiellement rituel.»

manifestation, c'est-à-dire en somme le côté substantiel du monde, qui est ainsi décrit comme le pôle ténébreux de l'existence, tandis que l'essence en est le pôle lumineux, puisque c'est son influence qui effectivement illumine ce "chaos" pour en tirer le "cosmos"; [...] dans la tradition hindoue, les "trois pas" de *Vishnu* ["Nain"(237)], dont le caractère solaire est bien connu, mesurent (238) les "trois mondes"; ce qui revient à dire qu'ils "effectuent" la totalité de la manifestation universelle. »

De plus, «l'idée de mesure entraine immédiatement celle de la "géométrie", car non seulement toute mesure est essentiellement "géométrique" [...], mais on pourrait dire que la géométrie n'est pas autre chose que la science même de la mesure...»; la geste de Vishnou-Nain équivaut en la sorte à l'œuvre du «Dieu-géomètre», en Grèce l'Apollon hyperboréen (239). La géométrie et l'architecture, qui en est inséparable, symbolisaient par excellence l'activité divine, chez les Pythagoriciens, qui transmirent cette conception à certaine organisation se réclamant encore de nos jours du "Grand Architecte de l'Univers"... La parole de Platon : «Dieu "géométrise" toujours» impliquait que l'accès à la connaissance fût réservé, selon le critère «que nul n'entre ici s'il n'est géomètre »(240); telle était la devise inscrite sur la porte de l'école platonicienne...

4 — FONCTIONS

Outre ce "climat nordique", la geste du Nain divin, 5ème Avatâr de Vishnou (241), rappelle Hénoch, ce patriarche antédiluvien qui, d'après la Bible, «marcha avec *Elohîm* , puis disparut (242), car *Elohîm* l'enleva». «Selon le *Beth-ha-Midrasch* , nous dit Jean Reyor (243), Hénoch est changé en l'ange *Métatron* , parèdre de la *Shekinah* (244), lequel est assimilé ésotériquement au Christ. On est tenté ici de se demander si Hénoch ne correspondrait pas à une sorte d'"avatâra mineur" et s'il ne peut être assimilé à une des dix descentes de la *Shekinah* dont parle le *Tiqouné Zohar* (245).» Ceci touche de près à l'énigme posée par Guénon en son temps (246) : «dans la tradition islamique, Seyidna Idris est identifié à la fois à Hermès et Hénoch; cette double assimilation semble indiquer une continuité de tradition qui remonterait au-delà du sacerdoce égyptien (247), celui-ci ayant dû seulement recueillir

---

(237) - L'une des 10 "Descentes" du dieu Vishnou dans notre monde; la cinquième en l'occurence, où il apparut, selon la légende, sous la forme d'un nain. Cf. Shakti M. Gupta : *Vishnu and his incarnations* & L. Frédéric : *Dictionnaire de la civilisation hindoue* .

(238) - Le mot sanscrit *mâtrâ* , qui signifie "mesure" (et auquel s'apparente le mot latin *materia*) « a pour équivalent exact en hébreu le mot *middah* ; or, dans la Kabbale, les *middoth* sont assimilées aux attributs divins, et il est dit que c'est par elles que Dieu a créé les mondes, ce qui en outre, est mis en rapport précisément avec le symbolisme du point central et des directions de l'espace» — R. Guénon : *Le Règne de la Quantité et les Signes des Temps* , chap. 3.

(239) - L'*Apollon Karneios* .

(240) - Cité par R. Guénon : *ibid.*

(241) - Cf. S.M. Gupta : *ibid.* & cf. J. Reyor : *Des couleurs symboliques* in *Etudes Traditionnelles* .
Les 10 Avatârs sont d'après la tradition hindoue :

1 - Le Poisson	6 - Parashu-Râma : Râma-à-la-(double)hache
2 - La Tortue	7 - Râma = Râmachandra
3 - Le Sanglier	8 - Krishna
4 - L'Homme-Lion	9 - Jésus-Christ (remplacé parfois par Gautama Bouddha)
5 - Le Nain	10 - Kalkin, le Cavalier (à venir)

(242) - *Genèse* V, 24. Cf. aussi Fabre d'Olivet : *La langue hébraïque restituée* .
Le Nom *Elohîm* peut se traduire par "Lui-les-Dieux"; il comporte donc l'idée de "Multiplicité divine"; en outre, il correspond en arabe au Nom divin *Allahumma* qui évoque les idées de "descente divine" (car *umma* est l'impératif du verbe *amma* : "se diriger vers"); de "maternité" (*umm* = mère); et de "communauté" (= *umma*) — C.A. Gilis : *Marie en Islam* .

(243) - *A propos d'Hermès* in *op. cit.*

(244) - La Force pacificatrice de Dieu qui est son Aspect féminin... la Mère divine...cf. *infra* § 6 & § 9.

(245) - Jean Reyor donne la traduction (d'après J. de Pauly) du passage en question : «...Voilà pourquoi au commencement de la Genèse il n'est question que d'*Elohim* , qui désigne la *Shekinah* , parce que tout ce qui a été créé, à commencer par les *Hayoth* et les *Seraphim* jusqu'au plus petit vers de terre, vit en *Elohim* et par *Elohim* . C'est également pour cette raison que nos saints Maîtres nous ont appris que la *Shekinah* est descendue déjà dix fois sur la terre...»

(246) - R. Guénon : *Hermès* in *Formes traditionnelles et cycles cosmiques* .

(247) - Les Grecs identifiaient Hermès au Thoth égyptien — «le Dieu de la Musique et du Verbe, qui fit naître ses dieux

l'héritage de ce que représente Hénoch, qui se rapporte manifestement à une époque antérieure. En même temps, les sciences attribuées à Seyidna Idris et placées sous son influence spéciale ne sont pas les sciences purement spirituelles, qui sont rapportées à Seyidna Aïssa, c'est-à-dire au Christ; ce sont les sciences que l'on peut qualifier d'"intermédiaires", parmi lesquelles figurent au premier rang l'alchimie et l'astrologie; ce sont bien là, en effet, les sciences qui peuvent être dites proprement "hermétiques". Mais ici se place une autre considération qui pourrait, à première vue tout au moins, être regardée comme une assez étrange inversion par rapport aux correspondances habituelles : parmi les principaux prophètes, il en est un [...] qui préside à chacun des sept cieux planétaires, dont il est le "Pôle" (*El Qutb*); or ce n'est pas Seyidna Idris qui préside au ciel de [Hermès] Mercure, mais Seyidna Aïssa, et c'est au ciel du Soleil que préside Seyidna Idris; [...] il ne s'agit pas là d'un cas isolé dans l'ensemble des doctrines traditionnelles, car on peut trouver quelque chose de tout à fait similaire dans l'angéologie hébraïque : en général, Mickaël est l'ange du Soleil et Raphaël l'ange de [Hermès] Mercure, mais il arrive parfois que ces rôles sont inversés. D'autre part, si Mickaël en tant qu'il représente le *Métatron* solaire est assimilé ésotériquement au Christ, Raphaël est, d'après la signification de son nom (248), "le guérisseur divin", et le Christ apparaît aussi comme "guérisseur spirituel" et comme "réparateur"; d'ailleurs, on pourrait trouver encore d'autres rapports entre le Christ et le principe représenté par [Hermès] Mercure parmi les sphères planétaires. Il est vrai que chez les Grecs, la médecine était attribuée à Apollon, c'est-à-dire au principe solaire [*i.e. Métatron*], et à son fils Asklêpios (dont les Latins firent Esculape); mais dans les "livres hermétiques", Asklêpios devient le fils d'Hermès, et il est aussi à remarquer que le bâton qui est son attribut a d'étroits rapports symboliques avec le caducée (249). Cet exemple de la médecine permet d'ailleurs de comprendre comment une même science peut avoir des aspects qui se rapportent en réalité à des ordres différents, d'où des correspondances également différentes, même si les effets extérieurs qui en sont obtenus sont apparemment semblables, car il y a une médecine purement spirituelle ou "théurgique", et il y a aussi une médecine hermétique ou "spagyrique"(250)...»

D'entre ces 2 aspects de l'Art, l'on peut penser qu'Hippocrate privilégia le premier, dans la mesure où il invoque Apollon plutôt qu'Hermès, dans son fameux serment. Au reste n'était-il pas de la caste sacerdotale des Asclépiades, descendant du demi-dieu (251) ? Cependant, il nous faut préciser quelle peut être la différence de point de vue entre Apollon et Hermès. A cet égard, l'on se souviendra que chez les Grecs, «la science des nombres [attribuée à Apollon lui-même ...] apparaît comme étroitement liée à celle des formes géométriques (252) [...] On pourrait voir là l'expression d'un trait caractéristique de la mentalité hellénique, attachée surtout à la considération des formes visuelles». Or chez les Hébreux et les Arabes, qui identifient (par la transposition sus-indiquée) l'Intelligence hermétique à l'Esprit solaire, la science des nombres n'est pas moins centrale, et reliée à la métaphysique, cependant qu'elle s'unit (jusqu'à se confondre presque) avec la science des lettres, en raison des correspondances numériques de celles-ci (253). La *lettre* unit, quant-à elle, la *vision* (254)

---

parèdres *en émettant des sons de sa bouche* .» (note de M. Meunier in Plutarque : *Isis et Osiris* , 3).
«Thoth représente proprement la Sagesse, rapportée au sacerdoce en tant que conservateur et transmetteur de la tradition.» (R. Guénon : *ibid.*)

(248) - *Rapha* = médecin, remède — comme le phénicien *rophah* (cf. *supra* p. 29 n. 222) — *El* = Dieu (comme "Déterminant Universel").

(249) - L'auteur note à cet endroit : « Autour du bâton d'Esculape est enroulé un seul serpent, celui qui représente la force bénéfique, car la force maléfique doit disparaître par là-même qu'il s'agit du génie de la médecine...»

(250) - Cf. *supra* § 2, p. 17 n. 93.

(251) - Dans la plupart de ses biographies anciennes, Hippocrate est Asclépiade par son père et Héraclide (descendant d'Héraclès) par sa mère (Phénarète) — cf. J. Jouanna : *Hippocrate* , chap. 1, p. 32.
La caste sacerdotale des Asclépiades jouissait de certains privilèges, en particulier à Delphes; comme le prouve cette *inscription du IVe siècle av. J.C.* : «Il a plu au *Koinon* des Asclépiades de Cos et de Cnide : que l'Asclépiade arrivant à Delphes, s'il désire consulter l'oracle ou sacrifier, jure, avant de consulter, qu'il est Asclépiade par les hommes... que celui qui enfreint ces règles n'ait pas accès à l'oracle en qualité d'Asclépiade et, si quelqu'autre privilège est accordé aux Asclépiades par les Delphiens, qu'il ne lui soit pas accordé non plus s'il n'agit pas conformément aux dispositions précédentes.» (in *Corpus des Inscriptions de Delphes* , cité par B. Vitrac : *Médecine et philosophie au temps d'Hippocrate* , doc. 14, p. 45.)

(252) - R. Guénon : *Kabbale et science des nombres* in *Formes traditionnelles et cycles cosmiques* . L'auteur ajoute : «parmi les sciences mathématiques, c'est la géométrie que les Grecs développèrent tout particulièrement [...]. L'algèbre par contre, est d'origine indienne et ne fut introduite que beaucoup plus tard, par l'intermédiaire des arabes qui lui donnèrent le nom qu'elle a toujours gardé (*el-jabr*)».

(253) - D'après R. Guénon (*ibid.*), «les considérations de cet ordre» sont «demeurées étrangères aux Grecs», bien que «chez eux aussi les lettres aient une valeur numérique (qui est d'ailleurs la même que dans les alphabets hébreu et arabe

et le *son* , comme peut le faire Hermès de deux serpents qui s'affrontent (255)...

«Selon le *Livre des Jubilés* , IV, 17, "Hénoch fut le premier d'entre les fils des hommes, d'entre ceux qui sont nés sur la terre, qui apprit l'écriture, la science et la sagesse, et qui écrivit les signes des cieux selon l'ordre de leurs mois, dans un livre" (256). Toutes choses qui, comme l'attestent des textes innombrables, sont également attribuées à Hermès (257). D'autre part, dans le *Traité des Causes secondes de Trithème* (258), c'est sous la régence de Raphaël que furent inventées, avant le déluge, l'écriture et la musique ...»

Par ailleurs, la différence d'attitude des Grecs avec les Sémites, à l'égard du Nombre, renvoie à l'opposition originelle entre sédentaires et nomades. Les premiers, traditionnellement agriculteurs, puis fondateurs de cités, et métallurgistes, exercent spécialement leur activité sur les règnes végétal et minéral, qui sont fixes; «par la force des choses (259), ils en arrivent à se constituer des symboles visuels, images faites de diverses substances, mais qui, au point de vue de leur signification essentielle, se ramènent toujours plus ou moins directement au schématisme géométrique, origine et base de toute formation spatiale. Les nomades, par contre, à qui les images sont interdites comme tout ce qui tendrait à les attacher en un lieu déterminé, se constituent des symboles sonores, seuls compatibles avec leur état de continuelle migration.(260)» Pasteurs à l'origine, (car l'animal est mobile, comme eux), ils évoluent dans l'espace, adhérent à l'instant plutôt qu'à la durée. Moins primordiaux, et plus éphémères que les sédentaires, ils développent par compensation l'Art de la Muse, dont ils abreuvent l'humanité, comme d'un lait vivifiant (dans les cas favorables). Ces 2 types humains fondamentaux, qui correspondent à 2 tendances respectivement "compressive" et "expansive" (261), constituent le couple nécessaire à l'entretien du mouvement alternatif qui règle les échanges entre les peuples, en sorte que chacun a sa part des productions de l'autre.

En outre, au sein d'une même communauté traditionnelle, comme un royaume, ou une cité, on retrouve, *mutatis mutandis* , ces 2 tendances, qui concourent respectivement à la fondation et à l'"harmonisation" de l'"édifice" social; elles correspondent alors au couple "royauté-sacerdoce", qui apparait bien caractérisé par la formule hindoue du sacre royal (262) (adressée par le brahmane au roi), laquelle n'est autre que celle du mariage (où elle est prononcée par le fiancé) : «Je suis Cela, tu es Ceci; je suis le Ciel, tu es la Terre; je suis le Chant, tu es les Mots...». En même temps, le prêtre (ou le "prophète") procède à l'aspersion rituelle du roi, qui est ainsi "vivifié" par la "Parole d'en Haut" (263). A charge du nouveau chef temporel d'ériger, par sa geste héroïque et "solaire", la cité reflétant l'harmonie du Ciel. Est-ce parce qu'à certaine époque, les potentats de la Terre - signalés chez les

---

pour celles qui ont leur équivalent) et que même il n'y eut jamais d'autres signes de numération»... cf. *infra* p. 39.

(254) - Outre leurs correspondances numérales, les lettres hébraïques et (surtout) arabes ont un symbolisme idéographique (très proche de celui du *Watan* quant aux secondes — cf. *supra* § 2 & M. Vâlsan : *Le Triangle de l'Androgyne et le monosyllabe "OM"* in *op. cit.*)...Le symbolisme géométrique de la plupart des lettres grecques dérive de celui de l'alphabet phénicien — cf. *supra* § 2 , à propos du Φ , p. 17.

(255) - Selon R. Guénon, la "science [ésotérique] des lettres" et l'"alchimie", "entendue dans leur sens profond", ne sont en réalité qu'une seule science (traditionnelle); comme en témoigne la dignité islamique dite du "soufre rouge", *El Kebritul-ahmar* , conférée à ceux qui ont la pleine maîtrise de la première (tel *Seyidi Mohyiddin Ibn Arabî*) — cf. *La Science des lettres* (= chap. 6) in *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* .

(256) - J. Reyor : *A propos d'Hermès* in *Etudes et recherches traditionnelles* . Au reste, l'alphabet *watan* , transmis par les Brahmanes, est basé sur des correspondances astrologiques : il comprend 22 lettres (analogues aux 22 hébraïques) dont 3 constitutives, 7 planétaires et 12 zodiacales. — Cf. *L'Archéomètre* signé T in *La Gnose* , et Saint-Yves d'Alveydre : *ibid.*

(257) - et notamment à Thoth-Hermès, en Egypte - cf. Plutarque : *op. cit.*

(258) - L'abbé Jean Trithème de Spanheim (1462-1516) aurait appartenu à la tradition des *Rose-croix* . Il comptait parmi ses disciples Henri Corneille Agrippa et l'Empereur Maximilien (ainsi peut-être que Paracelse, mais ceci est contesté). Cf. J. Trithème : *Traité des causes secondes* et P. Chacornac : *Grandeur et adversité de Jean Trithème* .

(259) - R. Guénon : *Le Règne de la Quantité et les Signes des Temps* , chap. 21 (*Caïn et Abel*).

(260) - L'auteur note à cet endroit : « La distinction de ces deux catégories fondamentales de symboles est, dans la tradition hindoue, celle du *yantra* , symbole figuré, et du *mantra* , symbole sonore.» [Cela s'applique notamment à la "Science des lettres"]...«elle entraîne naturellement une distinction correspondante dans les rites où ces éléments symboliques sont employés respectivement, bien qu'il n'y ait pas toujours une séparation aussi nette que celle qu'on peut envisager théoriquement, et que, en fait, toutes les combinaisons en proportions diverses soient possibles.»

(261) - Cf. § 2, p. 16-17 sur la "double-spirale"...

(262) - Cf. A.K. Coomaraswamy : *Autorité spirituelle et pouvoir temporel dans la perspective indienne du gouvernement* , p. 9 & p. 62.

(263) - *Ibid.* p. 20-21.

Sémites sous le nom de Nemrod - méconnurent l'Ordre transcendant, au point de vouloir étouffer, à l'instar de Set-Typhon (264), toute expression de la Liberté divine, qu'il plût au Dieu-Géomètre de tempérer son Ardeur éclatante par l'influence virginale de la Lune, Vasque (265) des Eaux médicinales, dont le flux et le reflux sont coordonnés par Hermès (Idris-Hénoch) comme par Raphaël ? Une telle "rectification" permettait aux "hommes de désir", dont le type est la Caste chevaleresque, d'accéder à la Sagesse par la voie d'Amour; à commencer par le roi, qui est lui-même issu de ce type instable (266), mobile au sein de l'*Anima mundi* .

"Fixé" à son royaume terrestre lors du sacre, il trône symboliquement "entre Ciel et Terre" (tel le souverain chinois) (267); il accorde la puissance - *dynamis* - de la Terre avec le Conseil - *philosophia* (268) - venu d'en Haut (*i.e.* du Sacerdoce), la "lettre qui tue" avec "l'esprit qui donne la vie" (269); car «ce n'est pas de ces mains que "travaille" le roi, mais par son *fiat* ou ses édits (270). Il est la "Parole" qui rend effective les intentions de l'Autorité spirituelle», la "Parole" qui exprime le "Verbe".

C'est au "Tiers-Etat", la caste du commerce et de l'industrie (qui représente comme la caste sacerdotale, un type humain stable, quoique relié non plus au Ciel, mais à la Terre)(271), à réaliser matériellement l'Ordre ainsi descendu, selon un Art qui trouve aussi son archétype près le Dieu solaire. De la descente de l'Harmonie silencieuse à l'"articulation" du Commandement, et de celle-ci à l'édification vers le Ciel de la cité humaine, tout se conforme ainsi à la divine Loi du Nombre…

Au reste, il en est de l'artisan comme du roi et du "sage" : chacun est mandaté par le divin Géomètre pour reproduire en sa fonction ce qui est opéré de toute éternité, et joue, dès lors, le rôle d'un démiurge (272), dans un monde intermédiaire entre l'archétype et le fait. A ce niveau, qui est proprement celui de la vie, interviennent de concert les 2 "courants" de la Force cosmique symbolisés par la double-hache, ou les 2 serpents du Caducée, de sorte que chacun devra tenir compte, en son art, de ce que les Chinois appellent : "actions et réactions concordantes" (273). Cette notion était

---

(264) - Dans son étude sur *Sheth* — in *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 20 — Guénon écrit : « *namar* en hébreu, comme *nimr* en arabe, est proprement l'"animal tacheté", nom commun au tigre, à la panthère et au léopard; et l'on peut dire, même en s'en tenant au sens le plus extérieur, que ces animaux représentent bien en effet le "chasseur" que fut *Nimrod* d'après la Bible. Mais, en outre, le tigre, envisagé en un sens qui n'est pas forcément défavorable, est, comme l'ours dans la tradition nordique, un symbole du *Kshatriya* [la Noblesse d'épée]; et la fondation de Ninive et de l'empire assyrien par *Nimrod* semble être effectivement le fait d'une révolte des *Kshatriyas* contre l'autorité de la caste sacerdotale chaldéenne » [représentée par Abraham]…Or : «le tigre et les autres animaux similaires sont, en tant que "destructeurs", des emblèmes du *Set* égyptien, frère et meurtrier d'Osiris, auquel les Grecs donnèrent le nom de Typhon; et l'on peut dire que l'esprit "nemrodien" [*i.e.* : la révolte du pouvoir temporel contre l'autorité spirituelle] procède du principe ténébreux désigné par ce nom de *Set* , sans pour cela prétendre que celui-ci ne fait qu'un avec Nemrod lui-même; il y a là une distinction qui est plus qu'une simple nuance »…
Sur ce sujet cf. aussi C.A. Gilis : *Marie en Islam* , chap. 8.

(265) - Dans l'Hindouisme, la Lune représente la réserve de *Soma* , *i.e.* l'Elixir (végétal) par excellence. Cf. *infra* § 8. En outre la Lune (grec : *mênê* , anglais : *moon* , allemand : *mond*) est un symbole général de l'homme (sanscrit : *mânava* , anglais : *man* , allemand : *mann* et *mensch*) et plus particulièrement du Législateur primordial (le *Manu* des Hindous, *Ménès* des Egyptiens, *Menw* des Celtes et *Minos* des Grecs) — et conséquemment de la Loi propre aux hommes… cf. *supra* § 2 , p. 21 n. 141.
En Egypte la Lune était un symbole d'Isis, fille de Thoth-Hermès. Cf. *supra* § 2, p. 19.

(266) - D'après la doctrine hindoue, le *Kshatriya* (la Noblesse d'épée) est un type d'homme instable, mû par le désir. Cf. R. Guénon : *Varna* in *Etudes sur l'Hindouisme* .

(267) - Cf. R. Guénon : *La Grande Triade* , chap. 17.

(268) - Platon : *République* , 473d, cité par A.K. Coomaraswamy : *Autorité spirituelle et pouvoir temporel dans la perspective indienne du gouvernement* , p. 22.

(269) - Saint Paul : *2Cor 3, 6* ; cité par A.K. Coomaraswamy : *ibid.* p. 23.

(270) - *Ibid.* p. 25.

(271) - Dans la doctrine hindoue des castes, les 2 types stables sont : le *Brahmane* et le *Vaisha* (caste commerçante); les 2 types instables : le *Kshatriya* et le *Shudra* (caste servile). Cf. R. Guénon : *Varna* in *Etudes sur l'Hindouisme* .

(272) - «Dans l'épopée», dit B. Vitrac, les «médecins grecs sont associés à d'autres *dêmiourgoi* , des gens utiles à la communauté par la compétence qui est la leur, comme les devins, les charpentiers ou les aèdes…» B. Vitrac : *Médecine et philosophie au temps d'Hippocrate* , chap. 1, § 1.

(273) - Cf. Matgioi : *La Voie Rationnelle* , chap. 5… Au reste la doctrine des "actions et réactions concordantes" peut rendre compte de l'antithèse "allopathie-homéopathie". «Les douleurs, dit Hippocrate, se guérissent par les contraires. Chaque maladie a ce qui lui est propre; ainsi, aux constitutions chaudes devenues malades par le froid, conviennent les échauffants et ainsi de suite. [… *autre procédé* :] La maladie est produit par les semblables, et par le semblable que l'on administre, le patient revient de la maladie à la santé. Ainsi ce qui produit la strangurie qui n'est pas, enlève la strangurie qui est; la toux comme la strangurie est enlevée par des causes qui leur sont (respectivement) semblables. […] Ainsi de

illustrée chez les Grecs par la légende d'Amphion bâtissant les murailles de Thèbes grâce au son de sa lyre (274). L'harmonie et le geste sont 2 aspects complémentaires du Verbe immuable. Au 3 pas de Vishnou-Nain mesurant l'Univers correspondent les 3 lettres du monosyllabe sacré AUM, considérées comme la mesure - *mâtrâ* - respective des "3 mondes" (275).

Dans une lettre datée du 11.02.90, le Pr A. Ræymæker nous écrit : «la géométrie pythagoricienne est une géométrie des *cordes* »... Quel Dieu le Grec, naturellement tourné vers la beauté de la Forme, pouvait-il installer en son cœur si ce n'est le Dieu-Géomètre, qui cependant lui inspira en retour la science sonore, comme un remède contre toute sclérose ? Apollon, dont la Flèche d'or mesure la Terre (276), est aussi l'Inspirateur premier des musiciens et des poètes. Sa Lyre, dont le principe est déjà dans l'Arc, lui fut néanmoins donnée par Thoth-Hermès qui la confectionna avec 7 cordes, faites des nerfs de Set-Typhon (277) tendus sur une carapace de tortue. Or par un échange d'attributs (qui n'est pas sans rappeler celui qui se produit entre Fo-Hi et Niu-Koua, le couple impérial légendaire de Chine)(278), Hermès reçoit d'Apollon le "roseau d'or" autour duquel s'enrouleront 2 serpents, et qui, selon la tradition des Rose-Croix (à laquelle appartenaient Trithème et Paracelse), servira de "mesure parfaite" à la "Citadelle solaire" qui doit "descendre de ciel en terre" (279)...

Il en est des fonctions dans une communauté traditionnelle comme des Traditions (280) sur la Terre : complémentaires selon l'espace et le temps, elles manifestent, comme un jeu de miroirs, divers aspects de la théophanie, ou comme un jeu de cordes, la gamme de l'harmonie du monde. On les rattache aussi aux astres visibles dont la motion dénote l'intervention de la Force cosmique : le soleil et la lune en représentent les deux aspects principaux, respectivement mâle et femelle (281), qui, se déterminant l'un par rapport à l'autre, apparaissent comme Mars et Vénus, qui s'accordent grâce à l'Axe légendaire dressé par Hermès-Mercure; cet Axe a son principe dans le Bâton de commandement de Zeus-Jupiter, lequel est issu de Kronos-Saturne, le Pôle de l'espace et du temps... Or la fonction du sacerdoce et celle du roi concernent respectivement la vie future et la vie de ce monde; elles procèdent d'une même autorité axiale, envisagée à 2 niveaux antinomiques, dans la mesure où la tradition dit : «l'état qui est vie pour le corps est mort pour l'esprit et inversement» (282). Le "pouvoir des clefs" - qui est celui de "vie et de mort" - comprend 2 clefs, partagées entre le "pontife" et

---

deux façons contraires, la santé se rétablit.» *Des Lieux dans l'homme* § 6 (cité par le Dr L. Vannier : *Les origines et l'avenir de l'homéopathie* , chap. 1, § 2).

(274) - Cf. P. Grimal : *Dictionnaire de la mythologie* & cf. R. Guénon : *Le Roi du Monde* , chap. 11 : «dans la tradition chinoise, il est souvent question d'instruments de musique qui jouent un rôle similaire, et il est évident que ce qui en est dit doit aussi être entendu symboliquement». En outre le nom de Thèbes (que ce soit l'égyptienne ou la grecque) est identique «avec celui de la *Thebah* hébraïque, c'est-à-dire de l'Arche du déluge. Celle-ci est une représentation du centre suprême, considéré spécialement en tant qu'il assure la conservation de la tradition, à l'état d'enveloppement en quelque sorte.»... Or : «on sait quelle importance avait la lyre dans l'Orphisme et le Pythagorisme»...

(275) - Cf. R. Guénon : *Le Règne de la Quantité et les Signes des Temps* , chap. 3; & cf. supra § 2, p. 15-16 sur les 3 *mâtrâs* , plus l'élément *a-mâtrâ* du monosyllabe OM.

(276) - Cf. la légende de l'hyperboréen médecin Abaris, compagnon de Pythagore. Marie Delcourt : *L'Oracle de Delphes* 2ème partie, chap. 4.

277) - Selon la légende égyptienne rapportée par Plutarque in *Isis et Osiris* (55)... Un mythe grec raconte cependant qu'Hermès fit les cordes de cette lyre avec les intestins de 2 des bœufs qu'il avait volés à Apollon. Cf. P. Grimal : *Dictionnaire de la mythologie* § *Hermès* ...
Curieusement les 7 étoiles de la constellation polaire de la Grande Ourse symbolisaient Set-Typhon, chez les Egyptiens (cf. Plutarque : *ibid.* 21), alors qu'appelées *Septem Triones* , elles ont un symbolisme favorable dans la tradition gréco-latine (comme du reste en Inde et en Chine); elles représentent même un signe d'élection de l'empereur Auguste : «des signes de naissance comparables par l'ordre et le nombre à la constellation du Septentrion étaient dispersés sur sa poitrine et sur son ventre.» (Suétone : *Vie des douze Césars , Le divin Auguste* , 80).

(278) - Ceux-ci sont représentés enlacés, formant un caducée par leur corps de serpent; l'empereur Fo-Hi tenant l'équerre, symbole terrestre, Yin, féminin; et l'impératrice Niu-Koua le compas, qui est céleste, Yang, masculin — cf. R. Guénon : *La Grande Triade* , chap. 15.

(279) - R. Guénon : *Hermès* in *Formes traditionnelles et cycles cosmiques* .

(280) - Sur la question du septénaire des traditions : cf. M. Vâlsan : *Le Triangle de l'Androgyne et le monosyllabe "OM"* & L. Barmont : *L'ésotérisme d'Albert Dürer : "la melencolia"* , p. 12, note 2.

(281) - ou bien l'inverse, comme chez les arabes (point de vue de l'Immanence).

(282) - R. Guénon : *La Grande Triade* , chap. 6 (*"Solve" et "Coagula"*).

l'empereur... Est-ce à dire que la caste royale en dispose seule quant à la vie de ce bas-monde (283) ? Non, car, même si le roi soigne les écrouelles, il laisse à la caste médicale le soin des corps... Le roi et le médecin s'occupent tous deux de la "trame vitale" de la communauté humaine, tandis qu'avec la "chaîne" du sacerdoce, le complémentarisme s'établit en mode vertical (284)...En outre, comme «la vie est la lumière des hommes» (285), la fonction du médecin n'est pas moins "solaire" que celle du roi, ce qu'atteste l'ascendance apollinienne d'Esculape. A l'opposé cependant de la gloire d'un "roi-soleil", cette fonction est occulte, à l'instar du "soleil dans la nuit" (*Imn* -Osiris en Egypte (286)) qui laisse la lune - symbolisant la nature inviolable, et la loi sacrée (287) - régner sur ce monde. C'est en cela qu'Esculape participe d'Hermès, qui l'extirpa de la matrice de Coronis morte (288); Hermès lui-même issu de *Maïa* que les Chrétiens identifièrent à *Maria* (289).

5 — HERMES - ESCULAPE

Mais Coronis fut infidèle au dieu, qu'elle trompa avec un simple mortel. Son nom signifie "la corneille", cet oiseau noir (290) comparé, dans l'hermétisme chrétien, à la *Nigra sed formosa* du Cantique (291); sa racine KRN (292) évoque en outre le "haut-lieu polaire", symbolisé chez les Celtes par le *Cairn* (monceau de pierres), et identifié, par Homère et Plutarque, au premier "nombril du monde" (dont l'*omphalos* de Delphes n'est qu'un substitut), qui est une île située à l'Extrême-Nord (par-delà Ogygie) dans la Mer *Kronienne* , là où séjourne l'Apollon *Karnéios* et où vivait l'humanité primordiale durant l'Âge d'or, régi par *Kronos* -Saturne... En ce temps et ce lieu, les hommes n'auraient eu qu'une seule tradition, et un seul langage (ce qui est la même chose) que les Arabes appellent "langue solaire" - *Logha sûryâniyah* - tout en l'assimilant à cette "langue des oiseaux" connue de Salomon (293) (l'amant de *Nigra sed formosa*). Or, d'après une tradition islamique, «Adam, dans le Paradis terrestre, parlait en vers, c'est-à-dire en langage rythmé; il s'agit ici de cette "langue syriaque" (*loghah sûryâniyah*) [...] qui doit être regardée comme traduisant directement l'"illumination solaire" et "angélique" (294) telle qu'elle se manifeste au centre de l'état humain». En

---

(283) - La clef du Pontificat ouvre à la "Vie éternelle". César cumulait la fonction de Grand Pontife de Rome, et celle d'Empereur; il obtint la première bien avant la seconde — cf. Plutarque : *Vies parallèles Alexandre-César* , *César* , 7. Dans l'Europe chrétienne, ces 2 fonctions furent séparées, d'où maints conflits... cf. R. Guénon : *Autorité spirituelle et pouvoir temporel* ainsi que : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 18, 37 et 38.

(284) - Le sacerdoce médical paraît ainsi relever d'un aspect féminin, maternel, du Sacerdoce.

(285) - *Evangile de Jean* , I, 4.

(286) - Cf. *supra* § 2, p. 15-16 & 19.

(287) - Cf. *supra* p. 34 n. 265.

(288) - Esculape fut conçu d'Apollon et de Coronis, princesse de Thessalie. Celle-ci céda peu après à un homme venu d'Arcadie (*Ischys* = le Fort). Apollon la fit tuer alors; mais au moment où le bûcher mortuaire allait la consumer, il dépêcha Hermès pour extraire Esculape de son sein. Cf. P. Grimal : *ibid.* § *Asclépios* & Pindare : *3e Pythique* .

(289) - Selon R. Guénon (*Hermès* in *Formes traditionnelles et cycles cosmiques*) : «Le mois de mai tire son nom de *Maïa* , mère de Mercure (qui est dite être l'une des Pléiades), à laquelle il était anciennement consacré; or, dans le Christianisme, il est devenu "le mois de Marie", par une assimilation, qui n'est sans doute pas uniquement phonétique, entre *Maria* et *Maïa* ».

(290) - «Les Grecs et les Romains prirent la corneille comme emblème de la longévité de la vie : Aristophane prétend [dans *Les Oiseaux* , 6] qu'elle vit 5 vies d'homme.» — Charbonneau-Lassay : *Le Bestiaire du Christ* , p. 498.
En outre dans certaines légendes d'Esculape, c'est une corneille (ou un corbeau) alors de couleur blanche, qui avertit Apollon de l'infidélité de Coronis; celui-ci change alors en noir l'oiseau malheureux. Cf. P. Grimal : *ibid.* § *Asclépios* & T. Papadakis : *Epidaure* , p. 10.
Ceci nous rappelle une tradition islamique (transmise par Ibn Abbâs) disant que «la Pierre Noire descendit du Paradis alors qu'elle était d'une blancheur plus intense que celle du lait; ce sont les péchés des fils d'Adam qui, ensuite, la rendirent noire» —cf. C.A. Gilis : *La doctrine initiatique du pèlerinage* , chap. 4.

(291) - «Je suis noire mais je suis belle, ô filles de Jérusalem, comme les tentes de Cédar et les pavillons de Salomon!...» *Cantique des cantiques*, I, 5 — cf. Charbonneau-Lassay : *ibid.* , p. 498.

(292) - René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 28 : «La racine KRN exprime essentiellement les idées de "puissance" et d'"élévation"...»

(293) - après le Coran (XXVII, 15), qui se présente comme la réactualisation en langue arabe de ce langage universel appelé *Umm-al-Kitâb* — la Mère du Livre — cf. R. Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 7.

(294) - René Guénon : *ibid.* — «Les oiseaux sont pris fréquemment comme symbole des anges, c'est-à-dire précisément des états supérieurs»... "l'harmonie dans laquelle vivent les Sirènes" suivant l'Acousmate fameux... En outre, certaines

outre, «les Livres sacrés sont écrits en langage rythmé, ce qui on le voit, en fait tout autre chose que les simples "poèmes" au sens purement profane (295) [...]; et d'ailleurs la poésie, originairement, n'était point cette vaine "littérature" qu'elle est devenue par une dégénérescence qu'explique la marche descendante du cycle humain (296), et elle avait un véritable caractère sacré. On peut en retrouver des traces jusqu'à l'antiquité occidentale classique (297), où la poésie était encore appelée "langue des Dieux"(298)[...]. En latin, les vers étaient appelés *carmina* , désignation qui se rapportait à leur usage dans l'accomplissement des rites, car le mot *carmen* est identique au sanscrit *karma* , qui doit être pris ici dans son sens spécial d'"action rituelle"(299); et le poète lui-même, interprète de la "langue sacrée' à travers laquelle transparaît le Verbe divin, était *vates* (300), mot qui le caractérisait comme doué d'une inspiration en quelque sorte prophétique. Plus tard, par une autre dégénérescence, le *vates* ne fut plus qu'un vulgaire "devin" (301), et le mot *carmen* (d'où le mot français "charme") un "enchantement", c'est-à-dire une opération de basse magie; c'est là encore un exemple du fait que la magie, voire même la sorcellerie, est ce qui subsiste comme dernier vestige des traditions disparues...»

On raconte, dans l'Inde (302), que «les *Dêvas* , dans leur lutte contre les *Asuras* se protégèrent (*achhan dayan*) par la récitation des hymnes du *Vêda* , et que c'est pour cette raison que les hymnes reçurent le nom de *chhandas* , mot qui désigne le "rythme"». Cet évênement mythique intervint (303) lors du "barattement de l'océan de lait" par les 2 communautés adverses, tirant alternativement à chaque bout du grand serpent cosmique, qui s'était enroulé autour de la montagne polaire, laquelle reposait au fond de l'océan sur la carapace de Vishnou-Tortue (304). Alors, notre humanité acquis 14 "objets" précieux remontés un par un à la surface du flot; citons parmi ceux-ci : la lune, dont le dieu Shiva (305) orna sa chevelure; le poison universel, que but Shiva; la déesse du vin; le cheval blanc du dieu Indra (*i.e.* Zeus); la déesse Lakshmi (*i.e.* la "Femme de mer" : Aphrodite (306)); la conque, qui renferme le monosyllabe AUM (307); et enfin *Dhanvantari* , le dieu de la

---

légendes d'Apollon parlent d'un "temple de plumes" qui se trouverait dans la région du Pôle. Selon Erastosthènes (in *Catastérismes*) : «Apollon cacha la *Flèche d'or* chez les Hyperboréens, où se trouve aussi le *temple de plumes* ». Or : «une tradition, certainement beaucoup plus ancienne que les textes qui l'ont gardée, voulait que l'oracle de Delphes eût été institué par des Hyperboréens, notamment Pagasus et le divin Agyieus. [...] Cette préhistoire hyperboréenne de l'oracle est par la succession de 4 temples : • le 1er en forme de hutte, fait de laurier de Tempé; • le second, construit par des abeilles, en cire et en plumes, fut envoyé par Apollon aux Hyperboréens; • Héphaïstos fit de bronze le troisième; • Agamède et Trophonios bâtirent de pierre le quatrième, celui qui fut détruit en *548* .» (Marie Delcourt : *L'Oracle de Delphes* , 2ème partie, chap. 4)

(295) - René Guénon : *ibid.*

(296) - Cf. *supra* § 3.

(297) - Homère, Hésiode, Eschyle, Sophocle, Euripide... Virgile... et ... Dante.

(298) - Les dieux (sanscrit : *dêvas*) correspondent aux anges...

(299) - Guénon note à cet endroit : «Le mot "poésie" dérive aussi du verbe grec *poiein* , qui a la même signification que la racine sanscrite *Kri* , d'où vient *karma* , et qui se retrouve dans le verbe latin *creare* entendu dans son acception primitive; à l'origine, il s'agissait donc de toute autre chose que de la simple production d'une œuvre artistique ou littéraire, au sens profane qu'Aristote semble avoir eu uniquement en vue en parlant de ce qu'il a appelé "sciences poétiques".»

(300) - Cf. *supra* : les paroles de Caton l'ancien à son fils - § 2, p. 13 n. 60.

(301) - L'auteur note : «Le mot "devin" lui-même n'est pas moins dévié de son sens, car étymologiquement, il n'est pas autre chose que *divinus* , signifiant ici "interprète des dieux". Les "auspices" (de *aves spicere* , "observer les oiseaux"), présages tirés du vol et du chant des oiseaux, sont plus spécialement à rapprocher de la "langue des oiseaux", entendue alors au sens le plus matériel, mais pourtant identifiée encore à la "langue des dieux" puisque ceux-ci étaient regardés comme manifestant leur volonté par ces présages, et les oiseaux jouaient un rôle de "messagers" analogue à celui qui est généralement attribué aux anges (d'où leur nom même, puisque c'est là précisément le sens propre du mot grec *angelos*), bien que pris sous un aspect très inférieur.»

(302) - *Ibid.*

(303) - Cf. S.M. Gupta : *Vishnu and his incarnations* , p. 14-16.

(304) - Il s'agit du second *Avatâra*... Le symbolisme de la tortue est par ailleurs très important dans la tradition chinoise (cf. par ex. *supra* § 2, p. 26)...Cf. aussi une monnaie dace reproduite par Géticus (in *La Dacie hyperboréenne* , chap. 3) : sur l'avers : effigie de *Janus Bifrons* ; sur le revers : *tortue et caducée* .

(305) - Le Dieu de la Ténèbre qui est l'Archer et le Médecin suprêmes - cf. Stella Kramrisch : *The Presence of Shiva* , chap. 2, § 3.

(306) - «il existe une étroite connexion entre le symbolisme du dauphin et celui de la "Femme de mer" (l'*Aphrodite Anadyomène* des Grecs)»... René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 22.

(307) - Le hiéroglyphe de la "conque de Vishnu", qui est aussi celui de l'oreille humaine, est constitué des 3 lettres *watan* qui correspondent aux 3 *matras* du monosyllabe OM — cf. *supra* § 2, p. 15.

médecine. Cette énumération de merveilles ne laisse pas d'évoquer l'ambiance aurorale qui entoura la naissance de ce double oriental d'Esculape. Ce dernier apparaît, par contraste, d'autant plus occidental qu'il naquit de la mort - noire - grace au scalpel d'Hermès. On le dirait en Islam plus proche de Jésus (308) que de Sheth car «c'est par Sheth (309) que s'opère la différenciation des types spirituels d'où procède celle des diverses formes particulières [et des langages correspondants], envisagées par rapport à la Tradition primordiale [et la langue originelle] représentée par Adam, comme c'est par Jésus que doit s'opérer, en mode subtil, la réintégration ultime de ces types et la "vivification" finale de ces formes au sein de la Forme Totale constituée par la Loi muhammadienne.»

Or, l'on se souvient des «rapports entre le Christ et le principe représenté par Hermès-Mercure», celui-ci étant identifié d'autre part avec Idris-Hénoch (310)... En outre, «la Bible nomme deux Hénoch (311) : l'un, fils premier-né de Caïn qui donna son nom à la première ville du monde (Gen. , IV, 17); l'autre, fils de Jared, qui descend de la race de Sheth, souche de la nation sainte (Gen. , V, 18-24)»... en sorte que «si, comme le dit R. Guénon, les deux Sheth ne sont pas autre chose que les deux serpents du caducée hermétique, on peut en dire autant des deux Hénoch qui sont ainsi l'équivalent exact de l'Hermès au visage noir et blanc (312). Il n'est peut être pas indifférent de rappeler à ce propos que, dans l'Afrique du Nord, on appelle le serpent *hanech* , mot très proche de *Henoch* ou *Hanoch* . Dans cette interprétation, la baguette centrale du caducée est alors constituée par le bâton pastoral qu'Adam, parvenu à une extrême vieillesse, remit à Hénoch, fils de Jared.» Rappelons que si la tradition attribue à Adam la connaissance de tous les Noms (*i.e.* la langue primordiale)(313), Hénoch passe, ainsi qu'Hermès, pour être le père de l'écriture.

Or, d'après l'auteur de l'*Archéomètre* (314), l'écriture dite *watan* , conservée en Inde, était connue des prêtres égyptiens, à certaine époque. Elle aurait même servi primitivement à noter un langage unique, duquel seraient dérivées (315) d'une part la langue égyptienne (rapportée à *Hermès "El-Miçrî"* -*i.e.* "l'Egyptien" - par les Arabes), d'autre part une langue "qadméenne" (*i.e.* orientale), parlée en Chaldée (*Hermès "El-Bâbelî"*) d'où seraient sorties (en "même temps" qu'Abraham (316)) les rameaux hébraïque et arabe (317). D'ailleurs, les correspondances qui unissent les lettres aux nombres sont identiques entre ces deux dernières écritures, l'alphabet phénicien (lui aussi "qadméen"), et l'alphabet *watan* . On les retrouve même dans l'alphabet grec (318), du moins pour les lettres dont on peut déterminer la corrélative orientale. En effet, «l'écriture grecque ne représente en

---

(308) - D'après T. Papadakis in *Epidaure* : « Dans sa fameuse apologie du christianisme intitulée *Contre Celse* que le savant alexandrin Origène écrivit en 248 ap. J-C., Asclépios est présenté comme le plus représentatif et le plus digne de tous les dieux antiques pour être, en quelque sorte, comparé au "théanthrope" Jésus-Christ. Jésus et Asclépios y sont comparés pour leur grande puissance thérapeutique, pour leur vie sainte et immaculée et parce qu'ils n'excluaient pas du salut les pêcheurs»...

(309) - C.A. Gilis : *La Sagesse de la réalité actuelle dans le Verbe de Dawud* in *Etudes Traditionnelles* , n° 452-453, p.107.

(310) - Cf. *supra* § 4.

(311) - J. Reyor : *A propos d'Hermès* in *Etudes et recherches traditionnelles* .

(312) - Cette dualité apparaît aussi dans la légende des *Colonnes d'Hénoch* ; d'après René Guénon : «Il est dit que les Colonnes d'Hénoch ou de Seyidnâ Idris , comme il est appelé dans la tradition islamique, ont été construites par lui en deux matériaux différents, l'un pouvant résister à l'eau, et l'autre au feu; sur chacune était gravé l'essentiel de toutes les sciences. Il est dit qu'elles furent placées respectivement en Syrie et en Ethiopie, et que celle qui avait résisté aux eaux du Déluge existe encore en Syrie. En fait, la Syrie est ici rapportée au Nord, en connexion avec l'eau, et l'Ethiopie au Sud, en connexion avec le feu [...]. D'autre part, partout où on trouve deux colonnes, elles auront en commun une signification générale "binaire" que ces colonnes soient de Salomon, d'Hénoch, d'Hercule, etc...» *Quelques pages oubliées de René Guénon* , in *Etudes Traditionnelles* , n° 427 (sept-oct 1971).

(313) - C.A. Gilis : *ibid.*

(314) - T in *La Gnose*

(315) - Cf. René Guénon : *Kabbale et science des nombres* & *Le Tombeau d'Hermès* in *Formes traditionnelles et Cycles cosmiques* .

(316) - Le nom Abraham — ainsi généralement que celui des patriarches et des figures légendaires — se rapporte au moins autant à une communauté qu'à un individu unique — cf. *Coran* XVI, 120 : «en vérité, *Ibrâhîm* était une communauté (*umma*) adorant Allâh d'une façon pure et n'appartenant pas à l'ordre des polythéistes», cité par M. Vâlsan : *Le Triangle de l'Androgyne et le monosyllabe "OM"* in *op. cit.* , p. 126; cf. aussi René Guénon : *Introduction générale à l'étude des doctrines hindoues* , 3e partie, chap. 1 et 9.

(317) - Fabre d'Olivet rattachait, il est vrai, la langue hébraïque au rameau égyptien (*La langue hébraïque restituée* , *Dissertation introductive*); mais on peut penser qu'il s'agit seulement d'une influence.

(318) - Rappelons que dans l'écriture du grec ancien, les lettres tiennent lieu de chiffres.

réalité qu'une importation étrangère (319) (soit "phénicienne" comme on le dit le plus habituellement, soit en tout cas "qadméenne" [...] et les noms mêmes des lettres en font foi), et qui, dans son symbolisme numérique ou autre (320), n'a jamais véritablement fait corps avec la langue même. Au contraire, dans des langues telles que l'hébreu et l'arabe, la signification des mots est inséparable du symbolisme littéral, et il serait impossible d'en donner une interprétation complète quant à leur sens le plus profond [...] sans tenir compte de la valeur numérique des lettres qui les composent; les rapports existant entre des mots numériquement équivalents et les substitutions auquelles ils donnent lieu parfois sont, à cet égard, un exemple particulièrement net (321). Il y a donc là quelque chose qui [...] tient essentiellement à la constitution même de ces langues, qui y est lié d'une façon proprement "organique" bien loin d'être venu s'y adjoindre du dehors, et après coup comme dans le cas de la langue grecque»(322)... Cependant, cette carence, sous le rapport de la science hermétique, dut être compensée, en Grèce, par l'intelligence (plus primordiale encore) du rythme (prosodie) et des phonèmes (323), propre à la tradition apollinienne représentée par des Hyperboréens, tels qu'Abaris, Zalmoxis, et Aristéas (324), et par le maître de Samos lui-même : «Il charmait par des rythmes, des chants, des incantations (*épodes*) les souffrances de l'âme et celles du corps (325)».

Ainsi, la question du langage et des écritures ne nous a guère éloignés d'Esculape. Selon Pindare (*3ème Pythique*) : «Il les délivrait chacun de son mal par de doux charmes - *épaoidès* (326) -, tantôt en leur donnant des potions - *pinontas* (327) - bienfaisantes, tantôt en appliquant à leurs membres toutes sortes de remèdes - *pharmacon* (328) -; tantôt enfin il les remettait droits par des incisions - *tomès* - »; ce que le Pr Rullière rend par ces termes lapidaires : «la parole, les simples, et le couteau »...Or, nous pouvons observer que le mot *tomès* (incision) provient de la racine indo-européenne TeM, qui comporte d'une part l'idée de couper : tome, épitomé, anatomie, atome; et aussi, en latin, *templum* (329), un espace *délimité* (par l'augure); d'autre part l'idée d'obscurité : ténèbres, en sanscrit *tamas* . Ce dernier terme se rattache à une notion omniprésente dans l'Inde : celle

---

(319) - René Guénon : *Kabbale et science des nombres* in *ibid.*

(320) - L'auteur fait sans doute allusion, ici, au symbolisme idéographique des lettres grecques, qui est d'origine "qadméenne" pour la majorité d'entre elles. Il est des écritures, par contre, où un tel symbolisme participe de l'intelligence profonde du langage; la plus typique d'entre elles étant bien sûr la chinoise...

(321) - Par exemple, en arabe : MaRYaM = 40 + 200 + 10 + 40 = 290; RiSL (lait) = 200 + 60 + 30 = 290; donc MaRYaM = RiSL — cf. C.A. Gilis : *Marie en Islam* , chap. 7.

(322) - Selon René Guénon (*ibid.*) : «Ce n'est qu'avec le Christianisme qu'on peut trouver quelque chose de tel dans des écrits d'expression grecque, et alors il s'agit manifestement d'une transposition de données dont l'origine est hébraïque; nous entendons, à cet égard, faire allusion principalement à l'*Apocalypse* ; et l'on pourrait probablement relever aussi des choses du même ordre dans ce qui reste des écrits se rattachant au Gnosticisme.»

(323) - Nous avons vu que les Grecs disposaient d'une science étymologique analogue au *nirukta* des Hindous. (Cf. Platon : *Cratyle* & cf. supra § 2, p. 15) Ils avaient aussi un équivalent du *chhandas* , lequel est selon Guénon : «la science de la prosodie, qui détermine l'application des différents mètres en correspondance avec les modalités vibratoires de l'ordre cosmique qu'ils doivent exprimer, et qui en fait ainsi tout autre chose que des formes "poétiques" au sens simplement littéraire du mot.» — *Introduction générale à l'étude des doctrines hindoues* , 3e partie, chap. 8.

324) - Ces trois Hyperboréens étaient réputés médecins; les deux premiers interviennent dans la légende de Pythagore. Le troisième, qui est le poète Aristéas de Proconnèse, partage plusieurs traits mythiques avec le héros arcadien Aristée - apiculteur et médecin (le miel représente la panacée), qui accompagna Dionysos aux Indes, et convoita Eurydice, épouse d'Orphée le Thrace (cf. P. Grimal : *ibid.* ; M. Delcourt : *ibid.* , 2e partie, chap. 4). D'après Fabre d'Olivet, les Grecs, et notamment Strabon, croyaient la *Poésie* venue de Thrace (*Discours sur l'essence et la forme de la poésie* , in *Les Vers dorés de Pythagore expliqués* - édition de 1813 - p. 16) Ce pays, qui était celui d'Orphée et de Zalmoxis, aurait été une étape capitale du courant civilisateur descendu du Nord jusqu'à la Grèce; d'après Géticus (*ibid.*) : «*tous les Anciens sont unanimes à affirmer que les Gètes étaient un peuple hyperboréen.* Pindare [...] nous montre Apollon, après avoir bâti avec Neptune et Easque les murs de Troie, retournant *dans sa patrie de l'Hister (le Bas-Danube), chez les Hyperboréens* (*Olymp.*, VIII, 47) [...] Clément d'Alexandrie est aussi précis : il appelle le prophète des Daces Zalmoxis, Hyperboréen (*Stromata* , IV, 213) [...] Macrobe est aussi précis que possible : "Les régions arrosées par le Don et le Bas-Danube ... que l'antiquité appelait hyperboréennes"[...] Apollonius de Rhodes, dans ses Argornautiques (II, 675) dit que les Hyperboréens sont des Pélasges habitant au nord de la Thrace.» etc...

(325) - Porphyre : *Vie de Pythagore* , 30.

(326) - *epaoidès* (poét.) = *epodès* = *épi* (sur) + *oidès* (français : *ode* , a donné : *pros-odie* , *com-édie* , *trag-édie*)

(327) - de *pinô* (boire); a donné : *boisson* , *potion* , (et l'antithèse :) *poison* . Cf. Grandsaignes d'Hauterive :*ibid.*

(328) - *pharmacon* = remède ou poison (cf. *supra* § 3).

(329) - Citons encore : *temps* , *température* , *tempérament* , *intempérie* ... Cf. Grandsaignes d'Hauterive & *supra* § 1, p. 7.

des 3 *gunas* (330), qui désignent les 3 conditions fondamentales inhérentes au principe substantiel (331) de l'existence, et auxquelles sont soumis, par là-même, tout être et toute chose en devenir (332). «Les trois *gunas* sont (333) : *sattwa* , la conformité à l'essence pure de l'Etre (*Sat*), qui est identifié à la Lumière intelligible ou à la Connaissance, et représentée comme une tendance ascendante; *rajas* , l'impulsion expansive, selon laquelle chaque être se développe dans un certain état et, en quelque sorte, à un niveau déterminé de l'existence; enfin, *tamas* , l'obscurité, assimilée à l'ignorance, et représentée comme une tendance descendante [comparée à la pesanteur]»… Un tel ternaire caractérise de façon adéquate les trois "techniques" d'Esculape, car si le couteau correspond bien à la ténèbre (334), l'épode est liée à la lumière de l'Intellect (335), et le remède, *pharmacon* - dont le prototype est la plante (336) - relève du domaine intermédiaire où se déploie la "double-spirale de la vie". En outre en "redressant" celle-ci, symboliquement parlant (337), on obtient le Caducée hermétique, l'épode étant alors le serpent ascendant ("sattvique"); le couteau, le serpent descendant ("tamasique"); et le remède l'axe végétal ("rajasique") (338).

Cette représentation correspond au mythe d'Esculape : né grâce au Messager des dieux (serpent descendant), par l'intervention du couteau (qu'il emploiera lui-même pour "libérer" la vie des "nœuds" morbides), il se présente comme un type spécial de "psychopompe" (serpent ascendant) (339), guidant le "souffle de vie" dedans, et non par delà, le corps. Ceci le rapproche en tout cas d'Hermanoubis, le dieu égyptien à tête de chien (ou de chacal), qui digère les corps putréfiés pour en revivifier les âmes (340). Au reste, le chien était un emblème d'Esculape, comme le serpent. Bien plus, selon Court de Gébelin (341) son nom Asclepios signifirait "Tête de Chien" car «il serait composé des deux mots *As* ou *Es* & *CALEB* Chien (342); il signifieroit le CHIEN étincelant de lumière; & il seroit la *Canicule* [*i.e.* l'étoile Sirius], qui faisoit l'ouverture de l'année chez les

---

(330) - Selon René Guénon, in *Le Symbolisme de la Croix* , chap. 5 : « Dans son acception ordinaire et littérale, le mot *guna* signifie "corde"; de même, les termes *bandha* et *pâsha* , qui signifient proprement "lien", s'appliquent à toutes les conditions particulières et limitatives d'existence (*upâdhis*) qui définissent plus spécialement tel ou tel état ou mode de la manifestation. Il faut dire cependant que la dénomination de *guna* s'applique plus particulièrement à la corde d'un arc; elle exprimerait donc, sous un certain rapport tout au moins, l'idée de "tension" à des degrés divers [cf. *supra* § 1 et 3], d'où par analogie celle de "qualification"; mais peut-être est-ce moins l'idée de "tension" qu'il faut voir ici que celle de "tendance", qui lui est d'ailleurs apparentée comme les mots mêmes l'indiquent, et qui est celle qui répond exactement à la définition des trois *gunas* .»

(331) - …par opposition au principe essentiel.

(332) - ainsi les "3 mondes" (dans l'ordre que nous donnons ci-après des *gunas*, respectivement) : spirituel, animique, corporel; les 3 Vêdas : *Rig-Vêda* , *Yajur-Vêda* , *Sâma-Vêda* ; et même les 3 aspects principaux de la Théophanie : Vishnou ("Conservateur"), Brahma ("Créateur"), Shiva ("Destructeur" et "Transformateur"). En médecine (*Ayurvêda*), on a aussi les 3 humeurs (*doshas*) qui président à l'équilibre somatique : *pitta* (humeur ignée), *vâyu* ("souffle", *pneuma*), *kapha* (humeur lymphatique) - cf. V.B. Dash : *Fundamentals of Ayurvêda* & *Basic principles of Ayurvêda* , tome 2.

(333) - René Guénon : *L'homme et son devenir selon le Vêdânta* , chap. 4.

(334) - …la matrice de la "noire" Coronis.

(335) - L'analogie est envisagée présentement selon le mode direct, car la notion de *guna* relève du point de vue "substantiel". Par contre, au point de vue "essentiel", c'est le mode inverse de l'analogie qui prévaut : l'harmonie du chant paraît descendre, tandis que le geste (la "mesure") paraît monter.

(336) - Cf. *supra* § 3, p. 29 n. 226.

(337) - Cf. *supra* § 2, p. 16-17.

(338) - Il existe du reste une correspondance entre les 3 *gunas* — *sattva* , *rajas* , *tamas* — et les 3 règnes naturels, respectivement : *animal* , *végétal* et *minéral* (cf. René Guénon : *L'ésotérisme de Dante* , chap. 8).

(339) - Rappelons qu'Hermès est à la fois Messager des dieux (serpent descendant) et Psychopompe de l'humanité (serpent ascendant) - cf. René Guénon : *La Grande Triade* , chap. 5.

(340) - Anoubis est un aspect de Toth dont le principal symbole est l'Ibis, un oiseau qui se nourrit de charognes et de serpents, mais ne boit jamais que de l'eau très pure — cf. Charbonneau-Lassay : *Le Bestiaire du Christ* , chap. 81.
A propos d'Anoubis, Plutarque écrit , in *Isis et Osiris* , 61 : « le dieu qui nous révèle les choses célestes, qui est la raison de celles qui se portent vers les régions d'en haut est Anoubis. Parfois aussi on l'appelle Hermanoubis. Le premier nom de ce dieu exprime ses relations avec le monde supérieur; le second ses rapports avec le monde d'en-bas. Voilà pourquoi les Egyptiens lui sacrifient, tantôt un coq blanc, tantôt un coq de couleur jaune, car ils pensent que les choses célestes sont pures et lumineuses, et que celles d'en-bas sont mélangées et bigarrées»… Or, l'animal généralement sacrifié à Esculape, était précisément le coq. La dernière parole de Socrate, après avoir bu le poison (*pharmacon*) fut d'ailleurs celle-ci : «Criton, à Asclépios nous sommes redevable d'un coq ! Vous autres, acquittez ma dette ! N'y manquez pas ! » - *Phédon* 118a. Cf. aussi T. Papadakis : *ibid.*

(341) - *Le Monde Primitif* , *Allégories orientales* , *histoire de Saturne* , p. 68.

(342) - …en langue phénicienne… En arabe : *Kalb* = chien. Sur As : cf. *supra* § 2, p. 26.

Egyptiens». Or d'après Plutarque (343), l'étoile du Chien symbolisait, parmi les astres, l'Âme d'Isis, aux yeux des prêtres égyptiens. Tout ceci laisse à penser que l'art de la palingénésie, poussé si loin par l'Egypte, comportait un versant médical plus spécialement lié à Isis...

Quant aux vertus vivifiantes du "couteau", elles rappellent le "foudre" de Zeus; par antithèse au point de vue d'Esculape, puisqu'il en fut frappé à mort, pour avoir enfreint la *mesure* (344). Cependant, l'arme du roi d'Olympe peut aussi produire la vie : comme le *vajra* de l'Indra indo-tibétain, ou le marteau de Thor (345), elle symbolise le "principe masculin de la manifestation universelle"; la foudre, qui «est le principal attribut de *Zeus-Pater* ou *Ju-piter* , le *père des dieux et des hommes* », se trouve ainsi associée à l'idée de la "paternité divine"(346). On peut penser, en outre, que le "Serpent d'airain", érigé au désert par Moïse (347) - lui aussi Maître de Justice - repoussait moins la maladie que la mort, transmise par les serpents brûlants qui incarnaient Set-Typhon. Par rapport aux 2 Sheth, la fonction duelle des 2 Hénoch est certainement plus "musicale" : génération - destruction d'un côté, putréfaction - vivification de l'autre; de même, Jupiter agit par Mars, Hermès-Mercure par Vénus... Cette double dualité est nécessaire aux cycles de la vie. Elle était symbolisée, à Rome, par les 2 clefs du dieu *janitor* (348), *Janus Bifrons* , qui allait être remplacé, plus tard par les 2 Saint-Jean (349).

6 — JANUS - JANA

Janus était représenté avec 2 visages, le plus souvent masculin et féminin, à l'instar de certaines figures d'Hermès (350). Toutefois, dans ce second cas, les visages sont respectivement solaire et lunaire (de par les emblèmes qu'ils portent) tandis que Janus-Jana est plutôt de type "*Lunus-Luna* "(351), sa tête étant souvent surmontée du croissant. Or, Janus était le maître des 2 portes - *Januæ* - du cycle annuel :

— la *Januæ Cœli* , ou solstice d'hiver, qui ouvre la voie lumineuse et ascendante du soleil vers le Nord; période bénéfique et favorable.

---

(343) - *Ibid.,* 21.

(344) - Esculape, en ressuscitant un trop grand nombre de mortels, risquait de bouleverser l'ordre cosmique. Cf. *Dictionnaire de la mythologie* P. Grimal. Pindare rattache une telle démesure à la vénalité : «Mais la science elle-même se laisse captiver par le gain. L'or qui reluit en la main le tenta lui aussi, pour un salaire magnifique, d'arracher à la mort un homme dont elle avait déjà fait sa proie. Zeus, de ses mains, lança contre tous deux son trait, et leur enleva le souffle de la poitrine; la foudre ardente descendit leur apporter leur destin. Il ne faut demander aux dieux que ce qui convient à des cœurs mortels, il faut regarder à nos pieds, ne pas oublier notre condition. O mon âme, n'aspire pas à la vie immortelle, mais épuise le champ du possible ! »... *3e Pythique* 54-62.

(345) - Cf. *supra* § 2, p. 16.

(346) - ...d'après René Guénon , *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 25. L'auteur ajoute : «Il y a même à ce propos, et dans l'Occident moderne lui-même, un autre rapprochement qui est vraiment singulier : Leibniz dans sa *Monadologie* , dit que "toutes les monades créées naissent, pour ainsi dire par des *fulgurations* continuelles de la Divinité de moment en moment"; et il associe de cette façon, conformément à la donnée traditionnelle que nous venons de rappeler, la foudre (*fulgur*) à l'idée de production des êtres.»

(347) - *Nombres* 6-9.

(348) - portier

(349) - A ce sujet, Guénon écrit : «quant au rapprochement entre Jean et Janus, il est bien entendu que c'est une assimilation phonétique qui n'a évidemment aucun rapport avec l'étymologie, mais qui n'en est pas moins importante pour cela au point de vue symbolique, puisque, en fait, les fêtes des deux Saint-Jean ont pris réellement la place de celles de Janus aux deux solstices d'été et d'hiver.» - *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 38... Le nom arabe de Jean , *Yahyâ* exprime du reste l'idée de vie (*yahyâ* = il vit). En outre, il existe une tradition chrétienne selon laquelle l'apôtre Jean n'aurait pas été atteint par la mort corporelle, et attendrait le retour eschatologique du Christ - «S'il me plaît qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que t'importe ? » (*Evangile de Jean* , XXI, 22)... Néanmoins, l'Eglise de Pierre a aussi hérité de Janus; en effet les 2 clefs «étaient un des attributs du souverain pontifical, auquel la fonction de "hiérophante" était essentiellement attachée; comme la barque, qui était aussi un symbole de Janus, elles sont demeurées parmi les principaux emblèmes de la papauté [...] Cette barque de Janus était une barque pouvant aller dans les deux sens, soit en avant, soit en arrière, ce qui correspond aux deux visages de Janus lui-même.» - *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 18.

(350) - Le *Rebis* hermétique; on en trouve plusieurs représentations dans *Alchimie* de T. Burckhardt.

(351) - *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 18. L'auteur ajoute : «Le nom de Diane, la déesse lunaire, n'est qu'une autre forme de Jana, l'aspect féminin de Janus.»

— la *Januæ Inferni* , ou solstice d'été, qui ouvre la voie ténébreuse et descendante du soleil vers le Sud; période maléfique et défavorable (352).
La figure folklorique de "Jean qui rit" - regardant l'avenir - et "Jean qui pleure" - regardant le passé - se réfère au même symbolisme, ainsi que le mythe d'Héraclès entre la vertu et le vice (353); les Pythagoriciens représentaient ce dilemne par les 2 branches de la lettre upsilon Y - la lettre de l'Amour (354)…

Or tout ceci concerne Hippocrate, ne fût-ce que par son ascendance maternelle qui remontait à Héraclès (355). Ce nom signifie : «La Gloire d'Héra» - la Grande Déesse olympienne; et toute la légende du Héros illustre l'idée d'une Force unique qui subjugue la Double-force, symbolisée par les 2 serpents cosmiques venus attaquer (à leur dépens) le berceau d'Héraclès nouveau-né (356).

Quant au *Janus Bifrons* , dieu de l'initiation à Rome (357), on dit que son véritable visage n'était ni l'un ni l'autre de ceux que l'on pouvait voir (tournés respectivement vers le passé et vers l'avenir) : «Ce troisième visage, en effet, est invisible parce que le présent, dans la manifestation temporelle, n'est qu'un instant insaisissable (358); mais lorsqu'on s'élève au-dessus des conditions de cette manifestation transitoire et contingente, le présent contient au contraire toute réalité. Le troisième visage de Janus correspond dans un autre symbolisme, celui de la tradition hindoue, à l'œil frontal de *Shiva* , invisible aussi, puisqu'il n'est représenté par aucun organe, et qui figure le "sens de l'éternité". Il est dit qu'un regard de ce troisième œil réduit tout en cendres, c'est-à-dire qu'il détruit toute manifestation; mais lorsque la succession est transmuée en simultanéité, toutes choses demeurent dans "l'éternel présent", de sorte que la destruction apparente n'est véritablement qu'une "transformation" au sens le plus rigoureusement étymologique de ce mot.»

En outre, le temps qui n'est plus paraît changé en espace (359), lequel acquiert par là une "quatrième dimension"; la roue du cycle temporel cesse de tourner; la quadrature du cercle (au sens où l'entendaient les Pythagoriciens (360)) s'effectue. «Ce résultat final peut encore être représenté comme une "cristallisation" (361), ce qui répond toujours à la forme cubique (ou carrée dans sa section plane) : on a alors une "ville" avec un symbolisme minéral (362), tandis que, au début, on avait un "jardin" (363) avec un symbolisme végétal, la végétation représentant l'élaboration des germes dans la sphère de l'assimilation vitale.»

---

(352) - D'après René Guénon , *ibid.* , chap. 37. En outre : «la Lune est à la fois *Janua Cœli* et *Janua Inferni* , *Diane* et *Hécate* » — *L'ésotérisme de Dante* , chap. 3.
(353) - *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 37.
(354) - Cf. *supra* § 2 ce qui concerne le nombre 6.
(355) - D'après la biographie attribuée à Soranos, en particulier — cf. J. Jouanna : *Hippocrate* , 1ère partie, chap. 1.
(356) - Cf. P. Grimal : *Dictionnaire de la mythologie* .
(357) - Selon René Guénon, le mot latin «*initiatio* dérive de *in-ire* , "entrer" (ce qui se rattache également au symbolisme de la "porte"), et, suivant Cicéron, le nom de Janus a la même racine que le verbe *ire* , "aller"; cette racine *i* se trouve d'ailleurs en sanscrit avec le même sens qu'en latin, et, dans cette langue, elle a parmi ses dérivés le mot *yâna* , "voie", dont la forme se rapproche singulièrement du nom même de Janus. "Je suis la Voie", a dit le Christ; faut-il voir là la possibilité d'un autre rapprochement ? […] Dans la tradition extrême-orientale, le mot *Tao* , dont le sens littéral est aussi "Voie" , sert de désignation au Principe suprême; et le caractère idéographique qui le représente est formé des signes de la tête et des pieds, équivalant à l'*alpha* et à l'*oméga* .» — *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 18 & *L'homme et son devenir selon le Vêdânta* , chap. 21.
(358) - *ibid.* — «C'est aussi pour cette raison, note l'auteur, que certaines langues, comme l'hébreu et l'arabe, n'ont pas de forme verbale correspondant au présent.»
(359) - Cf. René Guénon : *Le Règne de la Quantité et les Signes des Temps* , chap. 20.
(360) - D'après René Guénon , *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 14 : «Le quaternaire est représenté géométriquement par le carré, si on l'envisage sous l'aspect "statique", mais sous l'aspect "dynamique", […] il l'est par la croix; celle-ci, lorsqu'elle tourne autour de son centre, engendre la circonférence, qui, avec ce centre, représente le dénaire, lequel est […] le cycle numérique complet. C'est là ce qu'on appelle la "circulature du quadrant", représentation géométrique de ce qu'exprime arithmétiquement la formule 1 + 2 + 3 + 4 = 10; inversement, le problème hermétique de la "quadrature du cercle" (expression si mal comprise d'ordinaire) n'est pas autre chose que ce que représente la division quaternaire du cercle, supposé donné tout d'abord par deux diamètres rectangulaires, et il s'exprimera numériquement par la même formule, mais écrite en sens inverse : 10 = 1 + 2 + 3 + 4 , pour montrer que tout le développement de la manifestation est ainsi ramené au quaternaire fondamental.» Cf. aussi *supra* début § 2.
(361) - Cf. René Guénon : *Le Règne de la Quantité et les Signes des Temps* , chap. 20 ; & *supra* § 3.
(362) - *ibid.* — c'est la "Citadelle solaire" des Rose-Croix qui doit "descendre de ciel en terre" (cf. *supra* § 4). Auparavant, cette perfection minérale se manifeste dans la beauté du désert.
(363) - …l'Eden ou le "PaRDeS" — cf. en particulier *supra* § 2, p. 21.

Cependant, comme le dit Hippocrate : «naître et mourir, c'est la même chose »(364)... «La fin du cycle est "intemporelle" (365) aussi bien que son commencement, ce qui est d'ailleurs exigé par la rigoureuse correspondance analogique qui existe entre ces deux termes extrêmes»... Toutefois, «en réalité, le monde corporel n'est pas anéanti (366), mais "transmué", et il reçoit aussitôt une nouvelle existence, puisque, au-delà du "point d'arrêt" correspondant à cet instant unique où le temps n'est plus, "la roue recommence à tourner" pour le parcours d'un autre cycle.» Ce passage de la dureté minérale à la "terre meuble du jardin", du silence au chant, de l'homme à la femme, correspond au moment mythique où Héraclès, au terme de ses 12 travaux "solaires", devient l'esclave d'*Omphalé* (367) qui revêt la peau du lion de Némée (368) et brandit la massue du héros, tandis que lui, habillé de sa robe, s'emploie à filer le lin aux pieds de cette reine. On retrouve un tel échange d'attributs entre les 2 figures visibles de Janus-Jana (dans certaines représentations tout du moins) (369) : Jana tient la clef d'or, celle du "pouvoir spirituel", et de la voie ascendante, divine, lumineuse, des "grands mystères" (qui correspondent à Osiris); Janus tient le sceptre, qui équivaut à la clef d'argent, celle du "pouvoir temporel", et de la voie descendante, humaine, obscure, des "petits mystères" (Isis)... De telles considérations symboliques valent en tout cas pour tous les cycles vitaux; respiration individuelle ou cosmique; homme, race, humanité même; cycles morbides avec leurs crises...

Or l'intermède entre deux cycles peut être symbolisé par la Saint-Jean d'Hiver, ou par la nuit encore : «Minuit, écrit le Dr Gallimard (370), ne fait partie ni du jour qui s'achève ni du jour qui prend naissance; c'est le point unique, symbole du Centre universel par qui tout le monde est créé et qui contient tout le monde. Minuit, c'est le silence et la nuit, mais c'est le contraire du néant. C'est le silence plein de toutes les paroles qui se diront et qui ne se diront pas. C'est la Nuit, la Grande Mère plus lumineuse que les plus grandes clartés (371).»...

Or, le Coran fait mention d'une «Nuit qui vaut plus que mille mois» et où «l'Esprit - *Er-Rûh* (372) - descend avec les anges». D'après René Guénon, cet Esprit n'est autre que Seyidnâ *Mîtatrûn* (373), le *Metatron* de la Kabbale hébraïque, lequel est «représenté comme un ange, bien que, étant au-delà du domaine des existences "séparées", il soit véritablement autre chose et plus qu'un ange ». «Le terme de *Metatron* comporte (374) toutes les acceptions de gardien, de seigneur, d'envoyé, de médiateur; il est l'auteur des théophanies dans le monde sensible; il est l'Ange de la face, et aussi le Prince du Monde (*Sâr ha-ôlam*)[...] Son nom est *Mickaël* , le Grand Prêtre qui est holocauste et oblation devant Dieu »... Ainsi, «*Metatron* n'a pas que l'aspect de la Clémence (375), il a aussi celui

---

(364) - *Régime* IV, 3.
(365) - *Le Règne de la Quantité et les Signes des Temps* , chap. 23.
(366) - *ibid.*
(367) - «Omphalé porte, écrit M. Delcourt, le nom du cordon natal, qui est pour chaque homme, sa destinée même. Le rite des vêtements échangés figure dans les initiations [...] Entre la vieille pierre delphique [*omphalos*] et la reine de Lydie [*Omphale*], il y a sûrement plus qu'une simple assonance.»
(368) - Selon Plutarque (*Isis et Osiris* , 21) : «l'âme d'Isis est appelée par les Grecs l'étoile du Chien, et Sothis par les Egyptiens.» Or, «Sothis ou Sirios était une déesse à tête de lionne. Le lever héliaque de Sothis, dit Maspéro, "qui marquait le premier instant de l'inondation, marquait aussi le début de l'année civile, si bien que tout le système chronologique du pays reposait sur lui"»(*ibid.* , 38 - note de Mario Meunier). «Chez les Egyptiens, dit Porphyre , *De ant. Nymph.* 24, le signe sous lequel commence l'année n'est pas le Verseau, mais le Cancer. Car près du Cancer, est l'étoile Sothis [symbole de la Déesse léonine] que les Grecs appellent l'étoile du Chien.» (*ibid.* , 21. - citation de Mario Meunier). Sur la fonction cyclique du Cancer, cf. M. Vâlsan : *Le Triangle de l'Androgyne et le monosyllabe 'OM'* in *ibid.* , p. 119-220.
(369) - Cf. René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 18.
(370) - *La tradition hippocratique et la médecine des correspondances* in *Médecine officielle et médecines hérétiques* , p. 127.
(371) - C'est une des "définitions" d'Aditi (la Déesse Mère des 12 *Adityas*) dans l'Hindouisme — cf. A.K. Coomaraswamy : *The Vedic Doctrine of "Silence"* in *Metaphysics* ; & *supra* § 2, p. 28.
(372) - *Coran* : XCVII — Ce mot arabe recèle l'idée de Souffle, de même que le mot *Nafs* qui signifie Âme, de sorte que *Er-Rûh* et *En-Nafs* correspondent respectivement au *Pneuma* et à la *Psyché* des Gnostiques. Cf. *supra* § 2 sur le nombre 8.
(373) - ...d'après René Guénon : *Er-Rûh* in *Aperçus sur l'ésotérisme islamique et le Taoïsme* . «Dans certaines formules ésotériques, ajoute l'auteur, le nom d'*Er-Rûh* est associé à ceux de quatre anges par rapport auxquels il est, dans l'ordre céleste, ce qu'est dans l'ordre terrestre, le Prophète par rapport aux quatre premiers *Kholafâ* (Califes); cela convient bien à *Mitatrûn* , qui d'ailleurs s'identifie aussi nettement à *Er-Rûh el-mohammediyah* .»
(374) - René Guénon : *Le Roi du Monde* , chap. 3; cf. aussi *supra* § 4.
(375) - *Ibid.*

de la Justice; il n'est pas seulement le "Grand Prêtre" (*Kohen ha-gadol*)(376), mais aussi le 'Grand Prince" (*Sâr ha-gadol*) et le "chef des milices célestes", c'est-à-dire qu'en lui est le principe du pouvoir royal, aussi bien que du pouvoir sacerdotal ou pontifical auquel correspond proprement la fonction de "médiateur".[...] Il convient d'ajouter que si *Mickaël* s'identifie à *Metatron* comme on vient de le voir, il n'en représente qu'un aspect; à côté de la face lumineuse, il y a la face obscure, et celle-ci est représentée par *Samaël* (377), qui est également appelé *Sâr ha-ôlam* ; [...] c'est ce dernier aspect, et celui-là seulement, qui est le "génie de ce monde", en un sens inférieur, le *Princeps hujus mundi* dont parle l'Evangile; et ses rapports avec *Metatron* , dont il est comme l'ombre, justifie l'emploi d'une même désignation dans un double sens, en même temps qu'ils font comprendre pourquoi le nombre apocalyptique 666, le "nombre de la Bête", est aussi un nombre solaire (378). Du reste, suivant Saint Hippolyte, le "Messie et l'Antéchrist ont tous deux pour emblème le lion" qui est encore un symbole solaire; et la même remarque pourrait être faite pour le serpent et pour beaucoup d'autres symboles.» Quant à l'étymologie du nom *Metatron* , elle «est fort incertaine (379); parmi les diverses hypothèses qui ont été émises à ce sujet, une des plus intéressantes est celle qui le fait dériver du chaldaïque *Mitra* , qui signifie "pluie", et qui a aussi, par sa racine, un certain rapport avec la lumière». Or, la pluie et la lumière symbolisent, ainsi que la rosée (380), la descente "de Ciel en Terre" des influences spirituelles vivifiant corps et âmes, ce qui correspond bien à la fonction de Prêtre - *Kohen* - de Metatron, autant du reste qu'à celle du dieu indo-persan *Mitra* (381) qui apparaît dans les Vêdas pour délivrer l'humanité du Titan constricteur *Varuna* , lequel retient par un nœud coulant les flots de vie, et se saisit des malades (382). Apollon perce semblablement de sa flèche lumineuse le Python qui enserre l'Œuf cosmique figuré par l'*omphalos* ; il se révèle ainsi Roi, Prêtre et Médecin...

En outre, selon la Kabbale, *Metatron* a une commensale appelée *Shekinah*, qui correspond à la *Sakînah* des Arabes, et à la *Shakti* des Hindous (383) : «dans le sens le plus général, la *Shekinah* est la "présence réelle' de la Divinité». Tout comme *Isis* , Elle «se présente sous des aspects multiples»(384). Cependant, «les passages de l'Ecriture où il en fait mention sont surtout ceux où il s'agit de l'institution d'un centre spirituel : la construction du Tabernacle, l'édification des Temples de Salomon et de Zorobabel». Dans la tradition islamique, la *Sakînah* intervient de même lors de la construction de la Kaaba par Abraham et Ismaël, où elle apparaît «comme (385) une manifestation circonstanciée de la Paix divine tout en s'identifiant, à l'égard des hommes, à la "force pacificatrice" exerçant son action au moyen des deux fonctions complémentaires de "Rigueur" et de "Miséricorde" (386). Il s'agit donc, à ce point de vue, du "pouvoir unique dans son essence et double dans sa manifestation"» que symbolisent les 2 serpents du Caducée et, aussi, la robe tigrée des fauves

---

(376) - Ce nom dérive, d'après Guénon (*Le Roi du Monde* , chap. 6), de la racine *kan* (*can*), qui, dans des langues très diverses, signifie "pouvoir" ou "puissance", et aussi "connaissance" : *kan* est surtout le pouvoir spirituel ou intellectuel, identique à la Sagesse (d'où *Kohen* , "prêtre" en hébreu), et *qan* [avec la lettre qui s'écrit en phénicien :Ϙ] est le pouvoir matériel (d'où différents mots exprimant l'idée de "possession", et notamment le nom *Qaïn*;) [...] Le mot *Khan* , titre donné aux chefs par les peuples de l'Asie centrale, se rattache peut-être à la même racine [*qan*]» Cf. aussi René Guénon : *L'ésotérisme de Dante* , chap. 7.

(377) - Rappelons que celui-ci est l'Ange de Mars, d'après Trithème : *Traité des causes secondes* ; cf. *supra* § 2, p. 19 n. 126.

(378) - Cf. *supra* § 2, p. 10 n. 35 & p. 26 n. 189.

(379) - René Guénon : *Le Roi du Monde* , chap. 3.

(380) - L'auteur signale « que la doctrine hébraïque parle d'une "rosée de lumière" émanant de l'"Arbre de Vie" et par laquelle doit s'opérer la résurrection des morts, ainsi que d'une "effusion de rosée" qui représente l'influence céleste se communiquant à tous les mondes, ce qui rappelle singulièrement le symbolisme alchimique et rosicrucien.» Cf. aussi *supra* § 3.

(381) - D'après Plutarque , (*Isis et Osiris* , 46) Zoroastre «appelait *Oromaze* le principe de bien, et *Arimane* , le principe du mal. Il ajoutait qu'entre les choses sensibles, c'était à la lumière qu'Oromaze ressemblait particulièrement, et qu'Arimane au contraire était semblable à l'ignorance et aux ténèbres. Il disait encore que *Mithra* tenait le milieu entre ces deux principes, et de là vient que les Perses donnent à Mithra le nom de *Mésitès* ou de *Médiateur* .»

(382) - Cf. J. Filliozat : *La doctrine classique de la médecine indienne* , chap. 3, p. 76-81 et A.K. Coomaraswamy : *Autorité Spirituelle et Pouvoir Temporel dans la perspective indienne du gouvernement* , p. 47. D'après René Guénon : «en sanscrit *Varuna* vient de la racine *var* "couvrir" [...]; et le grec *Ouranos* n'est qu'une autre forme du même *var* se changeant facilement en *ur* »... (*Le Roi du Monde* , chap. 7.)

(383) - René Guénon : *Le Roi du Monde* , chap. 3; & cf. *supra* § 4.

(384) - *ibid.* ; cf. *supra* § 2, p. 19.

(385) - C.A. Gilis : *La doctrine initiatique du pélerinage* , chap. 5.

(386) - *ibid.* ; Cf. aussi René Guénon : *Le Roi du Monde* , chap. 3.

désignés, en arabe, par le terme générique *nimr* (en hébreu : *namar*)(387); dans ce dernier parangon, les traits blancs traduisent la Force solaire; les traits d'ombre la Paix qui s'installe (388).

Chez les Hellènes, la Nuit matricielle enveloppe l'Œuf orphique, qui contient l'Eros aux ailes d'or, Force primordiale du Monde (389). Ce mystère était symbolisé, à Eleusis, par un unique grain de blé, placé en un lieu obscur (390). Ailleurs, il s'agit d'un grain de sénevé (391)... Dans la Kabbale hébraïque, on parle du *Luz* «dont les diverses significations (392) sont très dignes d'attention : ce mot a ordinairement le sens d'"amande", (et aussi d'"amandier" désignant par extension l'arbre aussi bien que son fruit) ou de "noyau"; or le noyau est ce qu'il y a de plus intérieur et de plus caché (393) et il est entièrement fermé, d'où l'idée d'"inviolabilité"(394).Le même mot *luz* est aussi le nom donné à une particule corporelle indestructible, représentée symboliquement comme un os très dur, et à laquelle l'âme demeurerait liée après la mort et jusqu'à la résurrection. Comme le noyau contient le germe, et comme l'os contient la moëlle, ce *luz* contient les éléments virtuels nécessaires à la restauration de l'être; et cette restauration s'opèrera sous l'influence de la "rosée céleste", revivifiant les ossements desséchés. [...] On situe le *luz* vers l'extrémité inférieure de la colonne vertébrale; ceci peut sembler étrange, mais s'éclaire par un rapprochement avec ce que la tradition hindoue dit de la force appelée *Kundalinî* , qui est une forme de la *Shakti* considérée comme immanente à l'être humain. Cette force est représentée sous la figure d'un serpent enroulé sur lui-même, dans une région de l'organisme subtil correspondant précisément aussi à l'extrémité inférieure de la colonne vertébrale; il en est du moins ainsi chez l'homme ordinaire; mais par l'effet de pratiques telles que celles du *Hatha-Yoga* , elle s'éveille, se déploie et s'élève à travers les "roues" (*chakras*) ou "lotus" (*kamalas*) qui répondent aux divers plexus (395), pour atteindre la région correspondant au "troisième œil", c'est-à-dire à l'œil frontal de *Shiva* . Ce stade représente la restitution de l'"état primordial", où l'homme recouvre le "sens de l'éternité' et, par là, obtient [...] l'immortalité virtuelle. Jusque-là, nous sommes encore dans l'état humain; dans une phase ultérieure *Kundalinî* atteint finalement la couronne de la tête, et cette dernière phase se rapporte à la conquête effective des états supérieurs de l'être.» Or, des localisations analogues sont attribuées au *luz* à partir de "la base de la colonne vertébrale', où il se trouve chez l'"homme ordinaire" (396) : «dans le cœur, c'est la phase initiale de "germination" qui est proprement la "seconde naissance"; à l'œil frontal, c'est la perfection de l'état humain, c'est-à-dire la réintégration dans l'"état primordial"; enfin, à la couronne de la tête, c'est le passage aux états supra-individuels »...La même conception de la Force involuée en l'être humain se retrouve donc dans l'Inde et du côté d'Israël, encore que plutôt dynamique dans le premier cas, et statique dans l'autre.

Ces notions complexes de *Shekina* (*Shakti*)(397) et de *luz* permettent de comprendre quel lien unit l'architecture et la médecine, que les Grecs rattachaient formellement à Apollon, leur *Metatron* . En effet, dans le Judaïsme, *Luz* est aussi le nom d'une ville mystérieuse, où Jacob vit en

---

(387) - *Ibid.* ; cf. *supra* § 4, p. ??.
(388) - ...Yang; Yin (en chinois).
(389) - Cf. *supra* § 2, p. 14-15 & § 4. Selon René Guénon (*Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 32) : «ce qui est contenu dans l'"Œuf du Monde" est réellement identique à ce qui [...] est aussi contenu symboliquement dans le cœur, et dans la caverne en tant qu'il en est l'équivalent. Il s'agit ici de ce "germe" spirituel qui, dans l'ordre macrocosmique est désigné par la tradition hindoue comme *Hiranyagarbha* , c'est-à-dire véritablement l'"embryon d'or"; or ce "germe" est bien véritablement l'*Avatâra* primordial, et [...] le lieu de la naissance de l'*Avatâra* , aussi bien que ce qui lui correspond au point de vue microcosmique est précisément représenté [dans le Mythe] par le cœur ou la caverne.»
(390) - Cf. René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 29.
(391) - *Chândogya Upanishad* , 3e Prapâthaka, 14e Khanda, shruti 3 & *Evangile* : Matthieu XIII, 31-32; Marc IV, 30-32; Luc XIII, 18-19. Cité par René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 73 & *L'homme et son devenir selon le Vêdânta* , chap. 3.
392) - René Guénon : *Le Roi du Monde* , chap. 7.
(393) - D'après l'auteur (*ibid.*) : «Le mot *Luz* , dans ses diverses acceptions, semble d'ailleurs dérivé d'une racine désignant tout ce qui est caché, couvert, enveloppé, silencieux, secret», et dont le sens rejoint donc celui de la racine indo-européenne *var* ou *ur* (cf. *supra*).
(394) - «C'est pourquoi, nous dit l'auteur, l'amandier a été pris comme symbole de la Vierge.»
(395) - Cf. *supra* § 2, sur le nombre 7.
(396) - René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 32.
(397) - J. Filliozat n'a pas manqué de noter la concordance de l'enseignement de Platon dans *Timée* (77c-e) et des représentations tantriques de la *Kundalini-Shakti* — cf. *La doctrine classique de la médecine indienne* & *supra* § 2 sur le nombre 7.

songe la *double* -échelle... qui relie Ciel et Terre (398). Il lui donna alors le nom de *Beith-El* — *i.e.* "maison de Dieu" — ainsi qu'à la pierre sur laquelle il s'était reposé. "Et cette pierre, que j'ai dressée comme un pilier sera la maison de Dieu". «C'est donc cette pierre (399) qui doit être proprement l'"habitacle divin" (*mishkan*), suivant la désignation qui sera donnée plus tard au Tabernacle, c'est-à-dire le siège de la *Shekinah* .» Ainsi, au *luz* microcosmique correspond le bétyle : *omphalos* à Delphes; pierre noire de Cybèle sur le Palatin, à Rome (400); pierre noire de la Mecque, venue du Khorassan (401)... Le "culte des pierres" commun à tant de peuples anciens s'explique par cette idée de "Présence réelle". Celle-ci conférait à ces pierres sacrées un caractère oraculaire, qui cessa (402) lorsque *Beith-Lehem* (403)- *i.e.* la "maison du Pain" - eut donné le "Pain vivant descendu du Ciel" assimilé au Verbe christique - ; d'où la question du tentateur : «Si tu es le fils de Dieu, commande que ces pierres deviennent des pains», et la réponse selon l'esprit : «L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu (404)»... Quant à la constrution, chez les Chrétiens, de la "Maison de Dieu", la tradition des bâtisseurs du Moyen-âge leur vint tout droit des *Collegia fabrorum* , dépositaires, à Rome, de l'initiation de Janus (405). L'expression de «Loge de Saint Jean», conservée jusque dans la maçonnerie "spéculative" moderne, dénote une telle ascendance. Le mot "loge" se rattache, comme le latin "locus" et le sanscrit "loka" (monde), aux notions de vision (sanscrit : *lok*) et de lumière (latin : *lux*) (406); « et il est curieux de remarquer (407) que l'expression maçonnique de "lieu très éclairé et très régulier" qui définit la "loge" 'semble bien être un souvenir de l'antique science sacerdotale qui présidait à la construction des temples', et qui, 'n'était pas particulière aux Juifs'.»...«Un tel centre (408), constitué dans des conditions régulièrement définies, devait être en effet le lieu de la manifestation divine, toujours représentée comme "Lumière"»... Or la "Loge de Saint Jean" est une figure du "*cosmos* " (409) : «La description de ses "dimensions" est particulièrement nette à cet égard : sa longueur est "de l'orient à l'occident", sa largeur "du midi au septentrion", sa hauteur "de la terre au ciel", et sa profondeur "de la surface de la terre à son centre". [...] D'autre part, il est dit que "dans la Loge de Saint Jean, on élève des temples à la vertu et on creuse des cachots pour le vice"; ces deux idées d'"élever" et de "creuser" se rapportent aux deux "dimensions" verticales, hauteur et profondeur, qui sont comptées suivant les deux moitiés d'un même axe allant "du Zénith au Nadir", prises en sens inverse l'une de l'autre; ces deux directions opposées correspondent respectivement à *sattva* et à *tamas* (l'expansion des deux "dimensions" horizontales correspondant à *rajas*)(410), c'est-à-dire aux deux tendances de l'être vers les Cieux (le temple) et vers les Enfers (le cachot), tendances qui sont ici "allégorisées", plutôt que symbolisées à proprement parler, par les notions de "vertu" et de "vice" exactement comme dans le mythe d'Hercule.»...Une telle description laisse à penser que l'architecture sacrée implique une certaine conjonction de l'art royal et de l'art sacerdotal, les "cachots" se rapportant au premier et les "temples" au second (411). Situé symboliquement au centre de l'état humain, le "Vénérable Maître"

---

(398) - Cf. *Genèse* : XXVIII, 11-22.
(399) - René Guénon : *Le Roi du Monde* , chap. 9.
(400) - D'après P. Grimal (*ibidem*) : «*Cybèle* est la grande déesse de la Phrygie [...]. Elle est honorée sur les montagnes de l'Asie mineure, et de là, son culte s'est répandu dans tout le monde grec, puis, dans le monde romain, lorsqu'en 204 av. J-C., le Sénat de Rome se décida à faire venir de Pessinonte la "pierre noire" qui symbolisait la déesse...»
(401) - Cf. C.A. Gilis : *La doctrine initiatique du pélerinage* , chap. 5.
(402) - Au temps de Tibère, un navigateur raconta à Rome qu'il avait entendu sur la mer une voix mystérieuse qui criait : «Pan, le grand Pan est mort !». Cet évènement fut interprété comme la fin de la tradition des oracles. Cf. P. Grimal : *ibid.* & M. Ghyka : *Le Nombre d'Or* , tome 2, chap. 2, p. 39.
(403) - René Guénon : *Le Roi du Monde* , chap. 9. L'auteur note : «On remarquera d'ailleurs la similitude phonétique de *Beith-Lehem* avec la forme *Beith-Elohim* , qui figure aussi dans le texte de la *Genèse* .» Cf. aussi *supra* § 4.
(404) - *Matthieu* IV, 3-4 & *Luc* IV, 3-4.
(405) - Cf. René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 37 : «Janus était le dieu de l'initiation [...]. C'est d'ailleurs à ce titre que Janus présidait au *Collegia Fabrorum* , ceux-ci étant les dépositaires des initiations qui, comme dans toutes les civilisations traditionnelles, étaient liées à l'exercice des métiers.»
(406) - Cf. René Guénon : *Aperçus sur l'initiation* , chap. 46.
(407) - René Guénon : *Le Roi du Monde* , chap. 3.
(408) - *Ibidem.*
(409) - René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 37.
(410) - Sur les 3 *gunas* — *sattva* , *rajas* , *tamas* — cf. *supra* § 5, p. 40.
(411) - Ces 2 aspects se retrouvent dans la distinction, propre à la Maçonnerie anglo-saxone des "Hauts-Grades", entre la *Square Masonry* et l'*Arch Masonry* ... cf. René Guénon : *La Grande Triade* , chap. 15.

peut se comparer au *Pontifex* romain (412) (littéralement, le "constructeur de ponts") qui établit la communication entre ce monde et les plans supérieurs, tout en œuvrant (du moins dans le cas d'un César-Auguste) à la réalisation du Saint-Empire (413). Il s'agit, ainsi qu'en médecine, de régler le cours des choses ici-bas à l'harmonie céleste. C'est pourquoi "*the Worshipful Master rules by the square* " (414) - *i.e.* l'équerre, un instrument qui sert à mesurer la terre ("case après case"). Celle-ci engendre par réaction la spirale harmonique conforme au plan céleste dont elle est investie (415). Dans ce cas, le compas, symbole sacerdotal, céleste et logiquement masculin, revient au principe maternel (Niu-Koua en Chine, Isis en Egypte) tandis que l'équerre, attribut régalien, terrestre, et donc féminin, est attribuée au Père (Fo-Hi en Chine, Osiris en Egypte). Un tel échange hiérogamique (416) - analogue à l'inversion des clefs d'or et d'argent dans le couple Janus-Jana (417) - repose en somme sur la règle hermétique selon laquelle "ce qui est en bas est comme ce qui est en haut, mais en sens inverse" (418). Osiris ici-bas s'efface devant Isis qui réalise l'aspect suprême d'Osiris *in divinis* . En tenant compte de cet échange de fonctions, les 2 phases de l'œuvre, en art sacré, nous apparaissent caractérisées par les couples suivants :

• PHASES DE L'ŒUVRE	1) FONDATION (mesure)	2) CONSTRUCTION
• Mode d'appréhension direct	Vision (lumière)	Harmonie (son)
• Aspect de la *Shekina* (*Shakti*)	Force	Paix
• Maniement de la *Shekina* (*Shakti*)	Royal (Foudre)	Sacerdotal (Caducée)
• Lettre emblématique (phénicienne)	𐤒 (Q)	𐤐 (Ph)
• Moment mythique	Sacrifice d'Amon (soleil)	Reconstitution par Isis (fille d'Hermès) d'Amon
• Fonction cyclique	Sheth (Zeus)	Hénoch (Hermès)
• Porte solsticiale	Janua inferni (solstice d'été)	Janua Cœli (solstice d'hiver)
• Instant du nycthémère	Midi	Minuit
• Effet produit	Engendrement	Vivification

Notons cependant que ces 2 phases procèdent en réalité d'un seul et unique principe, appelé Osiris, Apollon, Grand Architecte, Metatron... Il convient en l'occurence de ne pas "couper les racines" (419), d'autant que l'œuvre n'est pas dénuée de danger, du fait qu'elle implique, dans sa première phase, une manière de dislocation. En effet quand Apollon radieux trace avec sa Flèche d'or le plan de la cité incluse dans sa théophanie, le soleil au zénith actualise toutes choses dans le silence de l'instant; mais passé midi - ou la *Janua inferni* , dans l'année - la contrepartie grossière de cette

(412) - Cf. René Guénon : *Le Roi du Monde* , chap. 2. & Plutarque : *Vies parallèles* IX : *César* , 7, où l'auteur nous raconte comment Jules César fut élu au Grand Pontificat, vers le début de sa carrière.
(413) - Cf. *supra* § 4, p. 36 n. 283.
(414) - ... dans la Maçonnerie anglaise - cf. René Guénon : *La Grande Triade* , chap. 15.
(415) - Exemple : la production de la spirale à partir de la section dorée - cf. *supra* § 3, p. 30, fig 10.
(416) - Cf. René Guénon : *ibid.*
(417) - Cf. *supra* p. 43.
(418) - Cf. *supra* § 2 sur le nombre 6.
(419) - Cf. suprà § 3, p. 29.

vision fugace apparaît tantôt faste tantôt néfaste (420) : il s'agit symboliquement de la "pierre de fondation" - la pierre *shethiyah* (421) du temple de Jérusalem - qu'on dit "tombée des cieux", ce qui dénote *a priori* une certaine ambivalence… «Il existe (422) dans l'Inde une tradition suivant laquelle les montagnes volaient autrefois; Indra (*i.e.* Zeus) les précipita sur la terre et les y fixa en les frappant de la foudre : ceci est à rapprocher de l'origine des pierres noires.» Celle de la Grande Déesse Cybèle (423) et celle qui se trouve encore à la Mecque sont effectivement des aérolithes; et si tous les bétyles n'ont pas une telle origine, ils s'identifient cependant, en tant que "pierre fondamentale" (424), au *luz* descendu dans le microcosme humain. Une telle descente ne correspond pas nécessairement à une déchéance, comme celle qu'encoururent les fils d'*Elohîm* qui s'étaient unis aux filles d'*Adam* (425)… Elle peut aussi représenter la venue de l'Esprit dans la nuit du monde, fondation d'une humanité nouvelle (426)… Certes, la chute de Lucifer fut sinistre; mais elle entraina à sa suite le gemme tombé du front de l'ange, et dans lequel fut taillé le Graal (427). Or celui-ci devait recueillir l'Elixir, assimilé au sang du Christ dont le sacrifice même est une descente à caractère favorable; car, en raison de l'analogie inverse, c'est bien en descendant dans ce bas-monde (428) que le divin Sauveur s'est constitué victime; la crucifixion de son corps en est seulement le symbole historique.

La naissance corporelle apparaît donc comme la conséquence d'un meurtre divin (immédiate ou lointaine en fonction du degré de l'être), et comme la descente d'une "pierre", comparable à la pierre *shethiyah* , laquelle n'est autre que Jésus selon saint Paul (429). Est-ce là la signification analogique du *mammisi* , la "brique de mise au monde" au-dessus de laquelle accouchait la parturiente égyptienne (430) ? … Quant aux applications rituelles de cette doctrine selon laquelle la mort ouvre à la vie - *mors janua vitæ* (431) -, on les retrouve dans toutes les traditions à des niveaux divers; de la fondation d'une cité ou d'un temple - qui ne se faisait pas jadis sans meurtre préalable, fût-il symbolique (432) - à la procréation naturelle - car il est plusieurs façons de tuer au figuré, dont l'une est érotique, qui consiste à percer (433)…

---

(420) - Dans le symbolisme du nycthémère, l'aspect néfaste se rattache au "démon de midi".
(421) - C'était le nom de la pierre "fondamentale", «placée dans le Temple de Jérusalem au-dessous de l'emplacement de l'arche d'alliance, et marquant ainsi symboliquement le "centre du monde", comme le marquait également dans une autre forme traditionnelle, l'*Omphalos* de Delphes». La tradition paraît l'identifier à celle que Jacob consacra à Béthel — cf. René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 44.
(422) - *Ibid.* , chap. 48.
(423) - D'après René Guénon (ibid.) : «le nom de *Kubelê* n'est pas d'origine grecque […]. Ce nom en effet se rattache directement à l'hébreu *gebel* et à l'arabe *jabal* , "montagne"; la différence de la première lettre ne peut donner aucune objection à cet égard, car le changement de *g* en *k* ou inversement n'est qu'une modification secondaire dont on peut trouver bien d'autres exemples. Ainsi Cybèle est proprement la "déesse de la montagne"; et ce qui est très digne de remarque, c'est que par cette signification, son nom est l'exact équivalent de celui de *Pârvatî* [parèdre de *Shiva*] dans la tradition hindoue.»
(424) - *Ibid.*
(425) - Cf. *Genèse* chap. 6, in Fabre d'Olivet : *La langue hébraïque restituée* ; & *Livre d'Hénoch* , chap. 6. Cf. René Guénon : *Le Règne de la Quantité et les Signes des Temps* , chap. 38.
(426) - Cf. *supra* p. 43.
(427) - Cf. *supra* § 2, p. 20.
(428) - c'est-à-dire en tant qu'*Avatâra* . Cf. *supra* § 4.
(429) - *I Corinthiens* , X: 4, cité par René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 44. Cette pierre disparut lors de la destruction du temple…
(430) - La pierre et la brique sont deux symboles équivalents, à une nuance près : la première, en "descendant du Ciel" évoque la procession de l'être incorporé à partir de l'"essence", tandis que la seconde formée de terre et des 3 autres "éléments" sensibles (cf. § 2), symbolise le corps ("adamique") tiré de la "substance"…
Par ailleurs le mot *mammisi* en vint à désigner la "maison d'accouchement" à l'époque ptolémaïque; d'après le Dr Naguib Riad (*La médecine au temps des pharaons* , chap. 38) : «Le *mammisi* était situé hors du temple, généralement à gauche de l'entrée principale. Il consistait, presque partout, en une pièce unique, ceinte d'un portique et précédée parfois d'une cour ou d'une porte monumentale. Le dieu Bès [représenté comme un génie grimaçant, vêtu d'une *peau de lion*] et son épouse Apet ou Touéris, divinités protectrices des accouchements, en deviennent véritablement les gardiens et caractérisent suffisamment les *mammisi* pour permettre d'en identifier les ruines (Edfou, Denderah).» Certains égyptologues, qui confondirent le dieu Bès avec Set-Typhon, n'hésitèrent pas à les appeler typhonia (!)…
(431) - Cf. A.K. Coomaraswamy : *La doctrine du sacrifice* , chap. 3, p.120.
(432) - Cf. la fondation de Rome…Cette tradition est encore très vivace dans le monde hindou.
— cf. T. Burckhardt : *Principes et méthodes de l'Art sacré* , *La genèse du temple hindou* , § 4 & Stella Kramrisch : *The hindu temple* , tome 1, chap. 3.
(433) - A.K. Coomaraswamy : *ibid.* , p. 120.

Dans le mythe phrygien d'Attis, Agdistis (434), l'être hermaphrodite, est châtré par les dieux, et de son membre viril sort un amandier (435), dont l'un des fruits donne naissance au héros. Or celui-ci, Attis, est désiré d'Agdistis, devenue déesse, et qui n'est autre que Rhéa-Cybèle, parèdre de Kronos. Elle le châtre à son tour, par jalousie amoureuse. Attis se rend alors en Syrie où il fonde le temple de Hiérapolis, qu'il consacre à Cybèle. Certains en attribuaient toutefois la construction à Dionysos, et le croyaient dédié à Héra, parèdre de Zeus (436); or, Dionysos-Zagréus avait été quant à lui depecé par les titans sur ordre d'Héra, pour ressusciter ensuite. Plutarque l'identifiait du reste à Osiris (437), pareillement démembré et châtré, et que certains Phéniciens de Byblos assimilaient à leur Seigneur Adonis, l'amant d'Isis-Astarté, la Fleur de la Beauté, meurtrie par le boutoir d'un sanglier (438)... En tout cela, il n'est question que de l'essence divine de la force vitale, du "Dieu qui meurt" pour être le "Vivificateur". Au reste, d'après Damascius (439), Esculape lui-même «étoit un jeune homme d'une si grande beauté, qu'Astronoé, Reine de Phénicie, Mère des dieux, soupira pour lui, s'il faut en croire la Fable. Celui-ci, qui ne prenoit plaisir qu'à tendre des pièges aux animaux des Forêts, s'apercevant que la Déesse lui en tendoit à lui-même, & qu'il ne pouvoit lui échapper par la fuite, il s'*eunuchifia* avec une hache (440). La Déesse affligée de cet évènement, donna à ce jeune homme le titre de *Paian* ; & lui rendant sa chaleur vivifiante, elle le mit au rang des Dieux.»

Or, chez les Hellènes, le *paian* «était au début le chant que l'on chantait en l'honneur d'Apollon et d'Artémis pour l'apaisement des épidémies (comme dans le premier chant de l'Iliade, V.472)(441); par la suite, cependant, il devint le chant par excellence pour honorer Asclépios». En outre, *Pæèon* est le nom du médecin des dieux, (chez Homère) (442) qui n'est autre qu'Apollon lui-même. Le Pythien est donc non seulement sacrificateur (du Serpent cosmique) mais aussi victime (en tant que *Paian* , d'après Damascius). Son rôle correspond à celui du dieu hindou *Vishwakarma* (443), le "Grand Architecte de l'Univers", "qui accomplit le sacrifice en même temps qu'il en est la victime". Cette fonction était également symbolisé par *Hiram* , le troisième Grand Maître de la légende maçonnique, où il apparaît comme l'architecte assassiné du temple de Salomon (444). Ce nom - qui équivaut en réalité à "HeRMès" (445) - est souvent remplacé dans les *Old Charges* par "*Amon* ", désignation du mystérieux dieu démembré qu'Isis reconstitue dans les ténèbres d'un monde malade...

7 — THEURGIE

Dans le monde traditionnel, «toute action rituelle (446), c'est-à-dire en somme toute action vraiment normale et conforme à l'"ordre" (en sanscrit : *rita*) peut être regardée comme ayant en quelque sorte un caractère "sacrificiel", suivant le sens étymologique de ce mot (de *sacrum facere*)». Or, «l'essentiel (447), dans le sacrifice, est en premier lieu de diviser, et en second lieu de réunir; il comporte donc les deux phases complémentaires de "désintégration" et de "réintégration" qui constituent le processus cosmique dans son ensemble»... La seconde phase est dominée par Isis (fille d'Hermès) qui "rassemble ce qui est épars" - suivant la formule maçonnique (448) - et instaure

---

(434) - Cf. P. Grimal : *Dictionnaire de la mythologie* & Lucien de Samosate : *La Déesse syrienne* , 15.
(435) - Cf. *supra* p. 45 la définition du *luz* .
(436) - Lucien de Samosate : *ibid.* 16.
(437) - *Isis et Osiris* , 35.
(438) - Lucien de Samosate : *ibid.* 7.
(439) - Cité par Court de Gébelin : *Le Monde primitif* , *Allégories orientales* , *Histoire de Saturne* , *Asclépius* , p.67.
(440) - Etait-ce une *labrys* ? ...
(441) - T. Papadakis : *Epidaure* , p. 23... Apollon, par ses flèches, peut déclencher des épidémies. Ainsi, «il envoie aux Grecs assemblés devant Troie une peste qui décime leur armée, pour forcer Agamemnon à rendre à Chrysès, son prêtre, la jeune Chryséis.» P. Grimal : *ibid.* , p. 42.
(442) - *Dictionnaire Grec-Français* - Bailly.
(443) - René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 46.
(444) - René Guénon : *ibid.* & *Parole perdue et mots substitués* in *Etudes sur la Franc-Maçonnerie et le Compagnonnage* , tome 2. Cf. aussi D. Roman : *René Guénon et les destins de la Franc-Maçonnerie* , chap. 4.
(445) - Cf. *L'Archéomètre* signé T in *La Gnose* .
(446) - René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 46.
(447) - *Ibid.*
(448) - *Ibid.*

l'harmonie (449). En Inde, la "Cité divine" correspond au corps de l'Homme (universel), appelé *Purusha* , ce que le *Nirukta* (450) éclaire par : *pura* (ville) + *shaya* (résider) = *puri-shaya* (celui qui réside dans la ville). Lors de la phase de construction, les briques, parties du *Purusha* divisé, sont réunies au son des incantations (451) (sanscrit : *mantras* ; latin : *carmina*); elles s'imprègnent alors du Verbe proféré grâce au souffle vital (452). La construction acquiert par là «une unité organique (453), comparable à celle d'un être vivant (454)»... Chaque brique figure analogiquement une lettre du nom de l'Architecte sacrifié, qui se retrouve ainsi dans l'œuvre à l'état sublimé; car, «le vrai nom d'un être n'est pas autre chose, au point de vue traditionnel, que l'expression de l'essence même de cet être (455)». La reconstitution de la "Parole perdue", c'est le thériaque de l'Homme!

Parmi les sciences sacrées, la "science des lettres", basée sur des analogies soit géométriques, soit numériques (lesquelles furent cependant étrangères aux Grecs (456)) comporte une application thérapeutique (457), «chaque lettre étant employée d'une certaine façon pour guérir les maladies qui affectent spécialement l'organe correspondant»... «Pour exposer le principe métaphysique de la "science des lettres" (en arabe *'ilm-ul-hurûf*)(458), Seyidi Mohyiddin [Ibn Arabî], dans *El-Futûhât-ul-Mekkiyah* , envisage l'univers comme symbolisé par un livre : c'est le symbole bien connu du *Liber Mundi* des Rose-Croix, et aussi le *Liber Vitæ* apocalyptique (459). Les caractères de ce livre sont, en principe, tous écrits simultanément et indivisiblement par la "plume divine" (*El-Qalam-ul-ilâhi*); ces "lettres transcendantes" sont les essences éternelles ou les idées divines [au sens platonicien]; et, toute lettre étant également un nombre (460), on remarquera l'accord de cet enseignement avec la doctrine pythagoricienne (461). Ces mêmes "lettres transcendantes", qui sont toutes les créatures (462), après avoir été condensées principiellement dans l'omniscience divine, sont par le souffle divin, descendues aux lignes inférieures, et ont composé et formé l'Univers manifesté.»

"La connaissance du souffle générateur des lettres (463) tant du côté divin (*Nafas ar-Rahmân* = le "Souffle du Tout-Miséricordieux") que du côté humain" (où elle représente un pouvoir de vivification) est attribuée, en Islam, à Jésus, considéré d'ailleurs comme le médecin par excellence (464). «Les lettres transcendantes (465) donnent naissance aux Paroles divines et aux Noms des choses, et l'homme les reçoit à la fois comme une connaissance en soi, comme un moyen de

---

(449) - «Si nous croyons le pseudo-Erastosthène, écrit L. Moulinier, le poète tragique Eschyle avait affirmé que Dionysos irrité envoya contre Orphée les Bassarides qui le déchirèrent et dispersèrent ses membres; mais les Muses les réunirent et les enterrèrent au lieu dit Leibétra» - *Orphée et l'Orphisme à l'époque classique* , chap. 1. En Egypte, par contre, c'est Isis, première des Muses (selon Plutarque : *Isis et Osiris*, 3) qui rassemble les parties d'Osiris-Dionysos démembré (cf. *supra* § 2).

(450) - Cf. René Guénon : *ibid.* , chap. 75 ; cf. *supra* § 2, p. 15 & § 5, p. 39.

(451) - «Le nom que porte l'amulette qu'Isis, selon les mythologues, se met autour du cou signifie : "Parole véritable"», d'après Plutarque : *Isis et Osiris* , 68. Cf. aussi *supra* § 2, p. 19.

(452) - Cf. Stella Kramrisch : *The hindu temple* , chap. 4 : *The substances of which the temple is built* ; Brick. Cf. aussi *supra* p. 48 n. 430.

(453) - A l'inverse de la "confusion des langues" (dysmétabolisme) qui empêche l'achèvement de la Tour de Babel (*Genèse* : XI, 1-9), construite selon une tradition par Nemrod. Cf. *supra* § 4, p. 34 n. 264 & § 6, tableau p. 47 ainsi que : C.A. Gilis : *Marie en Islam* , chap. 8.

(454) - ...d'après René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 46.

(455) - *Ibid.*

(456) - Ceux-ci possédaient néanmoins une science des "phonèmes" et de la prosodie, en sorte que les considérations qui suivent s'appliquent à certains aspects de leur tradition - Cf. *supra* § 5, p. 39.

(457) - René Guénon : *ibid.* chap. 46.

(458) - *Ibid.*

(459) - Guénon signale à cet endroit : «le rapport qui existe entre ce symbolisme du "Livre de Vie" et celui de l'"Arbre de Vie" : les feuilles de l'arbre et les caractères du livre représentent pareillement tous les êtres de l'univers (les "dix mille êtres" de la tradition extrême-orientale)». Cf. aussi supra § 2, sur le *Graal* , p. 20.

(460) - L'auteur ajoute : «Un rapprochement s'impose ici avec le rôle que jouent également les lettres dans la doctrine cosmogonique du *Sepher Ietsirah* ; la "science des lettres" a d'ailleurs une importance à peu près égale dans la Kabbale hébraïque et dans l'ésotérisme islamique.»

(461) - laquelle enseigne que les nombres (qualitatifs) sont les essences éternelles - cf. *supra* § 2.

(462) - ... et aussi toutes les parties de l'homme, du fait de l'analogie entre le microcosme et le macrocosme.

(463) - M. Vâlsan : *Références islamiques au "Symbolisme de la Croix"* in *L'Islam et la fonction de René Guénon* (chap. 4).

(464) - ... de même chez Origène, qui compare Jésus à Asclépios — cf. T. Papadakis : *Epidaure* , p. 12 & *supra* p. 38, n. 308.

(465) - M. Vâlsan : *ibid.* ; nous n'avons pas reproduit tous les termes arabes donnés, entre parenthèses, par M. Vâlsan.

réalisation et comme un pouvoir de gouvernement du macrocosme et du microcosme. Cette science est aussi celle du "souffle de vie" par laquelle Jésus ressuscitait les morts ou animait les oiseaux d'argile qu'il avait façonné lui-même(466).» En outre, Ibn Arabî précise (467) : «cette science [propre à Jésus] est celle qui se rapporte aux notions de "hauteur" et de "largeur" du monde (468), entendant par cela, d'une part, le monde spirituel (*al-'âlam ar-rûhânî*) qui est celui des Idées pures et du Commandement divin (*al-Amr*), d'autre part, le monde créé (*'âlam al-Khalq*) de la nature cosmique et des corps, le tout étant à Allâh : "La Création et le Commandement ne sont-ils pas à Lui ?" (*Cor.* VII, 54). "Dis : l'Esprit [*ar-Rûh* (469)] fait partie du Commandement de mon Seigneur !" (*Cor.* XVII, 85). [...] Quand tu entendras quelqu'un des gens de notre Voie traiter des Lettres [*Hurûf*] et dire que telle "lettre" a tant de brasses ou d'empans en "hauteur" et tant en "largeur", comme l'ont fait Al-Hallâj (470) et d'autres, sache que par "hauteur" il veut dire sa vertu opérative dans le monde des esprits, et par "largeur" sa force opérative dans le monde des corps.»...

Or, d'après le Coran (471), Jésus-Christ s'identifiait au Commandement existenciateur (*al-Amr*) lui-même, exprimé par le Verbe : *Kun* = «Sois!» (472). Par ailleurs, au chapitre 360 des *Futûhât* , Ibn Arabî affirme (473) : «(Allâh) a manifesté l'Homme Universel à partir du Souffle du Tout-Miséricordieux (*Nafas ar-Rahmân*) issu du "cœur du Coran" qui est la sourate *Yâ Sîn* », (ce titre est formé des noms respectifs des 2 lettres arabes Y (ou Î) et S, qui figurent isolées, en tête de cette sourate)(474). «Outre la référence au Souffle du Tout-Miséricordieux, note C.A. Gilis (475), on soulignera que la somme des nombres correspondants (476) aux deux lettres *yâ* et *sîn* , qui est de 70 (10 + 60), est égale à celle que l'on obtient au moyen des lettres composant le mot *Kun* (20 + 50 = 70), de telle sorte que la Parole *Kun* apparaît, à ce point de vue, comme un équivalent de *Yâ Sîn* .» Certes, le "pouvoir (théurgique) du *Kun* " - dont usèrent, suivant l'Islam, Jésus, Mohammed, et El-Khidr (477) - paraît se rapporter à la présence de la *Sakînah* (la *Shakti* des hindous) dans le corps humain (478), laquelle est figurée par le Caducée hermétique; «selon une tradition islamique (479), l'âme d'Adam refusa d'abord d'entrer dans le corps fait de terre glaise, et ne s'y décida que lorsqu'une musique céleste l'y entraina; or cette musique se trouve reproduite dans le Coran sous la forme de la sourate *Yâ Sîn* (480)». Cependant, à propos du *Kun* , il est dit (481) : «Il s'agit [...en "dernière analyse"] non pas du Commandement divin [*al-Amr*] dont procède l'existenciation des choses, mais bien d'une investiture marquant le passage de l'être [qui en est le récipiendiare] au-delà de tous les états conditionnés de l'existence »... Du reste, « le *Kun* opère au moyen d'une parole unique, non de lettres»(482)...

Pour passer de la métaphysique à la physique (au sens premier du terme)(483) - et du *soma*

---

(466) - Ce miracle est mentionné dans le Coran, ainsi que dans certains évangiles apocryphes.
(467) - *Futûhât* , chap. 20; cité par M. Vâlsan : *ibid.*
(468) - On remarquera ici l'analogie avec la "Loge de Saint-Jean" — cf. *supra* § 6.
(469) - Ce nom évoque l'idée de souffle — cf. *supra* § 6, p. 43 n. 372.
(470) - Célèbre "Soufi" qui enseigna à Bagdad au début du 10e siècle A.D.
(471) - *Coran* : III, 45-47 — d'après M. Vâlsan : *ibid* : *La science propre à Jésus* (chap. 5).
(472) - On remarquera que ce verbe procède de la racine *kan* ; cf. supra § 6, p. 44 n. 376.
(473) - Cité et commenté par C.A. Gilis : *L'Esprit universel de l'Islam* , chap. 12.
(474) - D'après Ibn Arabî (*ibid.*) : «*Yâ Sîn* est un appel au vocatif [lequel présente souvent en arabe une forme élidée ou raccourcie]; Allâh a voulu dire : *"yâ sayyid !"* [c'est-à-dire : "ô Seigneur !"] [en s'adressant à son prophète]»; en outre, ce nom *sayyid* dérive d'une racine qui évoque l'idée de noirceur (SWD ; le W remplaçant fréquemment le Y en arabe), "couleur" du "Non-Etre" ainsi que des "centres spirituels" principaux en ce monde — cf. *supra* § 2, p. 21.
(475) - *Ibid.*
(476) - Sur cette technique d'interprétation du langage, cf. *supra* § 5, p. 39.
(477) - Cf. C.A. Gilis : *ibid...* El-Khidr (ou Khadir) est le mystérieux personnage qui accompagne Alexandre dans sa "queste" de la source de Vie — cf. *supra* § 2, p. 13, n. 55.
(478) - Cf. *supra* § 2 (sur le nombre 7) & § 6.
(479) - Citée par F. Schuon : *Images d'Islam* in *Etudes Traditionnelles* , n° 434, p. 253, note 2.
(480) - Cette sourate est la 36e du Coran. A propos du nombre 36, "Grand Quaternaire" et "Serment le plus sacré" des Pythagoriciens, cf. *supra* § 2, p. 10 & p. 26; ainsi que C.A. Gilis : *Le Coran et la fonction d'Hermès* , *introduction* & *annexe I* . Par ailleurs, l'on peut remarquer que le nom *Isis* se compose de lettres correspondant respectivement à *Yâ* (qui peut indiquer le son *î* - long -) et *sîn* (qui se prononce *s*).
(481) - C.A. Gilis : *ibid.*
(482) - *Ibid.*
(483) - D'après Plutarque (*Isis et Osiris* , 18) Isis put reconstituer le corps d'Osiris (coupé en 14 morceaux par Set-Typhon), à l'exception de l'organe fécondateur, qu'elle ne retrouva point : «Aussitôt arraché, Typhon en effet l'avait jeté dans le fleuve, et lépidote, le pagre et oxyrrynque l'avaient mangé : de là l'horreur sacrée qu'inspirent ces poissons»...

des Brahmanes «dont nul ne goûte, nul ne goûte qui demeure en ce monde»(484) à l'*amrita* du médecin *Dhanvantari* (485) - il faut plutôt considérer les "lettres", qui symbolisent les "essences" des choses de ce monde. Selon Ibn Arabî (486) : «La première parole qui fut prononcée est *Kun* = "sois!" qui est constituée d'une racine de trois lettres : *kâf*, *wâw* et *nûn* ; chacun de noms de ces lettres étant lui-même trilittère, apparut ainsi le nombre 9 dont la racine (carrée) est 3, premier nombre impair. Or, du fait du 9, toutes les unités numérales procédèrent elles-mêmes du verbe *Kun* , et il y eut ainsi une double manifestation : celle des choses nombrées et celle du nombre [...] Le 9 étant apparu avec la réalité de ces trois lettres (du *Kun*) apparurent aussi parmi les choses nombrées les 9 Cieux, et par les mouvements de l'ensemble des 9 Cieux et le cours des planètes fut engendré le Bas-Monde avec ce qu'il contient, de même que, par leurs mouvements, ce monde avec ce qu'il contient sera détruit.» Ici, la science hiératique des lettres - d'Idris-Hermès - rejoint Pythagore ! Suivant Porphyre (487) : «de la voix des sept planètes, de celle (de la sphère) des (étoiles) fixes et, en outre, de celle (de la sphère) au-dessus de nous que l'on appelle "antiterre", il [Pythagore] faisait les neuf Muses (488)»; ces Muses qui l'inspiraient pour soigner les "malades de l'âme"(489) : «il les revigorait, comme nous le disions, soit par des épodes soit par de la musique. Il avait aussi, même pour les maladies corporelles, des airs guérisseurs [littéralement : *pæonia* (490)] par lesquels son chant remettait sur pied les malades. D'autres faisaient oublier la peine, calmaient les colères, chassaient les désirs désordonnés».

Guénon, dans l'un de ses premiers écrits (491), compare le nom Moïse (*Mosheh*) avec celui du Musée des Grecs (492), qui, par sa musique, guérissait les malades, à l'époque d'Orphée. En outre, il déclare : «Il faut aussi rapprocher ce nom du mot *Musi* ; le chœur des neuf Muses, dirigé par Apollon, forme par sa hiérarchie un arbre symbolique qui n'est autre que le Caducée, clef de la tradition gréco-romaine. Un caducée est exactement superposable à l'arbre séphirotique de la Kabbale (493); Apollon et les neuf Muses correspondent ainsi aux *séphiroth* ...» Quant à ces dernières, elles représentent avant tout, d'après Léo Schaya (494), les "Nombres métaphysiques ou Numérotations des Aspects divins", et constituent "les clefs de la *Thorah* "; elles jouent néanmoins un rôle "physique" à l'égard de l'être humain : «Les *Sephiroth* sont à la fois les Archétypes de l'être intérieur, spirituel et psychique, et de "l'enveloppe" extérieure ou corporelle de l'homme. Elles sont les Causes et "Modèles" de toutes les lumières intellectuelles, qui jaillissent dans son esprit, de toutes les facultés et vertus positives de son âme, et de tous les organes et membres principaux de son corps»(495)...

---

qui apparaissent ainsi comme les "bouches de la Mort" (ou du non-Etre) — cf. René Guénon : *Kâla-mukha* in *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* (chap. 69)... Osiris n'est-il pas le Médecin suprême, à l'instar de Shiva, pareillement démembré selon la tradition hindoue ? — cf. Stella Kramrisch : *The presence of Shiva* , chap. 2 & 7.

(484) - *Rig Vêda* , X, 85, 4; cité par A.K. Coomaraswamy : *Atmayajna : le sacrifice de Soi* in *La doctrine du sacrifice* (chap. 8), p. 218. & aussi *ibid.* chap. 1 — *Anges et Titans* — p. 34 : «Ce que les brahmanes entendent par Soma n'est pas, bien sûr, un liquide physique»...et : «C'est métaphysiquement qu'il obtient de boire le soma, il n'y goûte pas littéralement»...

(485) - Cf. *supra* § 5, p. 38.

(486) - *La science propre à Jésus — Futûhât* , chap. 20 — traduction et présentation par M. Vâlsan : *ibid.*

(487) - *Vie de Pythagore* , 31.

(488) - Les cieux planétaires se rapportent ici (comme dans la doctrine cosmologique d'Ibn Arabî) à des extensions de notre "état d'existence", qui correspondent, chez Dante, au symbolisme de la montagne; celui-ci rattache, par contre, le symbolisme des cieux planétaires aux états supra-humains - i.e. "angéliques" - (comme dans la cosmologie hindoue), lesquels sont proprement "informels". Cf. René Guénon : *L'ésotérisme de Dante* , chap. 6 & *L'homme et son devenir selon le Vêdânta* , chap. 21. Cf. aussi C.A. Gilis : *La sagesse de la Réalité actuelle dans le Verbe de Dâwûd* in *Etudes Traditionnelles* , n° 455, p. 29, note 7. Cf. aussi *supra* § 2 (sur le nombre 9).

(489) - Porphyre : *ibid.* , 33.

(490) - Cf. *supra* § 6, p. 49.

(491) - Nous remercions Mr Cyrille Gayat de nous en avoir aimablement communiqué un extrait.

(492) - Cf. *supra* § 2 (sur le nombre 9).

(493) - Dans son étude intitulée : *Kundalini-Yoga* (in *Etudes sur l'Hindouisme*), Guénon montre qu'il existe une analogie très précise entre l'"Arbre des 10 séphiroths" et le "Caducée humain", formé, selon les Tantras, par l'axe cérébrospinal (qui comprend notamment 7 plexus principaux, étagés du coccyx au vertex) autour duquel s'enroulent les 2 flux inverses de l'énergie vitale — cf. *supra* § 2 (sur le nombre 7).

(494) - *L'homme et l'Absolu selon la Kabbale* , chap. 2.

(495) - D'après René Guénon (*Le Roi du Monde* , chap. 3) : «la *Shekinah* [cf. *supra* § 4 & § 6] est la synthèse des *Sephiroth* ; or, dans l'arbre séphirothique, la "colonne de droite" [qui comprend 3 *Sephiroth*] est le côté de la Miséricorde, et la "colonne de gauche" [3 *Sephiroth* aussi] est le côté de la Rigueur [la "colonne médiane" comprend quant à elle 4 *Sephiroth*]; nous devons donc retrouver ces deux aspects dans la *Shekinah* [cf. tableau p. 47], et nous

8 — SPAGYRIE

Moïse fut sauvé des eaux, selon la Bible, par la fille de Pharaon, laquelle était nommée *Thermuthis* , ainsi qu'Isis (496). Selon Michel Vâlsan, «l'Egypte avait détenu aux temps patriarchaux le rôle de centre spirituel et d'"école prophètique" pour les traditions environnantes»(497). Si d'après Hippocrate, «l'art de la sagesse et celui de la médecine se tiennent de près»(498), l'on peut penser que la Sagesse du sacerdoce égyptien, symbolisée par Toth - auquel les Grecs identifiaient Hermès (499) - comportait une partie médicale (500); ceci d'autant que "Toth", sous un certain rapport - et notamment par Hermanoubis - développa, plus qu'aucune autre tradition, les connaissances se rapportant au "monde intermédiaire" - où la vie prend sa source -, comme en témoignent du reste les vestiges qu'il a laissés (501).

Dans la "Maçonnerie écossaise", le 25ème "Haut-Grade", intitulé *Chevalier du Serpent d'Airain* , est présenté (502) comme «renfermant une partie du premier degré des *mystères égyptiens* , d'où jaillit l'origine de la *Médecine* et le *Grand Art* de composer les médicaments». D'après Albert G. Mackey (503), «ce grade fut fondé au temps des croisades par *John Ralph* , qui établit un Ordre militaire et monastique en Terre Sainte, et lui donna le nom de *Serpent d'Airain* parce qu'un de ses buts était d'accueillir et de soigner gratuitement les voyageurs malades, de les protéger contre les attaques des Sarrazins, et de les escorter en toute sécurité jusqu'en Palestine; faisant ainsi référence aux vertus de guérison et de protection du Serpent d'Airain parmi les Israëlites dans le désert». En outre, le fondateur en est dénommé *Joannes Ralp* , dans les *Thuileurs* de Delaunaye (504) et de Vuillaume (505). Cependant, ce dernier précise en note : «il semble que le véritable nom de ce fondateur doit être JOHAN RAPH ou RAPHA. *Rapha* en hébreu signifie *sanare* , *curare*, *medicari* . *Johan* (506) est un des noms du soleil, auquel dans ce cas le titre de *médecin* paraît convenir

---

pouvons remarquer tout de suite [...], que sous un certain rapport tout au moins, la Rigueur s'identifie à la Justice et la Miséricorde à la Paix»... En outre, selon Léo Schaya (*ibid* , chap. 6), *Métatron* [le "Commensal" de la *Shekinah*] est «appelé le "Scribe " divin. Il inscrit toutes les Pensées créatrices de Dieu dans le "Livre" ou "Monde de la Création". Sa "plume" est la "Colonne du Milieu", le long de laquelle coule l'"encre" lumineuse de l'Emanation divine, descendant du triple "cerveau" [des 3 Sephiroth supérieures] *Kether - Hokhmah - Binah* , en tant qu'Omniscience (*Da'ath*), pour s'accumuler dans la Plénitude de la *Shekinah* et être "gravée" dans le "parchemin" pur et translucide d'*Avir* , l'Ether générateur. Tout ce qui était, est et sera, se trouve inscrit, sous la forme de "lettres célestes" ou Archétypes spirituels dans le Livre divin de *Metatron* . Celui-ci porte, en outre, l'épithète de "Jeune Homme" ou "Eternel Adolescent", parce qu'il est la manifestation première, incorruptible et supra-temporelle de l'Immanence divine. Il est en particulier la Révélation première de la Sagesse divine à l'égard du Cosmos, la Source de toute inspiration orthodoxe, le "Maître de tous les Docteurs de la *Mischnah* " (ou Tradition orale).»

(496) - Cf. M. Vâlsan : *Le coffre d'Héraclius et la tradition du "Tâbût" adamique* in *op. cit.* ; dans la tradition islamique, Moïse est sauvé des eaux par l'épouse de Pharaon, laquelle est dénommée *Asiya* , et tenue pour l'une des femmes parfaites.

(497) - *Ibid.*

(498) - *De la décence* I, 449; cité en épigraphe de ce chapitre.

(499) - Cf. *supra* § 4, p. 33, n. 247.

(500) - D'après Plutarque, *Isis et Osiris* , 79 : «Les Egyptiens ont toujours réglé avec le plus grand soin les prescriptions concernant la santé, et [...] dans leurs pratiques religieuses, surtout dans leurs purifications et dans leurs régimes, ils n'ont pas moins visé à la sainteté qu'à la santé. Ils estimaient, en effet, qu'un être infiniment pur, exempt de toute tache et de toute altération, ne pouvait point être dignement honoré par des âmes et par des corps qui ne seraient pas profondément sains et exempts de toute maladie.»...

(501) - Cf. René Guénon : *Quelques considérations sur l'Hermétisme* in *Aperçus sur l'initiation* (chap. 41); *Hermès* in *Formes traditionnelles et Cycles cosmiques* .

(502) - F∴ Bouilly : *Explication des douze écussons qui représentent les emblèmes et les symboles des douze grades philosophiques du Rite Ecossais dit Ancien et Accepté* (du 19e au 30e), cité par René Guénon in *L'ésotérisme de Dante* , chap. 3.

(503) - *Encyclopedia of Freemasonry* (Chicago, 1946) à l'article *Knight of the Brazen Serpent* — cité par C. Gayat in *Les mystères du Serpent d'Airain* (texte inédit).

(504) - *Thuileur des trente-trois degrés de l'Ecossisme du Rit ancien dit accepté* .

(505) - *Manuel Maçonnique ou Thuileur des divers rites de maçonnerie pratiqués en France* .

(506) - En outre, d'après Guénon (*Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 38) : «le mot *hanan* , en hébreu, a à la fois le sens de "bienveillance" et de "miséricorde" et celui de "louange" (et il est au moins curieux de constater

parfaitement». Au demeurant, le nom *Raphaël* [qui signifie : Remède de Dieu (507)] se retrouve dans le "mot de passe" du même grade qui est représenté par les initiales I.N.R.I. (selon Delaunaye; et J.N.R.J. selon Vuillaume) dont la signification est à la fois chrétienne - *Jésus Nazarenus Rex Judeorum* - et hermétique - *Igne Natura Renovatur Integra* (508) - cependant que (509), dans les "questions d'ordre" du 18ème Haut-Grade, intitulé *Chevalier de l'Aigle et du Pélican, Souverain Prince Rose-Croix* (510) - et qui appartient à la même série de 12 grades hermétiques - ces initiales sont interprétées d'une troisième manière qui fait apparaître le nom *Raphaël* : «— D'où venez-vous ? De **J**érusalem. — Où allez-vous ? A **N**azareth. — Quel est votre guide ? L'Archange **R**aphaël. — De quelle tribu êtes-vous ? De **J**uda.» Outre l'analogie déjà connue entre Jésus, Hermès et Raphaël, cette symbolique suggère l'existence d'un étroit rapport entre une certaine tradition médicale et l'initiation *chevaleresque* (511).

Du reste, «il se trouve, nous dit Aroux (512), que certains dignitaires de la Maçonnerie écossaise, qui prétend remonter aux Templiers, et dont Zerbino, le prince écossais, l'amant d'Isabelle de Galice, est la personnification dans l'*Orlando Furioso* de l'Arioste s'intitulent également princes, *Princes de Mercy* (513); que leur assemblée ou chapitre se nomme *Troisième Ciel* [le ciel de *Vénus* (514)]; qu'ils ont pour symbole un *Palladium* (515), ou statue de la *Vérité*, revêtue comme Béatrice des trois couleurs *verte, blanche et rouge* ; que leur Vénérable (dont le titre est *Prince très excellent*), portant une flèche en main et sur la poitrine un cœur dans un triangle, [ainsi que, sur le chef, une couronne à pointes de flèches en or] est une personnification de l'*Amour* ; que le nombre mystérieux de *neuf* , dont "Béatrice est particulièrement aimée" (516), Béatrice "qu'il faut appeler Amour", dit Dante dans la *Vita Nuova* , est aussi affecté à ce Vénérable, entouré de neuf colonnes, de neuf flambeaux à neuf branches et à neuf lumières, âgé enfin de quatre-vingt-un ans [...qui est le carré de 9 et le nombre de cases du "carré magique" de la lune (517)], quand Béatrice est censée mourir dans la

---

que, en français même, des mots comme "grâce" et "merci" ont aussi exactement la même double signification); et par suite le nom *Johanan* peut signifier "miséricorde de Dieu" et aussi "louange à Dieu".»...Le nom arabe de Jean-Baptiste, *Yahyâ* , dérive d'une autre racine qui indique l'idée de "vie" (cf. supra § 5, p. 41, n. 349). Cependant le Coran dit de ce prophète : «Nous lui avons donné une tendresse [= *hanân* , en arabe] de notre part.» (XIX, 13); en outre, selon Ibn Arabî, le nom de la Vierge Marie est *Hanna* ; «Maryam n'étant qu'un *laqab* , terme que l'on peut traduire ici par "désignation emblématique".» — d'après C.A. Gilis : *Marie en Islam* , chap. 10.

(507) - Cf. *supra* § 3, p. 29, n. 222 & § 4.

(508) - «La Nature est rétablie dans son intégrité par le Feu». Cet adage hermétique, qui s'accorde avec Héraclite, Hippocrate et Aristote (cf. *supra* § 2 sur le nombre 6), peut s'appliquer à divers domaines, et en particulier à la médecine. Signalons en passant l'interprétation eschatologique qui en est donnée dans le commentaire de la *Melencholia* par L. Barmont — *L'ésotérisme d'Albert Dürer* , p. 7.

(509) - D'après D. Roman : *René Guénon et les destins de la Franc-Maçonnerie* , chap. 3.

(510) - Le terme de Rose-Croix apparut dans l'hermétisme chrétien comme une désignation de l'élite initiatique, peu après la destruction de l'Ordre du Temple — cf. René Guénon : *Rose-Croix et Rosicruciens* in *Aperçus sur l'initiation* (chap. 38) : «Pour ce qui est des personnages dont les noms sont connus, notamment comme auteurs de tels ou tels écrits, et qui sont communément désignés comme Rose-Croix, le plus probable est que, dans bien des cas, ils furent influencés ou inspirés plus ou moins directement par les Rose-Croix, auxquels ils servirent en quelque sorte de porte-parole, ce que nous exprimerons en disant qu'ils furent seulement des Rosicruciens, qu'ils aient appartenu ou non à quelques-un des groupements auxquels on peut donner la même dénomination.» - ainsi : Trithème, Paracelse, et même Leibnitz... cf. aussi *supra* § 4, p. 35.

(511) - ... par l'intermédiaire d'Hermès — cf. René Guénon : *Quelques considérations sur l'Hermétisme* in *Aperçus sur l'initiation* (chap. 41).

(512) - Cité par Guénon in *L'ésotérisme de Dante* , chap. 3.

(513) - ...avec un double sens de "Mercy" — cf. *supra* n. 506.

(514) - D'après René Guénon : «Les "Fidèles d'Amour" [l'organisation ésotérique de Dante] étaient divisés en sept degrés; ce sont les sept échelons de l'échelle initiatique, en correspondance avec les sept cieux planétaires et avec les 7 arts libéraux. Les expressions "terzo cielo" (ciel de Vénus), "terzo loco" (à comparer avec le degré maçonnique de "troisième appartement") et "terzo grado" indiquent le troisième degré de la hiérarchie, dans lequel était reçu le *saluto* [le "salut"] (ou le *salute* [la "santé"])»... cf. *supra* § 2 p. 11, n. 42.

(515) - Un *Palladium* est une représentation axiale de la Déesse assimilée à Athéna-Minerve. Celle-ci n'est pas étrangère à la médecine, ne fût-ce que par l'olivier qu'elle fait pousser. «Sur l'Esquilin, à Rome, écrit P. Grimal, existait une chapelle à Minerve Guérisseuse, *Minerva Medica* , où l'on a retrouvé des ex-voto prouvant que ce culte était vivant sous l'Empire.» — *Dictionnaire de la mythologie* .

(516) - Cf. *supra* § 2, sur le nombre 9.

(517) - Ce carré magique, d'après Paracelse (*L'Archidoxe magique* , livre 7) "préserve de nombreuses maladies". Remarquons incidemment que le plus ancien traité de médecine chinoise, le *Nei Tching Sou Wen* , attribué à l'Empereur Jaune, comporte 81 chapitres, de même que le *Nan-King* , *Livre des 81 difficultés de l'Acupuncture* , qui aurait été

quatre-vingt-unième année du siècle». Or, ce "Haut-Grade", le 26ème du Rite Ecossais, est intitulé *Prince de Mercy* ou *Ecossais Trinitaire*. «Tout, en effet (518), offre dans cette allégorie l'emblème de la Trinité : ce fond à trois couleurs [vert, blanc et rouge], au bas cette figure de la *Vérité* (519), partout enfin cet indice du *Grand Œuvre de la Nature* (aux phases duquel font allusion les trois couleurs), des éléments constitutifs des métaux (soufre, mercure et sel; ce ternaire alchimique étant souvent assimilé à celui des éléments constitutifs de l'être humain : esprit, âme et corps), de leur fusion, de leur séparation (*solve et coagula*)(520), en un mot de la science de la chimie minérale (ou plutôt l'alchimie), dont Hermès fut le fondateur chez les Egyptiens, et qui donna tant de puissance et d'extension à la médecine (spagyrique)».

Or donc l'Amour qui est au centre de ce grade, et qui s'identifie à l'ambroisie, la véritable médecine contenue dans le Graal (521), inspirait aux Templiers leur cri de guerre : «Vive Dieu Saint Amour !»(522), dont les termes conviendraient aussi bien au médecin. En effet le malade n'est autre que la "déité immanente et divisée" : «Les dieux [hindous] dirent (523) : "Il ne nous suffit pas que le Sacrifice ait été mis en pièces; venez rassemblons-le". Ils le rassemblèrent et dirent aux *Ashvins* [les 2 cavaliers du Panthéon hindou qui sont médecins comme leur précepteur *Dadhyanc* , dieu à tête de cheval, et sont de plus associés à *Dhanvantari* (524)] : "Vous deux, guérissez-le".»... Quant à l'amour des chevaliers chrétiens et musulmans, il allait vers Celui qui a dit : «J'étais malade et tu ne m'as pas visité»(525). Or, Hippocrate écrit : «on ne peut aimer la médecine sans aimer les hommes»(526)... La Vie enfin s'étend, selon la tradition, par delà les corps (527). La rapporter à Dieu autorise le chevalier

---

composé au VIe siècle av. J-C. par le médecin légendaire Pien T'sio. Au reste, le *Tao Te King* , traité de Sagesse universelle, rédigé, à la même époque, par Lao Tseu comporte également 81 chapitres !

(518) - ...d'après le F ∴ Bouilly : *ibid.* , cité par Guénon , *L'ésotérisme de Dante* , chap. 3.

(519) - Celle-ci est associée à la Trinité, dans un contexte chrétien.

(520) - Cf. *supra* § 2 p. 16-17.

(521) - Cf. *supra* § 2.

(522) - ...d'après René Guénon (*Aperçus sur l'ésotérisme chrétien* , chap. 4), qui le rapproche de la parole de Saint Jean «Dieu est Amour», et du dernier vers de la Divine Comédie , «L'Amor che muove il sole e l'altre stelle». Dans ce contexte, Guénon envisage le symbolisme du vin (breuvage hermétique s'il en est) qui représente la "boisson de l'élite", la "doctrine secrète ou réservée", "dont les hommes vulgaires ne peuvent pas user impunément"... Et M. Vâlsan ajoute en note : «L'expression proverbiale "boire comme un Templier", prise par le vulgaire dans le sens le plus grossièrement littéral, n'a sans doute pas d'autre origine réelle : le "vin" que buvaient les Templiers était le même que celui que buvaient les Kabbalistes juifs et les Soufis musulmans. De même l'autre expression "jurer comme un Templier" n'est qu'une allusion au serment initiatique , détournée de sa véritable signification par l'incompréhension et la malveillance profanes.»

(523) - *Aitarêya Brâhmana* , I, 18 , cité par A.K. Coomaraswamy in *La doctrine du sacrifice* , chap. 3, p. 117.

(524) - Cf. *supra* § 5 p. 38.

(525) - *Evangile selon Saint Matthieu* , 25, 43; et d'après une tradition prophétique de l'Islam (*hadîth*), recensée par Ibn Arabî : «Allâh - qu'Il soit glorifié et magnifié ! - dira au Jour de la Résurrection : "ô fils d'Adam, J'ai été malade et tu ne M'as pas visité !" [L'homme] répondra : "O Seigneur, comment T'aurais-je visité alors que Tu es le Seigneur des Mondes ?" [Allâh] dira : "Ne sais-tu pas que tel de Mes serviteurs tomba malade ? Or tu ne l'as pas visité; et ne sais-tu pas que si tu l'avais visité, tu M'aurais trouvé auprès de lui ?"»... *La Niche des Lumières* - 18e *Hadîth* - traduction de Muhammad Vâlsan.

(526) - Littré I, 573. Cité par P. Galimard in *Hippocrate et la Tradition pythagoricienne* (thèse), chap. 7...Chiron, le Centaure, qui enseigna la médecine à Esculape était, d'après Pindare, "plein d'amour pour les hommes" — *3e Pythique* , v. 5.

(527) - «Tu revivras dans tes milliers de descendants» dit le proverbe chinois, exprimant par là "la double hérédité psychique et corporelle". «Les doctrines extrême-orientales, dit Guénon, envisagent même de préférence le côté psychique de l'hérédité, et elles y voient un véritable prolongement de l'individualité humaine; c'est pourquoi sous le nom de "postérité" (qui est d'ailleurs susceptible aussi d'un sens supérieur et purement spirituel), elles l'associent à la "longévité", que les Occidentaux appellent immortalité.» (*L'erreur spirite* , chap. 6, p. 209). Celle-ci aussi se rapporte surtout à «des possibilités autres que l'état corporel» : «mais, pour bien comprendre ce qu'il en est exactement, il faut tout d'abord préciser nettement la différence qui existe entre la "transmutation" [terme d'alchimie] et la "transformation". Nous prenons toujours le mot "transformation" dans son acception strictement étymologique, qui est celle de "passage au delà de la forme"; par conséquent, l'être ne pourra être dit "transformé" que s'il est effectivement passé à un état supra-individuel (puisque tout état individuel, quel qu'il soit, est par là-même formel); il s'agit donc là de quelque chose dont la réalisation appartient essentiellement au domaine des "Grands mystères" [rattachés symboliquement à Osiris — cf. *supra* § 2 p. 11 & § 6...]. Il est évident que c'est là quelque chose qui dépasse toute conception possible de la "longévité", car celle-ci, par définition même, implique forcément une durée, et ne peut par conséquent pas aller au delà de la "perpétuité" ou de l'indéfinité cyclique, tandis que, au contraire, ce dont il s'agit ici, appartenant à l'ordre principiel, relève par là-même de l'éternité qui en est un des attributs essentiels; avec la "transformation", on est donc au delà de

à sacrifier la sienne et celle des autres; à cet endroit le médecin a une fonction plus maternelle qui est de la conserver dans les corps (528)...

Or, l'entretien de la vie animale est traditionnellement l'activité dévolue aux nomades (529). Doit-on considérer qu'il en va de même pour la vie du "règne hominal", comme tend à le montrer cette analogie de la médecine avec la Chevalerie errante ? - Peut-être... si l'on suivait la voie, sévère et fascinante, tracée par Paracelse, maître de spagyrie (530) : «Les Universités n'enseignent pas toutes choses; il faut au médecin rechercher les bonnes femmes, les bohémiens, les tribus errantes, les brigands et autres gens hors la loi, et se renseigner chez tous. Nous devons, par nous-mêmes, découvrir ce qui sert à la science, voyager, subir maintes aventures, et retenir ce qui en route peut être utile»(531). Amatus Lusitanus, le marrane (qui nous laissa une manière de serment), Constantin l'Africain, Arnaud de Villeneuve, Maïmonide, Avicenne, Averroës, Rhazès, Dioscoride (qui accompagnait les armées romaines), Galien, Asclépiade (532) et ... Hippocrate (pour ne citer qu'eux) suivirent l'exemple du légendaire Abaris (533), le thaumaturge errant, guidé par la flèche d'Apollon... «Pendant sept jours et sept nuits, raconte Hérodote (534), Darius, à cause du mal qu'il endurait, fut donc empêché de dormir. Le huitième jour, comme il était en mauvais point, quelqu'un qui, antérieurement déjà, à Sardes, avait entendu par hasard parler du talent de Démokédès de Crotone, en fit le rapport à Darius; et celui-ci ordonna qu'on le lui amenât au plus vite. On le découvrit parmi les esclaves d'Oroitès, relégué n'importe où et traité sans égards; et on le présenta traînant des entraves et vêtu de haillons...» L'itinéraire entrait dans le statut du médecin grec, appelé "périodeute". «Voilà donc les conditions qu'il importe de réunir pour étudier la médecine, voilà la connaissance approfondie qu'il faut en acquérir, si l'on veut parcourant les villes, être réputé non seulement comme médecin de nom, mais encore en fait.» (*Corpus Hippocratique* - Loi - 4)(535). «Hippocrate, écrit

---

toute durée, et non plus dans une durée quelconque, si indéfiniment prolongée qu'on puisse la supposer. Par contre, la "transmutation" n'est proprement qu'un changement d'état, à l'intérieur du domaine formel qui comprend tout l'ensemble des états individuels, ou même, plus simplement encore, un changement de modalité, à l'intérieur du domaine individuel humain, ce qui est d'ailleurs le seul cas qu'il y ait lieu de considérer en fait; avec cette "transmutation", nous revenons donc aux "petits mystères" [rattachés symboliquement à Isis], auxquels se rapportent en effet les possibilités d'ordre extra-corporel dont la réalisation peut être comprise dans le terme de "longévité" [...]. Là encore, il y a d'autres distinctions à faire, suivant qu'il s'agit d'extensions quelconques de l'individualité humaine ou de sa perfection dans l'"état primordial".»... *Transmutation et Transformation* in *Aperçus sur l'initiation* (chap. 42).

(528) - Rappelons encore la parole du médecin Eryximaque dans *Le Banquet* de Platon (186c-e) : «La médecine est en effet, pour le dire sommairement, la science des phénomènes d'amour dont le corps est le siège...» Cf. *supra* § 2 p. 20, n. 135.

(529) - Cf. *supra* § 4.

(530) - 4e Livre des *Defensiones*, cité par le Dr R. Allendy : *Paracelse le médecin maudit*, chap. 2.

(531) - Paracelse montra l'exemple, en ce domaine : «Lithuanie, Pologne, Valachie, Carniole, Dalmatie, autant de pays que notre voyageur traversa. En Transylvanie, il fut, semble-t-il malade ou en danger de perdre la vie. Enfin il s'arrêta à Fiume et, plus au sud, à Zeugg, avant de s'embarquer pour Venise [...]. On était arrivé à l'année 1521. Venise se battait contre Charles-Quint en même temps qu'elle aidait les Chevaliers de Saint-Jean à défendre Rhodes contre le sultan Soliman II [...], déjà victorieux des Hongrois. Paracelse s'engagea comme chirurgien militaire au service des Vénitiens. Il semble même qu'il alla à Rhodes, à en juger par la mention de "Rhodiss" dans la liste des endroits qu'il visita. A ce moment, le grand maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Villiers de l'Isle-Adam, défendait courageusement l'île. Non seulement Paracelse put étudier ces blessures par les flèches dont il parlera dans ses ouvrages (et nulle part en Europe on n'avait conservé ce moyen de guerre suranné), mais surtout il fit la connaissance des Chevaliers de Rhodes, ces religieux militaires qui soignaient les pèlerins et luttaient contre les infidèles et, là encore, il dut trouver dans leur organisation, dans leur rituel et dans leur tradition, un écho de la pensée orientale [...]. A ce moment, on attribue à Théophraste d'autres voyages. Il aurait été chez les Tartares, dans les steppes qui entourent la Mer Noire. Il aurait été à Moscou, puis il aurait voyagé de Moscou à Constantinople avec un prince tartare [...]. Cette période de sa vie est assez obscure. Lui même écrivit : "Je n'ai visité ni l'Asie ni l'Afrique, quoiqu'on ait dit". Van Helmont raconte qu'à Constantinople Paracelse reçut la pierre philosophale. L'adepte qui la lui aurait remise, si nous en croyons un certain *Aureum Velum* publié à Rorschach en 1598, aurait été un nommé Salomon Pfeiffer ou Trismosinus.»...d'après Dr R. Allendy : *ibid.*

(532) - Cf. R. Rullière : *Histoire de la médecine* ;
Laignel-Lavastine & co : *Histoire générale de la médecine*, tomes 1 et 2;
et *infra* chap. 3.

(533) - Cf. *supra* § 1, p. 7, n. 6 & § 5, p. 39, n. 324

(534) - Histoires III, 129; 131 cité par B. Vitrac : *Médecine et philosophie au temps d'Hippocrate*, doc. 18.

(535) - Cité par R. Joly : *Hippocrate, médecine grecque*, chap. 4.

Robert Baccou (536) (qui se base sur la biographie attribuée à Soranos), ne se contenta pas des leçons paternelles [à Cos…]. C'est ainsi qu'il fut l'auditeur d'Hérodicos de Sélymbrie et du célèbre Gorgias (537), lui-même disciple d'Empédocle d'Agrigente. Nous ignorons la durée de ses voyages et de ses études, mais il paraît acquis qu'Hippocrate fut considéré de bonne heure comme un médecin extrêmement habile. Il exerça alors, pendant quelques temps, les fonctions de périodeute (538)[…]. Au cours de ses voyages professionnels, il parcourut la Thessalie, la Thrace, où il s'arrêta peut-être à Abdère et connut Démocrite, d'une dizaine d'années plus âgé que lui; il arriva jusqu'en Macédoine, où il guérit, dit-on, le roi Perdiccas II, grand-père d'Alexandre (539), d'une fausse phtysie [qui était en réalité une maladie d'amour…]; il poussa enfin jusqu'en Scythie et jusqu'au Palus Macotide, sur la Mer Noire, au Nord du Pont-Euxin, et revint sans doute dans sa patrie en faisant un grand crochet par les principales villes de Cyzique, de Propondite et d'Asie Mineure. L'authenticité de ces voyages ne saurait être mise en doute, car on trouve dans le traité des *Epidémies* et dans celui des *Airs, des Eaux et des Lieux* , des observations précises, relatives à ces diverses contrées, qui de toute évidence ont été faites sur place.»(540)

Cependant, Hippocrate s'installe pour finir en Thessalie - la terre maternelle d'Esculape, son ancêtre (541) - où il fonda une école… Quand survint la pestilence dans les contrées situées au Nord de la Grèce (542), il repoussa les avances des barbares venus implorer son secours (543), non sans s'être enquis néanmoins des «alternances relatives aux chaleurs, aux vents, aux brouillards et autres facteurs naturels qui changeaient l'état habituel des corps». Il s'arrangea ensuite «pour annoncer en personne aux Thessaliens les moyens par lesquels ils devaient se préserver de la venue du fléau». En outre (544), «son zèle ne s'arrêta pas à la seule Thessalie. Il dépêcha ses fils et ses disciples dans diverses contrées, par exemple Thessalos en Macédoine et Dracon en Hellespont. Ensuite il se déplaça lui-même, après avoir soigné les Thessaliens, pour porter secours aux populations jusqu'à Athènes et dans le Péléponnèse, en passant par la Doride, la Phocide avec la cité de Delphes, et la Béotie». En cette occurence, on peut dire qu'Hippocrate n'est plus le "chevalier errant" mais bien le "*Prince de Mercy* " veillant sur un royaume ! Recourut-il alors, comme le dit sa légende dorée, à la méthode utilisée quelques années auparavant, lors de la grande peste d'Athènes - venue du Sud (545) - par Acron d'Agrigente, et qui consiste à purifier l'air par de grands feux de bois odoriférants,

---

(536) - *Hippocrate, médecin d'hier et d'aujourd'hui* , p. 49-50.

(537) - Quoique ces deux rencontres soient relatées dans la biographie attribuée à Soranos, elles sont mises en doute par J. Jouanna. Au reste, l'identité d'Héradicos est incertaine. Cf. J. Jouanna : *Hippocrate* , 1ère partie, chap. 1, p. 34.

(538) - Il repoussa cependant l'invitation du roi des Perses Artaxerxès 1er, qui aurait voulu s'attacher ses services, auquel il répondit de manière peu amène : «De l'abondance des Perses il ne m'est pas permis de jouir, ni de délivrer les barbares de leurs maladies, car ils sont les ennemis des Grecs. Adieu.» — *Corpus Hippocratique - Lettres* , 4 , cité par J. Jouanna : *ibid.* , p. 38.

(539) - J. Jouanna montre (*ibid.* p. 69-70) qu'il existe un lien traditionnel entre la lignée d'Hippocrate et celle d'Alexandre : «L'Hippocrate quatrième, fils de Dracon [fils d'Hippocrate (II) le Grand], fut le médecin de Roxane, la femme d'Alexandre le Grand. Il continuait ainsi les relations privilégiées entre la famille d'Hippocrate et les rois de Macédoine. Ces relations, si l'on en croit la tradition, auraient été inaugurées par son grand-père le fameux Hippocrate, avec le roi de Macédoine Perdiccas. Elles auraient été poursuivies par son oncle Thessalos avec Archélaos, successeur de Perdiccas. D'autres médecins de Cos auraient exercé entre-temps à la cour de Macédoine sous Philippe et Alexandre : Critobule de Cos était célèbre pour avoir extrait une flèche de l'œil de Philippe blessé à la bataille de Méthonè en 354 et pour avoir réussi à le soigner sans que demeure une difformité […]. Alexandre eut pour médecin un membre de la famille des Asclépiades de Cos, nommé Critodème. Ce parent d'Hippocrate soigna Alexandre blessé lors de l'attaque d'un fort en Inde. Voici ce que dit Arrien : "Certains historiens ont écrit que c'est un médecin de Cos, de la famille des Asclépiades, nommé Critodème, qui arracha le trait de la blessure après avoir incisé la plaie." […] Ces relations suivies entre les Argéades et les Asclépiades s'expliquent en partie par des liens antiques d'hospitalité. "Nous avons avec les rois Héraclides (de Macédoine) une antique hospitalité qui vient de nos ancêtres", dit Thessalos [fils d'Hippocrate le Grand, qui lui aussi descend d'Héraclès], *Discours d'ambassade* .»…Cf. aussi *supra* § 2, p. 13.

(540) - Rien n'atteste en revanche qu'Hippocrate ait suivi les traces de Pythagore en Egypte, comme le raconte Baissette dans sa biographie fantaisiste.

(541) - Cf. *supra* § 5.

(542) - Cf. J. Jouanna : *ibid.* , p. 51-53.

(543) - On retrouve vis à vis du barbare la même attitude qu'avec Artaxerxès, et qui vaudra plus tard aux médecins grecs, la vindicte d'un Caton l'ancien — cf. *supra* § 2, p. 13, n. 60.

(544) - *Ibid.*

(545) - Cette peste serait venue d'Ethiopie, en passant par l'Egypte, d'après Thucydide (II, 48), cité par Jouanna : *ibid* , p. 52.

allumés dans la ville (546) ? Son héroïsme lui valut en tout cas d'être traité à l'égal d'Hercule, ce dont témoigne le *Décret des Athéniens* - conservé dans le corpus hippocratique - : «Le peuple athénien a ordonné d'initier Hippocrate aux grands mystères (547) aux frais de l'Etat, comme Héraclès le fils de Zeus (548)». Au reste, «après sa mort (549), son destin fut désormais mis en parallèle avec celui d'Héraclès. Une monnaie de Cos, conservée à Paris au Cabinet des Médailles, présente au revers Hippocrate assis sur un siège pliant et au droit Héraclès avec sa massue (550). Dans la conscience

---

(546) - Ces deux épidémies (la peste du Sud et la pestilence du Nord) sont souvent confondues, et la gloire de les avoir efficacement combattues attribuée au seul Hippocrate — cf. Jouanna : *ibid.* , p. 58 note 35. D'après Littré (tome I, p. 40 sq.) : «Un manuscrit latin de la bibliothèque royale (n° 7028) [...] assure qu'Hippocrate, venu à Athènes, remarqua que les forgerons et tous ceux qui travaillaient avec le feu étaient exempts de la maladie pestilentielle. Il en conclut qu'il fallait purifier par le feu l'air de la ville. En conséquence, il fit faire de grands tas de bois qu'on incendia; l'air étant purifié, la maladie cessa...»

Cependant, Plutarque mentionne l'intervention d'Acron (et non pas d'Hippocrate) dans la partie finale d'*Isis et Osiris* , laquelle est consacrée à la science des parfums et des exhalaisons (du *pneuma* environnant les corps) que les prêtres égyptiens avaient poussée jusqu'à une efficience exquise : «comme l'air que nous respirons le plus souvent et au milieu duquel nous vivons n'a pas toujours les mêmes qualités ni la même température, mais que la nuit il se condense, pèse sur le corps et communique à l'âme une sorte de découragement et d'inquiétude qui la rendent comme assombrie et lourde, les prêtres, aussitôt leur lever, brûlaient de la résine. Ils pensaient ainsi assainir l'air et le purifier par l'émanation que ce parfum dégage, ranimer l'âme incluse dans le corps de son état d'engourdissement, car le parfum de la résine [était-ce le benjouin ?] possède une vertu violente et stimulante. Plus tard, à midi, à l'heure où ils sentaient que le soleil en toute sa force tire du sein de la terre des exhalaisons pesantes et multiples et les mélange avec l'air, ils brûlaient de la myrrhe. La chaleur de ce parfum en effet dissout et dissipe les exhalaisons qui montent de la boue et de la fange et se condensent dans l'air. Les médecins d'ailleurs croient efficacement lutter contre les fléaux contagieux en allumant de grands feux, comme pour rendre l'air plus léger. Et ils le rendent d'autant plus léger qu'ils brûlent des bois odoriférants, tels que le cyprès, le genévrier et le pin. C'est ainsi, raconte-t-on, que dans la peste violente qui ravagea Athènes, le médecin Acron s'acquit un grand renom, en ordonnant de faire brûler du feu à côté des malades. Ainsi faisant, il en guérit un grand nombre. Aristote dit [*Probl.* , XII, 12 et *De part. anim.* II, 7] que les odorantes exhalaisons des parfums, des fleurs et des prairies ne contribuent pas moins à la santé qu'au plaisir, parce que ces exhalaisons, par leur chaleur et par leur velouté, épanouissent doucement le cerveau naturellement froid et figé. S'il est vrai que les Egyptiens donnent à la myrrhe le nom de *Bal* , et s'il faut interpréter ce dernier nom comme voulant dire *dissipation de la folie* , ce fait et cette interprétation constituent un témoignage nouveau de la raison de cet usage.

Le *Kyphi* est un parfum dont le mélange est composé de seize espèces de substances : de miel, de vin, de raisins secs, de souchet, de résine et de myrrhe, de bois de rose, de séséli ; on y ajoute du lentisque, du bitume, du jonc odorant, de la patience, et en plus de tout cela du grand et du petit genévrier - car il y en a deux espèces - du cardamone et du calame. [...] comme la plupart de ces substances mélangées ont une vertu aromatique, il s'en dégage un souffle suave et salutaire. Sous leurs influences l'état de l'air est changé, et le corps doucement et agréablement effleuré par leurs émanations, se laisse aller au sommeil et acquiert une disposition évocatrice. Les afflictions et les contentions des inquiétudes quotidiennes se détendent comme des liens et se dissipent sans le secours de l'ivresse. La faculté imaginative de l'âme, son aptitude à recevoir des songes deviennent polies comme un miroir. L'effet obtenu est aussi purifiant que celui qu'obtenaient, par le toucher de la lyre, les Pythagoriciens avant de se livrer au sommeil, apaisant et enchantant ainsi l'élément instinctif et passionné de leur âme [...].

En laissant à part ces considérations, il faut encore remarquer que la résine [benjouin ?] et la myrrhe sont l'ouvrage du soleil, puisque ce sont des larmes que la chaleur du jour fait répandre aux végétaux. D'autre part, parmi tous les ingrédients dont se compose le *Kyphi* , il en est qui se plaisent davantage à la nuit, comme tous ceux qui sont destinés par nature à être alimentés par les vents frais, par l'ombre, par la rosée et par l'humidité. La lumière du jour, en effet, est une et simple, et Pindare dit qu'on voit le soleil *"à travers le désert de l'espace"*. L'atmosphère de la nuit, par contre, est un composé et un mélange de plusieurs lumières, de diverses influences, qui comme autant de germes, découlent de tous les astres, et se combinent en un seul amalgame. C'est donc avec raison que les Egyptiens brûlent pendant le jour de la résine et de la myrrhe, car ces parfums sont simples et ne doivent leur naissance qu'au soleil. Quant aux parfums composés, on les brûle au commencement de la nuit, car ils sont un mélange et un amalgame de toutes sortes de qualités différentes.» *Isis et Osiris* , 79 - 80.

(547) - ...au Hiéron d'Eleusis. Les "grands mystères" correspondent à une initiation de type sacerdotal (plutôt que royal) — cf. René Guénon : *Aperçus sur l'initiation* , chap. 39 & 40. Cf. aussi *supra* § 2, p. 11.

(548) - Cf. Jouanna : *ibid.* , p. 53 et p. 533-534... Au reste, Hippocrate serait un descendant d'Héraclès — cf. *supra* § 6, p. 32, n. 251.

(549) - J. Jouanna : *ibid.*, p. 59-60.

(550) - La massue d'Héraclès était en bois d'olivier - peut-être celui de l'arbre qu'il aurait ramené d'Hyperborée, selon une légende — cf. Angelo de Gubernatis : *La Mythologie des Plantes* , tome 2 à l'article *"olivier"* . Or, dans l'iconographie antique, le caducée d'Esculape apparaît fréquemment formé d'un serpent ascendant, enroulé autour d'une massue (plutôt que d'un bâton); celle-ci était-elle également d'olivier ? — cf. Charbonneau-Lassay : *Le bestiaire du Christ* , p. 774. Cf. aussi *infra* p. 62, n. 597

populaire de Cos, le "divin Hippocrate" qui a "purgé la terre et la mer des maladies bestiales et sauvages" est devenu ainsi l'égal d'Héraclès dont on sait qu'il a purgé la terre et la mer des monstres». La fonction du médecin est, en quelque sorte, le "revers" de celle du preux guerrier. L'un et l'autre commencent par une pérégrination, à la recherche qui de la puissance (de l'amour), qui de la science de vie; comme Alexandre et son compagnon *Khizr* , dans le récit du *Shâh Nâmeh* (551), ils peuvent pousser leur *queste* jusqu'à l'Extrémité du monde, où le soleil se perd dans la ténèbre… là où vivait la Gorgone que Persée (bisaïeul d'Héraclès et donc "ancêtre" d'Hippocrate) décapita, pour en confier ensuite le sang à Athéna-Minerve (552). Or, la veine gauche en avait donné un poison mortel; la veine droite une médecine, par laquelle Esculape sut faire revivre les morts, après qu'il l'eut reçue de Minerve… La méthode hermétique se trouve résumée dans la composition même du terme de spagyrie - *spao* : tirer (553), disloquer; *ageiro* : rassembler (554). Or, il en va de la "carrière" comme de l'art; c'est-à-dire au début : dilatation, dispersion, errance; à la fin : concentration, prise de possession (du trône ou de la "chaire"), maîtrise. Si l'alternance des 2 phases est figurée par la double spirale (ou le symbole extrême-oriental du *Yin-Yang*) (555), le produit final se nomme quant à lui "pierre philosophale". Or qu'il y a-t-il de plus stable, en ce monde, qu'une concrétion minérale pure ?

Certes, par rapport à l'alchimie la plus répandue, qui donne lieu notamment aux fameuses transmutations métalliques (lesquelles représentent surtout le passage par certaines modalités psychiques (556)), la spagyrie, entendue comme médecine, est plutôt liée à l'aspect végétal de la science hermétique, en raison de sa relation étroite avec l'"Arbre de Vie"(557). L'"élixir" est par excellence l'"essence végétale", tandis que la "pierre philosophale" est la perfection minérale, du jade ou de l'hyacinthe (558)… Cependant l'élément végétal est fixe, au point que s'y rapporte l'activité originelle des sédentaires (559). En Chine, l'invention de la médecine est formellement attribuée à Shen-Nung, dit "le divin Laboureur", second empereur mythique (après le couple Fo-Hi, Niu-Koua), grand inventeur de l'agriculture; son successeur Houang-Ti - l'Empereur Jaune, qui bâtit le *Ming-Tang* et pacifia la Chine - consigna les principes de ces sciences par écrit (560). Dans la mythologie phénicienne, selon Court de Gébelin (commentant Damascius et Philon)(561), Esculape est lié de même à l'agriculture (par le mythe d'Ascalaphos et Perséphone (562)) et , surtout, à *Sydyk* (*i.e.* Le Juste), dont il est le 8ème fils (563), et qui s'identifie d'une part à Zeus-Jupiter, et d'autre part au *Melki-Tsedek* de la Genèse lequel, dans l'histoire d'*Abram* le nomade (564), procède au sacrifice végétal du pain et du vin… L'Egypte, enfin, contrée chaude et maternelle, soumise au pouvoir générateur du Nil, fut la patrie dernière du *Trimegistos* (3 fois grand par sa sagesse : Hermès) (565) - que les nomades alentours avaient mis en leur cœur - en ce sens qu'on y trouve son "tombeau", sous la forme de 3 Pyramides, "pénultième coagulation" de sa science; son héritier despotique voulut retenir comme en un nœud la vie, qui allait s'échapper (566)…

---

(551) - Cf. *supra* § 2, p. 13 n. 55.

(552) - Cf. *Dictionnaire de la mythologie* de Grimal, aux articles : *Asclépios* , *Athéna* , *Gorgone* et *Persée* .

(553) - De la même racine viennent, en français, *pâmer* et *spasme* .

(554) - *…agora* , *catégorie* , *grégaire* , *agréger* — cf. *Dictionnaire des racines* de Grandsaignes d'Hauterive.

(555) - Cf. *supra* § 2, p. 16-17.

(556) - Cf. René Guénon : *Aperçus sur l'initiation* , chap. 42; & cf. *supra* p. 55-56 n. 527.

(557) - Cf. René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 53; et cf. *supra* § 2, sur le nombre 5, & § 3.

(558) - La médecine par les gemmes - qui est encore pratiquée de nos jours en Orient - était prisée des Grecs, comme le montrent les lapidaires orphiques — cf. *Lapidaires grecs* , texte établi et traduit par J. Schamp et R. Holleux. L'ambivalence propre à tout *pharmacon* s'observe aussi en ce domaine, ce qu'expérimenta, au moyen-âge, le pape Clément V, quelques mois après qu'il eut dissout l'Ordre du Temple : malade d'un cancer, il «était soigné au moyen d'"émeraudes pilées", et il mourut "de ce mal ou de ce remède"» - d'après D. Roman : *ibid.* , p. 61.

(559) - Cf. *supra* § 4.

(560) - … d'après l'*Introduction* de J. Lionnet au *Tao Te King* de Lao-Tseu.

(561) - *Ibid.* p. 66-68.

(562) - Court de Gébelin identifie Asclépios avec Ascalaphos, cet habitant de l'Hadès qui surprit Perséphone en train de croquer 6 grains de grenade (le fruit de l'Amour) aux enfers…

(563) - Le nombre 8 est d'ailleurs lié lui-même aux idées de "justice" et de "justesse" — cf. *supra* § 2.

(564) - Le sacrifice des nomades est sanglant, tandis que celui des sédentaires est végétal — cf. René Guénon : *Le Règne de la Quantité et les Signes des Temps* , chap. 21. En outre, dans la *Genèse* (XIV, 19-20), Abram apparaît en relation de subordination par rapport à Melki-Tsedek — cf. René Guénon : *Le Roi du Monde* , chap. 6.

(565) - Sa sagesse s'étend aux 3 mondes : spirituel, animique et corporel. Cf. René Guénon : *Hermès* & *Le Tombeau d'Hermès* in *Formes traditionnelles et Cycles cosmiques* ; et cf. *supra* § 4 & 5.

(566) - Cf. *Ezéchiel* : XXIX, 3 : «Me voici contre toi, Pharaon, roi d'Egypte, toi le grand Dragon, couché au milieu de

Or, le jus d'herbes sacré, le *soma* était réservé, dans l'Inde, à la caste sacerdotale des Brahmanes. Quant à la caste aristocratique : «C'est métaphysiquement (567) que le *Kshatriya* [Noble guerrier] obtient la boisson de *Soma* , il n'y prend pas part directement... mais seulement par l'entremise du Grand Prêtre, de l'initiation et de l'invocation ancestrale»... Car *Soma* , le Roi des plantes, « " *Soma* est la Royauté" [elle-même...]; et c'est précisément pour être intronisé et être à même de gouverner qu'il est "mis à mort" (568)[par le pressurage...]. Cet exemple archétypal se reflète dans les rites de l'initiation royale (569) - "Cet homme est *notre* roi, *Soma* est notre roi, à nous brahmanes". Le prince meurt afin que puisse naître le roi; il ne reste aucun mal dans le roi, rien de sa nature *varunya* (570) [titanique, monstrueuse]; ce n'est pas lui-même, mais son mal qui est tué.»

La préparation du Remède de Vie oblige ainsi le Sacerdoce à composer avec la Royauté de ce monde, pour y former une "*Mixta Personna* "(571), appelée par le Vêda *Mitrâvarunau* où : «*Mitra* est le Conseiller [*i.e.* : *Philosophos*], *Varuna* le Pouvoir [*i.e.* : *Dynamis*]; *Mitra* le Sacerdoce, *Varuna* la Royauté »... Une telle alliance, quoique providentielle, ne va pas sans risque pour le premier. Au reste, «*Dadhyanc* [*in divinis*](572) ne consent à révêler la "doctrine mellifique" (*madhu-vidyâ* , "la science de l'hydromel" *i.e.* du *Soma*)(573) aux *Ashvins* [les 2 "Dioscures" à tête-de-cheval] et à les prendre pour disciples, qu'à condition qu'ils le protègent d'*Indra* [*i.e.* Zeus-Jupiter, le Roi divin]; ce qu'ils font en lui coupant la tête et en la remplaçant par celle d'un cheval...» avec laquelle il leur enseigne alors la Médecine; ensuite, «lorsqu'Indra le décapite, ils peuvent lui restituer la sienne». Or, « *Dadhyanc* (574) doit être identifié à *Brihaspati* [Grand Prêtre et Préposé des Dieux], ou considéré comme l'un de ses aspects. [...] *Brihaspati* était un Titan, [... comme] le Titan *Ushanas* [aspect masculin de Vénus (575)] Grand Prêtre et Préposé, qui "savait ce que savait *Brihaspati* " et qui, s'étant laissé acheter, abandonna les Titans et passa chez les Dieux [...]. L'origine titanique de *Dadhyanc* est encore suggérée par le fait qu'une forme ultérieure de la divinité solaire à tête de cheval, connue sous le nom d'*Hayashîrsha* ("A la tête de cheval"), qui "retrouva les chemins des Vêdas", possède la "nature de *Makha* " »... Or, *Makha* (576) est l'*Asura* "*in divinis* " non pas l'*a-sura* (obscur, monstrueux) de ce bas-monde, mais l'*Asu-ra* , "qui donne Vie"(577), dont la tête, tranchée par Indra (Zeus) à l'origine du temps, devint le soleil. Le Vêda donne les équations " *Makha* = *Vishnou* " et "*Soma* = *Makha* " qui montrent que le pressurage du *Soma* par le sacerdoce, ici-bas, s'assimile - par analogie inverse - au sacrifice de l'*Avatâr* divin lui-même (578).

"Exotériquement", le *Soma* était «une liqueur enivrante (579) composée du jus de plantes variées, mêlée avec du miel et du lait, filtrée (580), et correspondant à l'hydromel, au vin ou au sang

---

ses fleuves, et qui a dit : "Ce fleuve est à moi, je l'ai fait pour moi-même".» — cité par A.K. Coomaraswamy : *La doctrine du sacrifice* , chap. 1, p. 45, n. 37.

(567) - *Ibid.* chap. 8, p. 219.

(568) - *Ibid.* chap. 8, p. 202; & chap. 1, p. 34 : «Soma est le roi des plantes»...Cf. aussi *supra* § 3, ce qui concerne les *pharmacos* .

(569) - *Ibid.* p. 202.

(570) - ... *i.e.* la nature propre à *Varuna* — cf. *supra* § 6, p. 44.

(571) - A.K. Coomaraswamy : *Autorité Spirituelle et Pouvoir Temporel dans la perspective indienne du gouvernement* p.16 et p. 22-23; Cf. aussi *supra* § 4.

(572) - ... d'après les textes vêdiques, commentés par Coomaraswamy : *La doctrine du sacrifice* , chap. 3.

(573) - Les traditions s'accordent à reconnaître le miel comme la panacée provenant du règne animal. Il apparaît comme tel, en particulier, chez les Grecs, dans la légende d'Aristée, lequel est à la fois apiculteur et médecin — cf. *supra* § 5, p. 39 n. 324 & cf. Virgile : *4e Géorgique* .

(574) - A.K. Coomaraswamy : *ibid.*

(575) - ... nouvel indice d'un lien entre Vénus et notre Art — cf. *supra* § 2, sur le nombre 5.

(576) - Cf. Coomaraswamy : *ibid.* , chap. 1 § 2.

(577) - Cf. *supra* § 2, p. 18.

(578) - Cf. *supra* § 4 & § 6, p. 48.

(579) - A.K. Coomaraswamy : *La voie des œuvres* in *Hindouisme et Bouddhisme* .

(580) - A propos du *Soma* , J. Emmanuelli écrit (*Propos sur le Tantra* , p. 14) : «Au point de vue rituel, la question de connaître ses "compositions" primitives n'est guère envisageable, car l'emploi des substances concrètes y est dépendant de facteurs subtils dont les modes de reconstitution ont pu varier suivant les modifications de l'état de l'homme et de son milieu. Tout ce qu'on peut dire, c'est que dans ces "compositions" rituelles, le 3e et le 5e éléments [dans l'ordre tantrique, *i.e.* : respectivement le Feu et l'Ether], entendus dans une acception complète (c'est-à-dire causale, subtile et physique), devaient d'une façon ou d'une autre, y être prépondérants, et que ce "breuvage" avait le pouvoir de provoquer

des autres traditions». Mais, «moyennant l'action du prêtre, l'initiation et les formules», et «moyennant la foi», il devenait cette eau ignée (581), consubstantielle à l'Esprit solaire dont la plante concentre en ce monde la force vivifiante. Ensuite intervenait la deuxième phase du sacrifice vêdique - la "réunion", après la "division" - où le *Soma* était répandu (582) dans le Feu sacré - *Agni* - comme dans la bouche d'un dieu perclus (583); de même que la Lune, considérée comme la Coupe du *Soma*, devient la nourriture du Soleil (caché dans la Nuit) qui «l'avale (584) durant les nuits de leur cohabitation : "Ce qui est mangé est nommé du nom du mangeur, et non par son propre nom"; en d'autres termes, qui dit ingestion dit assimilation.»

Dans le Vêda (585), «Indra [Zeus] permet à *Vritra* [le Dragon primordial, identifié à *Makha-Saumya*] de pénétrer en lui. Le feu, en fait, consomme la nourriture à la fois pour les dieux et pour les hommes [...]. Où plutôt cette partie de Vritra sectionné qui avait la nature de *Soma* devint la Lune, et la partie qui était *asurya* (*i.e.* la partie ophidienne, la queue) devint le ventre, "pour l'enflammer" et "pour sa joie", et chez les hommes, elle est l'appétit tyrannique auquel ces créatures [...] paient tribut chaque fois qu'elles ont faim. Ainsi les hommes disent : "*Vritra* est en nous" [...]. A ce sujet, on sait d'une part que les intestins ont l'aspect d'un serpent et sont pour ainsi dire sans tête; et d'autre part que, selon la conception traditionnelle énoncée par Platon, les intestins sont le siège des émotions [par contraste avec le cœur, support de l'intuition] et des appétits (586)». Certes (587), «la libation de *Soma* dans les rituels terrestres n'est jamais ce vin de vie qui, grâce à l'enivrement qu'il produit, permet à Indra de vaincre les Titans et de provoquer l'émanation universelle, c'est seulement un breuvage d'immortalité par analogie, *rasa* , *amrita* (588). Cependant, le feu est considéré comme le principe de toute vie différenciée, tant dans l'Inde (où "*Ayus* , la Vie, est proprement *Agni* , le Feu, *i.e.* une 'sourde vipère' *ante principium* "(589)) que chez un Hippocrate : "En un mot, le feu a tout structuré dans le corps à la manière qui lui est propre pour en faire une imitation de l'Univers, accordant les petits organes aux grands et les grands aux petits" (590); c'est pourquoi, l'"élixir" - sanscrit : *rasa, amrita* - propre à "raviver la flamme" de l'être affaibli, à n'importe quel degré de la hiérarchie cosmique, participe nécessairement de l'Essence une et indivisible - *Aditi* - de l'"Arbre de Vie" - auquel s'identifie, en réalité, l'antique Serpent Solaire : "les Serpents (591) sont (consubstantiels aux) *Adityas* ", les 'Soleils' ou enfants d'*Aditi* »...

Ainsi (592), «ce qui fut enlevé à *Namuci* ["Crampon", un autre nom de *Vritra* , le "Dragon"], par les *Ashvins* [les 2 Dioscures-cavaliers, appelés "Ceux-qui-barattent"(593)], est maintenant bu comme *Soma* ». Le même "barattement" - "répercuté" à un autre niveau de l'Univers - provoque l'émergence de l'*amrita* (ambroisie), apportée par *Dhanvantari* du fond de l'Océan (594). La tira-t-il,

---

une certaine "exhaltation"; impliquant une "solution" des "coagulations" séparatives entre les trois aspects - Esprit-Âme-Corps - du composé humain qui se renforcent au cours du déroulement cyclique.»...
Cf. aussi *supra* § 2, p. 11 n. 40.

(581) - Cf. A.K. Coomaraswamy : *La doctrine du sacrifice* , p. 105.

(582) - Cf. Coomaraswamy : *Hindouisme et Bouddhisme* , p. 48.

(583) - Héphaïstos (= Phtah = Osiris, chez les Egyptiens), cf. *L'Archéomètre* signé T, in *La Gnose* juill-août 1910, p. 187; cf. *Dictionnaire de la civilisation égyptienne* , p. 234 et cf. L. Charbonneau-Lassay : *Le bestiaire du Christ* , p. 571-572.

(584) - Coomaraswamy : *ibid.* , p. 51-52.

(585) - Coomaraswamy : *La doctrine du sacrifice* , p. 211.

(586) - «D'où la nécessité, note Coomaraswamy, d'une purification , *catharsis* , du mental pour éliminer ces résidus.»

(587) - *Ibid.* p. 34.

(588) - Cf. *supra* § 7, p. 51-52.

(589) - A.K. Coomaraswamy : *ibid.* p. 52. *Ayus* = "vie", "longévité" — Cf. *supra* § 2, p. 28 n. 186. Dans l'*Ayurvêda* (la médecine hindoue), le feu, *agni* , apparaît comme l'agent principal de tous les métabolismes. Outre l'"humeur ignée" appelée *pitta* (cf. *supra* § 5, p. 40 n. 332) on distingue, d'après *Vaidya Bhagwan Dash* , 13 types d'*agnis* :

- 1 *jâtharâgni* : responsable de la décomposition des aliments dans le tube digestif;
- 5 *mahâbhûtâgnis* : qui opèrent l'assimilation des 5 éléments corporels *viz* : éther, air, feu, eau et terre;
- 7 *dhâtvagnis* : qui permettent la différenciation respective des 7 tissus (*dhatus*) principaux de l'organisme.

(*Fundamentals of Ayurvedic medecine* , chap. 3, p. 39-40).

(590) - *De l'aliment* , Littré IX, 107; Cf. *supra* § 2, p. 21 n. 145.

(591) - *Pañcavimsha Brâhmana* , XXV, 15, 4; cité par Coomaraswamy : *ibid.* p. 59...
En arabe : *hayâh* = vie; *hayyah* = serpent — cf. *supra* § 2.

(592) - *Ibid.* p. 219.

(593) - A. K. Coomaraswamy : *Autorité Spirituelle et Pouvoir Temporel dans la perspective indienne du gouvernement* p. 54.

(594) - Cf. *supra* § 5 : la légende du 2e Avatâr.

comme son frère Esculape (595), du monstre sous-marin qui donne aussi le poison ? Il est vrai que le sang animal (ou humain) (596) ne conserve du feu que la "chaleur animatrice", quand la sève - *rasa* - végétale comporte en outre la propriété d'éclairer - en tant qu'hypostase d'Aditi - l'"Indivisible Vie", "qui est la Lumière des hommes" - ce qui apparaît manifeste si c'est une huile, comme celle de l'Olivier béni, "ni oriental, ni occidental", du Coran (597)... Axe de vie et de connaissance, une telle Plante se retrouve dans le microcosme humain en la forme du névraxe, constitué lui aussi de graisse.

Cependant, selon les anciens, la vie s'étend par delà le plan somatique, à toutes les couches de la psyché. Celle-ci ressort de la manifestation subtile, où la conscience se retire lors des rêves. Pour Hippocrate (598) : «l'âme, quand elle est au service du corps éveillé, se partage entre beaucoup de tâches; elle n'est pas à elle-même, mais elle se donne partiellement à chaque faculté du corps, à l'ouïe, à la vue, au toucher, à la marche, aux activités du corps entier : la pensée ne s'appartient pas. Mais quand le corps se tient tranquille, l'âme, mise en mouvement et éveillée, administre son domaine propre et accomplit toute seule toutes les actions du corps : car ce dernier dort et ne sent rien, tandis que l'âme éveillée connaît tout, voit ce qui est visible, entend ce qui est audible, marche, touche, s'afflige, réfléchit, dans l'espace étroit où elle se tient; toutes les fonctions du corps ou de l'âme, dans le sommeil, l'âme les accomplit toutes. Celui donc qui sait juger cela correctement connaît une bonne part de la science». En outre, Hippocrate affirme (599) que «l'âme circule par des vaisseaux», de «nature invisible», qu'il compare (sans les assimiler) aux «canaux du souffle (*pneuma*)»(600) dont dépend la «qualité de la voix». Notre auteur précise cependant que ces vaisseaux ne peuvent être modifiés par les fluctuations du régime, ce qui apparaît logique s'ils ne sont point de nature somatique [sanscrit *annamaya-kosha* , l'"enveloppe alimentaire" (601)]. A cet endroit, les vues d'Hippocrate

(595) - Cf. *supra* p. 59.

(596) - Au 7e cercle de son *Enfer* , Dante place un lac de sang, gardé par des Centaures, dont le chef est Chiron... En outre : «la méduse [Gorgone] elle-même apparaît parfois sous la forme d'un centaure» — Coomaraswamy : *La doctrine du sacrifice* , p. 120.

(597) - Dans la symbolique occidentale, le laurier et l'olivier «sont proprement les deux plantes sacrées des initiés» - René Guénon : *Le langage secret de Dante* in *Aperçus sur l'ésotérisme chrétien* , chap. 5. L'un et l'autre proviennent, d'après la tradition, de la région polaire. Suivant M. Delcourt, le Laurier, à Delphes, «semble y avoir été oraculaire comme le chêne à Dodone. Lorsqu'il eut perdu son autonomie primitive, il resta associé au rituel. Il venait, disait-on, d'Hyperborée, où Apollon avait un jardin.» (*L'Oracle de Delphes* , p. 32).
Quant à l'olivier : «Dans la légende juive d'Abimelech, on lit cet apologue : "Les arbres un jour cherchaient un roi, ils s'adressèrent tout d'abord à l'olivier, qui refusa les honneurs de la royauté; les arbres se tournèrent ensuite vers le figuier, vers la vigne et vers d'autres arbres qui refusèrent de même; la couronne de roi fut enfin offerte au chêne, qui l'accepta". On prétendait, en Grèce, que la massue d'Héraclès étant en bois d'olivier, elle prit racine et devint un arbre, dès qu'on la ficha dans le sol [...]. Les anciens attribuaient à Héraclès l'introduction en Grèce de l'olivier sauvage : Héraclès l'aurait rapporté du pays des Hyperboréens; d'autres disent qu'Aristéus [cf. *supra* § 5], fils d'Apollon et de Kyrène [nom qui procède de la racine KRN...] aurait cultivé le premier olivier. Une tradition populaire hellénique attribue l'introduction de l'olivier dans l'Attique à la déesse Minerve qui, par consentement des dieux, ayant fait à l'Attique le don le plus précieux, obtint le privilège d'être vénérée comme la déesse protectrice de cette région.» — d'après Angelo de Gubernatis : *La Mythologie des Plantes* , à l'article : *olivier*.
En outre, suivant cet auteur, le bonnet des prêtres de Zeus-Jupiter était surmonté d'une petite branche d'olivier... Dès lors, le symbolisme de l'olivier paraît essentiellement sacerdotal, en comparaison du laurier, qui devait couronner les empereurs...

(598) - *Du Régime* , 86.

(599) - *Ibid.* 36.

(600) - Ce rapport résulte du fait que la respiration constitue l'"acte vital principal", qui traduit l'oscillation caractéristique de l'âme — cf. René Guénon : *L'homme et son devenir selon le Vêdânta* , chap. 13, p. 109. Cf. aussi *supra* § 2, sur le nombre 8.

(601) - Selon la doctrine hindoue, l'"enveloppe alimentaire" (*annamaya-kosha*), c'est-à-dire le corps de l'homme, «est composée des cinq éléments sensibles (*bhûtas*), à partir desquels sont constitués tous les corps. Elle s'assimile les éléments combinés reçus dans la nourriture (*anna* , mot dérivé de la racine *ad* , manger — laquelle est celle du latin *edere* et aussi, quoique sous une forme plus altérée, de l'anglais *eat* et de l'allemand *essen*), sécrétant les parties les plus fines, qui demeurent dans la circulation organique, et excrétant ou rejetant les plus grossières, à l'exception toutefois de celles qui sont déposées dans les os. Comme résultat de cette assimilation, les substances terreuses deviennent la chair; les substances acqueuses le sang; les substances ignées la graisse, la moëlle et le système nerveux (matière phosphorée); car il est des substances corporelles dans lesquelles la nature de tel ou tel élément prédomine, bien qu'elles soient toutes formées par l'union des cinq éléments.» — René Guénon : *L'homme et son devenir selon le Vêdânta* , chap. 9, p. 87

rencontrent remarquablement la doctrine hindoue, laquelle enseigne au demeurant que ces artères psychiques forment un réseau igné, doublement lié au corps - par le sang quant à sa qualité calorique, et par les nerfs quant à sa qualité lumineuse (602). Cette forme subtile, connue comme telle durant l'état de rêve, subsiste après la mort corporelle, à en croire les anciens, même si elle doit subir alors certaines transmutations; elle s'éteint néanmoins quand cesse la réflexion, sur la mer des potentialités humaines, du rayon émané de l'Etre solaire; «le domaine de la vie ne dépasse pas [... à proprement parler] les possibilités que comporte cet état [humain], qui, bien entendu, doit être pris ici intégralement, et dont les modalités subtiles font partie tout aussi bien que la modalité grossière»(603).

9 — "RECTIFICATION"

Passive par rapport à l'esprit (*nous* , *spiritus*), l'âme vivante (*psyché* , *anima*) joue à l'égard du corps (*soma* , *corpus*) le rôle de principe producteur. Elle est symbolisée (604), dans l'hermétisme, par le mercure qui, subissant l'action du soufre (spirituel) devient une "eau ignée" (voire un "feu liquide") dans lequel "cristallise" le corps, comme un sel. Elle joue dans l'homme le rôle de l'*Anima mundi* dans le monde, en assumant la gestation des formes, qui sont toujours subtiles avant que d'être, ou non, corporelles. Sa nature est celle des Muses (605), rassemblées autour de la source Hippocrène, née du sabot du Cheval Pégase... Elle n'est autre, en réalité, que la divine Mère - *Shakti* - condescendant à résider un temps dans les limites de l'humain... Son «domaine [propre, qui est celui] de la manifestation subtile peut (606), en raison de sa nature "mentale", être désigné comme un moment idéal, afin de le distinguer par là du monde sensible, qui est le domaine de la manifestation grossière; mais il ne faudrait pas prendre cette désignation dans le sens de celle du "monde intelligible" de Platon, car les "idées" de celui-ci sont les possibilités à l'état principiel, qui doivent être rapportées au domaine informel; dans l'état subtil, il ne peut être question encore que des idées revêtues de formes, puisque les possibilités qu'il comporte ne dépassent pas l'existence individuelle.»

Or, ce monde "idéal", où la vie corporelle a son principe immédiat, est appelé par les Arabes monde du *Khayâl* — *i.e.* "Imagination" (cosmique)(607) — terme qui s'apparente au nom collectif *Khayl* , "chevaux". Le symbolisme à la fois solaire et marin (608) de cet animal (figure de «la *Shakti* première et non différenciée»(609)) intervient mystérieusement dans les légendes relatives à la Science de vie : Hippocrate, "maître des chevaux"; Chiron le centaure immortel (610), précepteur d'Esculape; les 2 *Ashvins* , Dioscures-chevaux, qui sont les médecins des dieux, dans le Panthéon hindou; et leur maître *Dadhyanc* (611), dont l'autre nom, *Hayashîrsha* (*i.e.* "Tête de cheval")(612), désigne aussi le dieu *Kannon* dont le culte se rencontre dans les traditions jaunes, et particulièrement en Mongolie, au Tibet et au Japon. Celui-ci «est à la fois considéré comme un Roi de Science (*Vidyâ Râjâ*) et comme un *Bodhisattwa* [un *Avatâr* divin]». C'est l'un des aspects d'*Avalokitêshwara* , le "Seigneur-qui-regarde-vers-le-bas" (par Compassion), lequel est, selon Sir John Woodroffe (613), le même principe que *Sadâ-Shiva* ou *Mahâ-Vishnou* (Grand-*Vishnou*) dans l'Hindouisme. «D'après la Tradition, il

---

(d'après *Brahma-Sûtras* et *Chhândogya Upanishad*).

(602) - *Ibid.* , chap. 13.

(603) - *Ibid.*

(604) - D'après René Guénon : *La Grande Triade* , chap. 11.

(605) - Cf. *supra* § 2, sur le nombre 9.

(606) - René Guénon : *L'homme et son devenir selon le Vêdânta* , chap. 13, p. 111.

(607) - Il est appelé aussi *'âlam al-mithâl* , le "monde des analogies" — cf. Ibn Arabî : *La Sagesse des Prophètes* , chap. *"De la Sagesse lumineuse dans le Verbe de Joseph "* , note de T. Burckhardt p. 108.

(608) - D'après L. Charbonneau-Lassay : «le cheval était tellement lié à Poséidon-Neptune que le dieu et le noble animal étaient souvent assimilés l'un à l'autre.» — *Le Bestiaire du Christ* , p. 207. On connaît peut-être mieux encore le symbolisme héliaque de cet animal — cf. *supra* p. 1 & § 5, p. 37.

(609) - Géticus : *La Dacie hyperboréenne* , p. 65.

(610) - Lorsque le Centaure, blessé par la flèche d'Hercule, voulut mourir, il céda sa longévité à Prométhée qui l'accepta. Cf. *Dictionnaire de la mythologie* de P. Grimal.

(611) - Cf. *supra* § 8.

(612) - Ce dieu est aussi nommé *Hayagrîva* , "au Cou-de-Cheval" — d'après *Le Dieu au cou de cheval* , note de la rédaction, in *Le Voile d'Isis* , n° 56 (1932).

(613) - *The Garland of Letters* par Arthur Avalon (alias John Woodroffe), cité par l'auteur de la note.

est la source d'où procèdent les *Avatâras* . *Sadâ-Shiva* est un des aspects les plus élevés de la *Shakti*, supérieur à *Ishwara* [l'Etre suprême au-delà duquel il n'y a que la Toute-Possibilité infinie](614)». Au reste, *Hayashîrsha* est aussi l'un des noms du *Kalkin-Avatar* (615), le 10ème Avatar de *Vishnou* , identifié, par les Hindous eux-mêmes, au Christ de la seconde venue, et qui apparaît, dans l'iconographie (avec une tête humaine ou équine)(616), montant un cheval blanc et portant le glaive - symbole de la puissance du Verbe - ainsi qu'un perroquet - figure de l'Eros cosmique (617). Ajoutons, à ce propos, que l'aspect féminin de *Kannon* (618) n'est autre que *Kouan-Yin* , la Vénus si chère aux Chinois, la "Déesse du fond des mers" qui ("à la surface") est aussi la "Dame du Lotus", (comme Ishtar)(619). A l'instar de Celle-ci, Pégase naît du flôt; chaque matin, il s'élance du cou de la Gorgone, décapitée le soir par Persée (620), et qui elle-même peut prendre la forme d'un centaure…

Mais outre les paradigmes de la procession solaire (621) (course du char d'*Hélios*, ou de *Surya* en Inde…), l'on connaît certains mythes où un être humain est enlevé par des chevaux de feu : le plus fameux en est celui d'Elie qui disparut ainsi, selon le *Deuxième Livre des Rois* (II, 11), ne laissant pas de corps sur la terre. Or (622), «il y a presque toujours une étroite connexion entre *Hénoch* [en arabe : *Seyidna Idris*] et *Elie* […*Seyidna Ilyâs*] enlevés l'un et l'autre au ciel sans être passé par la mort corporelle, et la tradition islamique les situent tous deux dans la sphère solaire. De même suivant la tradition rosicrucienne [à laquelle appartenaient Trithème et Paracelse], *Elias Arista* qui préside au "Grand Œuvre" hermétique, réside dans la "Citadelle solaire", qui est d'ailleurs proprement le séjour des "Immortels" (au sens des *Chirajîvîs* de la tradition hindoue, c'est-à-dire des êtres "doués de longévité" (623), ou dont la vie se perpétue à travers toute la durée du cycle), et qui représente un des aspects du "Centre du Monde"» (cette expression (624) "ne doit pas être entendue littéralement comme indiquant un lieu déterminé quel qu'il puisse être")… «Suivant divers Pères de l'Eglise, et notamment Saint Augustin, le déluge n'a pu atteindre le Paradis terrestre (625), qui est "l'habitation d'*Hénoch* et la Terre des Saints", et dont le sommet touche la "sphère lunaire" [de même que le Paradis terrestre chez Dante], c'est-à-dire se trouve au-delà du domaine du changement (identifié au "monde sublunaire"), au point de communication de la Terre et des Cieux.» Cette "Terre des Saints" est aussi la "Terre des Vivants", dans la Kabbale, et le *PaRDeS* chaldéen, dont le nom proviendrait du sanscrit *Paradêsha* (*i.e.* "contrée suprême")(626). En outre, «la montagne du Paradis terrestre est identique (627) à la "montagne polaire" dont il est question, sous des noms divers, dans presque toutes les traditions : […] le *Mêru* des Hindous et l'*Alborj* des Perses, ainsi que le

---

(614) - Comparer avec le *Tiqouné Zohar* , cité plus haut § 4.
(615) - Cf. Shakti M. Gupta : *Vishnu and his incarnations*
(616) - D'après A. Préau : «Certains écrivains savants ou voyageurs ont même rapporté que, dans son dixième *avatâra* , Vishnu devait s'incarner sous la figure d'un cheval; Abegg fait remarquer, cependant, que tous ces renseignements viennent du Sud de l'Inde et que, dans les livres hindous, Kalki est toujours représenté comme un cavalier, et non comme un cheval. […] Plusieurs textes citent au contraire le cheval comme l'un des avatâras passés de Vishnu (*ashvâvatâra*). Il s'agirait d'un avatâra secondaire, aussi appelé *Hayagriva* ou *Hayashûrshan* .» A. Préau : *Kalki dixième Avatara de Vishnu* in *Kalki-Purâna* traduit par Murari Bhatt et Jean Remy.
(617) - D'après René Guénon : «le perroquet est le *vâhana* ou véhicule symbolique de *Kâma* , c'est-à-dire de l'Eros hindou» — *"Fidèles d'Amour" et "Cours d'Amour"* in *Aperçus sur l'ésotérisme chrétien* , chap. 7.
(618) - Ce nom paraît avoir quelque rapport avec la racine *kan* . Cf. *supra* § 6, p. 44 n. 376 et § 7, p. 51 n. 472.
(619) - Cf. *Le dieu au cou de cheval* in *Le Voile d'Isis* ; & René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 22… Les Grecs avaient aussi "la Kybèle de Bérécynthe, la déesse à tête de cheval, parèdre de Poséidon" - d'après Charbonneau-Lassay : *Le Bestiaire du Christ* , p. 207.
(620) - Cf. Coomaraswamy : *La doctrine du sacrifice* , p. 120.
(621) - Il existe, du reste, un rapport symbolique entre le cheval et le "Souffle", principe du mouvement différencié : «Dans la mythologie des Grecs, écrit Charbonneau-Lassay, tous les chevaux divins sont fils des Vents : celui des Dioscures, fils du vent Padagré; ceux d'Erechtée, fils de Borée et d'Aélopos; celui de Sthénelos, fils de Zéphir et d'une Harpye; les chevaux de Mars naissent de Borée et d'une Erinnys, etc… Et dans ces fables, intervient encore, comme agent formateur des vents, la lumière solaire agissant sur l'atmosphère terrestre.» (*Le Bestiaire du Christ* , p. 207). Signalons aussi que dans la tradition hindoue les (12) *Adityas* solaires (fils d'*Aditi* , l'Indivisible Vie) peuvent être assimilés à des "souffles" animant l'âme humaine - cf. Coomaraswamy : *La doctrine du sacrifice* , p. 224.
(622) - René Guénon : *Hermès* in *Formes traditionnelles et Cycles cosmiques*
(623) - …à l'instar du Centaure *Chiron* , précepteur d'Esculape.
(624) - d'après M. Vâlsan : *Le sort de l'Occident* in *Etudes Traditionnelles* n° 293-294-295, p. 227.
(625) - René Guénon : *Le Roi du Monde* , chap. 5.
(626) - *Ibid.* chap. 9.
(627) - *Ibid.*

Montsalvat de la légende occidentale du *Graal* ; [...] la montagne *Qâf* des Arabes (628), et même l'*Olympe* des Grecs, qui, à bien des égards, a la même signification.»

Or ce "Haut-Lieu", symbolisé par l'*omphalos* , est aussi désigné comme le "Cœur du Monde", ce qui traduit mieux son occultation, dans un milieu qui, devenu par trop quantitatif, n'en peut plus refléter la configuration subtile (629); la proéminence ombilicale, caractéristique du nouveau-né - et que figure le triangle droit - est remplacée alors par le symbole de la "cavité du cœur" - analogue au triangle inversé, image de la caverne dans la montagne (630) - où réside le principe même de la vie, envisagé comme ce qu'il y a de plus petit dans le monde corporel - le grain de sénevé de l'Evangile ou des Upanishads (631)...

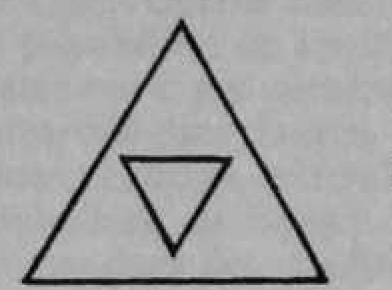


Fig. 12

La tradition hindoue situe en cette crypte «le Nain immanent (632), *Vâmadêva* , *Vâmana* (nom du 5ème *Avatâra* de Vishnou [...dont la légende rappelle celle d'*Hénoch* (633)]) "le Nain siégeant sur un trône central et que servent les dieux" (*Katha Upanishad* , V, 3); les "dieux", selon l'explication de Shankara, étant les facultés psychiques ("la vision, etc..." *i.e.* les "souffles") qui portent tribut à leur chef, l'"Autre Un" de la strophe 5, lequel ne peut être que le "Souffle" médian» — *i.e.* l'"Esprit", le *Métatron* des Sémites... La tradition occidentale (634) est elle aussi "riche en nains", comme ces 7 qui protègent Blanche-Neige, la *Psyché* , empoisonnée par le fruit de l'Arbre du bien et du mal... Ces nains sont les "gardiens des trésors cachés", et en même temps des forgerons travaillant dans le "feu souterrain", à l'instar des *Cabires* (635) qui forgent le *Foudre* de Zeus (636). Ces derniers sont du reste, dans la mythologie phénicienne, les filles de *Sydyk* (Zeus)(637), et Esculape l'un des leurs : «*Damascius* s'accorde avec *Philon* (638), en disant que *Sydyk* fut Père des *Dioscures* ou des *Cabires* (639), & qu'*Esmunus* ou *Asclépius* fut le huitième. Il ajoute qu'il fut appelé *Esmunus* , soit parce que ce nom signifie *huitième*, soit plutôt à cause de la chaleur vitale, ou vivifiante, dont il étoit la source, & par laquelle il étoit Dieu; & qu'il portoit la Lumière ou le Feu, dans les Ténèbres les plus épaisses; & qu'il avoit le titre de *Paian* (640)».

---

(628) - Cf. *supra* § 2, sur le nombre 5.

(629) - Cf. René Guénon : *Le Roi du Monde* , chap. 9.

(630) - Cf. René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 30 à 33 & 73-74 ainsi que Annexe III de M. Vâlsan.

(631) - Cf. *supra* § 6, p. 45.

632) - d'après. A. K. Coomaraswamy : *La doctrine du sacrifice* , p. 205.

(633) - Cf. *supra* § 4.

(634) - d'après Coomaraswamy : *ibid.*

(635) - Les mystères cabiriques, basés sur le symbolisme des métaux et des planètes, paraissent avoir "diffusé" dans tout le monde antique. Leur centre principal était à Samothrace. Cf. René Guénon : *Le Règne de la Quantité et les Signes des Temps* , chap. 22 & P. Grimal : *Dictionnaire de la mythologie*.

(636) - A ce sujet Guénon écrit (*Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 25) : «Il est intéressant de remarquer que les foudres de Jupiter sont forgés par Vulcain [Héphaïstos], ce qui établit un certain rapport entre le "feu céleste" et le "feu souterrain", rapport qui n'est pas indiqué dans le cas où il s'agit d'armes de pierre [comme celles de Thor et de Parashu-Râma - cf. *supra* § 2, p. 16 sq et § 4, p. 31 n. 241] : le "feu souterrain", en effet, était en relation directe avec le symbolisme métallurgique, spécialement dans les mystères kabiriques; Vulcain forge aussi les armes des héros. Il faut d'ailleurs ajouter qu'il existe une autre version [de la légende de Thor] suivant laquelle le *Mioelner* ou marteau de Thor serait métallique et aurait été forgé par les nains, qui se rattachent au même ordre d'entités symboliques que les Kabires, les Cyclopes [qui sont des Géants], les Yakshas [de l'Inde], etc...Notons aussi, à propos du feu que le char de Thor était traîné par deux béliers, et que, dans l'Inde, le bélier [*Ram*] est un symbole d'*Agni* [le Feu].» Cf. aussi *supra* p. 13 n. 55.

(637) - Cf. *supra* § 8, & *Dictionnaire de la mythologie* de Grimal, à l'article *Cabires* — Chez les Grecs, quoiqu'ils apparussent parfois comme les enfants de Zeus (et d'Electre la Pléiade), on les tenait le plus généralement pour descendre d'Héphaïstos. Notons au demeurant que le *Dis Pater* (le "Père des Richesses"), «dont le nom est bien proche de celui de *Zeus Pater* (et que les druides, au dire de César, donnaient pour père à la race gauloise)», était à Rome un dieu souterrain, qui fut de très bonne heure absolument identifié à *Pluton* (*Hadès*) — cf. René Guénon : *ibid.*

(638) - ... selon Court de Gébelin : *ibid.*

(639) - Ces deux types d'entités étaient souvent identifiées par les anciens.

(640) - D'après Grimal (*op. cit.*) : «Le plus souvent, dans les cultes de l'époque classique, *Pæan* [*Paian*] est

Or les "transmutations" métalliques auxquelles se livraient les Cabires devaient être, en réalité, de "nature purement intérieure", tout comme "la véritable alchimie"; «la "transmutation" (641) n'est proprement qu'un changement d'état, à l'intérieur du domaine formel qui comprend tout l'ensemble des états individuels, ou même, plus simplement encore, un changement de modalité, à l'intérieur du domaine individuel humain»... Il s'agit là (642) de «possibilités d'ordre extra-corporel dont la réalisation peut être comprise dans le terme de "longévité"(643)»... Certaines distinctions sont «à faire (644), suivant qu'il s'agit d'extensions quelconques de l'individualité humaine ou de sa perfection dans l'"état primordial"; et, pour commencer par les possibilités de l'ordre le moins élevé, nous dirons tout d'abord qu'il est concevable que, dans certains cas et par certains procédés spéciaux qui relèvent proprement de l'hermétisme ou de ce qui y correspond dans d'autres traditions (car ce dont il s'agit est connu en particulier dans les traditions hindoue et extrême-orientale), les éléments mêmes qui constituent le corps puissent être "transmués" et "subtilisés" de façon à être transférés dans une modalité extra-corporelle, où l'être pourra dès lors exister dans des conditions moins étroitement limitées que celles du domaine corporel, notamment sous le rapport de la durée. En pareil cas, l'être disparaîtra à un certain moment sans laisser derrière lui aucune trace de son corps»... Certains récits de la disparition d'Empédocle d'Agrigente paraissent se référer à des possibilités de cet ordre; selon Diogène Laërce (645) : «Sa mort fait l'objet de versions différentes. Héraclide, qui a raconté l'histoire de la femme en catalepsie et dit comment Empédocle devint célèbre en renvoyant chez les vivants la femme morte, déclare qu'il offrait, près du domaine de Pisinax, un sacrifice auquel assistaient quelques uns de ses amis, parmi lesquels Pausanias [le médecin; son disciple préféré]. Après dîner, les invités s'éloignèrent pour dormir, les uns sous les arbres de la prairie d'à-côté, les autres un peu n'importe où, tandis que lui demeurait à l'endroit où il s'était couché pour le repas. Au lever du jour, il fut le seul qu'on ne retrouva pas. On le chercha, on interrogea les serviteurs qui déclarèrent ne rien savoir; enfin, quelqu'un déclara avoir entendu au milieu de la nuit une voix extrêmement puissante qui criait : "Empédocle !"; ensuite il s'était levé et avait vu une grande lumière dans le ciel, puis une lueur de torches, rien de plus. Cela surprit beaucoup et Pausanias envoya plusieurs personnes à sa recherche. Plus tard, il leur interdit de se montrer davantage curieux, leur disant que des événements au-delà de toute attente s'étaient produits, et qu'il convenait de faire en son honneur un sacrifice, comme à quelqu'un qui est devenu dieu. Hermippe déclare qu'une certaine Panthéia, d'Agrigente, condamnée par les médecins, avait été guérie par ses soins et, en cette occasion, offrait un sacrifice : il y avait environ quatre-vingt invités. Selon Hippobote, il se leva et se dirigea vers l'Etna, puis, arrivé près du cratère de feu, plongea et disparut, voulant confirmer sa réputation d'être un dieu; ce fait fut prouvé plus tard quand le volcan vomit une de ses sandales. En effet, il avait l'habitude de se chausser de bronze. Pausanias s'éleva contre cette version (646).»... Cette réaction pieuse du disciple montre qu'il est certes malaisé d'interpréter un tel cas (647); le premier des deux récits laisse à croire qu'il s'agit là, non pas d'une "transmutation", mais bien d'une "transformation" (648), un passage par delà l'état humain - fût-il parfait, comme celui des véritables "immortels", ou "Rose-Croix" - pour atteindre aux états informels ("angéliques"), voire au Divin Lui-même. Cette dernière possibilité, qui n'est évidemment plus du ressort de l'"alchimie" - laquelle se cantonne aux "petits mystères" - correspond assurément aux cas d'Elie, d'Idris-Hénoch, et de Vishnou-Nain.

Or, leur situation symbolique au centre de la Montagne, ou de la Terre, n'est pas dépourvue d'implications médicales; du moins si l'on adopte l'adage - clef de l'hermétisme : «*Visita Inferiora*

---

simplement l'épithète rituelle d'Apollon "guérisseur". Toutefois, dès les poèmes homériques on voit intervenir un dieu guérisseur indépendant, nommé *Pæan* ou *Pæon* : c'est lui qui soigne *Hadès* lorsque celui-ci est blessé»...Cf. aussi *supra* § 6, p. 49.

(641) - Cf. René Guénon : *Aperçus sur l'initiation* , chap.42.

(642) - *Ibid.*

(643) - Cf. *supra* § 8, p. 55 n. 527.

(644) - René Guénon : *ibid.*

(645) - *Les Présocratiques* (J.P. Dumont) *Empédocle* , A1, p. 323-324.

(646) - Cette version procédait peut-être d'une intention malveillante, car l'Etna ne représentait rien moins, selon certaine légende, que la montagne lancée par Zeus [cf. *supra* p. ??] sur Typhon, et qui l'écrasa. «Et les flammes qui sortent de l'Etna sont soit celles que vomit le monstre, soit le reste des foudres dont Zeus l'abattit.» — P. Grimal : *Dictionnaire de la mythologie* , à l'article *Typhon*.

(647) - Timée, quant à lui, «contredit ces versions, en affirmant expressément qu'il partit pour le Péloponnèse et ne revint jamais plus, c'est pourquoi sa fin est obscure.» — *Les Présocratiques* , p. 324.

(648) - Cf. René Guénon : *Aperçus sur l'initiation* , chap. 38 & 42. Cf. *supra* § 8, p. 55 n. 527.

Terrræ, Rectificando Invenies Occultum Lapidem, Veram Medicinam »(649), qui donne par acrostiche le mot *Vitriolum* ; en effet, celui-ci s'applique (650) tant au "trésor caché" de notre monde qu'au germe de vie présent dans le corps humain (le *luz* de la tradition hébraïque), que Basile Valentin (651) assimile à la terre. Certes il faudra distinguer, en cette "rectification", ce "redressement", la pierre fondamentale (*Shethiya*)(652), et le "feu interne", d'avec les "scories" informes du psychisme inférieur (653), dont la vie larvaire ne peut concourir à la santé. La présence de ces "puissances élémentaires" à l'entour du principe de vie confère aux entrailles de la terre (et notamment aux métaux)(654) comme à celles de l'homme un aspect proprement infernal, qui s'apparente à la face obscure de *Metatron* (655). Cette ambivalence du symbolisme souterrain permit à Dante de faire figurer le Prophète de l'Islam au 8ème cercle de l'Enfer, alors qu'il est pourtant avéré - par diverses études contemporaines - que son œuvre est toute imprégnée d'influences islamiques, venant de l'œuvre d'un Cheikh el-Akbar (le "plus grand des Maîtres" : Mohyî-d-Dîn Ibn Arabî) et des écrits d'Abû-l-'Alâ al-Ma'arrî (656). Certes la description d'un corps éventré duquel pendent les "boyaux" est bien peu ragoûtante; mais la fréquentation du Docteur Rabelais et de Maître Boccacio nous a appris que la scatologie, l'obscénité et le macabre permettaient à des auteurs de cette trempe (et Dante les dépassait d'une tête) de dérouler paisiblement les trésors de la *Sophia perennis* , à l'abri d'une censure qui savait se montrer tranchante…de plus d'une façon. Or *Mahomet* , en ouvrant sa poitrine, dit à Dante : «Or çà, vois jusqu'où je m'écuisse !»(657), ce que Michel Vâlsan (658) interprète comme «une "mise à l'extérieur", en Islam, de certaines vérités demeurées jusqu'alors cachées». En outre, juste après cette rencontre, notre poète est abordé (dans la même fosse du 8ème cercle (659)) par un "pécheur" au nom évocateur de *Pierre de Médecine* ; ce qui ne laisse pas de rappeler la tradition arabe selon laquelle Mohammed fut nommé "l'*Amîn* " (nom de même racine qu'*Amon*) au jour où il plaça la *pierre noire* dans l'angle de la Kaaba (660)…

Or l'aérolithe de la Mecque aurait un "pouvoir de guérison" (661), analogue à celui de la pierre noire reçue jadis du "Roi du Monde" par le Dalaï-Lama (662) et qui disparut d'Oulam-Bator il y a un siècle et demi. L'occultation qui survint dans ce dernier cas rappelle celle du *Graal* occidental, transporté, selon le Templier souabe Wolfram von Eschenbach (663), dans le mystérieux "Royaume du prêtre Jean" (664), aux Indes; du reste, pour cet auteur, il s'agit bien d'une pierre, qu'il désigne par le terme de *Lapsit exillis* (665) - dont la signification serait : *lapis lapsus ex cœlis* , la "pierre tombée des cieux" - alors que dans d'autres légendes, le *Graal* est un vase, serti de gemmes suivant Chrétien de Troyes, à moins encore qu'il ne fût tout entier taillé dans une émeraude tombée du front de Lucifer (666)… Quoiqu'il en soit, la coupe et la pierre apparaissent comme deux symboles de la *Vera Medecina* . L'*élixir* contenu par l'une sort de l'autre, comme cette eau qui jaillissait de la pierre de *Beith-El* et que burent les Israëlites au désert (667).

---

(649) - «Ayant visité les (niveaux) inférieurs de la Terre, en "rectifiant", tu découvriras la pierre cachée, (qui est) la vraie Médecine»
(650) - D'après René Guénon : *Le Roi du Monde* , chap. 7; & *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 32.
(651) - Cf. T. Burckhardt : *Alchimie* , chap. 7.
(652) - Cf. *supra* § 6.
(653) - Cf. *supra* § 2, p. 18.
(654) - Cf. René Guénon : *Le Règne de la Quantité et les Signes des Temps* , chap. 22.
(655) - Cf. *supra* § 6.
(656) - Cf. M. Vâlsan : *L'Islam et la fonction de René Guénon* , chap. 1, p. 32.
(657) - *Inferno* , 28.
(658) - Cité par C.A. Gilis : *La doctrine initiatique du pélerinage* , p. 111.
(659) - Le nombre ordinal, ici, n'est peut-être pas fortuit.
(660) - Cf. M. Vâlsan : *ibid.* , chap. 8 § 4 (*"OM" et "Amen"*) & C.A. Gilis : *ibid.* , chap. 6. Cf. aussi *supra* § 6.
(661) - Cf. P. Ponsoye : *L'Islam et le Graal* , chap. 3, p. 79.
(662) - René Guénon : *Le Roi du Monde* , chap. 1 & F. Ossendowski : *Bêtes, Hommes et Dieux* , chap. 41-42. D'après ce dernier auteur : «Sur la surface de la pierre apparaissaient des inscriptions [lettres] tibétaines.»
(663) - Cf. P. Ponsoye : *ibid.*
(664) - Cf. *supra* § 8, p. 54 n. 506.
(665) - «A.E. Waite, dans son ouvrage sur *The Holy Grail* , écrit René Guénon, donne les variantes *lapis exilis* et *lapis exilix* , car il semble que l'orthographe diffère suivant les manuscrits; il signale aussi que, d'après le *Rosarium Philosophorium* citant Arnaud de Villeneuve, *lapis exilis* était une désignation de la "pierre philosophale"…» (*Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 44).
(666) - Cf. *supra* § 2 sur le nombre 5, & § 6.
(667) - *Exode* XVII, 5 et *Coran* : II, 60 & VII, 160. Cette pierre «serait devenue ensuite la pierre *shethiyah* ou

Au demeurant, les deux principaux modes de l'Art médical, la théurgie et la spagyrie, se retrouvent conjugués dans le symbole de la *Pierre de Médecine* , qui réunit en elle les 3 méthodes d'Esculape (668). En effet, l'*épode* peut correspondre aux inscriptions qui «apparaissent (669) en certaines circonstances sur le *Lapsit exillis* (670); celui-ci était donc une "pierre parlante", c'est-à-dire si l'on veut une "pierre oraculaire" (671), car, si une pierre peut "parler" en rendant des sons, elle le peut tout aussi bien (comme l'écaille de la tortue (672) dans la tradition orientale) au moyen de caractères ou de figures se montrant à sa surface». En outre : «la tradition biblique fait mention d'une "coupe oraculaire", celle de Joseph, qui pourrait, sous ce rapport tout au moins, être regardée comme une des formes du Graal lui-même (673); et [...qui est] en quelque sorte le prototype des miroirs magiques (674) [...]. Pour en revenir au *Lapsit exillis* , nous signalerons que certains l'ont rapproché de la *Lia Fail* [celte] ou "pierre de la destinée"; en effet, celle-ci était aussi une "pierre parlante" [...]. On sait que cette *Lia Fail* était la pierre du sacre des anciens rois d'Irlande, et qu'elle est devenue par la suite celle des rois d'Angleterre (675) [...]; mais ce qui peut paraître au moins singulier, c'est que d'un autre côté, cette même pierre est identifiée à celle que Jacob consacra à Béthel »...

Si celle-ci donnait une eau vive aux Hébreux, dans le désert, l'on peut se figurer aussi notre*Pierre de Médecine* comme un pilon broyant les victimes - *pharmacos* - végétales (676) pour en extraire l'élixir - *pharmacon* ; en Inde, le Roi des plantes, *Soma* , frappé par la pierre, libère une eau de vie en des rivières ignées "belles comme des serpents" (677), recueillies dans la vasque de la lune...

Quant au scalpel d'Esculape, nous ne savons s'il était de pierre, comme celui que les Israëlites ont à utiliser pour la circoncision (678), en raison de l'interdiction du métal... Quoiqu'il en soit, la "pierre de foudre" - i.e. la hache de silex préhistorique - représente, dans le folklore occidental, le prototype de toutes les armes à double tranchant, à commencer par le foudre de Jupiter - Zeus-Pater (679) - dont on connaît le double-pouvoir de vie et de mort. Or, la lance du Graal peut, elle aussi, infliger ou guérir des blessures, à l'instar de la lance d'Achille (680). Il est vrai que le "pouvoir des pointes" se rattache traditionnellement au côté "dissolvant" de la double-force cosmique; tandis que l'aspect corrélatif, par lequel s'opère la "condensation" des agrégats, est représenté par les "nœuds" (681), lesquels apparaissent soit funestes, soit salutaires, selon qu'ils entravent la progression du "flux" vital (comme le nœud de *Varouna* (682)) ou bien qu'ils "fixent" entre elles les différentes parties de l'individu, à l'instar de ce centre névralgique qu'on dit présent dans tout corps, et dont

---

"fondamentale", placée dans le Temple de Jérusalem au-dessous de l'emplacement de l'Arche d'alliance» et que Saint Paul identifie symboliquement au Christ lui-même — René Guénon : *ibid.* & cf. *supra* § 6.

(668) - *Viz* l'épode, l'élixir (végétal) et le couteau — Cf. *supra* § 5.

(669) - René Guénon : *ibid.*

(670) - Dans d'autres versions de la légende, il s'agit de l'inscription tracée sur une coupe par un ange ou le Christ lui-même (*ibid.*); rappelons que si le Graal est un vase (*Grasale*), il est aussi un livre (*gradale* ou *graduale*) — *ibid.* & cf. *supra* § 2, sur le nombre 5.

(671) - L'institution des oracles n'était rien moins que l'"âme vivante" du monde antique — cf. *supra* , sur la mort de Pan, § 6, p. 46, n. 402 ; et cette parole qu'Aristophane met dans la bouche d'Eschyle : «Orphée nous enseigna les mystères [qui se rapportent à l'Esprit] et à nous abstenir de meurtres; Musée la guérison des maladies et les oracles»... *Les Grenouilles* v.1032.

(672) - Cf. *supra* § 2, p. 26.

(673) - Ce prophète est caractérisé, selon Ibn Arabî, par une sagesse qui se rapporte au monde du *Khayâl* (l'"Imagination" cosmique) — cf. *La Sagesse des Prophètes* , chap. *"De la Sagesse lumineuse dans le Verbe de Joseph "*; & cf. *supra* p. 63... Au reste : «chose curieuse, écrit Guénon (*Ibid.*), il se trouve que c'est précisément un autre Joseph, Joseph d'Arimathie, qui est dit être devenu le possesseur ou le gardien du Graal et l'avoir apporté d'Orient en Bretagne»...

(674) - Au moyen-âge le mot français *mire* signifiait "médecin".

(675) - "Suivant l'opinion la plus communément admise", elle aurait été "apportée par Edouard 1er à l'abbaye de Westminster" (René Guénon : *Ibid.*).

(676) - Cf. *supra* § 3 & § 8.

(677) - Cf. A. K. Coomaraswamy : *La doctrine du sacrifice* , p. 97.

(678) - Cf. René Guénon : *Le Règne de la Quantité et les Signes des Temps* , chap. 22.

(679) - Cf. René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 25. Ce "foudre" est associé à la légende d'Esculape — cf. *supra* § 5, p. 41.

(680) - Cf. René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 26. Cf. *supra* § 2, p. 18.

(681) - René Guénon : *Ibid.* chap. 26 et 68 & *La Grande Triade* , chap. 6. Cf. aussi *supra* § 2, ce qui concerne la double-spirale.

(682) - Cf. *supra* § 6, p. 44.

l'atteinte en entrainerait la désagrégation (683)... Cependant l'existence repose sur une série de transformations en sorte que n'être plus dans un certain état, c'est être dans un autre... Dès lors le geste d'Alexandre à l'égard du *nœud gordien* peut être décrété soit heureux soit malheureux, et l'on conviendra qu'une arme, tranchante ou perforante, peut vivifier autant que tuer ! La flèche dont Apollon perça le serpent, celle qu'il donna au médecin Abaris (684), la lance d'Achille et celle du centurion Longin (685) doivent être rapprochées du clou *-clavus* - attribué à Janus (686), le dieu détenteur du "pouvoir des clefs *-clavis* -" lequel comprend dans ses applications la médecine (687).

10 — PUISSANCE DU VERBE

Dans la légende chrétienne la *pierre du Graal* est aussi le pain dont se nourrissent les élus(688). Etroitement lié à la mission du Christ, cet aspect de la *Vera Medicina* a néanmoins été préfiguré par le symbole antique du "vase d'abondance"(689). Au reste l'*ambroisie* , en tant que distincte du *nectar* , correspond à une nourriture solide, alors que l'*amrita* , son homologue dans l'Hindouisme, est souvent confondue avec la liqueur *Soma* . Or selon la doctrine hindoue (690): «La nourriture est le *sine qua non* de toute existence sous un mode quelconque, l'*anna-maya* [*i.e.* la manifestation grossière] étant le support de toute modalité. C'est pour cette raison qu'il est dit de *Purusha* (691), le Seigneur de la Vie, qu'il "se dresse par la nourriture"; la nourriture étant la première manifestation de l'Esprit, "le souffle vital [*ana* (692), ou *prana*] est modifié [*maya*] par la nourriture [*anna*]" (*Maitri Upanishad* , VI, 11)». En outre, dans le Vêda, le mot *anna* est synonyme d'*oshadhi* (693), qui signifie le végétal, si bien qu'on peut considérer celui-ci comme le principe immédiat du corps humain (*annamaya-kosha* : l'enveloppe alimentaire). C'est donc analogiquement le même "Arbre de Vie" dont nous tirons notre nourriture et notre médecine; celle-ci en est la sève et celle-la le fruit, dont la graine symbolise le germe de notre manifestation corporelle (le *luz* hébraïque)(694).

A ce point de vue, l'on peut observer une analogie curieuse entre le symbole extrême-oriental du boisseau de riz - dans lequel sont fichés 11 étendards traditionnels (695) - et le Graal occidental - équivalent au "Sacré-Cœur" - pénétré de la lance (696). Celle-ci représente en effet l'arbre (axial) du monde et son impact le germe de vie dans le cœur; la différence par rapport au Boisseau chinois tient

(683) - Cf. ce qui concerne Wronski in René Guénon : *Cologne ou Strasbourg* in *Etudes sur la Franc-Maçonnerie et le Compagnonnage* , tome 1.

(684) - Eratosthènes, (cité par M. Delcourt *op. cit.* 2e partie, chap 4) retrace dans ses Catastérismes (29), une partie du mythe de la Flèche d'or : «Apollon la fabriqua pour venger Asclépios contre les Cyclopes artisans de la foudre de Zeus. Il la cacha ensuite chez les Hyperboréens, où se trouve aussi le temple de plumes [cf. *supra* § 5, p. 37]. On dit qu'il ramena la Flèche lorsque Zeus l'eut absout de ce meurtre et eut mis fin à son séjour chez Admète, comme Euripide le raconte dans *Alceste* . C'est alors que la Flèche fut renvoyée par la voie des airs avec la féconde Déméter. Elle était gigantesque, comme le dit Héraclide Pontique dans son livre sur la Justice»... Ce symbole polaire échut ensuite à Abaris, prêtre de l'Apollon hyperboréen, qui voyageait de par le monde "sans boire ni manger". "Ethérobate" était son surnom, d'après Porphyre, parce que «porté sur une flèche [...], il franchissait les fleuves, les mers, les passages inaccessibles en voyageant de quelque façon dans l'air»...(*Vie de Pythagore* , 29).

(685) - *i.e.* la "Sainte Lance " du Christianisme.

(686) - d'après René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 26. Cf. *supra* § 6.

(687) - Cf. René Guénon : *La Grande Triade* , chap. 6. Cf. *supra* § 2.

(688) - D'après P. Ponsoye : *L'Islam et le Graal* , chap. 3.

(689) - Cf. René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 44 & 53.

(690) - D'après A.K. Coomaraswamy : *La doctrine du sacrifice* , p. 38.

(691) - Cf. *supra* § 7, p. 50.

(692) - = grec *anemos* = latin *anima* ; cf. *supra* § 2, sur le nombre 8, p. 24-25.

(693) - ...lequel, précise Guénon, procède «de l'eau, car c'est la pluie (*varsha*) qui fertilise la terre. [...] voir notamment *Chhândogya Upanishad* : "Les végétaux sont l'essence (*rasa*) de l'eau"; *anna* provient ou procède de *varsha* . Le mot *rasa* signifie littéralement "sève", et on a vu plus haut qu'il signifie aussi "goût" ou "saveur"; du reste, en français également, les mots "sève" et "saveur" ont la même racine (*sap*), qui est en même temps celle de "savoir" (en latin *sapere*), en raison de l'analogie qui existe entre l'assimilation nutritive dans l'ordre corporel et l'assimilation cognitive dans les ordres mental et intellectuel»...*L'homme et son devenir selon le Vêdânta* , chap. 9.

(694) - Cf. *supra* § 6.

(695) - Ce symbole intervient dans le rituel de la *Tien-ti-houei* , la "Société du Ciel et de la Terre" — cf. René Guénon : *La Grande Triade* , chap. 25. & F. Tristan : *Houng* (pour les photographies).

(696) - Cf. René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 2 et 3.

ici à l'unicité de la graine, qui correspond au *luz* localisé dans le cœur humain, ou bien encore au Messie dans le monde. Quant à la multiplicité des grains de riz, elle représente les "10 000 êtres" (697) de la tradition chinoise, qui tirent leur subsistance de la "nourriture d'immortalité", selon un symbolisme qui n'est pas seulement abstrait pour les 2 milliards d'êtres humains vivant aujourd'hui en Asie...

Certes, le riz (ou ce qui le remplace dans d'autres traditions : mil, maïs, blé) symbolise avant tout la connaissance véritable, qui est la "nourriture du cœur", comme l'est aussi (normalement) le pain du *Pater* appelé dans le texte grec *ton arton ton epiousion* : "le pain supra-essentiel" (698). Du reste, la blessure du Sacré-Cœur est identifiée à l'"Esprit divin" qui, comme le grain de sénevé de l'Evangile, contient le Royaume des Cieux; c'est pourquoi elle adopte dans certaines représentations la forme de la lettre , *iod* , la plus petite de l'alphabet hébraïque, à partir de laquelle furent formées, dit-on, toutes les autres; en outre, elle est l'initiale du Tétragramme *IHVH* - le Mystère suprême d'Israël - ainsi que celle du nom de Jésus en hébreu (699). Elle constituait à elle seule un nom divin tant chez les Juifs que chez Dante et ses "Fidèles d'Amour", qui voyaient dans le *I* latin le premier nom de Dieu (700). La forme hiéroglyphique de ce *I* est d'ailleurs un symbole de l'Unité, comme le confirme sa valeur dans les chiffres romains. Quant à l'idéogramme chinois correspondant au phonème *i* , c'est aussi un trait rectiligne - placé toutefois en position horizontale - et il représente (à lui seul) un mot qui «signifie (701) également l'Unité, soit dans son sens arithmétique soit dans sa transposition métaphysique».

Or, dérivant du son *i* , nous avons la semi-voyelle palatale *ye* qui en sanscrit symbolise (702) la "Puissance spirituelle féminine" et la "Sagesse divine". La lettre arabe *yâ* qui lui correspond, et qui fait aussi office dans cette langue de voyelle longue *î* , est un symbole (703) du corps lorsqu'on la considère au sein du ternaire des 3 semi-voyelles - *Â* , *Waw* (de son : *w* ou *oû*), *Yâ* (de son : *y* ou *î*) - dont la première et la seconde évoquent respectivement l'esprit et l'âme. Entre ce *yâ* arabe - qui symbolise le corps - et la Puissance - *ye* - de l'esprit - *i* - plus au "Nord" ou à l'"Est", quel est le lien sinon la loi d'analogie inverse qui fait qu'«en se reflétant dans la manifestation humaine»(704) l'esprit apparaît «comme 'localisé' au centre de l'individualité, et même, plus précisément au centre de sa modalité corporelle» ? De là le rôle spirituel de l'alimentation; et le sens de la "rectification" qui fait dire à certains (705) : «Nos corps sont nos esprits, et nos esprits sont nos corps»...

Au reste, la voyelle brève *i* évoque précisément la descente de l'esprit dans les corps, tant à l'ouïe des Hindous - qui reconnaissent en elle (706) la "semence du désir" (*kâma-bîja*) de Shiva à l'égard de la manifestation - qu'au sens des Arabes - pour qui elle est le *kasra* (707), *i.e.* la "brisure" qui accompagne la descente en ce monde du Commandement divin. Et pour en revenir à Dante, l'affinité de cette voyelle *i* avec sa Muse (Béatrice) fait qu'il la nomme "neuvième figure" (708) tirant parti poétique de son rang dans l'alphabet latin... Dans ce contexte le nom *Isis* (qui désigne la "Première des Muses")(709) est également évocateur. Au demeurant, le principe de toute harmonie est figurée par la lettre hébraïque *iod* sur le bijou du 33ème (et suprême) Haut Grade de la Maçonnerie écossaise (710) : «Placée dans un triangle inversé, elle précise [par là même] de façon indubitable qu'il s'agit alors d'une "descente divine". On pourrait remarquer qu'un tel triangle étant le schéma géométrique du cœur, l'ensemble est un équivalent du "Cœur rayonnant" portant à son centre la

---

(697) - Cette expression désigne l'ensemble des êtres de l'univers - symbolisés par la totalité des caractères chinois - cf. René Guénon : *La Grande Triade* , chap. 3.
(698) - *Ibid.* chap. 25.
(699) - *Ibid.* & cf. aussi : *Les derniers Hauts Grades de l'Ecossisme et la réalisation descendante* in *Etudes Traditionnelles* n° 310, p. 266-268.
(700) - *Paradiso* , XXVI, 133-134.
(701) - ...d'après René Guénon : *ibid.*
(702) - Cf. C.A. Gilis : *Marie en Islam* , p.68 & cf. *L'Archéomètre* , signé T, in *La Gnose* .
(703) - D'après Ibn Arabî, au chapitre 5 des *Futûhât* , cité par C.A. Gilis : *OM et le symbolisme polaire* in *Etudes Traditionnelles* n° 449.
(704) - D'après René Guénon : *Initiation et réalisation spirituelle* , chap. 30.
(705) - Il s'agit de saints musulmans (*ibid.*).
(706) - D'après A. Daniélou : *L'alphabet sanscrit et la langue universelle* in *France-Orient* , avril-mai 1945, p. 72.
(707) - Cf. C.A. Gilis : *Marie en Islam* , chap. 6.
(708) - ... dans une épigramme attribuée à Dante — cf. René Guénon : *La Grande Triade* , chap. 25.
(709) - Cf. *supra* § 2 & § 7.
(710) - D'après M. Vâlsan : *Les derniers Hauts Grades de l'Ecossisme* in *Etudes Traditionnelles* n° 310, p. 266-267.

"Blessure" que l'iconographie occidentale représente quelquefois sous la forme d'un *iod* ; la signification "avatârique"(711) de ce symbole peut être considérée comme "interprétée" de façon spéciale, car le "Cœur blessé" atteste le caractère "sacrificiel" de la "réalisation descendante", et, effectivement, la doctrine chrétienne fait dériver du sacrifice christique les sacrements de la Nouvelle Loi (712). Dans l'emblème officiel de l'Ordre [Ecossais], le triangle inversé porte un "Œil" à la place du *iod* . Cet Œil doit être considéré alors comme l'Œil divin regardant dans la manifestation, et à ce propos René Guénon notait que le nom d'*Avalokitêshvara* [nom du *Bodhisattva* identifié à "*Sadâ-Shiva* , l'un des aspects les plus élevés de la *Shakti* "(713)…] est interprété habituellement comme "le Seigneur qui regarde en bas", et ajoutait que, dans ce cas, l'Œil prend plus nettement la signification de "Providence" (mot qui par son étymologie indique l'idée de "vue" et même de "regard protecteur").»

Or, l'on peut voir aussi, dans l'iconographie chrétienne, le "Cœur christique contenant 3 *iod* ". Outre, la signification "trinitaire" propre à cette forme traditionnelle, ces 3 lettres correspondent (714) aux 3 aspects du centre de l'homme, rapporté aux "3 mondes", respectivement spirituel, psychique et corporel. Le premier *iod* est le "Soi" principiel et inconditionné, l'"Esprit Universel" - pour les Hindous : *Atmâ* - lequel, résidant comme en une ville - *puri-shaya* - dans l'individualité humaine, est appelé "Homme Universel" - *Purusha* (715). Le second *iod* est ce que Dante appelle l'"esprit de la vie" - *spirito della vita* (716) - «traduction aussi rigoureusement littérale que possible du terme sanscrit *jîvâtmâ* ». Le troisième *iod* , enfin, correspond à l'*éther* , "élément corporel" (717) conçu comme le substratum d'un mouvement vibratoire simple, de longueur d'onde et de période infinitésimales, se propageant de façon uniforme dans l'espace et dans le temps, et à partir duquel doivent se différencier les 4 autres éléments - à commencer par l'*air* . Parmi nos 5 sens, c'est l'ouïe qui nous permet de percevoir en mode direct ce type de mouvement, en sorte que la qualité sonore représente la nature caractéristique de l'*éther* par rapport à notre sensibilité corporelle. Certes la vibration *éthérique* ne nous est perceptible qu'après avoir été amplifiée par sa propagation en un milieu dense (718) (gazeux, liquide ou solide), mais une telle modification (par laquelle sa période et sa longueur d'onde sont rendues quantifiables) ne l'empêche pas a priori de conserver son caractère de mouvement vibratoire simple, et de rester ainsi en deçà du seuil où se distinguent les qualités propres à l'élément *air* . Ce dernier, considéré comme le second "élément corporel" produit après l'*éther* , se caractérise (719) principalement par le mouvement différentié - résultant d'«une combinaison ou d'une coordination de mouvements vibratoires élémentaires» - qui intervient nécessairement à l'origine de toute manifestation vitale ou formelle. Si l'espace occupé par l'*éther* est conçu comme isotrope - animé en tout point par une même vibration se propageant en ondes concentriques autour d'un foyer quelconque -, la différentiation de l'*air* en son sein implique la détermination de certaines directions - pouvant être ramenées à des axes de coordonnées - à partir d'un unique centre de force (720), qui semble alors remplir l'étendue par la multiplicité de ses manifestations.

Ainsi le *iod* "corporel" situé symboliquement dans le cœur paraît assumer 2 fonctions différentes à l'égard de l'organisme : en tant que "graine" ou "semence" (sanscrit : *dhâtu*)(721), il

---

(711) - Cf. *supra* § 4 & § 8.
(712) - Cf. *supra* § 6, p. 48.
(713) - Cf. *supra* § 8.
(714) - Cf. René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 73 & 74.
(715) - *Ibid.* & cf. *L'homme et son devenir selon le Vêdânta* , chap. 3.
(716) - *Vita Nuova* 2
(717) - Cf. René Guénon : *Les conditions de l'existence corporelle* in *Mélanges* (chap. 4) et cf. *supra* § 2, sur le nombre 5.
(718) - …l'éther étant considéré comme impondérable.
(719) - *Ibid.* & cf. René Guénon : *La théorie hindoue des cinq éléments* in *Etudes sur l'Hindouisme* , p. 64-65.
(720) - Celui-ci représente «la volonté de l'Etre, symbolisé par le point, cette volonté étant, au sens universel, sa puissance active ou son "énergie productive" (*shakti*)» (René Guénon : *Mélanges* , p. 127-128); la lettre *I* en est l'un des symboles sonore. «De plus, en latin la lettre *i* est aussi l'impératif du verbe *ire* = "aller", et signifie alors : "va!"» (selon M. Vâlsan : *Les Hauts Grades de l'Ecossisme* , note p. 268-269). Au reste, «le mot sanscrit *vâyu* , dérivé de la racine verbale *vâ* qui signifie aller ou se mouvoir, désigne proprement le souffle ou le vent»…(d'après René Guénon : *La théorie hindoue des cinq éléments* , *ibid.*).
(721) - D'après René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 7.

représente l'*éther* , «point primordial neutre (722), antérieur à toutes les distinctions et à toutes les oppositions, d'où celles-ci partent et où elles reviennent finalement se résoudre, dans le double mouvement alternatif d'expansion et de concentration, d'expiration et d'aspiration, de diastole et de systole, en lequel consiste essentiellement les deux phases complémentaires de tout processus de manifestation»; en tant que "germe" (*bîja*) (723), il est aussi le centre de force à partir duquel l'*air* (724) est envoyé, par l'intermédiaire du sang, aux différents tissus (*dhâtus*) pour y susciter les différents métabolismes propres. Ceux-ci apparaissent comme des modalités vibratoires dérivées d'un seul grand *mantra* [= latin : *carmen* (725)] qui est la respiration (726), chaque manifestation organique étant réglée et dirigée par une entité sonore correspondante (727). Cette application microcosmique de la doctrine traditionnelle de la primordialité du son, est du reste suggérée par la langue sanscrite, dans laquelle le mot *dhâtu* signifie à la fois : "racine verbale", "semence" et "tissus organique"(728); tandis que le mot *bîja* désigne un "germe", ou encore le phonème monosyllabique qui forme la partie essentielle d'un *mantra* , et que les tantristes utilisent dans le but de stimuler les plexus auxquels se rattachent les différents tissus (729). Développée du côté hindou dans ses moindres détails techniques, cette science du *mantra* (*mantra-vidyâ*) n'est étrangère à l'Islam, à la Kabbale, non plus qu'à la doctrine johannite du Verbe. Elle ne contredit pas du reste aux conceptions physiques et médicales des Pythagoriciens, pour qui tout organisme (..."orgue") doit s'accorder suivant les lois de l'harmonie.

Or, l'Harmonie n'est rien d'autre que l'opération du Verbe, qui en Lui-même est imperceptible à l'organe auditif, jusqu'à tant qu'il soit reproduit par l'appareil phonateur - constitué, outre le "soufflet respiratoire", par le larynx, la bouche et la "chambre de résonnance" nasale - et qu'il se manifeste alors comme le monosyllabe (*bîja*) *AUM* - procédant des 3 pointes du triangle : *A* , larynx; *U* (de son *ou*), lèvres; *M* , résonnance nasale - lequel "contient tout langage" (730)... De plus, par rapport à la descente cosmogonique du Verbe, l'émission de la parole s'opère de façon analogiquement inverse (731) : tout d'abord comme *Parâ* (non manifestée), identique au Verbe éternel, la parole est située dans la région sacro-coccygienne; puis elle devient *Pashyantî* (visible) sous la forme d'un mouvement global, de nature mentale, entre le sacrum et le nombril; en se rendant ensuite au cœur, elle est Madhyamâ (intermédiaire), associée aux facultés intellectuelles qui nous permettent de percevoir et d'agir; enfin, montant du cœur au "triangle phonateur" (comme un simple "*hum* indifférencié" , au départ) elle devient *Vaikharî* , «la Mère de tous les sons, perceptible par le sens de l'ouïe». Or ce parcours ascendant de la parole naissante est aussi celui de la *Kundalinî* (732), la Force universelle (*Shakti*) "involuée" dans le corps, laquelle siège à l'état latent au niveau du plexus sacro-

(722) - *Ibid.* chap. 74.

(723) - En latin les mots *gramen* , grain, et *germen* , germe, sont proches.

(724) - Lorsque les 5 semi-voyelles sont rapportées aux 5 "éléments", le *ya* correspond effectivement à l'air, et non pas à l'éther, lequel est symbolisé par le *ha* (doux) — cf. A. Daniélou : *op. cit.*

(725) - Cf. *supra* § 5 & § 7. D'après Arthur Avalon (*La doctrine du Mantra* , chap. 21, p. 174) : «La racine "Man" signifie "penser" et le suffixe "Tra" indique le caractère salvateur du Mantra».

(726) - Ce mantra est : "*Hamsa* "; en effet : «Si l'on fait attention à la respiration, on trouvera que l'expiration a la forme de la lettre *Ha* , et que l'inspiration, celle de la lettre *Sa* » (*Ibid.* , chap. 8). D'après la doctrine tantrique : «*Ham* est "Mâle" ou Shiva; *Sah* est "Femelle" *Shakti* »; le mot sanscrit Hamsa signifie une "oie" ou un "cygne", comme celui qui flottait sur les eaux, à l'orée de la création, et qui pondit l'Œuf du monde... en outre, il est appelé *Aditya* parce qu'il est en perpétuel mouvement (*ibid.* , chap. 16 & cf. *supra* p. 64, n. 621). C'est aussi la désignation de la caste primordiale unique qui existait dans l'Age d'Or, et qui contenait les 4 castes ultérieures en principe et à l'état indifférentié...cf. René Guénon : *Varna* in *Etudes sur l'Hindouisme* .

(727) - Cf. A. Avalon : *La Puissance du serpent* , chap. 5, p. 164 : «Le corps humain tout entier est en fait un Mantra, et se compose de Mantra »...

(728) - Ce mot *dhâtu* signifie également "métal" (Sir Monier-Williams : *A sanscrit-english dictionary*); ceci confirme l'analogie existant entre les entrailles de la terre et celles de l'homme.

(729) - Les 7 *dhatus* de la médecine hindoue sont dans l'ordre de production : le plasma, l'élément rouge du sang, le muscle, la graisse, l'os, la moëlle osseuse et la substance séminale — cf. *supra* § 8, p. 61, n. 589. Selon A. Avalon (*ibid.* p. 96 & 142-143), le tissu musculaire correspond par exemple au plexus solaire, à l'élément feu, et au *bîja Ram* (= *Ra* + la résonnance nasale); l'élément rouge du sang au plexus cardiaque, à l'élément air et au *bîja Yam* (Ya)...

(730) - D'après A. Daniélou : *L'alphabet sanscrit et la langue universelle* in *France-Orient* p. 80.

(731) - Cf. A. Avalon : *La doctrine du Mantra* , chap. 21.

(732) - *Ibid.* & cf. René Guénon : *Kundalini-Yoga* in *Etudes sur l'Hindouisme* . Cf. aussi *supra* § 6.

coccygien, et monte, une fois "réveillée", le long du névraxe, résorbant au passage les fonctions sensitivo-motrices attachées aux différents plexus. Du reste, «la nature de *Kundalinî* est décrite comme étant à la fois lumineuse (*jyotir-mayî*) et sonore (*mantra-mayî*)»...«En bref la *Devî* (Déesse) ou Suprême *Shakti* a deux "formes"(733). Sa forme *Saguna* [ou *Vâch-aka* (734)] grossière (*Sthûla*) comme *Mantra* (*Mantra-mayî*) et sa forme subtile (*Sûkshma*) comme "lumière" (*Jyotirmayî*).» Nous retrouvons là les 2 aspects de *Janus-Jana* (*Lunus-Luna*)(735) : 1 - "Lumière", Vision, Force (Foudre), et engendrement... 2 - "Nuit" (du corps), Audition, Harmonie (Caducée), et Vivification...

Cependant, l'influx nerveux qui passe dans le névraxe n'est qu'un substrat physiologique de la *Kundalinî* , laquelle est de nature psychique. En outre, le cerveau peut être associé, par analogie, à l'astre nocturne, et ses prolongements nerveux au rayonnement lunaire; tandis que (suivant Plutarque)(736) : «le Soleil, ayant la force d'un cœur, disperse et répand de lui-même la chaleur et la lumière comme si c'était le sang et le souffle». A un certain point de vue, le cœur et le cerveau sont donc comme les 2 luminaires célestes (737), "les deux qui sont entrés dans la même caverne (cosmique)"; et aussi les 2 Dioscures, les "2 *Ashvins* qui barattent" (738). A un autre point de vue toutefois, la caverne est située dans le cœur lui-même où siègent ces 2 principes (739) appelés "âme vivante" (sanscrit : *jîvâtmâ*) et "esprit" (*atmâ*), ou "mortel" et "immortel"; l'organe solaire assume analogiquement 2 aspects : ténébreux, il propulse le sang qui est (740) «le véhicule de la "chaleur animatrice", ce qui se réfère plus spécialement au rôle "vital" du principal centre de l'être (741)»; lumineux, il propulse le souffle qui symbolise l'esprit, dont procèdent la faculté intuitive du "cœur", et ce génie (742) (analogue à l'"instinct maternel") qui dirige le jeu des organes...

Or donc le cerveau, en tant qu'organe de l'intelligence discursive (i.e. rationnelle) «ne joue véritablement (743) qu'un rôle de "transmetteur" et, si l'on veut de "transformateur"; et ce n'est pas sans motif que le mot de "réflexion" est appliqué à la pensée rationnelle, par laquelle les choses ne sont vues que comme dans un miroir, *quasi per speculum* , comme dit Saint Paul. Ce n'est pas sans motif non plus qu'une même racine *man* ou *men* a servi, dans des langues diverses, à former de nombreux mots qui désignent d'une part la lune (grec *mênê* , anglais *moon* , allemand *mond*), et d'autre part la faculté rationnelle ou le "mental" (sanscrit *manas* , latin *mens* , anglais *mind*), et aussi, par suite, l'homme considéré plus spécialement dans la nature rationnelle par laquelle il se définit spécifiquement (sanscrit *manava* , anglais *man* , allemand *mann* et *mensch*)(744). La raison, en effet, qui n'est qu'une faculté de connaissance médiate, est le mode proprement humain de l'intelligence » - à laquelle l'homme doit soumettre ses actes, comme à Pallas-*Minerve* (745), née du cerveau de Zeus.

Si néanmoins la raison ne gouverne pas seule les impulsions qui parcourent le névraxe, c'est que la dualité *Janus-Jana* (*Lunus-Luna*) implique l'intervention de cette autre déesse qui entretient, grâce à l'Amour, la concordance du corps avec l'esprit. Obscure dans sa nature première, cachée aux tréfonds de la chair, Elle s'offre à la raison, en une vibration qui, à la bouche, devient *parole* , comme l'Océan livra, lors du grand "barattement" (746), la Muse première avec la conque et le son AUM... «La forme du langage (747) est analytique, "discursive", comme la raison humaine dont il est l'instrument propre et dont il suit ou reproduit la marche aussi exactement que possible.» Quant aux mots, ils traduisent dans une certaine mesure la vibration produite par l'impulsion génératrice des choses mêmes qu'ils désignent, du moins dans les langages où cette vertu évocatrice n'a pas été adultérée. Ce son inaudible des choses est retranscrit en quelque sorte dans le "*naming* " interne (748)

---

(733) - D'après A. Avalon : *op. cit.*
(734) - Cf. *supra* § 2, p. 16.
(735) - Cf. *supra* § 6.
(736) - Cf. René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 69.
(737) - *Ibid.* , chap. 30 & 70.
(738) - Les 2 Dioscures, cependant, symbolisent mieux encore les 2 hémisphères — cf. *supra* § 2, p. 17 & § 8, p. 61.
(739) - *Ibid.* , chap. 30.
(740) - *Ibid.* , chap. 69.
(741) - Cf. *supra* § 2, p. 21-22.
(742) - ...symbolisé par l'élément rouge du sang; cf. *supra* p. 67, n. 729.
(743) - D'après René Guénon : *ibid.* , chap. 70.
(744) - On a aussi *Manu* , *Minos* , *Ménès* , *Menw* , noms du législateur primordial — cf. *supra* § 2, p. 21 , n. 141.
(745) - Ce nom procède également de la même racine.
(746) - Cf. *supra* § 5.
(747) - D'après René Guénon : *ibid.* , chap. 2.
(748) - ...d'après A. Avalon : *La doctrine du Mantra* , chap. 21.

commun aux hommes de toutes races, et qui se différencie à l'extérieur en de multiples dialectes, fonction de l'ethnie, et de l'anatomie de l'appareil phonateur.

Dans les langues sacrées (sanscrit, chinois, hébreu, arabe...), le nom de chaque chose lui est "co-naturel" (749) de sorte que l'énergie suscitée mentalement, en la prononçant, équivaut à celle "vivifiant" la chose même, laquelle peut être soit externe, comme le feu allumé grâce au *bîja RAM* (750), soit interne, comme la thermorégulation de l'homme dans le rite tibétain du *tumo* (751), ou encore la divinité prenant différentes formes (752) dans l'âme humaine. La communication de la parole divine s'opère, suivant les *Tantras* (753), au niveau du "troisième œil" ("l'œil de la connaissance" - de *Shiva* (754)) qui correspond à l'épiphyse (755), près duquel on se représente la syllabe OM (= *AUM*), symbolisant ici non plus le langage parlé par la bouche, mais le Verbe éternel.

En outre les 2 aspects énergétiques de la *Shakti* humaine, respectivement oraculaire et mental, sont régulés par la fonction ("hermétique") respiratoire. En effet, c'est le "souffle vital" [*Pneuma* chez Hippocrate, *Qi* en Chine (756)] qui permet non seulement l'émergence de la parole - laquelle résulte du choc de l'air sur les organes phonateurs - mais encore le contrôle des "courants mentaux" (intérieurs ou même extérieurs à soi). Toutes les techniques du souffle promulguées par les traditions sont des applications de la "science du rythme" (757) qui donne à l'homme la possibilité d'entrer "en résonnance" avec tel ou tel degré existenciel. Par le souffle s'opère l'union du geste avec l'harmonie, laquelle peut rester implicite, ou bien s'extérioriser en une "musique" instrumentale ou vocale (758). Ainsi dans l'anecdote du scorpion tué à distance, le "charme" est bien présent dans le geste, selon Sir John Woodroffe, mais en tant qu'énergie mentale (759); tandis qu'il est manifeste, voire tonitruant, dans le légendaire "cri qui tue" !... Sachant que tout poison est aussi un remède, on peut comprendre pourquoi l'épode figure dans l'"attirail" d'Esculape...

Certes, c'est surtout pour entrer en relation avec le domaine de l'esprit (*Nous* , *Spiritus* ; sanscrit *Atmâ* ; arabe *Rûh* (760)] que les "techniques du souffle" furent et sont encore employées dans les traditions. La répétition rythmée des *mantras* par les Hindous, et le *dhikr* (761) islamique visent, dans un cadre rituel, à une régénération de l'invocateur, qui peut intervenir aux 3 niveaux corporel, psychique et spirituel. Par exemple, la lettre arabe «*yâ* est chez le Cheikh el-Akbar (Muhyi-d-Dîn Ibn Arabî) un des vocables d'incantation métaphysique (762) : il s'agit, en ce cas, du Pronom divin de la première personne du singulier, post-fixé à un autre nom (par exemple dans *innî* , composé de *inna + y* = "en vérité, Moi"), et que l'invocateur doit prononcer "en tant que substitut d'Allâh" ou encore mieux "par Allâh". [...] A ce propos, nous pourrions ajouter que le vocable *i* pouvait recevoir une application spéciale dans l'invocation en vue de réaliser plus directement l'"ouverture" du cœur, ou l'éclosion de l'"Œil du Cœur". L'articulation de cette lettre se prête d'une façon naturelle à une orientation vers le bas (en arabe la déclinaison en *i* est appelée *khafd* = "abaissement", et le signe vocalique *i kasrah* = "brisure"), plus précisément de la gorge vers le cœur, selon un axe que figure dans l'écriture latine la forme du I, et cela évoquera aussi le symbolisme voisin de la "lance" et de la "coupe" ou du cœur lui-même dans le vulnéraire du Christ et

---

(749) - Un exemple classique : le sanscrit *Gauh* qui signifie "vache" (anglais *cow*) — cf. A. Avalon : *ibid.* , chap. 9...
(750) - Cf. A. Avalon : *La puissance du serpent* , chap. 4, p. 100-101.
(751) - Cf. J. Marquès-Rivière : *La puissance du Mantra dans l'ésotérisme asiatique* in *Le Voile d'Isis* , mars 1930.
(752) - *Ibid.* & A. Avalon : *ibid.*
(753) - Cf. René Guénon : *Kundalini-Yoga* in *Etudes sur l'Hindouisme* .
(754) - Cf. *supra* § 6, p. 42.
(755) - Guénon rejette la conception de Descartes selon laquelle cette glande serait "le siège de l'âme"; mais il lui reconnaît «un rôle particulièrement important comme organe de connexion avec les modalités extra-corporelles de l'être humain» (*ibid.*).
(756) - Cf. Matgioi : *La pathogénie chinoise* in *La Voie Rationnelle* ... Gilles Andres estime que «la notion de *K'i* (*Qi*) est la base même de l'acupuncture.» — *Principes de la médecine selon la tradition* , p. 108.
(757) - Cf. René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 7 & *L'homme et son devenir selon le Vêdânta* , chap. 13.
(758) - Elle peut être aussi "fixée" par des lettres (idéogrammes) en symbole visuel , *yantra* , qui recèlera les mêmes propriétés que l'incantation, *mantra* - cf. *supra* § 4.
(759) - ...laquelle a pu être obtenue par la visualisation en pensée du *yantra* correspondant — cf. A. Avalon (Sir John Woodroffe) : *La puissance du serpent* , chap. 4.
(760) - Le latin *spiritus* et l'arabe *rûh* évoquent d'ailleurs l'idée de souffle — cf. *supra* p. 24 & p. 43.
(761) - Ce mot a le sens de "réminiscence" - l'*anamnésis* d'un Platon.
(762) - M. Vâlsan : *Les Hauts Grades de l'Ecossisme* in *Etudes Traditionnelles* n° 310, p. 268.

dans les mystères du Graal en particulier.»(763)

Ainsi, nous sommes ramenés à la "science des lettres", dont le rôle en latin et en grec est cependant sujet à caution, en raison de la disparate entre ces langues indo-européennes et leurs alphabets respectifs, tous deux tirés d'une écriture "qadméenne"(764). L'usage rituel des correspondances numérales des lettres, équivalentes entre le phénicien et le grec, n'apparaît point dans la tradition hellène; tandis qu'en arabe (et en hébreu), où ces mêmes correspondances existent, «suivant ce qu'expose Ibn Khaldûn, les formules écrites, étant composées des mêmes éléments qui constituent la totalité des êtres, ont, par là, la faculté d'agir sur ceux-ci (765); et c'est pourquoi la connaissance du nom d'un être, expression de sa nature propre, peut donner un pouvoir sur lui; c'est cette application de la "science des lettres" qui est habituellement désignée par le nom de *sîmîâ* . Il importe de remarquer que ceci va beaucoup plus loin qu'un simple procédé "divinatoire" : on peut tout d'abord, au moyen d'un calcul (*hisâb*) effectué sur les nombres correspondant aux lettres et aux noms (766), arriver à la prévision de certains événements; mais ceci ne constitue en quelque sorte qu'un premier degré, le plus élémentaire de tous, et il est possible d'effectuer ensuite, sur le résultat de ce calcul, des mutations qui devront avoir pour effet d'amener une modification correspondante dans les événements eux-mêmes.»

Quant au symbolisme idéographique des lettres - qui permet pareillement certaines applications théurgiques ou magiques avec les écritures sémites (767), ainsi que sanscrite (768) et chinoise - il est à l'évidence présent dans l'alphabet grec (Γ, Δ, Y, O, X, Π, etc...), quoique d'interprétation délicate (769), étant donné que quelques lettres grecques (par exemple : Ω) ne semblent pas avoir d'équivalent "qadméen", et réciproquement (770); en outre, au moins deux lettres du grec archaïque ont disparu (le *yod* et le *digamma*); et un même signe peut symboliser un phonème différent en grec et en phénicien (771).

Pourtant, force est d'admettre que les Hellènes avaient une science profonde du langage. Sans parler de la beauté hiératique de leur théâtre et de leur poésie, l'on peut se souvenir ici que les Pythagoriciens recouraient à l'épode pour traiter les malades (772), à l'instar d'Esculape. En outre, «ils ne négligeaient pas non plus la lecture de passages choisis tant d'Homère que d'Hésiode, pour restaurer l'harmonie des âmes (773)». Jamblique raconte cette anecdote (774) à propos du célèbre

---

(763) - Cf. *supra* § 2.
(764) - Cf. *supra* § 5.
(765) - René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 6.
(766) - Cf. *supra* § 5, p. 39 & § 7, p. 51.
(767) - Deux procédés sont, encore de nos jours, utilisés très couramment en Afrique du Nord : le *djedouel* et la *kitaba* . Le premier consiste à disposer certaines lettres arabes "suivant les lignes de carrés, de cercles, de losanges et de triangles", après "s'être mis en état de pureté par des ablutions et des jeûnes"...La *kitaba* consiste à écrire un ou plusieurs versets coraniques, avec certaine encre, sur un certain support, afin de confectionner une amulette ou un talisman; une autre méthode consiste à faire boire au malade de l'eau qui a servi à dissoudre une inscription coranique tracée au préalable sur le fond d'une assiette (d'après R. Pottier : *Initiation à la médecine et à la magie en Islam*).
Une technique proprement théurgique se fonde sur la présence dans le Coran de 36 passages contenant la formule d'"Attestation de l'Unité divine" (laquelle est la "profession de foi" de l'Islam); selon une tradition prophètique : «Celui qui l'écrira (toujours avec le texte des versets respectifs) et, l'effaçant ensuite avec de l'eau de *zemzem* (le puits sacré de la Mecque) ou avec de l'eau de pluie, la boira en étant à jeûn, Allâh fera sortir tout le mal de son cœur, de son corps, de ses entrailles, de ses nerfs, de ses veines et de tous ses membres; puis Allâh lui pardonnera et si l'homme a été ensorcelé, Allâh le délivrera du sortilège, et de toute douleur aux yeux, aux oreilles, aux jambes, aux dents et à la tête»...cf. aussi C.A. Gilis : *Le Coran et la fonction d'Hermès* .
(768) - Cf. le *Yantra Chintâmani* , traité de magie hindoue — traduit par J.M. Rivière — qui expose les vertus de certains yantras constitués (de la même manière que le *djedouel* arabe) de lettres de l'alphabet sanscrit ; cf. notamment les "*Yantra d'apaisement* " : *Femme-stérile-qui-deviendra-enceinte* (n° 59); *Destructeur-de-la-fièvre* (n°60); *Protecteur-des-enfants* (n° 61); *Destructeur-de-la-fièvre-tierce* (n° 62); etc...
(769) - Dans son introduction au *Yantra Chintâmani* (*Rituel de magie tantrique* , p. 58), J. M. Rivière écrit cependant : «un tantrique m'a dit que les écritures européennes sont "impures" et déséquilibreraient le *yantra* . On pourrait utiliser l'hébreu, l'arabe, le chinois, le thibétain et même le grec ancien qui sont des "écritures sacrées"»...
(770) - Cf. J.G. Février : *Histoire de l'écriture*
(771) - Ainsi Ϙ : signifie "Q" en phénicien, et "Ph" en grec.
X : signifie "T" en phénicien et "Q" en grec. Cf. *supra* § 2...
(772) - Cf. *supra* § 5 & § 7. Cf. Porphyre : *Vie de Pythagore* , 30 et 33.
(773) - Jamblique cité in *Les Présocratiques* (*L'école pythagoricienne* , D1, p. 592). D'après Porphyre (*ibid.* 26) : «parmi les vers d'Homère, il [Pythagore] chantait ceux-ci de préférence en s'accompagnant mélodieusement de la lyre :

Agrigentin : «Un jeune homme s'était précipité, l'épée à la main, contre Anchitès [père de Pausanias (775)], l'hôte d'Empédocle, parce que celui-là avait condamné à mort son père, lors d'un procès public; son emportement et sa colère étaient tels qu'il voulait le frapper de son épée comme si Anchitès, au lieu de juge, avait été l'assassin de son père. Empédocle, accordant sur le champ sa lyre, entonna aussitôt un chant apaisant et calmant et fit entendre la musique, "*Cette drogue, calmant la douleur, la colère / Dissolvant tous les maux* " comme dit le poète [Odyssée IV, v. 221], épargnant ainsi la mort à son hôte Anchitès et un meurtre au jeune homme. L'histoire rapporte que celui-ci devint par la suite un des plus remarquables disciples d'Empédocle».

Or, la maîtrise de l'incantation implique une science "apollinienne" des lettres - prises en tant que sons et non pas forcément en tant que signes "hermétiques". Au reste, le symbole de la Confrérie pythagoricienne, à savoir le *pentalpha* marqué à chacune de ses branches de l'une des lettres du mot YΓΕΙΑ ("Santé")(776) apparaît bien comme un "sceau de la science des lettres", et comme la réponse à l'énigme posée à Virgile (Buc. III, 106), où il est question d'une fleur - l'hyacinthe - "qui porte le nom des rois" (777); en effet, cette fleur (qui, comme le gemme homonyme, est un symbole connexe à *Metatron*) présentait, sur ses pétales, au dire des anciens (778), le dessin des 3 lettres Y , A et I , qui occupent précisément les 3 branches supérieures du *pentalpha* ; et ces 3 semi-voyelles symbolisent les 3 aspects respectifs du divin Roi du monde en tant qu'il assiste les âmes, les esprits et les corps (779). Dès là, l'épode apparaît, dans l'ancienne médecine grecque, comme le recours le plus direct à la sollicitude du "Pôle"…

11 — HARMONIE MEDICALE

Il advint un âge où la science incantatoire le cèda à la rhétorique. Un helléniste comme L. Edelstein écrit sans sourciller que la médecine homérique s'oppose déjà à l'incantation (780)… Mais sur ce point, T. Gomperz était plus nuancé (781) : «nous ne sommes pas peu surpris de voir, déclarait-il, que l'*Iliade* ne mentionne nulle part des incantations. Des traits sont retirés du corps des héros blessés, le sang des blessures est étanché, et celles-ci sont ointes de baumes; les guerriers épuisés sont ranimés au moyen de vin pur ou associé à l'orge et au fromage, mais il n'est nulle part question de pratiques ou de formules superstitieuses quelconques. Ce fait, qui avait déjà frappé les anciens commentateurs d'Homère, s'accorde au mieux avec les autres traits qui dénotent un précoce épanouissement des "lumières". Mais les "lumières" ne sortaient guère des cercles de la noblesse; c'est ce que nous prouve la littérature plus jeune, à partir d'Hésiode, où les incantations, les amulettes, les songes salutaires, etc…, jouent un rôle si important. L'*Odyssée* déjà, qui nous décrit les débuts de la vie civile, et dont le héros est plutôt l'idéal des marchands astucieux et des intrépides marins que celui des nobles guerriers, connaît au moins en un passage, dans l'épisode de la chasse au sanglier sur le Parnasse (782), l'incantation ou épode comme moyen de soigner les blessures.» Quant à la littérature hippocratique elle se montre bien peu prolixe sur l'incantation, et lorsqu'elle l'aborde dans le *Mal sacré* , c'est pour en condamner l'usage qu'en font les charlatans hors des temples (783) :

"Le sang trempe ses cheveux tout pareils à ceux des Grâces, ses boucles, qu'enserrent et l'or et l'argent. On voit parfois un homme nourrir un plant d'olivier magnifique, dans un lieu solitaire, un beau plant plein de sève, arrosé d'une eau abondante, vibrant à tous les vents, qu'ils soufflent d'ici ou de là, et tout couvert de blanches fleurs. Mais un vent vient soudain en puissante rafale, qui l'arrache à la terre où plonge sa racine et l'étend sur le sol. Tel apparaît le fils de Panthoos, Euphorbe à la bonne lance, que Ménélas l'Atride vient de tuer et qu'il dépouille de ses armes."» — sur le symbolisme de l'olivier, cf. *supra* § 8, p. 62, n. 597.

(774) - *Vie pythagorique* , 113 — cité in *Les Présocratiques* (Dumont) *Empédocle* A.XVII , p. 330-331.

(775) - Cf. *supra* § 9.

(776) - Cf. *supra* § 2, fig. 4.

(777) - Cette indication nous a été donnée par Mr Ræymæker.

(778) - Il s'agit peut-être du lys martagon (d'après Grimal : *op. cit.*).

(779) - Cf. *supra* p. 70… Les 2 lettres inférieures , Γ et E peuvent symboliser respectivement la Terre (Ga) et l'Essence (ou le Soi = "Tu es" — cf. *supra* § 2).

(780) - *Greek Medecine in its relation to religion and magic* in *Ancient Medecine - Selected papers of Ludwig Edelstein* part 2, p. 238.

(781) - *Les penseurs de la Grèce* , chap. 1 : *Les médecins* , p. 317.

(782) - Le Parnasse, qui domine le site de Delphes (à deux lieues au N-E) était consacré à Apollon et aux Muses.

(783) - *Maladie sacrée* c.1; cité par J. Jouanna in *Hippocrate* , p. 275.

«Quand ils usent de purifications et d'incantations, ils font la chose la plus impure et la plus impie, à ce qu'il me semble; car ils purifient ceux qui sont possédés par la maladie avec du sang et d'autres choses du même genre - comme s'ils avaient quelque souillure [...], alors qu'il faudrait au contraire, sacrifier, prier et porter les malades dans les sanctuaires pour supplier les dieux»... L'allégeance à la Tradition est donc claire. Le traité de la Bienséance précise (784) : «Les médecins le cèdent aux dieux, car ce que peut leur science n'égale pas ce que peuvent les dieux». Et nous savons, par une inscription antique découverte à Athènes (785), que les médecins de cette cité sacrifiaient deux fois l'an : «à *Asclépios* et à *Ygeia* , et pour eux-mêmes et pour les corps de ceux qu'ils soignent». Dès lors, on peut penser que l'épode, remède divin, était laissé aux dieux, comme les malades que la "physique" n'avait pu guérir l'étaient aux prêtres de l'Asclépion.

Cela dit, il n'est pas avéré que la médecine respective des Asclépiades de l'"extérieur" et de l'"intérieur" différât radicalement. Strabon raconte qu'Hippocrate a surtout utilisé les traitements inscrits sur les stèles du sanctuaire de Cos (786) «pour s'exercer aux prescriptions concernant le régime»; ceci est contesté par nombre de commentateurs modernes, mais, quoiqu'il en soit, le traité du *Régime* (précisément) donne certains détails "techniques" quant aux dieux qu'il convient d'invoquer (787) : «C'est donc avec ces connaissances sur les signes célestes qu'il faut prendre des précautions et suivre un régime; et prier les dieux; pour les bons signes : Hélios, Zeus ouranien, Zeus protecteur du foyer, Athéna [Pallas-Minerve] protectrice du foyer, Hermès, Apollon; pour les signes contraires, les dieux qui écartent les maux, Ga (la Terre) et les Héros, pour que tous les maux soient écartés.» Au reste, Platon, qui reconnaît l'autorité d'Hippocrate en matière médicale, ne paraît point douter de l'efficacité de l'épode que Socrate avait appris d'un médecin thrace proche de Zalmoxis, et qu'il proposa à Charmide pour le guérir de sa céphalée (788). Et Galien, qui se veut l'héritier fidèle du "plus philosophe des médecins", admettra l'indication de l'épode dans certains cas (789) : «Quelques-uns, dit-il, croient que les enchantements et les charmes sont des fables de vieilles et j'ai été moi-même fort longtemps dans ce sentiment; mais, ce que j'ai vu clairement sur ce sujet m'a enfin persuadé qu'ils sont au contraire d'un grand effet. J'en ai fait très utilement l'épreuve sur des personnes blessées par des scorpions. J'ai vu aussi par la force de quelques paroles, faire rendre des os arrêtés dans le gosier.»

Quant à la médecine pratiquée au temple d'Esculape, elle devait, à en juger par ses vestiges, comprendre une partie proprement "hippocratique". «A part les médicaments qu'on utilisait, dit le Pr N.Yalouris (790), on procédait aussi à des opérations chirurgicales; ceci est confirmé par le grand nombre d'instruments chirurgicaux qui ont été trouvés pendant les fouilles dans tous les *Asclepieia* de Grèce, conservés au Musée National d'Athènes, aux Musées d'Epidaure, de Corinthe et d'ailleurs.» Et de retracer ainsi le déroulement du pèlerinage à Epidaure : «Lorsque le malade venait suppliant dans le temple sacré du Dieu, les prêtres procédaient avant tout à sa purification. Ils soumettaient le patient à un traitement spécial de purification corporelle et psychique. Ils lui administraient des purgatifs, l'obligeaient à suivre un régime et lui recommandaient souvent des bains et de boire l'eau de la source sacrée. Quand son état de santé le lui permettait, il était également soumis à des exercices corporels.

«Pendant ce temps le souffrant écoutait de la musique et des hymnes [péans], se berçait d'une poésie élevée, en subissait l'influence, et goûtait à un art plein de symbolisme [car le sanctuaire était entouré d'œuvres artistiques...]. Enfin le malade recueilli et concentré en lui-même et dans un état de paix, faisait son sacrifice au Dieu [...]. Quand son état atteignait en lui un haut niveau d'harmonie, on

---

(784) - Cité par M. Sendrail : *Sages et Mages* , chap. 2, p. 45.

(785) - Cf. R. Baccou : *Hippocrate* , chap. 1, p. 22.

(786) - «On raconte qu'Hippocrate a surtout utilisé les traitements qui étaient là en ex-voto [dans le sanctuaire] pour s'exercer aux prescriptions concernant le régime.» *Géographie* XIV, 2-19 — cité par J. Jouanna : ibid., p. 34. Celui-ci estime en outre que la version médisante transmise par Pline l'ancien, (d'après Varron), s'explique par la méfiance des latins à l'encontre de la médecine grecque [cf. *supra* § 2, p. 13, n. 60]; on lit, en effet, ceci, au début du livre XXIX des *Histoires naturelles* : «Hippocrate aurait, dit-on, relevé ces inscriptions [du temple de Cos] et, selon l'opinion accréditée chez nous par Varron, après avoir incendié le temple, il aurait à l'aide de ces documents institué cette sorte de médecine dite clinique. Dès lors, il n'y eut plus de limites aux gains de cette profession.»

(787) - *Régime* IV, 14.

(788) - Cf. *Charmide* , 155-158. Zalomoxis le Thrace est considéré souvent comme un hyperboréen, de même que le mage Abaris qui est cité aussi (158 b). Cf. *supra* § 5, p. 39, n. 324.

(789) - *La manière de traiter les maladies* , cité par le Dr G. Barraud : *Clio en Epidaure* , chap. 10.

(790) - *La Guérison et l'Art au sanctuaire d'Asclépios à Epidaure* in *Association France-Grèce* , *Hippocrate et son héritage* , colloque.

le soignait à l'aide de plantes officinales; puis après le dernier sacrifice, il était admis dans le sanctuaire sacré, l'*Enkoémétérion* [salle du songe].»

La rencontre du malade endormi avec le Dieu Médecin - appelée *enkoïmisis* - représentait en effet le rite principal du pèlerinage; conformément du reste à la doctrine d'Hippocrate, d'après laquelle l'état de rêve est le réceptacle de la vie (791). Le Dieu pouvait opérer par un miracle quasi-instantané, ou encore ordonner une prescription à accomplir une fois le patient réveillé. Ainsi, sur l'un des ex-voto du sanctuaire d'Epidaure, on lit la relation suivante (792) : «Une femme d'Athènes, nommée Ambrosia, qui était borgne, vint en suppliante vers le dieu pour être guérie. En se promenant par le Hiéron, elle se moquait de de certaines guérisons, disant qu'il était invraisemblable et impossible que les boîteux et les aveugles fussent guéris, rien qu'en ayant un songe. Quand elle dormit dans l'*Abaton* [*i.e.* l'*Enkoémétérion*], elle eut la vision suivante : il lui semblait que le dieu, ayant apparu devant elle, lui disait qu'il la guérirait, mais qu'en paiement elle devait offrir au Hiéron un cochon d'argent, monument de sa bêtise. Ayant dit cela, il lui fendit l'œil malade et y versa un remède. Le jour venu, elle sortit de l'*Abaton* guérie.» Une autre stèle, beaucoup plus tardive, raconte (793) : «Moi, M. Julius Apellas de Mylasa de Karias, étant maladif et souffrant de dyspepsie, je vins à Epidaure envoyé par le Dieu lui-même. Au cours de la traversée à Egine, le dieu m'ordonna de ne pas me mettre si souvent en colère. Quand je fus au Hiéron, il m'ordonna de me couvrir la tête pendant deux jours (et pendant ces deux jours-là il plut); puis de manger du pain et du fromage, du persil et de la laitue et de me baigner tout seul (sans l'aide du serviteur), de m'exercer au gymnase à la course, de prendre des infusions d'écorce de citron, de me promener sur la terrasse supérieure, d'user de la balançoire, de me frotter de poussière, de me promener pieds nus, de verser du vin dans l'eau chaude du bain avant d'y entrer, de me baigner seul et de donner néanmoins une drachme attique au baigneur, de sacrifier tout ensemble à Asclépios, à sa femme Epioné et aux déesses d'Eleusis, de prendre du lait avec du miel. Un jour que j'avais bu mon lait pur, le dieu dit : "Mets du miel dans ton lait, pour qu'il soit purgatif", etc...» Certes, les redondances et le prosaïsme de ce récit nous le rendraient moins plausible que celui du miracle ! Mais il montre fort bien l'intrication du surnaturel et d'une méthode hippocratique dans le temple; et il illustre la fameuse formule du traité du *Mal sacré* : «Tout est divin et tout est humain»(794).

Celle-ci est très "orphique" et très "pythagoricienne" - ce qui est essentiellement la même chose. Les témoignages sur l'hygiène et la médecine des Pythagoriciens, qu'ils pratiquaient non pas dans les temples, mais dans le monde où ils vivaient, mettent en jour l'affinité profonde de la science hippocratique avec celle d'Esculape et de Musée : «Selon la tradition (795), les sciences que les Pythagoriciens honoraient le plus étaient la musique, la médecine et la divination. [...] En ce qui concerne la science médicale, ils faisaient leur son aspect diététique; ils étaient d'ailleurs très pointilleux sur le chapitre des régimes (796). Ils cherchaient d'abord à reconnaître les signes de l'harmonie entre les efforts, l'alimentation et le repos. Puis ils s'occupaient de la manière même de préparer les aliments et définissaient (des régimes) - ils furent, pour ainsi dire, les premiers d'ailleurs à se lancer dans cette voie. Les Pythagoriciens avaient aussi recours aux cataplasmes, plus systématiquement qu'on ne l'avait fait jusque-là; mais ils étaient plus réservés sur les drogues

---

(791) - Cf. *supra* § 8.

(792) - Cité par T. Papadakis : *Epidaure, le sanctuaire d'Asclépios* , p. 19.

(793) - *Ibid.* p. 21.

(794) - «Toutes les maladies sont divines et toutes sont humaines» - *Mal sacré* , c.18.

(795) - D'après Jamblique in *Les Présocratiques* , *L'Ecole pythagoricienne* , D1.

(796) - Ils ont d'ailleurs été accusés de rigorisme par leurs ennemis, en particulier certains satiristes de la moyenne comédie (Théocrite, Athénée, Alexis...) — cf. *Les Présocratiques* (Dumont) , *L'Ecole pythagoricienne* , E.
Quant à la fameuse interdiction des fèves, elle est sans doute en rapport avec la question du *luz* (cf. *supra* § 6); en effet, selon Porphyre : «il [Pythagore] disait de s'abstenir de fèves autant que des chairs humaines. A ce qu'on rapporte, s'il les interdisait, c'est pour cette raison : quand au début, l'origine de l'univers et la genèse des êtres étaient en désordre, que beaucoup de germes étaient ensemble réunis et semés en terre, qu'ils y pourrissaient ensemble, peu à peu il se fit une genèse et une discrimination des animaux qui naissaient et des plantes qui poussaient ensemble, si bien que de la même pourriture les hommes se formèrent et la fève bourgeonna. Et il en apportait des preuves irréfutables. Croquez une fève; après l'avoir écrasée avec les dents, exposez-la quelques temps à la chaleur des rayons du soleil, puis allez-vous-en et revenez au bout d'un instant : vous y trouverez l'odeur de la semence humaine. Ou bien quand la fève bourgeonnante fleurit, prenez un peu de la fleur noircissante, mettez-la dans un pot de terre que vous boucherez et enfouirez dans le sol; vous l'y laisserez quatre-vingt- dix jours après l'avoir enfouie, après quoi vous la déterrerez et enlèverez le couvercle : vous trouverez alors, à la place de la fève, ou une tête d'enfant bien formée, ou un sexe féminin.»
(*Vie de Pythagore* , 43-44.)

n'utilisant pour ainsi dire que celles destinées à traiter les ulcérations, et rejetaient presque totalement opérations chirurgicales(797) et cautérisations. Dans le cas de certaines maladies, ils recouraient aux incantations. Ils prêtaient d'ailleurs à la musique de grands pouvoirs sur la santé à condition qu'on en usât selon les modes convenables. Ils ne négligeaient pas non plus la lecture de passages choisis tant d'Homère que d'Hésiode, pour restaurer l'harmonie des âmes.»…

«Au dire d'Aristoxène, la médecine servait aux Pythagoriciens à la purgation [*catharsis*] du corps, et la musique à celle de l'âme.»

«Pythagore pratiquait fort couramment une telle purgation; c'est le nom qu'il donnait au traitement par la musique.»

«Les anciens (798), jusqu'aux Pythagoriciens, honoraient la musique du nom de purgation.»

Cette importance accordée à la *catharsis* résulte de l'idée grecque de la santé, comme étant l'état naturel de l'homme, procédant de l'harmonie du cosmos. «Harmonie est aussi la Santé.» (Diels, I, 451, 11) (799); et pour Hippocrate (800) : «La santé dans l'homme est un état donné par la nature, laquelle n'emploie pas d'agents étrangers, mais une certaine harmonie entre l'esprit, la force vitale [le *pneuma*] et l'élaboration matérielle des humeurs. Elle travaille toujours à faire concourir pour la santé et les aliments et le jeu de tout le reste, à moins qu'il n'y ait quelque vice de naissance, dès le commencement.» Or, «la lyre était le symbole de l'harmonie du monde» (801); «l'harmonie du monde, en effet, est, selon Héraclite (802), comme l'harmonie d'un arc ou d'une lyre qu'on tend pour les détendre.» Et, dans Virgile, nous dit Mr Ræymæker (803) : «le caractère "musical" et "sacerdotal" de la médecine pythagoricienne s'affirme en la personne du sage Iapyx qui, avec l'aide de Vénus, guérit la blessure d'Enée (En. XII, 391 sq.)(804). Ce personnage, aimé d'Apollon, s'était vu offrir par le Dieu les dons prophétiques, la cithare et l'arc, mais avait préféré à cette gloire une carrière silencieuse (*mutas artes*) (805). Le choix suppose une certaine équivalence entre ces voies qui nous paraissent si éloignées mais qui reposent sur un même principe d'harmonie.»

Une doctrine analogue, au demeurant, se retrouve dans les traditions sémites concernant le roi-prophète David (arabe : *Dawûd*) dont le nom provient d'une racine (806) qui évoque la double-idée de douleur et de remède. Or, l'on sait que ce dernier guérissait Saül de son mal grâce aux accents de la cithare (807). Il nous paraît retrouver quelque chose de la saveur de ses psaumes dans certains péans, comme celui-ci découvert sur une stèle de marbre aux environs d'Athènes (808), et qui date du IVe siècle av. J.-C. :

« Lève-toi docteur Asclépios, maître du monde,
Fils miséricordieux d'Apollon et de l'honorable Coronis
Chasse le sommeil de tes paupières et écoute les prières
De tes hommes, qui, par des vœux pleins de chaleur,
Cherchent, de ta puissance, la santé, d'abord.
Lève-toi et écoute, très glorieux, ton hymne
Et réjouis-toi de nous. »

Par rapport aux épodes que les Pythagoriciens "administraient", pour ainsi dire, au malade, un hymne comme celui-ci apparaît plutôt propitiatoire, destiné à susciter la miséricorde du divin *Sôter* (809),

---

(797) - Ce n'est pas, bien entendu, le cas d'Hippocrate, quoiqu'il interdise dans le serment l'"intervention de la pierre" — cf. *infra* , chap. 2.
(798) - Scolie à l'*Iliade* , X, v. 391.
(799) - *Die Fragmente der Vorsokrater* , cité par le Pr Yalouris in Colloque France-Grèce , *ibid.*
(800) - Littré 457, I; cité par le Dr P. Carton in *L'essentiel de la doctrine d'Hippocrate* , chap. 2.
(801) - Note de M. Meunier in Pythagore : *Les Vers d'Or* avec le *commentaire de Hiéroclès* , v. 48-49, p. 254.
(802) - Cité par Plutarque : *Isis et Osiris* , 45. Cf. aussi *supra* § 3.
(803) - Texte inédit sur la doctrine virgilienne de l'empire.
(804) - …grâce au dictame de Crète.
(805) - …importance du secret, en médecine, tout comme chez Pythagore — cf. *supra* § 2, p. 16 & § 4, p. 36.
(806) - Cf. A. Fabre d'Olivet : *La langue hébraïque restituée* , *vocabulaire radical* , p. 30.
(807) - I *Samuel* , 16, 23.
(808) - Cf. T. Papadakis : *Epidaure* , p. 23; d'après cet auteur : «le fameux péan du grand tragédien Sophocle, qui pendant des siècles était chanté dans les *Asclépieia* , ne nous est pas parvenu»…
(809) - *Sôter* (Sauveur) était un des noms d'Esculape, comme du Christ, auquel il fut assimilé plus tard (par Origène notamment, cf. *supra* § 5, p. 38, n. 308.). En outre : «l'idée du "sauveur" est attachée de façon explicite au symbolisme chrétien du poisson, puisque la dernière lettre de l'*Ichthus* grec s'interprète comme l'initiale de Sôter » : ICHTHUS = Iêsous CHristos THeou Uios Sôter (d'après René Guénon : *Symboles fondamentaux de la Science sacrée* , chap. 22). La

devant lequel l'homme "fait valoir" son dénuement. Ceci correspond au "repentir" de David dans la doctrine islamique exposée par Ibn Arabî (810) : «*Dawûd* "demanda le pardon de son Seigneur", c'est-à-dire un voile protecteur (*sitr*)(811) de la part d'Allâh, placé entre lui et cette passion (*al-hawâ*) cherchant à l'égarer pour qu'il entre en contact avec elle, pour qu'il s'en imprègne et qu'elle exerce son emprise sur l'autorité qui découlait de sa Mission divine. "Et il se prosterna et se repentit"; en ce sens qu'il fit retour à Allâh, se jetant sur le sol de son plein gré, avant que les passions ne l'y précipitent <elles-mêmes>, exerçant leur pression sur lui comme sur un mur dressé les vents violents (*al-ahwâ'*)(812); sa prosternation fut un retour de son être individuel (*min nafsihi*)(813) à son origine <supra-individuelle> (*ilâ aslihi*) et la réalité même de ce voile protecteur qu'il avait demandé; de telle sorte que la passion, lorsqu'elle surgit, ne trouva rien de dressé qui puisse s'opposer à sa course et sur quoi elle ait prise; alors elle s'apaisa et se détourna, au lieu de se déverser sur lui. Ainsi Allâh le préserva et le protégea.»

Une telle façon d'éviter le "typhon" psychique responsable des maux de ce bas-monde eût certes été agréée par les Pythagoriciens, car suivant leur doctrine (814) : «la Volonté humaine, en s'unissant à la Providence et en collaborant consciemment avec elle, peut faire équilibre au Destin et arriver à le neutraliser.» Dans son *Histoire philosophique du Genre humain* (*dissertation introductive*)(815), Fabre d'Olivet écrit : «Le Destin est la partie inférieure et instinctive de la Nature universelle, que j'ai appelée *nature naturée* ; on nomme son action propre fatalité [de la naissance, de la mort, de la maladie etc...(816)]; la forme par laquelle il se manifeste à nous se nomme nécessité [physique, biologique]...La Providence est la partie supérieure et intelligente de la Nature universelle que j'ai appelée *nature naturante* (817) [qui est par conséquent, *medicatrix*]; c'est une loi vivante émanée de la Divinité, au moyen de laquelle toutes choses se déterminent [en essence...]. C'est la Volonté de l'homme [du médiateur, du médecin...] qui, comme puissance médiane (correspondant à la partie *animique* de la Nature universelle), réunit le Destin à la Providence (818); sans elle, ces deux puissances extrêmes non seulement ne se réuniraient jamais, mais elles ne se connaîtraient même pas (819).» En effet : «Selon la doctrine pythagoricienne (820), suivie d'ailleurs sur ce point comme sur tant d'autres par Platon, "la Volonté évertuée par la foi (donc associée par là même à la Providence) pouvait subjuguer la Nécessité elle-même [la maladie, etc...], commander à la Nature (821) et opérer des miracles [de guérison, par exemple]." L'équilibre entre la Volonté et la Providence d'une part et le Destin de l'autre était symbolisée géométriquement par le triangle rectangle dont les côtés sont respectivement proportionnels aux nombres 3, 4 et 5, triangle (822) auquel le Pythagorisme donnait une grande importance, et qui, par une coïncidence très remarquable encore, n'en a pas une moindre dans la tradition extrême-orientale. Si la Providence [*Natura medicatrix*] est représentée par 3, la

---

même idée s'attache, dans l'Inde, au mythe de l'Avatâr Poisson (*ibid.*). Cf. *supra* § 4.

(810) - *La Sagesse de la réalité actuelle dans le Verbe de Dawûd* (chap. 17 des *Fuçûç al-Hikam*) traduit par C.A. Gilis in *Etudes Traditionnelles* n° 454, p. 170 ; & C.A. Gilis : *Les septs Êtendards du Califats* , 3e partie.

(811) - La racine STR indique une idée de "voile", de "secret" et de "mystère", tant en hébreu qu'en arabe; en outre, l'idée de secours providentiel qui caractérise le *SôTeR* grec se retrouve en arabe, dans le mot *sitr* , et le Nom divin *as-Sattâr* , "Celui-qui-voile(et protège)".

(812) - «Il y a ici une amphibologie voulue, note C.A. Gilis, ce mot signifiant à la fois les passions ou les vents soufflant avec force.»

(813) - Ce mot *nafs* (âme individuelle) recèle également l'idée de souffle — cf. *supra* § 6, p. 43, n. 372.

(814) - Cf. René Guénon : *La Grande Triade* , chap. 21.

(815) - Citée et commentée par René Guénon : *ibid.*

(816) - Les crochets, redisons-le, sont de nous.

(817) - La terminologie est ici la même que chez Spinoza; cf. *supra* § 1.

(818) - Il existe un certain rapport entre ces 3 puissances et les 3 *gunas* ("tendances") de la tradition hindoue (cf. *supra* § 5, p. 40) : la nature naturante correspond à *Sattva* ; la volonté humaine à *Rajas* et la nature naturée à *Tamas* .

(819) - Ailleurs, Fabre d'Olivet désigne comme les agents responsables des ces 3 puissances universelles, les êtres que les Pythagoriciens appelaient les "Dieux immortels", les "Héros glorifiés" et les "Démons terrestres", «relativement à leur élévation respective et à la position harmonique des trois mondes qu'ils habitaient» (*Examen des Vers dorés de Pythagore* , 3e examen).

Il précise en outre (dans son introduction à l'*Histoire philosophique...*) : «Ces trois puissances, la Providence, l'Homme, considéré comme règne hominal, et le Destin, constituent le ternaire universel. Rien n'échappe à leur action, tout leur est soumis dans l'Univers, tout, excepté Dieu lui-même qui, les enveloppant de son insondable unité, forme avec elles cette tétrade des anciens, cet immense quaternaire, qui est tout dans tous, et hors duquel il n'est rien.»

(820) - René Guénon : *ibid.*

(821) - ...comme Orphée et Musée, par l'épode et/ou la lyre.

(822) - Cf. *supra* § 1, fig. 1 et 2.

Volonté humaine [du *medicus*] par 4 et le Destin [la nécessité vitale : *bios*] par 5, on a dans ce triangle $3^2 + 4^2 = 5^2$; l'élévation des nombres à la seconde puissance indique que ceci se rapporte au domaine des forces universelles, c'est-à-dire proprement au domaine animique [*i.e.* psychique](823), celui qui correspond à l'Homme dans le "macrocosme", et au centre duquel en tant que terme médian, se situe la volonté dans le "microcosme".» En outre l'activité "non-agissante" (le *Wu-Wei* des Extrêmes-orientaux) du médiateur (médecin) qui permet l'intervention du *Logos* (la nature naturante... le Dragon *Long* des Chinois...) au sein de la nature inférieure (biologique) se situe symboliquement à l'angle droit du triangle ("lieu" du "repentir" de *Dawûd*). Ayant effectué en son âme la résolution des tensions qui s'attachent à la condition vitale (*bios*), le sage obtient la "quintessence", et devient l'agent vivant de la Volonté du Verbe (824). Il détient dès lors la puissance "trièdre" d'*Hermès Trismégiste* , à l'égard des corps, des âmes et des esprits...

Le pouvoir de la parole s'identifie dans certains cas au pouvoir de l'Esprit; tandis que la musique paraît plutôt toucher l'âme... La savante musique des anciens les réunissait, il est vrai, y associant même la danse qui ramène les corps à la pulsation-mère. L'orchestre reproduit la hiérarchie ternaire : la lyre apollinienne (associée au Cœur du Sauveur dans l'iconographie chrétienne (825)) symbolise l'Harmonie, clef-de-voûte du Grand-Tout; le roseau, instrument à vent (*pneuma*) attribué à Pan, fils d'Hermès, investit la *psyché* ; et les percussions font résonner la vie sourde qui perpétue l'espèce humaine... La légende raconte que Pan défia avec sa flûte Apollon à la lyre (826). Le roi phrygien Midas se trouvait sur la montagne du dieu *Tmolos* , quand celui-ci jugea de leur contreverse musicale. Alors que *Tmolos* venait de désigner Apollon comme vainqueur, Midas, sans avoir été consulté, déclara cette sentence injuste; sur quoi Apollon faché lui fit pousser des oreilles d'âne. Ce mythe hellène traduit assez l'inclinaison propre à ce peuple d'artistes : nostalgique à jamais de la pureté originelle, mémoire du Paradis hyperboréen d'Apollon (827)... La Muse y assistait, selon Pindare (828), une race juste, «sainte - ni maladie ni vieillesse - ignorant les labeurs et les combats, à l'abri de Némésis justicière»... «Jadis (829) Persée, chef des peuples, s'assit à leur table et entra dans leurs demeures; il les trouva sacrifiant au Dieu de magnifiques hécatombes d'ânes; leurs banquets et leurs hommages ne cessent pas d'être pour Apollon la joie la plus vive et Apollon sourit, en voyant s'ériger la lubricité des brutes qu'ils immolent ! »

La *catharsis* n'est pas moins chère à Hippocrate qu'à Pythagore. Un jeûne - comme celui de l'Hyperboréen Abaris (830) - reste le moyen d'excellence pour conserver «la pureté du corps et de l'esprit, identique à la santé » (Diels I, 451, 15) (831). Et vers le soir, «les Pythagoriciens se purifiaient par le toucher de la lyre»(832)... Un tel effet purgatoire eût-il été obtenu de la flûte ? Cet accessoire du cortège de Dionysos (et de l'hindou Krishna) attise les brasiers de l'Amour (833)... On lui prêtait cependant des vertus curatives dans «le rhumatisme de hanche et les morsures de serpent»(834)... Or, quel était son "principe actif" sinon, comme dans l'épode, le "souffle" - le *pneuma* d'Aristote, le *Qi* chinois - par lequel sont régulés les "courants" d'énergie vitale, et notamment ces 2 principaux de l'homme, qui s'enroulent, comme 2 serpents, autour de l'axe cérébro-spinal ? A cet égard le rapport de la flûte à la lyre est comme celui de l'arbre respiratoire au cœur : celui-ci contient symboliquement l'élément éthéré, et le principe de toute harmonie, quand celui-là permet, par le *pneuma* , la différenciation du langage ainsi que des métabolismes tissulaires (835).

---

(823) - Cette équation correspond ainsi à l'adage rosicrucien *Sapiens dominabitur astris* , «les influences astrales représentant, selon Guénon, l'ensemble de toutes les influences émanant du milieu cosmique et agissant sur l'individu pour le déterminer extérieurement.» (*ibid.*)

(824) - C'est le sens ésotérique du Califat représenté, en Islam, par *Dawûd* — cf. *supra* § 2, p. 13, n. 56.

(825) - Cf. *La divine Musique du Verbe* ; *Le Cœur et la Lyre* in Charbonneau-Lassay : *Etudes de symbolique chrétienne*

(826) - Cf. *Dictionnaire de la mythologie* (Grimal) à l'article *Midas* .

(827) - Cf. M. Delcourt : *L'oracle de Delphes* , 2e partie, chap. 4 : *Hyperborée* .

(828) - Xe *Pythique* , 41-43.

(829) - *Ibid.* 31-36.

(830) - Cf. *supra* notamment p. 69, n. 684.

(831) - Cité par le Pr Yalouris : *op. cit.*

(832) - Plutarque : *Isis et Osiris* , 80.

(833) - L'amour et la musique furent pris souvent en mauvaise part, après la "mort" de Pan. Ainsi «Clément d'Alexandrie proscrivait la musique, tant vocale qu'instrumentale, et défendait surtout de jouer de la flûte.» — d'après Fabre d'Olivet : *La musique expliquée comme science et comme art* , p. 36-37.

(834) - ...d'après Théophraste, et Démocrite, cités par Edelstein : *Greek Medecine in its relation to Religion and Magic* in *Ancient Medecine* , p. 236.

(835) - Cf. *supra* § 10. Rappelons aussi que, selon Paracelse, le cœur correspond au soleil et les poumons à (Hermès)

Cependant la flûte et la lyre furent données l'une et l'autre à Apollon par Hermès (836). Le Dieu solaire n'était-il pas le Maître de tous les arts, l'Instigateur de la mesure en toute chose, qu'elles fussent par nature régulières ou bien soumises au flux et au reflux incessants de la vie, qui n'excluent pas quelque démesure ? Diogène Laërce (837) raconte que Pythagore, fils (spirituel) d'Apollon, conçut sa lyre en s'inspirant du travail violent de la forge : ayant constaté que la hauteur des sons émis par le martèlement sur l'enclume dépendait de la grosseur des marteaux, il eut l'idée d'obtenir un résultat analogue grâce à des cordes de même diamètre, de même tension, et de longueur variable. L'alchimie est assurément comprise dans le plan du "Grand Architecte de l'Univers", puisque Celui-ci vit... La médecine est d'ailleurs, comme la musique, un terrain privilégié de cette rencontre entre Apollon et Hermès. On le voit bien dans la conception hippocratique des crises - qui sont des purifications - ainsi que dans cette étonnante théorie, donnée dans le *Régime* (838), au sujet des rapports musicaux (basés sur la quarte, la quinte et l'octave) qui président au développement harmonique des tissus du fœtus... La présence obligatoire d'un médecin au sein de toute loge opérative de la Maçonnerie (839) ne marque-t-elle pas, en "contre-partie", que l'"œuvre" est vivante et comporte, tant dans son ontogénie que dans sa structure finale, des "points critiques" où le mystère et le paradoxe semblent l'emporter sur la raison ?

Il appartient du reste au médecin de conjuguer par son art une certaine théurgie avec une science des structures. Il est vrai que tout métier authentique est, de quelque façon, un sacerdoce; et qu'en retour, l'art sacerdotal doit forcément s'accompagner d'une "technique" (*techné* , au sens ancien) appropriée; mais dans le cas de la médecine, il s'agit d'une véritable symbiose entre ces 2 fonctions. Ceci apparaît bien d'ailleurs dans le Code de Manou (le plus ancien code de lois de l'humanité actuelle) : la caste médicale, proprement dite, y est définie (840) comme procédant de l'union d'un brahmane (caste sacerdotale) avec une femme *vaisha* (caste des commerçants et artisans). Outre la mise en lumière d'un lien génésique entre médecine et commerce (qui, de nos jours, n'est que trop évident), cette donnée traditionnelle peut donner lieu à plusieurs vues curieuses; elle pose notamment le problème de l'impureté des médecins, déjà présent dans le mythe des *Ashvins*, ces 2 "médecins-cavaliers" auxquels les dieux interdirent le sacrifice primordial, selon les Vêdas, à cause de leur souillure (841). En effet, d'après Manou, le mélange des castes ne produit que des intouchables; même si la hiérarchie entre ceux-ci réserve une certaine précellence à cette caste "hybride" des médecins, issue de 2 castes d'êtres "deux-fois-nés" - c'est-à-dire accessibles à l'initiation. Le demi-dieu Esculape, ancêtre d'Hippocrate, procède d'ailleurs lui-même d'un "métissage" analogue puisque son père est divin, et sa mère de nature humaine, qui plus est corrompue par un amant mortel (842). Le côté ténébreux, qui s'attache immanquablement à l'exercice de cette profession, peut se changer en faveur insigne s'il coïncide avec l'humilité, l'anonymat et le secret qui font l'honneur des corporations de métier dans toute civilisation véritable (843)...

«La vie est courte, l'art est long, l'occasion fugace, l'expérience glissante, le jugement

---

mercure — cf. *supra* § 2, sur le nombre 7.
(836) - Cf. P. Grimal : *ibid.* et *supra* § 4.
(837) - Cité par A. Reghini : *Les nombres sacrés...* , chap. 2, p. 83.
(838) - Hippocrate : *Du Régime* (traduit par R. Joly), VIII-2; & note additionnelle p. 111-114.
(839) - Cf. Denys Roman : *Pythagorisme et Maçonnerie* in *René Guénon et les destins de la Franc-Maçonnerie* (chap.1).
(840) - *Lois de Manou* , traduites du sanscrit par A. Loiseleur-Deslongchamps; au chap. X : *Classes mêlées, temps de détresse* .
(841) - ...Ils y furent toutefois admis dans un second temps ; cf. J. Filliozat, *La doctrine classique de la médecine indienne* , citant ce passage de la *Taittirîyasamhitâ* (VI, 4, 9) :
«Les dieux dirent aux Açvin : "Vous êtes médecins, remettez la tête du sacrifice". Eux, répondirent : "Choisissons un don : que la libation soit, ici-même, puisée pour nous !". Ils puisèrent pour eux la libation [de *Soma*] des Açvins. Puis ceux-ci remirent la tête du sacrifice en sorte que la [libation] des Açvins est puisée pour rétablir le sacrifice. Les dieux dirent d'eux : "Ils sont impurs, ce sont des médecins ambulants parmi les hommes". Aussi un brâhmane ne doit-il pas s'adonner à la médecine, car le médecin est impur et indigne du sacrifice. Après les avoir purifiés par le [rite du] *bahispavamâna* , ils (les dieux) puisèrent pour eux la [libation] des Açvins»...
En Chine également, les médecins encouraient le mépris des lettrés confucéens — cf. *infra* , chap. 3.
(842) - Cf. *supra* § 5.
(843) - Cf. René Guénon : *Le Règne de la Quantité et les Signes des Temps* , chap. 8, 9 & 12.

difficile»(844). De telles sentences, que n'aurait pas renié *Lao-Tseu* , ne nous incitent guère à nous essayer au miracle… Mais plutôt : «Suivre la nature sans chercher à en faire une nouvelle», et «*Primum non nocere* »(845)… Le *Nei Tching Sou Wen* - *i.e.* le plus ancien traité de médecine chinoise - rapporte cette admonestation de l'Empereur Jaune *Houang-Ti* à son Chef des médecins *Tch'i Pai* (*Qi-Pai*)(846) :

«-Moi qui suis le chef d'un grand peuple,
Responsable d'une multitude de familles,
Et qui devrait donc en percevoir des impôts,
Je constate avec affliction que je n'en perçois point
Parce que mon peuple est malade.
Je veux que l'on cesse d'administrer des remèdes
Qui rendent mon peuple encore plus malade (847).
Je veux que l'on abandonne les *Pien Chen* (les controverses sophistiques ?)
Pour n'employer désormais que les aiguilles de métal
Que l'on pique dans les *Tching* (points déterminés sur la peau)
Afin d'agir sur le *Sueh* (sang) et le *Tch'i* (= *Qi* , "souffle vital")
Et d'en rétablir le bon équilibre.»

Certes, on conçoit que l'application d'aiguilles en des points anatomiques précis représente une méthode plus appréhensible que l'administration d'élixirs aux vertus quasi-magiques. Hippocrate privilégiait pour sa part l'*évacuation* «qui guérit toutes les maladies»(848), ainsi que la régulation conjointe du *régime* et de l'*exercice physique* , car ces deux facteurs sont à la base de l'équilibre physiologique : «Les aliments et les exercices ont des vertus opposées, qui cependant concourent à l'entretien de la santé : les exercices dépensent, les aliments et les boissons réparent»(849).

Tout cela s'accorde au reste à l'hygiène des Pythagoriciens, qui proscrivaient et l'excès et le défaut, tant dans l'alimentation que dans l'exercice - conformément à leur adage : «rien de trop» (850) - et préconisaient les frictions, la promenade, la danse, le pugilat et le lancement des haltères; toutefois, ils rejettaient le régime athlétique (851) : «car ce régime n'a soin que du corps sans s'occuper de l'âme». Le bien fondé de leur règle de vie avait été, au demeurant, démontré par la victoire de Pythagore au pugilat de la 48ème Olympiade (852). Mais l'olivier qui le couronna, et la pourpre qu'alors il revêtit dénotaient-ils seulement sa prééminence "sportive" ? Ces attributs, respectivement pontifical et royal (853), qui allaient devenir ceux d'un César - détenteur, à Rome, du "pouvoir des clefs"(854) - ne marquaient-ils pas surtout sa maîtrise du souffle vital, dont la double-spiration meut les corps et les âmes ?… C'est ce même souffle de nature psychique que l'acupuncteur chinois entendait moduler, par le "pouvoir des pointes"(855), dans le "microcosme" humain, ce qui explique le caractère apparemment fantaisiste de ses planches d'anatomie… En définitive, à part la chirurgie - qu'Hippocrate ne dédaignait certes pas, lorsque nécessaire - bien peu de choses, en médecine, sont "purement matérielles", car ce métier a pour objet la vie, qui sans conteste est subtile.

La question de la nourriture est à ce titre exemplaire : quoiqu'elle serve surtout à façonner le corps - sanscrit : *annamaya-kosha* , l'enveloppe alimentaire - et qu'elle ne puisse changer les «traits des vaisseaux psychiques»(856), elle recèle, à quelque degré, néanmoins, ce *pneuma* - sanscrit : *ana*

---

(844) - Hippocrate : *Aphorismes* , 1.
(845) - Cf. Galimard : *Hippocrate et la tradition pythagoricienne* , thèse.
(846) - Ce discours figure en fait dans le commentaire traditionnel du traité — *Nei Tching Sou Wen* traduit par J.A. Lavier. Cf. aussi *supra* p. 59.
(847) - Les Pythagoriciens marquaient une réticence analogue à l'égard des drogues — cf. *supra* p. 78-79.
(848) - *Du régime dans les maladies aiguës* , Gardeil, I, 143 (cité par Galimard : *ibid.* , chap. 6).
Ce concept conserve, de nos jours, une grande importance dans la médecine hindoue (*Ayurvêda*), qui perpétue les "5 techniques", *pancha karma* , enseignées, il y a plus de 1000 ans, par un Sushruta : vomissement, purgation, clystère, traitement nasal, saignée (sont parfois citées, également, la sudorification et l'oléation). — cf. G. Edde : *La médecine ayurvêdique* , chap. VI, § 1.
(849) - Littré 471, 6 — cité par Carton in *L'essentiel de la doctrine d'Hippocrate* , p. 36.
(850) - *Commentaire de Hiéroclès des Vers d'or de Pythagore* , vers 35-38.
(851) - *Ibid.* vers 32-34.
(852) - Cf. M. Ghyka : *Le nombre d'or* , tome 2, chap. 1.
(853) - Cf. *supra* § 8, p. 62, n. 597.
(854) - Cf. *supra* § 6.
(855) - Cf. *supra* § 9, sur le "clou de Janus".
(856) - Cf. *supra* § 8.

- sans lequel la vie n'est pas. «Les corps des hommes et de tous les animaux se nourrissent de trois sortes de choses (857) : d'aliments, de boissons et de force vitale [*pneuma* ... qui est] invisible à l'œil; seul le raisonnement peut la concevoir. En effet, sans elle rien ne prendrait naissance. Elle n'est absente de rien; on la retrouve dans tout.» Or, si nos dispositions psychiques peuvent être influencées par l'"âme" de ce que nous mangeons, ceci peut justifier certaines interdictions alimentaires ne relevant pas purement de l'hygiène corporelle, comme on en rencontre diverses et variées dans les traditions. Les prohibitions portant sur la viande sont les plus fréquentes, sans doute à cause de la parenté psychique de l'animal et de l'humain. En outre, on considère dans le Tantrisme que l'ingestion de viande produit principalement une inflation de l'élément *air* (858), qui, au niveau animique, attise les passions.

Quant au sang, qu'on fait correspondre au *feu* , il est encore plus souvent proscrit, parce qu'il est le support de la vitalité animale proprement dite (859). C'est du reste pourquoi le sang humain est au médecin comme la matière de l'œuvre. Sur lui s'exerce tout acte visant à modifier l'équilibre vital. Il n'est pas jusqu'à l'épode, véhiculant une influence spirituelle ou psychique (employée par Esculape pour guérir), qui n'y laisse une empreinte indélébile (860) - initiations, bénédictions, malédictions... En ce liquide, qui fixe un élément igné, se reflète l'activité de la Dyade animatrice de l'univers : «*Eau - Feu* qui ensemble se suffisent à eux-mêmes et à tout le reste; et séparés ne se suffisent ni à eux-même ni à rien d'autre (861)». *Yin-Yang* dans lequel l'homme est «constamment immergé comme un poisson dans l'eau (862)». «Le corps de l'homme a besoin (du rythme) du *Yin-Yang* comme la terre a besoin d'*eau* (*Yin*) et de *soleil* (*Yang*) (863)»... Lorsque par effet d'un déséquilibre au sein de ce couple subtil, survient la maladie, l'apport de sève végétale, autre type d'"eau ignée" (864), peut contribuer au rétablissement de la santé.

On disait enfin que le sang contenait 4 "humeurs", correspondant aux 4 éléments corporels (865), et par rapport auxquelles Hippocrate occupe la fonction de la *quintessence* , qui assure l'harmonie (866). Il ne s'agit pas certes d'un équilibre statique, mais de la conciliation d'une force divine, impétueuse comme un attelage de pur-sang, et néanmoins soumise au temps cyclique, ce premier régulateur de toute vie.

Il n'est que le Vivant Eternel qui soit aussi l'Immuable. Par Lui passe forcément tout rétablissement (dont le secret réside dans le fameux VITRIOLVM). C'est en ce sens qu'il faut entendre ces paroles de Paracelse (867) :

«L'art médical est immortel et il repose sur des fondations immortelles.»

«Le Ciel et la Terre disparaîtront avant que ne meure la médecine.»

* *
*

(857) - Hippocrate — Littré 641-1; cité par Carton : *ibid.* , p. 23.
(858) - Cf. J. Emmanuelli : *Propos sur le Tantra* , p. 41, note 4.
(859) - *Ibid.* & cf. René Guénon : *Quelques remarques sur le nom d'Adam* in *Formes traditionnelles et Cycles cosmiques* .
(860) - Cf. Argos : *Du sang et de quelques uns de ses mystères* in *Le Voile d'Isis* n° 142.
(861) - Hippocrate : *Régime* , III, 1.
(862) - *Tong Tchong Tchou* , cité par J.A. Lavier dans sa présentation du *Nei Tching Sou Wen* .
(863) - Citation du *Nei Tching Sou Wen* (*ibid.*).
(864) - Cf. *supra* § 8.
(865) - Cf. T. Burckhardt : *Alchimie* , chap. 9, note 6, p. 216.
(866) - Cf. *supra* § 1 & 2.
(867) - Cité par G. Andrès : *Principes de la médecine selon la tradition* , p. 139.

RESUME

Le nom Hippocrate signifie "Maître des chevaux"; ceux-ci symbolisent les 4 chevaux du char héliaque, ou encore les 4 humeurs de l'organisme. Le *médecin* était, aux yeux des anciens, le *médiateur* entre la *natura medicatrix* et la vie biologique (*bios*). La vision hippocratique de la nature procède du Pythagorisme, qui fait du nombre l'archétype de toute chose. Au symbolisme des nombres entiers se rattachent les principaux aspects de la doctrine traditionnelle relative à la Vie. Les nombres fractionnaires et irrationnels, utilisés dans la mesure (du temps et de l'espace), donnent lieu à une théorie de l'harmonie, du rite et du sacrifice, qui permet d'élucider notamment le rapport sémantique entre *pharmakos* (victime sacrificielle) et *pharmakon* (remède); on peut rendre compte au même point de vue de la fonction du couple "sédentaire - nomade" dans l'histoire des peuples; et de celle des castes, dans une société traditionnelle.... La fonction d'Hermès, qui intervient dans la légende d'Esculape, est liée à la parole et à l'écriture. Celles-ci correspondent à l'une des 3 méthodes curatives promulguées par le dieu médecin, *viz* « l'incantation, les simples et le couteau ». Le serpent ascendant du Caducée d'Hermès, qui est l'unique serpent du Caducée d'Esculape, symbolise un pouvoir de vivification, auquel s'oppose la mort dont Zeus justicier frappa Esculape, pour le punir d'avoir enfreint la mesure. Le Foudre de Zeus et le Caducée d'Hermès représentent 2 aspects de la double-force cosmique, qu'on retrouve, *mutatis mutandis* , dans les 2 clefs du dieu romain Janus-Jana, ainsi que dans le mythe d'Hercule entre la vertu et le vice. Un tel "pouvoir des clefs" intervenait tant dans l'architecture sacrée que dans la médecine; il s'agissait dans ces deux cas de restaurer l'harmonie, assimilée au corps d'un dieu démembré (Amon - Osiris)... La Médecine a quelque affinité avec la Chevalerie errante, comme en témoignent l'histoire d'Hippocrate, descendant d'Esculape et d'Hercule, ainsi que celle de Paracelse, au temps de la lutte contre les Turcs; néanmoins, c'est un Art originairement sédentaire, en raison du lien électif qui l'unit au principe végétal, prototype du remède universel. En outre, Esculape apparaît, dans le mythe, comme le huitième Cabire; et la "Pierre philosophale", située au tréfonds de la Terre ou de l'Homme, comme une "Pierre de Médecine", qui est à la fois nourriture et remède. En tant que "pierre parlante", elle représente aussi le principe de l'oracle, ainsi que de l'épode, dont les Hellènes usèrent, à l'instar d'autres peuples. Le recours à l'incantation pour guérir relève d'une théorie selon laquelle les différents métabolismes de l'organisme correspondent à des modalités vibratoires, régulées par le souffle vital (*pneuma*). A l'époque d'Hippocrate, l'épode était encore utilisée par les Pythagoriciens - qui lui associaient la musique, aux vertus cathartiques - par un Socrate, ainsi que dans les temples. A Epidaure, le dieu apparaissait en songe aux malades, et les guérissait. Hippocrate adopta une méthode à la fois plus humble et plus rationnelle : le «régime qui répare», et les «exercices qui dépensent»... Et l'«évacuation, qui guérit toutes les maladies». Il reconnaît cependant au *pneuma* ("souffle vital" incorporel) la fonction physiologique principale; le substratum somatique en est le sang, qui contient notamment les 4 humeurs.

* *
*

CHAPITRE II

COMMENTAIRE DU SERMENT D'HIPPOCRATE

1 — STYLE ET ARCHITECTURE DU SERMENT

Parmi les écrits regroupés sous le nom d'Hippocrate, à l'époque alexandrine, le *Serment* a été considéré comme authentique par la plupart des commentateurs anciens et modernes (1). Il est certes, en ce domaine, une critique dévastatrice (et souvent allemande)... Pourtant, outre les témoignages de Scribonus Largus, de saint Jérôme et saint Grégoire de Nazianze (IVe siècle), attestant l'origine hippocratique du *Serment* , on pourrait se référer à un contemporain d'Hippocrate, le comique orphique Aristophane : dans sa comédie des *Thesmophories* , les femmes, réunies dans le temple de Cérès, dont l'entrée est interdite aux hommes, délibèrent sur les moyens de perdre Euripide, pour se venger des injures qu'il leur inflige, dans ses tragédies. Celui-ci, prévenu du danger, prie son beau-père Mnésilochos d'aller, déguisé en femme, dans le temple, pour y prendre sa défense :

> «EURIPIDE : — Mais va donc !
> MNESILOCHOS : — Non, par Apollon, à moins que tu me jures...
> EU. : — Quoi ?
> MN. : — De me sauver par tous les moyens, s'il m'arrive quelque malheur.
> EU. : — Eh bien, je le jure par l'éther, séjour de Zeus.
> MN. : — Mais quoi de mieux que le serment de la confrérie d'Hippocrate ?
> EU. : — Soit ! Je le jure donc par tous les dieux.(2)»

Quant au style du *Serment* , il est conforme à la manière habituelle d'Hippocrate, c'est-à-dire, comme le dit Galien : «d'une extrême brièveté»(3). Ceci sied particulièrement à un texte sacramentel, destiné à formuler l'idéal d'une vie.

---

(1) - Cf. notamment : J.E. Pétrequin : *Chirurgie d'Hippocrate* , tome 1 (Serment, Argument); & R. Baccou : *Hippocrate, médecin d'hier et d'aujoud'hui* , chap. 6.

(2) - La critique est divisée sur l'interprétation de ce passage : de nombreux auteurs pensent qu'Aristophane y vise non pas notre médecin, mais les fils d'un général athénien nommé Hippocrate, qu'il a déjà brocardés dans les *Nuées* , v. 1000, pour leur stupidité : «Si vous croyez de pareilles balivernes, vous ressemblerez aux enfants d'Hippocrate, et l'on vous appelera un grand niais». J. Jouanna se range d'ailleurs à cette opinion dans son récent ouvrage *Hippocrate* , p. 18. J.E. Pétrequin (*ibid.*) a pourtant réuni une série d'arguments convaincants montrant qu'il s'agit bien du *Serment* d'Hippocrate, dans le dialogue d'Euripide et de Mnésilochos : «dans les *Thesmophories* [...] quel sel peut-il y avoir à faire jurer par le *contubernium* de ce père aux enfants ineptes ? Je ne saisis pas l'à-propos; je ne vois là ni esprit ni finesse; et même cela me paraît manquer de sens [...]. Dans l'hypothèse de Triller [qui penche pour Hippocrate de Cos] tout concorde et tout s'enchaîne. Aristophane commence par nommer Apollon, comme dans le serment. Il fait intervenir "l'éther qui joue un rôle important dans la doctrine d'Hippocrate" (Poyard, trad. d'Aristophane, 4e éd. 1873). Il ne propose comme modèle, que pour les persifler, la confrérie de l'Asclépiade de Cos et le serment qui précédait l'initiation; enfin, dans la formule de son invocation, il reproduit les propres termes du serment hippocratique. Que faut-il davantage ? Ici, l'allusion est pittoresque et transparente, l'ironie vive et saisissante [...]. On voit dans Platon le philosophe qu'Hippocrate était bien connu à Athènes. Ce n'est pas la première fois qu'Aristophane le raille : il l'a fait dans les *Nuées* , en faisant allusion à son traité *Des eaux, des airs et des lieux* . Il l'a fait dans *Plutus* , en travestissant un passage du *Pronostic* »...

(3) - Cité par J.E. Pétrequin : *ibid.* (Style et dialecte des écrits hippocratiques), p. 111.

La langue employée est le parler ionien, celui des poètes et des penseurs, en ce siècle de Périclès. Le "plus philosophe des médecins" l'avait adoptée, bien que natif de Cos, il fût de souche dorienne. Cependant, par rapport au ionien d'Hérodote, qui sert généralement de référence aux hellénistes, celui d'Hippocrate présente certaines irrégularités, qui se rattachent pour la plupart à l'ancienne langue attique (4). Cela contribue à obscurcir la tâche du spécialiste, qui doit débusquer, en outre, les fautes des copistes, dont aucun manuscrit (5) n'est, bien entendu, indemne. Heureusement, les anciens s'attachaient surtout au sens, qui n'est point modifié par ces minimes variantes.

Or, pour nous, ce serait assez d'"entrouvrir le voile"; non sans avoir d'abord rendu hommage aux savants commentateurs du *Serment* , que furent Emile Littré et Joseph Eléonor Pétrequin (au siècle dernier). Plus récemment, le Pr Lichtenthæler a eu le mérite de faire goûter au public quelque chose de la substance même du *Serment* (6), en "pointant le doigt" sur des aspects voilés par l'évidence : quelle glose nous vaudra d'apprendre que les deux mots revenant le plus fréquemment (4 fois chacun) dans ce texte, d'une trentaine de lignes, sont *bios* , la vie (qui est aussi la corde de l'arc apollinien) (7) et *technè* , l'Art (au sens à la fois opératif et rituel) ? Lichtenthæler nous rappelle, en outre, la découverte de l'helléniste Ernst Hoffmann, quant à l'architecture du *Serment* , laquelle est basée sur le procédé dit "des anneaux imbriqués" : le texte se compose de 9 articles, appariés entre eux de la façon suivante : (1er, 9e); (2e, 8e); (3e, 7e); (4e, 6e); le 5e, seul non apparié, représente l'apogée du *Serment*, la "quintessence" dont découlent ses préceptes : «Dans la pureté (*hagnos*) et la sainteté (*hosios*) je mènerai ma vie (*bios*) et mon Art (*technè*)».

Mais, avant d'en venir au contenu, attardons nous encore un peu sur la forme. N'est-il pas remarquable qu'elle corresponde à celle des *Bucoliques* , dont les 9 églogues, d'après l'universitaire Paul Maury (8), s'enchaînent semblablement formant ainsi une "double-échelle", au sommet de laquelle trône l'églogue V, dédiée à Daphnis qui représente César. Celui-ci était, pour Virgile, le médiateur entre le Ciel et la Terre, le *Pontifex* auquel il dédia cette œuvre, qui par ses proportions — si l'on tient compte du nombre de vers de chaque *Bucolique* — évoque l'architecture d'une basilique pythagoricienne; parmi les nombres pythagoriques remarquables qui apparaissent de la sorte, figurent notamment 333 et 666. Or ce dernier — qui symbolisait tant l'"ange solaire" que

---

(4) - Cf. *ibid.*
(5) - A titre d'illustration, nous avons reproduit en annexe les manuscrits 2145 & 2047 de la Bibliothèque Nationale de Paris — Cf. Tome 2 , annexes n° 1 & 2.
(6) - Cf. Ch. Lichtenthæler : *Der Eid des Hippokrates. Ursprung und Bedeutung* ; & *Le Serment d'Hippocrate* in *Rev. Méd. Suisse Romande* , article auquel nous nous référons ici.
(7) - Cf. *supra* chap. 1
(8) - Cf. *Le secret de Virgile et l'architecture des Bucoliques* in *Lettres d'Humanité* , tome 3.
L'œuvre compte 10 *Bucoliques* , mais la dixième (*Gallus*) a un statut à part : elle est souvent considérée comme «un post-scriptum, ajouté par Virgile au moment de la publication de son recueil, en 37 (av. J-C)». Quant au *Serment* d'Hippocrate, nous verrons qu'on peut aussi bien lui appliquer une division dénaire, car le 9e article distingué par Hoffmann peut être logiquement scindé en 2.

l'"antique serpent", chez les Sémites comme chez les Gentils (9), et fut appelé "chiffre de César" — pourrait bien se trouver, de façon remarquable, dans le *Serment* d'Hippocrate lui-même. En effet, si l'on en compte les lettres, dans les versions les plus fiables, on aboutit à un total proche de 1333, c'est-à-dire : 666 + 1 + 666. Ainsi, l'édition critique établie par Littré comporte 1330 lettres; mais en écrivant, par exemple, *Ygieian* à la place d'*Ygeian* (10), comme dans certains manuscrits, et à la place d'*anthropois* , *anthropoisin* (11) (variante grammaticale adoptée dans l'édition de Pétrequin), l'on obtient alors le nombre escompté. Dans l'*Histoire du secret médical* du Pr R. Villey, figure un texte du *Serment* (12) comportant (moyennant d'autres variantes minimes) 1334 lettres; l'unité "surnuméraire" pouvant correspondre, dans ce cas, au *N* terminal de *arresin* (13), purement euphonique et facultatif (comme le montre du reste, quelques lignes plus bas, le datif *émoisi* , placé en même position syntaxique). En supprimant cette dernière lettre, on aboutit à la version publiée en 1958 à Ankara, par le Pr F.N. Uzluk (14) à ceci près, néanmoins, que la forme attique *mé* (dans le 9e article) y est remplacée par *men* , plus classique, en sorte qu'on obtient encore une lettre de trop !

Un tel écart, par rapport au prototype numéral du texte, apparaît cependant négligeable, et s'intègre même dans le jeu naturel que comporte toute œuvre traditionnelle (15)... Ni Maury, ni les disciples de Dante ne furent épargnés, dans leur recherche, par la crainte d'avoir à renoncer à l'épure pressentie, pour quelques vers de trop ou de moins...

Dans notre texte, ce sont les lettres qui forment la "trame", permettant de retrouver la "chaîne", le "fil conducteur" du *Serment* . A ce titre, la lettre centrale (la 667e) paraît exemplaire, si, du moins, elle correspond au Φ , lettre "polaire", dont le symbolisme est connexe à celui du Caducée hermétique (16). Le mot *pharmacon* , dont elle constitue l'initiale, est, en tout cas, situé au centre, dans la majorité des versions; et ceci est également remarquable, car, doué d'ambivalence, il peut signifier "remède" ou "poison", à l'instar du latin *potio* (17)... Certes, en projetant de la sorte l'ombre de la tige d'Hermès et des 2 serpents sur le serment d'Hippocrate, nous risquons d'encourir les mêmes critiques que celles essuyées par Maury; mais, nous avons tenu à montrer, avec nos faibles lueurs, que ce serment peut, comme la vie elle-même, réserver bien des surprises !

Regagnant des voies plus usuelles, nous pouvons noter encore, avec D. Roman (18), que notre texte «est exactement calqué sur les obligations initiatiques, et comporte, comme le serment

---

(9) - Cf. *supra* chap. 1, § 6.
(10) - à l'article 1 du *Serment* .
(11) - à l'article 9.
(12) - Cf. Tome 2, annexe n° 3.
(13) - à l'article 2.
(14) - in *Hippocrate' ın Andı* , Ankara Üniversitesi Basımevi ; nous l'avons reproduit en annexe : Tome 2, annexe n° 4.
(15) - Cf. *supra* chap. 1, § 3.
(16) - Cf. *supra* chap. 1, § 2.
(17) - Cf. *supra* chap. 1, § 3 & 5.
(18) - *Pythagorisme et Maçonnerie* in *René Guénon et les destins de la Franc-Maçonnerie* (chap. 1).

maçonnique en particulier, 3 éléments essentiels : invocation, engagement, imprécation.» N'est-ce pas là le signe d'une commune origine, qui ne peut être que pythagoricienne (19) ?

Ainsi par un examen de la forme du *Serment* , l'on arrive à la même conclusion qu'Edelstein, à l'issue de son raisonnement (par l'absurde)(20) portant sur le contenu de l'"engagement". En outre, de même que le récipiendaire dans la Franc-Maçonnerie, le futur médecin prêtait serment au moment de se joindre à la Confrérie d'Hippocrate, et avant d'en recevoir l'instruction. Par ce rite initiatique (21), il s'apprêtait, lui aussi, mais sous un jour différent, à contempler le mystère.

2 — CONTENU DU SERMENT

*** Article 1 :**

Je jure par Apollon Médecin, par Esculape, par Hygie et Panacée, et par tous les dieux et toutes les déesses, les faisant juges : d'accomplir ce serment (*horkos*) et ce contrat écrit (*xuggraphèn*), jusqu'au bout, selon mon pouvoir et ma raison.(22)

La clarté qui entoure le médecin, dans sa profession, n'est autre que la lumière des dieux invoqués dans le premier article. Or, Zeus — auquel les Francs-Maçons sont redevables de leur maillet (23) — n'y est pas nommé, alors qu'il était en Grèce le Garant des serments, sous le nom de *Zeus Horkios* (24). Comme le signale Aristophane, dans le passage précédemment cité, c'est à Apollon et sa progéniture, ainsi qu'à la Communauté des dieux et déesses envisagés dans leur multiplicité, que le disciple d'Hippocrate confie sa vie (*bios*) et son Art (*technè*). Aux arrêts fulgurants de la Justice (de Zeus) qui préside à la fondation et au gouvernement des cités, il préfère donc le rayonnement du Dieu de l'Harmonie. A cet égard, il est significatif que deux des Noms divins, invoqués ici, soient féminins. Au reste, la multiplicité des dieux, envisagée comme telle, participe également d'un aspect féminin, et productif, de la divinité unique (lequel correspond à

---

(19) - Cf. le second des *Vers dorés de Pythagore* : «Respecte le Serment...»

(20) - Cf. *The Hippocratic Oath : Text, Translation and Interpretation* in *Ancient medecine, Selected Papers of Ludwig Edelstein* . Cet auteur entend montrer que les préceptes du *Serment* ne s'accordent pas à l'éthique des écoles classiques : platonicienne, aristotélicienne, stoïcienne, épicurienne, ou cynique; il en déduit donc qu'ils ne peuvent être que pythagoriciens.

(21) - La nécessité d'une initiation des médecins est clairement affirmée dans le bref texte hippocratique intitulé *la Loi* (traduction R. Joly in *Hippocrate, médecine grecque*) : «Mais les choses sacrées ne se révèlent qu'aux hommes sacrés et il est interdit de les communiquer aux profanes, tant qu'ils n'ont pas été initiés aux mystères de la science.» (art. 5)

(22) - Nous donnons à dessein une traduction presque littérale du *Serment* .

(23) - Cf. *supra* chap. 1, p. 16, n. 90.

(24) - Cf. Lichtenthæler : *Le serment d'Hippocrate* in *Rev. Med. Suisse Romande* . Le grec jurait en maintes occasions; mais le statut particulier aux serments initiatiques n'en était pas moins défini.

l'hébreu *Elohim* et à l'arabe *Allahumma*)(25)…

Quant à Panacée (*Panakéia*), elle apparaît rarement dans la mythologie. Fille d'Esculape, son nom signifie "Remède universel" (26). Il est, du reste, attribué, dans l'*Histoire naturelle* de Pline (27), à une espèce de plante, réputée efficace pour tous les maux; quelqu'en ait été l'application pratique, cette assimilation témoigne du rapport électif du principe végétal avec la vie universelle… Celle-ci est cependant latente dans les êtres de toute classe; et dans l'homme, elle apparaît, à l'état naturel, sous le nom d'Hygie (*Ygéia*)(28). La Santé était préférée à sa sœur Panacée tant par Hippocrate que par Pythagore; d'où l'ordre de préséance adopté dans le *Serment* (29).

A la fin de ce premier article, qui constitue l'*invocation* , il est fait mention d'un serment (*horkos*) ainsi que d'un contrat écrit (*xuggraphè*). Nous inclinons cependant à penser qu'il s'agissait d'un unique texte, celui-là même qui nous est parvenu, et dont les caractéristiques remarquables montrent qu'il fut fixé dès le départ. A cette époque, la confiance dans la tradition orale était sans doute déjà affaiblie. Et, comme deux précautions valent mieux qu'une, le disciple, en jurant de respecter serment et contrat, se trouvait doublement lié : par la parole devant les dieux, et par l'écrit devant les hommes.

*** Article 2 :**

[Je jure] d'estimer celui qui m'aura enseigné cet art à l'égal de mes parents, et de partager sa vie; et s'il est nécessiteux, de "faire le partage"; et de considérer sa descendance à l'égal de frères mâles, auxquels j'enseignerai cet art, s'ils ont besoin de l'apprendre, sans salaire ni contrat. Du précepte (*paraggélies*), des leçons orales (*acroèsios*) et de tout le reste de l'enseignement (*loipès mathèsios*), [je jure] de faire le partage avec mes fils et ceux de mon maître et avec les disciples inscrits en même temps et ayant juré (*horkisménoïs*) selon la loi (*nomo*) médicale, mais, en dehors de cela, avec personne.

Le second des 9 articles, distingués par Hoffmann, définit les devoirs du médecin envers ses pairs. Il nous renseigne, en outre, sur les deux voies d'accès à la profession, à l'époque d'Hippocrate : étaient admis les fils de médecins (30), ainsi que certains néophytes d'une extraction différente,

(25) - Cf. *supra* chap. 1, § 4.
(26) - *Pan* : tout ; *akéo* : guérir.
(27) - *Histoire naturelle* XXV, 11, cité par Pétrequin — *ibid.* (commentaire du Serment) — qui rappelle qu'Aristophane «fait figurer Panacée à la suite d'Esculape, qu'il fait intervenir comme dieu, *théos* , pour la guérison de Plutus (*Plut.* v. 702 et 703).»
(28) - Cf. *supra* chap. 1, § 2 & 10.
(29) - Cet ordre n'apparaîtra pas fortuit, si l'on se remémore le premier des *Vers dorés* de Pythagore : «Honore en premier lieu les dieux immortels, dans l'ordre qui leur fut assigné par la Loi.»
(30) - Jouanna pense qu'il n'y avait pas encore de femme médecin à l'époque d'Hippocrate — *ibid.* , 1ère Partie, chap. 2;

lesquels devaient obligatoirement prêter serment (*horkismèn*). Cette condition d'entrée étant la seule spécifiée dans le *Serment* , on peut penser qu'elle était suffisante. Il semble, cependant, que le disciple accepté devait aussi, au moins dans la plupart des cas, payer le maître, qui lui transmettait son futur "gagne-pain" (31); c'est notamment ce qui ressort de ce dialogue du *Protagoras* (311 b-c), où Socrate s'entretient avec un certain Hippocrate, fils d'Apollodore : «C'est comme si, supposé que tu aies eu le dessein, t'étant rendu auprès de ton homonyme, Hippocrate de Cos, celui qui fait partie du corps des Asclépiades, de payer à celui-ci, pour tes fins personnelles un salaire en argent, comme si l'on te demandait : A quel titre, Hippocrate, veux-tu, à Hippocrate payer salaire ? Que répondrais-tu ? — Je répondrais que c'est à titre de médecin. — Et en vue de devenir quoi ? — De devenir médecin, dit-il.» Au demeurant, dans le *Serment* d'Hippocrate, le néophyte jure de transmettre gratuitement l'enseignement aux fils de son maître, ce qui sous-entend que ceux dont les parents n'étaient pas médecins avaient eux à payer.

Ce n'est pas à dire que la richesse fût un critère déterminant pour entrer dans la confrérie d'Esculape. Hippocrate mettait «au premier rang les dispositions naturelles, car si la nature résiste, tout effort devient inutile» (*Loi* 1)(32). Il n'est pas douteux qu'il accordait son juste prix à tout indice révélant chez un jeune une affinité particulière avec le Dieu Sauveur. Nous n'imaginons pas qu'il eût, pour un motif vénal, repoussé un Galien, fils d'Architecte, et qui fut appelé par Esculape, en songe, au sacerdoce médical (33).

Il reste que selon le médecin de Pergame, l'antique tradition médicale, thésaurisée par les familles d'Asclépiades, reposait sur des bases plus solides que celle dont lui-même hérita :

> « Je ne blâme pas les anciens, dit-il (au début de son 2e livre *Des opérations anatomiques*) (34), de ne pas avoir écrit sur la dissection, et je loue Marinus d'avoir écrit sur ce sujet. Chez les anciens, il était superflu de composer des traités de ce genre, attendu que les élèves apprenaient de leurs parents, dès l'enfance, à disséquer comme à lire et à écrire. En effet les anciens, non seulement les médecins, mais encore les philosophes, se sont adonnés sérieusement à l'anatomie; et il n'y avait pas à craindre qu'on oubliât les procédés de dissection appris dès l'enfance comme l'art de former les caractères de l'écriture. Mais avec le temps, on crut convenable de communiquer la médecine, outre les membres de familles médicales, à des personnes qui leur étaient étrangères. A ce changement, ce qui se perdit tout d'abord, ce fut d'être exercé dès l'enfance à l'anatomie; car on admit à l'instruction des hommes faits qu'on en jugeait dignes à cause de leur vertu. Nécessairement aussi l'instruction devint moins parfaite, vu qu'on ne faisait plus son apprentissage dès les premières années... Donc, l'art étant sorti des familles d'Asclépiades, puis, de transmission en transmission, devenant de plus en plus imparfait, on eut besoin de manuels qui conservassent les explications, au lieu qu'auparavant, on n'avait eu besoin ni de manuel de dissection, ni même de traités tels que ceux que composa Dioclès, le premier à ma connaissance.»

«la première attestation d'une femme médecin apparaît sur la stèle funéraire de Phanostraté, datant du milieu du IVe siècle avant J.C. (Athènes, Musée national, inv. n° 993). La femme est qualifiée à la fois d'accoucheuse (*maia*) et de médecin (*iatros*).» Cf. aussi B. Vitrac : *Médecine et philosophie au temps d'Hippocrate* , p. 57-59; et sur le rôle des sages-femmes : cf. *infra* notre commentaire de l'article 4.

(31) - A l'époque hippocratique, les médecins recevaient des honoraires (parfois élevés) pour les soins qu'ils donnaient — cf. Jouanna : *ibid.*

(32) - Traduction : R. Joly : *ibid.*

(33) - Cf. Dr G. Barraud : *Clio en Epidaure* , chap. 10.

(34) - Cité par É. Littré : *Œuvres complètes d'Hippocrate* , tome 4 : *Serment* (Argument).

Or Hippocrate, qui consacra tout un traité à la gloire de l'"ancienne médecine", fut néanmoins l'instigateur principal de la propagation de cette science à l'extérieur de la caste des Asclépiades. On peut penser qu'il sacrifia véritablement celle-ci, au profit d'un nouveau genre de corporation où la parenté par le serment remplaçait la parenté du sang (35). Nous avons vu que traditionnellement, la parole sacrée se fixe sur le sang même de l'être auquel elle est destinée (36). N'était cette précaution rituelle, Hippocrate eût été traître au *koinon* des Asclépiades de Cos et de Cnide, cette caste jalouse de ses privilèges sacerdotaux — comme en témoignent les inscriptions de Delphes (37). Or, au contraire, l'honneur de Cos se trouva rehaussé par l'œuvre du maître, dont même les meilleurs représentants de l'école, plus ou moins rivale, de Cnide (Ctésias, et Dioclès de Caryste) devaient reconnaître la valeur (38). Appelé "Divin Hippocrate", *Théios Hippocratès* (dans les *Lettres apocryphes* du *Corpus*), il rejoignait ainsi dans son apothéose Pythagore, déifié un siècle auparavant.

Or notre Asclépiade devait être encore un enfant au jour de l'"incendie de Métaponte", qui mis fin à la Ligue crotoniaque, le seul état qui, dans l'histoire, fut jamais pythagoricien. Les chefs de la Confrérie y furent massacrés. «Seuls Lysis et Philolaos parvinrent à s'échapper (39), avec un petit nombre de novices; parmi ceux-ci étaient peut-être Hippocrate de Chios, qui s'installa à Athènes vers cette époque, Hipparque et Hippase, tous trois immortalisés par le fait que, pour avoir divulgué au public certains secrets mathématiques, ils furent "excommuniés" par les cellules de la confrérie, reconstituée quelques temps après la catastrophe en Sicile comme dans l'Italie du Sud.» Essentiel tant à la doctrine qu'à la méthode pythagoricienne, le silence devait permettre à l'Ordre de traverser les persécutions, comme le Phœnix renaissant périodiquement de ses cendres. L'ultime Secret du Maître de Samos était confié à certains, au sein des corporations d'artisans, où il représentait le principe même des secrets de métier, jalousement gardés. Tel que la loi du Nombre, pénétrant tous les arts, le Pythagorisme infiltra la cité, comme Cicéron s'en aperçut, au début de l'Empire (40). Abandonnant l'exercice du pouvoir politique, l'ordre étendit son influence dans le domaine subtil, où s'élaborent les formes du monde. Cela répondait bien, du reste, à sa vocation première, toute orientée vers l'Harmonie. Or, étant donné l'importance de la Santé (*Ygeia*) dans le Pythagorisme, il n'est guère étonnant que le serment médical légué à l'humanité soit un texte grec…

---

(35) - Du reste, au siècle suivant, d'après B. Vitrac (*op. cit.*), «la tradition des *Asclépiades* paraît très affaiblie, du moins à Cos… Praxagoras est encore désigné comme tel, mais ce n'est pas le cas pour Apollonios et Dexippe, élèves d'Hippocrate. Cela n'est pas étonnant si ce dernier a effectivement ouvert l'enseignement de la médecine à des gens extérieurs, contre salaire. Les inscriptions de la fin du IVe et du IIIe siècles mentionnent les médecins coaques sans épithète d'*Asclépiade* . L'activité de l'école de Cnide cesse également à la même époque, marquée par le début du patronage royal, en particulier à Alexandrie.»

(36) - Cf. *supra* chap. 1, § 10 & 11… Cette idée paraît universelle; en chinois : «serment se dit *mong* — composé des caractères *ming* , lumière, et *hiue* , sang» (B. Favre : *Les sociétés secrètes en Chine* , p. 77).

(37) - Cf. *supra* chap. 1, p. 32 , n. 251.

(38) - D'après H. Ey : *Naissance de la médecine* , p. 164.

(39) - M. Ghyka : *Le nombre d'or* , tome 2, chap. 1.

(40) - Cf. *ibid.* : «Cicéron finira par se persuader que le verbe de Pythagore n'a pas cessé de retentir à Rome, et qu'un grand nombre d'institutions romaines ont été copiées sur les siennes; il alla, comme trois cents ans plus tôt Timée de Tauroménium, jusqu'à rechercher à Métaponte les souvenirs se rapportant à l'ère crotoniaque»…

On sait que Pythagore vécut à une "époque-charnière", qui vit aussi Lao-Tseu, Confucius, le Bouddha et le dernier Zoroastre. De grands changements survenaient alors dans le monde, amenant la remise en cause des anciennes structures patriarcales, et notamment des castes en Inde. Située dans une région plus favorable encore au courant novateur, la caste des Asclépiades eût fait long feu. Il revint donc à Hippocrate, qui en était membre, d'en recueillir le dépôt sacerdotal, en un boisseau susceptible de traverser les siècles. Son œuvre apparaît de la sorte, comme un aspect particulier de la réadaptation traditionnelle opérée sous l'égide de Pythagore.

Les Hippocratides perpétuèrent l'esprit des Asclépiades. L'homme de l'Art devenait "père" en transmettant la *technè* . Les trois degrés de l'enseignement, *viz* le précepte (*paraggéliè*), les leçons orales (*acroèsis*)(41), et le "reste de l'enseignement" (*loïpè mathèsis*), étaient scellés par le secret, lequel était gage de la vie (*bios*) tant du médecin [art. 2] que du malade [art. 8].

*** Article 3 :**

J'utiliserai les régimes (*diætèmasi*) pour le bien des malades, selon mon pouvoir et ma raison; je m'écarterai de tout mal (*dèlèséi*) et de tout tort (*adikiè*).

L'article 3 du *Serment* est en rapport direct avec le troisème Nom divin invoqué, celui-là même qui s'inscrit sur les branches du pentagramme pythagoricien : *YGEIA* . Hippocrate, à l'instar de Pythagore, considérait le régime — *diætèma* ou *diætès* — comme l'ensemble des activités dont dépend l'équilibre physiologique (42). Le traité du *Régime* — *Diætès* — envisage, à ce titre, non seulement l'alimentation, qui est fondamentale, mais aussi divers types d'exercice physique : les jeux, la promenade, les bains, les onctions, ainsi que le coït.

Certes, ce dernier facteur (envisagé d'une autre manière, à l'article 7) joue un rôle important dans la régulation du "souffle vital" (*pneuma*)(43). Toutefois, dans la mesure où il affecte l'âme, plus encore que le corps, il n'était pas possible, dans l'optique des anciens, de le soumettre à des critères purement médicaux. En ce domaine, devaient intervenir la loi sacrée, applicable à tous, ainsi que certaines exigences spirituelles, propres à quelques-uns; interrogé sur les moments propices pour se livrer aux plaisirs de l'amour, Pythagore répondit : «— Toutes les fois que tu

(41) - D'après Meibomius (cité par Littré : *op. cit.*) : « par *paraggéliè* , il faut entendre les écrits qu'Aristote aurait nommé exotériques, et qui suffisaient à des commençants; par *acroasis* [ou *acroèsis*], les écrits qu'Aristote auraient nommés acroamatiques [*i.e.* ésotériques], et qui appartenaient à un enseignement plus élevé, et par *loïpè mathèsis* les cas particuliers et l'exercice pratique.»
(42) - Ces deux mots grecs, à peu près synonymes, ont d'ailleurs comme acception la plus courante : "genre de vie, mœurs, ensemble des habitudes du corps et de l'esprit" — d'après A. Bailly : *Abrégé du dictionnaire Grec-Français* .
(43) - Le "Qi" extrême-oriental… cf. *supra* chap. 1, p. 11, n. 40 & § 11.

voudras être beaucoup moins que tu n'es.»(44)…

Or, Hippocrate prenait en considération la *psyché* — liée au corps par le système nerveux et le sang — comme en témoigne la partie consacrée au rêve dans le traité du *Régime* (45). En jurant de s'abstenir "de tout mal", *dèlèséis* (de la même racine que "douleur") et "de tout tort", *adikiè* (qui s'oppose à *dikè* , la justice), le néophyte s'engageait donc à respecter et les corps et les âmes… Le nom *Dikè* , que porte l'une des filles de Zeus, se rattache à la racine *DIK* (ou *DICh*) qui en sanscrit signifie "direction" (46), de sorte qu'il évoque l'idée d'un axe, autour duquel peut s'enrouler le serpent de vie…

*** Article 4 :**

Je ne prescrirai à personne de *pharmacon* destiné à donner la mort, et ne dispenserai jamais de conseil allant dans ce sens; de même, à aucune femme, je ne donnerai de pessaire abortif (*pesson phthorion*).

Dans ce 4e article se trouve le mot *pharmacon* , qui apparaît central lorsqu'on considère les 1333 lettres (environ) du *Serment* . Or, étant donné l'importance symbolique de ce terme (47), qui n'est, du reste, mentionné qu'une fois, on pourrait s'étonner qu'il faille l'entendre en mauvaise part. Certes il s'agit là aussi de Panacée, car, comme le dit Socrate : «Qui sait si la vie n'est pas une mort, et la mort une vie ? […] notre corps (*sôma*) un tombeau (*sêma*) ?»(48)… Et ce "jeu de mots" n'était pas vain pour les Pythagoriciens, qui entendaient affranchir leur âme de la chair, afin qu'elle regagnât l'éther, séjour des dieux immortels (49). Toutefois, ils considéraient le suicide comme une grave entorse à la Loi divine, laquelle nous interdit de "quitter notre poste sans l'ordre du chef responsable" (50). Si donc ils cherchaient à "mourir avant de mourir", comme les adeptes de toutes

---

(44) - …d'après Diodore de Sicile, X cité en note par Mario Meunier in traduction de Pythagore : *Les Vers d'or* , *commentaire de Hiéroclès* , p. 114, n. 1.
Selon Jamblique, les Pythagoriciens «estimaient qu'il faut supprimer les accouplements contre nature et déréglés pour ne conserver, parmi les relations normales et tempérées, que celles qui visent à une procréation sage et légitime. Ils pensaient aussi que quand on procrée, on doit se préoccuper grandement de sa future descendance. D'abord — et c'est là une précaution fondamentale — on ne devrait s'engager dans la voie de la procréation qu'à la condition de mener une existence tempérée et une vie saine, ce qui exclut qu'on se rassasie de nourriture sans souci de l'opportunité et qu'on absorbe ce qui est de nature à donner au corps des habitudes néfastes, à commencer bien sûr par le vin, bu jusqu'à se rendre ivre ! Car, à les en croire, d'un mélange vil, disharmonieux et troublé, ne peuvent provenir que des semences de mauvaises qualité. […] Ces hommes éminents ne se contentaient pas de proclamer ces préceptes et conseils, mais encore ils s'exerçaient à pratiquer la tempérance. Il s'agissait là d'un héritage qu'ils tenaient de Pythagore lui-même et qui avait valeur, à leurs yeux, d'oracle delphique.» *Vie pythagorique* , 200-213,
cité in J.P. Dumont : *Les Présocratiques, l'Ecole pythagoricienne* , D8.

(45) - Cf. *supra* chap. 1, § 8.

(46) - Cf. Grandsaignes d'Hauterive : *Dictionnaire des racines des langues européennes*
& Monier-Williams : *A Sanskrit-English Dictionary* .

(47) - Cf. *supra*

(48) - *Gorgias* 492e-493a. Socrate attribue cette doctrine à un sage "Sicilien peut-être ou bien un Italique". Cf. aussi *Cratyle* 400.

(49) - Cf. la dernière partie (*Téléiotès*) des *Vers dorés* de Pythagore.

(50) - Il s'agit là d'un "précepte pythagoricien concernant le suicide", mentionné par Olympiodore in *Commentaire sur*

les traditions, ils savaient aussi "rendre à César ce qui revient à César"... Or, la médecine est un sacerdoce spécial, tourné non pas vers l'au-delà, mais vers la vie de ce monde... Le médecin officie pour Isis, la divine Mère qui prend soin des corps; il n'est point le sacrificateur d'Osiris (51)... Sa fonction lui défend toute participation à l'euthanasie, ne fût-ce que par un simple conseil (52).

Quant à la vie fœtale, il doit la respecter tout autant. Pourtant, le traité hippocratique *De la nature de l'enfant* relate cette anecdote surprenante (53) :

> «Chez une dame de ma connaissance se trouvait une baladine fort estimée, qui avait commerce avec les hommes et qui ne devait pas devenir grosse afin de ne pas perdre son prix. Cette baladine avait entendu ce que les femmes disent entre elles : à savoir que, lorsqu'une femme conçoit, la semence ne sort pas du vagin, mais demeure dedans. Ayant entendu ces dires, elle les comprit et les retint.
> Or un jour, elle s'aperçut que la semence n'était pas sortie; elle le dit à sa maîtresse et la chose vint jusqu'à moi. Ainsi informé, je lui ordonnai de sauter de manière que les talons touchent les fesses (54). Elle avait sauté sept fois lorsque la semence tomba à terre en faisant un grand bruit. A cette vue, la femme fut saisie d'étonnement.
> Je vais dire comment était ce produit : il ressemblait à un œuf cru dont on aurait ôté la coquille extérieure, et dont le liquide intérieur serait transparent à travers la membrane interne. Voilà, en un mot, comment il se présentait. Il était de plus rouge et arrondi; dans la membrane, on voyait des fibres blanches et épaisses, enchevêtrées dans une humeur épaisse et rouge; autour de la membrane, mais en dehors, se trouvaient des caillots de sang. Enfin, au milieu de la membrane, se détachait quelque chose de mince qui me parut être l'ombilic et procurer au produit la respiration en dedans et au dehors. A partir de là, s'étendait la membrane qui enveloppait entièrement cette semence du sixième jour.»

Certes, l'on estime communément que ce traité n'est pas d'Hippocrate lui-même; argument contre ceux qui qualifient le *Serment* d'"hypocrite" (55)! Il en va d'ailleurs de même pour le livre *Des maladies des femmes* (I), où sont décrites plusieurs préparations abortives, destinées à faire sortir les fœtus "mort", "paralysé", ou "à demi-développé" (56)... Est-ce à dire que les scribes d'Alexandrie aient manqué à ce point de sagesse pour regrouper en un seul corpus plusieurs enseignements contradictoires, sur une question aussi importante ? Mais rien ne nous dit qu'Hippocrate n'avait en cette matière les mêmes vues que le pythagoricien Empédocle — qui

---

le Phédon , et Cicéron in *Cat. Maj.* , 20 (d'après Mario Meunier : *Les Vers d'or* , p.233, note). «Philolaüs disait encore, écrit Olympiodore, in *Plat. Phædon.*, 150, qu'il ne fallait pas se tuer, parce que c'était un précepte pythagoricien qu'il ne fallait pas déposer son fardeau, mais aider les autres à porter le leur; c'est-à-dire qu'il faut venir en aide à la vie et non s'en prendre à elle.» Dans le *Phédon* (62b) Socrate cite "une formule qu'on prononce dans les Mystères" : «Nous sommes, nous les humains, dans une espèce de garderie, et on a le droit ni de s'en libérer soi-même, ni de s'en évader !»

(51) - Cf. *supra* chap. 1, § 6 & 7.

(52) - En outre, dans son *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale* , chap. 2, § 3, Claude Bernard rappelle que des expériences "thérapeutiques" et des vivisections furent pratiquées dans l'antiquité, quoique sur une échelle moins vaste qu'à l'époque contemporaine : «On raconte que des rois de Perse livraient les condamnés à mort aux médecins afin qu'ils fissent sur eux des vivisections utiles à la médecine. Au dire de Galien, Attale III, Philométor, qui régnait cent trente-sept avant Jésus-Christ, à Pergame, expérimentait les poisons et les contre-poisons sur des criminels condamnés à mort. Celse (*De medicina*) rappelle et approuve les vivisections d'Hérophile et d'Erasistrate pratiquées sur les criminels, par le consentement des Ptolémées. Il n'est pas cruel, dit-il, d'imposer des supplices à quelques coupables, supplices qui doivent profiter à une multitude d'innocents pendant le cours des siècles»...

(53) - Paragraphe 13 — cité par P. Theil in *Hippocrate - Le Serment - La Loi* .

(54) - D'après Littré, note P. Theil : «Il s'agit du "saut des Lacédémoniennes", dans lequel les talons viennent toucher les fesses; il est certain que ce saut provoque un violent ébranlement du corps et est capable de provoquer l'avortement, au moins au début.»

(55) - Cf. Pr J.P. Pundel : *L'avortement à travers l'antiquité et dans les livres d'Hippocrate* in *Bulletin de la Société Scientifique Médicale du Grand Duché de Luxembourg* , vol. 108.

(56) - Cité par Littré : *op. cit.*

enseignait que l'embryon humain s'achève en 7 fois 7 jours (57) — ou encore qu'Aristote — pour qui, le fœtus masculin s'anime au 40e jour de vie intra-utérine; et le fœtus féminin au 90e jour (58). Ce dernier auteur estime l'avortement licite à condition qu'il soit effectué «avant que l'embryon ait reçu le sentiment de vie»(59). Platon autorise quant à lui les sages-femmes à pratiquer cet acte «quand le fœtus est encore peu avancé» (*Théétète* , 149d) (60). Alors qu'il reconnaît ailleurs l'autorité médicale d'Hippocrate (61), et qu'il est lui-même jugé orthodoxe par un pythagoricien comme Hiéroclès (62), il préconise ouvertement la régulation des naissances dans la Cité, et qu'on détruise les fœtus de parents trop âgés (*République* 461). L'on pourra donc avoir quelque indulgence pour le médecin qui fit avorter la jolie baladine, car même si l'on conteste, avec P. Theil et A. Netter & H. Rozenbaum, son estimation de l'âge de l'œuf expulsé (63), celui-ci n'excède pas, tout au plus, 1 mois et quelques jours.

J.P. Pundel prétend (64), du reste, que le *Serment* d'Hippocrate proscrit seulement l'emploi d'un instrument (*pesson*) abortif (*phthorion*), et non pas toutes les méthodes abortives. Ce point était déjà débattu par les anciens exégètes du *Serment* , comme en témoigne ce passage de *Gynæcia* de Soranos d'Ephèse (début du IIe siècle A.D.) (65) :

> «Certains pensent que l'expulsion, *ekbolion* , est synonyme d'avortement, *phthorion* ; d'autres cependant disent que contrairement à l'avortement, l'expulsion ne désigne pas une médication mais au contraire une agitation violente du corps, comme sauter par exemple. Ainsi Hippocrate dans son livre *De la nature de l'enfant* a rejeté les abortifs et préconisé une méthode pour déclencher l'avortement en sautant de façon à ce que les fesses soient touchées par les pieds. Les opinions concernant l'utilisation des abortifs divergent cependant. Beaucoup les rejettent, se référant au serment d'Hippocrate : "Je ne prescrirai jamais un abortif" et déclarant en outre que le but de l'art médical est de prescrire et de sauver les œuvres de la nature. D'autres autorisent l'utilisation d'abortifs dans des cas exceptionnels, mais jamais lorsque la mort du fœtus est souhaitée comme conséquence d'un adultère ou comme conséquence du souhait de maintenir la beauté; mais, au contraire, toujours quand la naissance risque de devenir dangereuse, ou quand un utérus trop petit rend l'accouchement impossible, ou quand une déchirure ou une néo-malformation est apparue spontanément à l'orifice de la matrice, ou lorsque tout autre obstacle à la naissance existe. A ces considérations, correspondent aussi les opinions sur l'utilisation des moyens de prévention de la conception. En agrément avec cela, nous pensons plus sûr de prévenir la conception (66) que de tuer le fœtus.»

---

(57) - D'après Théon de Smyrne, cité par J. Biès : *Empédocle d'Agrigente* , p. 196.
(58) - In *Historia animalium* , mentionné par J.P. Pundel (*ibid.*). Celui-ci ajoute : «Saint Augustin fixe la date de l'animation entre le deuxième et troisième mois de la grossesse, se rapportant ainsi à la théorie de son ami médecin Vindicianus (IVe s.), "comes architrorum" sous Valentinien I et grand admirateur de Soranus. [...] Cette conception plus mitigée de St Augustin passe finalement dans le droit canonique qui accepte comme limite le 40e jour pour un fœtus mâle et le 80e jour pour un fœtus femelle. Cette distinction rappelle à s'y méprendre l'avis du bon vieux Aristote, mais il n'en est rien. L'argument de date provient du troisième livre de Moïse (*Lévit.* 12:1-5) selon lequel une femme ayant accouché un garçon ne peut aller au Temple avant le quarantième jour, et pour une fille, pas avant le quatre-vingtième jour.» Cf. aussi *infra* chap. 3, § 3.
(59) - *Politique* , Liv. 7, 4 cité par Littré : *ibid.*
(60) - Le traducteur L. Robin note à cet endroit : «Texte incertain».
(61) - Cf. *Protagoras* 311b-c & *Phèdre* 270c.
(62) - *Commentaire des Vers d'Or, Prologue* , p. 41.
(63) - P. Theil : *ibid.* ; A. Netter & H. Rozenbaum : *Histoire illustrée de la contraception de l'Antiquité à nos jours* , p.267.
(64) - *Ibid.* p. 26.
(65) - Cité par A. Netter & H. Rozenbaum : *ibid.*, p. 270.
(66) - ...par la contraception, *atokion* , dont Soranos a parlé juste avant.

Certes, on peut penser qu'ils furent peu nombreux, chez les anciens, ceux qui "jouèrent avec les mots" de ce texte sacré, éminemment symbolique, risquant ainsi d'encourir la malédiction promise aux parjures. Ils en étaient d'autant moins tentés que la pratique des avortements licites était une fonction reconnue aux sages-femmes, dans la cité (67). Grâce à elles, le médecin se voyait déchargé d'un acte qui, par sa violence (68), était incompatible avec la voie d'harmonie propre à l'art médical. Leur statut était en l'occurrence analogue à celui des "manœuvres" (*ergatèsi*) auxquels le disciple d'Hippocrate devait laisser l'extraction des calculs vésicaux, selon l'article 6 (du reste apparié à celui-ci). Certes le Caducée d'Esculape comporte un seul "serpent", quand la Force cosmique "en compte" deux (69) ! Contraint de préserver la pureté de son Art, le médecin laisse à l'impureté la place qui lui revient. Extraire un œuf humain ou une pierre (deux actes qui se ressemblent tant physiquement que symboliquement) (70), cela peut entrer dans le plan de la Nature supérieure… C'est néanmoins interdit aux disciples d'Hippocrate (71).

*** Article 5 :**

Pur (*hagnos*) et saint (*hosios*), je conserverai (*diatèrèso*) ma vie (*bios*) et mon Art (*technè*).

Ayant reçu de sa mère la vie et de son père (ou de son maître) l'Art, l'Asclépiade (de naissance ou d'adoption) se devait de les conserver intacts. Or le Serment sert lui-même à cette préservation, puisque sa fonction est d'enclore un "domaine réservé" (72). Commentant le second des *Vers dorés* de Pythagore, Hiéroclès écrit (73) : «Nous avons précédemment montré que la Loi est la puissance toujours égale en vertu de laquelle Dieu conduit, éternellement et immuablement,

---

(67) - Cf. *Théétète* 149 b-d : seules les femmes d'âge mûr qui avaient eu l'expérience de l'accouchement et ne pouvaient plus enfanter, étaient autorisées à exercer ce métier. Elles étaient souvent des auxilliaires précieuses pour le médecin, dans l'interrogatoire et l'examen gynécologique. Cf. Vitrac : *Médecine et philosophie au temps d'Hippocrate* , p. 57-59. Selon Jouanna (*op. cit.*, p. 173-177) : «elles avaient connaissance d'une médecine populaire, à la fois pharmacologique et magique, pour tout ce qui concerne l'accouchement… et même l'avortement». D'après Pundel (*ibid.*) : «Aspasie, la maîtresse de Périclès, est réputée pour avoir enseigné l'avortement à la jeunesse grecque, et pratiquement toutes les accoucheuses célèbres de l'Antiquité, comme Aspasie, Olympias, Clépatre, Laïs, Elephantis, ont non seulement pratiqué, mais encore enseigné avec beaucoup de détails et d'imagination les différents procédés de l'avortement, comme nous le confirment Galien, Soranus et Ætius.»

(68) - Au premier chapitre du traité *Des maladies des femmes* , Hippocrate (cité par A. Netter & H. Rozenbaum : *ibid.*) écrit : «Les avortements sont plus pénibles que les accouchements; en effet, il n'est pas possible qu'il n'y ait pas de violence dans l'expulsion de l'embryon, soit par purgatif, soit par une boisson, soit par un aliment, soit par des pessaires, soit par toute autre cause.»

(69) - Ces 2 aspects de la Double-Force sont *Génésis* et *Phthora* , chez Aristote : *De la génération et de la corruption* , et chez Platon : *Phédon* 95e, 96a, sq. Cf. *supra* chap. 1, p. 16-17. Or, en grec, "abortif" se dit précisément *phthorion*.

(70) - Cf. *supra* , la relation entre la médecine et l'art constructif, chap. 1, § 6.

(71) - La mère d'Hippocrate s'appelait Phénarète, comme celle de Socrate, laquelle était sage-femme. S'il est possible qu'elles partageaient toutes deux ce métier, comme le dit J.P. Pundel (*ibid.*), nous n'en avons pas trouvé, toutefois, de témoignage ancien, notamment dans le travail documentaire exhaustif récemment présenté par J. Jouanna (*ibid.*).

(72) - Cf. *supra* chap. 1, p. 21.

(73) - *Ibid.* , p. 67.

toutes choses à l'existence. Or nous appelons présentement *Serment* la cause qui, conséquemment à cette Loi, conserve toutes les choses dans le même état, les affermit de telle manière qu'elles sont contenues dans la garantie du Serment et qu'elles conservent l'ordre imposé par la Loi»… Certes, il s'agit là du "*Serment divin* ", qu'on retrouve dans diverses traditions, et dont le serment humain n'est qu'une imitation rituelle.

Le verbe *diatèrèo* , qui signifie "conserver jusqu'au bout", évoque, de par son préfixe *dia* , l'idée de retrancher. Le domaine circonscrit échappe ainsi aux "ténèbres extérieures", où sont rejetés les parjures, grace au pouvoir opératif de la parole. L'*imprécation* du *Serment* — «Si je m'écarte et me parjure [qu'il m'arrive] tout le contraire» — peut être considérée, si on la détache du reste, comme un 10e article qui complète le sens du 5e. Ceux-ci correspondent respectivement à la "porte des hommes" et à la "porte des dieux" — *janua inferni* et *janua cœli* — des initiations antiques (74).

Si l'on revient cependant à la division du *Serment* en neuf (le *vœu* final et l'*imprécation* n'étant plus séparés), l'article 5 apparaît alors central, et non apparié. Il représente la "quintessence"… le "moteur immobile". Toutes les prescriptions du *Serment* en découlent, tandis qu'il n'en comporte aucune, si ce n'est de préserver ce qui est.

La vie et l'art sont en effet purs (*hagnos*) par nature. A l'homme de lutter pour retrouver cette primordialité; en pratiquant notamment la *Catharsis* des Pythagoriciens. Dans le *Phédon* (75), Socrate, avant de boire le poison, nous instruit de la "Terre pure" où vivent les bienheureux, et dont la description rappelle le *PaRDeS* judéo-chrétien, n'était, dans ce dernier, l'agneau au centre des quatre "fleuves de vie" (76). Il existe une parenté sémantique (sans présumer de l'étymologie) entre les termes *hagnos* (grec), *agnis* (latin), *ignis* (latin) et *agni* (feu, en sanscrit); ce qu'illustre l'hagiographie byzantine de sainte *Agnès* , martyre à l'âge de 12 ans (nombre solaire) et représentée avec des flammes sous les pieds; il en est dit dans les *Ménées* (77) : «Les impurs (*an-agnoï*), en faisant pénétrer *Agnès* dans leur demeure ténébreuse, se sont procurés une demeure toute resplendissante de lumière».

Un autre nom traditonnel de la "Terre pure" est celui de "Terre sainte"; et ces deux idées se retrouvent dans *hosios* , le second adjectif de l'article 5… Le Collège des *Hosies* près l'*omphalos* de Delphes, était composé de 5 prêtres nommés à vie, et dont le statut spécial n'existait nulle part

(74) - C'est aussi le symbolisme respectif des 10e et 5e églogues des *Bucoliques* de Virgile — cf. P. Maury : *op. cit.* & cf. *supra* chap. 1, § 6.
(75) - *Phédon* 110-111.
(76) - Cf. *supra* chap. 1, p. 15 & p. 64-65.
(77) - Cf. J.K. Watson : *Le Christianisme avant Jésus-Christ* , p. 137; les *Ménées* sont un «livre des chrétiens grecs dont les douze parties correspondent aux douze mois, et qui contient l'office de chaque jour.»

ailleurs, en Grèce (78). On les disait descendants de Deucalion, personnage qui, sauvé d'un déluge (comme Noé), repeupla la terre avec des hommes nés de pierres (79). Une de leurs fonctions était de célébrer un sacrifice secret, tous les deux ans, au moment où les Thyades ressuscitaient Dionysos assoupi dans le van (*i.e.* l'arche). Appelés "Hosies du Pythien", ils disposaient donc de la "puissance du serpent", qui assure le passage d'un cycle à l'autre, et de la mort à la vie…

*** Article 6 :**

Je ne taillerai (*téméo*) pas ceux qui ont assurément des pierres (*lithiontas*); je laisserai aux hommes spécialisés (*ergatèsin*) cette opération.

L'article 6 proscrit un acte qui touche à la mort. L'érudit chirurgien J.E. Pétrequin a bien montré (80), en effet, que la lithotomie n'était pas, dans l'antiquité, une «opération chirurgicale» mais «une véritable boucherie» (sic), «une opération aveugle et meurtrière, vraiment indigne de l'art, et qui ne différait guère d'un homicide». Il rappelle que, selon Tite-Live, Antiochus IV de Syrie mourut ainsi, de la main de praticiens corrompus par son tuteur Tryphon, et qui firent croire au peuple que le jeune roi avait la pierre. «Ce fait, remarque Sprengel [*Hist. méd.* VII, 210], montre à quel point les lithotomistes *qui n'étaient pas liés par le serment d'Hippocrate* portaient la dépravation des mœurs.» Ainsi, dans les temps anciens, selon Raige-Delorme (cité par Pétrequin) : «La taille était abandonnée… à d'ignorants empiriques [des exécutants : *ergatèsi*], comme elle le fut longtemps dans l'Europe jusqu'au XVIIIe siècle»; quant au moyen-âge : «il est douteux qu'aucun chirurgien régulier de ces époques l'ait pratiquée. Lanfranc la condamnait comme trop dangereuse, et, dans les auteurs de chirurgie qui lui sont postérieurs, il n'est rien dit qui fasse présumer le contraire».

Le traité *ayurvêdique* de Sushruta donne «une description de la taille, qu'on suppose contemporaine d'Hippocrate ou même un peu postérieure» (81) :

> «Qu'on fasse asseoir un homme fort et sans crainte sur un escabeau de la hauteur des genoux; et, le patient étant couché sur les cuisses de celui-ci, présentant le devant du corps, avec les cuisses relevées, et ayant les genoux et les coudes réunis et liés avec les vêtements de dessous ou avec un autre lien, alors que le médecin, après avoir pressé le côté gauche de la région ombilicale bien ointe, la refoule avec le poing au-dessous du nombril, jusqu'à ce que la pierre retombe en bas; puis, ayant introduit dans l'anus les deux doigts bien oints (*index* et *médius*) dont les ongles ont été coupés, et après avoir, dans la direction du raphé, rapproché avec force l'intervalle de l'anus et du pénis, qu'une fois ayant bien atteint la vessie qui n'est ni douloureuse ni inégale, il presse beaucoup, de sorte que la pierre arrive à faire saillie comme un nœud. Si, celle-ci étant saisie, le patient a les yeux éteints et perd connaissance, si sa tête

(78) - Cf. M. Delcourt : *L'oracle de Delphes*, 1ère partie, chap. 2
& P. Amandry : *La mantique apollinienne à Delphes*, chap. 10.
(79) - Cf. P. Grimal : *Dictionnaire de la mythologie*, à l'article *Deucalion*.
(80) - *Op. cit.* (*Le Serment*, Commentaire).
(81) - *Sushruta Samhita*, *Chikitsa Sthâna* (Thérapeutique), chap. 7 (volume 2 de l'édition indienne de K.L. Bhishagratna). Le passage qui suit est donné par J.E. Pétrequin.

pend comme s'il était tué, enfin s'il est changé et semblable à un cadavre, qu'on ne lui enlève pas la pierre, car il mourrait. Mais, en l'absence de ces symptômes, qu'on s'apprête à l'enlever, et que, laissant le raphé à gauche de la longueur d'un grain d'orge, on prenne un scalpel proportionnel à la pierre, c'est-à-dire qu'on aille à droite pour la facilité de l'opération, etc...»

Mais, dira-t-on, Hippocrate préconisait des opérations également dangereuses, comme l'extraction du fœtus mort, l'ouverture des abcès du foie, la ponction thoracique ou la trépanation crânienne (82). Pourquoi donc interdire la lithotomie, seul moyen dans certains cas désespérés, de supprimer les douleurs atroces (*atrocimæ* : on lit une fois ce superlatif chez Pline l'ancien, à propos précisément des calculs vésicaux) (83) ? L'interprétation morale du *Serment* échoue à expliquer cet article 6, dont l'authenticité paraît dès lors douteuse à certains (84). Pourtant celui-ci s'intègre avec cohérence dans l'architecture symbolique du *Serment* , où il constitue le pendant de l'article 4. L'on se souvient de l'analogie entre la chute des pierres et l'engendrement des hommes, dans la légende hellénique de Deucalion, ou encore dans la doctrine hébraïque du *luz* qui désigne à la fois la pierre de *Beith-El* (à laquelle on assimile parfois la pierre *shethiyah* du Temple de Jérusalem) et le germe de vie indestructible situé dans la région sacro-coccygienne, non loin précisément de la vessie (85). Cette donnée physiologique se rencontre aussi dans des traditions indo-européennes (comme le Tantrisme), en sorte qu'on pourrait comprendre la prohibition de la taille, dans le *Serment* d'Hippocrate, comme l'interdiction de porter la main sur le centre vital qui assure la cohésion de tout l'organisme.

Ce n'est pas que le nœud gordien ne doive jamais être tranché; mais un tel sacrifice, lorsqu'il est légitime, ne relève pas du sacerdoce médical. Il appartient à la fonction royale de faire jouer en ce sens "le pouvoir des clefs" (86). Tout ce qui attente à l'intégrité physique de l'homme est, dans cette perspective, opposé à la vocation du médecin : sanctions pénales (qu'il s'agisse d'une main ou d'une tête... n'en déplaise aux émules du Dr Guillotin...) d'ailleurs interdites par les articles 3 et 7 du *Serment* : «je m'écarterai de tout tort...»; et peut-être aussi certaines opérations rituelles comme la circoncision et l'excision, d'usage immémorial chez certains peuples, où elles sont généralement laissées à des spécialistes non médecins.

Quant à la castration, elle répondait dans l'antiquité à des motifs variés. S'adjoignant fréquemment à la condition d'esclave, elle apparaît infamante dans l'*Odyssée* (XXIII, 476), où

---

(82) - Cf. Littré : *op. cit.* (Le Serment , Argument)
(83) - D'après Ch. Lichtenthæler : *Le Serment d'Hippocrate* in *Rev. Med. Suisse Romande*
(84) - Ainsi, P. Theil (*ibid.*) suppose «que cette phrase aurait été introduite dans un manuscrit à l'époque alexandrine, par un médecin de l'école d'Alexandrie qui professait de laisser la taille aux spécialistes».
Lichtenthæler, par contre, note à cette occasion : «les médecins hippocratiques étaient les serviteurs de l'Art (médical), non de leurs patients; leur déontologie différait de la nôtre, qui porte l'empreinte de la charité stoïcienne puis chrétienne»... Dans le traité *De l'Art* (traduit et présenté par R. Joly in *Hippocrate, médecine grecque*) on peut lire en effet : «...quant à la médecine, j'en vais faire la démonstration; et d'abord, la définissant telle que je la conçois, je dis que l'objet est en général, d'écarter les souffrances des malades et de diminuer la violence des maladies, *tout en s'abstenant de toucher à ceux chez qui le mal est le plus fort, cas placé, comme on doit le savoir, au-dessus des ressources de l'art* »... Ceci explique, au demeurant, l'importance accordée à la sémiologie pronostique dans la médecine hippocratique.
(85) - Cf. *supra* chap. 1, § 6.
(86) - Cf. *supra* chap. 1, p. 69.

Homère la réserve au traître Mélanthius; de même que chez Xénophon, *Cyr* VII, qui décrit le misérable état social des eunuques du temps d'Hippocrate (87). Cependant, elle avait à l'inverse un prestige inouï autour du temple de Hiérapolis de Syrie (88), où des jeunes gens se l'infligeaient rituellement — avec un couteau de pierre ou un tesson de poterie (89) — en l'honneur de la grande Déesse Cybèle et du Dieu Attis-Adonis (90). Ce sacrifice d'un genre spécial fut l'objet d'un tel engouement que l'autorité publique dut publier un édit menaçant ceux qui se mutileraient de leur couper un bras. D'aucuns ont vu dans ce rite sanglant le "degré suprême de la cathartique phrygienne" (91), ce qui apparaît paradoxal au regard des descriptions de ces amants évirés de la Déesse, parés d'atours féminins, jouant de la flûte, danseurs, hurleurs et flagellants... Toutefois, c'est certainement par souci de pureté que certains chrétiens des plus éminents — comme Origène — appliquèrent à la lettre cette parole du Christ : «il y a des eunuques qui se sont eux-mêmes rendus tels en vue du Royaume des Cieux» (*Matthieu* , XIX:12)... A part ces aspirations élevées, l'acte en question avait souvent des motivations pragmatiques voire sordides. Précaution logique quand il s'appliquait au personnel du gynécée, il devint pour les riches Romaines du Bas-Empire un moyen attractif d'éviter les avortements. Elles attendaient, d'après Juvénal (92), que chez leurs jeunes esclaves se soit «développé complètement le travail de la puberté. "Alors dit le satirique romain, Héliodore enlève les testicules". Le célèbre Héliodore, qui vivait sous Trajan, n'est mis sans doute ici que pour désigner la classe entière des chirurgiens.» Avait-il prêté serment ?

Il est vrai, comme le dit Littré (93), qu'on ne peut lire *ætéontas* au lieu de *lithiontas* , dans l'article 6 du *Serment* d'Hippocrate, ce qui aurait permis de traduire : «Je ne pratiquerai pas la taille (la castration) même sur ceux qui le demanderaient». Au reste, à l'époque romaine, les médecins — grecs pour la plupart — semblent, en cette matière, avoir été freinés par l'autorité impériale plutôt que par leur propre éthique. Ainsi : «A Alexandrie, raconte Justin Martyr, un jeune homme remit au gouverneur Félix un placet pour lui demander d'autoriser un médecin à lui ôter les testicules, attendu que les médecins se refusaient à lui pratiquer cette opération sans une permission de l'autorité. Le gouverneur n'accorda pas cette permission.» (*Prochrist apol.* II). D'après Littré,

> «la réponse des médecins de Justin se conçoit; car un rescrit d'Adrien, portant défense de faire des eunuques, condamnait à la peine capitale le médecin qui aurait consenti à opérer cette mutilation. L'édit d'Adrien fut renouvelé par Constantin (*Cod. lib.* IV, *tit.* 42). Ce qui se conçoit moins en présence de lois pénales, c'est la castration signalée par Juvénal; mais l'existence certaine d'eunuques dans l'empire romain, le renouvellement d'édits sévères contre une pareille mutilation, la mention expresse des médecins dans le rescrit d'Adrien, tout cela permet de croire que de pareils méfaits étaient fréquents. Plus tard encore, Paul d'Egine décrit deux procédés pour la castration; mais, sentant lui-même que cela est indigne d'un médecin, et

---

(87) - ...d'après J.E. Pétrequin : *ibid.* (Le Serment , Commentaire, C)
(88) - Cf. Lucien de Samosate : *La Déesse Syrienne* , XII : «Le commun du peuple prétend que ce fut Deucalion le Sisythe qui fonda ce temple et que ce Deucalion fut celui sous lequel arriva la grande inondation, etc...»
(89) - ...d'après Pline , XI, 19 & Eusèbe : *Prép. évang.* VI, 10 , cités par Pétrequin (*ibid.*); et in Lucien de Samosate : *ibidem* , le traducteur M. Meunier note, p. 123, que selon Graillot (*Le culte de Cybèle*) : «L'emploi du fer et du bronze n'était pas liturgique.»
(90) - Cf. aussi *supra* chap. 1, § 6, p. 49.
(91) - Graillot, cité par Mario Meunier in Lucien de Samosate : *ibid.* , p. 125.
(92) - Cité par É. Littré : *op. cit.* (Argument).
(93) - *Ibid.*

voulant s'en excuser, il commence par dire : "*Notre art a pour but de ramener d'un état contre nature à l'état naturel le corps de l'homme; la castration, il est vrai, a un but tout opposé; mais, comme souvent nous sommes forcés, par des supérieurs, de pratiquer la castration, il faut indiquer en abrégé le mode d'opérer* " (VI, 68).»

Ainsi donc l'on peut penser que l'article 6 du *Serment* ne fut point compris comme une prohibition de la castration par nombre de médecins grecs, sous l'Empire. Chez un Hippocrate, il est vrai, la morale le cède à l'Art ! Cependant, à ce dernier point de vue, précisément, l'émasculation et l'extraction de la pierre étaient deux opérations très proches. L'une et l'autre provoquaient la stérilité, voire l'impuissance. Par elles, l'"arbre de vie" était entamé à sa racine (94)...

Certes, selon la lettre, seule la "pierre" est défendue; pour le reste, comme l'écrit Littré : «on ne peut jouer avec le dangereux serpent d'Epidaure»... Dans un poème où sont proclamés les mêmes préceptes que ceux du *Serment* d'Hippocrate, le poète gnomique Phocylide (95) proscrit «l'emploi des abortifs, *vers* 172 ; la fourniture des poisons , *v.* 138 ; les amours illicites tant avec les femmes qu'avec les hommes, *v.* 177 ; enfin la castration (*témnéin*) des jeunes garçons, *v.* 175.»

*** Article 7 :**

Dans quelque maison (*oikias*) où je doive entrer, j'y entrerai pour le bien (*ophéléiè*) du malade (*kamnonton*), me tenant à l'écart de tout tort (*adikiès*) volontaire et de toute autre corruption (*phthoriès*) et des œuvres (*ergon*) amoureuses (*aphrodision*) sur le corps (*somaton*) des femmes, des hommes libres et des esclaves.

L'article 7 reprend certains termes de l'article 3 : *ep'ophéléiè kamnonton* , "pour le bien du malade"; et *adikiè* , le "tort". La différence de points de vue tient aux mots *diætèmasi* - dans l'article 3 - les "régimes" (de vie), et *oikias* - dans l'article 7 - qui signifie "maison", "maisonnée" (*i.e.* la famille et la domesticité) et par extension "lignée" ou "race" (96). Or dans ce nouveau contexte, l'injustice , *adikiè* , apparaît comme un aspect de la corruption *phthoriès* , ou *phthora* , laquelle est, dans la doctrine d'Aristote (97), l'un des 2 principes conjoints dont procède la vie; le principe complémentaire étant *génészôs* , ou *génésis* , la génération.

L'origine de cette dualité se perd dans les mystères d'Aphrodite, qui par ses œuvres, tour à tour, renforce et détruit l'harmonie du monde (98)... Elle, la Santé des races, permet, par la sainteté du mariage, la transmission des qualités requises aux générations. Les Hosies de Delphes lui doivent leur science de Dionysos, les Asclépiades leur art... Elle donne aussi les bâtards, les générations d'"intouchables", l'ignorance, la discorde. Les détenteurs de la science de vie doivent

(94) - Lichtenthæler (*ibid.*) a bien vu ce point.
(95) - Cité par Pétrequin : *ibid.*
(96) - Cf. A. Bailly : *Abrégé du dictionnaire Grec-Français* .
(97) - ... et chez Platon : *Phédon* 95e, 96a, sq. ; & *supra* chap. 1, p. 16-17.
(98) - Cf. Platon : *Le Banquet* , 180 d.e., sq. ; & *supra* chap. 1, p. 16.

d'autant s'en méfier qu'elle corromprait et leur âme et leur art…

Le mot *hagnos* , à l'article 5 du *Serment* , évoque, outre l'idée de pureté — qui s'attache aussi au mot *hosios* — celle de chasteté. Certes, il n'est pas exigé du médecin l'héroïsme d'Origène, fût-ce au sens figuré ! Cependant sa fonction, qui tient du côté vivifiant de la Force cosmique, implique un véritable abandon de son propre désir.

Parmi les ragots suscités par l'incroyable chasteté de Paracelse, certains pourraient être en réalité des hommages voilés : on racontait qu'un porc l'avait attaqué au sexe dans son jeune âge, le châtrant ainsi, et ceci ressemble fort à une version burlesque du mythe d'Adonis-Osiris. En outre, prétendait-on, le Calife d'Istamboul en avait fait son eunuque, ce qui pourrait rappeler, malgré le côté satirique, la situation de l'apôtre vierge, retiré en Orient, gardien des "clefs de vie" (99). Le Christ, divin médecin, et ultime héritier du sacerdoce d'Israël, n'avait-il point tracé les voies de la chasteté ? Si l'on note au demeurant que le premier empereur de Rome fut désigné publiquement comme "l'amant de toutes les femmes et la maîtresse de tous les maris" (100), l'on conviendra sans peine que la fonction royale et le sacerdoce divergent quant au traitement des maux d'amour…

Le sage n'agréait pas, du reste, les unions aberrantes, dans la Grèce même où elles étaient courantes; Socrate transmuait le goût certain qu'il avait des éphèbes en un élan puissant vers la Beauté suprême, laquelle côtoie la Sagesse (101). Par une palingénésie d'un genre spécial, il utilisait le brûlant désir (*himéros*) pour faire pousser sur les "ailes" de son âme des "plumes" grâce auxquelles elle regagnait le paradis perdu (102). Le maniement délicat de cette force qui poussa Zeus vers Ganymède fut comparé par le maître d'Alcibiade au pilotage d'un attelage à 2 chevaux, dont l'un est soumis et l'autre retors; le but étant de contrer le second sans freiner le premier. Platon dans *Les Lois* rapproche la frénésie d'amour de l'ivresse des banquets (103). Quoiqu'il juge que «ces choses échappent de nature au contrôle du législateur», il condamne le déversement du sperme hors le sillon femelle adéquat (104), et prévoit la déchéance civique pour ceux qui commettraient cet acte sans l'entourer du secret. Son point de vue sur la question s'accorde, d'après Clément d'Alexandrie (105), avec l'enseignement de Saint Paul. Ce dernier ajoute toutefois une précision technique : «Perpétrant l'infamie d'homme à homme, ils reçoivent en leurs personnes l'inévitable salaire de leur égarement.» (*Romains*, I : 26-27)…

---

(99) - Cf. Dr R. Allendy : *Paracelse, le médecin maudit* , chap. 1 et 2; & *supra* chap. 1, § 6.
(100) - Cf. Suétone : *Vie des douze Césars* , Livre 1, § 52. Il reste que l'assertion pouvait être, là aussi, calomnieuse…
(101) - *Phèdre* 254b.
(102) - *Ibid.* 251b, sq.
(103) - *Les Lois* , I, 636d, sq.… Paracelse a été accusé, par les médecins de Bâle, d'ivrognerie et d'homosexualité, rejoignant ainsi dans l'opprobre les Templiers… Il est vrai qu'il fréquentait alors, à Zurich, des étudiants qu'il appela, à la manière de Rabelais, *combibones optimi* , "mes aimables compagnons de bouteille" mais en quel sens l'entendait-il ? Cf. Dr R. Allendy : *ibid.* , chap. 5; & *supra* chap. 1, p. 55, n. 522.
(104) - *Les Lois* , VIII, 841 b-e… Paracelse enseignait qu'un tel acte (volontaire) cause des perturbations psychiques graves — d'après Allendy : *ibid.* , chap. 6.
(105) - *Le Pédagogue* , Livre II, chap. 10, § 86.

*** Article 8 :**

A la faveur de mes soins, ce que je verrai ou entendrai; ou bien en dehors des soins, ce qui concerne la vie (*bion*) des hommes; [ces choses] qu'il ne faut pas divulguer, je [les] tairai, regardant de telles choses comme "indicibles" (*arrèta*).

Le mot *arrèta* appartient au vocabulaire des initiations antiques (106). Admis dans les maisons, et dans le secret des matrices, le médecin est une sorte de prêtre du Mystère immanent à l'homme (107)... Harpocrate, né du commerce d'Isis avec Osiris défunt, était représenté comme un enfant mettant un doigt sur la bouche. Dieu de la discrétion et du silence, il symbolisait (108) «l'éternelle jeunesse, et tout ce qui est, par l'alternance de la vie et de la mort, perpétuellement rajeuni». C'était un aspect d'Horus, Cœur du monde, et Maître du faucon (*harpès*), qui symbolise la célérité de l'esprit...

Que dire du secret ? Il n'en est pas question expressément chez Galien, pourtant fervent admirateur d'Hippocrate, non plus que chez les grands compilateurs Oribase et Ætius. On trouve chez Cicéron (*De officiis*) (109) une phrase, et une seule, sur ce sujet : «Les médecins qui pénètrent sous le toit et dans les chambres à coucher d'autrui doivent cacher beaucoup de choses, même sous l'offense, quoiqu'il soit difficile de se taire quand on pâtit».

L'opposition entre la caste gouvernante et l'institution médicale atteint ici, en effet, son paroxysme. L'établissement de l'ordre public s'arrête là où commence le domaine privé, familier au médecin. Celui-ci a reçu de ses pairs des "clefs" qui donnent accès à la vie (*bios*) des hommes, fussent-ils côtoyés en dehors des soins. Après s'être engagé, dans l'article 2, à ne pas confier ces "clefs" à des profanes, il doit maintenant jurer de ne pas livrer le contenu du "coffre". Il est donc voué à l'obscurité abyssale, à l'instar d'Esculape, assimilé à l'un des Cabires (110). Ces forgerons souterrains, gardiens des "trésors cachés", présentaient un double aspect sinistre et bénéfique, lequel se retrouve sans contredit dans la caste médicale...

---

(106) - Cf. Ch. Lichtenthæler : *op. cit.*
(107) - Le corps humain est, selon la Tradition, le Temple véritable —cf. *supra* chap. 1, § 6 & 7.
(108) - ... d'après Plutarque : *Isis et Osiris* , 19 (ainsi que la note de M. Meunier , p. 74-75).
(109) - Cité par le Pr R. Villey : *Histoire du secret médical* , p. 17.
(110) - Cf. *supra* chap. 1, p. 65.

*** Article 9 :**

Ce serment (*horkos*) mien, si je l'accomplis (*poiéonti*) jusqu'au bout, et ne le viole pas, qu'il me soit donné de jouir d'une vie (*bios*) et d'un art (*techné*) de bonne réputation, auprès de tous les hommes (*anthropoïs*), pour toujours (*éis ton æéï chronon*). Si je m'en écarte et me parjure, [qu'il me soit donné] tout le contraire.

L'article 9 comporte 2 temps, qui correspondent aux 2 aspects opposés de la Force cosmique. En agissant (*poiéonti*) (111) conformément à l'ordre divin, promulgué par le serment, le médecin verra sa vie et son art fleurir par devers les hommes (*anthropoï*) et le temps (*chronos*). Pôle de l'humanité, *Kronos*, pour n'être pas nommé expressément, n'en est pas moins présent. La chute promise aux parjures répète la perte de l'âge d'or.

Certes il n'est pas dit que la rétribution soit éternelle, non plus d'ailleurs que la peine (112). La tradition grecque n'est pas une religion, à proprement parler. Elle privilégie la Sagesse, qui veut que toute action appelle une réaction se manifestant au même niveau d'existence. Nul désordre n'affecte l'harmonie cosmique. Nul péché n'altère l'essence d'un être. Nulle action vertueuse ne peut conduire un homme par delà son ego; il atteindra au mieux une perpétuation de sa vie dans une modalité incorporelle, ce que les extrêmes-orientaux appellent "longévité"; ou dans le corps de ses descendants, ce qu'ils appellent "postérité" (113).

L'architecture du *Serment*, qui est aussi celle des *Bucoliques* de Virgile, ressemble au demeurant à celle du *Ming-Tang*, lequel symbolise l'ordre régissant l'humanité (114). A la case 5 où siège le roi-pontife, *Wang*, correspond, dans les *Bucoliques*, l'églogue centrale, dédiée à César. C'est l'"invariable milieu", *la vie et l'art purs et saints* de l'article 5 du *Serment*, l'étalon de la mesure humaine. La force de César, la douceur vivifiante d'Hippocrate en procèdent. Miroir, il réfléchit la Lumière. Coupe, elle concentre l'Elixir. Ô Muse, tu nous amènes le Remède…

4	9	2
3	5	7
8	1	6

(111) - Cf. *supra* chap. 1, p. 37, n. 299.
(112) - Le mot *æéi*, qu'on traduit par "toujours", indique la perpétuité plutôt que l'éternité.
(113) - Cf. *supra* chap. 1, p. 55-56, note 527.
(114) - Cf. *supra* chap. 1, p. 12 & 27.

RESUME

Le *Serment* est attribué à Hippocrate par la plupart de ses commentateurs. Ch. Lichtenthæler souligne que ce sont les mots *bios* (vie) et *techné* (Art) qui reviennent le plus souvent, dans ce bref texte. E. Hoffmann a montré que ce serment - qui comprend 9 articles - est construit d'après le procédé stylistique dit "des anneaux imbriqués" : l'article 9 entre en résonnance avec le premier; le 8e avec le second; le 7e avec le 3e; le 6e avec le 4e; et le 5e, qui est le seul non apparié, représente la "quintessence" de l'Art. On retrouve du reste la même architecture dans les *Bucoliques* de Virgile (d'après P. Maury). En outre, malgré de légères variations, entre les manuscrits grecs, le nombre de lettres du *Serment* paraît être 1333 (= 666 + 1 + 666), nombre remarquable dans le Pythagorisme; la lettre centrale (la 667ème) est l'initiale du mot *pharmacon* dont le double sens est celui de "remède" ou "poison"; au reste, cette lettre ϕ évoque elle-même, symboliquement, l'idée du Caducée. Enfin, comme le serment maçonnique, le serment d'Hippocrate comporte 3 parties, *viz* , évocation, engagement, imprécation. Quant à l'objet de chaque article, on peut le définir ainsi :

1 - Evocation des dieux
2 - Devoirs envers la Confrérie
3 - Promotion de la Vie
4 - Interdiction de tuer
5 - Quintessence
6 - Interdiction d'atteindre le centre vital
7 - Chasteté dans l'Art
8 - Secret
9 - Vœu et imprécation.

* *
*

CHAPITRE III

ETHIQUE MEDICALE DES GRANDES CIVILISATIONS

1 — LA "CHRETIENTE"

Le 17 Messidor de l'An XIII (1), le Conseil de l'Ecole de Médecine de Montpellier propose à ses nouveaux diplomés un serment qui rappelle celui d'Hippocrate (2) :

> «En présence des Maîtres de cette Ecole, de mes chers condisciples et devant l'effigie d'Hippocrate, je promets et je jure, au nom de l'Etre Suprême d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine.
>
> Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent et n'exigerai jamais un salaire au-dessus mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe, ma langue taira les secrets qui me seront confiés, et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime. Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.
>
> Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses. Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque !»(3)

A la suite de Montpellier, la plupart des facultés de médecine, en France, allaient rétablir la pratique d'un serment; le mouvement fut lent à son début, et dut son achèvement, dans les "années trente", au courant néo-hippocratique, patronné par le Pr Laignel-Lavastine (4). La "civilisation des droits de l'homme", de vocation planétaire, était ainsi munie d'un serment médical (5). La nouvelle fortune de celui-ci rappelle celle du serment olympique; dans les deux cas, l'interruption a duré plusieurs siècles.

En effet, quand en 476, l'Empire d'Occident succomba aux barbares, la clarté de la pensée grecque, déjà obscurcie dans la mentalité romaine, se retira, pour le coup, en Orient. Le Nord allait connaître, après la théurgie de Lug et de Wodan, celle d'un sacerdoce chrétien, qui pratiquait une médecine basée sur la foi (6)... Au Sud, l'héritage hellénique fut certes mieux préservé. Si la chaîne de la tradition ne se rompit pas de Pythagore à Virgile, et de Virgile à Dante, on peut aussi penser que la médecine de Salerne bénéficia de son implantation sur une terre jadis élue du Maître de Samos. Dans cette école fondée au IXe siècle, et appelée *Civitas Hippocratica* , les élèves du temps de l'empereur Frédéric II (début du XIIIe siècle) étaient liés par un serment — dont le texte est malheureusement perdu (7).

---

(1) - 6 juillet 1805

(2) - ... d'après P. Theil : *Hippocrate. Le Serment. La Loi* ; & G. Despierres : *Le Serment d'Hippocrate* , in *Colloque France-Grèce* , octobre 1985. Toutefois, suivant R. Saury — *Manuel de Droit médical* , p. 35 — bien que ce texte eût été rédigé vers 1790 (1794 ?) par le Doyen René et le Professeur Fouquet, de la Faculté de Montpellier, celle-ci ne l'aurait adopté (à l'initiative du Doyen Lallemand) qu'en 1834; de 1805 à 1834, on y aurait prêté serment en latin.

(3) - On notera que ce serment n'interdit ni l'"opération de la pierre", ni l'avortement.

(4) - Cf. *infra* chap. 5 § 3.

(5) - On en trouve actuellement diverses variantes de par le monde : cf. *infra* chap. 4.

(6) - Cf. notamment P. Winter : *Le Moyen-Âge* , in *Histoire générale de la Médecine* , Laignel-Lavastine , tome 2, p.10.

(7) - Cf. J.R. Duval : *Serment d'Hippocrate, précédé d'une notice sur les serments en médecine* , p.5; & A.M. Chevalier : *Le Serment d'Hippocrate* (Thèse), p.32.

L'influence de la civilisation islamique, installée non loin de là, en Sicile et en Tunisie, était toutefois devenue prépondérante depuis le XIIe siècle. Au reste, c'est par elle, plutôt que par Byzance (8) et Varenne (qui ne fournirent aux Catholiques que quelques traductions et commentaires, de diffusion limitée) (9), que la Chrétienté occidentale allait renouer avec la pensée grecque, laquelle, augmentée des doctrines d'Avicenne et d'Averroès, fut à l'origine de la scolastique… Collationnées en arabe, au IXe siècle, par le chrétien Honein Ibn Ishâq de Bagdad (10), les œuvres d'Hippocrate avaient été en partie ramenées d'Orient, et retraduites en latin, par le savant voyageur Constantin l'Africain (11). Le même travail fut accompli et complété, un siècle plus tard, à Tolède, par Gérard de Crémone, l'un des principaux auteurs du transfert de la science arabe à l'Occident chrétien (12).

A l'Université de Médecine de Paris, en 1270, le programme de licence (13) comportait : Hippocrate (*Aphorismes* , *Pronostic* , *Régime des maladies aiguës*); Galien; Théophile et Philaret (auteurs byzantins); Iohannitius (Hunain Ibn Ishâq); Isaac Israëli et Isaac Ibn el Ghazzâr (de Kairouan). Et à Montpellier en 1309 : Hippocrate (mêmes traités); Galien; Iohannitius; Isaac Israëli; Avicenne ou Rhazès ou Constantin l'Africain (sa traduction d'Al-Maghûsî de Shîrâz) (14)… A l'occasion de leur doctorat, les étudiants se voyaient remettre (15) un anneau d'or, un bonnet carré et un exemplaire des œuvres d'Hippocrate; mais devaient-ils prêter serment ?

Si leur cursus universitaire, d'après les documents d'époque, était émaillé de nombreux *juramenta* , il n'est point fait mention du serment d'Hippocrate (16). On «jurait fidélité à ses maîtres (17); à la Faculté, aux évêques, aux autorités religieuses, [on] jurait d'assister à la messe, d'arriver à la messe avant l'épître…etc…», le tout dans une ambiance quelque peu "molièresque" (18).

Certes, il y eut, par la suite, en France sous l'"Ancien Régime", de "nombreuses petites Universités médicales", dont certaines disposaient d'un serment professionnel (19) : «par exemple, celui ayant cours à la Faculté de Pont-à-Mousson au XVIIe siècle, texte en latin où l'on retrouvait la

---

(8) - Dans la Chrétienté grecque, la tradition hippocratique se perpétua : «Oribase de Pergame, personnalité dominante du IVe siècle, réunit dans les 70 livres de sa *collection médicale* les textes de la plupart des médecins de l'Antiquité, les plus grands, comme il le déclare dans son introduction, adressée à l'empereur Julien, qui avait commandité l'œuvre. Ainsi fut sauvegardée la suite de la médecine Hippocraticogalénique qui survivra à son fondateur jusqu'au XVIIIe siècle. Ce respect d'Hippocrate se traduit par sa quasi canonisation. Une enluminure, d'ailleurs bien connue, le représente en évangéliste. Aphorisme en mains.» — d'après Pr E. Voridis : *Coup d'œil sur la médecine byzantine* in *Colloque France-Grèce* , octobre 1985.
(9) - Cf. D. Jacquart et F. Micheau : *La médecine arabe et l'Occident médiéval* , chap. 3, p.92.
(10) - Cf. *ibid.* , chap. 1 & Dr Lucien Leclerc : *Histoire de la Médecine arabe* , tome 1, livre 2.
(11) - Né à Carthage en 1020 et mort au Mont Cassin en 1087.
(12) - Cf. D. Jacquart et F. Micheau : *ibid.* , chap. 3 & 4.
(13) - La faculté conférait trois ordres de grades : la baccalauréat, la licence et le doctorat — cf. notamment A.M. Chevalier : *ibid.* , chap. 2, p.31-52.
(14) - Cf. D. Jacquart & F. Micheau : *ibid.* , chap. 5, p.172 et 181.
(15) - …à Montpellier, tout au moins…
(16) - … ni à Paris, ni à Montpellier.
(17) - D'après le Pr G. Despierres : *Le Serment d'Hippocrate* in *Colloque France-Grèce* , oct.85.
(18) - selon l'appréciation du Dr J. Poncel : *Les Serments médicaux* in *Permanences de la médecine* , p.239… Les statuts de la Faculté comportaient néanmoins des clauses éthiques, comme celles-ci :
«—Les docteurs de la Faculté cultiveront entre eux l'amitié.
— Nul n'ira voir un malade sans y être expressément invité.
— Les secrets des malades sont inviolables. Nul ne peut révéler ce qu'il a vu, entendu ou simplement soupçonné chez eux.» — cité par A.M. Chevalier : *ibid.* , p.43.
(19) - d'après Despierres : *ibid.*

notion du secret professionnel, de respect vis-à-vis des Maîtres, mais on était loin du véritable serment d'Hippocrate»(20)...

2 — LE MONDE ISLAMIQUE

Paradoxalement peut-être, le serment d'Hippocrate avait été conservé par les musulmans. L'Islam s'accomode, il est vrai, de la diversité des sagesses qui lui sont antérieures — «Allez chercher la science jusqu'en Chine» dit le Prophète...

Dans l'Andalousie des trois religions, se perpétuait la tradition d'Hippocrate. Le médecin musulman Ibn Zuhr (l'Avenzoar des latins - XIIe siècle) (21), dans son *Taysir* , rappelle à ses confrères «leurs responsabilités "quand ils sont de véritables médecins, croyant à leur religion, non infidèles à elle, ni même en doutant, et quand ils tiennent le serment d'Hippocrate". "Hippocrate, ajoute-t-il, exige le serment de tous ceux qui lisent ses livres et eux-mêmes doivent l'exiger à leur tour de leurs élèves. Mon père (que Dieu ait son âme !) le reçut de moi quand j'étais encore enfant et que je commençais mes études de médecine".»

Trois siècles auparavant, Honein Ibn Ishâq, le grand traducteur d'Hippocrate, n'avait-il pas refusé au Calife de Bagdad de lui fournir du poison (22), en arguant de sa religion (chrétienne) et du *serment* auquel étaient tenus les médecins ?

En Egypte, au XIe siècle, le Chef des médecins, Alî Ibn Ridwân (nommé par le Calife El-Hakîm) soumit la corporation à 7 règles (23), conformes à la déontologie hippocratique exposée dans le *Serment* et d'autres traités du *Corpus* (*Du médecin* , *De la Bienséance* , *Préceptes*) :

«— 1 : Etre sain de corps et d'esprit.
— 2 : Avoir le corps et les vêtements propres, et une bonne tenue.
— 3 : Garder les secrets des malades et ne rien divulguer de leurs maladies.
— 4 : S'occuper exclusivement de la guérison des malades et ne pas songer à la rémunération qui en reviendra; se donner aux pauvres de préférence aux riches.
— 5 : Chercher à être savant et utile autant que possible.
— 6 : Avoir le cœur pur et exempt de convoitise, détourner les yeux des trésors et des femmes, aperçus dans les maisons des grands; éviter de s'y intéresser.
— 7 : Etre sûr et fidèle; ne préparer aucun poison et ne pas en divulguer la préparation; ne pas donner d'abortif; soigner ses ennemis (24) comme ses amis.»

---

(20) - En Grande Bretagne, à la faculté de médecine de St Andrews (Ecosse), d'après une lettre que nous avons reçu de son "pro-doyen", le Dr D.W. Sinclair (11-06-1990), un serment médical en latin, assez fidèle à Hippocrate (enjoignant notamment le respect des maîtres, le refus de prescrire du poison, la pureté et la chasteté dans les maisons des malades, ainsi que le secret médical) fut pratiqué durant quelques dizaines d'années au XVIIIe siècle, puis abandonné — cf. *Infra* chap. 4 § 4.

(21) - Cf. Dr Faraj : *Les médecins musulmans d'Andalousie et le Serment d'Hippocrate* in *L'Islam et l'Occident* , *Les Cahiers du Sud* , 1947.

(22) - Cf. Dr L. Leclerc : *Histoire de la médecine arabe* , tome 1, livre 2. L'anecdote est reprise par Littré (tome 4) dans son *Argument* sur le *Serment* .

(23) - Cf. Dr L. Leclerc : *ibid.* , tome 1, livre 4 & Dr A. Amal : *L'Islam et la culture médicale* , Thèse, p.307. Bien que les *7 Règles* d'Ibn Ridwân aient été proposées récemment comme base d'un serment islamique moderne, elles constituent plutôt, originellement, un code de déontologie.

(24) - On pourrait déceler ici une nuance, par rapport à la déontologie d'Hippocrate, qui refusait, quant à lui, de soigner les ennemis des Grecs (cf. *supra* chap. 1 § 8).

Au regard du Droit musulman, l'exercice de la médecine relève de la catégorie *Fard kifâya* , *i.e.* une obligation qui dans la communauté, doit être remplie par certains (25). Ceux-ci sont, dès lors, dispensés des activités de même catégorie, mais de nature opposée : par exemple, la médecine s'accorde avec l'enseignement, mais nullement avec l'exercice de la justice pénale; ainsi, lors de la peine pour vol grave, le médecin pourra, tout au plus, observer, et arrêter l'hémorragie dès le travail du glaive… Quant aux obligations religieuses personnelles (*Fard 'ayn*) le médecin n'en est certes pas dégagé, encore qu'il puisse bénéficier, dans le cadre de sa profession, de certaines dérogations mineures — comme, par exemple, de pouvoir regarder la nudité des corps (26), normalement interdite au croyant.

Pour ce qui est des questions juridiques dont la réponse n'apparaît pas directement dans le *Coran* ou la *Sunna* (la tradition prophètique) — *i.e.* les deux sources principales du Droit islamique — la communauté musulmane dispose de l'*ijtihâd* — "effort créateur de la norme" — confié traditionnellement aux plus savants et aux plus sages dans la religion. Cette jurisprudence islamique se base sur deux principes :

• le *Qiyâs* : *i.e.* le "principe de déduction analogique", qui consiste à comparer un cas actuel à d'autres similaires survenus du temps du Prophète ou des premiers Califes, et à en tirer une règle.

• l'*Ijmâ'* : *i.e.* le "principe d'unanimité", qui consiste en un consensus de la communauté sur une question donnée, dont la réponse n'est pas trouvée dans le Coran ou la Sunna; par communauté, il faut surtout entendre ici l'ensemble des experts dans la *Sharî'a* (Loi sacrée).

Toutefois, si de ceux-ci émanent plusieurs avis — *fatâwâ* — divergents sur une même question, cela n'est point tenu pour fâcheux, mais pour une marque de la Miséricorde divine, qui laisse toujours à l'homme une certaine liberté. Au reste, ce qui prime avant tout, en Islam, c'est la pureté d'intention, comme l'affirme le fameux *hadîth* (parole du Prophète) selon lequel «les actes ne valent que par les intentions»…

La médecine, comme toute science, amène, au fil du temps, de nouveaux dilemnes, qui sont naturellement soumis à l'*ijtihâd* . On se fondera, par exemple, sur un *hadîth* où le Prophète recommande de se traiter sans spécifier le genre de traitement, ainsi que sur un principe de jurisprudence qui veut que «la règle absolue ramène le cas restrictif au cas général» pour déclarer la greffe d'organe licite (27). Un autre *hadîth* , cependant, qui prohibe l'usage de moyens illicites en thérapeutique, a pu donner lieu à des *fatâwâ* contraires… De même, la contraception n'est réprouvée que par certains docteurs (28) qui s'appuient notamment sur le verset 119 de la Sourate 4 (*Les Femmes*) : «Et je les inciterai à changer la création d'Allâh…», où cette parole est attribuée à Satan; d'autres réfutent l'argument, en rappelant que Mohammed n'a pas condamné le *'azl* (*coïtus*

---

(25) - Cf. Dr A. Amal : *ibid.* , chap. 1; & *Islamic Code of medical ethics* (*International Organization of Islamic Medicine* , Kowait document), chap. 1.
(26) - …selon l'avis du fameux docteur sunnite Fakhr ad-Dîn ar-Râzî (XIIe siècle), dans son commentaire de la sourate 24 du Coran.
(27) - Cf. Dr A. Amal : *ibid.* , chap. 1, p. 33.
(28) - *ibid.* , chap. 12.

interruptus) comme le relate ce *hadîth* (29) : «Un musulman dit au Prophète — sur Lui le Salut et la Paix ! — : "Les Juifs disent que le *'azl* est un infanticide mineur." Le Prophète répondit : "Non; les Juifs ont menti. Si Allâh veut créer quelqu'un, personne ne peut l'en empêcher."»

Notons, par contre, que l'avortement est généralement rangé avec les crimes de sang; sauf en cas de grave affection fœtale ou de danger mortel pour la mère, où il est alors permis (30); et l'euthanasie est formellement proscrite car le Coran condamne le suicide.

De nos jours, les nombreuses innovations médicales appellent une confrontation entre médecins et juristes musulmans, comme celle qui s'est instaurée, depuis quelques années, dans le cadre de l'Organisation Internationale de Médecine Islamique basée au Koweit…

Or, certaines questions éthiques se posaient déjà, lors de l'âge d'or de la médecine arabe, pour lesquelles l'on se référait à Hippocrate plus encore qu'à l'*ijtihâd*, qui est pourtant le moyen spécifique par lequel l'Islam s'adapte aux conditions de temps et de lieu. Cette attitude transparaît dans l'ouvrage intitulé *Adab at-Tabîb* , "Ethique du médecin", de Ishâq Ibn 'Alî El-Ruhâwî (IXe siècle), au point que son traducteur M. Levey déclare (31) qu'il manque aux musulmans, comme aux anciens, cette "part de combat et de conflit qui résout les difficultés éthiques, mieux que cette entreprise sans fin de réarrangement des pièces d'un puzzle". Cependant, une autre interprétation nous apparaît plausible, à la lumière de la vie du Prophète : ce dernier soignait par des moyens théurgiques, et parfois paradoxaux (comme la prescription de miel dans la colique); néanmoins, il envoyait plus souvent les malades à un médecin nommé Hârith, dont rien ne dit, du reste, qu'il fût musulman. Dans les affaires humaines, comme la médecine, ou encore la culture des palmiers, Mohammed s'en remettait souvent aux us et aux techniques de son temps (32), pourvu qu'ils ne fussent pas incompatibles avec la pureté du culte qu'il instaurait. Ses fidèles adoptèrent la même attitude, qui devait leur permettre d'endosser, par la suite, la science et la philosophie grecques, fondées sur l'idée d'harmonie. Plutôt que serviteurs de l'Art, il est vrai, les médecins musulmans doivent se sentir serviteurs du malade, dans la mesure où, selon un *hadîth* , Allâh siège près ce dernier (33). La doctrine de la proximité, entre le Transcendant et l'homme, remonte, selon l'Islam, au patriarche Abraham (34). Le serment médical d'Assaph et Yohanan s'y rattache sans conteste.

---

(29) - *Tirmidhi* 1136, cité in *Bulletin of Islamic Medicine* , vol. 1, second edition, *Proceeding of the First International Conference on Islamic Medicine* (Kuwait 1981), p. 396.
(30) - C'est notamment l'avis d'Ar-Ruhâwî (IXe siècle) dans son *Adab at-Tabib* (Ethique du médecin). Selon un *hadith* , cependant, le souffle ne commence à animer le fœtus qu'après trois périodes de 40 jours, qui correspondent successivement à la "goutte de sperme", ou grumeau de sang et à l'embryon (étapes distinguées par le Coran); c'est pourquoi la plupart des docteurs tiennent pour moins grave l'avortement avant 120 jours — cf. Dr A. Amal : *ibid.* , chap. 11 & I. Ghanem : *Islamic medical jurisprudence* , chap. 5.
(31) - Introduction, p. 17.
(32) - Cf. Ibn Khaldûn : *Discours sur l'Histoire Universelle* (tome 3), chap. 6, § 24.
(33) - Cf. *supra* chap. 1, § 8, p. 55, n. 525.
(34) - Cf. C.A. Gilis : *Marie en Islam* , p. 81; & Dr S. Ammar : *Les grands traits de la médecine arabo-islamique* in *La Tunisie médicale* , vol. 58, p. 576.

3 — LA TRADITION HEBRAÏQUE

«Voici l'alliance (35) qu'Assaph, fils de Berakyahou, et Yohanan, fils de Zabda, ont conclue avec leurs disciples qu'ils ont adjurés en ces termes :
"Ne vous avisez pas de tuer quiconque par des sucs de racines et ne faites pas boire une potion abortive à une femme enceinte par adultère.
Ne vous laissez pas tenter par la beauté d'une femme et ne commettez pas l'adultère avec elle.
Vous ne divulguerez aucun des secrets qu'on vous a confiés et accepterez à aucun prix de nuire ou de détruire.
Vous ne fermerez pas votre cœur à la pitié envers les pauvres et les déshérités, pour les soigner; et vous ne direz pas que le bien est mal et que le mal est bien.
Vous ne devez pas vous engager dans la voie des charlatans qui charment, exorcisent et ensorcellent, afin de séparer le mari de sa chère épouse et celle-ci du mari qu'elle a choisi dans sa jeunesse.
Vous ne vous laisserez tenter par aucune richesse et par aucune rançon pour favoriser un acte de débauche.
N'ayez jamais recours à l'art des idolâtres pour soigner quiconque et n'ayez aucune confiance dans leurs méthodes thérapeutiques. Plus encore, vous aurez en horreur et vous détesterez et haïrez tous leurs serviteurs et ceux qui croient en eux et aussi ceux à qui ils inspirent confiance. Toutes leurs idoles sont vaines et inutiles : elles ne sont que du néant, que des esprits morts, incapables d'aider des cadavres. Comment donc pourraient-elles venir en aide à des êtres vivants ?
C'est pourquoi vous n'aurez confiance qu'en votre Dieu, le Dieu de la Vérité et de la Vie, car Il donne la mort et la vie; Il frappe et Il guérit. Il enseigne à l'homme la science et la sagesse de guérir. Il frappe loyalement et avec justice; Il guérit avec amour et miséricorde.
Vous ne pourrez Lui cacher aucune mauvaise intention ni ruse, car rien n'échappe à ses Yeux. Il fait pousser les plantes médicinales, et par sa Bonté infinie, Il prête aux sages le pouvoir de guérir, afin qu'ils puissent proclamer, dans toutes les assemblées, ses merveilles et sa grande Miséricorde, pour que tous les êtres vivants sachent qu'Il est le Créateur, et qu'en dehors de Lui, nul n'a le pouvoir de guérir.
Car les peuples (étrangers) ont confiance dans leurs idoles bien qu'elles soient incapables de les aider dans leur détresse ou de les sauver de leurs ennuis; car ils adressent leurs vœux et leur espérance à des morts. C'est pourquoi il conviendra de vous séparer d'eux, de vous écarter et de vous éloigner de leurs idoles détestables, pour vous attacher au nom de l'Eternel, votre Dieu, le Dieu des esprits de toutes les créatures; car Il tient dans ses mains l'âme de tous les êtres vivants, qu'Il peut faire mourir ou ressusciter, et personne n'échappe à sa puissance.
Pensez tout le temps à Lui et suivez-Le dans sa vérité, la droiture et la perfection, afin que vous réussissiez dans toutes vos entreprises. Il vous donnera son aide pour (assurer) votre succès, afin que vous soyez estimés par toutes les créatures. Alors les peuples abandonneront leurs idoles et désireront ardemment servir Dieu comme vous, car ils s'apercevront que leur confiance n'était que vanité, et vains leurs efforts; car ils se sont voués au service de dieux incapables de les aider.
Soyez forts et ne vous laissez pas décourager car vos efforts seront récompensés. Dieu sera avec vous si vous êtes avec Lui, si vous gardez son alliance, si vous suivez ses lois et lui restez fidèles. Alors vous serez considérés comme des saints aux yeux de tous les hommes, et ils diront : "Heureux, le peuple à qui cela arrive — Heureux le peuple dont l'Eternel est le Dieu".

Les disciples répondirent alors en disant : "Tout ce que vous nous avez ordonné, nous le ferons, car ce sont les Commandements de la Torah et nous devons les accomplir de tout notre cœur, de toute notre âme et de tout notre pouvoir. Nous devons agir et obéir sans nous écarter ni dévier; ni à droite, ni à gauche."
Ils bénirent ensuite leurs disciples au nom du Tout-Puissant, à qui appartiennent le ciel et la terre. Ils continuèrent encore à les adjurer en disant :
"Voilà Dieu : ses saints et sa Torah sont témoins que vous Le craindrez, et que vous ne vous écarterez pas de ses Commandements et que vous marcherez avec droiture dans ses Voies.
L'âpreté du gain ne devra jamais vous inciter à aider quiconque à souiller une âme innocente.
Vous ne préparerez pas de poison à un homme ou à une femme qui voudraient tuer leur prochain. Vous ne direz pas non plus la composition de tel poison, et vous n'en remettrez à personne; vous n'en parlerez pas du tout. Vous ne chargerez pas de sang (de crimes) dans la pratique de la profession médicale. Vous ne provoquerez pas intentionnellement une maladie à un être humain. Vous ne provoquerez pas davantage une infirmité à un homme.

---

(35) - Citée *in extenso* par P. Theil in *Hippocrate. Le Serment. La Loi* et dans les thèses de doctorat en médecine (1954, Paris) de M. Salomon et de P. Kohenow.

> Ne vous hâtez pas non plus à couper la chair humaine avec des instruments de fer ou avec le cautère; ne prenez jamais de décision sans avoir au préalable, deux ou trois fois, bien examiné les faits.
> Ne vous laissez pas dominer par un esprit hautain; élevez au contraire votre cœur. Ne gardez pas de rancune, ni d'animosité vengeresse envers un malade; et n'échangez pas de propos qui seraient détestables à Dieu. Observez au contraire ses prescriptions et ses commandements et marchez dans ses Voies, pour que vous trouviez grâce à ses Yeux et que vous soyez purs, sincères et justes."
> C'est ainsi qu'Assaph et Yohanam ont exhorté et adjuré leurs disciples.»

Pour beaucoup d'auteurs (36), l'alliance d'Assaph (VIIe siècle A.D.) dérive du serment d'Hippocrate. On y retrouve en effet les mêmes préceptes; plus quelques autres, il est vrai : "Séparer de son mari l'épouse" relève typiquement de la magie… "S'interdire la rancune à l'égard du malade" rehausse assurément la noblesse du Serment… Mais surtout les préceptes proprement médicaux sont encadrés par des formules qui tiennent de ce monothéisme absolu propre à Ismaël et Israël. L'éthique du médecin se voit ainsi rapportée à la Sagesse éternelle. Le mot arabe *hakîm* , "sage" (au sens où l'entendent les Orientaux) peut signifier aussi "médecin'; et la même racine, en hébreu, donne *hakâmâh* , "sage-femme". C'est cette Sagesse que colporta le juif errant, avant de devenir l'agent de la modernité…

L'étude des textes ne montre point, suivant le Dr Simon (37), d'indépendance foncière de la médecine hébraïque par rapport à Galien et à Hippocrate, n'était le rôle important de la pureté rituelle, qui rejoint la prophylaxie, et une propension certaine à l'expérimentation, entretenue par «le doute que laisse constamment planer le talmudiste dans ses études».

Traditionnellement, celui-ci s'appuie sur la *halâkhâh* , la jurisprudence talmudique (qui «est dans le même temps les lois établies et les discussions et les polémiques qui ont permis l'établissement de ces lois (38)») pour distinguer entre *kâshêre* , "pur", et *thârêphe* , "impur".

L'application de la *halâkhâh* aux questions éthiques soulevées par la médecine moderne est plus problématique que l'*ijtihâd* islamique, dans la mesure où les règles hébraïques de pureté sont bien plus rigoureuses que celles préconisées par la *Sharî'a* . Par exemple, nous explique le Dr Anne Henry (39) : «Une femme est dite *Nida* lorsqu'elle est en période d'impureté menstruelle (celle-ci dure pendant la période de menstruation qui est au minimun de cinq jours et est suivie de sept jours pendant lesquels la femme doit vérifier ne pas avoir d'hémorragie utérine). La femme *Nida* ne peut avoir de relations sexuelles avec son mari et donc un couple juif reste abstinent pendant au moins les douze premiers jours du cycle menstruel. Cette période d'impureté ne peut être close que par un bain rituel. Or si le cycle menstruel de l'épouse est court ou si l'ovulation est précoce, le respect de la loi religieuse entraîne une infertilité du couple. Les décisionnaires (40) conseillent alors la solution suivante : s'il est interdit d'avancer le jour du bain rituel, l'insémination artificielle (41) est, quant à

---

(36) - notamment P. Theil (*ibid.*) & R. Villey : *Histoire du secret médical* , p. 18.
(37) - Dr I. Simon : *Histoire de la médecine hébraïque depuis les origines jusqu'à nos jours* in *Revue d'Histoire de la Médecine Hébraïque* , n° 1 (juin 1948).
(38) - Dr A. Henry : *Judaïsme et bioéthique* in *Psychologie médicale* , volume 20, n° 5 (avril 1988).
(39) - *ibid.*
(40) - … du moins certains d'entre eux…
(41) - Il s'agit bien entendu d'insémination "homologue"; l'insémination "hétérologue" étant généralement assimilée à l'adultère.

elle, autorisée en période d'impureté mensuelle.» Reste le problème du recueil du sperme : «En effet, la Tora relate comment *Onan* fut puni de mort pour avoir pratiqué un coït interrompu, "détruisant sa semence à terre" (Genèse XXXVIII-9). Il avait ainsi refusé de se soumettre à la loi du Lévirat (c'est-à-dire de donner une descendance à son frère mort en épousant sa veuve). *Onan* est un meurtrier car il a détruit la vie à sa source même. C'est pour cette raison que la masturbation est formellement condamnée. Toutefois, la majorité des rabbins autorise l'onanisme afin de recueillir le sperme. Ils considèrent qu'on ne détruit pas la vie puisqu'ici le semen n'est pas naturellement fécondant. De plus, il ne s'agit pas de refuser de donner la vie mais bien le contraire. Cependant, certains décisionnaires préconisent pour atténuer la transgression, l'utilisation de préservatifs ou la pratique du coït interrompu.» Certes, cette discussion concerne plus le couple que le contractant du serment d'Hippocrate ou de l'alliance d'Assaph. Toutefois, celui-ci doit savoir distinguer la corruption, s'il a juré de ne point la favoriser...

La question de la procréation revêt du reste une importance spéciale, dans l'économie du Judaïsme : «Le commandement de procréation est le premier commandement de la Tora (42) : "*Elohim* les bénit et *Elohim* leur dit : 'Fructifiez et multipliez-vous, remplissez la terre et soumettez-la'(Genèse I-28)". Les sages ont déduit de ce verset l'obligation légale de se marier et d'avoir un fils et une fille. En fait, tout juif observant le devoir moral d'avoir de nombreux enfants. Cependant, l'obligation de procréation n'échoit qu'à l'homme (la femme pouvant, quant à elle, rester célibataire, se marier à un homme stérile, avorter (43) ou se rendre définitivement inféconde si sa santé est menacée. Les moyens de contraception féminins sont plus tolérés que les moyens de contraception masculins). Mais le respect du devoir de procréation n'implique pas, loin s'en faut, l'obligation de recourir à des méthodes extraordinaires. Aussi, rien n'oblige un homme stérile et a fortiori une femme stérile à se soumettre à une quelconque technique de fécondation artificielle au nom du devoir de procréation. Cependant, un même couple stérile doit continuer à vivre une sexualité normale car l'amour est, dans le Judaïsme, élevé au rang de *Mitsva* , c'est-à-dire de commandement divin prescrit par la Tora. "La Majesté Divine ne réside que dans les foyers où existe une union parfaite des corps et des âmes entre les époux" (d'après le grand Rabbin E. Gugenheim).» Il n'est pas jusqu'à la Kabbale, tradition des mystères divins, qui n'emploie le symbolisme du mariage, au point que certains de ses traités essentiels furent pris par les profanes pour des manuels d'érotique (44)... Le destin du peuple juif est certainement lié à la question du *luz* (45) et à l'antinomie "mort-vie".

Cela pourrait expliquer le grand nombre de médecins qu'il donna, tant à l'Occident qu'à l'Orient. Certains d'entre eux écrirent, à la suite d'Assaph, leur conception de l'éthique médicale.

---

(42) - Dr A. Henry : *ibid.*

(43) - Rappelons ici la règle judaïque qui veut qu'une femme, ayant accouché d'un garçon, ne puisse se rendre au temple pendant 40 jours; et pendant 80 jours, si c'est une fille (*Lévit.* 12, 1-5). Certains docteurs en ont déduit qu'«un garçon est formé au 41e jour, et une fille au 81e» — *Talmud de Jérusalem*, traduit par M. Schwab, *Traité Niddah*, chap. 3 § 7 ce qui rend moins grave l'avortement avant ce délai — cf. *supra* chap. 2, p. 97, n. 58.

(44) - Cf. P. Vulliaud : *Traduction du Siphra di-Tzeniutha*, Préface.

(45) - Cf. *supra* chap. 1, § 6 & chap. 2, § 2, art. 4 et 6.

Ainsi, la Prière de Jacob Zahalon (46), médecin et rabbin italien du XVIIe siècle, se compose de formules tirées des textes sacrés (47), et concernant la vie, la maladie et la médecine.

Quant à la prière dite "de Maïmonide", elle aurait été écrite en allemand, suivant le Dr S. Muntner (48), par le chirurgien Marcus Herz — philosophe et ami de Kant — et traduite, ensuite seulement, dans "un hébreu bourré de barbarismes et de germanismes". Elle s'inspirerait, d'après cet auteur, de la longue prière de Jacob Zahalon; «l'original hébreu du texte n'a jamais pu être retrouvé, et la version princeps figure en allemand, dans un cahier du *Deutsches Museum* de Leipzig, en 1783. Des versions postérieures parurent dans l'*Algemeine Zeitung des Judentum* (1863) et dans la *Deutsche Medizinische Wochenschrift* (1904)».

Plus intéressant, sans doute, est le serment médical composé en latin par Amatus Lusitanus (1511-1568) (49). Ce médecin portugais — élevé secrètement dans le Judaïsme par ses parents marranes — dut traverser l'Europe avec l'Inquisition aux trousses. Il soigna pourtant les grands, et même le pape Jules II. Il publia sept volumes médicaux appelés *Centuriæ* (dont certaines parties furent censurées). Son serment (50) figure à la fin des 6e et 7e *Centuriæ* . Ecrit vers la fin de sa vie, il est de type ordalique, c'est-à-dire qu'il se situe tout entier dans la perspective propre au 9e article du serment d'Hippocrate. Récapitulant les vertus qu'il a pratiquées, et qui sont celles d'Hippocrate et d'Assaph, l'auteur en appelle à Dieu, à l'Ange de la médecine (51) et aux hommes : «Si je me trompe, que je subisse la colère éternelle de Dieu et de son serviteur Raphaël, et que rien ne réussisse selon mes vœux dans l'art de guérir … Si j'y suis parvenu, je laisse aux autres d'en juger. En tout cas, tel est le but que je me suis proposé et qui a été l'objet de mes prières.»

4 — L'INDE

Dépassant maintenant l'Occident et l'Orient proche… nous n'abandonnons pas tout à fait la Grèce : importée par les musulmans dans l'Inde, la médecine *Yunanî* (*i.e.* grecque) s'y pratique encore de nos jours (52). Elle coexiste néanmoins avec l'*Ayurvêda* des Hindous, science octuple (53)

(46) - Cité *in extenso* dans la thèse de M. Salomon et celle de P. Kohenov.
(47) - Pentateuque, Psaumes, Job, Proverbes, Isaïe, Ezéchiel, et *Mishna Qiddushin* .
(48) - S. Muntner : *La prière de Maïmonide en hébreu* , Jérusalem, 1946, cité par M. Salomon : *ibid.* , p. 25. Cf. aussi Tome 2, annexe n° 69.
(49) - Cf. Dr J-O Leibowitz : *Amatus Lusitanus* in *Revue d'Histoire de la Médecine hébraïque* n° 13.
(50) - Ecrit en latin — nous en reproduisons la traduction, d'après I. Simon & J-O Leibowitz, en annexe (Tome 2 , annexe n° 6)
(51) - Cf. *supra* chap. 1, § 6 & § 8.
(52) - Cf. par exemple V.B. Dash : *Fundamentals of Ayurvedic medicine*, chap. 12 (*Other traditionnal system of medecine*)
(53) - Cf. *Ibid.* : chap. 1 & 2. Les 8 branches de l'Ayurvêda sont :
(1) Médecine interne
(2) Chirurgie
(3) Oto-rhino-laryngologie
(4) Toxicologie
(5) Psychiatrie et méthodes d'exorcisme
(6) Pédiatrie
(7) Gériatrie et méthodes de rajeunissement
(8) Science des aphrodisiaques

qu'on dit remonter à *Brahmâ* , par une lignée de dieux et de sages, parmi lesquels figurent les *Ashvins* , *Indra* (= Zeus), *Dhanvantari* , ainsi que *Charaka* et *Sushruta* , les auteurs respectifs des deux traités (*samhitâ*) médicaux de base. Quelqu'en soit l'ancienneté (deux millénaires d'après J. Filliozat (54); ou deux siècles avant le Bouddha, quant à la *Sushruta Samhitâ* , selon son traducteur K.L. Bhishagratna (55)) certaines similitudes avec Hippocrate sont patentes (surtout chez Sushruta, qui est plus "chirurgical"). En quel sens s'opéra l'influence ? Entre Orient et Occident les lettrés se divisent; et d'aucuns retiennent même l'hypothèse d'une commune origine nordique.

Quoiqu'il en soit, le milieu où ont été composées ces deux *samhitâs* correspond probablement, dans l'histoire de l'Inde, à un stade plus tardif que le *Code de Manou* . En effet, la caste médicale, par ce dernier définie comme procédant de l'union d'un *brahmane* avec une *vaishya* (56), n'est pas mentionnée par Charaka et Sushruta, d'après lesquels les membres des trois castes *dvîja* (*brahmanes* : sacerdoce; *kshatriyas* : aristocratie ; *vaishyas* : commerçants-artisans) peuvent être habilités à exercer la médecine (57).

Charaka requiert cependant de ses disciples vingt-cinq qualités, dont il dresse la liste (58) :

«1 — Tranquillité
2 — Générosité
3 — Aversions envers les actes vils
4 — Normalité des yeux, du visage et de l'arête nasale
5 — Langue fine, rouge et claire
6 — Absence de toute affection des dents, des lèvres et de la voix
7 — Persévérance
8 — Absence de vanité
9 — Intelligence, aptitude à raisonner, mémoire
10 — Etre d'un esprit libéral
11 — Etre né d'une famille de médecins;
ou bien incliner, par tempérament, vers cette profession
12 — Etre avide de la vérité
13 — Intégrité physique
14 — Intégrité des sens
15 — Modestie et absence d'égoïsme
16 — Aptitude à comprendre la vraie signification des choses
17 — Ne pas être irritable
18 — Absence d'*addictions*
19 — Bon caractère; comportement pur; amour de l'étude;
caractère enthousiaste et charitable
20 — Se dévouer à l'étude
21 — Avoir un goût sans faille, tant pour la théorie que pour la pratique de la science
22 — Absence de convoitise et de paresse
23 — Bienveillance à l'égard des êtres vivants
24 — Obéissance à toutes les instructions du maître
25 — Dévotion au maître.»

---

(54) - J. Filliozat : *La doctrine classique de la médecine indienne* , chap. 1.
(55) - *An english translation of The Sushruta Samhîta based on original sanscrit text* (in three volumes), *Introduction* (volume 1).
(56) - *Lois de Manou* , Livre 10 (8. 47); cf. aussi *supra* chap. 1, § 11.
(57) - Cf. *Çaraka Samhitâ* (Text with english translation by Dr R.K. Sharma), *Sûtrasthâna* , XXX, 29 (vol. 1) & *Sushruta Samhitâ* (trad. K.L. Bhrishagratna) *Sûtrasthâna* , II, 4.
Sushruta ajoute d'ailleurs : «[même] un étudiant de caste *Shudra* (*i.e.* servile), s'il est d'un bon caractère et d'une famille intègre, peut être initié aux mystères de l'*Ayurvêda* , à condition d'omettre alors les *mantras* normalement récités dans ce rite.»
(58) - *Ibid. Vimânasthâna* , VIII, 8 (vol. 2).

Les qualités psychiques énoncées dans cette liste sont grosso-modo les mêmes que dans l'éthique d'Hippocrate (59). La naissance dans une famille de médecin est également considérée comme souhaitable. La sélection, selon Charaka, est peut-être plus sévère, dans la mesure où elle dépend de critères physiques. Certes, l'intégrité des sens se justifie aisément : l'ouie, suivant Sushruta (60), permet d'identifier les souffles; le tact d'apprécier la fièvre, l'inflammation, les œdèmes; la vue l'état général; le goût les sécrétions; et l'olfaction l'évolution des ulcères (61)... Mais la normalité des yeux, du visage et de l'arête nasale, de la bouche et de la voix, l'intégrité du corps correspondent typiquement aux qualifications physiques de l'initiation, telles qu'elles ont été définies en Inde ou ailleurs (62). Charaka et Sushruta donnent du reste l'un et l'autre une description précise du rite initiatique — formellement désigné comme tel — par lequel le néophyte acquiert la qualité de médecin.

Ainsi, selon Sushruta (63), l'on dispose une plate-forme de sable de dimension carrée (mesurant à peu près 50 cm de côté) sur une parcelle de terre sacrée; en prenant soin de choisir l'orientation propice, ainsi qu'un moment favorable du cycle lunaire, et planétaire. Cette plate-forme est recouverte d'un enduit fait d'eau et de bouse de vache (desséchée au soleil) (64); et des feuilles d'herbe *Kusha* (65) y sont parsemées. Ensuite, l'on rend un culte aux dieux, aux brahmanes et aux médecins, par des oblations de fleurs, de grains de riz grillés, de gemmes et de riz mondé séché au soleil. Assis sur la plate-forme recouverte d'herbe *Kusha* , le maître allume alors, à portée de main, le feu sacré (*agni*). Il accomplit le rite du *Homa* , *i.e.* le sacrifice du Soma dans le feu (66). Puis ce sont les libations de beurre clarifié (traditionnellement offert aux dieux) dans le feu, en même temps que la récitation de *mantras* , précédés du monosyllabe *AUM* (67). Les libations se poursuivent ensuite en l'honneur de certains dieux (notamment *Brahmâ* , les *Ashvins* , *Indra* et *Dhanvantari*) et des *Rishis* (les 7 sages de l'hindouisme) que le maître évoque tour à tour par un *mantra* de salutation. Vient alors ce que le Dr Gopaljee Samboo (68) appelle le "point culminant du rite" : prenant à témoin *Agni* , dieu du feu, le maître saisit le néophyte par la main et lui fait accomplir la triple circumbulation (autour du feu) qui unit les époux, dans le mariage hindou (69). La subordination de l'un à l'autre devient alors égale à celle de la femme indienne à l'égard de son mari, c'est-à-dire totale (tant que les ordres ne contredisent point la loi sacrée). Après quoi le maître adresse au disciple l'adjuration suivante :

> «Tu renonceras à la concupiscence, à la colère, à la convoitise, à l'ignorance, à la vanité, à l'égoïsme, à la jalousie, à la rudesse, à la bassesse, au mensonge, à la paresse et à tout acte indigne de l'homme. Tu racourciras tes ongles et ta chevelure, le moment venu; et tu

---

(59) - Cf. *Serment, Loi, De l'Art, De la Bienséance, Du Médecin,* et *Préceptes.*
(60) - *Sûtrasthâna* , chap. X.
(61) - Un tel contact avec l'impureté explique pourquoi les médecins sont souvent tenus pour impurs — cf. *supra* chap. 1, § 11.
(62) - Cf. R. Guénon : *Des qualifications initiatiques* in *Aperçus sur l'initiation* (chap. 14).
(63) - *Sûtrasthâna* , chap. II.
(64) - Revêtement traditionnel en Inde.
(65) - Herbe sacrée, très utilisée dans les rites (*Poa cynosuroïdes* , Retz)
(66) - Cf. *supra* chap. 1, § 8.
(67) - Cf. *supra* chap. 1, § 2 & 10.
(68) - *La médecine de l'Inde* , chap. 28.
(69) - Cf. *supra* chap. 1, § 4, p. 33-34.

endosseras le vêtement rituel orange pour adopter avec sincérité la vie de ceux qui renoncent à ce monde (70). Quant à ton maître tu lui devras respect et obéissance. Qu'il s'agisse du sommeil, du repos, des repas, de l'étude ou de vaquer à quelque occupation, tu te conformeras à mes instructions. Tu agiras pour m'être agréable et utile; sinon, ton étude et ta science resteront stériles et obscures. Si, pour ma part, j'en venais à te traiter injustement, malgré ton obéissance sans faille et ton respect des conventions passées, qu'on m'attribue alors ce péché, et que ma science s'avère futile, inutile, impuissante.

Ayant acquis savoir et compétence, tu assisteras les brahmanes, les anciens, tes maîtres et condisciples, ainsi que les pauvres, les gens pieux, les ascètes et les malheureux, ceux qui viennent de loin comme ceux qui sont proches; sans oublier tes parents et tes relations; à tous ceux-là tu apporteras remède; en la sorte, tu seras béni de Dieu. Tu ne dois pas traiter les oiseleurs et les chasseurs professionnels [impurs de par leur activité], ceux qui vivent dans le péché, les réprouvés de l'existence.

En pratiquant cela, tu obtiendras des amis ainsi que la gloire, la piété, la richesse et l'objet de tes désirs; ta science aura atteint à la renommée.»

L'adjuration du maître clôt le rite initiatique suivant la description de Sushruta comme de Charaka. Chez ce dernier, toutefois, elle figure dans une version différente, plus "technique", qu'il nous faut rendre ici (71) :

«1 — Tu observeras les règles du *brâhmâcharya* (72); tu laisseras pousser ta barbe; tu seras véridique; tu seras végétarien, n'ayant recours qu'à des aliments et des régimes qui favorisent l'intellect; tu te garderas de la jalousie; et tu ne porteras pas d'armes.
2 — Tu dois toujours suivre mes instructions, sauf si elles vont à l'encontre de l'autorité régnante; ou qu'elles t'entraînent vers la mort, vers des péchés notoires ou vers quelque désastre.
3 — Tu dois toujours m'être dévoué, te soumettre à mon autorité, te comporter avec déférence, en sorte de m'être agréable et utile.
4 — Il t'incombe de m'honorer, comme si tu étais mon fils, mon serviteur, ou mon dévot.
5 — Tu dois agir sans égoïsme, soigneusement, avec bienveillance, l'esprit délié; tout en étant modeste, vigilant, résigné, et respectueux de mes instructions.
6 — Que tu agisses de ton gré ou ma requête, tu dois toujours t'efforcer de réunir les éléments voulus par ton maître.
7 — Si tu veux réussir dans la profession médicale, obtenir richesse et gloire, et le ciel après la mort, tu dois te dépenser en tout temps pour le bien-être des brâhmanes, des vaches [sacrées] et de toutes les autres créatures.
8 — Tu ne dois pas ménager tes efforts pour guérir le malade.
9 — Tu dois repousser toute malveillance dirigée contre ton patient, fût-ce au prix de ta vie.
10 — Tu ne dois pas même penser à l'adultère; ni convoiter le bien d'autrui.
11 — Ton apparence et ton habit seront modestes.
12 — Tu t'abstiendras de vin; tu éviteras le péché et ceux qui le commettent.
13 — Ton langage doit être agréable, pur, vertueux, chaleureux, adéquat, véridique, utile et concis.
14 — Ton comportement doit tenir compte du lieu et du temps, en fonction de tes expériences passées.
15 — Tu dois toujours t'efforcer d'accroître ta science et de mener un style de vie qui t'assure la santé.
16 — Tu ne prescriras pas de remède à ceux qui sont méprisés du roi ou des nobles; ni à ceux qui méprisent le roi ou les nobles.
17 — Tu t'abstiendras de soigner ceux dont la conduite est par trop factice; ceux qui sont vicieux ou vils; ceux sur lesquels pèsent de lourdes accusations; et ceux qui vont mourir.
18 — Tu ne dois pas soigner les femmes en l'absence de leur époux ou de leur tuteur.
19 — Tu n'accepteras aucun présent d'une femme sans la permission de l'époux ou du tuteur.
20 — Tu entreras dans la maison du patient, accompagné d'une personne qui connaît les lieux et a reçu de celui-ci la permission d'entrer; correctement vêtu, la tête inclinée, la mémoire en alerte, tu seras concentré, prêt à intervenir avec à-propos; dès ton entrée, n'emploie ta parole, ton imagination, ton intellect et tes sens, que pour le bien du patient et ce qui lui est connexe.
21 — Les us familiaux (secrets), tu ne les éventeras pas au dehors.
22 — Même si tu as compris que l'espérance de vie du patient s'est éteinte, tu ne dois le révéler ni à lui, ni à son fils, ni à son père etc..., à cause du choc qui pourrait en résulter.
23 — Si tu atteins la sagesse, ne le montre pas; car beaucoup en deviennent furieux, même face à un saint.»

(70) - Cf. *supra* chap. 2, § 2 Art. 7.
(71) - *Çaraka Samhitâ*, *Vimânasthâna*, chap. VIII (vol. 2).
(72) - La première étape de la vie rituelle d'un hindou, où il doit se consacrer à l'étude, et observer une stricte chasteté.

Et le maître de conclure, suivant Charaka :

> «Conserve toujours un bon comportement envers les dieux, le feu (sacré), les brâhmanes, les maîtres, les anciens, les saints et les enseignants. Alors le feu, les parfums et les goûts divers, les joyaux, les semences et les dieux répandront sur toi leurs bénédictions; par contre, ils te maudiront si tu agis à l'inverse.»

Le disciple doit alors répondre :

«*Tatha* (Ainsi soit-il)»

Ce simple petit mot revêt, pour notre sujet, une grande importance : il montre que l'initiation ayurvêdique était scellée par un véritable serment, dont la forme est comparable à l'alliance d'Assaph; du point de vue rituel, ce n'est à l'évidence qu'une variante par rapport à un serment comme celui d'Hippocrate, que l'impétrant doit prononcer *in extenso* . Dès lors, le caractère initiatique de ce dernier paraît encore plus vraisemblable.

Quant au contenu des deux alliances ayurvêdiques, il serait par trop long d'en commenter le détail. L'on remarquera incidemment que la lithotomie n'y est point proscrite, et pour cause : Sushruta en décrit les modalités, délicates, au chapitre 7 de sa *Thérapeutique* (73).

L'avortement, non plus n'est pas prohibé expressément. Toutefois, dans un passage consacré à l'hygiène de l'homme sain, Charaka (74) préconise de fuir «les débauchés, les traîtres, les déments, les réprouvés, les avorteurs et les gens vils ou pervers». On voit donc mal un médecin s'y risquer, après avoir juré d'«éviter le péché et ceux qui le commettent»... La procréation, gage de la vitalité des castes, était, dans l'Inde, sous haute surveillance. Les traités d'*Ayurvêda* (75) rejoignent les *Lois de Manou* pour prescrire aux couples légitimes de s'unir durant les périodes favorables à la conception : «Seize jours et seize nuits, chaque mois, à partir du moment où le sang se montre, avec quatre jours distincts interdits par les gens de bien, forment ce qu'on appelle la saison naturelle des femmes. De ces seize nuits, les quatre premières sont défendues, ainsi que la onzième et la treizième; les dix autres nuits sont approuvées»(76)... Les nuits qui suivent la seizième, considérées comme "infertiles", ne sont ni conseillées ni interdites; ce qui ne contredit pas, du moins, Ogino ! Toutefois la contraception n'est pas envisagée comme telle, et se limite, y compris dans le *Kâma-Sûtra* (77), à la maîtrise de l'amant...

Mais pour en revenir à la médecine, l'on pourrait s'étonner que Charaka et Sushruta préconisent d'écarter tant de malades : les moribonds, dont Hippocrate aussi éloignait son Art; mais également les "impurs", les déchus et les ennemis de la caste régnante (78)...Dans la théorie hindoue du gouvernement le roi est subordonné au sacerdoce qui lui confère, lors du sacre, la grâce vivifiante,

---

(73) - *Chikitsasthâna* , chap. 7; et cf. *supra* chap. 2, § 2, Art 6.
(74) - *Sûtrasthâna* , VIII, 18.
(75) - *Sushruta Samhita, Shârîrasthâna* , chap. II & III (vol. 2)
Çaraka Samhita, Shârîrasthâna , chap. II (vol. 2).
(76) - *Lois de Manou* , III, 46-47. On notera qu'en la matière la règle juive est très différente (cf. *supra* § 3).
(77) - Parmi les multiples versions qui circulent, nous avons consulté la traduction anglaise de R. Burton, qui a le mérite de respecter le texte traditionnel de *Vatsyayana* , sans les ajouts tardifs (scabreux) qui foisonnent dans certaines éditions (comme celle de Daniélou).
(78) - Hippocrate délaissait, rappelons-le, les ennemis des Grecs — Cf. *supra* chap. 1, § 8.

pour qu'il la dispense à son tour au peuple; tel l'Auguste romain ou chinois... Le Conseiller brâhmana — *Purohita* — et le Chef des médecins lui sont attachés (79). Ce dernier était aussi, dans l'Inde, le Superintendant des cuisines royales (80). Certes la santé passe par le régime; celle d'un roi réclame en outre une connaissance assise de la toxicologie (un "huitième" de l'*Ayurvêda*) : la *Sushruta Samhita* (81) nous instruit des poisons ainsi que de certains philtres, concoctés par l'immémoriale ruse féminine. Le médecin royal devait même avoir une compétence spéciale en physiognomonie, en vue de débusquer les coupables... Ce n'est pas à dire que cette allégeance au roi l'obligeait lui-même à recourir au poison (bien souvent utile au Pouvoir temporel); la notion de *primum non nocere* se retrouve chez Charaka et chez Sushruta. Cependant, l'on peut penser qu'une telle attitude, vis à vis des ennemis du roi, permettait, dans certains cas, d'outrepasser certaines règles, comme celle du secret; c'est l'une des obligations alternatives impliquées par le dilemne (toujours redouté de notre corporation) qui met en balance la justice et l'honneur médical.

Cependant l'assujettissement au pouvoir politique diminue d'autant le caractère hiératique de la profession. Le médecin, alors, n'est plus qu'un artisan, contribuant comme les autres, à l'ordre social. La corporation revêt de fait un tel statut dans la société hindoue, entièrement fondée sur la hiérarchie des castes. Selon Charaka (82) : «La médecine est étudiée par les *brâhmanes* pour dispenser le bien à tout être; par les *kshatriyas* (aristocratie) pour se protéger, et par les *vaishyas* ("Tiers-état") pour gagner leur vie». L'Art de la vie se trouve dès lors compromis aux époques où le pouvoir s'affranchit du Conseil sacerdotal... Les campagnes de stérilisations décrétées par le gouvernement Gandhi heurtaient tant la mentalité populaire que l'esprit ayurvêdique : «on répétait au paysan (83) : "Famille petite, famille heureuse". Comment aurait-il cru ces nouveaux missionnaires venus des villes ou même de l'étranger quand il constatait tous les jours que c'était au contraire le nombre de ses enfants qui lui permettait de vivre et d'atteindre une certaine aisance [...] Certaines organisations philanthropiques comme les clubs Rotary ou les clubs de Lions, dont les membres, riches, n'avaient eux pas besoin de larges familles pour subsiter, allèrent jusqu'à offrir des transistors aux candidats au bistouri. On rémunéra au pourcentage des rabatteurs qui s'organisèrent parfois en petits gangs et racolaient sur les quais de gare de soi-disant volontaires.»... La société hindoue, harmonisation complexe des caractères humains, s'avère bien fragile à notre époque trop humaine...

Si néanmoins l'"esprit de l'Inde" est appelé à se perpétuer, c'est d'une façon indépendante du système des castes, grace à la chaîne de transmission des *mantras* , au sein du *Tantrisme* . Cette réadaptation destinée à l'"âge sombre", et appelée "Cinquième Vêda", s'adresse à tous, y compris les "intouchables" (84). Elle représente un surcroit de Miséricorde, dont la médecine n'est pas absente, ne

(79) - Cf. *supra* chap. 1, § 8, p. 60.
(80) - Cf. *Sushruta Samhita , Kalpasthâna* (Toxicologie), chap. 1.
(81) - *Ibidem*
(82) - *Sûtrasthâna* , XXX, 29.
(83) - Guy Deleury : *Le modèle indou* , p. 172-173.
(84) - Cf. J. Emmanuelli : *Propos sur le Tantra* .

fût-ce que par certaines applications de la "science du son" (85). Promulgué par les sages du Tantra, les *Siddhas* (86) (parmi lesquels on range souvent le fameux docteur bouddhiste Nâgârjuna [87]) l'art médical retrouve, grace au "Cinquième Vêda", son rang sacerdotal.

5 — LE TIBET

Si le Tantrisme a pu déborder l'Inde, pour diffuser en Extrême-Orient, c'est qu'il n'est pas fondé sur l'institution des castes (mais sur la hiérarchie parallèle des *bhâvas* : états de l'âme). S'il ne fut point condamné dans l'Inde, comme l'hérésie bouddhiste, c'est qu'à l'inverse de celle-ci, il accepte les castes : «la pratique rituelle d'un "deux-fois né", *dvija* , initié dans cette voie est à dominante védique le jour (et dans la vie publique) puis tantrique la nuit (et dans la vie privée)»(88). Le Bouddha, quant à lui rejetta non seulement les castes, mais le monde avec... *Tathâ-gata* , il "alla ainsi" (au-delà) (89); ce qui n'est sans doute pas encore le cas de tous les bouddhistes...

Dans le Bouddhisme *Mahâyâna* ("Grand-Véhicule"), dont la formulation doit beaucoup à Nâgârjuna (90) (*klu-sgrub* en tibétain, *Long Meng* en chinois), et qui fut adopté par les Tibétains au VIIIe siècle, le Bouddha redescend dans le monde sous la forme d'*Avalokitêshvara* (91), le "Seigneur de la Compassion" (*Karunâ*), pour délivrer de la souffrance (*dukkha*) tous les êtres, "jusqu'au moindre brin d'herbe". Son activité est comparée à celle d'un médecin, quoiqu'il s'agisse ici de la souffrance d'exister. La *Roue de l'Existence* , représentée au portail des temples (92), comporte en son moyeu 3 silhouettes qui symbolisent les 3 *poisons* de base :

- un porc représente l'ignorance
- un coq, le désir
- un serpent, la colère.

Ces 3 affections psychiques sont en rapport analogique (93) avec les 3 "humeurs" (sanscrit : *dosha* ; tibétain : *nes-pa*) qui, d'après l'Ayurvêda, sont responsables de toutes les maladies.

---

(85) - Cf. *supra* chap. 1, § 10.
(86) - La médecine dite "des Siddhas ", propre à l'Inde du Sud, est d'inspiration tantrique. Elle se réclame d'une science enseignée par Shiva à sa *Shakti* Parvati, puis transmise par une lignée de 18 *Cittar* (en tamoul = sanscrit *Siddha*) — cf. V.B. Dash : *Fundamentals of Ayurvedic medicine* , chap.12 (*Others traditionnal system of medicine*) & P. Huard, J. Bossy, G. Mazars : *Les médecines de l'Asie* , 1ère Partie, chap. 2.
(87) - Il y eut en fait, en Inde, au moins trois *Nâgârjuna* fameux, fréquemment confondus par les auteurs du Moyen-âge comme par les modernes : le patriarche de l'école des *Mâdhyamika* (II-IIIe siècle); le promoteur du Tantra bouddhique (VIIe siècle); et un alchimiste (IXe siècle) dont les écrits furent très utilisés par les arabes — d'après L. Frédéric : *Dictionnaire de la civilisation indienne* .
(88) - Cf. J. Emmanuelli : *Propos sur le Tantra* , p. 29.
(89) - Cf. A.K. Coomaraswamy : *Hindouisme et Bouddhisme* , Deuxième partie & R. Sailley : *Le bouddhisme "tantrique" indo-tibétain* , chap. 1.
(90) - Le premier (...et même le second; car *Nâgârjuna* — "Serpent-Clair" — est de toute évidence, un "nom de fonction").
(91) - Cf. *supra* chap. 1, § 9.
(92) - Cf. Marco Pallis : *Cimes et Lamas* , chap. 11 & 22.
(93) - D'après C. Massin : *La médecine tibétaine* , chap. 11, p. 155.

La médecine tibétaine était déjà proche de son homologue indienne, avant l'implantation du Bouddhisme (VIIe siècle), du temps de la tradition chamanique *Bon* . D'après le Dr C. Massin (94) : «Les Tibétains racontent la venue, sous le 25e roi, *La-mthori-gñan-brcan* [Début du 1er millénaire A.D.] de deux praticiens indiens renommés *Bi-byi-dga'-byed* et *Bi-lha-dga'-mdzes* . L'un d'eux reste au Tibet et ses descendants seront les premiers médecins à la cour»... La Chine aussi devait avoir une grande influence, par l'intermédiaire notamment, de princesses chinoises : *Wen-Cheng* , l'épouse du puissant 33e roi *Sron-brcan-sgam-po* (VIIe siècle) vint avec un traité de médecine; plus tard, une autre princesse, *Jin-Cheng* (VIIIe siècle) apporta des textes médicaux et astrologiques. En outre : «Le grand règne de *Sron-brcan-sgam-po* voit non seulement l'apogée militaire du Tibet, la fondation de Lhassa et l'essor du bouddhisme, mais aussi la naissance de plusieurs médecins : l'un d'eux, *Blo-gros-she-ñan* inaugure la tradition écrite grâce à l'alphabet récemment créé. [...] De plus, avec le Bouddhisme, arrivent d'Inde des textes médicaux dont ceux attribués à *Nâgârjuna* (IIe-IIIe siècle). Le roi convoque des médecins indiens (*Bharadaja*), chinois (*Han Wang Hang*) et persan (*Galénos*) (95). Il demande à chacun de faire un livre de sa science et fait traduire ensuite ces ouvrages en tibétain. Un compte rendu de leur réunion est conservé par écrit.» Au siècle suivant (VIIIe), un autre grand roi du Tibet, *Khri-sron-Ide-brcan* (surnommé *Chos-rgyal* , le "roi de la Loi") «organise un débat entre les plus grands médecins de l'Asie : de l'Inde, du Cachemire, de Perse, du Népal, du Dolpo et de Guge, de Chine et de Mongolie (Y. Donden). Il leur demande de faire montre de leurs capacités puis d'écrire un livre (96). Le roi invita encore deux *Pandits* (Savants) indiens, *Padmasambhava* et *Shântarakshita* . Le premier, connu au Tibet sous le nom de *Guru Rimpoché* , y fut le fondateur du premier monastère »; il est vénéré, depuis lors, par tous les Tibétains qui lui attribuent notamment la qualité de Médecin — comme l'indique cette prière, inscrite sur l'une de ses effigies (97) :

> «Débordant de compassion pour les malades, le Maître des médecins donne ses remèdes. Que la maladie, les esprits démoniaques et la mort disparaissent à jamais ! Accorde-moi l'initiation de la vie éternelle !»

Au reste, *Guru Rimpoché* suggéra au roi *Khri-sron-Ide-brcan* d'attirer à sa cour un enfant nommé *Vairochana* en qui il voyait un grand traducteur; ce dernier serait allé ensuite en Inde, et en aurait ramené le *Rgyud-Bzi* , la "bible" de la médecine tibétaine (98). Quant au roi *Khri-sron-Ide-brcan* , il édicta un code des médecins constitué de 4 vœux :

> «—Un médecin devra toujours être actif et plein d'énergie, et abandonner totalement paresse et nonchalance.
>
> — Il devra être motivé par un sentiment altruiste, et une attitude pleine de bienveillance et de compassion.

---

(94) - *Ibid.* chap. 2.
(95) - Le nom suggère qu'il s'agissait là de médecine grecque, sans doute celle enseignée par les Nestoriens de Jondichapour.
(96) - Tout ceci illustre bien la fonction intermédiaire de la tradition tibétaine.
(97) - Cf. C. Massin : *ibid.* , chap. 4 § 7.
(98) - *Ibid.* chap. 2.

— Il s'abstiendra de toute boisson alcoolique et de toute débauche.

— Il sera réservé dans son langage, et attentif, lorsqu'il exercera, à rassurer ses patients.»

Plus tard, sous le règne du "Grand Ve" (Dalaï Lama) Lobsang Gyatso (XVIIe siècle), deux écoles de médecine furent fondées, dont l'une située sur la "Montagne de fer" (qui domine le *Potala*) à Lhassa, devint très réputée, attirant un grand nombre de Lamas jusqu'à l'époque contemporaine. Les instituts médicaux, au Tibet, étaient tous dans des monastères, à l'exception du dernier en date, le *Sman-rcis-khan* , *i.e.* la "Maison de la médecine et de l'astrologie", fondée à Lhassa, en 1915, au temps du XIIIe Dalaï-Lama, et que les chinois (99) prirent en main, en 1963…

Le médecin tibétain, *amchi* ou *men-pa* , est le plus souvent un lama, quoiqu'il existe aussi des praticiens indépendants, qui forment quelques disciples, ainsi que leurs propres enfants. Les 11 vœux, qu'il a prononcés, sont bien, comme l'affirme le Dr C. Massin (100), de type sacerdotal. Le sont-ils plus que le serment d'Hippocrate ? Nous dirions plutôt que, procédant de la Compassion, *Karunâ* , cette vertu éminente du *Mahâyâna* , ils sont davantage "ioniens" — ou "shaktiques" — que "doriens"… Inspirés par le Protecteur du Tibet, *Avalokitêshvara* , "le Seigneur-qui-regarde-en-bas" (la *Kouan-Yin* des Chinois), ils comportent notamment les clauses suivantes :

> «— L'étudiant en médecine aura le plus grand respect pour son maître, le considérant [quasiment] comme un dieu.
> — Il doit croire tout ce que son professeur lui enseignera et ne pas douter, quelque soit cet enseignement.
> — Il doit avoir respect et considération pour ses condisciples.
> — Il doit avoir de la sympathie pour ses patients.
> — Il ne considérera pas les sécrétions de ses patients comme des ordures.
> — Il doit considérer le Bouddha de Médecine (*Sman-bla*) et les autres médecins comme les gardiens de la médecine.
> — Il doit considérer les instruments médicaux comme sacrés et les entretenir correctement.
> — Il doit considérer la médecine comme une chose très précieuse qui comble tous les vœux, comme une ambroisie, et comme une offrande au Bouddha et autres déités de la Médecine.»

Le Bouddha de Médecine,*Sman-bla* , est représenté, dans l'iconographie (101), avec dans la main gauche un bol d'aigue-marine rempli d'ambroisie (sanscrit *amrita*), et dans la main droite une branche de Myrobolan (la "panacée" (102)). On l'appelle en sanscrit *Bhaishajyarâja* (Roi de Médecine) ou *Bhaishajyaguru* (Maître de Médecine). Le premier nom désigne (103) aussi le *Boddhisattva Avalokitêshvara* , le Médiateur invisible, caché dans le monde pour y assister tous les êtres, et qui n'est autre que la manifestation du *Tathâgata* (Bouddha transcendant) *Amitâyus* (ou *Amitâbha*) le Seigneur de la Vie (*Ayus*), Gardien de l'Occident (où d'autres traditions situent aussi, symboliquement, la "Source de vie").

Cependant sous son nom de *Bhaishajyaguru*, le Bouddha de Médecine apparaît comme un

---

(99) - L'occupation du pays, on le sait, est durement ressentie : exil; et pour ceux qui restent, un "planning familial" en forme de génocide — avortements forcés en masse, jusqu'au 9e mois… alors que les bouddhistes respectent la vie même du moucheron — cf. A. Poux et J. Barlowe : *Planning familial ou solution finale ?* in *Lungta, Nouvelles tibétaines* , vol. 1, n° 2.

(100) - *Ibid.* chap. 2.

(101) - *Ibid.* chap. 4, § 7.

(102) - Symbolisée par cette plante : le Badamier chébule (*Terminalia chebula* , Retz).

(103) - Cf. L. Frédéric : *Dictionnaire de la civilisation indienne* ; & R. Sailley : *Le Bouddhisme "tantrique" indo-tibétain* , chap. 2, p. 107 à 112.

aspect d'*Akshobhya*, le *Tathâgata* qui tient le *Vajra* (le Foudre de Zeus) et garde l'Orient…

Au reste, suivant «une autre tradition, les Bouddhas de Médecine sont huit (104)»; ce qui ne laisse pas d'évoquer les huit branches de l'*Ayurvêda*, mais aussi les huit fonctions du *Boddhisattva Manjushrî*, l'"Immortel Adolescent", Maître de Sagesse, ni orientale ni occidentale…

6 — LA CHINE

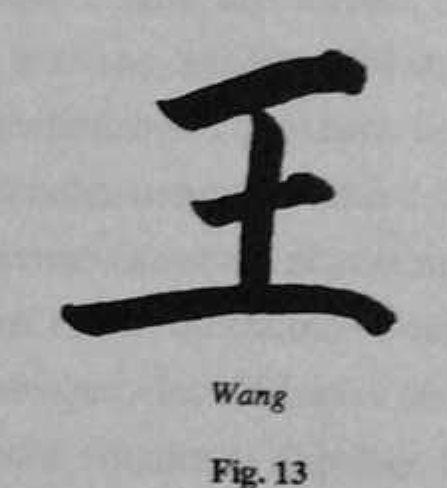
Le premier traité de médecine chinoise, le *Nei Tching Sou Wen* est attribué à *Houang Ti*, l'Empereur Jaune, celui-la même qui institua les rites, dans l'Empire du Milieu (105). Il fit bâtir le *Ming Tang* (106), Temple de la Lumière, fondit la Chaudron de cuivre tripode (Réceptacle des influences célestes) et nomma les "cent familles" de son peuple. L'art médical aurait été découvert, outre l'agriculture, par son prédécesseur le "divin Laboureur", *Shen-Nung*, lequel succédait à *Fo-Hi*, premier empereur mythique. Celui-ci « auquel (107) est attaché tout l'ensemble des connaissances qui constituent l'essence même de la tradition chinoise, sert en réalité à désigner toute une période, qui s'étend sur une durée de plusieurs siècles. Fo-Hi, pour fixer les principes de la tradition, fit usage de symboles linéaires aussi simples et en même temps aussi synthétiques que possible : le trait continu et le trait brisé, signes respectifs du *Yang* et du *Yin*, c'est-à-dire des deux principes actif et passif qui, procédant d'une sorte de polarisation de la suprême Unité métaphysique, donnent naissance à toute la manifestation universelle. Des combinaisons de ces deux signes, dans toutes leur dispositions possibles, sont formés les huit *koua* (108) ou "trigrammes", qui sont demeurés les symboles fondamentaux de la tradition extrême-orientale. Il est dit que "avant de tracer les trigrammes, Fo-Hi regarda le Ciel, puis baissa les yeux vers la Terre, en observa les particularités, considéra les caractères du corps humain et de toutes les choses extérieures" (*Livre des Rites de Tchéou*). Ce texte est particulièrement intéressant en ce qu'il contient l'expression formelle de la grande Triade : le Ciel et la Terre, ou les deux principes complémentaires dont sont produits tous les êtres, et l'homme, qui, participant de l'un et de l'autre par sa nature, est le terme moyen de la Triade, le médiateur entre le Ciel et la Terre. Il convient de préciser qu'il s'agit ici de l'*"homme véritable"*, c'est-à-dire de celui qui, parvenu au plein développement de ses facultés supérieures "peut aider le Ciel et la Terre dans l'entretien et la transformation des êtres, et, par cela même, constituer un troisième pouvoir avec le Ciel et la Terre" (*Tchoung-young*, XXII). […] Toute la tradition fut donc d'abord contenue essentiellement et comme en germe dans les trigrammes, symboles

(104) - C. Massin : *ibid.*
(105) - Cf. Introduction de J. Lionnet au *Tao Te King* de Lao Tse ; & Préface de J. Lavier au *Nei Tching Sou Wen* ; & *supra* chap. 1, § 11.
(106) - Cf. *supra* chap. 1, § 2, fig 5 p. 12 & § 8, p. 59; & chap. 2, § 2 : Art 9.
(107) - R. Guénon : *Taoïsme et Confucianisme* in *Aperçus sur l'ésotérisme islamique et le Taoïsme* (chap. X).
(108) - Cf. *supra* chap. 1, § 2, fig 7 p. 25.

merveilleusement aptes à servir de support à des possibilités indéfinies : il ne restait qu'à en tirer tous les développements nécessaires, soit dans le domaine de la pure connaissance métaphysique, soit dans celui de ses applications diverses à l'ordre cosmique et à l'ordre humain. Pour cela, Fo-Hi écrivit trois livres, dont le dernier, appelé *Yi-king* ou "Livre des mutations", est seul parvenu jusqu'à nous; et le texte de ce livre est encore tellement synthétique qu'il peut être entendu en des sens multiples, d'ailleurs parfaitement concordants entre eux, selon qu'on s'en tient strictement aux principes ou qu'on veut les appliquer à tel ou tel ordre déterminé. Ainsi, outre le sens métaphysique, il y a une multitude d'applications contingentes, d'inégale importance, qui constituent autant de sciences traditionnelles : applications logique, mathématique, astronomique, physiologique [*médicale*], sociale, et ainsi de suite; il y a même une application divinatoire, qui est d'ailleurs regardée comme la plus inférieure de toutes, et dont la pratique est abandonnée aux jongleurs errants.»

Ainsi, dans chaque trigramme, le trait supérieur caractérise le Ciel, le trait inférieur la Terre, et le trait médian *homme véritable* (109).

Le caractère *Wang* (Roi; Empereur) est composé du reste, de 3 traits horizontaux reliés en leur centre par un axe vertical. L'espèce humaine, *Jen* , assume cette fonction axiale parmi les "dix mille êtres" produits du Souffle, *Qi* , qui circule entre Ciel et Terre. Selon la doctrine taoïste : «L'homme baigne dans le *Qi* comme le poisson dans l'eau» (110). Or, l'on associe traditionnellement le Ternaire "Ciel - Terre - Homme" (*Tien - Ti - Jen*) à celui des trois premiers empereurs *Fo-Hi* , *Shen-Nung* et *Houang-Ti* . Ce dernier apparaît de la sorte comme le maître du *Qi* , "le *Jen* exemplaire" (111) dont se réclament et les lettrés confucianistes et les sages taoïstes.



Wang

Fig. 13

La polarisation de la tradition jaune selon ces deux courants remonte au VIe siècle av. J-C., époque "charnière" qui vit passer en d'autres lieux le Bouddha et Pythagore (112). Confucius réadapta les rites dans le domaine social; Lao-Tseu s'occupa de la Voie (*Tao*) qui est … Vie et Vérité.

Or, il faut croire que la corporation médicale, dans la Chine antique, inclinait toute entière au Taoïsme, car l'on ne trouve pas d'énoncé formel des règles qui lui incombe, dans les textes médicaux (qui pourtant ne manquent pas)(113) avant le VIIe siècle (A.D.), où l'*"homme véritable" Sun Szu Miao* (114) donne de l'éthique du médecin une version, dès lors définitive (115)…

---

(109) - Cf. P. Grison : *La lumière et le Boisseau* , chap. 2, p. 28.
(110) - Cf. P. Grison : *Le traité de la Fleur d'Or du Suprême Un* (Version française annotée), p. 62.
(111) - P. Grison : *La lumière et le Boisseau* , p. 28.
(112) - Cf. R. Guénon : *op. cit.*
(113) - Cf. Dr R.F. Bridgman : *La médecine dans la Chine antique* in *Mélanges chinois et bouddhiques*, vol. 10, p. 6 à 16 (*Chronologie des textes médicaux antiques*).
(114) - Ce titre lui fut décerné par l'empereur *Sung Hui-tsung* ; cf. *Dictionnaire de la sagesse orientale* , à l'article : *Sun Ssu-Miao* ; & P.U. Unschuld : *Medical Ethics in Imperial China* , chap. 2, p. 24 sq.

Même le mode de transmission de la science paraît, dans l'ancien temps, assez énigmatique, comme le montre ce passage savoureux du grand historien Sseu-ma-Tsien (145-90 av. J-C. ?) sur l'apprentissage du médecin *Pien-ts'io* (VIe sicèle av. J-C.) (116) :

> «Pien-ts'io était un homme de Tcheng, de la commanderie de Po-hai. Son nom de famille était Ts'in, son nom personnel Yue-jen. Dans sa jeunesse il était chef d'hôtel. Un client de l'hôtel, Tch'ang-sang-kiun, lui aussi, savait que Pien-ts'io n'était pas un homme du commun. Après une dizaine d'années de ces relations entre eux, il appela Pien-ts'io pour s'asseoir (avec lui) à l'écart et il lui dit en cachette : "J'ai des recettes secrètes, je suis vieux, je désire vous les transmettre, ne les divulguez pas". Pien-ts'io répondit ; "Je vous le promets". Alors (Tch'ang) sortit de son sein des médicaments et les donna à Pien-ts'io pour les boire avec de l'eau de l'Etang d'En-haut (117) : trente jours après, il connaîtrait les choses. Puis il prit tous ses livres de recettes secrètes, les donna à Pien-ts'io et soudain devint invisible. Ce n'était probablement pas un être humain.
> Pien-ts'io, suivant ses paroles, but les médicaments pendant trente jours; alors il put voir un homme de l'autre côté d'un mur; et aussi, lorsqu'il examinait les maladies, il était capable de percevoir les occlusions et les nouures des cinq viscères. Il était unique pour son diagnostic de pouls, ce qui le rendit célèbre. Il exerça en tant que médecin, tantôt à Ts'i, tantôt à Tchao...»

Après leur initiation médicale, les praticiens de l'étoffe de *Pien-ts'io* (118) s'en allaient exercer comme "periodeutes". Gagnant ici et là les faveurs des grands, et parfois de l'empereur, ils ne dédaignaient pas, toutefois, de vivre dans le peuple, semblables au taoïste errant, aux allures de jongleur ou de maquignon, qui recherche la paix dans l'obscur («Connais le Blanc; adhère au Noir.» lit-on dans le *Tao-Te-King*) (119). Ces médecins itinérants encouraient généralement le mépris des lettrés confucéens, qui les assimilaient à des devins ou des sorciers. Les commentateurs du *Louen yu* de Confucius «expliquent une de ses phrases précisant que les sages doivent s'abstenir de métiers subalternes en prétendant que ces derniers comprenaient ceux des devins et des médecins» (120). Selon le Dr R.F. Bridgman (121), le dicton, peut-être très ancien, qui stipule que «les médecins sont tenus en basse estime par le peuple parce qu'ils emploient les poisons pour soigner et expulser la maladie »... pourrait bien provenir des lettrés confucéens.

Cependant, le *Tso tchoan* (122), chronique des anciennes dynasties, relate que des médecins furent honorés, et comblés de cadeaux, pour avoir annoncé un pronostic fatal. Il s'agissait probablement de praticiens attachés à la cour, lesquels furent intégrés, dès la dynastie des *Tchéou* (123), dans l'administration confucéenne. D'après le *Tchéou Li* (Livre 1) :

> «Il y avait quatre classes de médecins :
> • 1) La classe la plus élevée était celle du médecin chef et de ses collaborateurs. Le Supérieur des médecins était assisté de :
> 2 gradués de première classe
> 4 gradués de troisième classe

---

(115) - Cf. *infra*
(116) - Cf. Dr R.F. Bridgman : *ibid.* , p. 17-18.
(117) - «Eau de pluie recueillie avant d'avoir touché la terre. Prélevée à la base des feuilles de bambou.» [note de Bridgman]; cf. *supra* chap. 1, § 3, p. 29 & § 6, p. 44.
(118) - Au même chapitre des *Mémoires historiques* , Sseu-ma-Tsien raconte l'histoire d'un autre médecin du même type : *Chouen-yu Yi* .
(119) - Lao-Tseu : *Tao-Te-King* , XXVIII, traduction de Liou Kia-Hway.
(120) - d'après R.F. Bridgman, p. 188. Cette opinion appartient peut-être plus à *Tchou Hi* (1130-1200), maître à penser du néoconfucianisme *Song* , qu'à Confucius lui-même — cf. P.U. Unschuld : *ibid.* , p. 38-39.
(121) - R.F. Bridgman : *ibid.* , p. 187.
(122) - *ibid.* , p. 191-192.
(123) - Celle-ci régna du 11e siècle à 221 av. J-C.

2 garde-magasins
2 secrétaires
20 auxiliaires

Cette équipe soignait les Grands et les fonctionnaires et s'occupait en somme de tous les personnages attachés au Palais impérial.

• 2) La deuxième classe était celle du médecin diététicien qui réglait la nourriture du Souverain et de sa Cour. Il était assisté de 2 gradués de deuxième classe.

• 3) Les maladies du menu peuple étaient soignées au Palais, probablement dans des sortes de dispensaires placés sous la direction du Médecin des Maladies simples, assisté de 8 gradués de deuxième classe. L'importance de cet effectif laisse deviner l'activité de ce service où devaient se presser plusieurs centaines de consultants journellement.

• 4) La dernière classe, la moins bien payée et la plus méprisée était celle des chirurgiens pour les ulcères (ceux-la même qui suscitaient l'indignation de Mencius) (124) qui comptait 8 gradués de troisième classe.

Tous ces médecins étaient sous les ordres du Grand Maître des Affaires religieuses, *T'ai tsong* , ou Comte des Affaires religieuses *Tsong po* (125). Ce département comptait aussi les prêtres, les augures, les devins et les sorciers, les vétérinaires etc... Leur rémunération était réglée de façon ingénieuse. "A la fin de l'année, le Supérieur des médecins (Yi sseu) examine les opérations des médecins pour régler leurs appointements. Le premier degré correspond à 10 guérisons complètes ou à 10 traitements complets (soit 100% des cas). Une erreur sur 10 est le deuxième degré; ensuite deux erreurs sur 10; trois erreurs sur 10; quatre erreurs sur 10 cas, c'est le dernier degré" (*Tchéou Li* , livre V, trad. Biot). Le troisième degré correspondait selon le commentaire de Kia Kong-yen (8e siècle ap. J-C.) au salaire moyen pour la classe. Ce salaire était donc majoré ou minoré selon le "degré" d'efficacité du médecin.»

Plus tard, on retrouvera, sous la longue dynastie des *Han* (126) une organisation similaire de la "médecine officielle". L'instauration en 124 av. J-C. par l'empereur *Wu-Ti* (127) d'un système d'examens régissant les carrières administratives dut sans doute renforcer le prestige et la sécurité des médecins fonctionnaires (*ju-yi*). Cependant, les périodes d'interrègne, entre les dynasties stables de l'histoire de Chine, (128) s'avérèrent plus favorables à la pratique libérale et itinérante de la médecine. Les médecins ambulants (*ling-yi*) tiraient partie de la confusion sociale et des suppressions de postes pour pénétrer les cours, vendant au plus offrant leurs compétences inégales et variées (129)... "Courant profond, transformateur et transcendant" le Taoïsme profite des périodes troubles, qui affaiblissent le Confucianisme, "courant de surface, conservateur et classique" (130)... Il est vrai que les colporteurs de recettes de gouvernement, plus ou moins inspirées du Confucianisme, empruntèrent, à l'exemple de Confucius lui-même, les chemins des thaumaturges errants, quand s'affrontaient les familles pour la succession...

L'intimité du pouvoir constituait une épreuve pour la vertu médicale, là comme ailleurs : ainsi, l'empereur *T'sin Che-Houang-Ti* échappa à un attentat grâce au médecin *Hia Wou Tsiu* qui frappa l'agresseur (*K'ing K'o*) avec sa sacoche de médicaments (131), somme toute équivalente à la massue

---

(124) - Un disciple de Mencius [philosophe confucianiste : 372-289 av. J-C.] eut «l'impudence de supposer que Confucius, lors de son passage à Wei, logea chez un médecin des ulcères et des furoncles [...]. Il s'attire une réfutation indignée de Mencius : "Loger chez le chirurgien des furoncles n'aurait été ni convenable ni voulu par le Ciel." et le Maître continue plus loin : "Si Confucius avait agi de la sorte, aurait-il été Confucius ?" (*Meng tseu* , V, I, 8; Couvreur 520)» — cité par Bridgman : *ibid.*, p. 190.

(125) - On constate, ici encore, l'affinité de la médecine avec le sacerdoce.

(126) - 206 av. J-C. — 220 A.D.

(127) - 140 - 87 av. J-C. — cf. J. Lionnet : Introduction au *Tao-Te-King* , p. 53-54.

(128) - comme la Période "des Royaumes combattants" (475 - 221 av. J-C.) à la fin de la dynastie *Tchéou* ; ou celle située entre les *Han* (-206 — +220) et les *Tang* (618 - 907)

(129) - Cf. Bridgman : *ibid.*, p. 195.

(130) - Cf. Lionnet : *ibid.*, p. 5.

(131) - D'après Sseu-ma-Tsien : *Mémoires Historiques* , ch. LXXXVI —cf. Bridgman : *ibid.*, p. 193 : «Cette scène a été reproduite à plusieurs reprises sur les bas reliefs des tombes *Han*...»

d'Esculape (132) ! Ce médecin reçut en récompense 200 onces d'or ; et le roi répétait : «Wou Tsiu m'aime, il a jeté contre K'ing K'o son sac à médicaments». Si l'acte est valeureux, l'allégorie est à "double-tranchant" : certains médecins tentèrent de redorer leur situation subalterne en aidant un prince à se débarrasser de ses ennemis. «Le *Tso Tchouan* est parfaitement explicite (133) sur ce point assez embarrassant pour l'éthique médicale de l'époque, et les lettrés qui l'ont écrit n'ont peut-être pas été mécontents de montrer les médecins sous ce jour. L'automne de la 30e année du duc Hi, le duc de Tsin charge le médecin Yen qui soignait le prince de Wei, d'empoisonner son client avec des plumes d'une sorte de paon ou de faisan infusées dans une boisson fermentée présentée comme une potion. Mais ce médecin fut acheté par un intime du prince, Ning Yu, et ne mit pas une dose suffisante pour donner la mort (*Tso Tchouan* , V, XXXe année, 3; Couvreur, I, 414). [...] En 71 av. J-C.; l'impératrice née Hiu fut empoisonnée par une femme médecin de la Cour, nommée Chouen-yu Yen, à l'aide de coquillages vénéneux introduits dans une pilule préparée par le Grand Médecin (*Han chou* 66 av. J-C.; Dubs II).» Ce genre de scélératesse fut-il l'apanage de la médecine officielle, ou bien le fait de colporteurs d'un Taoïsme contrefait qui, à certaines époques (celle des *Han* , en particulier) fournirent la cour en recettes de mort, et en régimes de "longue vie" (mal distincts, parfois, des "pratiques de la chambre à coucher")(134) ?

Cependant, au VIe siècle (A.D.), l'éthique en Chine, allait connaître une grande "révolution" avec l'implantation du Bouddhisme par Bodhidharma (*Pu-ti-ta-mo*) (135). Envoyé du Sud de l'Inde, celui-ci rencontra l'empereur *Wu* , de la dynastie Liang , qui, fort d'avoir favorisé cette nouvelle religion, voulu savoir quel mérite il en retirerait après la mort. Bodhidharma lui répondit : «Aucun», montrant par là sa compréhension du Tao. Il se retira ensuite au monastère de *Chao-Lin* , au Nord de l'Empire. Le Bouddhisme forma dès lors l'un des "trois véhicules" de la tradition jaune, l'un des «trois souterrains qui aboutissent à la Cité des Saules» (136). Extérieurement, il servit à pallier la divergence croissante entre taoïstes et confucianistes, qui ne coopéraient plus consciemment, comme aux premiers temps, à la préservation du *Jen* (l'homme de la Race), qui dans la "verticalité", qui dans la société. Axé sur la Compassion (sanscrit : *Karunâ* ; chinois : *Tz'u*), le Bouddhisme *Mahâyâna* put jouer un rôle d'intermédiaire entre la pratique de cette vertu au plan humain, que recommandait Confucius, et la dévotion taoïste à *Kouan-Yin* (137), divinité proprement chinoise, et néanmoins si proche d'*Avalokitêshvara* qu'Elle lui fut identifiée…

Un des signes extérieurs de l'implantation du Bouddhisme fut l'ouverture d'hôpitaux (138),

---

(132) - Cf. *supra* : chap. 1, § 8, p. 58, n. 550.
(133) - Bridgman : *ibid.*
(134) - Cf. P. Grison : *Le traité de la Fleur d'or du Suprême Un*, p. 37.
(135) - Cf. *Dictionnaire de la Sagesse orientale* , à l'art : *Bodhidharma* . Le Bouddhisme, introduit sous les *Han* en Chine, n'y prit réellement *pied* qu'avec *Pu-ti-ta-mo* .
(136) - Les deux autres sont le Confucianisme et le Taoïsme — cf. R. Guénon : *La Grande Triade* , chap. 25 ; et F. Tristan : *Houng* , chap. 13 & 14, *section* 34.
(137) - Cf. R. Guénon : *ibid.* , avant-propos p. 12.
(138) - D'après P.U. Unschuld : *Medical Ethics in Imperial China* , p. 19 : «La première description d'un hôpital permanent remonte au Ve siècle A.D. Il fut fondé par un prince bouddhiste de la province du Ch'i méridional. Deux décades plus tard, seulement, la première fondation publique analogue vit le jour…»

comme dans l'Inde d'Ashoka. En outre, le *Dhamma* (Loi promulguée par le Bouddha) fut formulé; notamment pour ce qui est de l'éthique médicale. La mentalité chinoise a toujours été focalisée sur la "loi des actions et réactions concordantes", qui régit les rapports de l'homme, *Jen* , avec son milieu (les "10 000 êtres") (139). Quant au Bouddhisme, il envisage plutôt cette même loi en tant qu'elle gouverne la destinée personnelle de l'être; d'où la nécessité de formuler les règles d'action (*karma*) juste influant sur cette destinée, et qui longtemps demeurèrent implicites chez les Fils du Ciel... Le *Yi-Shuo,* traité de médecine écrit par *Chang Kao* (mort en 1210) illustre bien ce "tournant" de l'éthique chinoise; il consacre à celle-ci un chapitre, fait de douze anecdotes édifiantes — nous en rapportons quatre ci après (140) :

«• *Hsü Lou-t'ai* :

> Sous la 8e année du règne de *Shao-hsing* (1138 AD), *Hsü Lou-t'ai* et *San Ta-lang* de *Tang-t'u* , deux spécialistes des maladies externes, traitèrent un homme riche dénommé *Chiang Shun-ming* de *La-shan* dans le district de *Li-shui* , pour un ulcère au milieu du dos. Outre 25 *liang* d'argent-métal, ils lui demandèrent la somme de 300 000 en espèces, à titre d'honoraires. Le patient refusa de leur payer autant. Alors, les médecins introduisirent dans la plaie une petite quantité de drogue enveloppée dans un papier, laquelle aggrava l'affection à tel point que le patient mourut. Une année n'avait pas passé que Hsü fut atteint de fièvre. Il criait sans cesse en disant : "Shun-ming ! Ne me frappe pas !" Après quelques jours, il mourut. Son fils ne put se marier, en sorte que la tradition médicale de Hsü s'éteint.

«• Un bonze aveugle pratiquant la médecine est récompensé :

> A *I-Chou* vivait un bonze dénommé *Fa Ch'eng* [...] qui pratiquait la médecine. Il était aveugle depuis son enfance, et aucun traitement n'avait pu le guérir. Il se mit cependant à répéter le nom de *Kouan-Yin* jour et nuit. Quinze années passèrent, lorsqu'en rêve, il entendit le *Boddhisattva* [féminin] l'appeler. Mais il sentit que ses jambes avaient été liées, et ne put l'approcher. Elle lui dit alors, en soupirant : «Dans une existence antérieure, tu as été "maître de moxa" (*chiu-shih*). Par des traitements erronés, tu as gâté la vue de tes semblables. Tu en reçois la rétribution dans ta vie actuelle. Toutefois, en raison de ta disposition favorable, J'ai pitié de toi, et Je veillerai à ce que tu aies des vêtements et de la nourriture en abondance.» Sur ces entrefaites, Elle retira de sa robe deux mains remplies de trésors qu'Elle donna au prêtre. Celui-ci s'éveilla alors. De ce jour, il attira à lui des foules, par sa pratique. Jamais il ne manqua de vêtements, et sa boîte à aumones fut toujours pleine. Il dépassa ainsi les soixante-dix ans.

«• Rétribution finale d'une grande avorteuse :

> Dans la capitale du pays vivait une femme du nom de *Pai* . Elle avait belle apparence, et tout le monde l'appelait *Pao Mu-tan* . Elle vivait de la vente de produits abortifs. Un jour, elle ressentit une céphalée soudaine, qui augmenta les jours suivants. Des médecins renommés la traitèrent, mais nul ne put la soulager. Après quelques temps, elle fut gagnée par des plaies extensives, si nauséabondes que personne n'en pouvait supporter l'odeur. Toutes les nuits, Madame Pai gémissait si fort qu'on l'entendait partout à la ronde. A la fin, elle dit à ses proches : «Brûlez les recettes abortives que j'ai rassemblées». A ses enfants elle demanda avec insistance : «Jurez que vous ne perpétuerez pas ce commerce». Son fils répliqua : «Mais Maman, grace à ce commerce, tu as servi la réputation de notre famille. Pourquoi devrions-nous l'abandonner ?» Elle répondit : «Chaque nuit, je rêve que des centaines de bébés sucent ma cervelle et cela provoque en moi des souffrances si fortes que je dois gémir. Voilà la rétribution des attentats perpétrés, grâce à mes drogues virulentes, contre le fruit des matrices». Sur quoi, elle mourut.

---

(139) - CF. Lao Tseu : *Tao-Te-King* : «Qui se plie restera entier. Qui s'incline sera redressé. Qui se tient creux sera rempli. Qui subit l'usure se renouvellera...»(XXII) «Qui veut abaisser quelqu'un doit d'abord le grandir. Qui veut affaiblir quelqu'un doit d'abord le renforcer. Qui veut éliminer quelqu'un doit d'abord l'exalter. Qui veut supplanter quelqu'un doit d'abord lui faire des concessions. Telle est la vision subtile du monde.» (XXXVI)... cf. aussi Matgioi : *La Voie rationnelle* , chap. 5.

(140) - P.U. Unschuld : *Medical Ethics in Imperial China* , p. 44 sq.

«• Un praticien refuse une rétribution érotique :

> Au temps du règne de *Hsüan-ho* (A.D. 1119-25), vivait un lettré, qui souffrait d'une maladie depuis de nombreuses années. Aucun traitement n'avait pu le guérir. Or il y avait dans la ville un médecin du nom de *Ho Ch'eng*. L'épouse (du lettré malade) l'appela dans ses appartements privés et lui dit : «Depuis longtemps, mon mari souffre d'une maladie. Nous avons déjà hypothéqué tous nos biens, et il ne nous reste pas de quoi suffire au coût d'une nouvelle cure, et à l'achat des remèdes. C'est pourquoi j'ai l'intention de vous livrer mon corps à titre d'honoraires.» Le médecin déclina l'offre en répliquant d'un air grave : «Chère Madame, comment osez-vous parler de la sorte ? Reprenez vos esprits ! Je m'en vais mettre en œuvre un traitement efficace, mais je ne puis accepter que vous nous souilliez ainsi tous les deux ! Si votre proposition venait aux oreilles d'un tiers, non seulement mon traitement et mes drogues resteraient sans effet, mais aussi je serais réprouvé par les hommes et les anges.» Peu après, il guérit le mari. Une nuit, Ho Ch'eng rêva d'un ange qui le conduisit dans un temple devant un Juge. «Tes traitements et tes drogues ont été efficaces, lui dit ce dernier. Tu n'as pas tiré parti d'une situation de détresse pour satisfaire ton appétit sexuel avec l'épouse d'un homme libre. C'est pourquoi le Très-Haut a décrété que tu serais récompensé par 50 000 liasses de monnaie ainsi qu'une place de fonctionnaire.» Quelques mois plus tard, à peine, le Prince impérial tomba malade. Les médecins du gouvernement furent incapables de la soigner et un appel d'offre fut lancé à tous les praticiens du pays. Ch'eng y répondit, et fut victorieux du mal, grâce à une préparation magistrale. La cour lui versa 3000 liasses pour cet acte. Dès lors, son office attira le succès. Dans la capitale, on l'appelait "Monsieur Ho, l'Expert en médecine".

Chang Kao, qui conta ces récits, était médecin fonctionnaire (*ju-yi*), titulaire du diplôme du second degré, à l'époque néo-confucianiste *Song*. L'histoire d'*Ho Ch'eng* et de la femme trop généreuse montre que la carrière médicale impériale restait ouverte aux praticiens libres les plus doués. Certains médecins fameux se dispensèrent d'ailleurs du diplôme d'Etat, en arguant d'une tradition familiale, voire ésotérique; ce fut le cas de *Ko Ying-lei* et de son fils *Ko Ch'ien-sun* (141) dans le contexte, il est vrai, de la destitution des Song par les Mongols (142). Lors de la restauration nationale *Ming* (143), *Tai Liang*, éminent médecin et lettré "autodidacte", alla cependant jusqu'à refuser un poste de fonctionnaire auprès du nouvel empereur; il s'en excusa par une soi-disant maladie; mais la vraie raison tenait sans doute à ce qu'il écrivit de l'arrogance confucianiste vis à vis de la médecine, encourageant, selon lui, le dilettantisme et les innovations blâmables, au lieu de l'ancienne sagesse. A l'opposé, *Chang Chieh-pin* (mort en 1624) développa, vers la fin de la dynastie *Ming*, une éthique inspirée du néo-confucianisme *Song*, bien qu'il appartînt lui-même à la classe des médecins libéraux. Dans son traité intitulé : "*Que la médecine n'est pas chose futile*", il donne, cependant, l'inspirateur de sa doctrine pour un homme étrange rencontré lors d'un voyage dans une région sauvage. Ce dernier se réfère sans ambiguïté au *Tao* et à l'alternance *Yin-Yang*, en sorte que les deux tendances fondamentales de la pensée chinoise sont, pour le coup, réconciliées. Le rapport hiérarchique qui apparaît entre elles rappelle, au demeurant, les rencontres de Confucius avec des taoïstes, chez *Tchoang Tseu* (144).

Au vrai, de tous les auteurs qui ont traité d'éthique médicale, en Chine, le premier dans l'histoire, *Sun Szu Miao* (145) est resté, jusqu'à nos jours, l'autorité de référence (146) : ce médecin,

(141) - mort en 1348 — cf. P.U. Unschuld : *ibid.*, p. 53 sq.
(142) - Achevée en 1279.
(143) - 1368.
(144) - Cf. Léon Wieger : *Les Pères du Système Taoïste, Tchoang Tzeu* : 4 H ; 5 A, C, D ; 6 G, etc...
(145) - VIIe siècle — cf. *supra* p. 127.
(146) - Entre *Sun Szu Miao* et *Chang Kao* (XIIe siècle), on ne trouve pas d'étude exhaustive sur le sujet :
• *Lu-Chih* (VIIIe s.), médecin confucéen développe des considérations assez générales sur la médecine

qui vécut peu après Bodhidharma, était un taoïste notoire; il rejetta successivement les offres de trois empereurs, soucieux de se l'attacher comme savant officiel (147). Dans son livre *Ch'ien-chin yi-fang*, au 29e chapitre — consacré au psychisme et aux techniques d'exorcisme — il énonce "5 commandements, 10 vertus, 8 tabous et 4 restrictions" (148) :

«• **5 Commandements** :

1 — Ne pas tuer.
2 — Ne pas voler.
3 — Ne pas vivre dans l'immoralité.
4 — Ne pas s'engager dans des propos perfides.
5 — Ne pas boire de vin, ni être jaloux.

• **10 Vertus** :

1 — Aider ceux qui sont dans le besoin ou dans l'adversité.
2 — Incinérer les cadavres d'hommes, d'oiseaux ou de bêtes rencontrés sur son chemin.
3 — Respecter les génies et les anges.
4 — Ne pas tuer ni blesser quiconque; et se montrer compatissant.
5 — Ne pas jalouser les riches ni mépriser les pauvres.
6 — Pratiquer la tempérance.
7 — Ne pas respecter outre mesure ce qui est vendu cher; ni faire fi de ce qui est bon marché.
8 — Ne pas boire de vin; et ne manger ni viande, ni plats très épicés.
9 — Ne pas s'adonner à la musique et aux femmes.
10 — Entretenir son équilibre physique et psychique; se prémunir contre la cyclothymie.

• **8 "Tabous"** :

1 — Ne pas contempler les cadavres.
2 — Ne pas regarder le sang d'une exécution.
3 — Ne pas observer les mécanismes de la naissance.
4 — Ne pas assiter à la parturition des six classes d'animaux domestiques.
5 — Ne pas regarder les enfants chagrinés, ni les gens en train de pleurer.
6 — Ne pas dormir avec les femmes.
7 — Ne pas prendre dans ses bras les petits enfants.
8 — Ne pas parler des "pratiques" avec des étrangers.

• **4 Restrictions** :

1 — Ne pas porter de vêtements souillés ou contaminés, ce qui empêcherait le contact avec les esprits.
2 — Ne pas blâmer méchamment, ni proférer d'injures.
3 — Ne pas disputer des doctrines erronées avec les gens; et ne pas consulter les saints à leur endroit.
4 — Ne pas boire de vin, ni manger de viande, ni blesser, ni tuer, ni se départir d'une vie droite, conforme aux principes. »

---

en tant qu'humanisme (*Jen-shu*).

• *K'ou Tsung-shih* dresse, dans l'introduction de sa *Materia medica* (parue en 1119) la liste des 6 causes d'échec médical : *viz.* le manque d'application; le manque de confiance; le manque de respect des délais; les atermoiements du patient pour appeler le médecin; l'erreur de diagnostic; l'erreur thérapeutique.

Il fallut attendre le XVIe siècle (fin de l'époque *Ming*) pour que des médecins de l'administration confucéenne donnent leur version de l'éthique, d'ailleurs très inspirée par *Sun Szu Miao* ; on en retiendra les *10 Recommandations à l'usage des médecins* et les 10 autres *à l'usage des malades* (invités, notamment, à se montrer généreux) de *Kun T'ing-hsien* (mort en 1615); et les *5 Injonctions aux médecins* de *Ch'en Shih-kung* (mort en 1605), qui furent rééditées par *Hsü Ta-ch'un* (1693-1771) sous les Mandchous.
(d'après P.U. Unschuld : *Medical Ethics in Imperial China*).

(147) - Cf. N. Sivin : *Chinese Alchemy, preliminary studies*, chap. 3 (Bibliographie de *Sun Szu Miao*).

(148) - P.U. Unschuld : *Ibid.*, p. 25 à 34.

Certes, il est peu plausible que cet illustre code s'adressât au médecin en tant que tel; il concernait plutôt le physicien des âmes et des "influences errantes" (149), dont la spécialité fut mainte fois annexée par la médecine, comme chez Paracelse. Par contre, le chapitre intitulé : *"De l'absolue sincérité des grands médecins"* du *Ch'ien-chin fang* (paru trente ans avant le *Ch'ien-chin yi-fang*) est une dissertation beaucoup plus universelle, de *Sun Szu Miao* sur l'éthique médicale. Notre art y est défendu contre l'amateurisme, l'activisme stérile et le mercantilisme. Il nous y est interdit d'attenter à la vie — fusse-t-elle animale — pour sauver une vie; et de fuir l'ulcère ou l'infection, comme s'il s'agissait de malédictions. Nous y sommes invités à refréner nos regards et nos appétits dans les maisons de ceux qui souffrent; ainsi qu'à la pondération, à la modestie, et à la bienveillance, à l'égard des malades comme de nos confrères. En outre, le cœur de cette apologétique relève d'un altruisme inégalé :

> «Un grand médecin (*ta-yi*) face à la maladie : son mental est calme, son attitude ferme. Il ne laisse rien aux espoirs et aux désirs, mais se dispose avant tout à la compassion la plus vaste. Il se résout à lutter coûte que coûte pour sauver tout être.
> ... Si quelqu'un appelle à l'aide, à cause d'une maladie ou d'une quelconque difficulté, le grand médecin ne se préoccupe point du statut, de la richesse, ou de l'âge; ni de savoir si la personne est ou non attirante, membre du camp ami ou ennemi (150); chinoise, étrangère, cultivée ou ignare. Tous, il les place au même rang. Puis il agit, comme pour lui-même. Ne désirant rien, ignorant des "retombées" futures, il n'a pas à réfléchir à son propre bonheur ou malheur pour sauvegarder la vie et atteindre à la compassion. Ceux qui sont dans la détresse, il les voit comme si lui-même avait été frappé; et sa compassion vient du tréfons ! Ni les passes dangereuses de la montagne, ni l'heure, ni le climat, ni la faim, ni la soif, ni la fatigue ne l'empêchent d'apporter son secours généreux. Qui agit de la sorte est un grand médecin, devant les vivants. Qui agit à l'opposé est un grand voleur aux yeux de ceux qui sont encore lucides ! »

Ainsi la discrétion fréquemment observée par les auteurs médicaux de Chine, au chapitre de l'éthique, cèle une grande sollicitude à l'égard du Vivant. La seule raison admise d'abandonner un malade tenait au pronostic de mort inéluctable, que le médecin chinois se devait de porter, le cas échéant (151), comme ses confrères hindous ou hellènes... En outre, la discrétion était à ce point prisée, qu'une clause spéciale (152) enjoignait au médecin de garder les secrets de boudoir, fût-ce avec sa propre épouse...

*
* *

---

(149) - Cf. Matgioi : *Le traité des influences errantes de Quang-Dzu* , présentation et traduction, in *Etudes Traditionnelles* n° 331 & 332.
(150) - Comparer avec l'attitude d'Hippocrate — cf. *supra* chap. 1, § 8, p. 57.
(151) - Cf. *Sseu-ma Ts'ien* , CV, 45 : l'anecdote où *Pien-ts'io* refuse de soigner le prince *Houan* de *Ts'i* à partir du moment où la maladie «siège dans la moëlle des os» (ce qui signifie qu'elle est devenue incurable) — cité par R.F. Bridgman : *Ibid.* , p. 22-23.
(152) - Seconde des *5 Injonctions* de *Ch'en Shih-kung* et de *Hsü Ta-ch'un* — cf. *supra* p. 132-133, n. 146 & P.U. Unschuld : *Medical Ethics in Imperial China* , p. 77 et 80.

RESUME

En France, il semble qu'on ne prêtait pas de serment identique ou analogue à celui d'Hippocrate avant l'établissement du Serment à Montpellier, à l'époque révolutionnaire. Les *Juramenta* des Universités de Médecine, au Moyen-âge en étaient bien éloignés, quoiqu'on étudiât alors Hippocrate, (dans des traductions de l'arabe). Il est curieux de constater que le monde musulman avait, par contre, conservé la pratique du Serment d'Hippocrate (moyennant le remplacement des dieux par Allâh); on connaît aussi les sept exigences d'Ibn Ridwân, chef des médecins du Caire, au XIe siècle A.D. Au regard du droit islamique, la médecine est une "obligation collective" (*fardh kifaya*), en sorte que le statut du médecin paraît assez bien défini. Face aux nouveaux problèmes d'éthique, l'Islam dispose, en outre, de l'*ijtihâd* ("effort créateur de la norme") qui autorise une certaine diversité d'opinion. Par rapport à l'idéal hippocratique, le médecin musulman se montre plus proche des malades (y compris les incurables) que de l'Art. La même attitude s'observe chez les grandes figures de la médecine hébraïque, laquelle apparaît souvent liée à la religion, quoiqu'héritière d'Hippocrate et Galien sur le plan scientifique. Si l'*Alliance d'Assaph* se pose en texte fondateur, le serment dit "de Maïmonide" serait en réalité une composition de Marcus Herz, contemporain et ami de Kant. Le serment du médecin (marrane portugais) Amatus Lusitanus (XVIe siècle) est de type ordalique.... En Inde, la médecine grecque (appelée *yunanî*), apportée par les musulmans, a été conservée. Cependant, la médecine hindoue (*Ayurvêda*) prédomine; parmi les nombreux traités sanscrits qui lui sont consacrés, les deux plus anciens font état d'une initiation médicale, comportant un serment. Le médecin y était tenu d'une certaine allégeance à la fonction royale, au dam de certains malades, exclus du corps social. Cette dernière restriction n'a pas cours dans la tradition tantrique et la médecine des *Siddah* (les *Cittar* , en Inde du Sud), issue du culte de la Mère. La vertu de Compassion s'en rapproche dans le Bouddhisme *Mahâyâna* du Tibet, dont la tradition médicale procède d'une rencontre entre la Chine et l'Inde. L'aspirant médecin y était tenu à 11 vœux... En Chine, malgré l'antiquité de la médecine, les préoccupations éthiques se démasquent tardivement dans la littérature, et probablement sous l'influence du Bouddhisme. La plupart des époques de l'Empire connurent deux classes de médecins : ceux de l'administration confucéenne, et les médecins errants, fréquemment liés au Taoïsme. Entre ce dernier et l'Art médical, il existe plus qu'une affinité. C'est d'ailleurs un taoïste, Sun Szu Miao (VIIe siècle) qui formula la norme chinoise en matière d'éthique médicale.

* *
*

CHAPITRE IV

LES SERMENTS MEDICAUX MODERNES

«Dans l'ambiance feutrée du colloque franco-hellénique d'histoire de la médecine qui s'est tenu à Lyon du 9 au 12 octobre, raconte Claire Deroche (*Quotidien du médecin* , 16 oct. 1985), le Pr Despierres (1) a fait jaillir l'étincelle propre à enflammer les esprits.» Il présentait les résultats de son enquête sur la prestation du serment médical dans les universités françaises, ainsi que dans le cadre du Conseil de l'Ordre. D'après lui, les diverses formules en cours, qui dérivent toutes peu ou prou du *Serment de Montpellier* (2) ne constituent que des vestiges, voire même une "escroquerie" par rapport à l'authentique *Serment d'Hippocrate* . Les facultés françaises qui ont adopté tout à tour cet usage, à partir de 1935 (3), (c'est-à-dire toutes, à l'exception de Lyon et St Etienne) ont souvent procédé à des simplifications abusives, outre l'abandon du respect de la vie fœtale déjà propre au *Serment de Montpellier* (lequel semblait ainsi prédestiné à s'accorder avec la Loi Veil). Quant au Conseil national de l'Ordre des médecins — "créé sous le gouvernement de Vichy et prorogé sans modification en 1944" — il promulga un serment comportant la clause suivante : «Je garderai le respect absolu de la vie humaine dès la conception». Cependant, en 1976, à Lyon, lors de la séance annuelle du Conseil départemental où les nouveaux inscrits prêtaient serment, une manifestation eut lieu pour protester contre la clause en question ainsi que contre l'Ordre lui-même, si bien que l'année suivante la prestation du serment fut abandonnée.

Cinq ans après le Pr Despierres, nous avons mené une enquête analogue : en 1990, nous avons interrogé, par courrier, les doyens des **37** facultés françaises de médecine, ainsi que les présidents des **102** Conseils départementaux de l'Ordre. A la veille du marché unique européen, nous avons aussi consulté les Ordres ou Organismes d'attributions similaires des pays de la Communauté. Enfin, nous avons adressé un questionnaire aux doyens de **300** facultés médicales, de par le monde (4).

Bien que nous devions traiter la question du serment international au chapitre 6, il nous faut dès à présent citer le *Serment de Genève* , publié par l'Association Médicale Mondiale en 1948 (5); car il a été adopté — tel quel ou parfois modifié — dans de nombreuses universités :

---

(1) - Conservateur du Musée de l'histoire de la médecine de Lyon et Professeur honoraire de pneumologie à l'Université de Lyon.
(2) - Cf. *supra* chap. 3 § 1, p. 109 & Tome 2, annexe 8.
(3) - Cf. Dr Matton : *Sur la prestation du Serment d'Hippocrate* in *Actes du 1er Congrès international de Médecine néo-hippocratique* (juillet 1937), p. 283 sq.
(4) - Les résultats d'une enquête analogue, mais limitée aux pays d'Europe et d'Amérique du Nord, plus le Maroc et l'Etat hébreu, se trouvent avec d'intéressantes précisions dans la thèse de médecine (Bordeaux II) d'Anne-Marie Chevallier, soutenue le 2 juin 1978.
(5) - Cf. P. Theil : *Hippocrate. Le Serment. La Loi* , p. 147-148...
Nous l'avons reproduit en annexe (Tome 2, annexe 7), d'après *Codes d'éthique et déclarations concernant les professions médicales. Recueil de Textes déontologiques* , publié par Amnesty International (1988).

(AU MOMENT D'ÊTRE ADMIS AU NOMBRE DES MEMBRES DE LA PROFESSION MEDICALE :)

(1) JE PRENDS L'ENGAGEMENT SOLENNEL de consacrer ma vie au service de l'humanité;
(2) JE GARDERAI à mes maîtres le respect et la reconnaissance qui leur sont dus;
(3) J'EXERCERAI mon art avec conscience et dignité;
(4) JE CONSIDERERAI la santé de mon patient comme mon premier souci;
(5) JE RESPECTERAI le secret de celui qui se sera confié à moi [même après sa mort (6)];
(6) JE MAINTIENDRAI dans toute la mesure de mes moyens l'honneur et les nobles traditions de la profession médicale;
(7) MES COLLEGUES seront mes frères (7);
(8) JE NE PERMETTRAI PAS que des considérations de religion, de nation, de race, de parti ou de classe sociale viennent s'interposer entre mon devoir et mon patient;
(9) JE GARDERAI le respect absolu de la vie humaine dès la conception; même sous la menace, je n'admettrai pas de faire usage de mes connaissances médicales contre les lois de l'humanité;
(10) JE FAIS CES PROMESSES solennellement, librement, sur l'honneur.

1 — LE SERMENT MEDICAL DANS LES FACULTES FRANÇAISES

Notre questionnaire était rédigé de la façon suivante :

(1) Un tel serment (dérivé de celui d'Hippocrate) est-il pratiqué dans votre faculté, et de quelle façon ?
(a) — Est-il prononcé par l'étudiant ?
(b) — Ou bien est -il lu devant l'étudiant, et celui-ci doit-il manifester son adhésion — et alors de quelle façon ?
(c) — Ou bien encore, est-il lu et signé par l'étudiant ?

(2) A quel moment des études médicales cet événement intervient-il ?

(3) Quel est le texte de ce serment ?

De **6** facultés (seulement), nous n'avons point reçu de réponse (Besançon, Bobigny, Caen, Paris Necker-Enfants malades, Reims, Toulouse).

6 d'entre les facultés dont nous avons obtenu une réponse, n'intègrent pas dans leur cursus obligatoire, en 1990, la pratique du serment. Cette omission n'est absolue que dans **2** facultés : Lyon et Rennes (8).

En effet, à la Faculté de St Etienne, le Conseil de gestion a décidé, en juillet 1989, d'insérer dans chaque thèse le texte du *Serment de Montpellier* (sans la mention de l'Etre Suprême), lequel n'est toutefois pas prononcé.

A la Faculté libre de Lille, une formule approchante (correspondant au serment du Conseil de l'Ordre d'avant 1976) doit être lue mentalement par l'étudiant.

A Lille II, une version intermédiaire entre le *Serment de Genève* et celui de *Montpellier* est

(6) - Cette mention est fréquemment omise.
(7) - On trouve aussi «frères et sœurs», ou «les membres de ma famille».
(8) - A Rennes, le Doyen C. Rioux justifie cette absence par le fait que le Conseil départemental de l'Ordre des médecins organise régulièrement une séance de prestation du Serment pour ses nouveaux inscrits.

proposée, à titre facultatif, aux étudiants qui acceptent de jurer.

A Kremlin-Bicêtre, un tel choix relève du Jury de Thèse. Le Doyen R. Caquet nous écrit qu'il préfère, lorsqu'il y préside, «dire quelques mots de la profession médicale et ajouter ses félicitations au candidat et à sa famille»; il a indiqué plusieurs fois que «le serment habituel [*i.e.* celui de Montpellier sans la mention de l'Etre Suprême] pourrait être remplacé par d'autres formules comme la prière de Maïmonide», mais ces possibilités sont restées «peu utilisées».

Dans toutes les facultés où la prestation du Serment a été conservée, elle intervient à l'issue de la soutenance de la thèse, et donc, dans certains cas, plusieurs années après que le jeune médecin ait commencé d'exercer (comme le souligne le Doyen J-Y. Grolleau, de la Faculté de Nantes).

La règle est que le serment soit lu à voix haute par l'impétrant (la main droite éventuellement levée), ce qui est conforme à l'usage grec plutôt qu'à celui d'*Assaph* ou de *Sushruta* (9). Toutefois, lorsque plusieurs thèses sont soutenues le même jour, dans certaines facultés (10), l'un des candidats seulement (en général le plus âgé) prononce le serment au nom de tous les autres.

L'événement s'accompagne le plus souvent d'une certaine solennité, comme à Rouen où l'étudiant revêtu de la robe reçoit du Président du Jury l'épitoge.

A St Antoine (Paris) et à Poitiers, l'impétrant jure en présence de l'effigie d'Hippocrate, ce qui, du reste, est conforme à la clause introductive du *Serment de Montpellier* .

Celui-ci demeure le prototype de la plupart des formules ayant cours, mais la mention de l'Etre Suprême n'est conservée qu'à Montpellier (11), Poitiers et Strasbourg (12). Dans cette dernière faculté — comme dans plusieurs autres — la référence à Hippocrate est toutefois absente.

Outre ces 2 variantes par défaut, la formule de Montpellier peut être étoffée de certains ajouts qui s'inspirent :

• soit du Serment d'Hippocrate (13), comme à Bordeaux (14) et à Limoges :

> «Reconnaissant envers mes maîtres, je tiendrai leurs enfants et ceux de mes confrères pour des frères, et s'ils devaient apprendre la médecine ou recourir à mes soins, je les instruirai et les soignerai sans salaire ni engagement.»

• soit du Serment de Genève, auquel sont empruntés les articles :

> 8 — «Je ne permettrai pas que des considérations de religion, de nation, de race, de parti, ou de classe sociale viennent s'interposer entre mon devoir et mon patient.
> (Dijon, Grenoble (15), Marseille, St Etienne)

---

(9) - Cf. *supra* chap. 3, § 3 & 4.
(10) - Il en est ainsi à : Créteil, Paris-Ouest, Broussais, Pitié-Salpêtrière, Lariboisière-St Louis.
(11) - Cf. Tome 2, annexe 8.
(12) - «A Strasbourg, nous écrit le Doyen G. Vincente, certains candidats, en raison de leurs convictions religieuses ou politiques, sont autorisés à ne pas se référer à l'Etre Suprême ou à prononcer un autre texte confessionnel de leur choix après l'avoir soumis au Doyen. Néanmoins ils doivent préciser publiquement qu'ils approuvent le Serment d'Hippocrate.»
(13) - ... et plus précisément de l'article 2 du *Serment d'Hippocrate* .
(14) - Cf. Tome 2, annexe 9.
(15) - Cf. Tome 2, annexe 10.

9 — «Je garderai le respect absolu de la vie humaine dès la conception; même sous sous la menace, je n'admettrai pas de faire usage de mes connaissances médicales contre les lois de l'humanité;

(seul exemple : la Faculté libre de Lille)

ou 9 bis — *Idem* sans la mention : «dès la conception»

(Dijon, Grenoble, Lille II)

La Faculté libre de Lille (I) a conservé, quant à elle, l'ancien *Serment du Conseil national de l'Ordre* (adopté le 20 juin 1964, et resté en vigueur jusqu'en 1976) (16); outre les articles 8 et 9 du Serment de Genève , on y trouve la clause suivante :

«Je promets et je jure de conformer strictement ma conduite professionnelle aux règles prescrites par le Code de Déontologie et aux principes traditionnels qui y sont contenus.»(17)

Ce serment comporte, de plus, l'interdiction du partage illicite d'honoraires (*i.e.* la "dichotomie"), qui se retrouve également dans ceux pratiqués à Dijon et à Grenoble.

Enfin, **2** facultés seulement s'écartent sans ambages du Serment de Montpellier . Il s'agit de Créteil (18) et Nancy qui s'en tiennent à cette simple formule :

«Sur ma conscience, en présence de mes Maîtres et de mes Condisciples, je jure d'exercer la médecine suivant les lois de la morale et de l'honneur et de pratiquer scrupuleusement tous mes devoirs envers les malades, mes confrères et la société.»

Nous résumons dans le tableau ci-après (19), les aspects principaux de la pratique du serment (souvent intitulé abusivement "Serment d'Hippocrate") dans les 31 facultés de médecine dont nous avons obtenu réponses :

(16) - Cf. Tome 2, annexe 11.
(17) - La faculté (laïque) de Lille II a retenu pour sa part : «Je promets et je jure de conformer strictement ma conduite professionnelle aux principes traditionnels.»
(18) - Cf. Tome 2, annexe 15.
(19) - Nous n'y avons indiqué les réponses négatives (-) que dans la première colonne de réponses. Nous avons mentionné le n° d'annexe (A) à côté du nom des facultés dont nous reproduisons le serment dans notre Tome 2.

TABLEAU n° 1

FACULTES	Prestation orale	Simple lecture mentale	Insertion dans la thèse	Formule simplifiée	FORMULES DERIVEES DU SERMENT DE MONTPELLIER							
						MENTIONS SPECIALES						
						Etre Suprême	Hippocrate	Art. 8 Genève	Art.9bis Genève	Art. 9 Genève	Interdiction Dichotomie	Art. 2 Hippocrate
1- AMIENS (A12)	+				+							
2- ANGERS	+				+		+					
3- BORDEAUX (A9)	+				+							+
4- BREST	+				+							
5- CLERMONT-FERRAND	+				+							
6- CRETEIL	+			+								
7 - DIJON	+				+		+	+	+		+	
8 - GARCHES (PARIS OUEST)	+				+		+					
9 - GRENOBLE (La Tronche)(A10)	+				+		+	+	+		+	
10 - LILLE (Faculté libre) (A11)	-	+			+					+	+	
11 - LILLE II	(+)(-)				+				+			
12 - LIMOGES	+				+							+
13 - LYON	-											
14 - MARSEILLE	+											
15 - MONTPELLIER (A8)	+				+		+	+				
16 - NANTES	+				+	+	+					
17 - NICE	+				+		+					
18 -PARIS VI (Broussais)(A13)	+				+		+					
19 - PARIS V (Cochin) (A14)	+				+		+					
20 - PARIS SUD (Kremlin-Bicêtre)	(+)(-)				+		+					
21 - PARIS VII (Lariboisière)	+				+		+					
22 - PARIS VI (Pitié Salpêtrière)	+				+		+					
23 - PARIS St Antoine	+				+		+					
24 - PARIS VII (Bichat)	+				+		+					
25 - POITIERS	+				+	+	+					
26 - RENNES	-											
27 - SAINT ETIENNE	-		+		+		+	+				
28 - St Etienne du Rouvray (ROUEN)	+				+		+					
29 - STRASBOURG	+				+	+						
30 - TOURS	+				+		+					
31 - VANDŒUVRE LES NANCY	+			+								

2 — LE SERMENT AU NIVEAU DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DE L'ORDRE DES MEDECINS

A ce volet de notre enquête, les réactions sont assez disparates. Parmi les **79** réponses recueillies (sur les **102** Conseils Départementaux interrogés) , certaines reflètent un certain étonnement : la prestation du serment médical devant être accomplie à la faculté, quel intérêt de la réitérer lors de l'inscription au Conseil de l'Ordre ? «Il me semble qu'un serment est valable pour toute sa vie et n'a pas lieu d'être renouvelé à l'occasion des différentes affiliations» nous écrit le Dr de Boysson, Secrétaire général du Conseil Départemental du Cher. Et le Dr Chantal Chabaux, Secrétaire général adjoint du Conseil Départemental de l'Ordre de Paris nous suggère d'assister à une soutenance de thèse dans notre faculté : «Vous y verrez ainsi dans quelles circonstances se prête le serment d'Hippocrate»...

Nombre de présidents se montrent intéressés par notre travail. Le Dr Raymond Salle, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, nous écrit même : «Votre lettre, je pense, nous rappelle à cette pratique et je proposerai à la prochaine réunion du Conseil Départemental qu'il soit lu et signé [le serment] par les médecins»(20). Dans les Conseils Départementaux des Hautes-Alpes, du Haut-Rhin, du Maine-et-Loire et du Vaucluse, une discussion sur l'opportunité du serment a coïncidé avec notre enquête. Certes, elle n'a abouti positivement que dans le Vaucluse où «les membres du Conseil (21) ont décidé de reprendre cette pratique en demandant aux jeunes confrères qui s'inscrivent de lire simplement le serment».

Il semble, cependant, qu'après un abandon, qui remonte fréquemment aux "années 70", il existe aujourd'hui une tendance à renouer avec l'usage des pairs, peut-être par réaction à l'émergence croissante de l'éthique dans le débat contemporain. Le Conseil Départemental de Haute-Garonne "attache une très grande importance" au serment médical, dont il perpétue la pratique : «Il est bien entendu habituel, nous dit son Président le Dr J. Brouchet, de prêter serment lors de la soutenance de thèse à l'Université, mais je reste étonné (et je l'ai souvent écrit) que ce serment ne soit pas exigé lors de l'inscription à la Faculté en 2e ou 3e année de médecine».

Le Dr B. Monier, Président du Conseil Départemental de l'Ain, manifeste un souci égal de conférer à cet engagement une fonction comparable à celle de l'antique serment d'Hippocrate : «Dans notre département, tout médecin s'inscrivant au Tableau de l'Ordre des Médecins doit avoir une entrevue avec un Membre du Conseil Départemental (le Président, le 1er Vice-Président, le Secrétaire général ou le Trésorier). Au cours de cet entretien, s'il s'agit d'une première inscription, le candidat prend connaissance du Serment d'Hippocrate ci-joint [il s'agit en fait du *Serment adopté par le Conseil national de l'Ordre le 25 juin 1976* (22), presque identique au *Serment de*

(20) - Renseignement pris depuis lors : il en a bien été ainsi.
(21) - Lettre du Président, le Dr P. Chevalier.
(22) - Cf. Tome 2, annexe n° 16.

Montpellier], qu'il signe en deux exemplaires, l'un étant conservé dans son dossier. Je pense que des mesures analogues devraient être prises pour les étudiants demandant une licence de remplacement, ce qui permettrait à ces derniers de prendre connaissance du Serment d'Hippocrate, du Code de Déontologie et de certaines dispositions réglementaires et déontologiques inhérentes à notre profession.»

Au Conseil Départemental de la Charente, tous les nouveaux inscrits sont également reçus par le Président, le Dr J. Sauquet, qui leur demande alors de lire et de signer le serment... Cette signature intervient dans d'autres Conseils au moment de la constitution du dossier d'inscription, déposé au secrétariat, ou bien encore à l'issue de l'engagement oral, quand celui-ci a lieu. Les impétrants, dans ce dernier cas, sont réunis soit lors d'une séance pleinière (mensuelle) du Conseil, soit lors d'une cérémonie spéciale, organisée selon un calendrier variable (23). La première de ces deux options est certainement plus propre à éviter les défections, assez fréquentes lorsque le serment n'est pas exigé comme dans l'Hérault, et que le Conseil ne reconvoque pas individuellement les absents comme en Vendée... En général, «les médecins inscrits par transfert et qui viennent d'autres départements n'ont pas à prêter serment, car cette démarche est considérée comme ayant déjà été faite lors de la première inscription »(24).

Lors des séances de prestation du serment c'est la plupart du temps le benjamin, ou de préférence la benjamine (Morbihan), qui prononce le texte, au nom de tous les impétrants, en attitude de serment (la main droite éventuellement levée), puis ceux-ci le signent.

Cet engagement écrit s'ajoute ainsi à la formule qui figure obligatoirement dans tout questionnaire de demande d'inscription au Tableau de l'Ordre, qui, une fois rempli par le postulant, n'a de validité juridique (en vertu de l'article 89 du Code de Déontologie médicale actuel : décret du 28 juin 1979) que s'il se termine par la phrase entièrement manuscrite, datée et signée par l'intéressé : «J'affirme sur l'honneur avoir pris connaissance du Code de Déontologie médicale et je fais serment de le respecter.»

Or, le Dr G. Mazoyer, Président du Conseil Départemental de Haute-Loire, nous écrit : «la signature qui suit équivaut, je pense, à la prestation du serment d'Hippocrate, puisque notre Code de Déontologie s'inscrit dans le droit fil de ce serment». Au demeurant, le Code de Déontologie revêt un caractère impératif depuis le 28 juin 1947, lorsqu'à l'issue de la proposition du Conseil national de l'Ordre et de sa publication par le Conseil d'Etat, il a été promulgué par le Gouvernement sous forme de décret (25). Après cette date, qu'en est-il de la valeur juridique du serment médical initialement rendu obligatoire par l'article 10 de la Loi du 7 octobre 1940, qui a créé l'Ordre des Médecins ?

---

(23) - Cf. le tableau ci-dessous.
(24) - Lettre du Dr R. Pineau, Secétaire général du Conseil Départemental de l'Hérault (30-05-90).
(25) - Cf. R. Saury : *Manuel de Droit Médical* , 1ère partie, chap. 1, p. 79 sq.
Depuis 1947, ce Code de Déontologie a été modifié à trois reprises : d'abord par les décrets du 28 novembre 1955 et du 21 juin 1977, puis sous sa forme actuelle par le décret du 28 juin 1979. A l'heure où cette thèse est mise en pages, une nouvelle version, élaborée par le Conseil national de l'Ordre, attend l'avis du Conseil d'Etat.

La fonction des serments est une question complexe et contreversée du droit contemporain (26). L'attitude des médecins à cet égard n'est certes pas univoque, si le Conseil national de l'Ordre opte pour le "loyalisme", en maintenant une formule qui se confond, depuis le 25 juin 1976, avec le *Serment de Montpellier* (hormis la mention initiale : «En présence de ...», la référence à Hippocrate et à l'Etre Suprême)(27). Celle-ci conserve, selon le Dr R. Saury (28), "sa signification d'astreinte morale et d'obligation juridique" : «Sa solennité en fait foi. Prêter serment, c'est prendre un engagement solennel et devant témoins. Selon la formule imagée de l'ancien droit : "On lie les bœufs par les cornes et les hommes par les paroles"». En outre, poursuit-il, «le texte original du Serment d'Hippocrate a été élaboré cinq siècles avant l'ère chrétienne. La prestation actuelle, à la fois universitaire et ordinale (29) d'un serment toujours inspiré de ce grand texte, n'est pas seulement un rituel vénérable ou une commémoration spectaculaire. Elle affirme une filiation spirituelle avec la plus haute antiquité. Elle signifie que l'éthique de l'acte médical relève d'une tradition plus que bi-millénaire.» Si l'on suit ce Docteur en Médecine, qui est aussi Docteur en Droit, l'on pourra dire que le serment prononcé actuellement dans **17** Conseils Départementaux de l'Ordre (seulement — sur les **79** qui nous ont répondu) perpétue l'*Horkos* hippocratique, tandis que l'engagement écrit de respecter le Code de Déontologie (obligatoire au niveau de tous les Conseils Départementaux) dérive du *Xuggraphè* antique (30). Certes, ce consentement écrit engage le médecin vis-à-vis non seulement du Conseil National de l'Ordre, mais aussi de l'autorité publique, tandis que la prestation du serment revêt un caractère essentiellement corporatif.

Quant au texte du serment, il varie, de fait, entre les différents Conseils Départementaux qui en maintiennent l'usage, moins fréquemment toutefois , qu'entre les facultés. La formule retenue dans **14** Conseils Départementaux sur **17** est celle adoptée par le *Conseil National de l'Ordre le 25 juin 1976* (31). Les Conseils Départementaux de la Réunion (32) et de la Moselle (33) ont conservé, quant à eux, la version éphémère publiée par le *Conseil national le 17 octobre 1975* , et qui comporte une série de clauses originales :

- Respect de la liberté des malades et des blessés.
- Obligation de se perfectionner et de s'entourer de conseils.

---

(26) - Cf. *infra* chap. 5, § 1.
(27) - Cf. Tome 2, annexe n° 16.
(28) - *Ibid.* p. 39.
(29) - On observe parfois, entre les deux institutions, une certaine propension à "se renvoyer la balle" quant à la prestation du serment (lequel n'est pas, pourtant, celui "du Jeu de Paume" !) : ainsi, à la faculté de Rennes, on préfère laisser le soin d'organiser celle-ci au Conseil Départemental de l'Ordre (qui assumerait ce rôle, quoiqu'il ne nous l'ait pas confirmé). A l'inverse, au Conseil Départemental du Gard, on estime inutile de réitérer un serment déjà prêté par la majorité des nouveaux inscrits, issue de l'Université de Montpellier-Nîmes (par contre, au Conseil Départemental de l'Hérault, le serment est toujours pratiqué).
(30) - Cf. *supra* chap. 2, § 2, Art. 2.
(31) - Cf. Tome 2, annexe n° 16.
Dans l'Hérault, la formule initiale du *Serment de Montpellier* - «En présence des Maîtres de cette Faculté, de mes chers condisciples...» - est remplacée par : «En présence du Conseil Départemental de l'Hérault de l'Ordre des Médecins» — cf. Tome 2, annexe n° 17.
(32) - Cf. Tome 2, annexe n° 18.
(33) - Cf. Tome 2, annexe n° 19.

- Assistance à la population en danger dans les circonstances graves.
- Solidarité et loyauté envers les confrères; partage des connaissances.
- Interdiction de la dichotomie (34).
- Interdiction de faire usage de ses connaissances médicales contre les lois de l'humanité.

Quant au serment du Conseil Départemental de la Haute-Garonne (35), il dérive de l'ancienne formule adoptée *le 20 juin 1946 par le Conseil National de l'Ordre* (36), moyennant quelques réadaptations suggestives : la référence au Code de Déontologie est conservée, mais les "principes traditionnels qui y sont contenus" deviennent des "principes d'Ethique"... «Je garderai le respect absolu de la vie humaine, dès la conception» est remplacé par : «Je soulagerai la souffrance et garderai le respect de la vie»; enfin, est supprimée la phrase : «Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères».

Le tableau ci-dessous résume les résultats de notre enquête, effectuée auprès des **102** Conseils Départementaux de l'Ordre des médecins, par lettre circulaire au printemps 1990, et remise à jour en juin 1992, grâce à quelques entretiens téléphoniques. Notre questionnaire initial se présentait de la sorte :

> «Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me renseigner sur le protocole adopté à votre niveau pour la prestation du serment médical de l'Ordre des Médecins :
> — Ce serment est-il prononcé par le médecin demandant l'affiliation ?
> — Ou bien est-il lu devant ce médecin, et celui-ci doit-il manifester son adhésion — et alors de quelle façon ?
> — Ou bien est-il lu et signé par ce médecin ?»

La réponse à la seconde question n'étant positive que dans 1 cas, celui du Bas-Rhin, où le texte du serment doit être signé publiquement par chacun des impétrants, après avoir été lu à haute voix par "la personnalité qui les reçoit", cette particularité n'apparaît pas dans notre tableau (37). Nous y avons inclu par contre les renseignements sur les circonstances de la prestation du serment, qui nous ont été dispensés par tous nos correspondants.

(34) - ... déjà présente dans la version antérieure, du 20 juin 1946 — cf. Tome 2, annexe n° 11.
(35) - Cf. Tome 2, annexe n° 20.
(36) - Cf. Tome 2, annexe n° 11.
(37) - Nous n'y avons inscrit, cette fois, que les réponses positives (+).

TABLEAU n° 2

(102) CONSEILS DEPARTEMENTAUX (79 Réponses)	PRESTATION ORALE 17	SIGNATURE 24	SIMPLE LECTURE MENTALE 2	CIRCONSTANCES			
				Lors de la constitution du dossier	Lors d'un entretien	Séance plénière	Cérémonie spéciale
01 - AIN		+			+		
02 - AISNE							
05 - HAUTES-ALPES							
06 - ALPES MARITIMES	+					+	
10 - AUBE	+	+				+	
12 - AVEYRON		+		+			
13 - BOUCHES-DU-RHÔNES							
16 - CHARENTE		+			+		
18 - CHER							
19 - CORREZE							
20 - HAUTE-CORSE							
20 - CORSE-DU-SUD			+	+			
21 - COTE D'OR							
22 - COTES D'ARMOR	+	+				+	
23 - CREUSE							
24 - DORDOGNE	+	+					annuelle
26 - DROME		+		+			
27 - EURE							
28 - EURE-ET-LOIR							
29 - FINISTERE							
30 - GARD							
31 - HAUTE-GARONNE (A20)	+					+	
32 - GERS							
33 - GIRONDE	+	+					tri-annuelle
34 - HERAULT (A17)	+	+				+	
37 - INDRE							
38 - ISERE							
41 - LOIR-ET-CHER							
43 - HAUTE-LOIRE							
44 - LOIRE ATLANTIQUE	+	+					trimestrielle
45 - LOIRET							
46 - LOT							
47 - LOT-ET-GARONNE	+	+					irrégulière
48 - LOZERE	+	+				+	
49 - MAINE ET LOIRE							
50 - MANCHE	+	+					annuelle
51 - MARNE							
53 - MAYENNE							
54 - MEURTHE-ET-MOSELLE							
55 - MEUSE							
56 - MORBIHAN	+	+				+	
57 - MOSELLE (A19)	+	+				+	
58 - NIEVRE		+		+			
59 - NORD							
60 - OISE							
62 - PAS-DE-CALAIS							
63 - PUY-DE-DOME							
64 - PYRENNEES ATLANTIQUES							
66 - PYRENNEES ORIENTALES		+		+			
67 - BAS-RHIN		+				+	
68 - HAUT-RHIN							
69 - RHONE							
70 - HAUTE-SAONE							
71 - SAONE-ET-LOIRE							
73 - SAVOIE							
74 - HAUTE-SAVOIE							
75 - PARIS							
76 - SEINE MARITIME							
77 - SEINE-ET-MARNE							
78 - YVELINES							
79 - DEUX-SEVRES		+		+			
81 - TARN							
82 - TARN-ET-GARONNE	+	+				+	
83 - VAR							
84 - VAUCLUSE			+	+			
85 - VENDEE	+	+					par groupe de 10
86 - VIENNE							
87 - HAUTE-VIENNE							
88 - VOSGES							
89 - YONNE							
90 - TERRITOIRE DE BELFORT							
91 -ESSONE							
93 - SEINE-ST-DENIS							
94 - VAL-DE-MARNE							
97 - GUADELOUPE		+		+			
97 - MARTINIQUE	+	+				+	
97 - GUYANNE FRANÇAISE							
97 - REUNION (A18)	+					+	
TAHITI		+		+			

3 — LE SERMENT AU NIVEAU DES DES ORDRES ET ORGANISMES D'ATTRIBUTIONS SIMILAIRES DES PAYS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

Selon le Dr J. Moulin, Secrétaire général du *Conseil National de l'Ordre des Médecins* , cet organisme est chargé, en ***France*** , de "définir une déontologie et d'en surveiller l'application" (38) :

> « L'Ordre des Médecins veille au maintien des principes de moralité, de probité et de dévouement indispensables à l'exercice de la médecine, à l'observation par tous ses membres des devoirs professionnels ainsi que des règles déontologiques.
> Il assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession médicale.
> Interlocuteur ou conseiller des pouvoirs publics, il n'est pas pour autant une courroie de transmission du pouvoir à l'égard de la profession; son rôle est consultatif.
> Il a une charge administrative qui est d'abord de tenir à jour un tableau auquel ne sont inscrits que les médecins remplissant les conditions légales de l'exercice et les conditions de moralités requises.
> Il a un rôle dans la qualification des médecins, et une fonction de surveillance des modalités de l'exercice.
> En outre, il a une fonction juridictionnelle, le législateur ayant voulu que les médecins puissent être jugés et éventuellement sanctionnés par leurs pairs qui connaissent bien les problèmes soulevés par les malades ou par l'exercice de la profession.»

On retrouve les mêmes motivations à l'existence d'un Ordre, et sensiblement les mêmes fonctions dévolues à celui-ci dans **4** nations : ***Belgique*** , ***Espagne***, ***Italie*** , ***Portugal*** .

 Au ***Danemark*** existe une Direction Centrale de l'Hygiène Publique (*National Board of Health*) reliée au Ministère de l'Intérieur.

> Elle donne des "autorisations" définitives ou temporaires, sans qu'il y ait inscription à un Tableau. Les médecins exercent dans le cadre du Service national de Santé. L'autorisation peut être refusée si le praticien est jugé dangereux.

Il existe également une puissante association : l'Association Médicale Danoise .

> 90 % des médecins y adhèrent librement.
> Elle s'occupe notamment d'éthique et de déontologie.

 Au ***Luxembourg*** , existe un *Collège Médical* de droit public (39).

> Créé en 1818 par une loi de Guillaume 1er, Roi de Hollande, il est actuellement régi par une loi de 1901 complétée par un texte de 1968. L'affiliation des médecins, des chirurgiens-dentistes, des pharmaciens, et des médecins vétérinaires est automatique au *Collège Médical* qui est l'organe consultatif obligatoire du Ministère de la Santé, et qui dispose des pouvoirs les plus étendus. Il n'existe pas de Tableau, mais une liste est dressée chaque année par le *Collège* , et publiée au "Mémorial". Le gouvernement donne l'autorisation d'exercer sur avis du *Collège Médical* en sorte que les attributions accordés à ce dernier sont quasi-similaires à celles d'un Ordre.

 Aux ***Pays-Bas*** , il n'existe pas d'Ordre; la profession est gérée par le Ministère de la Santé . Il n'y a donc pas de Tableau des Médecins.

---

(38) - Circulaire, datée du 19-10-88, intitulée : *L'Ordre des Médecins dans les pays de la Communauté Européenne* .
(39) - Il y existe aussi une association dont les activités sont plutôt celles d'un syndicat professionnel : l'*Association des Médecins et Médecins Dentistes du Grand-Duché de Luxembourg* .

Il existe une association très puissante : l'Association Royale Néerlandaise pour la Promotion de la Médecine (*Koninklijke Nederlandsche Maatschappij tot bevordering der Geneeskunst*).

Elle regroupe 90 % des médecins, et est dotée depuis 1903 d'organismes disciplinaires internes qui revêtent beaucoup d'importance aux yeux de la profession, mais ne peuvent assurer de protection suffisante en matière d'ordre public et d'intérêts généraux de la santé.

C'est pourquoi un organisme d'Etat a été créé par une loi de 1928 : les *Collèges disciplinaires*

Ils ont compétence juridique pour apprécier la conduite des médecins vis à vis des malades, mais n'interviennent pas (contrairement aux Ordres français et belge, par exemple, dans les rapports des praticiens entre eux.

 En *(ex-) RFA* , il n'existe pas de Tableau; le droit d'exercer ou *Approbation* est accordé après que le médecin ait obtenu le diplôme de base nécessaire.
Il existe dans chacun des *Lands* une Chambre des Médecins (*Arztekammer*). Diplôme de base et *Approbation* sont donnés par le *Ministère de la Santé du Land* ; la Chambre des Médecins accorde les diplômes de spécialité.

Les *Chambres* peuvent publier des règlements professionnels définissant de manière contraignante les devoirs des médecins et la formation complémentaire. Après avoir obtenu le droit d'exercer, les praticiens y sont inscrits et ces *Chambres* veillent à la dignité de la profession ainsi qu'au respect des devoirs professionnels.

Ces Chambres régionales sont regroupées dans la *Bundesarztkammer*

Elle joue un rôle de coordination, et son autorité n'est pas discutée. Elle donne chaque année certaines directives générales aux médecins allemands.
Les *Chambres* ont dans leur compétence de décider des sanctions disciplinaires nécessaires : avertissement, réprimande, amende et suppression du droit de vote et d'éligibilité aux élections professionnelles. Elles n'ont cependant pas le droit d'exercice, mais peuvent demander aux autorités sanitaires le retrait de l'*Approbation* .

 En ***Grande-Bretagne*** existe, depuis le *Medical Act* de 1858, le *General Medical Council*

Il tient un *Registre* sur lequel les médecins sont enregistrés à titre provisoire ou définitif. Il édite régulièrement une documentation sur la conduite professionnelle, qui comporte une sorte de répertoire des différentes fautes pouvant conduire à une procédure disciplinaire. Le médecin est soumis à la juridiction du *Conseil* et son nom peut être retiré du *Registre* .

Il existe aussi une importante association : la *British Medical Association* .

L'affiliation y est facultative. Elle édite régulièrement un recueil concernant l'éthique médicale.

 En ***Irlande*** , comme en Grande-Bretagne, il existe un *Medical Council* qui procède à l'enregistrement des médecins; il n'y a pas de "Code" de déontologie, mais des "règles d'éthique" mises à jour régulièrement; l'*Irish Medical Organisation* définit les règles déontologiques de l'exercice.

 En ***Grèce*** existe une Association Médicale Panhellènique (*Panellènios Iatrikos Eullogos*) sur laquelle nous n'avons point d'information sinon qu'il est nécessaire de s'y affilier pour pouvoir exercer la médecine dans le pays.

Or, en 1971, a été fondée la *Conférence Internationale des Ordres et Organismes d'Attributions similaires* , regroupant au début la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, l'Italie et

la France, qui ont été rejoints, depuis lors, par les autres Etats membres. Cet organisme s'occupe notamment des conditions de la libre circulation des médecins, en vigueur depuis 1975, et qui devrait s'intensifier avec l'application du Traité de Maastricht. L'établissement d'une déontologie commune figure parmi ses objectifs principaux, comme en témoigne l'adoption, le 6 janvier 1987, par ses participants, à l'unanimité, d'un texte intitulé : *Principes d'Ethique médicale européenne* , dont les 37 articles recoupent en grande partie le Code français de Déontologie, augmenté de la loi française du 22 décembre 1976 sur les prélèvements d'organes, et de la loi du 12 décembre 1988 réglementant l'expérimentation sur l'homme. En outre, certaines de ses clauses s'inscrivent dans le droit fil du *Serment de Genève* (40), de la *Déclaration de Tokyo* (41) (Association Médicale Mondiale, 1975), et des *Principes d'éthique médicale* (42) adoptés par l'O.N.U. le 18 décembre 1982 :

Principes d'Ethique médicale européenne

• **Art. 1** : La vocation du médecin consiste à défendre la santé physique et mentale de l'homme et à soulager sa souffrance dans le respect de la vie et de la dignité de la personne humaine sans discimination d'âge, de race, de religion, de nationalité, de condition sociale et d'idéologie politique, ou tout autre raison, en temps de paix comme en temps de guerre.

• **Art. 3** : Le médecin s'interdit d'imposer au patient ses opinions personnelles, philosophiques, morales ou politiques dans l'exercice de sa profession.

• **Art. 22** : Le médecin ne doit jamais assiter, participer ou admettre les actes de torture ou toute autre forme de traitements cruels, inhumains ou dégradants, quel que soient les arguments invoqués (faute commise, accusation, croyances), et ce dans toutes les situations ainsi qu'en cas de conflit civil ou armé.

• **Art. 23** : Le médecin ne doit jamais utiliser ses connaissances, sa compétence ou son habileté en vue de faciliter l'emploi de la torture ou de tout autre procédé cruel, inhumain ou dégradant utilisé à quelque fin que ce soit.

De tels préceptes se réfèrent implicitement à certaine éthique européenne qui "émergea" dans les "années 30" (43) et dont la condamnation par les nations alliées à Nuremberg (pour ce qui est des médecins par le Tribunal Militaire Américain en 1946-47) inaugura, aux dires de certains, une jurisprudence planétaire (44). Par ce côté, les *Principes d'Ethique médicale européenne* représentent plus qu'un simple assemblage des Principes d'Ethique médicale nationaux. On en jugera, par exemple par l'***article 8*** :

> «Les médecins ne peuvent collaborer à la constitution de banques électroniques de données médicales mettant en danger ou amoindrissant le droit du patient à l'intimité, à la sécurité et à la protection de sa vie privée. Toute banque de données médicales informatisée devrait être placée pour le respect de l'éthique professionnelle sous la responsabilité d'un médecin nommément désigné.
> Les banques de données médicales ne peuvent avoir aucun lien avec d'autres banques de données.»

---

(40) - Cf. *supra* p. 138 & Tome 2, annexe n° 7.
(41) - Cf. Tome 2, annexe n° 80 ; & Tome 1, *infra* , chap. 5 & 6.
«La Déclaration de Tokyo est, depuis son adoption en 1975, la déclaration la plus complète émanant de la profession médicale sur la question de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants infligés aux détenus» — d'après Amnesty International : *Codes d'éthique et déclarations concernant les professions médicales* .
(42) - Cf. Tome 2, annexe n° 83.
(43) - Cette éthique serait encore d'actualité, et même "d'avenir", à en croire du moins Edwige Thibaut : *L'ordre SS, Ethique et idéologie* , et la préface de Léon Degrelle à ce livre, publié à Paris en... 1991 !
(44) - Cf. *infra* , chap. 5, § 4 & chap. 6.

Cependant, la juxtaposition des principes d'éthique nationaux n'en demeure pas moins problématique :

> • **Art. 7** (dernier alinéa) : Lorsque le droit national prévoit des exceptions à l'obligation du secret médical, le médecin pourra recueillir l'avis préalable de son Ordre ou de l'organisme professionnel de compétence similaire.

Or, les médecins français désirant s'établir dans un Etat membre de la C.E.E. doivent s'adresser aux organismes professionnels de cet Etat; et l'exercice en France des médecins des autres Etats-membres implique leur inscription au Tableau de l'Ordre, laquelle s'obtient auprès du Conseil Départemental du département choisi…

Si la disparité des politiques nationales, en matière de Santé publique, entrave l'harmonisation entre les codes d'éthique nationaux, ne pourrait-on tomber d'accord à l'endroit du *Serment d'Hippocrate* considéré, en France, par les fondateurs de l'Ordre des Médecins, comme leur premier Code de déontologie (45), et qui servit de référence, vers la même époque, au procès des médecins nazis à Nuremberg (46) ? La tentative de réunification de l'Europe se justifie, au fond, par une ascendance commune — Pythagore et le Christ…

Mais revenons à notre enquête prosaïque, qui, au niveau des Ordres et Organismes professionnels nationaux des douze Etats-membres, n'a pas montré plus d'harmonie dans la façon de considérer le serment médical qu'il n'en existe au niveau des départements français. Notre questionnaire était rédigé de la sorte (en français et en anglais) :

> «La prestation d'un serment médical est-elle obligatoire pour s'affilier à votre Organisme ?
> Auquel cas :
> — Ce serment est-il prononcé par le médecin demandant l'affiliation ?
> — Ou bien est-il lu devant ce médecin, et celui-ci doit-il manifester son adhésion — et alors de quelle façon ?
> — Ou bien encore est-il lu et signé par ce médecin ?
> Quel est le texte de ce serment dans la langue et l'écriture que vous utilisez ?»

De l'***Allemagne***, l'***Italie*** et l'***Espagne*** nous n'avons pas obtenu de réponse.

● En ***Grande-Bretagne***, la *British Medical Association* (où l'adhésion est libre) ne demande pas de serment à ses adhérents.
Mais nous n'avons pas eu de réponse du *General Medical Council.*

● En ***Irlande***, l'*Irish Medical Organisation* n'exige pas de serment, non plus que l'organisme d'Etat, le *Medical Council*, dont le Secrétaire général le Dr B.V. Lea, nous invite à nous enquérir auprès des facultés irlandaises (47).

---

(45) - Cf. R. Saury : *Manuel de Droit Médical*, 1ère partie, chap. 1, p. 36-37.
(46) - Cf. *infra* chap. 5, § 4.
(47) - Les 2 facultés de médecine auprès desquelles nous nous sommes enquis, dans ce pays (qui en compte 5), *viz.* Cork & Dublin II, ne font point usage du serment — cf. *infra* § 4.

 En *Grèce* , l'Association Médicale Panhellènique (*Panellènios Iatrikos Eullogos*) n'impose pas de serment aux médecins du pays (48).

 Au ***Danemark*** , où la prestation du serment revêt un caractère obligatoire en fin d'études médicales dans toutes les facultés, elle est considérée comme accomplie au *National Board of Health* , qui ne l'inclut pas dans son protocole d'inscription. Cet organisme délivre cependant à tous les médecins un exemplaire (49) du *Serment médical danois* , accompagné de la traduction danoise du *Serment d'Hippocrate* .

 Au ***Luxembourg*** , il n'existe pas de faculté de médecine. L'affiliation des praticiens étant automatique au *Collège Médical* , le serment hippocratique n'y joue aucun rôle (50). Du reste, en matière d'éthique professionnelle, cet organisme s'est référé, jusqu'en 1991 (51), au Code de déontologie français.

 Aux ***Pays-Bas*** , la Loi confère au serment médical un caractère obligatoire. Sa prestation intervient dans les facultés juste avant l'accession au doctorat. Quant aux médecins étrangers, ils ne peuvent exercer dans le pays sans avoir été préalablement enregistrés comme *Duch doctor* au Ministère de la Santé; cette inscription implique le même serment que dans les facultés nationales (52), lequel est lu en l'occurrence par le *Chief Medical Inspector of Public Health* , puis approuvée verbalement par l'impétrant qui doit dire : «*Zo waarlijk helpe mij God Almachtig !* » (Que Dieu Tout-Puissant m'y aide), ou bien : «*Dat beloof ik* » (Je le promets).

 En ***Belgique*** , chaque médecin doit être inscrit au Tableau de l'Ordre de la province (53) dans laquelle est situé son domicile. A ce niveau, «la prestation du serment est symbolique et ne revêt aucun caractère obligatoire»(54).

 Au ***Portugal*** , enfin, prêter serment n'est pas obligatoire pour s'affilier à l'Ordre des médecins. Cependant à Lisbonne, l'usage est «d'organiser (55) une Séance Annuelle durant laquelle les jeunes médecins accomplissent la prestation du serment hippocratique [...] Cette Séance est présidée par le Président de l'Ordre des médecins et se réalise à la Faculté de Lisbonne avec le concours de tous les jeunes médecins ayant terminé leur qualification dans les deux facultés de Lisbonne. A Porto, aussi, il est fréquent que le Président de l'Ordre soit invité à présider des Séances similaires.»

---

(48) - D'après son Secrétaire général, B. Kalantris, le *Serment d'Hippocrate* (dans sa version ancienne) serait prêté par l'étudiant à l'Université, à la fin du cycle de médecine générale — ce dont nous n'avons pas pu avoir confirmation, de la part des Doyens que nous avons interrogés en Grèce — cf. *infra* § 4.
(49) - Cf. Tome 2, annexe n° 21.
(50) - Quant à l'*Association des Médecins et Médecins Dentistes du Grand-Duché de Luxembourg* — fondée en 1904, et dont les "activités sont plutôt celles d'un syndicat professionnel" — elle engage ses adhérents, en tant que membre de l'*Association Médicale Mondiale* , à "respecter les déclarations qui sont faites par celle-ci" (d'après une lettre fort civile que nous avons reçue de son Président, le Dr A. Tibeau, et de son Secrétaire général, le Dr G. Meisch).
(51) - Le 13 juin 1991 est publié au *Mémorial* (Journal Officiel du G.D. de Luxembourg) un *Code de Déontologie* original — qui englobe les sujets les plus actuels : charlatanisme (art. 14); toxicomanie et dopage (art. 15); pratiques commerciales et publicité (art. 17, 18, 19); mutilation, sévices, tortures (art. 23, 24, 25); expérimentations sur l'homme (art. 26, 27, 28); dossiers médicaux (art. 39 à 44)...
(52) - Cf. Tome 2, annexe n° 53.
(53) - Dans le *Brabant francophone* , une cérémonie de prestation du serment est organisée par le Conseil provincial de l'Ordre; d'après le Doyen L. Cassiers, de la Faculté de Médecine à l'Université catholique de Louvain : «Le texte est prononcé en français. *Il s'agit du texte original du serment d'Hippocrate* . Les nouveaux promus se tiennent debout pendant que deux d'entre eux, généralement un homme et une femme, disent le serment. Cette cérémonie est organisée avec un certain faste, en présence de multiples autorités de différents corps. Elle rassemble, en général, avec les invités et les familles des nouveaux promus, un millier de personnes.»
(54) - ... d'après M. Ph. Verschueren, Greffier du Conseil National de l'Ordre des Médecins, à Bruxelles.
(55) - ... d'après le Dr Manuel E. Machado Macedo, Président de l'*Ordem dos Medicos* , à Lisbonne.

4 — LE SERMENT DANS LES FACULTES DE MEDECINE, DE PAR LE MONDE

Le quatrième volet de notre enquête concerne **300** facultés réparties sur les cinq continents. L'éventail des réponses recueillies est somme toute assez comparable à celui obtenu auprès des 37 facultés françaises. Le questionnaire était semblable (et adressé, dans la plupart des cas, avec sa traduction anglaise).

Notons que les **111** réponses recueillies sont dans leur majorité positives (**78 %**) (56). Beaucoup de réponses négatives ont dû cependant se confondre avec les abstentions.

Nous présentons ci-après les réponses recueillies dans **37** pays différents — que nous envisageons tour à tour en allant à peu près de l'Orient à l'Occident, tout en tenant compte des "ensembles culturels"...

 I — ***Singapour*** (57)
— *National University of Singapore*

Aucun serment médical n'y est pratiqué.

 II — ***Chine populaire***
— *Shanghaï Medical University (I)*

Monsieur Hu Tian-ne, Directeur du Bureau des Etudiants étrangers, nous écrit : «on ne pratique pas le Serment d'Hippocrate dans notre Université, et même dans notre pays. On ne donne pas non plus de cours sur Hippocrate, mais on demande aux étudiants de 2ème année de suivre un cours facultatif basé sur un manuel chinois intitulé "Ethique médicale" (58).»

— *Nanjing (Nankin) College of Traditionnal Chinese Medicine* (59)

Nous en avons reçu une réponse quelque peu surprenante : on y pratiquerait un serment médical, devant être approuvé publiquement par l'étudiant après qu'on le lui a lu lors d'une réunion, dès son entrée au Collège; mais après traduction, le texte chinois (60) qui nous est joint s'avère être le règlement intérieur destiné aux médecins étrangers désirant étudier dans cet institut. On y apprend notamment qu'il "faut la photocopie du diplôme de doctorat le jour de l'inscription"... qu'il est "interdit de nuire aux autres étudiants en faisant du bruit dans les chambres, par exemple en écoutant de la musique,en parlant fort, ou en dansant"...qu'"on ne peut recevoir des amis étrangers à l'école que dans un parloir spécial"... etc... Est-ce là une simple méprise, ou un effet de la courtoisie mêlée d'humour fort répandue en Chine ?

---

(56) - Soit 29 % des facultés interrogées... Les seules réponses négatives reçues nous viennent de :

- Singapour	- 2 facultés irlandaises	- Upsalla	- Melbourne
- Shanghaï I	- 8 facultés britanniques	- Vancouver	
- Riyadh	- 4 facultés belges	- Murcie	
- Alger	- Birmingham-Alabama	- Zurich	

(57) - Qaunt au Japon, nous y avons sondé 5 facultés de médecine (parmi les 38 que compte le pays) dont nous n'avons obtenu aucune réponse.
(58) - Est-il basé sur l'Ethique de *Sun Szu Miao* ?
(59) - En Chine, nous avons inclu dans notre enquête les facultés enseignant la médecine traditionnelle chinoise, en raison de l'importance de celle-ci à l'intérieur du pays et au dehors.
(60) - Cf. Tome 2, annexe n° 23.

III — *Viet-Nam*
— Faculté de Médecine de Ho Chi-Minh Ville

D'après son Vice-Doyen, le Pr Trân-vàn-Sang : «les étudiants qui sont reçus à l'examen de fin d'études médicales se réunissent au grand amphithéâtre. Un d'entre eux lit le serment les autres témoignent de leur adhésion en levant la main et en disant : Je le jure.» Il s'agit d'un serment (61) qui nous paraît plutôt politique... La sentence d'Ho Chi-Minh qu'il renferme — «Bon médecin doit être comme une mère » — n'a toutefois rien de marxiste !

IV — *Inde* (62)
— St John's Medical College - Bangalore (Karnataka)

Prestation du serment une fois l'an, par les nouveaux diplômés, à la fin de leur internat; formule de *Genève* en anglais (63).

— Topiwala National Medical College - Bombay (Maharashtra)

Même protocole; pendant l'internat; formule légèrement différente (64).

V — *Pakistan*
— Fatima Jinnah Medical College - Lahore
(réservé aux femmes; dépend de l'Université du Punjab)

Prestation du serment (65) dans l'année qui suit le diplôme. Il est lu, en anglais, par la Doyenne (ou le Doyen), et les impétrantes répètent à la suite. Il commence par la formule "Au nom d'Allâh, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux", qui en Islam introduit tout discours et toute action. Il comporte la promesse de conformer son éthique à celle du *Coran* et de la *Sunna* (Tradition prophètique)

VI — *Arabie Saoudite*
— King Saud University - Riyadh

Aucun serment médical n'y est pratiqué

VII — *Liban*
— American University of Beirut

La prestation du serment précède l'accession au Doctorat. Au cours d'une cérémonie, le Doyen lit la formule (en anglais)(66); les impétrants répondent à la question : «Do you so promise» par : «I do». Le contenu du serment rappelle celui d'Hippocrate, d'autant qu'il est introduit par la mention : «In the presence of God».

---

(61) - Cf. Tome 2, annexe n° 24.
(62) - Nous n'y avons sondé que les facultés enseignant la médecine allopathique (comme dans les autres pays, sauf en Chine), bien qu'on trouve en Inde de nombreuses facultés de médecine *ayurvêdique* , créées sous l'impulsion du Mahâtma Gandhi, et intégrées dans l'infrastructure universitaire (cf. *supra* , chap. 3, § 4)
(63) - Cf. Tome 2, annexe n° 25.
(64) - Cf. Tome 2, annexe n° 26.
(65) - Cf. Tome 2, annexe n° 27.
(66) - Cf. Tome 2, annexe n° 28.

VIII — *Etat Hébreu*
— The Hebrew University- Hadassah Medical School - Jerusalem
— Technion - Israël Institute of Technology; Faculty of Medicine - Haïfa
— Sackler Faculty of Medicine - Tel Aviv

Dans ces trois facultés (67) la prestation du *Serment du médecin hébreu* (68) intervient lors de la cérémonie de promotion finale. D'après le Doyen D. Gutman, de la Faculté de Médecine de Haïfa, ce serment représente une adaptation du Serment d'Hippocrate . Il est lu en hébreu aux impétrants réunis qui soivent ensuite l'approuver en chœur en disant : «Amen, nous agirons ainsi», ce qui rappelle le *Serment d'Assaph* . Il a été pour la première fois formulé par le Dr L. Halpern lors de la première remise de diplômes à la faculté hébraïque de Jérusalem, en 1952. Il contient notamment l'injonction : «Tu respecteras le malade qu'il soit honorable ou vil, citoyen ou étranger, car il est malade»...

IX — *Turquie*
— Marmara University. Faculty of Medicine. Istanbul (69)

Le jour de la promotion : *Serment de Genève* , traduit en turc, déclamé à l'unisson par les nouveaux diplomés.

X — *Egypte*
— Alexandria University. Faculty of Medecine

Serment en arabe (70), prêté en chœur par les nouveaux médecins le jour de la promotion. Il commence par la formule : "Au nom d'Allâh l'Immense (l'Immanent)", puis reprend la plupart des préceptes d'Hippocrate.

XI — *Tunisie*
— Faculté de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Tunis

Serment prononcé par l'étudiant au terme de sa soutenance. 95 % des étudiants choisissent un serment français — qui ressemble à celui pratiqué à Broussais (71). 5% préfèrent une version arabe où l'on jure «par Allâh, et sur l'honneur» (72).

— Faculté de Médecine «Ibn El Jazzar» Sousse

Protocole identique. Le serment français est le même qu'à Amiens (73) (sans mention d'Hippocrate). Le serment arabe (74) est un peu plus complet que celui de Tunis (quant à l'usage du poison, par exemple) et, aussi, plus nettement islamique dans sa formulation : il débute par la *Basmallâh* ("Au nom d'Allâh, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux"), et en appelle, à la fin, à l'indulgence et au pardon divin, plutôt qu'à la malédiction en cas de manquement.

---

(67) - Cet état en compte une quatrième, à *Beersheva* , dans le *Negev* .
(68) - Cf. Tome 2, annexe n° 29.
(69) - L'enseignement y est donné en anglais. Les étudiants de 1ère année ont un cours d'Ethique médicale où ils découvrent le Serment d'Hippocrate et celui de Genève.
(70) - Cf. Tome 2, annexe n° 30.
(71) - Cf. Tome 2, annexe n° 13 & 31.
(72) - Cf. Tome 2, annexe n° 32 & 33.
Dans une lettre datée du 08-05-1990, le Pr Sleim Ammar, Directeur du Département de Psychiatrie et de Psychologie Médicale à l'Université de Tunis, et auteur de plusieurs livres et articles sur la médecine arabe, nous écrit : «en Tunisie, j'ai fait adopter un serment du médecin en arabe en 1983 qui, depuis est prêté dans toutes les facultés de médecine. Il est inspiré du Serment d'Hippocrate allégé des obligations discutables, telles la question de l'avortement, et… actualisé.»
(73) - Cf. Tome 2, annexe n° 12.
(74) - Cf. Tome 2, annexe n° 34.

XII — *Algérie*
— Institut National d'Enseignement Supérieur en Sciences Médicales d'Alger

Le serment n'est plus pratiqué depuis la réforme des études médicales en Algérie (1972). Auparavant, les étudiants prononçaient la même formule en français qu'à Tunis de nos jours (75).

XIII — *Maroc*
— *Faculté de Médecine et de Pharmacie. Université Mohammed V — Rabat.*

Serment de Genève , dans sa traduction arabe (76), prononcé solennellement par l'étudiant en médecine, à l'issue de la soutenance.

XIV— *Sénégal*
— *Faculté de Médecine et de Pharmacie. Dakat - Fann*

Formule dérivée du Serment de Montpellier— la même qu'à Amiens (77) — prononcé par l'étudiant en médecine, à l'issue de sa soutenance. L'étudiant en pharmacie prononce une formule qu'on a appelée "Serment de Galien".

XV — *Togo*
— *Faculté de Médecine de Lomé - Université du Bénin*

Serment de Genève (en français) toujours pratiqué, depuis la première soutenance (1975)

XVI — *Afrique du Sud*

Les 3 facultés soumises à notre enquête (sur les 7 que compte ce pays) nous ont retourné une réponse positive (78).

— *University of the Witwatersprand - Johannesburg*

Un serment (79) - voisin de celui de *Genève* , mais sans la mention du "respect de la vie dès la conception" - est obligatoirement prononcé par les diplômés du grade de *Bachelor* (1er degré universitaire) dans les disciplines suivantes : Médecine, Chirurgie, Pharmacie, Kinésithérapie, Ergothérapie et Soins infirmiers.

— *University of Cape Town*

L'on y prête le *Serment de l'Université* en début d'études, et le *Serment de Genève* en fin d'études (80).

(75) - Cf. Tome 2, annexe n° 31.
(76) - Cf. Tome 2, annexe n° 35.
(77) - Cf. Tome 2, annexe n° 12.
(78) - Une mention condamnant l'*apartheid* imprimée en bas de leur lettre respective indique un certain souci de l'éthique dans ce milieu universitaire.
(79) - Cf. Tome 2, annexe n° 37.
(80) - Cf. Tome 2, annexe n° 38.

— *University of Natal - Congella*

Jusqu'en 1990 les étudiants en médecine prêtaient un serment hippocratique dit "atténué" après l'obtention du diplôme, en 6e année. Depuis 1990, la prestation du serment médical intervient au début de la 3e année (81).

XVII — *Ex-U.R.S.S.*

Sur 22 questionnaires répartis entre les 15 républiques qui possèdent au moins une faculté de médecine (en comptant les pays baltes), nous n'avons que 3 réponses (et aucune de Russie).

— *Kirgizskij Medicinskij Institut - Frunze (KIRGHIZISTAN)*
— *Turkmenskij Ordena Druzbi Narodov Medicinskij Institut - Ashabad (TURKMENISTAN)*

Au moment de la promotion (doctorat) le serment médical était lu en russe aux impétrants, qui devaient répéter à la suite (Ashabad), ou approuver individuellement (Frunze) (82). Il s'agissait du *Serment du médecin soviétique* élaboré en 1969 lors de la 1ère Conférence de Déontologie à Moscou. D'après M.C. in *Annales de Droit internationnal médical* n° 27 (mai 1977) : «Cette formule met l'accent sur l'insertion sociale du médecin et sur ses relations avec l'Etat. Elle lie le médecin à la Nation soviétique par sa promesse de vouer toute sa personne à l'éthique soviétique la plus élevée, la morale communiste. On observera à cet égard que cette promesse passe étrangement sous silence l'attachement du médecin aux grands principes humanitaires [de *Genève*] parmi lesquels le refus des discriminations raciales, idéologiques, politiques et sociales.» Gageons que cette formule a été abandonnée depuis peu... Celle que nous avons reçue, en 1990, du Kirghizistan et du Turkménistan, comporte un ajout : «Conscient du danger que représente l'arme nucléaire pour l'humanité, (je jure) de lutter sans relâche pour le maintien de la paix et la prévention d'une guerre nucléaire». Les étudiants de ces deux facultés recevaient avec leur convocation, pour la cérémonie de prestation, le texte du serment russe ainsi que sa traduction respective en kirghize et en turkmène (deux dialectes de la langue turque).

XVIII — *Lithuanie*

— *Medicinskij Fakul'tet , Vil'njusskij Gosudarstvennyj Universitet — Vilnius*

Serment de Genève, dans sa traduction lithuanienne, prêté collectivement par les étudiants, à l'issue de la 6e année (avant l'internat).

XIX — *Pologne*

— *Akademia Medyczna, im. Mikolaja Kopernika - Krakow*

Lors d'une cérémonie organisée deux fois l'an pour la promotion du doctorat en médecine, "serment hippocratique" (83) prêté collectivement, puis signé individuellement par chaque diplômé.

XX — *Roumanie*

— *Institul de Medicina si Farmacie - Bucaresti*

Lors de la promotion de fin d'études médicales, le *Serment d'Hippocrate* , dans sa version originale (y compris l'invocation aux dieux grecs) traduite en roumain (84), est lu aux impétrants qui marquent leur adhésion .

---

(81) - Cf. Tome 2, annexe n° 39.
(82) - Cf. Tome 2, annexe n° 40 & 41.
(83) - Nous n'en avons pas reçu le texte.
(84) - Cf. Tome 2, annexe n° 42.

— *Facultatea de Medicina Géneral a din Craiova*

C'est le major de la promotion qui lit le texte d'un serment, qui malgré quelques références à la patrie socialiste, se rapproche du Serment de Genève (85). Les impétrants répondent en chœur, après chaque paragraphe : «Je le jure».

● XXI — ***Croatie (Ex-Yougoslavie)***
— *Medicinski Fakultet Sveucilista u Zagreb*

Au moment de la promotion, l'étudiant ainsi que trois professeurs apposent leur signature en bas du texte serbo-croate du *Serment de Genève* (86).

● XXII — ***Bohème (Ex-Tchékoslovaquie)***
— *Fakulty Detského lékarstvi, University Karlovy - Praha*

Dans cette Faculté de Pédiatrie, une curieuse exhortation en latin - associant l'allégeance au socialisme d'Etat avec certains préceptes hippocratiques (87) - est lue, lors de la promotion solennelle, aux nouveaux diplômés, qui doivent répondre *en jurant sur le sceptre* : «*Spondeo ac polliceor* (Je le promets et m'y engage)».

● XXIII — ***Autriche***
— *Medizinischen Fakultät der Universität Wien*

La cérémonie de promotion se fait en latin, comme à Prague. La promesse, à Vienne, apparaît plus vague (88); elle comporte cependant l'engagement d'entretenir les connaissances et de les ajuster aux progrès de la science.

— *Medizinischen Fakultät in Innsbruck*

Le Président, lors de la promotion enjoint (en allemand) aux étudiants de respecter les préceptes et l'honneur de leur faculté, ainsi que d'entretenir et de perfectionner leur savoir, en l'accordant aux progrès scientifiques; ceux-ci répondent individuellement : «Ich gelobe (Je le jure)».

● XXIV — ***Suisse*** (89)

— *Medizinischen Fakultät der Universität Zürich*

Absence de Serment.

— *Universität Basel, Medizinische Fakultät*

---

(85) - Cf. Tome 2, annexe n° 43. En février 1990, le Doyen Valeriu Nestionu nous écrivait qu'il souhaitait voir cette formule remplacée par une autre mieux adaptée au changement de régime survenu quelques semaines auparavant.
(86) - Cf. Tome 2, annexe n° 44.
(87) - Cf. Tome 2, annexe n° 45.
(88) - Cf. Tome 2, annexe n° 46. Ce texte latin s'accompagne de sa traduction en vieil allemand, écrit en gothique.
(89) - D'Italie et de Grèce nous n'avons reçu aucune réponse (paradoxalement), bien que nous ayons sondé les facultés *Agostino Gemelli* et *La Sapienza* de Rome, ainsi que celles de Milan, Naples (I); et Athènes, Heraklion, Ioannina, Patras, Thessalonique. D'après Mme Kalantris, Secrétaire général de l'Association Médicale Hellénique le *Serment d'Hippocrate*, dans sa version originale, serait prêté en fin de cursus de médecine générale, dans les facultés de Grèce.

— Universität Bern, Medizinische Fakultät

A l'occasion de la promotion, dans ces deux facultés, le Doyen lit une brève formule de serment (90) (où sont distingués les deux volets de la médecine moderne : recherche scientifique et exercice thérapeutique); les impétrants répondent : «Dies alles gelobe ich hiermit feirlich (J'en fais le serment solennel)».

— Faculté de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Genève

«Jusqu'à cette année, nous écrit le Doyen A. Cruchaud, le Serment d'Hippocrate n'a fait l'objet d'aucune pratique particulière dans notre faculté. Cependant, la volée des étudiants qui vient de terminer les examens de diplôme a souhaité qu'une cérémonie empreinte de solennité marque la fin des études. A cet effet, une séance solennelle aura lieu le 31 mars au cours de laquelle le Serment d'Hippocrate sera lu alors qu'un exemplaire (91) portant le nom de chaque étudiant finaliste sera distribué aux participants.

XXV — *Allemagne* (92)

— Medizinische Fakultät , Friedrich-Alexander Universität - Erlangen

D'après le Pr E. M. Paterok, Vice-Doyen : «Le Serment d'Hippocrate est minutieusement commenté et expliqué durant la partie clinique des études [à partir du 5e semestre]», mais n'est pas prêté à l'issue de l'examen (théorique) final (93). Toutefois, «le doctorat en médecine, dentisterie ou biologie, ajoute-il, s'acquiert à l'issue de la soutenance d'une thèse et le passage de 3 épreuves orales. Je suis chargé de faire passer la troisième épreuve, à l'occasion de laquelle les futurs docteurs ont alors à prêter le serment hippocratique *expressis verbis* ». Enfin chaque année, a lieu la fête de promotion où les nouveaux diplômés reçoivent un résumé des codes internationaux d'éthique médicale, le texte du *Serment de Genève* et celui du *Serment d'Hippocrate* avec sa traduction allemande (94).

— Medizinische Fakultät der Rhein, Friedrich-Wilhems-Universität —Bonn

«En Allemagne, précise le Pr H.J. Biersack, seulement 60 à 70 % des étudiants poursuivent jusqu'au doctorat, après l'examen final», les autres restant dans la filière hospitalière. A Bonn, ceux-là prêtent serment à l'occasion de la promotion, en répétant après le Doyen la formule suivante (en allemand) : «Je jure que je tiendrai toujours en haute estime la science médicale; je m'attacherai à la faire progresser; elle me guidera et m'éclairera chaque fois que mon métier l'exigera; mes actes resteront toujours honorables, en particulier dans l'exercice de ma profession médicale. Tout cela, je le jure, et que Dieu me vienne en aide!»

XXVI — *Danemark*

— Det Lægevidenskabelige Fakultet, Københavns Universitet
— Det Lægevidenskabelige Fakultet, Aarhus Universitet

Le même serment danois est pratiqué dans les trois facultés médicales du pays (95). A Copenhague, il est lu aux étudiants ayant réussi l'épreuve finale, lesquels expriment leur assentiment par une poignée de main avec le doyen. A Aarhus, ils signent à cette fin dans un registre.

---

(90) - Cf. Tome 2, annexe n° 47.
(91) - Cf. Tome 2, annexe n° 48.
(92) - Nous n'avons pas reçu de réponses des facultés de Berlin-Est et de Dresde (ex-R.D.A.).
(93) - Les médecins-assistants de l'hôpital universitaire ont à prêter serment à la constitution de l'Etat de Bavière et à la loi constitutionnelle allemande.
(94) - Cf. Tome 2, annexes n° 49 & 50.
(95) - Cf. Tome 2, annexes n° 51 & 52.

XXVII — *Suède*

— Iasmus Institutionen för Allmänmedicin, Uppsala Universitet

«En général, nous écrit le Pr Gösta Tibblin, le serment d'Hippocrate et les autres serments médicaux ne sont pratiqués ni à Uppsala, ni ailleurs en Suède. Une fois, lorsque j'étais Doyen de la faculté médicale, les étudiants m'ont demandé de leur lire le serment hippocratique de 1948 [*i.e.* le *Serment de Genève*] et ils ont repris après moi chaque phrase.»

XXVIII — *Pays-Bas*

— Faculteit der Geneeskunde, Rijksuniversiteit te Leiden
— Erasmus Universiteit - Rotterdam

Dans ce pays, la prestation du serment médical résulte d'une disposition légale (96); elle intervient à la fin du cursus, dans les 8 facultés néerlandaises de médecine. Sa formule (97) est axée sur le secret médical, qu'elle autorise du reste à outrepasser dans certains cas légaux. Elle est lue à l'étudiant, qui a le choix entre deux réponses : «Que le Dieu Tout Puissant m'y aide»; ou simplement : «Je le promets».

XXIX — *Belgique*

— Universitaire Instelling Antwerpen, Departement Geneeskunde
— Vrije Universiteit Brussel, Faculteit van de Geneeskunde en de Farmacie
— Université Libre de Bruxelles, Faculté de Médecine
— Université Catholique de Louvain, Faculté de Médecine

Dans ces universités aucun serment médical n'est prêté. La fonction d'assermenter les médecins paraît plutôt dévolue, en Belgique (à l'inverse de la France), au Conseil de l'Ordre (98).

XXX — *Espagne*

— Universidad de Murcia, Facultad de Medicina

Le serment médical n'y est point pratiqué

— Universidad de Grenada, Facultad de Medicina

La prestation du serment médical remonte seulement à 1984. 70 % des étudiants, maintenant, s'y soumettent à la fin du cursus (en 6e année), lors d'une cérémonie spéciale où deux des impétrants prononcent en espagnol le serment que les autres confirment en disant : «Si, juro» ou «Si, prometo». Plus exhaustive que le Serment de Genève dont elle reprend certaines clauses, cette formule (99) a été conçue par le Pr E. Villanueva Cañadas, spécialiste en Médecine légale. Elle envisage distinctivement la pratique médicale et expérimentale. En outre, elle comporte cette clause originale : «Si un jour mes connaissances ou bien mes facultés physiques ou sensorielles ne sont plus suffisamment bonnes, pour l'exercice de ma profession et que je n'abandonne pas celle-ci volontairement, je demande à mes collègues d'aujourd'hui et de demain de m'obliger à le faire».

---

(96) - Cf. *supra* § 3.
(97) - Cf. Tome 2, annexe n° 53.
(98) - Cf. *supra* § 3.
(99) - Cf. Tome 2, annexe n° 54.

XXXI — *Portugal*
— Faculdade de Medicina de Lisboa

Le *Serment de Genève* , traduit en portugais est prononcé au début de l'internat, lors d'une séance solennelle organisée par les internes et à laquelle le Président du Conseil national de l'Ordre est convié (100).

XXXII — *Grande-Bretagne*

Sur 18 facultés de médecine sondées dans ce pays (qui en compte 29), nous avons obtenu réponse de 15 établissements, desquels l'on peut exclure cependant l'Université de St Andrews (101), car celle-ci n'assure plus, depuis 1972, que la partie préclinique des études (3 premières années), les étudiants rejoignant au-delà la faculté de Manchester. Sur ces **14** facultés, **8** n'ont pas de serment médical; dans **2** d'entre elles se pratique le *Serment de Genève* , tandis que les **4** restantes ont leur propre serment (102).

(A) FACULTES BRITANNIQUES OÙ LE SERMENT N'A PAS COURS

— (1) Charing Cross & Westminter Medical School, University of London

La traduction anglaise du Serment d'Hippocrate est toutefois lue par le Doyen aux étudiants de 1ère année.

— (2) King's College School of Medicine and Dentistry of King's College - London
— (3) Royal Free Hospital School of Medicine - London

Les étudiants reçoivent un enseignement d'éthique où sont envisagés le serment d'Hippocrate et ses dérivés, comme le *Serment de Genève* . En 4e année, on les invite même à composer une version moderne du serment hippocratique.

— (4) The Medical College of Saint Bartholomew's Hospital

On y délivre de même un enseignement d'éthique.

— (5) Faculty of Medicine., University of Nottingham
— (6) Faculty of Medicine., University of Oxford

«Ni le Serment d'Hippocrate ni aucun autre serment ne sont prêtés par nos étudiants en médecine, nous écrit le Pr B.J. Shepstone. En fait, on n'en mentionne même pas l'existence ! Cela vient sans doute de ce qu'un tel serment, auquel on attribue une origine païenne, n'a pas sa place dans une Université chrétienne.»

(B) FACULTES BRITANNIQUES OÙ SE PRATIQUE LE SERMENT DE GENEVE

— (1) The University of Birmingham. Medicine and Dentistry Division

Il s'agit là seulement d'un engagement écrit, sous forme d'une signature apposée dans un registre spécial.

---

(100) - Cf. *supra* § 3.
(101) - Cf. *supra* chap. 3, § 1, p. 110, n. 20.
(102) - Une enquête analogue menée en 1988 par le Dr T. Watts de la *Medical Association for Prevention of War* , de Londres, montra que 9 facultés perpétuaient cet usage sur un échantillon de 21 réponses. La pratique universitaire du serment médical paraît ainsi plus développée en France 25/31 facultés # 80 % que chez nos voisins britanniques 6/14 ou 9/21 # 43 %.

— *(2) The University of Liverpool. Faculty of Medicine*

Serment prononcé en chœur par les nouveaux promus.

(C) FACULTES BRITANNIQUES AYANT LEUR PROPRE SERMENT MEDICAL

— *(1) University of Wales College of Medicine - Cardiff*

Lors de la promotion : serment prononcé en langue galloise par l'un(e) des impétrant(e)s et les autres répètent phrase après phrase; il est redit ensuite de la même manière en anglais (103).

— *(2) St George's Hospital Medical School - London*

Même serment qu'à Cardiff, mais seulement en anglais. Il a d'ailleurs été institué par l'actuel Doyen, le Pr A.W. Asscher qui était auparavant au *College of Medicine* de l'*University of Wales.*

— *(3) Faculty of Medicine, University of Glasgow (Scotland)*

Lors de la promotion, les étudiants répètent, phrase après phrase, à la suite du Doyen, une formule en anglais (104), qui ressemble à la précédente.

— *(4) Faculty of Medicine, The Queen's University of Belfast*

Serment analogue, en anglais, prêté au même stade des études; il se termine par une formule d'allégeance à l'Université (105).

XXXIII — ***République d'Irlande***
— *Damh an Leighis, Faculty of Medicine, University College Cork*
— *University College Dublin*

Absence de serment médical.

XXXIV — ***Canada***
— *The University of Calgary, Faculty of Medicine*

Les étudiants prêtent serment à la cérémonie dite de la *convocation* (remise des diplômes de M.D.), selon la formule de Genève, légèrement modofiée (obligation d'étudier et de transmettre son savoir; respect "extrême" à l'égard de la vie humaine, sans toutefois la mention «dès la conception»).

— *University of British Columbia - Vancouver*

Absence de serment médical

— *Dalhousie University - Halifax, Nova Scotia*

A l'occasion de la *convocation* , les étudiants en médecine prononcent en chœur un serment (106) *«in the presence of Almighty God»*. Ceux ou celles qui le demandent peuvent en être dispensés. Notons que l'obligation du secret y paraît tempérée par celle de "devoir public".

---

(103) - Cf. Tome 2, annexe n° 55.
(104) - Cf. Tome 2, annexe n° 56.
(105) - Cf. Tome 2, annexe n° 57.
(106) - Cf. Tome 2, annexe n° 59.

XXXV — *Etats-Unis*

Nous avons sondé 62 facultés dans ce pays (y compris Hawaï et Porto-Rico), et dans chaque Etat (107) au moins une; nous avons recueilli 37 réponses; la seule négative vient de l'*University of Alabama at Birmingham* , où le Serment d'Hippocrate, dans sa version originale, traduite en anglais, est cependant lu aux étudiants, le jour de la promotion.
Dans 2 autres facultés, la prestation du serment est facultative : *Yale University, Connecticut* & *Baylor College of Medicine, Houston (Texas)* (108).
Dans les 34 facultés restantes, un serment médical est prêté.

(A) FACULTES OÙ LE TEXTE DU SERMENT VARIE (109)

— *(1) Tulane University Medical Center - New Orleans (Louisiana)*

Les étudiants choisissent eux-mêmes leur Serment.

— *(2) Havard Medical School - Boston (Massachusetts)*
— *(3) Wayne State University - Detroit (Michigan)*

Voir en annexe (110) les formules employées de 1987 à 1990. Celle de 88 & 89 commence par l'invocation à Apollon, Esculape etc..., comme l'original d'Hippocrate avec lequel elle prend toutefois quelque liberté....

— *(4) University of North Dakota - Grand Forks*

(B) FACULTES AYANT RECOURS AU SERMENT DE GENEVE

— *(1) Northern University Medical School of Chicago - Illinois*

Les étudiants doivent y prêter à deux reprises le *Serment de Genève* : en arrivant en 1ère année, et lors de la promotion du doctorat (111).

— *(2) Loyola University Stritch School of Medicine - Illinois*

Version intégrale.

— *(3) University of Iowa College of Medicine - Iowa City*

En 1972, 1974, 1975, les étudiants avaient adopté la version intégrale du *Serment de Genève* . Celui-ci a été prêté de 1977 à 1990 sans les deux mentions suivantes : *«My colleagues will be my brothers»* , et *«...from the time of conception »*.

— *(4) University Louisville - Kentucky*

Version sans la mention *«...from the time of conception »*.

— *(5) University of Cincinnati Medical Center - Ohio*

Idem.

---

(107) - 5 Etats n'ont pas de facultés de médecine : Alaska, Montana, Idaho, Delaware, Maryland
(108) - Dans ces deux établissements, le serment médical est le même qu'à Darmouth — cf. annexe n° 64.
(109) - Nous avons classé les réponses positives reçues en 4 rubriques selon que : (a) Le texte varie; (b) Le Serment de Genève est pratiqué; (c) Le serment est une formule "composite" (comportant des éléments du *Serment d'Hippocrate* et du *Serment de Genève*); (d) Le Serment présente une originalité patente.
(110) - Cf. Tome 2, annexe n° 60.
(111) - C'est aussi le cas dans les autres facultés quand nous ne précisons pas le moment de la prestation...

— *(6) Oregon Health Sciences University - Portland*

Idem.

— *(7) Temple University - Philadelphia (Pensylvania)*

Les étudiants doivent prêter le *Serment de Genève* (intégral) en première année, et un autre serment médical (112) quand ils obtiennent le doctorat.

— *(8) University of Utah -Salt Lake City (Utah)*

Version modifiée (113).

— *(9) University of Washington - Seattle (Washington (State))*

Version modifiée (114) (inscrite sur un feuillet où figure le Caducée d'Hermès)(115).

— *(10) University of Wisconsin - Madison*

Version modifiée (116).

(C) FACULTES AYANT LEUR PROPRE SERMENT MEDICAL

— *(1) University of Arkansas - Little Rock*

Ce serment (117) débute par une invocation «*by all things I hold most sacred* » et se termine par un vœu et une imprécation. Il s'inspire du *Serment d'Hippocrate* . Sa prestation est suivie de la bénédiction du pasteur.

— *(2) University of Southern California - Los Angeles* (118)

— *(3) Emory University - Atlanta (Georgia)*

Ce serment (119) commence par la curieuse tournure : «*As the ancient Greeks swore by their pagan gods, so do I solemnly affirm...*» Il s'inspire pour le reste du Serment d'Hippocrate.

— *(4) The University of Mississipi Medical Center - Jackson (Mississipi)* (120)

— *(5) University of Nevada School of Medicine - Reno*

Ce serment (121) insiste sur la solidarité corporative.

— *(6) Darmouth Medical School - Hanover (New Hampshire)*

Serment d'un type assez courant (122), qui commence par la formule : « *I do solemly swear, by*

---

(112) - Le même qu'à Darmouth (annexe n° 64)
(113) - Comme à Louisville
(114) - Comme à Louisville
(115) - Cf. Tome 2, annexe n° 61.
Selon L. Charbonneau-Lassay : *Le Bestiaire du Christ* , p. 802 : «les ailes, qui évoquent Mercure ont le tort de rapprocher un peu trop la noble profession médicale de l'idée de commerce. Les deux serpents du caducée médical, qui sont ceux d'Æsculape et d'Hygie, ne devraient rationnellement s'entrelacer qu'autour de la massue d'Æsculape.»
(116) - Comme à Louisville
(117) - Même serment qu'à Darmouth (annexe n° 64).
(118) - Même serment qu'à Darmouth (annexe n° 64).
(119) - Cf. Tome 2, annexe n° 62.
(120) - Même serment qu'à Darmouth (annexe n° 64).
(121) - Cf. Tome 2, annexe n° 63.
(122) - Cf. Tome 2, annexe n° 64.

whatever I hold most sacred...».

— *(7) The Albany Medical College of Union University - Albany (New York)*

Il s'agit d'une paraphrase du *Serment de Genève* (123). On notera cependant la promesse d'éloigner de son cœur la soif du gain et de la célébrité.

— *(8) Colombia University, College of Physicians and Surgeons - New York*

Adjuration (124) prononcée par un Professeur auquel les impétrants doivent répondre (comme dans l'Alliance d'Assaph). L'engagement pris est le même qu'à Darmouth.

— *(9) Duke University Medical Center - Durham (North Carolina)*

Cette faculté organise même des séances de prestation de serment (125) à l'intention des anciens élèves dont la promotion n'aurait pas eu à jurer.

— *(10) Jefferson Medical College - Philadelphia (Pennsylvania)*

Pas d'imprécation finale, mais : «These things I do promise upon my honour.»(126).

— *(11) Medical College of Virginia - Richmond* (127)

— *(12) Howard University - Washington D.C.*

Ce serment (128) a le mérite d'être assez précis quant à l'euthanasie, la chasteté et le secret médical, ainsi que l'attitude à observer vis-à-vis du progrès scientifique. Il se termine par un vœu , sans imprécation.

(D) FACULTES AYANT RECOURS A UNE FORMULE ORIGINALE

— *(1) The University of Arizona College of Medicine - Tucson*

On y pratique le *Serment de Louis Lasagna* (129). La formule en est redondante à l'envi, et pétrie d'un moralisme assez éloigné du point de vue *technique* d'un Hippocrate.

— *(2) University of Miami : School of Medicine - Florida*

Chaque promotion a le choix entre 2 serments possibles : le *Serment d'Hippocrate* traduit en anglais (y compris l'invocation initiale) et un serment dit "de Maïmonide" (*Oath of Maimonides*) adapté de la Prière de ...Marcus Hertz (130).

— *(3) University of Hawaï at Manoa, John A-Burns School of Medicine*

Cette faculté «pratique, nous écrit Mme Cinthia Vinluan (*Secretary, Dean's office*), le Serment hippocratique usuel, traduit en anglais»... Certes l'invocation «*By Apollo the physician, by Æsclapius, Hygeia and Panacea...*» ainsi que l'imprécation finale correspondent à l'original; mais à quel précepte du Père de la médecine rattacher ce passage : «Bien que la vie soit sacrée, la mort est inévitable. Je reconnais qu'il est de mon devoir de traiter le malade comme un tout. La perpétuation de la vie de son corps est une chose, mais je devrai aussi évaluer l'impact de mon traitement sur sa qualité de vie et son bien-être psychologique, lors de mes décisions.» ? (131)

---

(123) - Cf. Tome 2, annexe n° 65.
(124) - Cf. Tome 2, annexe n° 66.
(125) - Même formule qu'à Darmouth (annexe n° 64).
(126) - Ce serment ressemble par ailleurs à celui de Darmouth.
(127) - Même formule qu'à Darmouth.
(128) - Cf. Tome 2, annexe n° 67. Les étudiants jurent, la main droite levée, peu avant la remise des diplômes.
(129) - Cf. Tome 2, annexe n° 68. A propos de Louis Lasagna : cf. A.M. Chevalier : Thèse citée, p. 79.
(130) - Cf. *supra* chap. 3, § 3 & Tome 2, annexe n° 69.
(131) - Cf. Tome 2, annexe n° 70.

— (4) *University of New England, College of Osteopathic Medicine - Biddeford (Maine)* (132)

Ce serment (133) contient une condamnation explicite de l'euthanasie (active). Son originalité ressort de son côté idéologique : «...gardant toujours à l'esprit le fait que les lois naturelles et physiologiques recellent un potentiel de guérison»... «Je serais toujours soucieux d'étendre l'application des axiomes biologiques de base aux arts médicaux, et de développer les principes de l'ostéopathie, qui ont été énoncés pour la première fois par Andrew Taylor Still.»

— (5) *St Louis University Medical Center - St Louis (Missouri)*

Ce serment (134) est le seul, parmi ceux que nous avons reçus des Etats-Unis à mentionner le nom de Dieu (au singulier) dans son invocation. Les préceptes qui suivent sont inspirés d'Hippocrate et du Serment de Genève; on note en outre la recommandation de recourir à ses collègues, et de soi-même donner conseil, le cas échéant.

— (6) *Medical University of South Carolina - Charleston*

Ce serment intitulé *Oath of Hippocrates Revised* (135) se prête «*by all I regard as holy*». L'imprécation subsiste ainsi que l'interdiction de la "taille" des calculeux, et l'engagement de chasteté vis-à-vis des femelles et des mâles, libres ou asservis... Par contre l'interdiction du pessaire manque.

— (7) *Escuela de Medicina, Universidad Central de Caribe - Cayey (Commonwealth of Puerto-Rico)*

Serment en espagnol (136), qui ressemble par ailleurs au Serment de Darmouth (par. ex.), hormis l'imprécation qui n'a pas été conservée.

XXXVI — ***Chili*** (137)

— *Universidad de Chile, Facultad de Medicina, Santiago*

La version intégrale, en espagnol, du *Serment d'Hippocrate* (138) (Je jure par Apollon, etc...) est lue aux étudiants au jour de la promotion. Ceux-ci répondent en chœur en levant la main droite : «Je le jure».

— *Pontificia Universidad Catolica de Chile, Santiago*

Serment médical catholique (139), composé par *Monseñor Jorge Medina Estevez*, et en usage depuis 1982. Le premier de ses 5 articles contient l'invocation au Dieu Tout-Puissant ainsi que le précepte d'équanimité à l'égard des malades; le second une condamnation explicite de l'euthanasie et de l'avortement... le dernier, au lieu de l'imprécation, une demande d'aide à Dieu (plus conforme à l'éthique du Christianisme, comme à celle de l'Islam)(140).

— *Universidad de Valparaiso, Escuela de Medicina*

Serment de type laïc (141), qui en appelle à l'"esprit scientifique, éthique, humain et social", sans se déterminer plus avant quant à l'euthanasie, l'avortement ou le secret. L'exhortation à la gratitude filiale lui apporte cependant une note chaleureuse. Comme le Serment de Genève, dont il reprend certaines clauses, il ne comporte pas d'imprécation.

---

(132) - Seule faculté de médecine dans cet Etat.
(133) - Cf. Tome 2, annexe n° 71.
(134) - Cf. Tome 2, annexe n° 72.
(135) - Cf. Tome 2, annexe n° 73.
(136) - Cf. Tome 2, annexe n° 74.
(137) - Nous n'avons pas obtenu de réponse, en Amérique latine, de l'*Escuela Mexicano* ni de l'*Universidad National Autonoma de Mexico*, ni des facultés de Brasilia et Montévidéo.
(138) - Cf. Tome 2, annexe n° 75.
(139) - Cf. Tome 2, annexe n° 76.
(140) - Cf. *supra* le serment de Sousse (Tunisie) & chap. 3, § 2.
(141) - Cf. Tome 2, annexe n° 77.

● XXXVII — ***Australie***
— *The University of Melbourne, Faculty of Medicine and Dentistry*

Absence de serment médical.

*
**

RESUME

En 1990, un serment médical est prêté dans la majorité des facultés françaises (au moins 25 / 37). Il en existe deux types principaux : le plus fréquent ressemble à la formule de Montpellier, tandis que l'autre est très simplifié.

Dans certains Conseils départementaux de l'Ordre des médecins, les nouveaux adhérents doivent prêter un serment médical, outre l'engagement écrit de respecter le code de déontologie.

Au niveau de la Communauté européenne, il n'y a pas d'harmonie entre les codes nationaux de déontologie médicale. Le serment de référence est celui de Genève, publié par l'Association Médicale Mondiale en 1948. En outre, la *Conférence internationale des Ordres et Organismes d'attribution similaires* travaille, au niveau européen, à l'unification du droit médical, comme en témoignent les *Principes d'éthique médicale européenne* , adoptés en 1987. Quant à la pratique du serment médical, elle varie selon les Etats; lorsqu'elle a été conservée, elle intervient, le plus souvent, à l'Université.

Enfin, nous avons recueilli 111 réponses à notre enquête, au niveau mondial, sur la prestation du serment dans les facultés de médecine. A part l'Extrême-Orient et l'Australie, on le retrouve un peu partout, sous des formes diverses; les formules qui s'inspirent d'Hippocrate le disputent au Serment de Genève.

**
*

CHAPITRE V

LA MEDECINE CONTEMPORAINE FACE AU SERMENT D'HIPPOCRATE

*** Article 1 :**

Je jure par Apollon Médecin, par Esculape, par Hygie et Panacée, et par tous les dieux et toutes les déesses, les faisant juges : d'accomplir ce serment (*horkos*) et ce contrat écrit (*xuggraphèn*), jusqu'au bout, selon mon pouvoir et ma raison.

Les historiens font couramment débuter l'époque contemporaine à la Révolution française. Celle-ci suscita maints serments, alors même qu'elle entendait substituer les droits de l'homme au Droit divin… depuis le *Serment du Jeu-de-Paume* (1) : «à l'instant serment solennel de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides»… jusqu'à celui qu'on exigea plus tard des prêtres, et que ceux-ci atténuèrent de la sorte : «Je suis chrétien catholique. Je suis prêtre. Je suis citoyen français : trois qualités chères à mon âme. J'ai consacré les deux premières par des serments solennels; je vais consacrer la troisième par un serment qui ne doit pas porter préjudice aux deux autres.»

Curieusement, c'est l'an XIII (1804-1805) de la République que le serment médical fut rétabli à Montpellier (2), dans une corporation qui l'avait délaissé depuis des siècles, du moins en France. Certes le *Serment de Montpellier* n'a rien de révolutionnaire, n'était l'invocation de l'Etre Suprême, cher à Robespierre. On a voulu faire de ce dernier un maçon, et de la Maçonnerie l'instigatrice de la révolution française, ce qui aurait pu expliquer l'engouement de l'époque pour les serments; mais les historiens les plus sérieux de l'"Ordre" ont débouté ces légendes, colportées, il est vrai, par des maçons eux-mêmes (3)… Du reste, le *Serment de Montpellier*, quoiqu'il se fonde sur le modèle ternaire «invocation-engagement-imprécation» spécial au *Serment d'Hippocrate*, au serment maçonnique, ainsi qu'à leur prototype commun, pythagoricien, ne trahit pas d'intention rituelle de la part de ses auteurs (4). D'autres raisons eussent suffi à expliquer ce retour du Père de la médecine, exalté quelques mois plus tôt par Laennec dans sa thèse : *Propositions sur la doctrine médicale d'Hippocrate relativement à la médecine pratique* (Paris, 1804). L'Aréopage et le Parnasse étaient vénérés à cette époque de renversement des idoles; pourquoi pas Cos et Epidaure ?

La généralisation de la pratique du serment médical ne se réalisa, cependant, que plus tard, entre 1922 et 1950 (5), grâce à un courant assez différent : lors, il était question de faire contrepoids

(1) - Cf. J-C. Martin : *La France en Révolution 1789-1799*.
(2) - Cf. *supra* chap. 3, § 1.
(3) - Cf. A. Lantoine : *Histoire de la Franc-Maçonnerie française*, tome 3 : *La Franc-Maçonnerie dans l'Etat*, chap. 3.
(4) - Le Doyen René et le Pr Fouquet, de Montpellier, d'après R. Saury : *Manuel de Droit médical*, 1ère partie, chap. 1, p. 35 sq.
(5) - La première faculté à rétablir la prestation du serment médical, plus d'un siècle après Montpellier, fut Toulouse en 1922; la seconde Paris en 1930 - d'après R. Saury : *ibid.* Cf. aussi : *Actes du 1er congrès international de Médecine néo-hippocratique. 1937* & J. Poucel : *Les serments médicaux* in *Permanences de la médecine*, 1953.

au pragmatisme et au matérialisme ambiants, de retrouver la spiritualité dans la science, en s'inspirant de Pythagore et de son disciple Hippocrate. Toutefois on ne fit guère la différence entre morale et science sacrée (6), en sorte que l'architecture symbolique du serment et ses modalités incantatoires parurent indifférentes. Ainsi lors du *1er Congrès International de Médecine Hippocratique* de juillet 1937 (à Paris), le Dr Matton déclara (7) :

> «La Formule du Serment doit être susceptible de variations selon le temps, et le lieu; elle doit être modifiée; la forme ancienne n'est plus de mise, elle est surannée, il faut la changer, l'adapter au temps actuel. La Formule du Serment doit être assouplie, rendue élastique; elle doit être telle qu'elle ne puisse choquer ni arrêter les bons esprits. De même dans le mode d'application, nous pensons qu'il faut tenir compte de l'ambiance, du milieu, plus ou moins laïque ou religieux; dans les Facultés catholiques, comme celle de Lille, on prête un serment chrétien, *engagement chrétien renouvelé d'Hippocrate* .
> Nous nous sommes laissé dire que certains esprits pointilleux n'acceptent pas de jurer, selon le texte en usage, par devant l'*Etre Suprême*... auquel ils ne croient pas. Il est possible que de rares candidats aient scrupule de prendre un engagement dans ces termes, bien que ceux-ci, à vrai dire, soient d'une acception très compréhensive, et si on peut dire, peu compromettante. Qu'ils les remplacent alors, à leur guise, par une formule plus large encore, qu'ils jurent devant leur conscience de médecins, qu'ils jurent; qu'ils promettent tout court, on ne leur demandera pas plus à la rigueur...»

C'est donc la prestation du serment médical qui importe plutôt que son contenu, à en croire du moins ce surprenant discours ! Or, le Dr Matton nous donne sa définition du Serment hippocratique : «Il s'agit de demander au nouveau docteur de s'engager à respecter, sur le plan moral, les règles d'une profession qui comporte de la part de celui qui l'exerce, le courage de ne pas céder aux tentations multiples qui guettent une âme faible. On accordera que s'il est une profession qui commande un tel engagement, c'est bien la nôtre. C'est donc un engagement moral contractuel. Il doit être pris sérieusement, en conscience, et comme toute parole consciente, il entraine une responsabilité pour le moins morale.»

Selon Mr J-C. Bonnan, Magistrat (8) : dans la société contemporaine...

> «le serment se diviserait, dans la pratique, en deux domaines (9) : un serment souverain et un serment populaire. Le premier solennel et reconnu par les institutions est réservé aux dépositaires de la puissance publique, de la force légitime. Le second, informel, non désigné comme tel et souvent extérieur aux représentations juridiques positives, est intégré aux comportements des sujets de l'Etat. Est-ce donc la raison secrète pour laquelle le serment, qui avait été proposé pour le nouveau Code de la nationalité française n'a pas trouvé d'écho ? Faire prêter serment rendrait-il plus français que les causes d'origine ou de filiation (10)? Ou une réaction positiviste contre ce qui est apparu comme une initiative "obscurantiste" s'est-elle manifestée en fin de compte ?...»

Assurément, si l'on s'en tient à la définition donnée par le Dr Matton, le serment des médecins, "engagement moral contractuel", figure avec le serment des cadres de l'Etat (et avec celui

---

(6) - ...à l'exception de quelques auteurs comme P. Winter et P. Galimard, qui furent du reste encouragés par R. Guénon — cf. *Comptes-Rendus : Lettres d'Humanités*, tome 3 in *Formes traditionnelles et Cycles cosmiques* , p. 169; et *Comptes-Rendus* p. 40, 41.

(7) - Cf. p. 284-285 des *Actes*

(8) - J-C. Bonnant : *Rationalité et avenir du serment* , in *Le Serment* , Editions du C.N.R.S. , vol. 2.

(9) - Il s'agit ici du serment dit "promissoire" (pour faire que l'engagement soit tenu). Quant au serment "probatoire" (qui sert de preuve), «son rôle dans la justice contemporaine demeure mal connu» — d'après R. Jacob : *Anthologie et histoire du serment judiciaire* , in *ibid.*, vol. 1.

(10) - Sur le lien entre la parole et le sang, cf. *supra* : chap. 1, § 11, p. 84 et chap. 2, § 2, p. 93, n. 36.

des avocats) dans le premier des deux domaines distingués par Mr J-C. Bonnan.

> «L'admission dans les cadres de l'Etat français pour les fonctionnaires s'accompagne, dans l'immense majorité des cas, de la prestation de ce premier type de serment. Serment permanent, promissoire et qui a pour fonction de renforcer "la confiance accordée aux responsables du maintien de la vie sociale" ainsi que le note R. Pageard (11). Il recouvre des notions de probité, de secret professionnel, de loyauté, de conscience, etc... tous termes qui confirment s'il en était besoin, que les représentations idéologiques sont attachées à cette idée de confiance, de remise des intérêts et de la paix des citoyens à un souverain intègre et bienveillant.
> A l'exception des membres du Conseil Constitutionnel qui jurent devant le Président de la République, la plupart des autres autorités et fonctionnaires subalternes de l'Etat prêtent serment devant l'autorité judiciaire. Ce fait indique que l'image de la "justice" sert de tiers médiateur et de garant des institutions. Si les juges, qui eux-mêmes prêtent serment devant les juridictions auxquelles ils appartiennent ne sont plus les gardiens des autels de la Cité, ils sont les dépositaires d'une idée, vague et inopérante en l'état certes, mais pourtant unificatrice des diversités religieuses, politiques, sociales.»

Quant aux médecins, s'ils jurent non pas devant l'autorité judiciaire (à la différence des avocats), mais devant leurs pairs de la Faculté ou du Conseil de l'Ordre, ils doivent néanmoins s'engager par écrit à respecter le Code de déontologie qui, sans conteste, a force de loi (12) puisqu'il est publié sous forme de décret depuis le 28 juin 1947. Ce qui relevait avant cette date des usages coutumiers de la corporation devient un règlement d'administration publique, d'un caractère spécial (13), qui recoupe en outre le Code pénal à l'endroit du secret professionnel (Art. 378 du Code pénal : «Les médecins, chirurgiens et autres officiers de santé etc...»), et de la non-assistance à personne en péril (Art. 63, alinéa 2). Ceux qui prônent l'abandon du serment médical — dont ils soulignent l'anachronisme au regard de la complexité de la déontologie actuelle — adoptent à tout le moins la même orientation que Canguilhem lorsqu'il écrit (14) :

> «La médecine puisqu'elle est désormais scientifiquement et techniquement armée, doit accepter de se voir radicalement désacralisée ! Le tribunal devant lequel le médecin d'aujourd'hui doit être, du point de vue professionnel strict, c'est-à-dire dans son rapport au malade, appelé à répondre de ses décisions, ce n'est plus le tribunal de sa conscience, ce n'est plus seulement le Conseil de l'Ordre, c'est un tribunal tout court.»

Cependant, la rédaction du Code de déontologie reste dévolue à l'Ordre des médecins, au sein duquel elle est encore conçue comme une adaptation des préceptes d'Hippocrate. En outre, les divers "Comités d'éthique" qui voient le jour dans les pays industrialisés comprennent parmi leurs membres, et souvent à leur tête, des médecins (sans excepter certaines personnalités de l'Ordre...). On paraît croire souvent, du reste, que la relation du médecin avec la vie, la souffrance et la mort l'habilite tout particulièrement à décider du bien et du mal. Notre corporation a conservé de fait, sinon de droit, dans la société actuelle une fonction sacerdotale lointainement héritée d'Hippocrate : sacerdoce d'une nature spéciale, orienté vers la vie de ce monde, à laquelle nos contemporains n'ont

---

(11) - Cité par l'auteur : *Le Serment dans la vie française contemporaine* in *Revue Droit et Culture* n° 12 (1986).
(12) - Cf. R. Saury : *Manuel de Droit médical*, 1ère partie, chap. 1, p. 80 sq.
(13) - Sa portée juridique «donne lieu non à des poursuites pénales devant les tribunaux judiciaires, mais à des poursuites disciplinaires devant la juridiction ordinale.
D'autre part, son contentieux administratif relève des instances ordinales, le Conseil d'Etat demeurant dans les deux cas le Tribunal suprême d'appel.» — d'après R. Saury : *Ibid.*
(14) - Cité par C. Ambroselli : *L'éthique médicale*, p. 2.

pas cessé de croire, quand bien même ils mettent à mal le sacerdoce consacré à la vie future... Si l'on ajoute que la persistance du serment dans les institutions laïques tient du paradoxe, car elle n'est autre que la persistance du sacré (fût-il réduit à l'"honneur"), l'on conviendra que le serment des médecins marque l'affiliation non pas seulement à une corporation, mais à une "confrérie".

*** Article 2 :**

[Je jure] d'estimer celui qui m'aura enseigné cet art à l'égal de mes parents, et de partager sa vie; et s'il est nécessiteux, de "faire le partage"; et de considérer sa descendance à l'égal de frères mâles, auxquels j'enseignerai cet art, s'ils ont besoin de l'apprendre, sans salaire ni contrat. Du précepte (*paraggélies*), des leçons orales (*acroèsios*) et de tout le reste de l'enseignement (*loipès mathèsios*), [je jure] de faire le partage avec mes fils et ceux de mon maître et avec les disciples inscrits en même temps et ayant juré (*horkisménois*) selon la loi (*nomo*) médicale, mais, en dehors de cela, avec personne.

Il nous paraît révélateur que de nombreux serments modernes, dérivés souvent du *Serment de Montpellier* , mentionnent dans leur *Invocation* les *maîtres et condisciples* , seulement cités dans l'*Engagement* par Hippocrate. Celui-ci est d'ailleurs invoqué pareillement quelquefois, du moins son *effigie* ou sa *tradition* , tandis que l'*Etre Suprême, Dieu Tout-Puissant* est rare. Grâce au Ciel, cet oubli de la Transcendance n'aboutit plus comme jadis à la "pompe" universitaire tournée en dérision de Rabelais à Molière ! Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle les bacheliers en médecine de la Faculté de Paris eurent à prêter ce type de serment (15) :

«Vous jurez
D'observer fidèlement les secrets d'honneur, les pratiques, les coutumes et les statuts de la Faculté, de tout votre pouvoir, et quoiqu'il arrive de n'y contrevenir jamais.
De rendre hommage et respect au Doyen et à tous les maîtres de la Faculté.
D'aider la Faculté contre quiconque entreprendrait quelque chose contre ses statuts ou contre son honneur, et surtout contre ceux qui pratiquent illégalement.
D'assiter en robe à toutes les séances ordonnées par la Faculté, sous peine d'un écu d'or d'amende.
D'assiter aux examens de l'Académie et aux argumentations de l'Ecole pendant deux ans, et d'observer toujours la paix et le bon ordre, ainsi qu'un mode décent d'argumentation dans les discussions scientifiques prescrites par la Faculté.»...
Et l'impétrant répondait : «Juro».

Mais les temps ont changé, et il arrive maintenant qu'un Professeur, Titulaire d'une Chaire, décrie ouvertement la notion de respect des maîtres telle qu'elle se présente dans le *Serment de Montpellier* . Elle incite tout médecin, selon le Pr J. Baudet (16), à pratiquer «le népotisme, véritable plaie de nos facultés». Au vrai, ce sont surtout les praticiens évoluant dans la sphère hospitalo-universitaire qui nous paraissent vulnérables à cet égard; dans le secteur privé, la duplicité

(15) - Cf. M. Villey : *Histoire du secret médical* , chap. 2, p. 45.
(16) - Dans une petite étude qui nous a été communiquée par le Doyen F. Bonnaud, de la Faculté de Limoges.
Cf. également : Pr G. Despierre : *Le Serment d'Hippocrate qu'en reste-t-il aujourd'hui en France ?* in *Colloque Association France-Grèce* , p. 123.

revêt plutôt d'autres formes, sanctionnées le cas échéant par le Conseil de l'Ordre, lequel aura ou non fait jurer ses inscrits…

Quant aux *préceptes* réservés à la confrérie, ils n'auraient plus cours à notre époque de vulgarisation scientifique, n'étaient les impératifs de la médecine expérimentale, fertile en "secrets industriels", voire en "secrets d'Etat". Serait-ce pour lutter contre certains abus liés à ce type de "confidentialité" que le *Code International d'Ethique médicale* publié par l'AMM (1949, 1968, 1983) (17) comporte cette clause, qui paraît presque aux antipodes du Serment d'Hippocrate : «Le médecin devra être honnête envers ses patients et collègues, et il s'efforcera de dénoncer les médecins qui manquent de caractère ou de compétence, ou qui ont recours à la fraude ou la tromperie» ?

*** Article 3 :**

J'utiliserai les régimes (*diætèmasi*) pour le bien des malades, selon mon pouvoir et ma raison; je m'écarterai de tout mal (*dèlèséi*) et de tout tort (*adikiè*).

«Abandonnons cette médecine d'"artilleurs", ces luttes, ces bombardements sur des microbes et ces poisons dont le corps sert de champ de bataille. Des pilules, des médicaments chimiques, des sérums, des vaccins ! Nous en avons trop (et nous en abusons). *Tentons de créer des terrains robustes, apportons des règles d'hygiène, éduquons* (le monde a autant besoin aujourd'hui de médecins éducateurs que de médecins guérisseurs), luttons pour obtenir *l'équipement social, individuel et collectif, indispensable à la santé* . Occupons nous de *l'air, de la lumière dans les logis*, occupons nous de *l'urbanisation des villes et des campagnes* . Définissons quel doit être *l'horaire travail et loisirs, les conditions saines du travail des hommes*, la nature et la qualité des *exercices indispensables... définissons les aliments sains* ! (Les médecins n'ont pas encore une doctrine unique de l'alimentation saine.)
Que sais-je encore ? Que de tâches s'offrent à nous, à la nouvelle médecine, *préventive, sociale, humaine*, en contact direct avec la VIE.
Il faut vraiment nous répartir cet immense labeur, chacun selon nos dons et nos moyens. A côté de purs techniciens de la maladie, de chirurgiens, et spécialistes habiles, il doit y avoir un nombre grandissant de *praticiens de la santé* . Il faut aussi la médiation de quelques grands esprits synthétiques pour unifier les recherches, éviter leur dispersion, et y mettre un *ordre* .
"L'ordre, écrivait notre éminent confrère Fiolle, que je cite pour conclure, c'est la connaissance et le respect des rythmes et des rapports naturels, c'est l'intégration des faits dans ce qui est établi éternellement."»

Ce discours emphatique, digne du "Sommet de Rio", ne fut pourtant pas prononcé par quelque écologiste, partisan du "New-Age", mais par le Dr Winter, lors du *1er Congrès International de Médecine néo-hippocratique* (18) qui se tint du 1er au 5 juillet 1937, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Médecine de Paris, sous le haut patronage du Doyen Gustave Roussy. Il se fonde sur des thèmes naturistes récurrents (notamment l'importance du "régime" au sens large, la nécessité d'une médecine "holistique"), adoptés par une partie du corps médical européen dans les "années trente".

---

(17) - Cf. Tome 2, annexe n° 78.
(18) - Cf. les *Actes* : p. 207 sq. (*Le Naturisme d'Hippocrate et le nôtre*)…

Dès son début, ce Mouvement néo-hippocratique fut loin d'être homogène (19). Le Pr Laignel-Lavastine, qui le présidait lors du 1er Congrès, précisa du reste dans son discours d'ouverture (20) :

> «...nous parlons de médecine néo-hippocratique et non de médecine hippocratique qui comporterait une construction doctrinale, issue en partie du Pythagorisme, intéressante au point de vue historique en raison des liaisons des philosophies présocratiques avec les sectes médicales, mais dont la portée pratique est aujourd'hui révolue. Notre position ainsi définie n'empiète pas sur la spiritualité du médecin. Quelle que soit son attitude mentale relative aux problèmes métaphysiques, il peut donc être des nôtres.
> J'en dirai autant des praticiens qui aiment à se dire relever de tel grand penseur médical, Paracelse, Hahnemann, Freud, etc..., mais à la condition que leur étiquette d'école ne les empêche pas d'appliquer, comme tout le monde, les thérapeutiques d'une utilité évidente : mercure, arsenic, bismuth dans la syphilis, sérothérapie dans la diphtérie, vaccination jennerienne comme prophylactique antivariolique etc...»

Bien entendu, l'appel du Pr Laignel-Lavastine n'amena point l'union des médecines "parallèles", quoiqu'elles pussent présenter entre elles, et même avec l'"illuminisme rationaliste" certains traits convergents. L'ouvrage intitulé *Médecine officielle et médecine hérétique* , publié à Paris en mars 1945, témoigne de cette "mouvance", qui ne devait plus cesser : on y trouve une introduction du Prix Nobel Alexis Carrel, promoteur d'un grand "centre de pensée synthétique", chargé d'«amalgamer les données de la biologie, de la psychologie et de la sociologie», une communication de G. Soulié de Morant, premier ambassadeur de l'acupuncture en France, un plaidoyer pour l'homéopathie par le Dr Léon Vannier, l'un de ses plus brillants défenseurs; on y retrouve le Dr P. Winter qui explique qu'une renaissance authentique de la médecine ne peut intervenir sans un rétablissement de l'intellectualité véritable en Occident (21). Quant au Dr P. Galimard, après avoir repris et développé certains aspects de sa thèse intitulée *Hippocrate et la Tradition pythagoricienne* (22), il livre à ces lecteurs cette conclusion désabusée :

> «Il nous paraît presque inutile d'ajouter que cette médecine des correspondances, autrefois fort en honneur auprès des médecins spagyristes, disciples d'Hippocrate, est aujourd'hui complètement perdue. Elle ne peut être comprise et exercée que par des esprits de tendances fort éloignées de nos tendances modernes. L'essai de reconstitution "par le dehors" que nous avons tenté de faire, ne peut conduire, même s'il était poussé plus loin à une résurrection. C'est pourtant un domaine inconnu, plein de surprises et de mystères, vaste comme le monde et qui pourrait séduire le chercheur aux yeux largement ouverts. Mais ce n'est pas par nos méthodes scientifiques qu'on peut espérer découvrir la clef des correspondances. Pour aborder ce domaine irrationnel, il faudrait être initié par un maître qui connaît cette tradition autrement que par empirisme; et les maîtres comme Hippocrate sont morts depuis bien longtemps.»

Cependant, à part un tel cas de rupture, l'on devait assister à la pénétration progressive du *néo-hippocratisme* dans les cercles les plus "officiels". Souvent il y pénètre par une brêche ouverte par le freudisme (23), bien qu'il soit sans doute plus conciliable avec les théories de C.G. Jung. Au

---

(19) - Guénon y distingue deux tendances principales : l'une traditionnelle (minoritaire) et l'autre moderniste (majoritaire) — *compte-rendu : Lettres d'Humanité*, tome 3 in *Formes traditionnelles et Cycles cosmiques* , p. 169.
(20) - Cf. les *Actes* : p. 9 sq.
(21) - P. Winter : *Que devrait être une médecine traditionnelle ?* in *Médecine officielle et médecine hérétique* , p. 293 sq.; l'auteur y exprime des idées beaucoup plus "guénoniennes" qu'en 1937.
(22) - Paris 1939 — cf. R. Guénon : *Comptes-rendus* , p. 40-41.
(23) - Cf. — Dr G. Pankow : *L'eau et le miroir en psychiatrie* in *Actes du VIIe Congrès International de Médecine néo-hippocratique* , p. 23.
— S. Resnik et P. Haour : *Une lecture d'Hippocrate : l'utérus errant* in *Hippocrate et son héritage* , *Colloque*

reste, il en vient à se présenter comme une approche scientifique de l'inter-relation psychosomatique, que personne ne conteste plus. Déjà, au *VIIe Congrès International de Médecine néo-hippocratique* (24), le Pr G. Laroche (qui le présidait) et le Doyen G. Giraud de Montpellier (25) adressèrent au corps professionnel des facultés une lettre où l'on pouvait lire :

> «Il n'est pas inutile de dissiper un malentendu et de bien préciser ce qu'il faut entendre par médecine néo-hippocratique.
> Il n'y a aucunement lieu de l'opposer à la médecine moderne. Aux yeux des promoteurs du Mouvement néo-hippocratique qui remonte à une trentaine d'années et de ceux qui marchent sur leur lancée, la médecine moderne et la médecine néo-hippocratique ne font qu'une. Cette dernière ne se propose en aucune façon de remettre en vigueur ce qui, dans l'œuvre d'Hippocrate, est périmé, comme se périment de lustre en lustre, tant de vérités médicales et biologiques.
> Elle ne constitue pas d'avantage un tremplin destiné à opposer à la médecine moderne des méthodes parcellaires ou empiriques, parfois exclusives, sous le couvert de tel ou tel aspect de la pensée hippocratique.
> Le Mouvement néo-hippocratique tend essentiellement à maintenir au cœur même de la médecine de nos jours, à laquelle il demeure absolument fidèle, l'influence de l'esprit qui caractérise l'œuvre d'un Hippocrate, d'un Claude Bernard, celui-là même qui a animé de tout temps l'école de Montpellier.
> L'homme forme un tout. Nul ne peut séparer la vie de son corps de sa vie psychique et affective. Cette notion s'avère de plus en plus nécessaire pour la compréhension même des réactions de l'homme à l'état de santé comme à l'état de maladie.
> Elle n'a jamais pu, elle ne doit jamais être négligée par celui qui a la charge de veiller sur la vie de son prochain.
> Il doit assurer sa protection physique en utilisant sans exclusivisme tous les apports de la thérapeutique, à la condition qu'ils soient éprouvés et utilisés avec circonspection, avec fermeté et mesure à la fois. Il ne doit jamais détacher l'homme qu'il a devant lui de son contexte.[...]
> Où peut-on trouver un plus bel apport néo-hippocratique que dans le magnifique discours prononcé devant un Congrès de Chirurgie par un psychiatre, le Professeur Delay ? Le chirurgien, c'est-à-dire le médecin concret entre tous, errerait gravement s'il méconnaissait, même dans son domaine, l'intervention de ce qui, chez l'homme, échappe encore à la mesure directe mais n'en constitue pas moins un des éléments fondamentaux de la vie, et ne peut se révéler si l'on ne se penche pas sur l'homme entier.
> La médecine néo-hippocratique, c'est cela et ce n'est pas autre chose.»

Dans cette déclaration sans ambages, le Pr Giraut (26) ne précise pas quelle technique néo-hippocratique permet de promouvoir l'harmonie psychique du patient. Serait-ce la méthode hippocratique, héritée de Pythagore et fondée sur la *Catharsis* et le respect de la Justice immanente (*Dikè*) (27) ? Ou bien faut-il là encore laisser ce qui s'est périmé "au fil des lustres" ? L'exemple de la chirurgie, cité en exergue, ne laisse pas d'introduire un problème éthique qui ne se posait peut-être même pas, à l'époque d'Hippocrate : *Peut-on introduire des modifications corporelles à la seule fin d'apaiser une souffrance morale ?* Refaire un nez — comme celui de la Greco — en est un cas de figure des plus simples ! Mais les variations du désir sont multiples et multiformes…

Ainsi, dans *Le Possible et l'Interdit* , J.M. Varaut écrit (28) :

> «Une *médecine du désir* , et singulièrement du désir d'enfant, transformé en droit à l'enfant, comme le droit aux soins a fait place à la santé, ne peut que poursuivre ses recherches sans frein, en l'absence d'obstacles juridiques extérieurs. Il est de l'essence du désir d'être illimité,

---

France-Grèce , p. 167 sq.
— C. Imbert-Valassopoulos : *D'Hippocrate à Freud : la genèse de la psychosomatique* in *ibid.* , p. 171 sq.
(24) - Monaco, 13-17 septembre 1966.
(25) - Cf. les *Actes* : p. 5-6.
(26) - qui est l'auteur de la partie citée.
(27) - Cf. *supra* chap. 2, § 2, art 3 & 5.
(28) - p. 68.

comme il est de sa définition que la recherche scientifique fasse indéfiniment reculer les bornes de ce qu'elle rencontre. Le désir devenant *possible* , puis *droit* , fait pression sur la médecine pour qu'elle le satisfasse comme un *devoir* . Ce "couple pouvoir-vouloir" tend à une extension illimitée du savoir et du savoir-faire médical. Les capacités et les moyens pour les médecins de remplir le serment d'Hippocrate s'accroissent vertigineusement (29), mais avec eux le sens même de ce serment.
"Que désirez-vous ?" demande aujourd'hui le médecin au lieu de l'ancienne entrée en matière : "où avez-vous mal ?".
Le droit du vivant appelle donc, comme nous l'avons reconnu, mais avec une urgence accrue en présence du développement de la fécondation extra-corporelle, une régulation juridique qui définisse l'ordre de l'acceptable et de l'inacceptable...»

*** Article 4 :**

Je ne prescrirai à personne de *pharmacon* destiné à donner la mort, et ne dispenserai jamais de conseil allant dans ce sens; de même, à aucune femme, je ne donnerai de pessaire abortif (*pesson phthorion*).

Le 25 octobre 1946 fut constitué à Nuremberg un Tribunal Militaire Américain qui devait juger les médecins allemands responsables de "crimes contre l'humanité" durant la guerre. Comme l'écrit Claire Ambroselli (30) : « La question majeure soulevée par ce procès a été la question posée par les "sujets expérimentaux", nouveaux éléments de la relation médicale qu'ils transforment fondamentalement en participant aux expérimentations. Cette question a été abordée à travers l'anlyse de certaines expérimentations problématiques. D'autres questions ont été soulevées par les différents programmes d'"euthanasie". Qui était responsable ? Les chefs ordonnant ou les subordonnés exécutant ? Le débat a reposé, en fait, sur l'appréciation des règles d'éthique à l'œuvre dans les institutions médicales à travers le monde : le serment d'Hippocrate était-il toujours approprié, ou bien les temps modernes ne nécessitaient-ils pas de reconsidérer, de plus près, les données du problème ?»

L'un des experts américains, le Dr Ivy, dut rendre compte des expérimentations humaines qui aux Etats-Unis se pratiquaient surtout sur les prisonniers et les condamnés à mort (31) :

«H. : — A votre avis, une personne condamnée à mort est-elle dans le cas d'être volontaire pour une expérimentation médicale ?
IVY : — Oui car elle peut dire oui ou non, si la question lui est présentée conformément à l'éthique, s'il n'y a pas de pression exercée sur elle, et si elle n'est pas menacée de punition en cas de refus...
H. : — Que pensez-vous de l'aptitude d'un prisonnier non condamné à mort à être volontaire dans une expérience médicale ?
I. : — Il n'existe dans mon esprit aucun doute sur la possibilité d'un prisonnier à servir librement de sujet d'expérience, si aucune pression n'est exercée sur lui.»
[...]
«R. : — Considérez-vous qu'il soit conforme à l'éthique médicale d'administrer à des criminels condamnés à mort des doses dangereuses de médicaments qui, en cas de survie, permettront d'étudier les changements apportés au foie des sujets, après leur exécution ?
IVY : — Si ces condamnés ont été volontaires, et s'il y a de bonnes raisons de croire que ces essais sont nécessaires, dans ce cas, cela est conforme à l'éthique.
R. : — Très bien; vous ne vous opposez pas aux expériences elles-mêmes, même si elles sont

(29) - Ceci nous paraît discutable.
(30) - *L'éthique médicale* , 3e partie, chap. 2, p. 91 sq.
(31) - *Ibid.* p. 99 sq.

dangereuses; toutes vos objections sont centralisées sur un point, à savoir que le malade lui-même, c'est-à-dire le sujet d'expérience donne son consentement ?
I. : — C'est là le premier principe d'éthique médicale, que j'ai expliqué bien dans mon témoignage.
R. : — ...Une conception comme celle-ci n'est pas en contradiction avec la phrase suivante d'Hippocrate : "Je ne donnerai pas de poison à un homme, même s'il me le demande" ?
I. : — Je pense que cette phrase concerne le médecin thérapeute, et non le médecin expérimentateur.»

Or, la séparation entre ces deux catégories de médecins ne paraissait pas si tranchée chez Claude Bernard. Celui-ci distinguait (32) certes la «médecine expectante» — celle qui se contente d'observer le microcosme humain comme l'astronome le macrocosme, et qu'il attribuait à Hippocrate — d'avec la «médecine expérimentale» qu'il entendait promouvoir. Ailleurs (33), il dissocie cette dernière et la «médecine professionnelle» qui «considère simplement les relations et les devoirs des médecins dans l'exercice de la médecine en tant que profession» et doit être séparée, quoique très utile, de la «médecien scientifique, théorique et pratique». Toutefois, en matière d'expérimentation humaine, il «réprouve complètement» (34) les interventions dangereuses pratiquées sur des condamnés à mort, telles les vivisections d'Hérophile et d'Erasistrate sous les Ptolémés, ou l'étude des effets de l'opium sur les paroxysmes de la fièvre quarte par Fallope en son temps. Pour lui «on a le droit de pratiquer des expériences et des vivisections sur l'homme» (35) :

«Tous les jours le médecin fait des expériences thérapeutiques sur ses malades et tous les jours le chirurgien pratique des vivisections sur l'homme [...]. Mais dans quelles limites ? On a le devoir, et par conséquent le droit de pratiquer sur l'homme une expérience toutes les fois qu'elle peut lui sauver la vie, le guérir ou lui procurer un avantage personnel. Le principe de moralité médicale et chirugicale consiste donc à ne jamais pratiquer sur un homme une expérience qui ne pourrait que lui être nuisible à un degré quelconque, bien que le résultat pût intéresser beaucoup la science, c'est-à-dire la santé des autres. Mais cela n'empêche pas qu'en faisant les expériences et les opérations toujours exclusivement au point de vue de l'intérêt du malade qui les subit, elles ne tournent en même temps au profit de la science.
En effet, il ne saurait en être autrement; un vieux médecin qui a souvent administré les médicaments et qui a beaucoup traité de malades sera plus expérimenté, c'est-à-dire expérimentera mieux sur ses nouveaux malades parce qu'il s'est instruit par les expériences qu'il a faites sur d'autres...»

Certes de telles propositions ne peuvent nous surprendre puisqu'elles correspondent au mode le plus banal de la médecine depuis un peu plus d'un siècle. Toutefois, après Claude Bernard, il fallut attendre plusieurs décades pour que soient promulguées par les Etats des règles déontologiques précises, en rapport avec la pratique expérimentale. D'après Claire Ambroselli (36) : «C'est en Allemagne que furent élaborées les premières directives gouvernementales d'éthique médicale. Après les directives en Prusse du ministre des Affaires spirituelles en 1900, le ministère de l'Intérieur du Reich publiait, en 1931, une circulaire intitulée : *Richtlinien für neuartige Heilbehandlung und für die Vornahme wissenschaftlicher Versuche am Menschen* (Directives sur les nouveaux traitements et sur la recherche scientifique humaine)»(37). Or, cette circulaire s'avère

(32) - *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale* , 3e partie, chap. 4, § 1.
(33) - *Principes de la médecine expérimentale* , chap. 2, § 3.
(34) - *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale* , 2e partie, chap. 2, § 3.
(35) - *Ibid.*
(36) - *L'éthique médicale* , 1ère partie, chap. 3, p. 27 sq.
(37) - Par contre, la *Charte médicale internationale* , publiée par l'Association Professionnelle Internationele des Médecins en 1935 ne faisait aucune allusion au problème des expérimentations sur l'homme.

moins permissive que la *loi française du 12 décembre 1988* (38), sur la question des mineurs (moins de 18 ans) qu'elle exclut de l'*expérimentation sans finalité thérapeutique directe* . En outre elle interdit ce type de recherche sur les personnes mourantes tandis que la loi française en question ne distingue pas le cas des personnes en *état de vie végétative chronique* — «problème redoutable qui aurait pourtant mérité d'être précisé», d'après le DR Saury (39)… Par contre, cette loi française du 12 décembre 1988 interdit (contrairement aux lois américaines) les expérimentations sans finalité thérapeutique directe chez les détenus et les internés, c'est-à-dire «les personnes privées de liberté par une décision judiciaire ou administrative» (art. 209-3ter), ce dont la circulaire allemande de 1931 ne disait rien les assimilant par là-même au cas général où «le consentement déclaré de façon non équivoque (par le sujet, ou son représentant juridique le cas échéant)»(40) figure parmi les conditions nécessaires.

Cette faiblesse de la circulaire du 28 février 1931 allégea-t-elle les scrupules des médecins allemands responsables de crimes durant la seconde guerre mondiale ? Le Dr Mrugowsky, accusé devant le Tribunal Militaire Américain explique comment il a dû abdiquer le "côté religieux" de sa profession (41) :

> «Dr Fleming : — Avez-vous prêté le serment d'Hippocrate ?
> Mrugowsky : — Non, on ne m'a jamais demandé de le faire.
> F. : — Vous avez pourtant écrit, juste avant la guerre, un traité d'éthique médicale. A la page 23 de ce livre, je lis : "le devoir du médecin a toujours été le même, guérir les malades et les ramener à la vie". Conservez-vous cette haute conception de votre profession ou avez-vous eu dans l'intervalle de fortes raisons de la réviser ?
> M. : — A mon avis, seul a le droit de s'appeler médecin celui qui ressent le côté religieux de sa profession. Je dus soumettre mon livre à Grawitz (Chef des services de santé des S.S.). Celui-ci l'envoya à Himmler qui défendit de le distribuer parmi les médecins S.S.
> F. : — Croyez-vous qu'un médecin ait le droit dans certaines circonstances, de violer son serment de prendre soin du malade et de ne lui causer aucun mal ?
> M. : — Il est difficile de répondre brièvement à cette question car elle embrasse l'immense domaine de la philosophie et de l'éthique, comme toutes les autres vues de la pensée humaine. Cette opinion dépend du moment opportun. Lorsqu'un malade vient se confier à un médecin, il est absolument défendu que le médecin pratique sur lui une expérience quelconque, au moins sans l'approbation expresse du malade. Mais les expériences qui sont ici l'objet de l'acte d'accusation n'ont pas été effectuées sur des malades qui se sont mis entre les mains du médecin avec confiance; il s'agissait de détenus de camps de concentration et d'hommes parfaitement bien portants ! Les relations habituelles entre médecin et malade n'existaient pas. La chose importante, c'est la confiance qui s'établit entre le médecin et le malade; c'est tout-à-fait différent dans le cas des détenus des camps.
>
> Si les détenus des camps sont mis à la disposition du médecin pour les expériences par l'Etat, on peut conclure nettement que l'Etat approuve l'expérience prévue. Dans le plus grand nombre des cas, c'est l'Etat qui a initialement ordonné les expériences. En temps normal, l'Etat n'a certainement pas le droit de disposer de la santé et de la vie des détenus, en les faisant servir à des expériences médicales. En temps de guerre totale, l'Etat avait le droit de disposer entièrement de ses citoyens. Il a même déterminé la façon dont ils souffriraient dans leur santé ou même dans leur vie : par noyade dans la Marine, par écrasement dans l'Armée de l'Air, par empoisonnement dans l'Industrie de l'armement. Dans ces circonstances inhabituelles, je ne pense pas que les détenus des camps de concentration puissent être exemptés… Un médecin n'est pas justifié à pratiquer ce genre d'initiative, mais j'estime qu'il est obligé d'obéir à l'ordre donné par l'Etat quand les plus hautes autorités ordonnent ces expériences avec un but précis et une définition exacte du genre de personnes à utiliser.»

---

(38) - Cf. R. Saury : *Manuel de Droit médical* , chap. 5, p. 405 à 413.
(39) - *Ibid.* , p. 409.
(40) - art. 5 de la Circulaire allemande du 28-02-31.
(41) - Cf. M. Salomon : *Plaidoyer pour un serment médical international* , thèse, p. 14-15.

Dans la défense de Gebhardt (42), chirurgien S.S., et ex-Président de la Croix-Rouge allemande (reconnu coupable d'épouvantables interventions sur une centaine de jeunes femmes polonaises : injection de cocci hyper-virulents dans les membres inférieurs, ablations des muscles du mollet, opérations osseuses etc...) le caractère sacerdotal de la médecine est contesté et remplacé par le devoir d'allégeance au pouvoir séculier :

> «Le soi-disant Serment d'Hippocrate, qui est en réalité le serment du Grand-Prêtre Asclépiade et n'a certainement rien à voir avec la personne d'Hippocrate, beaucoup moins ancienne, nous est maintenant présenté comme une éthique médicale immuable. Je pense pouvoir dire que chaque éthique fait partie d'un principe philosophique, chaque principe philosophique dépend de son temps, de la situation et de l'échelle des valeurs dans laquelle vous l'incluez. La situation médicale change complètement lorsqu'un Etat totalitaire s'empare des soins médicaux...»

Or en octobre 1939, Hitler avait adressé (43) à son médecin personnel Karl Brant l'ordre écrit de charger certains de ses confrères d'accorder une "mort de Grâce" (*Gnadentod*) à des malades qui, "dans les limites du jugement humain et sur la base d'un examen critique de leur maladie" devaient être "considérés comme incurables". Ce texte n'avait point force de loi, mais Hitler, "qui connaissait les résistances à une législation sur le sujet" (législation qu'il n'avait jamais proposée) (44) l'antidata, en y inscrivant la date d'entrée en guerre : 1er septembre 1939. Ainsi la "mort de Grâce" pouvait s'abattre sur les *pharmacos* sacrifiés à la prospérité de la soi-disante race "arienne", issue des théories "néo-spiritualistes" en vogue dans le mouvement *Volkisch* . Certes la notion de "guerre totale" n'est qu'une parodie moderne de la "guerre sainte", qui n'a rien de spécifiquement germanique — «Et lorsque le Seigneur ton Dieu l'aura livré entre tes mains, tu feras passer tous les mâles au fil de l'épée; mais les femmes, les enfants, le bétail et tout ce qui se trouvera dans la ville, ainsi que tout son butin, tu le prendras pour toi»(*Deutéronome* 20-12). L'originalité des nazis (à l'époque) fut d'avoir recours à la caution pseudo-scientifique des médecins. Ces derniers déchurent d'autant qu'ils acceptèrent de subordonner leur art à la guerre (45) (abstraction faite des cas où cette subordination ne fut qu'un prétexte). Ainsi l'accusé Karl Brandt a pu déclarer (46) :

«Si nous considérons la nature autoritaire de notre Etat, les sentiments personnels et professionnels, comme les obligations éthiques, doivent céder le pas à la nature totalitaire de la guerre. La nature volontaire de l'expérience, pour un détenu, n'a qu'un caractère relatif; par exemple, lors des expériences du paludisme sur 800 détenus d'une prison américaine, le chiffre 800 semble s'opposer au caractère volontaire des expériences, qui semblent avoir résulté d'un ordre donné dans l'intérêt supérieur de l'Etat qui en prend alors la responsabilité.»...

---

(42) - *Ibid.* p. 13-14.
(43) - Cf. C. Ambroselli : *L'éthique médicale* , 2e partie, chap. 4, § 2.
(44) - D'après Claire Ambroselli : «les mouvements internationaux, notamment anglais et américain en faveur de l'euthanasie volontaire avaient encouragé les autorités allemandes, comme en témoignent leurs allusions à ces mouvements, à se décider à lancer un programme prévu de longue date mais qui ne pouvait être réalisé que dans certaines conditions.»
(45) - L'ironie de l'histoire est qu'ils furent précisément jugés par un Tribunal militaire.
(46) - Cf. C. Ambroselli : *ibid.* , 3e partie, chap. 2.

L'expert américain, «qui reconnaissait la participation de l'Etat dans les expérimentations», défendait cependant une position tout-autre :
«S. : — Y a-t-il une différence entre une expérience dont l'initiative appartient à l'expérimentateur lui-même et une expérience ordonnée par un service de l'Etat qui en assume la responsabilité ?
IVY : — Oui, il y a une différence, mais elle ne vise pas la responsabilité morale de l'expérimentateur vis-à-vis de son sujet.»...

Or étant donné l'importance du double-procès de Nuremberg dans l'évolution ultérieure du droit international, il n'est guère étonnant que l'adoption aux Etats-Unis, à partir de 1977, du mode d'exécution par injection léthale ait rencontré une certaine résistance de divers côtés :

> «En 1980 et en1981 (47) les associations médicales d'Etats américains, l'Association Médicale nationale et l'Association Médicale Mondiale (48) ont tenté de clarifier les aspects éthiques de cette question; elles ont toutes déclaré contraire à l'éthique médicale la participation active des médecins à de telles exécutions.
> La première exécution pratiquée par cette méthode, celle de Charlie Brooks, à Huntsville, Texas, le 7 décembre 1982 paraît bien avoir confirmé les craintes des opposants à la participation du corps médical. Deux médecins surveillaient le déroulement de l'opération; à un moment, l'un d'eux aurait conseillé au bourreau de poursuivre "quelques minutes de plus".
> La mort par injection n'est pas la seule forme d'exécution à laquelle aient participé des médecins. En fait, il est malaisé de distinguer le processus de constat de celui de supervision lorsque celle-ci doit reprendre, après qu'ils aient déclaré que le condamné n'était pas mort.
> Aux Etats-Unis, pour certaines méthodes de mise à mort, il semble de pratique admise que des médecins supervisent activement l'exécution (c'est le cas pour la mort par gaz, où un stéthoscope est fixé sur la poitrine du condamné pendant toute la durée de l'exécution) : on connaît des cas où, après examen du condamné, le médecin a constaté qu'il n'était pas mort et a dû demander la poursuite de l'exécution.»

Oserions-nous comparer ces pratiques avec l'usage des "cocktails lytiques" qui s'est singulièrement étendu dans nos hôpitaux durant les "années 80" ? Ou bien encore avec ces cas d'euthanasie contés par le psychiatre E. Raimbault dans son livre *La délivrance* (49), comme celui de Philippe, 11 ans, en récidive de cancer osseux, mais qui n'était pas grabataire ? «Le jour où son euthanasie est décidée; il joue toute la matinée au Monopoly; pressentant probablement son sort, il refuse les calmants; la perfusion mortelle est administrée par surprise»... Certes, il s'agit ici non pas d'individus qui ne méritent plus de vivre, mais bien plutôt de "vies qui ne méritent plus d'être vécues"... Depuis le début du siècle, le "droit à l'euthanasie" recueille une certaine audience dans les démocraties, surtout anglo-saxonnes : «En 1906 (50) le Parlement de l'Ohio adopte le premièr texte légal sur l'euthanasie, qui précisait : "Toute personne atteinte d'une maladie incurable accompagnée de grandes douleurs peut demander la réunion d'une commission composée d'au moins quatre personnes qui statueront sur l'opportunité de mettre fin à cette vie douloureuse". Un peu plus tard, c'est le Parlement de l'Iowa qui étend l'euthanasie "aux enfants mal conformés, idiots" (51)»...

---

(47) - D'après *Les professionnels de la Santé et la peine de mort*, document à diffusion externe *Amnesty International*, section française, 20 janvier 1989.
(48) - Cf. tome 2, annexe n° 79 (*Résolution sur la participation du médecin à la peine capitale* — AMM, 1981)
(49) - Cité par le Dr E. Hulot-Piétri : *La médecine malgré elle*, p. 128.
(50) - D'après C. Ambroselli : *L'éthique médicale*, 2e partie, chap. 2, § 2.
(51) - Toutefois : «Le Congrès de Washington rejeta ces deux lois en prenant position contre une nouvelle proposition

De nos jours «de nombreuses législations (52) démocratiques, européennes ou américaines, et la jurisprudence des hôpitaux, admettent, dans certaines conditions, l'euthanasie»... En France, l'*Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité* (ADMD) milite pour l'adoption d'une loi rendant licite l'euthanasie d'un patient «sur sa demande, lucide et réitérée, ou sur la demande de son mandataire agissant en vertu d'une déclaration (rédigée, datée et signée de la main du patient lorsqu'il était encore lucide)».

Toutefois, selon Peter Kemp (53), ce genre de "tentative pour maîtriser son existence" est voué à l'échec car «devant chaque cas, le médecin reste finalement juge d'un retour possible à une vie dont le patient pourrait encore retirer quelque bonheur». Pour cet auteur : «il appartient au médecin de décider d'accord avec les proches, et si possible avec le malade lui-même, si la vie de ce dernier est toujours digne d'être vécue». Comment peut-il alors affirmer conjointement que «la notion de valeur est trop vaste pour s'imposer en éthique», en préférant définir l'éthique comme «une vision de la vraie vie mise en pratique »(54) ? N'est-ce pas là un jugement de valeur que de juger de la dignité d'une vie ? Du reste il cite (55) lui-même le cas des handicapés qui protestent contre l'avortement systématique des fœtus sur lesquels on a constaté une quelconque forme d'anomalie. «La généralisation d'une telle pratique ferait en fin de compte des handicapés des êtres inférieurs, totalement exclus du bonheur.»... Ambivalence du désir, ambivalence de la vie, ambivalence de la mort... La science positive du médecin résistera-t-elle aux contorsions du serpent d'Epidaure, quand il prétend endosser le rôle du grand prêtre sacrificateur ?...

Deux types d'arguments nous semblent susceptibles de justifier la pratique de l'avortement : l'un physique (au sens aristotélicien) et l'autre juridique. Le premier consiste à déterminer le "stade-limite" en deça duquel un embryon n'est pas humain. Empédocle (56) disait 49 jours avant qu'il soit formé; Aristote 40 jours pour qu'il soit animé (90 pour qu'*elle* le soit). Le *Talmud* considère l'œuf comme liquide avant 40 jours, tandis qu'une tradition islamique précise (57) : «Le souffle ne commence à animer le fœtus qu'après 3 périodes de 40 jours correspondant respectivement à la goutte de semence, au "grumeau de sang" et à l'"ébauche embyonnaire"» Peter Kemp, poursuivant sa "vision de la vraie vie" dans la science comtemporaine, cite le paradoxe de Zénon : «Il est impossible de fixer avec certitude le point où Achille dépasse la tortue, même si nous savons qu'il le fait», puis il déclare (58) :

> «il serait plus pertinent de parler de plusieurs points ou étapes dans une évolution progressive vers l'homme accompli. L'on peut investir ces étapes, depuis la conception jusqu'à la prise de conscience de soi, d'une dignité croissante et, parmi elles, désigner comme une des plus importantes celle où se termine la possibilité de l'avortement spontané d'un des jumeaux, vers

---

de loi.»

(52) - Extrait du *Bulletin de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité* in *Actes*, n° 67-68, (sept. 1989).
(53) - *Ethique et médecine*, p. 78-79.
(54) - *Ibid.* p. 18.
(55) - *Ibid.* p. 72.
(56) - Cf. *supra* chap. 2, § 2 : art. 4.
(57) - Cf. Dr A. Amal : *L'Islam et la culture médicale*, thèse, p. 217 ; & *supra* chap. 3, § 2.
(58) - p. 61.

la douzième semaine; jusqu'à cette date, en effet, l'avortement peut être considéré comme un incident naturel. Les premiers mouvements (*quickening*) du fœtus, signes d'un commencement de réactions indépendantes pourraient constituer une autre étape déterminante. La troisième serait celle où le fœtus est devenu capable de vivre sans inconvénients indépendamment de la mère, car, pratiqué à ce stade, l'avortement frôle l'infanticide. Les limites imposées à l'interruption volontaire de grossesse, à l'avortement thérapeutique et aux expériences pratiquées sur des fœtus seront évaluées compte tenu de ces états.»

Quant au délai de 10 semaines (12 semaines d'aménorrhée) prévu par la loi française de 1975 sur l'interruption volontaire de grossesse, nous ne savons pas très bien sur quel critère positif il se fonde. Cette loi s'articule autour du concept de "détresse" qui représente, selon Bernard Edelman (59), la «traduction psychologique de la catégorie de légitime défense». Un tel argument juridique fut invoqué au XVIIe siècle par certains théologiens, mais condamné par l'Eglise. Louis Portes y voyait un cas de casuistique (60); B. Edelman en apprécie la franchise. La question de l'avortement montre en tout cas que les deux sources de l'éthique sont la science et le droit, à l'exclusion du sentimentalisme qui vient souvent "brouiller les cartes"…

*** Article 5 :**

Pur (*hagnos*) et saint (*hosios*), je conserverai (*diatèrèso*) ma vie (*bios*) et mon Art (*technè*).

Dans son *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale* , Claude Bernard écrit (61) :

«Le chirurgien, le physiologiste et Néron se livrent également à des mutilations sur des êtres vivants. Qu'est-ce qui les distinguent encore, si ce n'est l'idée ? Je n'essayerai donc pas, à l'exemple de Le Gallois, de justifier les physiologistes du reproche de cruauté que leur adressent les gens étrangers à la science; la différence des idées explique tout. Le physiologiste n'est pas un homme du monde, c'est un savant, c'est un homme qui est saisi et absorbé par une idée scientifique qu'il poursuit : il n'entend plus les cris des animaux, il ne voit plus le sang qui coule, il ne voit que son idée et n'aperçoit que des organismes qui lui cachent des problèmes qu'il veut découvrir. De même le chirurgien n'est pas arrêté par les cris et les sanglots les plus émouvants, parce qu'il ne voit que son idée et le but de son opération. De même encore l'anatomiste ne sent pas qu'il est dans un charnier horrible; sous l'influence d'une idée scientifique, il poursuit avec délices un filet nerveux dans les chairs puantes et livides qui seraient pour tout autre homme un objet de dégoût et d'horreur. D'après ce qui précède nous considérons comme oiseuses et absurdes toutes discussions sur les vivisections. Il est impossible que des hommes qui jugent les faits avec des idées si différentes puissent jamais s'entendre; et comme il est impossible de satisfaire tout le monde, le savant ne doit avoir souci que de l'opinion des savants qui le comprennent, et ne tirer de règle de conduite que de sa propre conscience.»

Cette ligne tracée par Claude Bernard se poursuit encore de nos jours. Pierre Changeux, nouveau Président du Comité National d'Ethique, l'observe assurément si «selon lui (62) : "la science a pour vocation d'atteindre la connaissance objective" et constitue à elle seule une éthique».

---

(59) - *L'Occident entre décadence et barbarie* (*Entretien avec Bernard Edelman* - Avocat et auteur de *L'Homme, la Nature et le Droit*) in Actes n° 67-68, p. 76.
(60) - *A la recherche d'une Ethique médicale* , par L. Portes, Membre de l'Académie de Médecine, Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins, (1954), p. 44.
(61) - 2e partie, chap. 2, § 3.
(62) - Cité par Anne Ulpat in *Impact Médecin Quotidien* , jeudi 4 juin 1992, p. 32.

D'autres, cependant, la contestent, comme Bernard Edelman. A la question de Régine Dhoquois (63) : «Vous ne pensez pas que ça soit bien qu'elle s'auto-légitime (la science) ? », il répond :

«— Je ne pense pas que ça soit bien parce qu'il faut quand même se dire que le Droit, c'est ce qu'est l'homme dans les rapports sociaux ! C'est quand même la science des rapports sociaux le Droit ! Si les sciences modernes prenaient la place du Droit, vous le savez bien, on aurait des élevages de fœtus... sans cerveau ! Comme ça il n'y a plus de problèmes...
FRANÇOIS BOULLANT : — Vous répondez en fait à une phrase de Catherine Labrusse qui dit : "L'arbitrage par le droit ne peut se faire sans une philosophie de l'humain" ! En même temps, ce n'est sans doute pas votre position, votre position c'est que le droit produit lui-même...
B.E. : — Je pense que le Droit a son expérience millénaire... Il ne faut pas prendre le droit comme une série de décrets. Il y a une culture juridique : le droit ne se résume pas à un certain nombre de prescriptions ! Vous avez d'une part les prescriptions, et d'autre part des bibliothèques entières de réflexions sur le droit qui font partie du Droit ! De même que font partie de la philosophie, des bibliothèques de réflexions sur la philosophie.
Je pense qu'on trouve dans le Droit les réponses aux questions que nous pose la biologie, dans la mesure où le droit a recueilli dans sa tradition toute une structure et une idéologie de la personne humaine; et dans la mesure où cette notion de personne est remise en question par les biotechnologies, la réponse du Droit en tant que réceptacle de cette culture me semble bonne.»

A vrai dire, l'opposition entre tradition juridique et tradition scientifique ne date pas d'hier. Rome, dont «la vocation (*artes*) était d'imposer sa mesure (*morem*) à l'univers en paix en se montrant généreux pour les soumis, mais en exterminant les rebelles» (64), eut quelque mal à digérer les arts et la philosophie hellènes, tournés vers la connaissance. Ce droit romain dont nous avons largement hérité, Simone Weil (65) le critique âprement : «louer la Rome antique de nous avoir légué la notion de droit est singulièrement scandaleux. Car si on veut examiner chez elle ce qu'était cette notion dans son berceau afin d'en discerner l'espèce, on voit que la propriété était définie par le droit d'user et d'abuser. Et en fait la plupart de ces choses dont tout propriétaire avait le droit d'user et d'abuser étaient des êtres humains». Elle lui préfère logiquement la civilisation hellène : «Les Grecs n'avaient pas la notion de droit. Ils n'avaient pas de mot pour l'exprimer. Ils se contentaient du nom de la justice (66)».

Cependant, par rapport aux religions issues du tronc sémite, la Grèce et Rome se présentent plutôt comme deux moments, ou deux aspects — respectivement "céleste" et "terrestre" — d'une même tradition européenne qui appartient, comme celle de l'Inde, au type "sapiential" ou intellectuel. Dans cette dernière contrée (67), la législation ne procédait pas directement de la Révélation (*Shruti*) manifestée par le *Vêda* , mais d'une application (*Smriti*) autorisée du divin message au niveau social. De même le Droit romain procéda d'une "inspiration intellectuelle" (68) qui lui permit de s'accorder tant avec la Justice de Zeus, qu'avec l'Eglise de Pierre et de Paul, laquelle n'avait dans la Gentilité d'autre cadre juridique. Or, la seconde source du Droit sacré est "celle de la prescription divine" qu'Ibn Arabî définit comme «la Religion droite instituée d'autorité

---

(63) - Cf. *Actes* n° 67-68, p. 78.
(64) - Virgile : *Enéide* , VI, 851-853; & cf. *supra* chap. 1, § 2, p. 13.
(65) - *Ecrits de Londres* ; citée par C. Ambroselli : *ibid.* p. 113.
(66) - *Dikè* (cf. *supra* chap. 2, § 2).
(67) - Cf. R. Guénon : *Autorité spirituelle et pouvoir temporel* , chap. 8.
(68) - Cf. M. Valsan : *Les Hauts-Grades de l'Ecossisme* in *Etudes Traditionnelles* , n° 310, p. 271.

par un organe prophétique, Voie d'élection et de pureté» (69). Ainsi fut révélée à Moïse la *Thora* qui est la Loi et le Livre des Enfants d'Israël. Quant à l'Islam, il se présente dans le Coran et le *Hadith* comme la Loi envoyée à "tous les hommes".

A ces figures toujours actuelles du Droit divin, la civilisation contemporaine (qui se veut aussi planétaire) oppose les "droits de l'homme". L'édification subséquente de l'éthique est alors déférée à la philosophie qui d'ailleurs, depuis Kant, donne le pas à la pratique sur la spéculation. Le *jus cosmopolitum* d'après lequel les hommes et les Etats doivent être considérés comme *citoyens* d'une *cité humaine universelle* (70) justifie sans doute certain néo-kantisme actuel. Mais «Agis de telle sorte que tu traites l'*Humanité* aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin et jamais simplement comme un moyen » (71) n'entrave-t-il pas la liberté de l'esprit qui fonde le droit selon Hegel ? «*Se libérer de tout sauf des conditions de la liberté.*» écrit son disciple contemporain Claude Bruaire (72) :

> «Que nous dit le sens d'une politique médicale, sinon cette exigence et sa limitation, l'une et l'autre inséparables ? Inséparables à moins d'invertir la loi en contrainte, le pouvoir en tyrannie, le service de la liberté en asservissement par la gestion des vies, contrôle des corps, eugénisme généralisé. Le progrès du droit, l'ajustement des législations, la promotion de la justice, tout effort politique pour donner à l'esprit ses chances, à la liberté sa réalité, ne peuvent qu'être ruinés à moins de s'astreindre au respect intransigeant, avec l'attention extrême de ne pas attenter aux conditions délicates et nécessaires de la vie d'un être libre.»

Peter Kemp écrit pareillement que «l'*éthos* moderne accorde à la liberté une valeur infinie, suivant les termes de Hegel». Toutefois en fondant son éthique sur une "intuition de la vraie vie", il se rapproche de l'intuitionisme de Bergson et du pragmatisme de William James. Ces deux penseurs ne repoussaient pas l'idée de Dieu; le premier l'imaginait sujet au changement — «Vie incessante, action, liberté» — tandis que le second le concevait limité et … moralisateur. Superstition de la vie substituée à la superstition de la science (73) ?

Quant à la "philosophie des valeurs", remplaçant le Bien transcendental de Platon par le Bien moral, elle retrouve, avec le concept de hiérarchie, la croyance au progrès moral. Pour Peter Kemp (74) :

> «Le concept de valeur est l'un des plus difficiles en éthique : non seulement parce que, dépassant le cadre de l'éthique, il s'applique aussi à la connaissance théorique (de la vérité) et à l'esthétique (du beau) si bien qu'il ne peut, à lui seul, définir l'éthique comme telle; mais aussi parce que la valeur traduit à la fois un jugement personnel et celui, préconçu, d'une collectivité. Ce double aspect tient naturellement au fait que la société et la culture, qui sont l'œuvre d'autrui, ne restent en vigueur que dans la mesure où je maintiens avec elles ici et maintenant les institutions, la langue, etc... Si l'on reconnait à notre éthos ce double caractère (de donnée préalable et d'idéal à réaliser) et dès lors seulement, on autorise le concept de valeur éthique sans tomber dans le platonisme, c'est-à-dire en donnant aux valeurs un caractère purement

---

(69) - Cf. *Les origines de la religion chrétienne* in C.A. Gilis : *Introduction à l'enseignement et au mystère de René Guénon*, p. 96.
(70) - *Projet de paix perpétuelle*, 14, cité par F. Boullant in Actes n° 67-68, p. 7.
(71) - *Fondements de la métaphysique des mœurs*, 50.
(72) - *Une éthique pour la médecine*, chap. 8.
(73) - Cf. R. Guénon : *Orient et Occident*, 1ère Partie, chap. 2 et 3, & *Mélanges* : 3ème Partie, chap. 3.
(74) - *Ethique et médecine*, p. 82-83.

objectif (75), indépendant de l'attitude individuelle. On peut alors dire avec Ricœur, que les valeurs éthiques sont en quelque sorte des "dépots d'évaluation servant de support à de nouvelles évaluations" tout en soulignant, comme Ricœur le fait aussi, que l'idée de valeur produit une objectivation des évaluations intersubjectives dont cette idée tire son sens.

Par suite, si nous appelons la liberté une valeur infinie, cela signifie que dans notre langage et notre société, le respect de l'homme libre est d'avance donné, c'est-à-dire qu'il est indiscutable, tout en demeurant une position dont le maintien dépend uniquement de notre engagement. Prétendre que nous sommes responsables les uns des autres parce que nous respectons certaines valeurs, serait donc une erreur; nous devrons dire que ces valeurs ont cours parce que nous nous reconnaissons responsables du maintien d'une communauté, au sens large, entre personnes libres. L'idée de responsabilité est plus fondamentale que celle de valeur.»

Certes, un tel point de vue pourrait passer pour un simple "avatar" de la "philosophie des valeurs" — où la valeur suprême est alors la *responsabilité* . Il semble cependant promis à quelque succès, si l'on en croit, par exemple, ce message du Prix Nobel Jean Dausset, à l'ouverture du Colloque : *Patrimoine génétique et droits de l'humanité*, qui se tint à Paris en octobre 1989 (76), sous le Haut Patronnage du Président François Mitterand :

«Je vous adresse un message de bienvenue et de succès, en mon nom personnel, mais aussi et peut-être surtout en tant que président du *Mouvement Universel de la responsabilité scientifique* . En effet, ce mouvement, vous l'avez peut-être su, a pris récemment une initiative ambitieuse, celle de proposer que l'instance internationale la plus haute, l'Organisation des Nations Unies, ajoute un nouveau droit à la *Déclaration universelle des droits de l'homme* : le droit le plus sacré, le droit à la vie. L'homme doit poursuivre sans relache la quête des connaissances qui l'a fait ce qu'il est, *homo sapiens sapiens* , encore faut-il que ces découvertes ne soient utilisées qu'au bénéfice de l'homme et non à son détriment. La génétique moléculaire, nouvelle venue, doit à ce propos être exemplaire, et des barrières doivent par avance être dressées entre l'acceptable et l'inacceptable. Elle a déjà apporté et apportera encore davantage demain à la lutte contre de nombreuses maladies héréditaires, voire à leur guérison. Mais la maîtrise de la vie ne doit pas conduire, tout au moins dans l'état actuel de nos connaissances, à modifier le patrimoine génétique de l'humanité... »

Cette dernière possibilité n'est donc écartée que pour un motif contingent : l'imperfection actuelle de la science génétique. On nous rappelle du reste dans le même ouvrage (p. 12) : «l'appel de Jean Dausset, François Jacob et François Gros (77) pour s'opposer au projet de moratoire qui risquait à leurs yeux d'entraver à terme toute recherche d'inspiration fondamentale ou médicale mettant en œuvre les techniques de l'ADN recombinant, moratoire qui fut présenté le 8 juin 1989 au Conseil des ministres de l'Environnement à Bruxelles (78)».

Or, cet ouvrage volumineux (qui réunit les Actes de ce Colloque) s'intitule *Vers un anti-destin?*, ce que Gérard Huber justifie, dans son *Avant-propos* (79), par cette formule d'André Malraux (extraite des *Voix du silence*) : «L'art est un anti-destin». Selon Mr Huber :

«La biologie et la médecine ne peuvent être approchées comme arts que dans la mesure où elles inaugurent une forme de *contre-art* . En effet, ce sont des formes culturelles de sublimation des pulsions sexuelles et des pulsions de mort; mais elles ne s'adressent pas à la

---

(75) - Mais les critères d'"objectivité" seraient-ils les mêmes pour Platon ?
(76) - Cf. *Vers un anti-destin ?* , p. 33.
(77) - Tous les trois sont Membres de l'Institut, et les deux premiers, Prix Nobel de Médecine.
(78) - En juin 1992, J. Dausset, F. Jacob, A. Lwoff (tous trois Prix Nobel de Médecine), J-M. Lehn (Prix Nobel de Chimie) ainsi que J. Bernard (Président du Comité National d'Ethique jusqu'en juin 92) ont signé, ainsi que vingt autres scientifiques de renom, une autre pétition qui s'insurgeait contre la procédure de contrôle de l'ingénierie génétique prévue par un projet de loi — cf. Paul Scherperel : *Impact Médecin Quotidien* , mercredi 17 juin 1992, p. 4.
(79) - p. 13 sq.

métaphorisation des corps et des rapports aux choses de la même manière que la production des formes artistiques au sens classique : si leur finalité est bien d'intérioriser ces pulsions, comme la sculpture, la peinture, la littérature ou le théâtre, et cela malgré les tentatives de corps à corps [*sic*] dans lesquelles ces arts ont pu s'engager récemment pour modifier la relation contemplative qui, en dernière instance, finit toujours par l'emporter (c'est d'ailleurs cela la sublimation), la biologie et la médecine décident réellement, dans un au-delà de la contemplation, et de plus en plus, du devenir réel du corps humain et de l'environnement (le destin de l'homme est d'ailleurs également d'intervenir sur le corps des autres espèces vivantes)...»

A en croire ce discours d'un freudisme sans détour, la médecine pourrait occuper la place laissée vacante dans la société par certaines formes caduques de "sublimation du réel"... "Contre-art", elle dispose même d'une manière de contre-initiation, assurée par la chaîne psychanalytique...

Parallèlement, cette variété de vertige qu'engendre le spectacle du morbide paraît représenter un nouvel "enjeu" culturel et publicitaire. En cette matière Benetton fait figure de "pionnier", qui n'a pas hésité à afficher un sidéen au seuil de la mort, entouré par sa famille éplorée. Illustration de la dialectique de Michel Foucault :

«Le *Morbide* autorise une perception subtile de la manière dont la vie trouve dans la mort sa figure la plus différenciée. Le morbide, c'est la forme *raréfiée* de la vie; en ce sens que l'existence s'épuise, s'exténue dans le vide de la mort; mais en cet autre sens également, qu'elle y prend son volume étrange, irréductible aux conformités et aux habitudes, aux nécessités reçues; un volume *singulier*, que définit son absolue rareté (80)...»

Or peu s'en faut que les promoteurs du *contre-art* n'en viennent à battre monnaie, fonction jadis réservée à l'autorité spirituelle... Banques de sang, de sperme, et bientôt d'"ADN breveté"...

* Article 6 :

Je ne taillerai (*téméo*) pas ceux qui ont assurément des pierres (*lithiontas*); je laisserai aux hommes spécialisés (*ergatèsin*) cette opération.

«La nature jusqu'ici a fait ce qu'elle a pu; les forces spontanées ne dépasseront pas l'étiage qu'elles ont atteint. C'est à la science à prendre l'œuvre au point où la nature l'a laissée. La botanique fait vivre artificiellement des produits végétaux qui disparaîtraient si la main de l'homme ne les soutenaient incessamment. Un âge se conçoit où la production d'un *déva* serait évaluée à un certain capital représentant les appareils chers, les actions lentes, les sélections laborieuses, l'éducation compliquée et la conservation pénible d'un pareil être contre nature. Une fabrique d'Ases, un Asgaard pourra être reconstitué au centre de l'Asie, et, si l'on répugne à ces sortes de mythes, que l'on veuille bien remarquer les procédés qu'emploient les fourmis ou les abeilles pour déterminer la fonction à laquelle chaque individu doit être appliqué; que l'on réfléchisse surtout au moyen qu'emploient les botanistes pour créer leurs singularités»...

Dans ses *Dialogues philosophiques* , écrits durant la crise de 1871, Renan, le positiviste, se "livre doucement — selon ses propres termes — à quelques mauvais rêves" (81), hantés par certaine tradition millénaire que l'Allemagne allait s'employer à singer.

---

(80) - *Naissance de la clinique* , chap. 9.
(81) - Un peu plus loin, il écrit : «De même que l'humanité est sortie de l'animalité, ainsi la divinité sortirait de l'humanité.»

Dieu merci les "combattants du front biologique au service du patrimoine héréditaire" — souhaités par le Pr Raum de la Faculté de Berlin (82) en 1935 — ne disposaient pas encore de la *chirurgie génétique*... grâce à laquelle une variété de tomate, privée du gène qui provoque l'amollissement du légume est commercialisée de nos jours en Californie (83) ! ... d'autant que les "manipulations génétiques" ne présentent aucun intérêt, d'après le Pr Testard, quant à la correction des tares observables dans les œufs de "couples à risque", car on y découvre, à l'occasion d'une telle recherche, une certaine proportion (le plus souvent 3/4) d'œufs normaux qu'il suffit de trier (84); «c'est pourquoi la modification génétique de l'œuf humain ne pourrait être justifiée que par une volonté explicite d'améliorer les performances de l'espèce et non par le souci de contredire une anomalie spécifique».

«Je pense qu'il est tout aussi dangereux de toucher au génétique que de jouer avec les puissances nucléaires» déclarait Konrad Lorentz (85). On peut le croire en effet devant la virulence de l'agent du SIDA, qui s'incorpore au patrimoine génétique. Or, tout poison pouvant devenir remède, ce sont des virus de la même famille qui servent à transférer certains gènes utiles au sein d'un génome déficient; comme nous l'explique le Pr Pierre Lehn (86) :

> «Une technique a été mise au point pour les rétrovirus vecteurs, qui permet de limiter le transfert de gènes au seul tissu cible concerné. Il s'agit ici d'éviter la création d'une infection virale qui pourrait disséminer le vecteur à tous les tissus de l'organisme. On a donc mis au point des "cellules d'encapsidation" qui permettent d'obtenir des stocks viraux comportant uniquement des virus recombinants capables d'infecter une seule et unique fois (puisque le gène à transférer remplace dans leur génome les gènes nécessaires à la multiplication virale). Dans le cas particulier du tissu hématopoïétique le protocole de transfert de gènes devient donc le suivant : prélèvement de la moelle osseuse comportant les cellules souches, infection *ex vivo* par les rétrovirus vecteurs, puis réinjection de la moelle manipulée. Le transfert de gène est ainsi strictement limité au tissu hématopoïétique et ne concerne pas le tissu germinal. Il n'y a donc pas de modification génétique héréditaire transmissible à la descendance. Ceci est évidemment très important sur le plan éthique. En effet une telle thérapie génique strictement somatique ne pose pas de problèmes éthiques particuliers (87) par rapport à une autre innovation thérapeutique.[...]
> Alors des résultats encourageants ont été obtenus avec des souris, les études *in vivo* faites avec de gros animaux (chiens, singes) ont été décevantes jusqu'à présent. Néanmoins on a pu infecter *in vitro* des progéniteurs hématopoïétiques de diverses espèces, y compris l'homme. Il semble donc qu'il soit possible de transférer un gène dans les cellules souches humaines, mais la manipulation de toute une moelle osseuse humaine ne sera pas facile à effectuer.»

Les affections qu'on voudrait traiter de la sorte sont en premier lieu les hémoglobinopathies (comme les thalassémies et la drépanocytose), très répandues au Sud. Ce sont en effet des "maladies génétiques monogéniques", c'est-à-dire provenant du dysfonctionnement d'un seul gène — de même que l'hémophilie, la mucovicidose, les myopathies, la chorée de Huntigton, la polykystose rénale, etc... lesquelles réclameraient cependant une technologie plus complexe.

---

(82) - Cité par J. Testart : *Le désir du gène*, p. 55.
(83) - Cf. P. Scherperel : *Génie génétique : les scientifiques rejettent la loi tatillonne* in *Impact Médecin Quotidien* 17 juin 1992.
(84) - J. Testard : *ibid.*, p. 145.
(85) - Cité par J-M. Varaut : *Le possible et l'interdit*, p. 11.
(86) - *Vers un anti-destin ?*, Colloque *Patrimoine génétique et droits de l'humanité*, p. 170 sq.
(87) - ... sauf si l'on établit un rapport entre le gène et le *luz* — cf. *supra* chap. 1, § 6 & chap. 2, § 2, art. 6.

D'autres projets de thérapie génique, plus ambitieux encore, sont formulés ici et là, tel celui (88) «d'introduire dans les cellules de la peau le gène promoteur de l'insuline, accompagné d'un promoteur de la chlorophylle (extrait de l'ADN végétal); il suffirait [au diabétique] de s'exposer à la lumière pour provoquer la libération d'insuline…»

Un autre enjeu de l'"ingénierie génétique", très important du point de vue économique, est la manipulation d'espèces animales domestiques à des fins pharmaceutiques (89):

> «Plusieurs dizaines de protéines pourraient être ainsi produites et pour certaines des résultats prometteurs ont déjà été publiés. Ainsi l'α_1-anti-trypsine, prescrite dans le traitement de l'emphysème, obtenue à raison de 1g par litre dans le lait de brebis par une firme écossaise; l'activateur tissulaire du plasminogène, produit dans le lait de chèvre par une firme américaine, et capable de dissoudre les caillots sanguins; la lactotransferrine, transporteur du fer, obtenue dans le lait de vache par un groupe hollandais. Les Français ont choisi une espèce plus petite, le lapin, pour diminuer le prix de revient de l'animal transgénique, la manipulation n'étant réussie qu'environ une fois sur cent. Le but immédiat est d'obtenir dans le lait de la lapine le facteur VIII, actif dans la coagulation du sang, et l'érythropoïétine qui stimule la production des globules rouges. Ainsi, selon Louis-Marie Houdebine, de l'INRA (90), avec trois cent femelles transgéniques allaitantes (d'un prix de revient moyen individuel de 30 000 FF), on peut espérer obtenir un kilo de ces protéines chaque année...
> [...en outre :] Un important responsable de la recherche en biologie, Pierre Douzou, revendique pour sa part une nécessaire alliance entre les généticiens des productions animales et ceux des thérapeutiques humaines. Arguant du fait que le marché mondial des greffes d'organes est évalué à six milliards de francs, il se fait l'avocat d'une stratégie capable de soulager les problèmes économiques de l'élevage en même temps que les problèmes cliniques d'approvisionnement en organes de substitution : les services de transplantation pourraient recourir à des "organes humanisés" prélevés sur des animaux génétiquement manipulés de telle façon que leur système immunitaire soit modifié, les organes animaux devenant alors tolérés par l'organisme humain. Ainsi les bêtes ne serviraient plus seulement à couvrir nos besoins élémentaires mais produiraient, outre des substances utiles dans leur lait, diverses pièces organiques de remplacement.
> Le projet d'affubler les animaux d'organes "humanisés" (91) et les humains d'organes, en dernier ressort, animaux, s'il présente un intérêt thérapeutique, vient troubler nos repères de séparation des espèces (92) avec plus de violence que les hybrides fabriqués entre la pomme de terre et la tomate, ou bien d'autres bricolages récents. Imaginons un homme-puzzle doté d'un foie de veau, d'un cœur de porc et des poumons d'un bouc...»

Ainsi donc la pratique de la greffe, anatomique ou génétique, pourrait non seulement grever les "droits de l'homme" mais plus encore le Droit de l'homme. Au regard de l'aristotélisme, et de la scolastique commune aux trois religions (93), le statut du corps humain et de ses parties peut être envisagé à deux point-de-vue : celui (qualitatif) de la forme, *eidos* , et celui (quantitatif) de la "matière" , *hulè* . Pour les croyants, Dieu a créé l'homme à son image. La tradition islamique dit (94) : «Allâh a créé Adam selon Sa Forme». Cela exclut donc tout *copyright* (95) !

---

(88) - Attribué à M. Blaese par J. Testard : *Le désir du gène* , p. 151.
(89) - *Ibid.* p. 146 sq.
(90) - Institut National de la Recherche Agronomique.
(91) - Ce projet a inspiré le roman fantastique *L'île du docteur Moreau* , de H.G. Wells, qui était l'ami de Darwin et du physiologiste Huxley. Sa mise en œuvre vient d'obtenir un succès "médiatique", en Angleterre, précisément.
(92) - La "bioéthique" et l'"écologie" se rejoignent à grands pas ! (cf. *infra* , chap. 6, § 5)
(93) - Cf. *supra* chap. 3, § 1.
(94) - Cf. C.A. Gilis : *Les sept étendards du Califat* , 1ère partie, chap. 1 (*Définition de l'homme*).
(95) - Pourtant (du côté profane) : «les réponses de l'Office Français des Brevets (I.N.P.I.) et de l'Office Européen des Brevets (O.E.B.) au questionnaire de l'Office Mondial de la Propriété Industrielle (O.M.P.I.) sur les questions de brevetabilité en matière biotechnologique, indiquent clairement que, dans la pratique, une séquence d'ADN, les organelles (plasmides ou cosmides), les hybridomes, fussent-ils d'origine humaine sont brevetables» (OMPI, 29 juin - 3 juillet 1987, Genève), rapporté par N. Mazen : *Réflexions juridiques sur le matériel génétique de l'homme* in *Bioéthique et Droit* , p. 194 sq.

L'idée de Jean Rostand (96) qui proposait «d'annexer à notre patrimoine héréditaire quelques gènes provenant de telle ou telle espèce animale» dans le but de «faire ainsi repartir notre évolution vers on ne sait quelles destinées» ressort de la parole : «Et je leur ordonnerai de changer la création de Dieu» attribuée par le Coran (97) à Satan. De ce verset découle l'interdiction par l'Islam de la castration (sauf si elle doit sauver la vie du sujet) , du tatouage et même du port de la perruque (98). Certains médecins musulmans, comme le Dr M. Q. Farooqi (99), de l'Inde, s'y réfèrent pareillement pour condamner l'interruption des canaux déférents ou des trompes — à des fins contraceptives ou eugéniques — ainsi que la transplantation d'organe. Nous ne parlons pas même du transsexualisme... qu'on proscrivait encore en France il y a 25 ans, en se fondant sur l'argumentation suivante : «La différenciation des sexes, base fondamentale de toute la vie, et par conséquent aussi, de toute organisation des groupes humains, c'est la nature qui la fait. C'est le doigt de Dieu qui à chaque instant fait ce tri, qui crée cette *summa divisio* et l'impose aux hommes » (*Conclusions de Monsieur le Substitut Fabre* , 18 janvier 1965) (100); depuis, la jurisprudence française et la médecine ont évolué de concert dans un sens plus pragmatique, et la situation des candidats à cette transformation est rattachée par J. Védrinne à la notion de "détresse", telle qu'elle apparaît dans la loi de 1975 sur l'interruption volontaire de grossesse...

Si maintenant l'on considère le statut du corps humain (et de ses parties) au point de vue de la "matière", *hulè* , l'on pourra penser avec Aristote (101) : «Ce n'est pas sans un certain dégoût que l'on voit de quoi est constitué l'espèce humaine. Je veux dire de sang, de chair, d'os, de vaisseaux et de tissus de ce genre»... Et l'on admettra qu'on puisse lui attribuer une valeur commerciale, puisque la *materia secunda* , d'où est sorti ce monde, est définie comme *materia signata quantitate* par la scolastique (102). De là dérive le statut de l'esclave, ainsi que le prix du sang en usage dans les traditions sémites. Ainsi d'après le droit *mâlikite* (103) :

> «Pour l'amputation des membres supérieurs la totalité de la *diya* (104) est due; il en va de même pour les membres inférieurs et pour les deux yeux. Pour un seul membre ou pour un seul œil, le tarif est de la moitié de la *diya* totale. Pour l'amputation de toute la partie corticale du nez, pour la destruction de l'ouïe ou de la raison, pour la fracture des reins, pour l'ablation des testicules ou du gland, ou de la langue, ou d'une partie de celle-ci telle que la victime perde l'usage de la parole, pour l'ablation des deux seins de la femme et de l'œil du borgne, la *diya* entière est dûe, etc...»

---

(96) - Cité par J. Testard : *ibid.* , p. 153.
(97) - Sourate 4, verset 119.
(98) - Par contre, la circoncision fait partie de 11 "prescriptions d'hygiène" qui, pour n'être pas obligatoires, sont fortement conseillées, et sont censées rendre à l'homme la pureté de sa nature primordiale — cf. M. Valsan : *L'Islam et la fonction de René Guénon* , p. 150, note 79.
(99) - *An ethical code for islamic medicine practice* in *Proceeding of the First International Conference on Islamic Medicine* , Kuwait 1981, p. 665 sq.
(100) - Cf. J. Védrinne & J.M. Elchardus : *Evolution des réponses médico-juridiques à la question du transsexualisme* in *Droit de l'homme et médecine; Droit et éthique médicale* , (L. Roche & Co) vol. 2
(101) - *Des parties des animaux* , I, 5, 645a30 cité par F. Boullant : *Penser l'humanité* in *Actes* , n° 67-68, p. 5.
(102) - Cf. R. Guénon : *Le Règne de la Quantité et les Signes des Temps* , chap. 2.
(103) - Cf. Ibn Abî Zayd al-Qayrawânî : *La Risâla ou Epître sur les éléments du dogme et de la loi de l'Islam selon le rite mâlikite* , chap. 37.
(104) - "prix du sang"

Or l'exploitation actuelle du "matériel humain", qui s'est considérablement développée depuis quelques années, échappe au contrôle du droit (non pas le droit religieux, mais le "droit tout court"), comme le montre Noël Mazen (105) :

> «La doctrine dans sa quasi-unanimité considère que "le corps humain est hors commerce". Qu'en est-il exactement ? [...]
> L'article 1128 du Code Civil rappelle qu'"Il n'y a que les choses qui sont dans le commerce qui puissent être l'objet de conventions". Le terme commerce est utilisé au sens large, il implique simplement que le bien peut ou non être l'objet de conventions, sans référence à quelque notion plus étroite de commercialisation. Continuer à prétendre que le corps humain ne peut faire l'objet de conventions est totalement inexact; cela conduit en fait à exclure du droit tout ce qui porte atteinte d'une manière ou d'une autre à la personne humaine et ainsi à laisser régir ce domaine par un halo aux confins du droit, de l'éthique, de la déontologie et de l'arbitraire médical.
> L'avis du Comité Consultatif National d'Ethique en date du 23 février 1987 est à ce sujet très révélateur; il considère que les produits d'origine humaine ne peuvent être ni achetés ni vendus. Il prohibe toute utilisation cosmétologique des cellules humaines mais ajoute cependant que "si l'on devait l'admettre, on ne saurait tolérer que la personne en cause ne soit clairement informée de la destination qui va être donnée aux cellules prélevées". En réalité, et le Comité l'avoue, il hésite mais estime difficile d'admettre que le corps humain ou certains de ses démembrements puissent revêtir une valeur économique. Nous ne partageons pas ce point de vue purement éthique et refusons en outre de situer le présent débat sur ce plan puisqu'aussi bien notre démarche se veut de pure technique juridique; dès lors elle doit, par delà les options morales, religieuses ou éthiques des uns ou des autres, tenir compte tant de la logique interne que de l'autonomie du droit.
> Or le corps humain de nos jours est fréquemment l'objet de conventions privées sans que l'on soulève l'illicéité de leur objet. Doit-on rappeler la très ancienne vente de lait (régie par les articles 170 et 175 du Code de la Santé publique), les dons d'organe, dons du sang ou dons du sperme ? Ce sont désormais des pratiques courantes. D'aucuns ont tenté de les situer hors du commerce par l'adoption de la règle de gratuité : il n'en est rien.
> Qu'il s'agisse d'une vente ou d'un don, on se trouve bien en face d'un acte juridique. De la même manière, le Tribunal de Grande Instance de Créteil dans la célèbre affaire Corinne Parpaplaix a reconnu la validité du dépôt portant sur les gamètes du mari défunt et corrélativement l'obligation de lui restituer ce dépôt. Curieusement cependant la juridiction s'empresse de le situer hors du commerce juridique eu égard à l'intégrité de la personne, lui accordant une sorte de nature *sui generis* ...
> Il nous semble faux de prétendre que le corps humain dans son ensemble et plus particulièrement le matériel génétique soient indisponibles et extérieurs à toute convention juridique. Ils bénéficient tout au plus d'une protection spécifique par le biais de la cause qui rend l'acte illicite lorsque celle-ci se révèle contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.
> Allons plus loin, on est en droit de s'interroger sur la gratuité imposée par certains en ce qui concerne le matériel génétique. Cette gratuité n'est que relative. En effet, les établissements hospitaliers lorsqu'ils cèdent des placentas ou des embryons à des laboratoires pharmaceutiques le font naturellement de manière onéreuse. Que l'argent ainsi collecté serve, ce qu'avancent de nombreux médecins à l'amélioration des conditions de vie des malades est un autre problème. L'essentiel pour notre démonstration est qu'il y ait cession onéreuse même si de nombreux établissements se bornent, avec une certaine hypocrisie, à facturer les frais de stockage précédant la livraison et non la vente des produits en cause...»

Certes une solution a été avancée pour entraver la capitalisation des produits du corps humain : la *nationalisation* de celui-ci, proposée par François Dagnognet dans *La Maîtrise du vivant* (106)... Au reste la loi Cavaillet, du 22 décembre 1976, livre déjà le corps des jeunes accidentés de la route à la chirurgie, pour tout prélèvement, sans consentement obligé des familles, sauf si le défunt a fait connaître son opposition de son vivant.

A l'inverse de l'*abstentionnisme hippocratique* , se pratique en outre l'expérimentation sur le sujet en état de mort cérébrale (le "cadavre chaud", selon l'expression usitée) et parfois même sur le malade en "état végétatif chronique" (la "plante verte")

---

(105) - *Réflexions juridiques sur le matériel génétique de l'homme* in *Bioéthique et Droit* .
(106) - Cité par J.M. Varaut : *Le possible et l'interdit* , p. 17 sq.

L'asservissement psychique du sujet par l'Etat peut se parer dans la torture aussi des attributs de la science. D'après Valérie Marange et la Commission médicale d'*Amnesty International* (Section française) (107) :

«C'est au Royaume-Uni, au tout début des années soixante-dix, que le dérapage a failli se produire. Plusieurs témoignages repris par la presse britannique, font état, en 1971, de brutalités physiques commises contre des prisonniers supposés appartenir à l'IRA. Face à ces allégations deux commissions d'enquête seront créées successivement. Tout en reconnaissant l'emploi en Ulster de méthodes d'"interrogation approfondie" : station debout prolongée contre un mur, tête enfermée dans une cagoule, soumission à un bruit permanent, privation de nourriture et de boisson, les deux commissions s'efforceront de justifier ces pratiques, et de définir un cadre réglementaire qui les rende acceptables. [...]
Il n'y a pas, dit la commission Compton, de "brutalité" dans ces techniques car "la brutalité est une forme inhumaine et sauvage de cruauté, et cette cruauté implique une disposition à infliger la souffrance, couplée à une indifférence à la douleur d'autrui, ou même un plaisir tiré de la douleur". Les garanties médicales offertes au détenu : un examen avant l'interrogatoire, puis une visite quotidienne du médecin, ne viennent-elles pas prouver qu'il n'y a là ni indifférence ni plaisir ?
Sur ce dernier aspect, une seconde commission d'enquête, la commission Parker, se fera plus insistante. Elle sollicite l'expertise médicale pour prouver le caractère "humain" de ces techniques : "...le risque d'un dommage physique est négligeable. C'est ce que concluent tous les médecins témoins...".
Quant aux conséquences sur la santé mentale, "on ne dispose pas d'information fiable, en particulier sur ses effets à long terme, et les conclusions des médecins sont diverses...". Ces réserves n'empêchent pas les rédacteurs du rapport de tenir les séquelles psychologiques pour négligeables, au vu d'expériences de ce type réalisées dans l'armée. Si des essais sur des étudiants volontaires ont été très négatifs, on ne peut selon la commission rien en conclure car ils n'ont pas pu "profiter des pauses", et "n'étaient pas soutenus par leur appartenance, leur loyauté à une organisation". La commission conclut donc que "bien que des effets à long terme sur la santé mentale ne puissent être scientifiquement écartés, en particulier sur des individus vulnérables, il n'y a pas de risque réel dans la mesure où l'on s'entoure des garanties appropriées...". Elle propose un renforcement de la surveillance médicale : la présence d'un médecin formé à la psychiatrie "comme observateur" pendant les interrogatoires [...]
L'histoire donnera tort aux commissions Compton et Parker. L'un des membres de cette dernière publie un rapport dissident, et le Premier Ministre se rend à son avis. En 1976, la Commission Européenne des Droits de l'Homme conclut à l'unanimité que l'utilisation combinée des quatre techniques mentionnées (station debout prolongée, encapuchonnement, soumission à un bruit permanent, privation de nourriture ou de boisson), plus celle de la privation de sommeil également pratiquée alors en Irlande du Nord, constitue bien une forme de "torture".
Enfin, ces événements sont à l'origine d'une mobilisation de l'Association Médicale Britannique (BMA) qui aboutit, quelques années plus tard, à la *Déclaration de Tokyo* (108) de l'Association Médicale Mondiale (AMM) : "Le médecin ne devra jamais participer à des actes de torture ou autres traitements cruels, inhumains ou dégradants quelle que soit la faute commise [etc...]".
Au Pakistan (109), le Dr Mahbood Medhi, organisateur du "forum" *Voix contre la torture* , raconte : «Je me suis entretenu avec des hommes et des femmes qui avaient subi la torture en différents lieux. Ces personnes ont témoigné de la participation de médecins à leur supplice. L'une des victimes était elle-même médecin, et avait rencontré dans la chambre de torture l'un de ses anciens camarades de classe. La participation médicale consiste généralement à donner des conseils aux tortionnaires sur l'état de santé de la victime, et la réanimer entre deux séances.
La torture a toujours été endémique au Pakistan, mais, ces dix dernières années, elle a atteint les proportions d'une épidémie. Les autorités utilisant l'argument religieux pour légitimer la torture, nous nous référons à la fois à la Déclaration de Tokyo et à celle du Koweit, plus adaptée aux sociétés musulmanes, qui déclare : "Quelles que soient les circonstances politiques et militaires, le médecin ne consentira pas à ce que ses connaissances soient utilisées contre le corps et l'esprit pour les détruire ou leur infliger des dommages".»

---

(107) - *Médecins tortionnaires, médecins résistants* (1989), chap. 1.
(108) - Cf. Tome 2, annexe n° 80.
(109) - *Op. cit.* , p. 102.

En effet, selon le *Code Islamique d'Ethique médicale* (110), publié en 1981 par l'Organisation Internationale de Médecine Islamique, basée au Koweit : «La Miséricorde (*Rahma*) de Dieu est prodiguée à tous, aux bons et aux méchants, aux vertueux et aux pécheurs, aux amis et aux ennemis, tout comme le soleil qu'Il a créé, la brise réconfortante, l'eau qui désaltère et Sa généreuse provende. Telle doit être absolument la médecine, uniquement vouée à cette Miséricorde, jamais répressive ni punitive, visant non pas à la justice mais à la seule miséricorde, en toutes situations et circonstances». L'antinomie est ainsi conservée, en Islam, entre l'aménité de la médecine et la rigueur de la justice, dont nul Etat de droit n'est exempt.

Certains régimes actuels soi-disant islamiques tendent à intégrer la médecine dans leur appareil répressif. «Quand les médecins mauritaniens, raconte le Dr Dia (111), vont voir le président en arguant que l'amputation est le travail du bourreau, non du médecin, ils s'entendent répondre que couper une main, c'est soigner l'âme de la personne, la guérir de ses péchés, et guérir la société d'une tare.» Si cette réponse se réfère au *hadîth* selon lequel «les musulmans forment un corps dont aucun membre ne s'altère sans que les autres en souffrent» (112), elle ne traduit cependant que le point de vue du sultan, réservant le devoir communautaire (*fardh kifaya*) (113) d'assurer la santé physique de chaque membre.

Certains médecins musulmans acceptent de pratiquer la transfusion sanguine ou la transplantation d'organe, en s'appuyant sur le *hadîth* précité, ou sur cet autre : «Les croyants sont entre eux comme les briques d'un édifice, ils se soutiennent les uns les autres». D'autres, moins nombreux, rejettent néanmoins ces méthodes, en invoquant, comme le Dr M.Q. Farooqi (114) l'intangibilité de la création divine. Cette contreverse reflète la conception antithétique du corps humain comme matière (*hulè*) et forme (*eidos*). La tradition rapporte que Mohammed fut envoûté par un certain Labîd qui procéda en nouant quelques cheveux du Prophète, jetés ensuite en un puits; le sort ne put être dénoué que grâce à la révélation des deux sourates dites "de protection" qui clôturent le Coran... Si la plupart des musulmans admettent la transfusion et la greffe entre coreligionnaires, ils sont plus circonspects quant à leur extension par delà la Oumma (la Communauté islamique)... à l'heure où le trafic de sang et d'organes (scandale qui va s'amplifiant) participe des "fissures de la Grande Muraille" qui abrite l'espèce humaine.

---

(110) - *Islamic Code of medical ethics* , p. 21-22.
(111) - *Médecins tortionnaires, médecins résistants* (1989), p. 79.
(112) - Cité dans *Islamic Code of medical ethics* , p. 82-83.
(113) - Cf. *supra* chap. 3, § 2.
(114) - *Proceeding of the First International Conference on Islamic Medicine* , p. 665 sq.

*** Article 7 :**

Dans quelque maison (*oikias*) où je doive entrer, j'y entrerai pour le bien (*ophéléiè*) du malade (*kamnonton*), me tenant à l'écart de tout tort (*adikiès*) volontaire et de toute autre corruption (*phthoriès*) et des œuvres (*ergon*) amoureuses (*aphrodision*) sur le corps (*somaton*) des femmes, des hommes libres et des esclaves.

JAMA publiait le 20 novembre 1991 un rapport de l'Association Médicale Américaine (AMA) sur la transgression de cette règle hippocratique (115) :

> «Première conclusion du comité d'experts : "Les contacts sexuels ou une relation sentimentale entre un praticien et sa patiente ne sont pas éthiques". Certaines études ont estimé qu'entre 5 et 10 % des médecins sont concernés (notamment les psychiatres, les chirurgiens, les internistes, les médecins généralistes), tout en reconnaissant que ce phénomène est certainement sous-évalué. L'AMA précise que profiter du rapport de force de la relation médecin-malade pour son propre plaisir peut être assimilé au viol ou à l'inceste. Elle rappelle que toutes les enquêtes menées sur ce sujet démontrent les effets dommageables pour les patients de ce type de relation.
> Deuxième conclusion : "Les contacts sexuels ou une relation sentimentale avec un ancien patient peuvent, dans certaines circonstances, être non éthiques". Ces circonstances dépendent, entre autres, de la durée de la relation médecin-malade, des informations fournies par ce dernier, ainsi que de son degré de dépendance émotionnelle à l'égard du praticien.
> Troisième conclusion de l'AMA : "Un enseignement sur cette question doit être inclu dans le programmes des études médicales". Lui seul peut apprendre à distinguer l'attirance sentimentale ou sexuelle normale des comportements dangereux.
> Enfin, l'AMA recommande aux médecins qui en auraient connaissance de "dénoncer" leurs collègues fautifs, cette mesure se justifiant par le fait que les victimes sont le plus souvent dans l'impossibilité de le faire par elles-mêmes.»

Les articles 3 et 7 du Serment d'Hippocrate sont sans doute mieux admis que les autres par les médecins actuels. Cependant, doit-on suivre le Pr David, Président de la Fédération des CECOS (116); lorsqu'il déclare, à propos de la procréation médicalement assistée (PMA) (117) : «Séparer médecine et thérapeutique c'est ni plus ni moins transformer le médecin en instrument sexuel… Pourquoi un individu normal aurait-il besoin de médecin pour concevoir ? Nous ne sommes pas prêts à accepter le rôle d'instrument, de substitut sexuel qu'on nous demande de jouer.» ? Et Axel Kahn (118) :

> «Aux Etats-Unis, le budget annuel des produits destinés à provoquer une hyper-stimulation ovarienne est de 50 millions de dollars et 200 millions de dollars pour le commerce du sperme. Une autre pression qui peut pousser à la surconsommation de PMA est la fascination technologique, fascination du corps médical enivré par sa puissance, fascination des femmes que la société a persuadé que le corps féminin devait, pour être normal, être prêt à tout instant à la maternité. L'évolution naturelle de la fécondité devient elle-même un phénomène pathologique et les demandes de PMA chez des femmes âgées de plus de 40 ans, voire parfois 45 ans, augmentent. Soumise à cette fascination, la femme introduit la technique biologique dans le couple s'offrant à la "science triomphante" ! »

La Science se livre-t-elle alors à des travaux amoureux — *ergon aphrodision* ? Ne s'arroge-t-elle pas plutôt un droit jadis réservé à Dieu ? «Trois "associés" interviennent dans (la venue au

---

(115) - D'après Dr B. Lalarderie : *Sexe et Médecine, Des règles très strictes* in *Impact Médecin Quotidien*, mardi 26 novembre 1991, p. 6.
(116) - *Centre d'Etude et de Conservation du Sperme.*
(117) - Cité par J.M. Varaut : *Le Possible et l'Interdit*, p. 36.
(118) - *Rapport général des Ateliers Centraux*, III, 7 in *Vers un anti-destin ?*

monde) de l'homme : Le Saint-Béni-soit-Il [c'est-à-dire Dieu], le père et la mère...» (*Talmud de Babylone* - Traité *Nida* 31a)(119). On retrouve une conception analogue dans la Tradition extrême-orientale (120), qui envisage deux types de ternaires primordiaux :

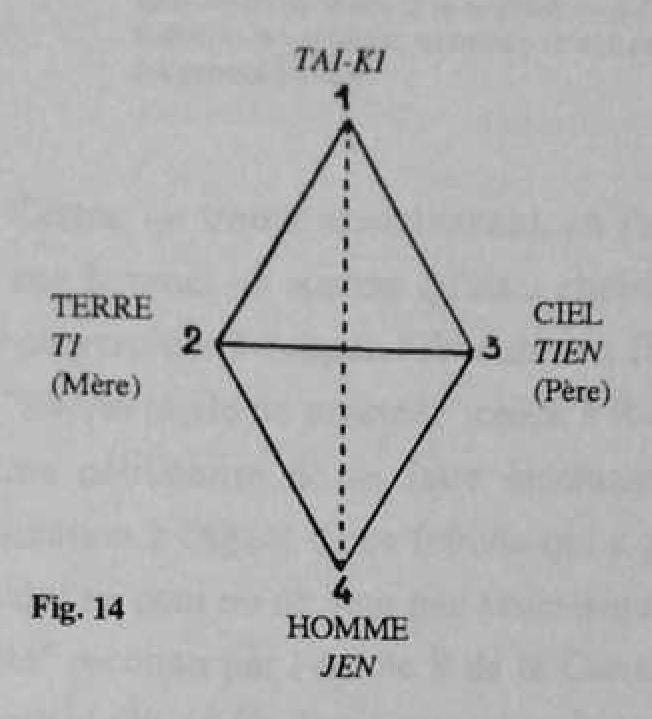


Fig. 14

• Dans le premier, le Ciel et la Terre produits par «le "Grand Extrême" (*Tai-Ki*), en lequel ils sont indissolublement unis, à l'état "indivisé et indistingué", et qui est l'Etre pur, identifié comme tel à la "Grande Unité" (*Tai-i*).

• Dans le second ternaire, qui n'est qu'un reflet du premier, l'homme (*Jen*) est produit de l'union du Ciel et de la Terre - figurée par l'acte sexuel du père et de la mère.

L'autorité traditionnelle qui veille à l'intégrité de la race (*Jen*) se réserve le droit de consacrer ou d'interdire chaque type d'union et d'en fixer certaines modalités (comme celles relatives au cycle menstruel, par exemple). Ainsi l'empereur *Ts'in Che Houang-Ti* , bâtisseur de la Grande Muraille, se glorifie - dans ses inscriptions (121) : «d'"avoir purifié les mœurs, [...] corrigé et amélioré les mœurs étranges". Il s'agit principalement des mœurs sexuelles». Il «se vante d'avoir rétabli dans sa force antique le principe de séparation des sexes institué à l'origine des temps [historiques] par les souverains *Fo-Hi* et *Niu-Koua* . [...] Il voulut s'opposer à l'instabilité conjugale : "Si une femme s'enfuit pour aller épouser un autre mari, les enfants n'ont plus de mère ! [...] Si un homme va dans une maison qui n'est pas la sienne pour s'y conduire en pourceau, celui qui le tue n'est point coupable ! "»...

Du côté d'Israël, les règles de "pureté familiale" ne sont pas moins strictes. Selon le Rabbin Michel Guggenheim (122) :

> «Le droit hébraïque impose à toute femme, veuve ou divorcée, désireuse de se remarier un délai de viduité de 92 jours (*Choul'han Aroukh Even Hazer* , chap. 13). Ce délai répond selon le Talmud (*Yevamot* , 42a) à une double préoccupation :
>
> a) Ainsi qu'il ressort d'un verset de la Genèse (17, 7), il est défendu de mettre au monde des "enfants de la confusion", c'est-à-dire ignorant leur filiation, et leur père véritable. Or si la femme se remariait sitôt après le décès ou le divorce de son premier conjoint et accouchait sept mois plus tard, l'enfant ignorerait s'il est né du premier ou du second mari. Selon certains auteurs, l'interdit capital de l'adultère est fondé en partie sur le même souci, la naissance d'un bâtard qui s'ignore représentant la forme extrême de tels désordres généalogiques.
>
> b) Il importe d'éviter que se commettent des incestes par ignorance. Si par exemple, l'enfant né sept mois après le divorce ou le veuvage, se croit à tort fils du second mari, il pourrait prendre pour conjoint, une fois arrivé à l'âge adulte, la fille du premier, alors qu'ils sont en réalité frère et sœur.

---

(119) - Cité par le Rabbin M. Guggenheim : *La législation rabbinique* in *Bioéthique et Droit* , p. 80.
(120) - D'après R. Guénon : *La Grande Triade* , chap. 2.
(121) - Cf. M. Granet : *La civilisation chinoise* , livre 4, chap. 2, § 2.
(122) - *Bioéthique et Droit*, p. 82-83

Il est clair que ces deux règles s'appliquent aussi bien à tous les cas d'insémination artificielle avec donneur (I.A.D.), dans la mesure où on pratique actuellement, en France, le don anonyme du sperme. Les risques sont même multipliés, puisque le sperme d'un même donneur est utilisé pour plusieurs inséminations (quatre en général).
La "protection de la personne" qui est requise, dans cette perspective, revêt une double acception. Elle se réfère non seulement à l'embryon lui-même — ou plutôt à l'adulte qui en est issu — mais aussi à la société — à l'ensemble des autres adultes qui, plus tard, seront amenés à entrer en relation avec lui, et qui pourraient faire les frais des manipulations qui ont présidé à sa procréation.»

Certes, on trouve actuellement, en France comme aux Etats-Unis, des cabinets privés pour vendre aux femmes un sperme qu'elles choisissent sur la base d'un catalogue décrivant les donneurs avec photographies à l'appui. "Prostitution frigide" ou moyen d'écarter l'inceste...un tel commerce sert la "liberté totale de procréer" chère à Roger Badinter (123) : «Doit-on interdire à la veuve ou à la femme célibataire de se faire inséminer ? Peut-on formuler dans notre société une telle discrimination à l'égard d'une femme qui a perdu son mari et ne désire pas se remarier ? ou d'une femme qui ne peut ou ne veut pas avoir d'amant ?» Donnant une «portée plus profonde» au "droit à l'intimité" reconnu par l'article 8 de la *Convention Européenne des Droits de l'Homme* , et tenant pour possible la greffe d'embryon chez le transsexuel, il n'hésite pas à affirmer : «Le droit à la vie paraît bien impliquer la liberté de choisir les moyens par lesquels il pourra donner la vie»... «désir créateur du droit» qu'Edmond Hervé (alors Secrétaire d'Etat à la Santé) approuve (124) : «L'insémination artificielle avec donneur et la fécondation *in vitro* ne sont plus seulement des problèmes scientifiques et techniques. Ils peuvent très bien ne plus être uniquement des solutions thérapeutiques». Ici, l'autorité publique renchérit sur la science, en lui laissant néanmoins le soin de formuler son éthique, «une ascèse fondée sur la connaissance, sur l'objectivité, sur la lucidité, sur la fin des croyances transcendantales» selon Jean Bernard (125)... Sera-t-il sage de favoriser la grossesse après cinquante ans, chez nos "amazones post-modernes" (126) ?... L'émergence d'un domaine infra-humain jette l'ombre sur les délimitations classiques entre la science, la religion, le droit.

Pourtant les schèmes anciens perdurent, au cœur même du débat :

«REGINE DHOQUOIS (127) : — Je suis un peu choquée par cette obsession de la généalogie qui fait référence au *jus sanguinis* , à des notions un peu dangereuses quand-même dans d'autres domaines, non ?
BERNARD EDELMAN : — C'est une vieille histoire çà, le lien du sang ! Maintenant, au lieu de dire "sang", on dit "gène"; mais ça revient au même ! Qu'on dise à mon fils, je te transmets mon gène au lieu de dire nous sommes de même sang, le résultat est le même !
CLAIRE AMBROSELLI : — Oui, mais ce qu'on ne supporte pas c'est que son fils n'ait pas son patrimoine génétique.
B.E. : — Mais, on ne l'a *jamais* supporté !
C.A. : — Je n'en suis pas si sûre que ça. Je crois que c'est extrêmement nouveau comme revendication.
B.E. : — Relisez la Bible ! Je peux vous dire que le fils ainé, c'est quelque chose dans la Bible ! Même par "une mère de substitution".

(123) - Cité par J.M. Varaut : *Le Possible et l'Interdit* , chap. 1.
(124) - *Ibid.*
(125) - J. Bernard : *De la biologie à l'Ethique* , p. 25.
(126) - Cf. Béatrice Bantman : *Coup d'arrêt au "mamy boom"* in *Libération* , vendredi 20 novembre 1992, p. 4 & 5.
(127) - Cf. *Actes* n° 67-68, p. 70

> C.A. : — Oui, mais on y passe car ce qui compte c'est d'*avoir* une filiation, d'*avoir* un enfant, de l'*avoir*.
> B.E. : — Oui, mais Dieu donne quand même Isaac à Abraham !
> C.A. : — Oui, c'est vrai, mais il semble que dans toute culture, jusqu'au XIXe précisément, [...], ce qui comptait c'est l'enfant ! Il semble que l'importance de la transmission génétique précisément n'est pas si vieille que ça dans les débats de parenté. Et ça pose question de savoir pourquoi aujourd'hui l'un des conflits dans le travail du Comité [National Consultatif d'Ethique], c'est que certains s'accrochent beaucoup à cette parenté biologique face à d'autres qui disent que cela n'a pas du tout d'importance, en prenant comme modèle l'adoption, et en estimant que ce qui compte, c'est que les enfants soient là, qu'ils aient des parents...»

Or il semble que la maternité se "partage" mieux que la paternité. Moïse eut bien deux mères, l'israélite et l'épouse de Pharaon; et dans l'Islam, la filiation par le lait est tellement opérante qu'elle entraine l'interdit de l'inceste. La pratique des "mères-porteuses" pourrait peut-être ainsi se maintenir en des limites fondées sur un droit millénaire. Elle heurte toutefois le sens traditionnel par le passage hors la matrice de l'œuf. L'Eglise condamne, dans son nouveau catéchisme (128), les pratiques qui «dissocient l'acte sexuel de l'acte procréateur», et Jacques Testard, qui permit la naissance du premier "bébé-éprouvette", compare maintenant la conception *in vitro* à la reproduction des salamandres (129)...

La récente mise au point du diagnostic préimplantatoire (DPI) risque cependant d'en encourager l'usage. Cette dernière technique peut s'appliquer aux couples transmetteurs de tares même lorsque la conception s'opère selon le mode ancestral.

> «Une récente étude (130) évalue le coût moyen d'une naissance naturelle à 31 000 FF, dont la moitié correspond à un coût social. Le recours au DPI, sur embryons collectés dans l'utérus doublerait approximativement ce coût global, compte-tenu des actes médicaux nécessaires (stimulation ovarienne, recueil et transplantation des embryons) et du rendement de l'entreprise (estimé ici à une naissance pour deux tentatives). Dans le cas d'embryons déjà obtenus par FIV, seul interviendrait le surcoût des actes biologiques du DPI, relativement faible par rapport aux dépenses engagées (entre 150 000 et 500 000 FF par naissance selon les estimations). Ces évaluations, quoique grossières, situent le prix à payer pour garantir contre les risques essentiels d'anomalies génétiques et dévoiler dès la conception le sexe des bébés potentiels. L'incitation à recourir au DPI n'est pas de coût démesuré, surtout si l'on retient que ces mêmes actes ouvrent la perspective de plusieurs grossesses successives, pourvu qu'on congèle des embryons "surnuméraires" ayant satisfait aux critères. [...]
> On peut supposer que d'assez nombreux couples sont disposés à investir de telles dépenses pour échapper aux risques naturels. [...]
> Mais on peut aussi imaginer que la société supporte tout ou partie de ces actes si le rapport "coût-bénéfice" se révélait favorable à la santé publique, comme il arrive déjà pour le DPN (diagnostic pré-natal) justifiant 25 000 examens par an. Pourquoi aussi ne pas envisager une convergence d'intérêt des *lobbies* précités (131) et des couples angoissés qui amènerait à reconnaître le "droit au DPI" comme constitutif d'une société moderne ? Et au-delà, le recours au tri des embryons ne peut-il pas devenir obligatoire, au moins pour les "sujets à risque", coupables, par laxisme d'entrainer des charges indues pour la collectivité ?»...

L'ombre de César atteindrait-elle maintenant le front de l'enfant à naître ? L'"eugénisme négatif" pratiqué sur des œufs de 4 ou 8 blastomères imite de près la nature, mieux encore que l'avortement thérapeutique. N'était l'extraction des œufs suivie d'une réimplantation, au risque de

---

(128) - p. 484.
(129) - *Le désir du gène*, p. 15.
(130) - J. Testard : *ibid.*, p. 219-220.
(131) - Il s'agit des *lobbies biomédicaux* — cf. p. 193.

"réduction embryonnaire" ultérieure, on le dirait "brise légère", en comparaison du "typhon dévastateur" prôné par le Prix Nobel Charles Richet (132), en 1919 :

> «Imaginons un despote tout-puissant, presque un Dieu, maître absolu de tous les êtres humains, ne s'embarassant pas de vains scrupules, et disposant d'une durée de 500 ans pour une merveilleuse expérimentation. Il pourrait, ce despote, en choisissant avec une irréprochable habileté les meilleurs des types humains pour générateurs, créer au bout de 500 ans une race humaine admirable. Ce serait encore des hommes, mais des hommes beaux et vigoureux, d'intelligence extraordinaire. Le sage tyran n'existe pas. Qu'importe si les sociétés humaines, énergiquement, courageusement, se substituent à lui. (133)[...]
> Après l'élimination des races inférieures, le premier pas vers la voie de la sélection, c'est l'élimination des anormaux. Proposant résolument cette suppression des anormaux, je vais assurément heurter la sensiblerie de notre époque. On va me traiter de monstre, parce que je préfère les enfants sains aux enfants tarés, et que je ne vois aucune nécessité sociale à conserver ces enfants tarés. [...] Ce qui fait l'homme, c'est l'intelligence. Une masse de chair humaine, sans intelligence humaine, ce n'est rien. Il y a de la mauvaise matière vivante qui n'est digne d'aucun respect ni d'aucune compassion...»

En Chine, cependant, où l'"eugénisme" (promotion de la race, *jen*) relève d'une tradition ancienne, et toujours vigoureuse (134), il reposait à l'origine, du temps des potentats taoïstes, sur des principes tout autres (135) :

> «L'homme sage proclame
> Supporter (comme la Terre) toutes les immondices d'un pays,
> Bienfaisance dans la tolérance,
> C'est être le maître (des autels) des génies du sol et des grains
> Investiture *per glebam*
> Souffrir en sa personne tous les malheurs d'un pays
> Humanité dans l'intelligence
> C'est être le roi de tout le monde
> Et le Lieutenant du Roi du Ciel.»...

Quant au milliard de musulmans, ils s'en remettent au verset : « C'est Lui qui vous forme dans les matrices de la manière qu'Il veut. Pas de Dieu si ce n'est Lui. L'Inaccessible, le Sage » (Coran, III, 6), au sujet duquel Ibn Arabî écrit (136) : «Le Sage (*al-Hakîm*)(137) est celui qui ordonne les choses une fois qu'elles ont reçu leur place. L'acte formateur implique ce Nom divin. C'est "le Sage" en effet qui est le Formateur, non "le Roi", avec la Toute-Puissance et l'Inaccessibilité inhérentes à Sa Majesté...»

---

(132) - Cité par Claire Ambroselli : *L'Ethique médicale* , p. 42.
(133) - On retrouve à peu près le même type de "fantasme" que chez Renan — cf. *supra* § 6.
(134) - Nous ne parlons pas, toutefois, de l'eugénisme mis en place par les dirigeants communistes, qui emploie des procédés plutôt discutables (cf. *supra* : chap. 3, § 5, p. 125, n. 99), et a d'ailleurs reçu une aide de la *Fondation Rockefeller* , celle-la même qui servit de modèle à Alexis Carrel pour sa *Fondation pour l'étude des problèmes humains* (dans la France de Pétain)... De nos jours, le pays qui possède la loi la plus draconienne en matière d'eugénisme (négatif : par stérilisation) est le Japon — cf. J. Testard : *ibid.* , p. 62 sq.
(135) - Lao Tseu : *Tao Te King* , 78, traduction J. Lionnet.
(136) - Cf. C.A. Gilis : *Le Coran et la fonction d'Hermès* , *Quatrième Tawhîd* .
(137) - Ce nom signifie aussi "Médecin", en arabe — cf. *supra* : chap. 3, § 3.

*** Article 8 :**

A la faveur de mes soins, ce que je verrai ou entendrai; ou bien en dehors des soins, ce qui concerne la vie (*bion*) des hommes; [ces choses] qu'il ne faut pas divulguer, je [les] tairai, regardant de telles choses comme "indicibles" (*arrèta*).

Certes le «véritable secret» de chaque être (138), «et d'ailleurs le seul qui ne puisse jamais être trahi d'aucune façon, réside uniquement dans l'inexprimable, qui est par là-même incommunicable»… lors même que les méthodes existent aujourd'hui pour isoler n'importe lequel des 50 000 ou 100 000 gènes qui sont les supports de tous les caractères héréditaires des mammifères et notamment de l'homme (139) :

> «A ce jour, un bon millier de ces gènes a été caractérisé; ce nombre croît de manière pratiquement exponentielle.
> Le plus souvent, les chercheurs peuvent parvenir à déduire, à partir de sa structure la nature du caractère héréditaire pour lequel code le gène étudié...
> Des projets immenses sont à l'heure actuelle engagés pour parvenir à une connaissance complète du génome humain qui comporte trois milliards de paires de base. Cet objectif comporte l'établissement d'une carte de ce génome, c'est-à-dire la localisation d'une série de bornes facilement repérables et régulièrement réparties tout au long de l'ADN au niveau de tous les chromosomes...»

Jacques Testard rappelle «l'essor prodigieux de la génétique moléculaire et le renfort qu'elle va recevoir du programme international d'analyse du génome humain (140).

> «Nul doute que seront identifiables toutes les séquences nucléiques responsables des maladies monogéniques, et aussi que seront révélées, en nombre croissant, des gènes correspondant à ces fameux facteurs de risque dont la liste pourrait être infinie. [...]
> "Qui se plaindrait que l'on augmente la sécurité des vols aériens, au moins statistiquement en ne formant pas des pilotes prédisposés à un accident cardiaque précoce ?" déclare Daniel Cohen, Directeur du Centre d'Etude du Polymorphisme humain . Certainement pas les compagnies d'assurances, pourrions-nous répondre, ni les laboratoires de génétique qui réaliseront les tests nécessaires. Mais sans conteste, cette argumentation au premier degré séduit aussi le citoyen qui souhaite légitimement que son avion l'amène à bon port. [...]
> Dans la mesure (141) où seraient prédictibles les capacités d'un embryon à manifester la santé (mutations, facteurs de risque), aussi bien que certaines caractéristiques ou certaines aptitudes (sexes, configuration polygénique), on devrait s'attendre à une forte demande sociale pour que soit réalisé le tri des embryons selon les techniques décrites plus haut. Et cette sélection ne devrait pas négliger, au-delà du pronostic de "normalité", le pronostic de performance. Pour s'en convaincre, il suffit d'analyser, comme l'a fait Laurence Gavarini, la mise en place du système de "prédiction scolaire" qui vise à évaluer le "handicap socio-culturel" chez les enfants avant même leur scolarisation et où l'on retrouve le vocabulaire de la génétique : "prédiction", "risque d'échec", "enfant à risque", "dépistage"...»

On imagine sans mal que la carte-santé, à microprocesseur, ou bien reliée à un réseau "type minitel" pourrait devenir dans la cité, après s'être enrichie d'informations génétiques, aussi indispensable que la prosaïque "carte bleue". Le respect du secret en principe garanti par la loi

---

(138) - Cf. R. Guénon : *Le Règne de la Quantité et les Signes des Temps* , chap. 12 (*La haine du secret*)
(139) - D'après Axel Kahn : *Rapport des Ateliers Centraux* , (I) *Que sait-on, que peut-on faire ?* in *Vers un anti-destin ?* p. 486 sq.
(140) - *Le désir du gène* , p. 243 sq.
(141) - *Ibid.* p.263.

"informatique et libertés", n'échapperait tout de même pas à certaines dérogations d'intérêt supérieur : procédure pénale, recherche de filiation... "jeux olympiques". L'exemple récent du "sexage" des athlètes prélude à cruel jeu de cache-cache. Laissera-t-on à la psychanalyse le soin de "colmater les brêches", comme le suggère Gérard Huber (142) à propos des empreintes génétiques ?

> «Le témoignage des psychanalistes d'Argentine, engagés dans un travail d'observation des enfants kidnappés par les militaires à l'époque de la junte, et restitués à leur famille après recours à l'empreinte génétique et décision de justice, montre que le poids du secret et de la honte, du mensonge et de la vérité est tellement lourd dans le processus de transmission d'une génération à une autre que l'accès à la vérification de la filiation ne doit être accordé qu'à la condition que le réarrangement personnel et familial qui s'ensuit soit accompagné par une approche psychologique fondée, non sur l'idée d'une suffisante vérité scientifique, mais sur l'intime conviction de la vraisemblance des rapports de filiation. C'est pourquoi, considérant que la paternité légale est un système de représentation fondé sur une vraisemblance, les psychanalistes et les juristes présents ont souligné le risque potentiel de permettre à tout un chacun, par le recours à l'empreinte génétique, de vérifier la réalité de sa filiation, ce qui signifierait une détermination de la règle juridique par chaque individu au gré de sa volonté.»...

Le grand déballage de denrée raciale organisé grace à l'ingénierie génétique menace notre intimité plus de sûreté que l'épidémie du SIDA ; protéger du ladre les intimes, ou la société, n'est pas un cas de conscience bien nouveau, quoique désormais crucial.

La nécessité de recenser les maladies contagieuses amena d'ailleurs en France, le 30 novembre 1892, la première dérogation légale à l'article du Code Pénal (art. 378 actuel) qui conférait auparavant au secret médical une valeur absolue (143). Depuis cette loi de 1892 a été complétée par celles du 31 déc. 1947 et du 18 août 1948, qui enjoignent la déclaration des maladies vénériennes ainsi que la déclaration nominale des personnes atteintes lorsqu'elles font courir à autrui un risque grave de contagion ou qu'elles refusent de suivre un traitement.

Cependant en 1947 (8 mai), un arrêt fondamental de la Cour de Cassation stipulait encore (144) : «L'obligation du secret professionnel s'impose aux médecins comme un devoir de leur état. Elle est générale et absolue, et il n'appartient à personne de les en affranchir. Ils sont dès lors fondés de s'en prévaloir pour refuser de déposer en justice sur des faits dont ils n'ont eu connaissance qu'à l'occasion de l'exercice de leur profession.»

La liste de dérogations allait toutefois s'allonger démesurément dans les années d'après-guerre. En 1989, Robert Saury (145) en dénombre 32 au moins :

> « — Deux concernent l'état civil :
>
> 1°) - La déclaration de toute naissance (et non d'identité de la mère) par le médecin à l'état civil, si cette déclaration n'a pas été faite par les parents (art. 56 du Code civil).
>
> 2°) - La déclaration de décès (décret du 28 mars 1960 abrogeant l'article 77 et l'article 81 du Code civil). Cette déclaration se fait sur deux feuillets : l'un nominatif signalant le décès, l'autre anomyne comportant le diagnositc.

---

(142) - *Processus psychiques dans la transmission de la vie* in *Vers un anti-destin ?* , p. 523 sq.
(143) - Cf. Pr R. Villey : *Histoire du secret médical* , chap. 4 ; lors de l'"affaire du Dr Watelet" en 1885, le ministère avait pu faire inculper et condamner ce dernier pour violation du secret médical malgré l'absence d'intention malveillante et l'absence de plainte de quiconque.
(144) - Cf. R. Saury : *Manuel de Droit médical* , chap. 4 : *Le secret médical.*
(145) - *Ibid.* p. 251 sq.

— Cinq concernent l'état sanitaire :

3°) - Les déclarations des maladies contagieuses : déclaration soit obligatoire, soit facultative (nominative à la D.D.A.S.S.) (articles L.11, L.12 et L.13 du Code de la Santé publique).

4°) - La déclaration obligatoire des maladies vénériennes à la D.D.A.S.S. (articles L.257 à 262 du Code de la Santé publique), nominative si le malade refuse de se soigner.

5°) - Les certificats d'internement (articles L.326 à 355 du Code de la Santé publique). Ces certificats, qui sont nominatifs et descriptifs, concernent non seulement les malades mentaux, mais aussi les alcooliques dangereux pour autrui (articles 355 du Code de la Santé publique) et les incapables majeurs pour la mise en tutelle ou en curatelle.

6°) - Les accidents du travail et les maladies professionnelles à la C.P.A.M. (loi du 30 octobre 1946 et décret du 31 décembre 1946). Ces certificats nominatifs doivent obligatoirement comporter la nature des lésions.

7°) - Les pensions militaires (loi du 3 avril 1955, article 5 du Code des Pensions). Ces certificats sont nominatifs et descriptifs.

— Huit concernent la justice pénale :

a) Il en est trois qui figurent actuellement dans l'article 378 lui-même avec :

— l'avortement criminel (décret-loi du 29 juillet 1939 et loi du 17 janvier 1975).

Article 378 du Code pénal, alinéa 2 :
«Toutefois, les personnes ci-dessus énumérées, sans être tenues de dénoncer les avortements pratiqués dans des conditions autres que celles qui sont prévues par la loi, dont elles ont eu connaissance à l'occasion de l'exercice de leur profession, n'encourent pas, si elles les dénoncent, les peines prévues au paragraphe précédent; citées en justice pour une affaire d'avortement, elles demeurent libres de fournir leur témoignage à la justice sans s'exposer à aucune peine.»

1°) - Les sévices à enfants (Article 312 du Code pénal, modifié par l'ordonnance du 23 décembre 1959. Article 378, alinéa 3, du Code pénal. Article 62, alinéa 2 du Code pénal. Article 45 du Code de Déontologie médicale).
Article 378 du Code pénal, alinéa 3 (loi du 15 juin 1971) :
«Les mêmes personnes n'encourent pas les peines prévues à l'alinéa 1er lorsqu'elles informent les autorités médicales ou administratives chargées des actions sanitaires et sociales des sévices ou privations sur la personne de mineurs de moins de quinze ans et dont elles ont eu connaissance à l'occasion de l'exercice de leur profession; citées en justice pour une affaire de sévices ou privations sur la personne de ces mineurs, elles sont libres de fournir leur témoignage à la justice sans s'exposer à aucune peine.»

2°) - Les sévices constatés en cas de viol ou d'attentat à la pudeur.
Article 378 du Code pénal, alinéa 4 (loi du 23 décembre 1980) :
«N'encourt pas les peines prévues à l'alinéa 1er, tout médecin qui, avec l'accord de la victime, porte à la connaissance du Procureur de la République les sévices qu'il a constatés dans l'exercice de sa profession et qui lui permettent de présumer qu'un viol ou un attentat à la pudeur a été commis.»

Dans ces trois cas, le médecin est délié du secret professionnel, mais c'est exclusivement dans deux éventualités (avortement criminel et viol) qu'il peut en informer la justice. De plus, une telle dénonciation est toujours pour lui facultative.

b) Les cinq autres dérogations sont les suivantes :

3°) - Dénociation de crimes qui compromettent la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat (articles 100 et 101 du Code pénal).

4°) - La dénonciation d'un crime en train de s'accomplir (articles 62 et 63 du Code pénal).

5°) - Certificats médicaux en matière de coups et blessures involontaires (articles 320 et R.40, alinéa 4 du Code pénal), ou de violences et voies de faits volontaires(article 309 et R.40, alinéa 1 du Code pénal). Ces certificats sont descriptifs et nominatifs.

6°) - Les services du médecin légalement requis par l'autorité judiciaire (articles 60, 74 et 77 du Code de Procédure pénale ; article 81 du Code Civil et article L.367 du Code de la Santé publique).

7°) - La mission du médecin expert désigné par le Tribunal (articles 156 à 169 du Code de Procédure pénale, articles L. 263 à 284 du Code de Procédure civile).
Dans ces deux derniers cas, le médecin, en qualité de mandataire de justice, doit rendre compte à celle-ci des constatations médicales de sa mission (146).

— Deux concernent le Droit civil :

8°) - La loi du 5 juillet 1985 dite loi Badinter, donne le droit au médecin traitant, en ce qui concerne les accidentés par véhicules à moteur, d'assister à l'expertise du médecin de compagnie d'assurances et d'y fournir tous renseignements utiles.

9°) - En matière de toxicomanie, la loi du 31 décembre 1970 (article L.35-18 du Code de la Santé publique) donne le droit au médecin ou à l'assistante sociale de signaler à la D.D.A.S.S. le toxicomane qui ne veut pas être soigné.
Comme dans le cas des maladies vénériennes, il ne s'agit pas de poursuivre mais de soigner, cette information ne concernant en effet que l'autorité sanitaire. (Toute dénonciation à la justice ou à la police étant interdite au médecin).

— Cinq concernent l'état sanitaire :

10°) - Les certificats attestant les vaccinations obligatoires (articles L.5 à L.10 du Code de la Santé publique).

11°) - Les certificats de santé pour enfants en bas âge, faisant mention le cas échéant de toute anomalie, maladie ou infirmité (article L.164 du Code de la Santé publique).

12°) - Deux certificats particuliers en matière d'assurance-vie, soit en cas de suicide (article 62 de la loi du 13 juillet 1930), soit en cas de décès par maladie dans les vingt premiers jours du contrat de rente viagère (article 1975 du Code civil).
Le certificat médical peut attester qu'il ne s'agit pas d'un suicide ou que la maladie existait déjà à la date de la signature du contrat, sans en donner le diagnostic.

13°) - Les médecins assermentés et leurs certificats concernant les emplois publics ainsi que les naturalisations, devant faire mention d'une anomalie éventuelle (article 13 du décret du 14 février 1959 et arrêté du 19 juillet 1973).

14°) - Les établissements d'hospitalisation publics sont tenus de communiquer les dossiers des malades au médecin traitant (loi hospitalière du 31 décembre 1970) ou de les adresser au médecin traitant (décret du 14 janvier 1974).

Dans tous ces cas, le médecin est autorisé légalement à déroger au secret professionnel.

d) OUTRE CES DEROGATIONS LEGALES AU SECRET PROFESSIONNEL, IL EXISTE AU MOINS HUIT DEROGATIONS JURISPRUDENTIELLES, pour ne citer que les arrêts de la Cour de Cassation.
En effet, on peut rappeler que seule la jurisprudence de la Cour suprême a valeur impérative pour les autres juridictions, car la Cour de Cassation dit le droit. Il importe toutefois de souligner que les décisions de la Cour de Cassation ont chaque fois un caractère ponctuel et ne sauraient souffrir d'extrapolation.

Ces huits arrêts concernent :

1°) - La révélation de l'état mental de l'auteur décédé d'un testament (arrêt du 26 mai 1964) — dans le cas considéré, par un médecin et deux infirmières — est indispensable aux juges pour savoir si un testament est valable. Il faut, en effet, être sain d'esprit pour faire un testament et l'infraction du secret médical est le seul moyen d'apporter la preuve exigée par la loi.

2°) - Le fait que le secret médical «n'est pas opposable au malade lui-même» (arrêt du 28 janvier 1966). C'est ainsi qu'une Caisse de Sécurité sociale ne peut pas refuser la communication d'un dossier médical à un expert judiciaire.

---

(146) - [Compte tenu toutefois, de l'article 86, alinéa 3, du Code de Déontologie Médicale.]

3°) - La défense du médecin inculpé en justice (arrêt du 20 décembre 1967). Un médecin dont la bonne foi a été abusée pour établir un certificat médical obtenu par une machination, et accusé de complicité d'escroquerie, peut expliquer comment son diagnostic a été induit en erreur. En effet : *«Le trompeur n'a aucun droit au respect du prétendu secret né de sa simulation frauduleuse.»*

4°) - La procédure pénale en matière d'instruction criminelle (arrêt du 24 avril 1969).
Le secret médical ne saurait faire obstacle à la saisie par le juge d'instruction d'un dossier médical, notamment hospitalier; cette saisie nécessitant toutefois pour sa régularité la présence d'un membre du Conseil de l'Ordre des médecins.

5°) - De même : «Les juridictions pénales ont le droit de donner mission aux experts judiciaires par elles commis de prendre connaissance des documents médicaux à l'hôpital» (arrêt du 20 janvier 1976)

6°) - Le secret partagé par les médecins entre eux (arrêt du 28 octobre 1970) en matière de médecine collective.
Le fichier médical d'un centre de soins «est l'œuvre collective de tous les médecins de ce centre et mis à la disposition de chacun d'eux», et non la propriété privée d'un seul qui ne peut se le réserver.

7°) - Le secret en médecine du travail (arrêt du 6 juin 1972).
Le médecin du travail a qualité pour signaler à l'employeur les troubles de santé d'un salarié, sans toutefois en indiquer le diagnostic.

8°) - Le patient, dans un procès civil, a le droit de produire un certificat médical le concernant et peut faire produire des documents médicaux le concernant (arrêt du 1er mars 1972), car le secret médical ne saurait être opposé au malade lorsque la détermination de ses droits dépend des renseignements fournis.

• En plus de la jurisprudence de la Cour de Cassation (qui est le Tribunal suprême en matière civile ou pénale), on peut citer un arrêt du Conseil d'Etat (qui est le Tribunal suprême en matière administrative.)
C'est l'arrêt du 11 février 1972, déjà cité : «C'est du malade seul que dépend le sort des secrets qu'il a confiés à un médecin et que celui-ci a pu déduire de son examen, et par la suite, le sort des fiches médicales qui ont pu les mentionner.»
C'est donc à l'autorisation du malade qu'est subordonnée la transmission de son dossier médical.

e) ENFIN, PARMI LES EXCEPTIONS AU SECRET PROFESSIONNEL, LA NOTION DE SECRET MEDICAL PARTAGE, *d'importance considérable en médecine sociale, s'est imposé par une sorte de droit coutumier.*
Cela veut dire que le secret du malade peut être partagé, tout au moins entre tous ceux qui concourent au diagnostic et au traitement (médecins et auxiliaires médicaux, personnel soignant et secrétariat).
C'est ainsi que les contrôles médicaux des organismes sociaux, et notamment de la Sécurité sociale, qui concourent nécessairement, de par la loi qui les a créés, aux moyens de diagnostic ou de traitement, sont amenés à connaître du secret du malade qui se trouve ainsi partagé.
Toutes ces personnes sont cependant astreintes, elles-mêmes, au secret professionnel. Par contre, toute autre personne dépourvue de cet intérêt légitime du malade en est exclue. (Par exemple un tiers, tel qu'un médecin contrôleur de Compagnie d'assurances. Arrêt du 17 mai 1973).»

Et Robert Saury de conclure :

«1. — La liste des dérogations légales et jurisprudentielles qui autorisent à enfreindre le secret médical est devenue extensive au point que la bonne foi du médecin court le risque de se trouver surprise. Il est pourtant capital pour lui de ne pas se mettre dans une situation qui n'a pas été prévue comme étant une des dérogations possibles.
2.— La longueur de cette liste appelle, en effet, une critique sévère de la notion de secret médical : lorsque l'exception tend à devenir la règle, celle-ci s'expose à la caducité. On peut même

valablement considérer que l'obligation du secret professionnel des médecins telle qu'elle est définie par l'arrêt de la Cour de Cassation du 8 mai 1947 "générale et absolue" est devenue insoutenable.
3. — Il n'en reste pas moins que quelles que soient les dérogations prévues, le médecin, s'il l'estime en son honneur et conscience, hormis les cas où la loi l'oblige, a toujours le droit de se taire.»

Une telle évolution signe l'extinction du caractère hiératique de la médecine occidentale, dans la mesure où les choses *arreta* lui tenaient lieu de dépôt sacré. Pour autant elle tombe sous le coup de l'autorité publique, et en dernier ressort du *droit* , ce qui n'est pas en soi une situation antitraditionnelle : rappelons l'administration impériale de la médecine en Chine, ou encore le serment médical de *Charaka* qui enjoint au médecin hindou de ne pas soigner les ennemis du roi (147)...

La question du secret médical a même une certaine incidence dans le domaine du droit international. En effet : «le secret médical, écrit le Dr Chanut (148), est une arme [*sic*] qu'on peut utiliser dans les deux sens. Ce peut être une protection, mais aussi un moyen de couvrir la torture. C'est pourquoi *Médecins du Monde* avait proposé un additif au *Serment d'Hippocrate* (149) pour que les médecins aient une dérogation au secret médical pour pouvoir dénoncer les violences dont ils sont parfois les témoins. Pour tout défenseur des droits de l'homme familiarisé avec la question de la torture, revendiquer le droit au secret peut même apparaître, à l'extrême, comme un paradoxe : toute torture ne commence-t-elle pas précisément par la mise au secret d'une personne ?»

Pour Bernard Kouchner (150) :

> «Respecter en permanence la loi du silence induit une conduite ambiguë, comme si les responsables du monde pouvaient seuls affronter la vérité sans la révéler à une catégorie de sous-hommes affectés à l'intendance. Silence assassin parfois. Les limites de sa mission et surtout l'exclusivité de sa représentation furent atteints lorsque la Croix-Rouge, presque naturellement, refusa d'intervenir ou même de dénoncer les camps de concentration nazis.
> En même temps, l'outil technique de la Croix-Rouge se perfectionnait. La capacité d'intervention était atteinte par la réussite exemplaire des services, par les progrès de la machine, et la nécessité du mutisme... La première génération de l'humanitaire après les protocoles additionnels aux Conventions de Genève, progrès important, avait cessé d'innover.
> Nous le savions, c'est pourquoi nous n'avons pas accepté de garder le silence devant le massacre massif des Ibos pendant la guerre du Nigéria-Biafra, comme nous y invitait le document que signe chaque volontaire avant de partir en mission pour le Comité International de la Croix-Rouge. Si le serment d'Hippocrate, faussement invoqué, exige le secret dans le colloque singulier, il n'impose pas le mutisme dans les massacres à la chaîne. Au contraire, il enjoint de protéger son malade, de prévenir plutôt que de seulement panser les plaies.»

Dans sa préface aux Actes de la 1ère Conférence Internationale sur le thème *Droit et Morale humanitaire* organisée à Paris en 1987 par le Doyen Mario Bettati, de la Faculté de Droit de Paris Sud, et par l'association *Médecins du Monde* , Mr B. Kouchner déclarait (151) : «Un siècle après

---

(147) - Cf. *supra* chap. 3.
(148) - *Amnesty International* , et Valérie Marange : *Médecins tortionnaires, médecins résistants*, p. 127.
(149) - Il s'agit en fait d'un additif au Serment du Conseil National de l'Ordre des Médecins (analogue au Serment de Montpellier) — cf. Tome 2, annexe n° 81.
(150) - *Le malheur des autres* , p. 108.
(151) - Mario Bettati & B. Kouchner : *Le devoir d'ingérence* , p. 9, sq.

Henry Dunant, qui inventa le secourisme humanitaire, nous avons imposé une morale de l'extrême urgence qui tient compte de la modernité des massacres et, parfois, refusant de se taire, met en œuvre la loi du tapage [...]. Empêcheurs de penser en rond, ces médecins du bout du monde se posent en "faiseurs de droit".»

On peut cependant se demander quelle nouvelle avancée de la science médicale lui permet d'investir le domaine juridique, chargé d'"expérience millénaire" (suivant l'expression de B. Edelman) ? Certes lorsque «le malade saigne en deça ou au-delà d'une frontière, les médecins doivent pincer le vaisseau et arrêter l'hémorragie»(152). Mais n'est-ce pas l'"homme politique" plutôt que le médecin qui suggère à Dick Cheyney de renverser Saddam Hussein (153) ou Dick Cheyney est-il médecin lui-même ?... Le cumul de la fonction de miséricorde et de la rigueur du glaive passait jadis pour un privilège divin. Les Tibétains l'attribuent à Guésar de Ling, héros qui reviendrait à la fin de l'histoire pour rétablir l'équité (154) : «chez vous, dit un Lama à Alexandra David-Neel (155), les médecins ne coupent-ils pas des morceaux de chair gâtée sur des malades pour les guérir ? Mais eux, jettent ces morceaux gâtés sans se soucier de ce qu'ils deviennent, tandis que Guésar envoyait dans les paradis les démons qu'il retranchait du monde en les tuant.»...

Dans la *Divine Comédie* , Dante place au centre de l'œil de l'Aigle né du M du mot JUSTICIAM le roi David (au ciel de Jupiter) (156). Le musicien-médecin de Saül y est entouré de cinq personnages dont deux empereurs romains : Constantin et Trajan. Cependant, l'homme qui suggèra le viol de Rome ou Grand César git au huitième cercle de l'enfer, la langue arrachée (157); et le Maître de l'Empire est représenté par Justinien (158) (l'auteur du fameux Code) au Ciel de Mercure, ce qui paraît indiquer un pont entre la "spagyrie" et le droit.

Nous ne saurions mettre en doute les qualifications dont Monsieur Kouchner se prévaut pour restaurer un tel pont (d'autant que l'"œuvre" est déjà commencée) :

> «Si vous connaissiez comme moi les lâchetés derrière les bravoures et si vous aviez trempé vos mains dans les hémoglobines chacune génétiquement spécifique et qui ne ressemblent qu'à du sang, du Biafra au Liban, en passant partout dans les coins où l'on tire et où on se couche sur la terre pour mourir en appelant sa mère, dès lors même qu'on vient d'assassiner celle de son voisin, le goût vous passerait peut-être de poursuivre le combat humanitaire.»(159)
> «L'envie génocidaire, je pèse mes mots, sommeille en *l'homo sapiens* . J'ai placé cette pulsion sous la dépendance de l'hormone mâle, cette potion magique nommée testostérone, dont la formule chimique se dessine comme un rêve et qui mène le monde. Je vous épargne les peu glorieuses démonstrations de l'effet de la testostérone sur les rats de laboratoire enfermés dans un labyrinthe, mais croyez-moi, l'expérimentation renforce ma thèse. Et n'imaginez pas que les femmes soient dénuées de cette substance sanguine impérialiste. Pardon les philosophes pour la sécheresse biologique de ces propos, je regrette moi aussi l'aspect peu métaphysique de l'explication, comme le raccourci qu'elle représente et qui ferait gémir Sigmund Freud.»(160)

---

(152) - B. Kouchner : *Le malheur des autres* , p. 289.
(153) - *Ibid.* p. 224.
(154) - Il est alors identifié au *Kalkin-Avatâr* ...
cf. *Le Dieu au cou de cheval* , note de la rédaction in *Le Voile d'Isis* , n° 56 (1932) & *supra* chap. 1, § 9.
(155) - Alexandra David-Neel et le Lama Yongden : *La vie surhumaine de Guésar de Ling* , chap. 14.
(156) - *La Divine Comédie* : *Paradisio* , XX & *supra* chap. 1, § 2, p. 13.
(157) - Il s'y trouve, il est vrai, dans la même fosse que Mahomet, Ali et Pierre de Médecine... *Inferno*, chant XXVIII — & *supra* chap. 1, § 9.
(158) - Celui-ci déclare à Dante : «Je fus César et je suis Justinien.» *Paradisio* , VI, 10.
(159) - *Le malheur des autres* , p. 314.
(160) - *Ibid.* , p. 312.

«Comment se convaincre que les hommes valaient autant que l'idée qu'on se faisait des peuples, alors que nous avions le nez sur leurs mesquineries ? "Un misérable petit tas de secrets" disait Malraux. Nous dirions une concentration d'intrigues, un ramassis de frayeurs et de bassesses, une quête aussi, pourtant, et parfois un éclair d'émotion...»(161)

Or : «Il s'agit, ni plus ni moins, de rééquilibrer le monde. Ingérence chez soi et chez les autres, temps de l'entraide mondiale : c'est la politique de demain.»(162)... «Information et humanitaire, le binôme a fonctionné qui demain déterminera les politiques»(163)...

Au chapitre 383 des *Futûhât al-Mekkiyah* , commentant la Sourate d'Ouverture du Coran, Ibn Arabî déclare : «Fait partie de la science sacrée propre à cette demeure celle par laquelle Allâh maintient l'existence du monde d'ici-bas. Elle est comparable à cet aspect de la Médecine qui assure le "redressement" de la santé.»...

*** Article 9 :**

Ce serment (*horkos*) mien, si je l'accomplis (*poiéonti*) jusqu'au bout, et ne le viole pas, qu'il me soit donné de jouir d'une vie (*bios*) et d'un art (*techné*) de bonne réputation, auprès de tous les hommes (*anthropoïs*), pour toujours (*éis ton æéï chronon*). Si je m'en écarte et me parjure, [qu'il me soit donné] tout le contraire.

D'aucuns ont parlé de "lynchage médiatique" dans l'"affaire Garetta". Celle-ci imbrique en outre, de façon déroutante, l'argent, la politique et la médecine. L'institution charitable qui n'a pas "rendu à César tout ce qui lui revient" tombe logiquement sous le coup du droit. La médecine contemporaine revendique, il est vrai, des droits proprement régaliens : administrer la mort, changer le mode de vie et de reproduction, faire de l'intime chose publique... Jean Bernard , commentant son livre *La légende du sang* , déclare dans l'*Humanité* (164) qu'il peut y avoir «discordance entre le progrès des sciences et le progrès de la sagesse». Doit-on compter sur le législateur pour suppléer à cette carence transitoire ?

L'histoire des trois projets de loi nationaux sur la bioéthique relève d'une logique quasi "kafkaïenne" :

«Leur démarrage effectif se situe au printemps 1988 (165)... Et pendant quelques années, deux histoires en parallèle vont se décliner. D'un côté il y a le projet de loi Braibant; puis la loi Huriet sur l'expérimentation; puis la mission Bioulac; puis la mission Serusclat; puis le rapport de Noëlle Lenoir, puis les communications au Conseil des ministres etc...
De l'autre côté, comme un miroir déformant, il y a la litanie de situations douteuses; il y a une explosion des greffes d'organes où le commerce n'est jamais loin; il y a le traffic de sperme

(161) - *Ibid.* , p. 321.
(162) - *Ibid.* , p. 295.
(163) - *Ibid.* , p. 212.
(164) - D'après *l'Express* , 12 au 18 novembre 1992, p. 56-57.
(165) - E. Favereau : *Une loi victime des lenteurs politiques* in *Libération*, vendredi 20 novembre 1992, p. 3.

frais, hors de tout contrôle; il y a l'arrivée des tests génétiques permettant de détecter le sexe de l'embryon; il y a les mères dites porteuses, mais aussi la question de la "brevetabilité de l'humain" (un gène peut-il faire l'objet d'un brevet ?) etc... Sans oublier le dernier avatar en date, la grossesse chez les femmes ménopausées. [...]
Cinq ans plus tard, c'est-à-dire aujourd'hui le résultat est là. Modeste mais réel, imparfait mais utile. Trois projets de loi (166) sur lesquels le Parlement a déjà longuement travaillé et qui recueillent l'assentiment d'une très large majorité des parlementaires de droite comme de gauche. [...]
Bien sûr quelques questions essentielles ont été soigneusement écartées. Rien sur le statut de l'embryon; aucun débat non plus, sur les fécondations artificielles qui sont réservées aux couples hétérosexuels. Rien, non plus, sur la très mauvaise question de l'euthanasie. [...]
Mais voilà, par la faute d'un calendrier politique trop chargé, les projets resteront en friche.
[...En effet] alors que s'est ouvert le jeudi 19 novembre 1992 le débat à l'Assemblée il n'y aura pourtant pas de loi sur la bioéthique adoptée par le Parlement sous cette législature. Il aura manqué un cheveu, un dernier coup de pouce politique, pour que la boucle soit entièrement parcourue, ce qui aurait donné à la France une place à part dans la législation européenne. Impossible selon tous les observateurs. Au mieux, le texte proposé par le gouvernement et soutenu par trois ministres sera adopté en première lecture. Mais il n'y a aucune chance (167) pour que le Sénat cède au diktat bien tardif du gouvernement en bousculant son calendrier pour permettre le travail en commissions sur ces textes de loi, puis ouvre un débat, puis vote, puis le transmette à l'Assemblée pour un vote final.»

Au demeurant, l'on peut s'interroger sur la portée d'une législation nationale dans le contexte d'un marché européen unifié, lorsqu'en Espagne et aux Pays-Bas, par exemple, sont adoptées *de facto* certaines innovations sociales comme l'insémination artificielle des lesbiennes, contestée en France (168).

La biotechnologie est dès l'abord cosmopolite... Nous frémissons devant l'hypothèse de Charles Gilks (169) selon laquelle le SIDA aurait été transmis du singe à l'homme par des transfusions réalisées au cours de recherches sur le paludisme, au Kenya entre 1920 et 1960, ou à l'hôpital Styvenberg d'Anvers entre 1939 et 1940 .

Le Serment d'Hippocrate, quoiqu'il confère à la médecine rang sacerdotal, laisse à la vindicte publique ses violateurs. Quel risque quand la mesure appolinienne a quitté ce ciel las !... Pourtant d'anonymes praticiens perpétuent la bonté qui préside à cet art...Les serments médicaux d'inspiration abrahamique n'ont pas d'imprécation, mais en appellent à la Miséricorde divine pour couvrir les manquements involontaires (170)...

*
* *

(166) - Concernant respectivement : (1) le respect du corps humain, (2) les dons d'organes et la procréation médicalement assistée, (3) l'informatique et la recherche.
(167) - ...il en fut bien ainsi.
(168) - Cf. S.D. : *Pas d'insémination artificielle pour les lesbiennes* in *Libération*, vendredi 20 novembre 1992, p. 5.
(169) - Chercheur britannique, in revue *Nature* , 28 novembre 1991 — cf. *Impact médecin quotidien* 2 décembre 1991, p. 8 et 4 décembre 1991, p.8; ainsi que *Le Généraliste* , 10 mars 1992, p. 8.
(170) - Cf. *supra* chap. 4, § 4; par exemple : serment médical de la faculté de Sousse (annexe n° 34)

RESUME

Ce chapitre est agencé selon les 9 articles du Serment d'Hippocrate :

1 - Le Serment de Montpellier, qui est le modèle de la plupart des serments médicaux en France, a été composé durant la Révolution, époque où l'on jurait beaucoup... La prestation a été rétablie, dans la plupart des facultés françaises, entre 1930 et 1950, sous l'influence du courant néo-hippocratique. Par rapport à l'engagement de respecter le code de déontologie, qui a valeur juridique, le serment hippocratique témoigne plutôt de l'affiliation à une "confrérie".

2 - Dans les serments médicaux modernes, les maîtres et les condisciples apparaissent dans le premier article (à la place des dieux). L'importance qui leur est accordée a cependant été critiquée, comme une incitation au népotisme. Quant aux secrets corporatifs, ils sont également battus en brèche; au point que le *Code international d'éthique médicale* enjoint aux médecins de dénoncer leurs confrères fautifs.

3 - Le dessein initial du mouvement néo-hippocratique était d'accorder la médecine et le "régime de vie" modernes avec l'harmonie de la Nature. Il pose aujourd'hui le problème de la "médecine du désir".

4 - La question de l'expérimentation humaine, soulevée par Claude Bernard, est apparue cruciale, lors du procès des médecins allemands par le Tribunal militaire américain de Nuremberg. La participation médicale à des exécutions capitales demeure d'actualité. L'euthanasie et l'avortement rencontrent la "problématique du désir", propre aux sociétés occidentales.

5 - Les deux sources d'une éthique véritable sont la science et le droit. Nombre de scientifiques soutiennent encore que «la science est à elle seule une éthique». Les partisans du droit se réfèrent soit à un "droit sacré" (la *Thora* , ou la *Sharî'a*), soit au *jus cosmopolitum* né de Rome, et influencé par l'évolution de la philosophie depuis Kant.

6 - La "chirurgie" génétique peut être comparée à l'"opération de la pierre" du temps d'Hippocrate... La pratique des greffes pose le problème du statut du corps humain. L'appropriation de celui-ci par l'Etat, pour légitime qu'il soit dans certains cas pénaux, ne peut recevoir le concours de médecins.

7 - L'interdiction des rapports sexuels entre le médecin et ses malades demeure, en général, incontestée. La procréation médicalement assistée n'est cependant pas dénuée de dangers psychiques, au dire même de ceux qui s'y consacrent. Lorsqu'elle s'associe à un "eugénisme positif" (comme le "diagnostic pré-implantatoire") elle risque de substituer au "Doigt de Dieu" le "doigt de l'Etat", dans la reproduction de l'espèce.

8 - L'association entre l'informatique et la génétique menace gravement l'intimité des citoyens. Les premières dérogations au secret médical furent motivées, au siècle dernier, par la lutte contre les maladies infectieuses; problème qui resurgit de nos jours, avec l'épidémie du Sida. En outre, l'on dénombre actuellement, au moins 32 cas d'exemption du secret médical; l'exception tend donc à devenir la règle. L'additif de *Médecins du monde* au Serment d'Hippocrate vise à contrebalancer le devoir du secret par celui de dénoncer l'oppression.

9 - Les nouveaux problèmes de droit médical et de bio-éthique n'ont pas encore été solutionnés de façon juridique, comme le montre l'histoire des trois projets de loi votés par l'Assemblée nationale en novembre 1992. Au reste, la situation actuelle réclame une solution européenne, voire mondiale.

**
*

CHAPITRE VI

VERS UN SERMENT MEDICAL INTERNATIONAL ?

1 — NECESSITE D'UN DROIT MEDICAL INTERNATIONAL

Dans sa thèse de Doctorat en Médecine, intitulée *Plaidoyer pour un serment médical international* , soutenue à Paris en 1954, Michel Salomon formulait (1) trois critiques à l'encontre du *Serment d'Hippocrate* :

• (a) «Il n'est pas universel», car pratiqué selon des modalités variables dans quelques facultés seulement... et «il y a un côté "canular" dans le serment emphatiquement prêté de nos jours à Apollon, Esculape, Hygie et Panacée» (2).

• (b) «Il est imprécis» : les traductions divergent quant à certains passages abscons, comme par exemple l'article 6.

• (c) «*Ce n'est pas un serment juridique* » : reproche principal, justifié *a contrario* par les déclarations des médecins nazis au procès de Nuremberg (3) :

> «Par delà la confusion (4), le pathos fumeux, la mauvaise foi manifeste des médecins nazis, ces derniers accusés au nom des principes éthiques du serment d'Hippocrate, ont eu beau jeu d'en dénoncer les insuffisances avec des arguments souvent pertinents. Certes ces hommes étaient avant tout d'odieux criminels. Ce n'est pas le serment d'Hippocrate qu'ils ont violé mais les plus élémentaires lois morales. Pour réfuter leurs accusateurs, ils ont dû, néanmoins, présenter systématiquement leur conception propre de l'éthique médicale. Avec inconscience ou rouerie, dans leur tentative d'auto-justification, ils ont fait un certain effort de sincérité. Leur procès aura ainsi mis en évidence :
> — Que le serment d'Hippocrate n'avait pas été exigé d'eux lors de leurs études en Allemagne;
> — Que le vénérable texte était à la fois trop sommaire et trop obscur dans sa gangue poétique et symbolique pour qu'il leur parut signifier quelque chose sur le plan de l'éthique et de la déontologie moderne (5).
> Il s'ajoute encore à ces facteurs négatifs le fait que ce serment mythologique n'éveille plus aucune résonnance religieuse dans l'âme d'un contemporain, alors que c'était pratiquement son unique raison d'être dans l'antiquité. Enfin, le serment d'Hippocrate fait appel aux bons sentiments, sans plus : en d'autres termes, ce n'est pas un serment juridique.
> En évoquant le principe de la soumission inconditionnelle du citoyen à l'Etat omniscient, clef de voute du totalitarisme politique, les médecins nazis de Nuremberg ont précisément voulu prouver qu'en l'occurrence, le serment traditionnel d'Hippocrate ne leur eût été d'aucun secours.»

Michel Salomon étend ensuite sa "critique en 3 points" au *Serment de Genève* (6), qu'il estime préférable à celui d'Hippocrate, mais dont il propose de modifier ainsi les dernières clauses (7) :

> «— Même sous la menace, je n'admettrai pas de faire usage de mes connaissances médicales contre les lois de l'humanité et, en particulier, je me refuserai à tous préparatifs ou exécution de guerre chimique ou bactériologique, ainsi qu'à toute expérimentation sur l'homme quelles que soient les circonstances, le pronostic et le caractère de l'expérience envisagée.
> — Je fais ces promesses solennellement, librement, sur l'honneur. J'ai pris connaissance des règles éthiques et déontologiques qui régissent mon Art, ainsi que des dispositions légales et pénales qui peuvent être prises à mon encontre si je manque à ce serment et me parjure.»

---

(1) - p. 28 sq.
(2) - Cette invocation a pourtant disparu des serments médicaux pratiqués en France — cf. *supra* chap. 4.
(3) - Cf. *supra* chap. 5, § 4.
(4) - *Ibid.* p. 16 sq.
(5) - Nous ne partageons pas cette appréciation.
(6) - Cf. Tome 2, annexe n° 7 & *supra* chap. 4 (introduction)
(7) - *Ibid.* p. 42 sq.

Une telle formulation permettrait, selon lui : «d'insérer le serment médical dans une infrastructure juridique déterminée, projection sur le plan international de la responsabilité civile, pénale, et professionnelle qu'assume le médecin dans son propre pays; ceci pour que les contrevenants puissent être soumis à des sanctions, à l'échelle de ce que nous appellerons avec Georges Duhamel l'œcuménisme médical.» Le serment médical serait prêté *ne varietur* dans toutes les facultés du monde — ou les organismes professionnels nationaux — qui le recevraient au nom d'un Conseil Médical Mondial, tel que celui imaginé par le Pr P. de la Pradelle qui inspira les travaux de la *Commission Médico-Juridique de Monaco* (8) (dans les "années 50").

> «Le Droit international médical, écrivait ce juriste (9), n'est pas un simple code de déontologie qui ne constitue qu'un ensemble de prescriptions professionnelles telles que beaucoup de groupements médicaux, d'associations ou d'ordres, les ont établies; il faut davantage actuellement. Un texte précis et sûr et une garantie juridictionnelle qui assurent au médecin — au profit de tous les hommes — le respect de sa mission traditionnelle sont devenus une nécessité.»

Un autre membre de cette Commission, le Médecin-Général J. Voncken, de l'armée belge, avait déjà tracé les fondements d'un Code de droit médical international (10):

> «Ce Code ne doit pas être une simple énumération de principes déontologiques qui doivent régir la profession médicale. Il doit, et d'une façon formelle énoncer sans ambiguïté tous les devoirs du médecin. Il doit de la même façon catégorique, énoncer tout ce que le médecin ne doit pas faire, même requis.
> En contrepartie, il doit définir tous les droits du médecin dans l'exercice de sa profession, droits de sa personne, droits de sa profession, droits de sa conscience, droits imprescriptibles, dans l'intérêt du blessé ou du malade et qu'aucun Etat ne peut méconnaître.
> [...Enfin il doit] déterminer les éléments de procédure et d'enquête, c'est-à-dire les méthodes à employer pour instruire une violation des textes par le médecin ou une atteinte par une autorité à l'immunité du médecin.
> La procédure étant prévue, il faut un plan constructif pour la constitution d'un tribunal qui aura à juger ou le médecin ou la personnalité qui aura lésé le médecin dans les droits qui lui confère l'exercice normal de sa profession.
> Nous n'entrerons pas ici dans le détail des propositions qui ont été faites : chambre spéciale de la Cour Internationale de Justice [de la Haye], organisme international se substituant aux puissances protectrices, ou Cour médicale à cadres professionnels avec assitance d'un personnel juridique. Ce sont là questions à discuter par des autorités gouvernementales ou par des organismes internationaux dûment qualifiés pour légiférer sur le plan international. Mais ce qu'il faut à tout prix, c'est obtenir que la "Cour de Justice Médicale", quelle que soit sa forme, ait son existence formelle dès le temps de paix, qu'elle ne soit pas improvisée le jour du début des hostilités et encore moins créée de toutes pièces à la fin d'un conflit.»

2 — Principales sources d'un Droit Medical International

A vrai dire, l'histoire d'un tel droit suit de près l'histoire du droit international de la guerre. Avant la vocation d'Henri Dunant, sur le champ de bataille de Solférino (1859), qui fut à l'origine des *Premières Conventions de Genève* (1864), l'*Acte du 17 juillet 1743* (11), rattaché à tort à la bataille

(8) - Créé en 1934 sous le Haut Patronage du Prince Louis II et la Présidence de Son Excellence Castillo-Najara — cf. B. de Féligonde : *Les Sources actuelles d'un droit international médical* (Paris-Liège 1952), p. 115.
(9) - *La Presse médicale* 8 septembre 1951, cité par M. Salomon : *ibid.* p. 33 sq.
(10) - *La Presse médicale* 23 décembre 1950.
(11) - Cf. B. de Féligonde : *Les Sources actuelles d'un droit international médical* , chap. 115.

de Dettingen durant la Guerre de sept ans est l'un des plus importants et des plus détaillés parmi les traités à base humanitaire d'origine française, recensés (en 1948) par le Médecin Général Des Cilleuls; d'autres traités survenus par la suite se sont inspirés de ses clauses... «Plus tard (12), dans une lettre adressée au Baron H. Larrey [fils du Baron D. Larrey, mort en 1842, Chrirugien en chef de la "Grande Armée"...] Henri Arnault, pharmacien, écrivait entre autres :

> "La lecture des Mémoires et Campagnes de votre illustre père m'a inspiré les pensées suivantes que je vais avoir l'honneur de vous soumettre :
> ...Du moment où l'arme tombe de ses mains, le soldat blessé n'a plus d'ennemis : il a droit aux égards de tous et devient un objet de secourable pitié. Comme dans tous les temps et chez tous les peuples, les chirurgiens militaires n'ont jamais fait de distinction entre les blessés d'un champ de bataille, comme vainqueurs et vaincus ont toujours des droits égaux à leur humanité et que, par ce noble dévouement à leurs semblables, ils commandent à tous l'admiration et le respect.
> Déclarons qu'à l'avenir :
> (1) - Serons gardés comme inviolables les personnes des chirurgiens militaires;
> (2) - Ne seront plus regardées comme prises de guerre les fourgons d'ambulance, les ambulances légères et tous les objets qu'ils renferment, car ce bien est celui des blessés;
> (3) - Sera regardé comme inviolable et sacré l'endroit du champ de bataille choisi par les chirurgiens pour le pansement des blessés; on y plantera des drapeaux noirs, comme ceux qu'on place sur les hôpitaux d'une ville assiégée, et qui diront à tous que cet asile des nobles souffrances doit être respecté etc...
> (4) - Lorsque les chirurgiens d'une armée en retraite auront remis leurs blessés entre les mains des chirurgiens de l'armée victorieuse, ils seront protégés et reconduits dans les rangs de leurs nationaux avec le respect et la considération que méritent des hommes qui consacrent et exposent leurs vies pour sauver celles de leurs semblables;
> (5) - Les soldats infirmiers seront également respectés et suivront leurs chefs. Comme signe distinctif de leur mission humanitaire, les chirurgiens porteront une écharpe blanche ou tout autre signe visible qui puisse les faire immédiatement reconnaître etc...»

Par rapport à de tels préceptes, l'analyse des *Conventions de Genève* , respectivement établies en 1864, 1929 et 1949, ne révèle pas de progression bien nette de l'"humanisme". En effet, alors que (par exemple) (13) : «les *Conventions de Genève* de 1864 et 1929 avaient édicté, conformément à l'esprit d'Henri Dunant le *principe de la neutralisation et de l'immunité du personnel sanitaire* , et son corollaire, le *principe de non captivité* [...] en 1948, les experts gouvernementaux, réunis à Genève en vue de préparer la rédaction des futures conventions humanitaires modifièrent le statut assurant la neutralité du personnel sanitaire et admirent que ce personnel pouvait être capturé»...

> «Le Professeur Paul de la Pradelle a pu dire : "Pour l'heure, la grande idée claire, lumineuse de la neutralisation imaginée par Henri Dunant apparaît effacée, défigurée, sans que le sacrifice consenti par ses fidèles ait été récompensé par un sacrifice correspondant de ses contempteurs, la délégation britannique ayant voté contre les articles proposés".
> Les motifs invoqués par les délégations anglo-saxonnes étaient nombreux, mais la véritable raison que l'on n'osait avouer est que, dans les circonstances actuelles, la médecine n'a plus un rôle seulement humanitaire et que les activités curatives peuvent apporter un atout considérable au potentiel de guerre d'une nation.
> Ce point de vue ne peut certes être retenu car les services médicaux ne peuvent devenir un moyen de guerre. Rien ne nous séparerait alors des méthodes de guerre totalitaire, et nous verrions à nouveau des médecins qui, obéissant à des impératifs politiques, deviendraient des "ministres de mort".»

Certes en 1949, (14) «on a voulu adopter aux conditions modernes de la guerre totale la protection que les Conventions de Genève n'accordaient jusqu'alors qu'au personnel sanitaire des

(12) - *Ibid.*
(13) - *Ibid.* (p. 34 sq).
(14) - *Ibid.* p. 40.

armées. Dans la guerre moderne, le civil est aussi menacé que le militaire, et le médecin civil, médecin de ville ou médecin de campagne qui lui portera secours doit être protégé dans l'exercice de sa mission au même titre que le médecin des armées».

C'est pourquoi la Convention IV des Conventions humanitaires de 1949, envisageant la protection du personnel médical civil, devient par là-même une source de droit utile à la formation d'un statut juridique international de la médecine (du moins d'après la doctrine de la Cour de la Haye) (15). Cependant, dans le projet préparatoire présenté à Stockholm par le Comité International de la Croix-Rouge, la situation du "personnel médical de toutes catégories" était réglée par l'article 13 ainsi conçu (16) : «Les parties en conflit assureront dans la mesure du possible aux personnes civiles un traitement médical et des soins hospitaliers; *elles permettront au personnel médical de toute catégorie d'accomplir sa mission* ». Or, lors de la Conférence Diplomatique de Genève de 1949, «l'Assemblée plénière, à la suite de trois amendements présentés par les Délégations des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et du Pakistan restreignit considérablement le bénéfice de la protection permanente. L'article 13, qui figurait dans le projet de Stockholm au titre II concernant la protection générale des populations civiles contre certains effets de la guerre, a disparu du texte définitif. Nous trouvons sa formule transposée et déformée, à l'article 56, au titre des "Devoirs de la puissance occupante" : "La puissance occupante a le devoir d'assurer et de maintenir avec le concours des autorités nationales et locales les établissements et services médicaux et hospitaliers... *Le personnel médical de toute catégorie sera autorisé à accomplir sa mission* "... Autorisation qui constitue un non-sens, comme l'a fait remarquer le Pr de la Pradelle : "Il n'appartient pas à la puissance occupante d'autoriser un médecin à soigner des malades, cette autorisation le médecin la tient de sa qualité même, dès l'instant que ses aptitudes professionnelles ont été reconnues"...»

La doctrine actuelle du droit international médical ressort très largement des grands réaménagements politico-juridiques opérés à l'issue de la victoire de 1945 : jurisprudence du Tribunal Militaire Américain de Nuremberg (1946-47) qui jugea 23 accusés, dont 20 médecins nazis, et celle du Tribunal Militaire Soviétique de Khabarovsk (1949) qui jugea 12 militaires japonais dont 7 médecins, accusés d'avoir préparé et employé l'arme bactériologique (17).

> «L'entreprise était tragiquement belle, commente [en 1952] Bernadette de Feligonde; des vices graves cependant affectaient les deux sentences. Les vaincus et eux seuls se trouvaient frappés !
> Justice unilatérale, il ne suffisait pas que des coupables fussent justement condamnés, il fallait qu'ils le soient dans les deux camps. Il n'appartenait pas au vainqueur de juger le vaincu, on n'appelle point les parties pour juger de leur contestation entre elles. Il fallait donc faire appel à un Tribunal de neutres. Les neutres ayant toujours constitué des puissances protectrices, dans le système des Conventions internationales de Genève et de la Haye.
> Il ne pourra y avoir de véritable loi internationale tant que les crimes ne seront dénoncés et poursuivis que chez le vaincu.»

---

(15) - Cf. *infra*
(16) - *Ibid.* p. 36 sq.
(17) - *Ibid.* chap. 3.

Dans ce climat d'après-guerre, nombreux pensaient, comme le Pr F.N. Uzluk, de la Faculté de médecine d'Ankara (18), «que le profond "abîme" moral creusé dans l'âme humaine par les guerres récentes rend nécessaire la mise en valeur de la conscience professionnelle du médecin ainsi que l'enseignement de l'éthique médicale...»

L'Association Médicale Mondiale publia, outre le *Serment de Genève* (1948), un *Code International d'Ethique Médicale* (1949) (19) qui est plus un développement du précédent qu'un code exhaustif de droit médical, comme l'avant-projet proposé (en vain) par la Commission Médico-Juridique de Monaco sous le titre *Convention internationale pour l'exercice de la médecine* (février 1950) (20).

Quant à la *Convention sur la prévention et la répression du génocide* , elle fut adoptée par l'Assemblée générale des Nations-Unies le 9 décembre 1948, et entra en vigueur le 12 janvier 1949, après avoir été ratifiée par 20 gouvernements (21).

> «Le génocide, stipule la Convention dans son article 1, s'entend de l'un quelconque des actes commis dans l'intention de détruire tout ou en partie un groupe national, ethnique, racial ou religieux. Ces actes sont en premier lieu le meurtre. Mais il est possible de détruire un groupe d'êtres humains sans recourir directement au massacre. C'est pourquoi la Convention a soin de comprendre sous le terme de génocide, dans son article 2, l'atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale, la soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique, totale ou partielle, et enfin le transfert forcé d'enfants d'un groupe à un autre.»

«On voit donc que par son objet la Convention sur le génocide intéresse l'exercice de la médecine. Les médecins, mieux que tous les autres, par leurs études et leurs connaissances scientifiques, peuvent servir d'instruments à un gouvernement totalitaire pratiquant le génocide»...

> «Mais la Convention, après avoir affirmé que le génocide est un crime du droit des gens (22), ne prend aucune décision quant à sa sanction. Elle énonce dans ses articles 5, 6 et 7 que les Etats signataires de la Convention s'engagent à prendre les mesures législatives nécessaires pour assurer l'application des dispositions de la Convention et notamment à prévoir les sanctions pénales efficaces. [...] De plus, les Etats conviennent que ces actes ne seront pas considérés comme des crimes politiques, et s'engagent en conséquence à accorder l'extradition des coupables conformément à leur législation et aux traités en vigueur. [...] D'autre part l'article 15 de la Convention limite son effet à 10 ans»...

«Ainsi, dans la perspective du Statut international de la Médecine, ce texte vaut-il davantage pour son but que pour ses règles à la portée incertaine...»

Enfin (23) : «la *Déclaration Universelle des droits de l'homme* , adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, présente une série d'articles visant le respect de la vie et de la personne humaine, qui peuvent être considérés comme une source négative du Statut international de la Médecine, en tant qu'ils proclament "le droit à la vie, principe ordonnateur de l'éthique médicale"...»

---

(18) - *Hippocrate' ın Andı*, Ankara 1958 - Préface. Cf. *supra* chap. 2, § 1 & chap. 4, § 4.
(19) - Cf. Tome 2, annexe n° 78.
(20) - Cf. B. de Feligonde : *ibid.* p. 142 à 146.
(21) - *Ibid.* p. 41 sq.
(22) - *i.e.* : le droit international.
(23) - *Ibid.* p. 143.

Ces textes, et ceux qui suivirent (24), émanant d'organismes internationaux, représentent, avec les codes de déontologie nationaux, les "bases d'un Droit Médical International", encore en gestation. Suivant le Dr B. de Feligonde (25) : «En un sens, il n'y a qu'une source réelle et profonde du Droit, c'est le Droit rationnel et objectif (26) extérieur à la volonté arbitraire de l'Etat. Ce droit est reconnu formellement par la loi ou la coutume, œuvre des hommes qui ne fait que constater la règle non écrite. Pour permettre cette découverte, la doctrine comme aussi la jurisprudence surtout internationale ont un rôle considérable à jouer, en formant la conscience juridique d'une élite d'abord, puis de l'ensemble du peuple.»

> «Le statut de la Cour Internationale de Justice [de la Haye], dans son article 38, a reconnu l'importance de ce rôle formateur de la doctrine et de la jurisprudence, aux côtés de la convention dans l'élaboration du Droit International :
> "La Cour dont la mission est de régler, conformément au droit international, les différents qui lui sont soumis, applique :
> a) - Les conventions internationales soit générales soit spéciales, établissant les règles expressément reconnues par les Etats en litige.
> b) - La coutume internationale comme preuve d'une pratique générale acceptée comme étant de droit.
> c) - Les principes généraux du droit reconnus par les nations civilisées.
> d) - Sous réserve de l'application de l'article 59, les décisions judiciaires et la doctrine des publicistes les plus qualifiés des différentes nations comme moyens auxiliaires de détermination des règles de droit.»

3 — PRETENTIONS DE CERTAINS SPECIALISTES DE L'"HUMANITAIRE" A DIRE LE DROIT, AU NIVEAU INTERNATIONAL

Depuis quelques années, et peut-être même exactement depuis le 28 janvier 1987, date de la résolution adoptée par la 1ère *Conférence internationale de Droit et Morale Humanitaire* , sous l'égide de *Médecins du Monde* et de la Faculté de Droit de Paris-Sud (27), la perspective de fonder un droit de la médecine se renverse en sorte que la médecine, pratiquée à l'échelle "humanitaire" se pose en source de droit international. En effet, le Dr B. Kouchner nous explique (28) :

---

(24) - Par exemple (d'après Amnesty International) :
— Association Médicale Mondiale (AMM) :
• *Règles pour le temps de conflit armé* (cf. annexe n° 82)
• *Déclaration de Tokyo* (cf. annexe n° 80)
— Association mondiale de psychiatrie :
• *Déclaration de Hawaï* (1977-1983)
— Conseil international des services médicaux pénitenciaires :
• *Chartes d'Athènes* (1979)
— Assemblée générale des Nations-Unies :
• résolution 37/194 : *Principes d'éthique médicale* (cf. annexe n° 83)
• *Déclaration contre la torture* (1975)
• *Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus* et *Dispositions visant à assurer l'application effective de l'ensemble de règles* (1955, 1977, 1984)

(25) - *Ibid.* p. 18.

(26) - Pour Israël et pour l'Islam, c'est une Loi révélée (par un "Organe prophétique") qui donne lieu dans un second temps à la jurisprudence humaine — cf. *supra* chap. 3, § 2 et 3; & chap. 5, § 5.

(27) - Cf. M. Bettati & B. Kouchner : *Le Devoir d'ingérence* ; & Tome 2, annexe n° 84.

(28) - *Le malheur des autres* , p. 284 sq.

«L'ingérence humanitaire fut initiée sur les quatre continents par les *French doctors* , praticiens médecins français, inventée officiellement et publiée en 1987 lors d'un colloque de Médecins du Monde et de la Faculté de droit de Paris-Sud qui réunissait le Président de la République François Mitterand, le premier ministre Jacques Chirac et tout ce qui comptait de juristes et d'intellectuels. Tous les participants approuvèrent sans y croire notre but ambitieux : ajouter ce devoir d'ingérence à la Charte des Nations-Unies. Il s'agissait simplement de légaliser ce que nous avions déjà fait : l'obligation d'apporter partout dans le monde aide et secours à ceux qui souffrent. Mario Bettati nous rédigea un texte prémonitoire. [...]
L'histoire alla plus vite que ces souhaits. Il fallait quitter le domaine de l'éthique et du volontarisme, de la pratique internationale fraternelle pour s'aventurer, en "fabricant de droit", sur le terrain légal. Passer de l'action, du devoir accompli à l'acte juridique. Deux ans plus tard, le gouvernement de la République française s'y employa avec succès. Contre la sagesse des diplomates puis très vite avec leur complicité active, le secrétariat d'Etat à l'Action humanitaire proposa au nom de la France à l'Assemblée générale des Nations-Unies, le 8 décembre 1988, la résolution 45/131, portant "*droit d'accès aux victimes des catastrophes naturelles et des situations d'urgence du même ordre* "(29) qui après un imposant travail d'explication et une bataille acharnée de Mario Bettati, de Serge Telle et de l'ensemble de la délégation française à New York fut votée unanimement, à la surprise générale. [...]
Le lendemain 9 décembre, l'URSS ouvrait pour la première fois ses portes à l'aide internationale à l'occasion du tremblement de terre en Arménie. Les convois de secours et les volontaires gagnèrent les lieux du sinistre. Et l'année suivante ce fut le Liban en guerre, le Soudan en guerre, le Libéria et la Roumanie. [...]
[...Puis] (30) dans la nuit du 16 au 17 janvier 1991, l'homme tendait son téléphone vers la rue, à travers la fenêtre. "Ecoutez, les bombardements ont commencé sur Bagdad". Le correspondant de CNN allait raconter la guerre du Golfe sans images, sans autres informations que le fracas des bombes, mais en direct.[...] Nous défendions le droit international et un Etat pétrolier agressé. [...]
C'est vrai qu'elle a été bien mal présentée cette juste bataille (31) [...] notre guerre n'était pas livrée contre un islam tolérant et moderne qui se faisait jour enfin. Ni même contre une interprétation rugueuse du Coran qui n'aurait pas débordé ses frontières et se serait contenté d'opprimer ses femmes et sa population à l'intérieur de son champ clos, ce qui aurait fait grincer des dents les défenseurs des droits de l'homme et les partisans des ingérences. [...]
[...Enfin] (32) Aux frontières du Nord de l'Irak, des hommes se pressaient pour fuir. Le souvenir des abjects massacres, des bombardements chimiques et des destructions systématiques des villages les poussait en avant. Le monde les ignorait, les gouvernements alliés se détournaient d'eux, la presse internationale les a imposés. Irremplaçables journalistes qui risquèrent leur vie pour accompagner les Kurdes dans leur offensive contre les troupes de Saddam Hussein puis dans leur fuite irrépressible.
Information et humanitaire le binôme a fonctionné qui demain déterminera les politiques (33). C'est probablement la première fois que l'information sauve un peuple et contraint la communauté internationale à l'ingérence humanitaire. Demain il faudra faire pour les Chiites, les Birmans, les Soudanais, les Sri-Lankais, les Tibétains ce qui fut fait pour les Kurdes. [...]
Les souffrances des Kurdes et des Chiites faisaient désordre après la libération du Koweit (34). [...] La France avait réussi miraculeusement à sauver la face de l'Occident. La résolution 688 (35) consacrait vraiment le droit d'assistance humanitaire pour lequel, invitant en 1987 quelques rares juristes emmenés par le doyen Mario Bettati, à les rejoindre, les médecins français des organisations d'urgence avaient consacré leurs efforts et consenti de grands sacrifices. Jusque là, à l'O.N.U., on parlait des souverainetés d'Etat et du droit des gouvernements. Cette résolution 688 consacrait le droit des hommes avant celui des Etats, elle autorisait une force humanitaire à pénétrer sur un territoire souverain pour y sauver des vies. Ainsi elle reprenait exactement les termes des résolutions humanitaires que Serge Telle et Mario Bettati avaient fait voter en notre nom en 1988 et 1990 (36) par l'Assemblée générale, qui contrairement au Conseil de Sécurité n'avait pas de pouvoir d'exécution...Une éthique sans frontière apparaissait. La guerre du Golfe avait enfanté à la fois des horreurs et un droit nouveau aux perspectives exaltantes. Ce droit d'assistance fut appelé trop vite droit d'ingérence, ce qui effraya certains Etats.»

(29) - Cf. Tome 2, annexe n° 85.
(30) - *Ibid.* p. 211 sq.
(31) - *Ibid.* p. 305 sq.
(32) - *Ibid.* p. 212.
(33) - Sur ce point, cf. les ouvrages de Guy Debord, notamment : *Commentaires sur la Société du spectacle.*
(34) - *Ibid.* p. 265-266.
(35) - du Conseil de Sécurité de l'O.N.U.
(36) - Cf. Tome 2, annexe n° 85 & 86.

Ainsi la suprématie du pseudo-sacerdoce humanitaire sur les sources classiques du droit n'est pas moins clairement affirmée que la sublimité du but à atteindre (37) :

> «C'est l'indicible d'Auschwitz et du Phnom Penh des Khmers rouges qui a produit cette notion inouïe d'ingérence, qui a triomphé lors du putsch de Moscou, et qui s'impose aujourd'hui dans le débat international.
> Et que l'on ne vienne pas nous dire que c'est interdit ! Le droit ainsi considéré comme immobile est une photographie, un instantané qui fige les situations de fait. S'il codifie l'ordre établi, il ne le modifie jamais. L'esprit des lois actuel influence heureusement cette immobilité. Le droit fut le ciment du pacte social d'un Etat. L'ingérence sera le ciment du pacte mondial avant que le droit ne le rejoigne. Les humanitaires vont simplement plus vite que le droit. Le danger de la guerre de tous contre tous laissera lentement la place à un nouveau contrat social à l'échelle du monde. Seuls la passion, l'amour ou la compassion équilibreront le goût du meurtre. C'est l'action humanitaire qui autorise le seul grand dessein de notre époque. [...] Une conscience mondiale se forme qui préfigure au loin un gouvernement mondial. L'ingérence limitera et empêchera les guerres.»

Certes, l'on peut se demander quel droit de la médecine et quelle bioéthique le ministère mondial de la santé appliquera à «ses adversaires immédiats qui croient en Dieu dur comme lame de cimeterre», aux «boutiquiers qui se transforment en char d'assaut», aux «plus pervers des seconds couteaux des faubourgs de Damas, Téhéran et Bagdad»(38) (*sic*).

Peut-on écrire (39) : «Je tiens que les femmes chinoises n'aimaient pas qu'on leur brisât les pieds en les corsetant de bandages sous des prétextes exotiques. Je certifie que peu de jeunes filles en position de s'exprimer librement consentiraient à l'excision (40) dès lors qu'on leur demanderait leur avis, ce qui n'est jamais possible en dehors de dialogues de proximité, médicaux en général. Je déclare que les affamés des contrées désertiques exigent l'intervention des secouristes, etc...» et ignorer que les Indiens n'apprécient guère les stérilisations forcées suscitées par des associations supra-nationales (41), que les Noirs se méfient dorénavant des expérimentations utilisant des produits biologiques, et que les Tunisiens regrettent d'avoir importé de France des dérivés sanguins en novembre 1985 (42) ? A l'heure où les penseurs et les juristes occidentaux n'ont jamais été aussi divisés quant à l'éthique médicale, l'on ne voit pas très bien quelle sophistication l'on pourrait ajouter à l'œuvre civilisatrice des missionnaires et des colons... sinon peut-être une dialectique nouvelle assimilant guerre (pacificatrice) et médecine (offensive). Certes le colonialisme — pour opportun qu'il soit dans certains cas — doit se fonder expressément sur des arguments de droit, en l'absence de mobiles religieux. Sauver la vie des innocents tient de la religion primordiale et du Droit universel;

---

(37) - *Ibid.* p. 290-291.
(38) - *Ibid.* p. 311.
(39) - *Ibid.* p. 295-296.
(40) - Cette excision est opérée généralement par une matrone et non un médecin — cf. *Les mutilations du sexe des femmes aujourd'hui en France* , éditions Tierce.
Selon C. Glassé (*Dictionnaire encyclopédique de l'Islam* , à l'art. *circoncision*) : « La "circoncision féminine", même comme acte purement symbolique, légère excision de la peau (*khifâd*) n'est pas une pratique recommandée par la religion; mais une coutume apparemment tolérée dans certaines régions. Une telle pratique, bien qu'elle n'ait pas d'autre rôle que d'imiter la circoncision masculine, n'allait normalement pas jusqu'à constituer une mutilation et restait habituellement anodine. Cependant, des usages comme la clitoridectomie et/ou l'ablation des lèvres existent; ces pratiques constituent de graves violences contre la personne et sont strictement interdites par l'Islam. Elles se pratiquent dans certains milieux peu évolués et sont le fruit de l'ignorance : elles n'ont absolument aucune base religieuse et sont condamnées par la loi islamique.»
(41) - Cf. *supra* chap. 3, § 4.
(42) - Cf. M. Deuré in *Le Monde* , 20 novembre 1992, p. 11.

mais bouleverser la famille et la société, accaparer l'économie d'un pays, y implanter ses bases stratégiques relève d'un droit qui n'a pas plus d'assise dans la médecine que dans la religion…

Ce "néo-césarisme" s'est fait tout-à-coup plus timide aux abords de la Macédoine. Serait-ce par crainte de trancher quelque nœud gordien ou de réveiller Alexandre ?

La réconciliation entre l'Occident et l'Orient passe pourtant par son héritage. Plus "céleste" que celui de César, il comporte certaines pratiques toujours utiles — comme par exemple la médecine *yunanî* , encore pratiquée en Inde, et le serment d'Hippocrate qui s'est perpétué en Orient (43). De ce côté du Bosphore, il est vrai, Rome, avatar politique, sous Auguste, du Pythagorisme, avait conservé ce dépot en partie. Mais aujourd'hui le Serment d'Hippocrate subsiste, quand une application des principes politiques de Rome (ou de GRECE…) paraît problématique…

Heidegger ne voulut point descendre sur l'île de Cos (44), mais son adieu à l'Hellade ne témoigne d'aucune connivence entre sa perception de l'Harmonie et l'engagement mondain. Il invoque Hölderlin (45) : «Par le biais de la dernière strophe du *Chant de ce qui est allemand* , il laisse, par delà le progrès sans avenir de l'âge technique, le dernier mot à l'attente confiante en ce qu'il interroge la "dernière et la première de toutes les Muses :

"Où est ton Délos, où est ton Olympie
Afin que nous nous retrouvions tous à la plus haute fête ?
Pourtant comment le fils devinerait-il ce que tu as
Immortelle de longtemps préparé aux tiens ?"

[…]

«Le dernier soir, une fois sortis du port de Dubrovnik, alors que le soleil rouge comme un brasier s'abîmait dans la mer, les dauphins escortèrent un moment le bateau. C'était le dernier salut de la Grèce.

«De même que la coupe d'Exékias, sur laquelle des dauphins nagent et se glissent en bondissant tout autour de l'esquif de Dionysos poussé par le vent, repose à l'intérieur des limites que lui trace une composition de toute beauté, de même blotti au sein de l'insularité qui est la sienne, le lieu de naissance de l'occident et de l'âge moderne demeure remis à la mémoire du séjour.»

4 — COS, CENTRE MONDIAL DE LA SAGESSE MEDICALE ?

Certains voudraient que Cos redevienne "un haut lieu de la pensée médicale mondiale" — suivant l'expression du Dr A. Pecker (46) :

(43) - Cf. *supra* chap; 3, § 2 & 4.
(44) - Martin Heidegger : *Séjours (Aufenthalte)*, p. 47.
(45) - *Ibid.* p. 83-84.
(46) - Dr A. Pecker, Fondateur de la *Section Hippocratique de Cos* de la *Société Française d'Histoire de la Médecine* et ancien Président de la *Société Française d'Histoire de la Médecine* : *Pour un Palais de la Médecine à Cos* in *Médecine de France* , n° 129 (1962).

«Il importe de préserver à Cos, point de rencontre de l'Orient et de l'Occident, un havre de recueillement, de détente et de réflexion, un monastère de la pensée où le médecin, praticien ou savant, prendrait le temps de réfléchir.
L'île de Cos joindra à sa tranquillité le charme de son climat et le souvenir du "Père de la médecine". Quelques soirées en commun dans les jardins du Centre International ou sous ses portiques feront beaucoup pour l'interpénétration de nos différentes civilisations et permettront peut-être au médecin, à la compréhension humaine avivée, de retrouver sa place de conseiller familial et de guide culturel qu'il abandonne trop facilement. Face aux progrès de la science et de la technique, qui rendent nécessaire la spécialisation et qui, tout en prolongeant merveilleusement la vie de l'homme, atténuent progressivement chez le praticien le sens de l'humain, il est nécessaire de repenser le patient dans son intégralité.»

La *Fondation Internationale Hippocratique de Cos* (47), fondée en 1959 par le Pr Spyridion Oeconomos (avec l'appui de Sociétés françaises (48) et du Guatémala) projette (49) l'implantation sur l'île d'un vaste complexe architectural comprenant une salle de congrès (de 2000 sièges), une bibliothèque consacrée à l'éthique et à l'histoire de la médecine, ainsi qu'un musée mondial de la médecine. Le début du chantier était prévu pour 1992.

Pour l'heure, le pavillon de la Fondation qui siège près de l'Asclépion, vient d'accueillir un colloque sur le thème *Vers un nouveau serment d'Hippocrate ? La place du sujet dans les pratiques médicales et sociales* (du 25 au 30 octobre 1992). Celui-ci était organisé par l'*Ecole dispersée de santé européenne* (EDSE) que le Dr B. Geidel nous présente en ces termes (50) :

«L'itinéraire de nombreux membres de l'*Ecole dispersée de santé* , secondairement devenue *européenne* (EDSE) et du Dr Jean Carpentier, son président, en particulier, a débuté dans les années 60 et fut à la fois politique et ancré dans les pratiques, notamment médicales. L'approche sociale et politique de la santé s'est enrichie de l'apport psychanalitique, contribuant au développement d'une conception holistique de la maladie et du malade.
La réflexion fut ponctuée par Mai 68 et les combats des années 70, pour la jeunesse, les femmes (contraception, avortement), l'hygiène et la sécurité dans les entreprises où étaient manipulés des toxiques, la vie dans les prisons, dans les asiles psychiatriques. Des gens, participant également à ces prises de conscience et ces actions, légitimaient ces combats [?].
Dans les années 80, Jean Carpentier et ses amis se sont donnés d'autres instruments : approfondissement de la réflexion sur la place de la médecine dans la société et son lien au progrès scientifique, la relation du malade par rapport à sa personne, ses désirs et son environnement.
La constitution de l'EDSE eut lieu en 1985 avec pour objectif d'opposer un modèle de référence à l'hégémonie du modèle positiviste de la science et de la médecine : interrogations sur le sens de la maladie, l'impossible maîtrise à laquelle est confronté le praticien, les contradictions entre le sujet en mouvement, la productivité technologique et pharmacologique, la loi statistique...
Ainsi se dessinent les contours d'une éthique de la pratique médicale.»

Or au cours du colloque de Cos :

«Les interventions en assemblée plénières ont cherché à donner une consistance à un projet d'éthique rénovée de la médecine, soutenues par des ateliers de travail en petits groupes.
Les pays les mieux représentés au colloque de Cos sont l'Italie (30 membres présents), l'Allemagne (20 membres), la Belgique (15 membres), la Grèce (10 membres) et bien sûr la France (100 membres).
[...] Fallait-il réécrire le serment d'Hippocrate ? Cette ambition est vite apparue comme une entreprise périlleuse, prématurée et inadéquate : comme si un certain nombre de définitions, de

---

(47) - ...actuellement présidée par le Pr Spyros Marketos, spécialiste d'histoire de la médecine, et Député d'Athènes.
(48) - Notamment : la *Société Française d'Histoire de la Médecine*
l'*Union Médicale Latine*
et la *Société de Médecine Néo-Hippocratique* .
(49) - d'après la plaquette descriptive du projet - Athènes 1988.
(50) - *Colloque de Cos : vers un nouveau serment d'Hippocrate ?* in *Le Généraliste* , 24 novembre 1992, p. 63.

conceptualisations, comme si la recherche de l'unité de la médecine en étaient des préalables indispensables. Et puis, l'important n'étant peut-être pas seulement la portée symbolique du texte final mais son contenu, le risque de commettre un sacrilège se profilait : touche-t-on impunément à du sacré ?»

A vrai dire, nous ne voyons pas très bien ce que l'option inverse aurait changé aux choses. Une formule profane de plus, et le Serment d'Hippocrate continué d'abriter dans le secret de sa forme l'esprit de la médecine qui se transmet d'âge en âge. Certes, *ce n'est pas un texte juridique* , comme l'a bien remarqué M. Salomon (51); mais il permet de *mesurer la portée* de tout acte médical (fût-il "du dernier cri" de la biotechnologie), s'il laisse à la Justice immanente (*Dikè*) le soin d'en effectuer la pesée...

Le colloque de l'EDSE s'acheva donc à Cos le 30 octobre 1992, par une *Déclaration* (52) qui — pour réaffirmer «un certain nombre de principes et d'engagements d'inspiration hippocratique revus à la lumière d'une lecture actuelle de l'état de la médecine» — reste en deça de la résolution des contradictions entre Aristote et Marx, Hippocrate et Freud... Pour autant, il y est fait par deux fois référence au droit (seule science avec les mathématiques qui offre une certaine continuité de vues, des anciens aux modernes) :

- Droit des citoyens : «Nous nous engageons également à rendre compte publiquement de nos actes, y compris de nos erreurs, devant la cité, à condition de ne pas nuire à ceux qui se confient à nous.»
- Droit des gens : «Nous conformant à la Déclaration Universelle des droits de l'homme...»

5 — LA RESPONSABILITE DE L'HOMME, AU REGARD DES "DROITS DU VIVANT"

«B. EDELMAN (53) : — Et pourquoi le politique ne serait-il plus compétent pour statuer sur l'éthique alors qu'il l'a été jusqu'à présent sur des questions tout aussi délicates ?
Par exemple : la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ce qui était là une question éthique fondamentale ! De plus, ne trouvez-vous pas que la démocratie est liée à la notion de progrès scientifique et médical ?
C. AMBROSELLI : — C'est ça que je trouve difficile à travailler, dans l'histoire du XXe, en particulier. Comment les sciences, et en particulier la médecine et la biologie, se sont politisées nécessairement par le développement des responsabilités des scientifiques et non par l'ampleur des moyens dont on dispose; or dans cette relation scientifico-politique, au lieu d'aboutir à une qualité de vie, on détruit. L'inquiétude, ce n'est pas du tout ce qui se fait aujourd'hui mais, dans la manière dont on n'a pas pu empêcher que depuis le début du siècle il y a eu deux destructions de l'humanité.
B. E. : — C'est qui le "on" n'a pas pu empêcher ?
C. A. : — C'est notre culture occidentale.
B. E. : — Vous partez d'un présupposé : vous supposez ou présupposez que notre culture occidentale ne portait pas en elle ces catastrophes ! A mon sens, c'est notre culture occidentale qui porte en elle ces catastrophes ! On n'arrête pas de dire que le nazisme est impensable. Il est tout à fait pensable, et il est tellement pensable qu'on est en train de le refaire sous d'autres auspices ! Je trouve que précisément, concernant la notion d'humanité, il faudrait quand-même s'interroger sur la conception occidentale de l'humanité, qui, à mon avis est une conception pleine de duplicité.
REGINE DHOQUOIS : — Mais alors y aurait-il une conception non-occidentale ?
B. E. : — Absolument. Je vais vous raconter un peu l'expérience que j'ai eue. J'ai un très bon

(51) - Cf. *supra* § 1.
(52) - Cf. Tome 2, annexe n° 87.
(53) - *L'Occident entre décadence et barbarie* in Actes , n° 67-68, p. 73.

ami à la fac d'Alger. Il représente l'Algérie à la section des droits de l'homme à l'ONU, et on a discuté précisément de l'affaire Barbie. Son idée : le nazisme est une création de l'Occident. Nous ne sommes pas concernés par cette histoire-là.
J'ai réagi très violemment et je me suis dit : en fin de compte, cette notion de crime contre l'humanité n'est-elle pas une sorte d'antidote que nous avons créé au regard de nos propres crimes ? Or cet antidote "ne vaut pas pour les cultures qui n'ont pas fomenté ces crimes", il ne vaut que pour nous. Or, si nous pouvons dire à la limite que le crime contre l'humanité atteint une certaine dimension universelle, je ne pense pas qu'il soit universalisable. Autrement dit : nous donnons une définition européo-centriste de l'humanité qui n'est que réponse à des crimes européens.
R. D. : —Vous pensez que les génocides, par exemple, sont absents d'autres cultures ?
B. E. : — Non, bien sûr, mais je pense qu'ils ne sont pas faits sur les mêmes modes.
F. BOULLANT : — Qu'est-ce que ça veut dire "pas sur le même mode" ? Pas selon les mêmes modalités ou pas vécues selon une même forme de conscience ?
B. E. : — Tout à la fois : pas la même organisation, pas le même objectif, pas dans la même visée, pas dans la même phénoménologie. Bien sûr que des crimes il y en a eu dans le monde entier mais je crois que le crime nazi, dans sa spécificité, porte atteinte à une humanité occidentale, avec des atteintes occidentales. Je crois que c'est un crime interne à la culture européenne — pas allemande —européenne.
F. B. : — Et l'universalisation ce serait une ruse de la raison occidentale ?
B. E. : — Absolument.
C. A. : — Moi, il me semble que la dénégation de l'être a été conçue en Occident par le relai de la biologie et de la médecine.
B. E. : — Vous avez parfaitement raison, c'est pourquoi cette réflexion fait son cheminement en moi postérieurement au travail sur la médecine et la biotechnologie. Je pense quand-même que cela nous dévoile quelque chose de la raison occidentale...»

Or la critique occidentale de l'ethnocentrisme, en matière de "droits du vivant", est renforcée par la contestation montante des écologistes. Ainsi, l'universitaire australien Peter Singer écrit (54) :

> «Les chimpanzés adultes, les singes, les cochons et les membres de bien d'autres espèces d'animaux sont nettement supérieurs au bébé au cerveau endommagé quant à leurs capacités de nouer des liens, d'agir avec autonomie, d'être conscients d'eux-mêmes et de toute autre capacité dont on pourrait raisonnablement dire qu'elle donne une valeur à la vie. Avec les meilleurs soins possibles, certains bébés profondément retardés ne pourront jamais atteindre le niveau d'intelligence d'un chien. Nous ne pouvons pas non plus faire appel au désir des parents du bébé car eux-mêmes, dans cet exemple hypothétique qu'on imagine ici (et dans certains cas réels) ne veulent pas que le bébé soit maintenu en vie. La seule chose qui distingue le bébé de l'animal aux yeux des partisans de son "droit à vivre" est qu'il fait partie, sur le plan biologique, de l'espèce *homo sapiens* , alors que n'en font pas partie les chimpanzés, les singes et les cochons. Il va sans dire que le fait de se servir de cette différence comme d'une raison pour accorder au bébé, et non aux autres animaux, le droit de vivre relève du spécisme [*sic*] le plus pur. C'est exactement le genre de différence arbitraire dont se sert le racisme le plus cru et le plus patent pour essayer de justifier la discrimination raciale.»

Ceci ne représente bien sûr qu'une tendance, dans la mouvance écologiste : «selon une terminologie désormais classique (55) dans les universités américaines, il faut opposer l'"écologie profonde (*deep ecology*), "écocentrique" ou "bio-centrique", à l'"écologie superficielle" (*shallow ecology*) ou "environnementaliste" qui se fonde sur l'ancien anthropocentrisme. Depuis plus de vingt ans maintenant sans en rencontrer le moindre écho significatif en France avant la publication du livre de Serres (lequel demeure d'une grande discrétion sur ses sources), une abondante littérature s'est efforcée de construire une doctrine cohérente de la nature comme nouveau sujet de droit». Dans *Le Contrat naturel* , édité en 1990, Michel Serres s'en prend (56) en effet, prudemment, à la *Déclaration des droits de l'homme* : «Nous avons célébré en France, le bicentenaire de la Révolution, et, par la

---

(54) - Cité par Luc Ferry : *Le nouvel ordre écologique* , p. 95-96.
(55) - *Ibid.* p. 33.
(56) - *Le Contrat naturel,* p. 63 sq.

même occasion, celui de la Déclaration des droits de l'homme , expressément issus, dit son texte, du droit naturel. Comme le contrat social, elle ignore et passe sous silence le monde. Nous ne le connaissons plus parce que nous l'avons vaincu. Qui respecte les victimes ? [...] Une fois de plus il nous faut statuer sur les vaincus, en écrivant le droit des êtres qui n'en ont pas»...Et encore : «La Déclaration des droits de l'homme a eu me mérite de dire : "tout homme" et la faiblesse de penser : "seuls les hommes" ou les hommes seuls». Il propose donc «un contrat naturel de symbiose et de réciprocité où notre rapport aux choses laisserait maîtrise et possession pour l'écoute admirative, la réciprocité, la contemplation et le respect, où la connaissance ne supposerait plus la propriété, ni l'action la maîtrise, ni celles-ci leurs résultats ou conditions stercoraires»...

«En fait, la Terre nous parle en terme de forces, de liens et d'interactions, et cela suffit à faire un contrat. Chacun des partenaires en symbiose doit donc, de droit, à l'autre la vie sous peine de mort. Tout cela resterait lettre morte si on n'inventait pas un nouvel homme politique.»

Ce dernier point semble plus particulièrement inquiéter Luc Ferry, qui lui oppose un certain héritage humaniste (57) :

> «On s'est parfois interrogé sur ce qui reliait la tradition du judaïsme et celle de la philosophie critique. Hockheimer, par exemple, a écrit de belles pages sur ce thème. Et de fait, depuis la mort de Hegel, le judaïsme s'est souvent exprimé dans les catégories de la pensée kantienne lorsqu'il lui fallait prendre la forme d'une philosophie. Pour dénoncer l'identification hégélienne de la conscience juive à la figure de la "conscience malheureuse", toujours séparée de l'absolu et soumise à l'extériorité d'une loi impérieuse, c'est, de l'école de Marburg à l'école de Francfort, la critique kantienne des prétentions de la métaphysique qui fut mobilisée. La raison, je crois, en est profonde. C'est que pour la philosophie critique, comme pour le judaïsme, l'homme est l'être d'anti-nature, et comme tel, l'être-pour-la-loi.»

Bien entendu, il s'agit là d'un judaïsme "laïc", et non de la loi juive comme telle, qui pour autant ne revendique pas d'"inclure", comme la loi islamique, «tous les domaines et tous les degrés de la vie spirituelle et temporelle, y compris les principes et les méthodes de la connaissance métaphysique»(58)... Luc Ferry cite à l'appui de sa défense de l'"humain", Lévinas (59) :

> «L'homme juif découvre l'homme avant de découvrir les paysages et les villes. Il est chez soi dans une société, avant de l'être dans une maison. Il comprend le monde à partir d'autrui plutôt que l'ensemble de l'être à partir de la terre... Cette liberté n'a rien de maladif, rien de crispé et rien de déchirant. Elle met au deuxième plan les valeurs d'enracinement et institue d'autres formes de fidélité et de responsabilité.»

Or, cette notion de responsabilité (60) apparaît non moins centrale dans l'un des plus fameux traités de la littérature écologiste, le *Principe responsabilité* de l'auteur allemand Hans Jonas, paru en 1979, et diffusé à plus de 150 000 exemplaires (61)...

> «Dès la première page (62), les cartes sont posées : "La thèse liminaire de ce livre est que la promesse de la technique moderne s'est inversée en menace[...]. La soumission de la nature en vue du bonheur des hommes a entraîné, par la démesure de son succès, qui s'étend maintenant à la nature de l'homme lui-même (Jonas pense ici aux sciences de la vie et à la

(57) - *Le nouvel ordre écologiste* , p. 63.
(58) - Cf. M. Valsan : *Epître sur l'orientation parfaite* in *Etudes Traditionnelles* , n° 398, p. 245.
(59) - Extrait de *Difficile liberté* .
(60) - Cf. *supra* chap. 5, § 5.
(61) - Cf. L. Ferry : *ibid.* p. 32.
(62) - *Ibid.* p. 159-160.

possibilité d'opérer des manipulations génétiques de l'espèce humaine), le plus grand défi pour l'être humain que son faire ait jamais entrainé."
La crainte de la technique suscite le retour des anciens mythes de la science-fiction : dans l'histoire de Frankenstein, comme dans celle de l'apprenti-sorcier, nous assistons au renversement par lequel la créature devient le maître de son maître. L'écologie profonde se plaît à appliquer la métaphore à la technique. Selon Jonas, l'histoire de notre rapport au monde passerait par trois étapes, chacune caractérisée par un certain type de pouvoir. D'abord celui que l'homme conquiert progressivement contre la nature. Il correspond à l'émergence de la Technique comme projet de domination de la terre. Mais ce premier pouvoir tend aujourd'hui à s'inverser : la technique nous échappe de sorte que nous ne maîtrisons plus notre propre maîtrise. Nous disposons, par exemple, pour évoquer un thème qui préoccupe Jonas, des moyens d'effectuer sur les animaux comme sur les humains des modifications génétiques susceptibles de modifier l'espèce. Or, il n'existe aucun moyen, éthique, juridique, politique ou autre, de contrôler les expériences dont nous savons qu'elles ont lieu chaque jour dans des laboratoires dispersés de par le monde. Bien plus, tout porte à penser qu'en raison d'impératifs économiques évidents (la découverte d'un vaccin, d'un médicament etc... peut être l'enjeu de sommes considérables), les expériences les plus inquiétantes ne feront que se développer sans cesse davantage à notre insu (63). La créature échappe ainsi à son maître et risque de l'asservir de façon irréversible. Il faudrait donc instaurer un *troisième pouvoir*, maîtriser à nouveau la maîtrise de la nature. Mais la tâche semble impossible, du moins irréalisable, selon Jonas, dans le cadre d'une société démocratique. Il faudrait recourir à la force — on retrouve ici les conclusions de Greenpeace (64) — à la contrainte étatique, par exemple, dont Jonas ne peut s'empêcher d'admirer et d'encourager l'exercice dans les pays de l'Est et l'Union soviétique...»

Certes les "valeurs" prônées par l'écologie débordent largement la "gauche" et la "droite" :

«On y retrouvera (65), dans le désordre, une référence appuyée aux valeurs méconnues de l'Orient que les jeunes américains découvrent dans les années 50-60 au travers de livres "marginaux" comme ceux qu'Alan Watts ou Daisetz Suzuki consacrent au bouddhisme Zen. Dans le même style, avec la culpabilité en plus, la revalorisation des modes de vie traditionnels des Indiens d'Amérique fournira des modèles "alternatifs". [...] Là encore, les années 60 offrent leur pléiade de hérauts, à commencer par Carlos Castaneda, dont l'œuvre toute entière est censée montrer la supériorité de la "sagesse ancienne" sur la folie de la technique contemporaine. Mais ce sont aussi des penseurs tels que Marcuse, Ellul, et surtout Heidegger qui sont convoqués à la barre des témoins à charge contre l'Occident tandis que, du côté de la philosophie classique, Spinoza est réhabilité à titre posthume contre l'ignoble Descartes, père fondateur de l'anthropocentrisme moderne...»

Au sein de cette "mouvance" se dégage un ternaire représenté par les valeurs de "responsabilité", "force" et "mondialisme". Ainsi Jean Brière, ancien membre des "Verts", suggère de «tarir à la source la surproduction d'enfants dans le tiers-monde», tandis que Jean Fréchaut, qui fut membre du même parti, rêve d'un gouvernement mondial qui puisse «oppresser les populations afin de réduire toutes les pollutions et changer les désirs comme les comportements par des manipulations psychologiques» (66).

Or une telle idéologie pourrait faire assez bon ménage avec cette variété d'"humanisme" intitulée Droit d'ingérence : «Les praticiens français de l'urgence, les volontaires du développement sont présents partout. Ils seront beaucoup plus nombreux demain, puisque les nouvelles générations en feront une politique exaltante. L'équilibre de cette planète reste le seul grand dessein qui vaille, le mouvement humanitaire s'amorce à peine que rejoindront les écologistes (67).»

---

(63) - L'écologie et la bioéthique se rencontrent, comme en témoigne d'ailleurs la récente création du *Conseil pour les droits des générations futures*, (qui se réclame de l'"idéologie de Rio") où siègent M. Serres et J. Testart.
(64) - D'après un éditorial de ses Chroniques en date d'avril 1979 — cf. L. Ferry : *ibid.* p. 155.
(65) - *Ibid.* p. 148-149.
(66) - Cité par Luc Ferry : *ibid.* p. 156.
(67) - B. Kouchner : *Le malheur des autres*, p. 298. Une telle affirmation paraît même se traduire, curieusement, par une communauté de goût artistique !... Ce livre de B. Kouchner est illustré en couverture, tout comme le *Contrat naturel* de M. Serres, par *Duelo a garrotazos* de Francisco Goya. Ce peintre illustre aussi l'ensemble du N° 67-68 de

«L'ingérence humanitaire (68) s'accompagnera d'une ingérence économique et écologique. Toujours mise en route avec l'accord des intéressés. Demandez si les riverains de Tchernobyl ou de la mer d'Aral souhaitent notre intervention. Ils la réclament depuis longtemps et nous espérons n'être plus aussi limités lorsque le mouvement humanitaire aura pris une ampleur internationale.»

Michel Serres propose un "pacte avec le monde" (69). «Platon dessine (70) le roi tissant des fils de trame rationnels à ceux d'une chaîne qui transporterait des passions moins raisonnables (71). A ce jour le nouveau prince devra croiser la trame du droit à une chaîne issue des sciences physiques : dès ce matin l'art politique suivra ce tissage-là.» Le contrat naturel qu'il défend (72) «ressemble à un contrat de mariage, pour le pire et pour le meilleur.»...

> «Qui suis-je ? (73) Une trémulation du néant, vivant dans un séisme permanent. Or, pendant un moment de bonheur profond, à mon corps vacillant vient s'unir la Terre spasmodique. Qui suis-je, maintenant pour quelques secondes ? La Terre elle-même. Communiant tous deux, en amour elle et moi, doublement désemparés, ensemble palpitant, réunis dans une aura.
> Je l'ai vue, de mes yeux et de mon entendement naguère; enfin, par mon ventre et par mes pieds, par mon sexe je la suis. Puis-je dire que je la connais ? La reconnaîtrais-je pour ma mère, pour ma fille et mon amante ensemble ? Dois-je la laisser signer ? »

En l'absence de signature explicite, nous sommes portés à croire qu'il s'agit là de la *Nature naturée* , celle qui engendre ces passions irrationnelles dont David eut à se défendre en se prosternant devant Dieu. Il en devint alors le Lieutenant (Calife) d'après la tradition islamique (74).

L'idée que l'homme est "lieu-tenant" de Dieu sur terre, adoptée par Jeanne d'Arc (75) ainsi que Calvin, s'avère directement opérante en matière de "droit du vivant" comme l'a montré Otto Schäfer Guignier au Colloque *Patrimoine génétique et droits de l'humanité*, en octobre 1989 (76) :

> «L'expression calvinienne "lieu-tenant de Dieu" s'appuie sur les premiers chapitres de la Genèse où l'homme est dit créé à l'image de Dieu et où il reçoit le commandement de soumettre la terre et de dominer sur les animaux (*Dominium Terræ* , Genèse I-28). Ainsi l'être humain est-il investi d'une fonction représentative unique au sein de la création et assuré d'une certaine supériorité, ainsi que d'une incomparable valeur : à l'intérieur même de la littérature biblique la création de l'homme à l'image de Dieu fonde le respect de la vie humaine individuelle et la sévère répression du meurtre (Genèse 9/5-7). Dans la théologie de la création pointe donc, en langage religieux, la conception moderne, philosophique de *la dignité inaliénable de l'humain* .
> Cependant une telle affirmation ne doit pas être isolée de son contexte et ne doit pas être séparée de son complément indispensable : l'homme est également co-créature, c'est-à-dire créature avec les autres créatures. A ce titre, l'humain se trouve intégré dans le tissu diversifié de la création. Représentant du Créateur, l'homme n'est pas considéré pour autant comme un petit dieu : il reste le "glébeux", humble créature terrestre, il participe pleinement à la palpitante et éphémère condition du vivant et de l'animal. Le projet du Créateur ne se réduit pas à la glorification de l'humain, mais institue d'emblée la diversité des êtres créés et leur coexistence solidaire et complémentaire. A côté de la dignité inaliénable de l'humain s'affirme donc *la dignité inaliénable de la diversité* . [...]
> Le Christianisme n'a pas été épargné par la critique contemporaine de l'anthropocentrisme.

Actes : *Droit et Humanité* .
(68) - *Ibid.* p. 302.
(69) - *Le Contrat naturel* , p. 80...
(70) - *Ibid.* p. 75.
(71) - Ne serait-ce pas plutôt des "fils" purement "intellectuels" ?
(72) - *Ibid.* p. 171.
(73) - *Ibid.* p. 190-191.
(74) - Cf. C.A. Gilis : *Les septs Etendards du Califat* , 3e partie, & *supra* chap. 1, § 11, p. 79-80.
(75) - Cf. M. Valsan : *Remarques occasionnelles sur Jeanne d'Arc et Charles VII* in *Etudes Traditionnelles* n° 412-413.
(76) - *Dignité de l'humain et dignité de la diversité* in *Vers un anti-destin ?* , p. 384 sq.

Depuis les thèses défendues par l'Américain Lynn White dans les années 1960, le commandement biblique de dominer la terre, ainsi que le désenchantement de la nature opéré par le christianisme naissant, sont souvent accusés de se trouver à la racine de l'anthropocentrisme moderne et donc de la crise de la biosphère.
Ce jugement doit être nuancé. En effet, depuis l'Antiquité jusqu'au XVIe siècle, la domination de l'homme a toujours été assortie d'une connotation de responsabilité clairement prononcée. Dans l'Antiquité hellénistique, chez Philon d'Alexandrie et chez Jean Chrysostome, par exemple, prévaut la comparaison avec un gouverneur de province. L'homme est d'après Philon, "procurateur du premier et grand Roi". Le terme calvinien de 'lieu-tenant" reprend, au XVIe siècle, la même métaphore. Le pouvoir repose donc sur un mandat (77) et implique l'obligation de rendre compte de la gestion de la terre. Deux autres métaphores de Calvin sont très éclairantes à ce sujet. Celle du "père de famille" souligne sans ambiguité possible que la gérance de l'homme doit viser le bien de l'ensemble des créatures terrestres; et celle du "vicaire de la Providence" fait ressortir le rang second de l'humain et l'insertion nécessaire de nos initiatives dans un ensemble dont le sens nous est prédonné; de la sorte, notre prudence répondra à la providence de Dieu.»

Or cette providence n'est autre que la *Natura naturans & medicatrix* à laquelle le médecin doit puiser pour restaurer la vie (*bios*).

«La providence (78) est la partie supérieure de la Nature universelle que j'ai appelée *nature naturante* ; c'est une loi vivante émanée de la Divinité…»

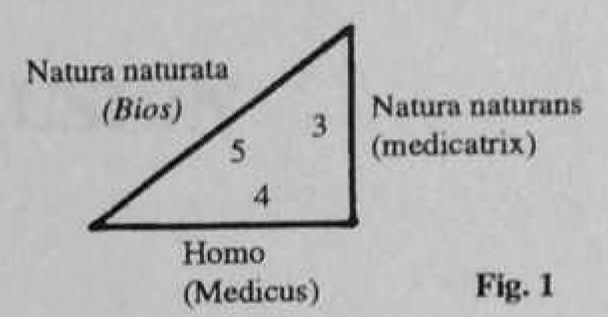


Fig. 1

La Médecine et le Droit découlent d'une Source unique.

*
* *

RESUME

Le Serment d'Hippocrate n'est pas un texte juridique. Le procès des médecins allemands, à Nuremberg, a été suivi par plusieurs tentatives infructueuses de poser les fondements d'un droit médical international. Celui-ci avait été, jusqu'alors, lié au droit de la guerre, ce qui ne fut guère démenti par la suite. L'analyse des 3 Conventions successives de Genève (1864, 1929, 1949) montre une détérioration dans ce domaine. La portée de la jurisprudence de Nuremberg est atténuée du fait que les juges furent les vainqueurs, Américains, et non pas les membres d'une Cour neutre, et internationale. Actuellement, les principaux textes de référence restent le *Serment de Genève* (1948), le *Code international d'éthique médicale* (texte embryonnaire - 1949), et la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948). Depuis peu, certains médecins français, spécialisés dans l'"humanitaire", prétendent pouvoir "dire le droit" au niveau international; on peut se demander, dans ce cas, comment s'opère l'extension de la compétence médicale à la compétence juridique; en outre, la rigueur d'un César s'accorde-t-elle avec l'humanisme d'Hippocrate ? Certains souhaitent retrouver ce dernier à Cos, en y créant une fondation au rayonnement mondial...La critique écologiste des biotechnologies se réclame des "droits du vivant" - lequel englobe et l'homme et les autres espèces, jusqu'aux végétaux, et la Terre elle-même. Le concept de "Responsabilité" est promu de divers côtés; quelques auteurs en appellent à la doctrine traditionnelle selon laquelle l'homme est le "Lieutenant" de Dieu sur Terre, afin de concilier la Science et le Droit.

* *
*

(77) - C'est le "mandat du Ciel" de la tradition extrême-orientale.
(78) - Fabre d'Olivet : *Histoire philosophique du Genre humain* , *Dissertation introductive* §4.

RESUMES & CONCLUSION

Le nom Hippocrate signifie "Maître des chevaux"; ceux-ci symbolisent les 4 chevaux du char héliaque, ou encore les 4 humeurs de l'organisme. Le *médecin* était, aux yeux des anciens, le *médiateur* entre la *natura medicatrix* et la vie biologique (*bios*). La vision hippocratique de la nature procède du Pythagorisme, qui fait du nombre l'archétype de toute chose. Au symbolisme numéral se rattachent les principaux aspects de la doctrine traditionnelle relative à la Vie... La fonction d'Hermès, qui intervient dans la légende d'Esculape, est liée à la parole et à l'écriture. Celles-ci correspondent à l'une des 3 méthodes curatives promulguées par le dieu médecin, *viz* « l'incantation, les simples et le couteau »... La Médecine a quelque affinité avec la Chevalerie errante, comme en témoignent l'histoire d'Hippocrate, héritier d'Esculape et d'Hercule; néanmoins, c'est un Art originairement sédentaire, en raison du lien électif qui l'unit au principe végétal, prototype du remède universel. En outre, Esculape apparaît, dans le mythe, comme le huitième Cabire; et la "Pierre philosophale", située au tréfonds de la Terre ou de l'Homme, comme une "Pierre de Médecine", qui est à la fois nourriture et remède. En tant que "pierre parlante", elle représente aussi le principe de l'oracle, ainsi que de l'épode, dont les Hellènes usèrent, à l'instar d'autres peuples. A l'époque d'Hippocrate, celle-ci était encore utilisée par les Pythagoriciens - qui lui associaient la musique, aux vertus cathartiques - par un Socrate, ainsi que dans les temples. A Epidaure, le dieu apparaissait en songe aux malades, et les guérissait. Hippocrate adopta une méthode à la fois plus humble et plus rationnelle : le «régime qui répare», et les «exercices qui dépensent»... Et l'«évacuation, qui guérit toutes les maladies». Il reconnaît cependant au *pneuma* ("souffle vital" incorporel) la fonction physiologique principale; le substratum somatique en est le sang, qui contient notamment les 4 humeurs.

*
* *

Le *Serment* est attribué à Hippocrate par la plupart de ses commentateurs. Ch. Lichtenthæler souligne que ce sont les mots *bios* (vie) et *techné* (Art) qui reviennent le plus souvent, dans ce bref texte. E. Hoffmann a montré que ce serment - qui comprend 9 articles - est construit d'après le procédé stylistique dit "des anneaux imbriqués" : l'article 9 entre en résonnance avec le premier; le 8e avec le second; le 7e avec le 3e; le 6e avec le 4e; et le 5e, qui est le seul non apparié, représente la "quintessence" de l'Art. On retrouve du reste la même architecture dans les *Bucoliques* de Virgile (d'après P. Maury). En outre, malgré de légères variations, entre les manuscrits grecs, le nombre de lettres du *Serment* paraît être 1333 (= 666 + 1 + 666), nombre remarquable dans le Pythagorisme; la lettre centrale (la 667ème) est l'initiale du mot *pharmacon* dont le double sens est celui de "remède" ou "poison"; au reste, cette lettre ϕ évoque elle-même, symboliquement, l'idée du Caducée. Enfin, comme le serment maçonnique, le serment d'Hippocrate comporte 3 parties, *viz* , évocation, engagement, imprécation. Quant à l'objet de chaque article, on peut le définir ainsi :

1 - Evocation des dieux
2 - Devoirs envers la Confrérie
3 - Promotion de la Vie
4 - Interdiction de tuer
5 - Quintessence
6 - Interdiction d'atteindre le centre vital
7 - Chasteté dans l'Art
8 - Secret
9 - Vœu et imprécation.

*
* *

En France, il semble qu'on ne prêtait pas de serment identique ou analogue à celui d'Hippocrate avant l'établissement du Serment à Montpellier, à l'époque révolutionnaire. Les *Juramenta* des Universités de Médecine, au Moyen-âge en étaient bien éloignés, quoiqu'on étudiât alors Hippocrate, (dans des traductions de l'arabe). Il est curieux de constater que le monde musulman avait, par contre, conservé la pratique du Serment d'Hippocrate (moyennant le remplacement des dieux par Allâh); on connaît aussi les sept exigences d'Ibn Ridwân, chef des

médecins du Caire, au XIe siècle A.D. Au regard du droit islamique, la médecine est une "obligation collective" (*fardh kifaya*), en sorte que le statut du médecin paraît assez bien défini. Face aux nouveaux problèmes d'éthique, l'Islam dispose, en outre, de l'*ijtihâd* ("effort créateur de la norme") qui autorise une certaine diversité d'opinion. Par rapport à l'idéal hippocratique, le médecin musulman se montre plus proche des malades (y compris les incurables) que de l'Art. La même attitude s'observe chez les grandes figures de la médecine hébraïque, laquelle apparaît souvent liée à la religion, quoiqu'héritière d'Hippocrate et Galien sur le plan scientifique. Si l'*Alliance d'Assaph* se pose en texte fondateur, le serment dit "de Maïmonide" serait en réalité une composition de Marcus Herz, contemporain et ami de Kant. Le serment du médecin (marrane portugais) Amatus Lusitanus (XVIe siècle) est de type ordalique.... En Inde, la médecine grecque (appelée *Yunanî*), apportée par les musulmans, a été conservée. Cependant, la médecine hindoue (*Ayurvêda*) prédomine; parmi les nombreux traités sanscrits qui lui sont consacrés, les deux plus anciens font état d'une initiation médicale, comportant un serment. Le médecin y était tenu d'une certaine allégeance à la fonction royale, au dam de certains malades, exclus du corps social. Cette dernière restriction n'a pas cours dans la tradition tantrique et la médecine des *Siddah* (les *Cittar* , en Inde du Sud), issue du culte de la Mère. La vertu de Compassion s'en rapproche dans le Bouddhisme *Mahâyâna* du Tibet, dont la tradition médicale procède d'une rencontre entre la Chine et l'Inde. L'aspirant médecin y était tenu à 11 vœux... En Chine, malgré l'antiquité de la médecine, les préoccupations éthiques se démasquent tardivement dans la littérature, et probablement sous l'influence du Bouddhisme. La plupart des époques de l'Empire connurent deux classes de médecins : ceux de l'administration confucéenne, et les médecins errants, fréquemment liés au Taoïsme. Entre ce dernier et l'Art médical, il existe plus qu'une affinité. C'est d'ailleurs un taoïste, Sun Szu Miao (VIIe siècle) qui formula la norme chinoise en matière d'éthique médicale.

*
* *

En 1990, un serment médical est prêté dans la majorité des facultés françaises (au moins 25 / 37). Il en existe deux types principaux : le plus fréquent ressemble à la formule de Montpellier, tandis que l'autre est très simplifié.

Dans certains Conseils départementaux de l'Ordre des médecins, les nouveaux adhérents doivent prêter un serment médical, outre l'engagement écrit de respecter le code de déontologie.

Au niveau de la Communauté européenne, il n'y a pas d'harmonie entre les codes nationaux de déontologie médicale. Le serment de référence est celui de Genève, publié par l'Association Médicale Mondiale en 1948. En outre, la *Conférence internationale des Ordres et Organismes d'attribution similaires* travaille, au niveau européen, à l'unification du droit médical, comme en témoignent les *Principes d'éthique médicale européenne* , adoptés en 1987. Quant à la pratique du serment médical, elle varie selon les Etats; lorsqu'elle a été conservée, elle intervient, le plus souvent, à l'Université.

Enfin, nous avons recueilli 111 réponses positives à notre enquête, au niveau mondial, sur la prestation du serment dans les facultés de médecine. A part l'Extrême-Orient et l'Australie, on le retrouve un peu partout, sous des formes diverses; les formules qui s'inspirent d'Hippocrate le disputent au Serment de Genève.

*
* *

Ce chapitre est agencé selon les 9 articles du Serment d'Hippocrate :

1 - Le Serment de Montpellier, qui est le modèle de la plupart des serments médicaux en France, a été composé durant la Révolution, époque où l'on jurait beaucoup... La prestation a été rétablie, dans la plupart des facultés françaises, entre 1930 et 1950, sous l'influence du courant néo-hippocratique. Par rapport à l'engagement de respecter le code de déontologie, qui a valeur juridique, le serment hippocratique témoigne plutôt de l'affiliation à une "confrérie".

2 - Dans les serments médicaux modernes, les maîtres et les condisciples apparaissent dans le premier article (à la place des dieux). L'importance qui leur est accordée a cependant été critiquée, comme une incitation au népotisme. Quant aux secrets corporatifs, ils sont également battus en brèche; au point que le *Code international d'éthique médicale* enjoint aux médecins de dénoncer leurs confrères fautifs.

3 - Le dessein initial du mouvement néo-hippocratique était d'accorder la médecine et le "régime de vie" modernes avec l'harmonie de la Nature. Il pose aujourd'hui le problème de la "médecine du désir".

4 - La question de l'expérimentation humaine, soulevée par Claude Bernard, est apparue cruciale, lors du procès des médecins allemands par le Tribunal militaire américain de Nuremberg. La participation médicale à des exécutions capitales demeure d'actualité. L'euthanasie et l'avortement rencontrent la "problématique du désir", propre aux sociétés occidentales.

5 - Les deux sources d'une éthique véritable sont la science et le droit. Nombre de scientifiques soutiennent encore que «la science est à elle seule une éthique». Les partisans du droit se réfèrent soit à un "droit sacré" (la *Thora* , ou la *Sharî'a*), soit au *jus cosmopolitum* né de Rome, et influencé par l'évolution de la philosophie depuis Kant.

6 - La "chirurgie" génétique peut être comparée à l'"opération de la pierre" du temps d'Hippocrate... La pratique des greffes pose le problème du statut du corps humain. L'appropriation de celui-ci par l'Etat, pour légitime qu'il soit dans certains cas pénaux, ne peut recevoir le concours de médecins.

7 - L'interdiction des rapports sexuels entre le médecin et ses malades demeure, en général, incontestée. La procréation médicalement assistée n'est cependant pas dénuée de dangers psychiques, au dire même de ceux qui s'y consacrent. Lorsqu'elle s'associe à un "eugénisme positif" (comme le "diagnostic pré-implantatoire") elle risque de substituer au "Doigt de Dieu" le "doigt de l'Etat", dans la reproduction de l'espèce.

8 - L'association entre l'informatique et la génétique menace gravement l'intimité des citoyens. Les premières dérogations au secret médical furent motivées, au siècle dernier, par la lutte contre les maladies infectieuses; problème qui resurgit de nos jours, avec l'épidémie du Sida. En outre, l'on dénombre actuellement, au moins 32 cas d'exemption du secret médical; l'exception tend donc à devenir la règle. L'additif de *Médecins du monde* au Serment d'Hippocrate vise à contrebalancer le devoir du secret par celui de dénoncer l'oppression.

9 - Les nouveaux problèmes de droit médical et de bio-éthique n'ont pas encore été solutionnés de façon juridique, comme le montre l'histoire des trois projets de loi votés par l'Assemblée nationale en novembre 1992. Au reste, la situation actuelle réclame une solution européenne, voire mondiale.

*
* *

Le Serment d'Hippocrate n'est pas un texte juridique. Le procès des médecins allemands, à Nuremberg, a été suivi par plusieurs tentatives infructueuses de poser les fondements d'un droit médical international. Celui-ci avait été, jusqu'alors, lié au droit de la guerre, ce qui ne fut guère démenti par la suite. L'analyse des 3 Conventions successives de Genève (1864, 1929, 1949) montre une détérioration dans ce domaine. La portée de la jurisprudence de Nuremberg est atténuée du fait que les juges furent les vainqueurs, Américains, et non pas les membres d'une Cour neutre, et internationale. Actuellement, les principaux textes de référence restent le *Serment de Genève* (1948), le *Code international d'éthique médicale* (texte embryonnaire - 1949), et la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948). Depuis peu, certains médecins français, spécialisés dans l'"humanitaire", prétendent pouvoir "dire le droit" au niveau international; on peut se demander, dans ce cas, comment s'opère l'extension de la compétence médicale à la compétence juridique; en outre, la rigueur d'un César s'accorde-t-elle avec l'humanisme d'Hippocrate ? Certains souhaitent retrouver ce dernier à Cos, en y créant une fondation au rayonnement mondial...La critique écologiste des biotechnologies se réclame des "droits du vivant" - lequel englobe et l'homme et les autres espèces, jusqu'aux végétaux, et la Terre elle-même. Le concept de "Responsabilité" est promu de divers côtés; quelques auteurs en appellent à la doctrine traditionnelle selon laquelle l'homme est le "Lieutenant" de Dieu sur Terre, afin de concilier la Science et le Droit.

Le Serment d'Hippocrate, leg de l'esprit hellène, reste à ce jour le seul serment médical international.

*
* *

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

I - LIVRES

I1 - *Ouvrages traitant de la Médecine d'Hippocrate ou de la Tradition hellène*

[1] - ARISTOPHANE
LES THESMOPHORIES, LES GRENOUILLES
(tome IV) texte établi par V. COULON & traduit par H. VAN DAELE
Paris, Les Belles Lettres, 1991, 20 x 13 cm ; 158 p. (16-71 et 84-157 doubles)

[2] - ARISTOTE
L'ETHIQUE A NICOMAQUE
(traduction, présentation : J. TRICOT)
Paris, VRIN, 1990, 18 x 11 cm ; 544 p.

[3] - ARISTOTE
DE LA GENERATION DES ANIMAUX
texte établi et traduit par P. LOUIS
Paris, Les Belles Lettres, 1961, 20 x 13 cm ; 234 p. (1-206 doubles)

[4] - ARISTOTE
DE LA GENERATION ET DE LA CORRUPTION
texte établi et traduit par Ch. MUGLER
Paris, Les Belles Lettres, 1966, 20 x 13 cm ; 104 p. (1-74 doubles)

[5] - ARISTOTE
HISTOIRE DES ANIMAUX
texte établi et traduit par P. LOUIS
Paris, Les Belles Lettres, 20 x 13 cm
Tome 1 (1961) : Livres 1-4 : 184 p.
Tome 2 (1968) : Livres 5-7 : 170 p.
Tome 3 (1969) : Livres 8-10 : 194 p.

[6] - AYACHE (Laurent)
HIPPOCRATE
1e éd., Paris, P.U.F., 1992, 17 x 11 cm ; 128 p. Que sais-je ?

[7] - BACCOU (Robert)
HIPPOCRATE, médecin d'hier et d'aujourd'hui
1e éd., Paris, Seghers, 1970, 18 x 13 cm ; environ 200 p.

[8] - BAILLY (A.)
ABREGE DU DICTIONNAIRE GREC-FRANÇAIS
Edition n° 38, Paris, Hachette, 1988, 25 x 16 cm ; 1012 p.

[9] - BAISSETTE (Raymond-Gaston)
AUX SOURCES DE LA MEDECINE, Vie et doctrine d'Hippocrate
Paris, Librairie Arnette, 1931, 22 x 15 cm ; 100 p.
(Thèse de Doctorat en Médecine, Faculté de Paris, 1931)

[10] - BARRAUD (Dr G.)
CLIO EN EPIDAURE ou la Médecine et l'Humanisme chez les anciens
1e éd., Paris, SIPUCO, 1954, 19 x 13 cm ; 200 p. environ

[11] - BIES (Jean)
EMPEDOCLE D'AGRIGENTE. Essai sur la philosophie présocratique
1e éd., Paris, Editions Traditionnelles, 1977, 22 x 14 cm ; 208 p.

[12] - BOECE
CONSOLATION DE LA PHILOSOPHIE
texte latin & traduction et notes par L.J. DE MIRANDOL
réédition, Paris, G. Trédaniel Editions de la Maisnie, 1981, 22 x 14 cm ; 400 p.

[13] - BOULANGER (André)
ORPHEE. Rapports de l'Orphisme et du Christianisme
Paris, F. Rieder & Cie, 1925, 18 x 11 cm ; 174 p.

[14] - BOURGEY (Louis)
Observation et expérience chez les médecins de la Collection hippocratique
1e éd. Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1953, 22 x 15 cm ; 306 p.

[15] - CARTON (Paul)
L'essentiel de LA DOCTRINE D'HIPPOCRATE. Extrait de ses Œuvres
Paris, Librairie Le François, 1977, 18 x 11 cm ; 145 p.

[16] - CELERIER (Max)
ESSAI SUR LA SIGNIFICATION D'HERMES, DE SON ATTRIBUT ET DE SA SCIENCE
Paris, 1976, 208 p.
Thèse de Doctorat en Médecine, 1976, Faculté de Paris Ouest, n° 143.

[17] - CHEVALLIER (Anne-Marie)
LE SERMENT D'HIPPOCRATE. Son Histoire et sa filiation dans différents pays.
Bordeaux, 1978, 90 p.
Thèse de Doctorat en Médecine, Université de Bordeaux II, 1978, n° 217.

[18] - CLEMENT D'ALEXANDRIE
LE PEDAGOGUE, Livre II
traduction de C. MONDESERT, notes de H-I. MARROU
Paris, Cerf, 1965, 20 x 13 cm

[19] - DELCOURT (Marie)
L'ORACLE DE DELPHES
2e éd., Paris, Payot, 1981, 23 x 14 cm ; 300 p.

[20] - DUVAL (J. R.)
SERMENT D'HIPPOCRATE précédé d'une notice sur les SERMENS EN MEDECINE
Paris, Librairie Mequignon-Marvis, 1818, 21 x 12 cm ; 20 p.

[21] - EDELSTEIN (Ludwig)
ANCIENT MEDICINE, SELECTED PAPERS
1e éd., Baltimore, The John Hopkins Press, 1967, 23 x 14 cm ; 483 p.

[22] - FABRE D'OLIVET (Antoine)
LES VERS DORES DE PYTHAGORE, expliqués et traduits pour la première fois en vers eumolpiques français précédés d'un DISCOURS SUR L'ESSENCE ET LA FORME DE LA POESIE chez les principaux peuples de la terre.
1e éd., Paris, Treuttel et Würtz, 1813, in-8 ; 409 p.

[23] - FABRE D'OLIVET (Antoine)
LES VERS DORES DE PYTHAGORE
4e éd., Paris, H. Veyrier, 1991, 24 x 15 cm ; 166 p.

[24] - GALIMARD (Pierre)
HIPPOCRATE ET LA TRADITION PYTHAGORICIENNE
1e éd. , Paris, Jouve & Cie, 1939, 22 x 14 cm ; 71 p.
Thèse de Doctorat en Médecine, 1939, Paris, n° 146 898.

[25] - GHYKA (Matila C.)
LE NOMBRE D'OR,
Rites et rythmes pythagoriciens dans le développement de la civilisation occidentale
4e éd., Paris, NRF Gallimard, 25 x 16 cm ; 2 tomes (1 volume).

[26] - GHYKA (Matila C.)
PHILOSOPHIE ET MYSTIQUE DU NOMBRE
2e éd., Paris, Payot, 1989, 23 x 14 cm ; 286 p.

[27] - GOMPEREZ (Théodore)
LES PENSEURS DE LA GRECE
Histoire de la philosophie antique : (I) La Philosophie antésocratique
Paris, Payot, 1928, 23 x 14 cm ; 400 p. (environ)

[28] - GRIMAL (Pierre)
DICTIONNAIRE DE LA MYTHOLOGIE GRECQUE ET ROMAINE
9e éd., Paris, P.U.F. , 1988, 25 x 16 cm ; 576 p.

[29] - HEIDEL (William Arthur)
HIPPOCRATIC MEDICINE, its Spirit and Method
1e éd., New York, Columbia University Press, 1941, 21 x 13 cm ; 150 p;

[30] - HESIODE
THEOGONIE, Les Travaux et les Jours, le Bouclier
texte établi et traduit par P. MAZON
12e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1986, 20 x 13 cm ; 158 p.

[31] - HIPPOCRATE
L'ANCIENNE MEDECINE
introduction, traduction et commentaires par A. J. FESTUGIERE
Paris, Librairie C. Klincksieck, 1948, 23 x 17 cm.
Etudes et Commentaires (IV).

[32] - HIPPOCRATE
(TEXTE GREC ET TRADUCTION) sous la direction de F. ROBERT

Tome I : *INTRODUCTION, BIOGRAPHIE. DOXOGRAPHIES*
par J. JOUANNA & J. IRIGOIN

Tome II, 1ère partie : *ANCIENNE MEDECINE*
par J. JOUANNA

Tome V, 1ère partie : *DES VENTS, DE L'ART*
par J. JOUANNA

Tome VI, 1ère partie : *DU REGIME*
par J. JOUANNA

Tome VI, 2ème partie : *DU REGIME DES MALADIES AIGÜES - APPENDICE - DE L'ALIMENT - DE L'USAGE DES LIQUIDES*
par R. JOLY.

Tome XI : *GENERATION, NATURE DE L'ENFANT, MALADIES IV, FŒTUS DE HUIT MOIS*
par R. JOLY.
Paris, LES BELLES LETTRES, 1967-1988, 20 x 13 cm.

[33] - HIPPOCRATE
ŒUVRES COMPLETES
traduction d'E. LITTRE avec texte grec en regard
1e éd., Paris, J.B. Baillière, Librairie de l'Académie Royale de Médecine, 1839-1861, 10 volumes, 20 x 11 cm.
(Serment tome 4 - 1844)

[34] - HOMERE
L'ILIADE
traduite par F. MUGLER
texte bilingue présenté par M. CLUNY
Paris, La Différence, 1989, 23 x 16 cm ; 856 p.

[35] - HOMERE
L'ODYSSEE
traduite par F. MUGLER
texte bilingue présenté par M. BUTOR
Paris, La Différence, 1991, 23 x 16 cm ; 688 p.

[36] - JOLY (Robert)
HIPPOCRATE, MEDECINE GRECQUE
1e éd., Paris, NRF Gallimard, 1964, 16 x 11 cm ; 250 p.

[37] - JOLY (Robert)
LE NIVEAU DE LA SCIENCE HIPPOCRATIQUE, contribution à la psychologie de l'histoire des sciences
1e éd., Paris, Les Belles Lettres, 1966, 20 x 13 cm ; 250 p.

[38] - JOUANNA (Jacques)
HIPPOCRATE
1e éd., Paris, Fayard, 1992, 22 x 14 cm ; 650 p.

[39] - JOUANNA (Jacques)
HIPPOCRATE, pour une archéologie de l'Ecole de CNIDE
1e éd., Paris, Les Belles Lettres, 1974, 20 x 13 cm.

[40] - KANATSOULIS (Athanase)
LE SECRET D'HIPPOCRATE
1e éd., Paris, R. Julliard, 1963, 20 x 14 cm ; 255 p.

[41] - LICHTENTHÆLER (Charles)
DER EID DES HIPPOKRATES, Ursprung und Bedeutung
Köln, Deutscher Ærzte Verlag, 1984

[42] - LICHTENTHÆLER (Charles)
LA MEDECINE HIPPOCRATIQUE (I) :
Méthode expérimentale et méthodes hippocratiques, Etude comparée préliminaire
1e éd., Lausanne - Les Frères Gonin, 1948, 24 x 16 cm ; 127 p.

[43] - LICHTENTHÆLER (Charles)
LA MEDECINE HIPPOCRATIQUE (II- V)
1e éd., Boudry, Neuchâtel, La Baconnière, 1957, 24 x 16 cm ; 144 p.

[44] - LUCIEN DE SAMOSATE
LA DEESE SYRIENNE
traduction avec prolégomènes et notes de M. MEUNIER
(réédition) Paris, Guy Trédaniel - Editions de La Maisnie, 1980, 16 x 13 cm ; 146 p.

[45] - MALONEY (G.) & SAVOIE (R.)
CINQ CENT ANS DE BIBLIOGRAPHIE HIPPOCRATIQUE
Québec, Editions du Sphynx, 1982, 20 x 15 cm ; 291 p.

[46] - MARTINY (Dr Marcel)
HIPPOCRATE ET LA MEDECINE
1e éd., Paris, Fayard, 1964, 20 x 13 cm ; 364 p.

[47] - MATTEI (Jean-François)
PYTHAGORE ET LES PYTHAGORICIENS
1e éd., Paris, P.U.F., 1993, 18 x 11 cm ; 129 p. Que sais-je ?

[48] - MOULINIER (Louis)
ORPHEE ET L'ORPHISME A L'EPOQUE CLASSIQUE
Paris, Les Belles Lettres, 1955, 20 x 13 cm ; 130 p.

[49] - PAPADAKIS (Théodore)
EPIDAURE, le sanctuaire d'Asclépios
3e éd., Munich-Zurich, Dr H. Schnell Editeur,
Verlag Schnell & Steiner, 1973, 24 x 18 cm ; 30 p.

[50] - PETREQUIN (J-E.)
CHIRURGIE D'HIPPOCRATE
(Tome 1er comprenant *Serment* et Commentaires)
1e éd., Paris, Imprimerie Nationale, 1877, 26 x 16 cm.

[51] - PINDARE
PYTHIQUES (tome 2)
texte établi et traduit par A. PUECH
Paris, Les Belles Lettres, 1977, 20 x 13 cm ; 172 p.

[52] - PLATON
ŒUVRES COMPLETES
Paris, NRF Gallimard, 1989, 17 x 11 cm ; 2 volumes.
La Pléiade

[53] - PLUTARQUE
ISIS & OSIRIS
traduction avec avant-propos, prolégomènes et notes de M. MEUNIER
Paris, Guy Trédaniel - Editions de La Maisnie, 1987, 18 x 13 cm ; 240 p.

[54] - PLUTARQUE
VIES (tome IX) : ALEXANDRE - CESAR
texte établi et traduit par Robert FLACELIERE et Emile CHAMBRY
Paris, Les Belles Lettres, 1975, 20 x 13 cm ; 294 p. (30-125, 146-222 doubles).

[55] - PORPHYRE
VIE DE PYTHAGORE, LETTRE A MARCELLA
texte établi et traduit par E. DES PLACES
Paris, Les Belles Lettres, 1982, 20 x 13 cm ; 202 p.

[56] - *LES PRESOCRATIQUES*
édition établie par J.P. DUMONT
avec la collaboration de D. DELATTRE et de J.L. POIRIER
2e éd., Paris, NRF Gallimard, 1988, 17 x 11 cm ; 1650 p.
La Pléiade.

[57] - PYTHAGORE - HIEROCLES
COMMENTAIRE SUR LES VERS D'OR DES PYTHAGORICIENS
traduction avec prolégomènes et notes de M. MEUNIER
Paris, Guy Trédaniel - Editions de La Maisnie, 18 x 13 cm ; 352 p.

[58] - REGHINI (Arturo)
LES NOMBRES SACRES dans la Tradition Pythagoricienne maçonnique
Milan, Arché, 1981, 20 x 15 cm ; 220 p.

[59] - THEIL (Pierre)
HIPPOCRATE : LE SERMENT - LA LOI
(traduction et commentaires)
1e éd., Paris, Compagnie Générale de Publicité et d'Edition, 1958.

[60] - THIVEL (Antoine)
CNIDE ET COS, Essai sur les doctrines médicales dans la Collection hippocratique
1e éd., Paris, Les Belles Lettres, 1981, 24 x 16 cm ; 440 p.
Publications de la Faculté des Lettres & Sciences humaines de Nice - 21

[61] - UZLUK (Prof. Dr F. N.)
HIPPOCRATE' IN ANDI
1e éd., Ankara, ANKARA ÜNIVERSITESI BAS1MEVI, 1958, 23 x 15 cm ; 14 p.

[62] - VIRGILE
BUCOLIQUES
texte établi et traduit par E. DE SAINT-DENIS
5e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1992, 20 x 13 cm ; 128 p.

[63] - VIRGILE
ENEIDE
texte établi et traduit par J. PERRET
3e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1992, 20 x 13 cm ; 3 volumes.

[64] - VIRGILE
GEORGIQUES
texte établi et traduit par E. DE SAINT-DENIS
Paris, Les Belles Lettres, 1982, 20 x 13 cm ; 128 p.

[65] - VITRAC (Bernard)
MEDECINE ET PHILOSOPHIE DU TEMPS D'HIPPOCRATE
1e éd., Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 1989, 22 x 14 cm ; 190 p.
Histoire de Science.

I2 - *Autres ouvrages, sur la Médecine ou l'Ethique médicale*

[66] - ALAMI (Amal)
L'ISLAM ET LA CULTURE MEDICALE
1e éd., Casablanca, Maison d'impression moderne, 1979
Thèse de Doctorat en Médecine, 1976, Casablanca.
(bibliothèque Institut du Monde Arabe, Paris : 612 ALA)

[67] - ALLENDY (René)
PARACELSE, le médecin maudit
2e éd., Paris, Dervy, 1987, 22 x 14 cm ; 208 p.
Médecines traditionnelles.

[68] - AMBROSELLI (Claire)
L'ETHIQUE MEDICALE
1e éd., Paris, P.U.F., 1988, 17 x 11 cm ; 128 p. Que sais-je ?

[69] - AMMAR (Sleim)
MEDECINS ET MEDECINE DE L'ISLAM, de l'aube de l'Islam à l'âge d'or
1e éd., Paris, Tougui, 1984, 22 x 15 cm ; 320 p;

[70] - ANDRES (Gilles)
PRINCIPES DE LA MEDECINE SELON LA TRADITION
1e éd., Paris, Dervy-Livres, 1980, 22 x 14 cm ; 224 p.
Histoire et Tradition

[71] - BARIETY (Maurice) & COURY (Charles)
HISTOIRE DE LA MEDECINE
Paris, Fayard, 1963.

[72] - BERNARD (Claude)
INTRODUCTION A L'ETUDE DE LA MEDECINE EXPERIMENTALE
(1865), Paris, Flammarion, 1984, 18 x 11 cm ; 320 p.
Champs

[73] - BERNARD (Claude)
PRINCIPES DE LA MEDECINE EXPERIMENTALE
2e éd., Paris, Quadrige / P.U.F. , 1987, 19 x 12 cm ; 304 p.

[74] - BERNARD (Jean)
DE LA BIOLOGIE A L'ETHIQUE
Nouveaux Pouvoirs de la Science, Nouveaux Devoirs de l'Homme
1e éd., Paris, Buchet-Chastel, 1990, 20 x 14 cm ; 312 p.

[75] - BETTATI (Mario) & KOUCHNER (Bernard)
LE DEVOIR D'INGERENCE
Peut-on les laisser mourir ?
1e éd., Paris, Denoël, 1987, 23 x 15 cm ; 300 p;

[76] - *BIOETHIQUE ET DROIT*
Collectif : Centre Universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie;
DRAI (Raphaël), HARICHAUX (Michèle)
1e éd., Paris, P.U.F., 1988, 24 x 15 cm ; 304 p.

[77] - BRIDGMAN (Dr R. F.)
LA MEDECINE DANS LA CHINE ANTIQUE
1e éd, Bruxelles, Institut Belge des Hautes Etudes Chinoises, 1955, 22 x 15 cm ; 215p.
Mélanges chinois et bouddhiques (X)

[78] - BRUAIRE (Claude)
UNE ETHIQUE POUR LA MEDECINE
1e éd., Paris, Fayard, 1978, 22 x 12 cm ; 163 p.

[79] - *CARAKA SAMHITÂ*
text with english translation & critical exposition by
Dr R.K. SHARMA & Dr V.B. DASH
1e éd., Vanarasi (Bénarès), Chowkhamba Sanskrit Series Office, 1976,
25 x 16 cm ; 3 volumes
Chowkhamba Sanskrit Studies (vol. XCIV)

[80] - *CODES D'ETHIQUE ET DECLARATIONS CONCERNANT LES PROFESSIONS MEDICALES, RECUEIL DE TEXTES DEONTOLOGIQUES*
Collectif : Amnesty International, Secrétariat international
1e éd., Londres, Amnesty International, 1988, 21 x 15 cm ; 76 p.

[81] - DASH (Vaidya Bhagwan)
FUNDAMENTALS OF AYURVEDIC MEDICINE
1e éd., New Delhi, Bansal & Co, 1978, 21 x 14 cm ; 248 p.

[82] - DASH (Vaidya Bhagwan) & KASHYAP (Vaidya Lalitesh)
TODARÂNANDA - ÂYURVEDA SAUKHYAM SERIES 2 :
BASIC PRINCIPLES OF ÂYURVEDA
1e éd., New Delhi, Concept Publishing Company, 1980, 22 x 14 cm ; 628 p.

[83] - *DROIT DE L'HOMME ET MEDECINE, son enseignement*
DROIT ET ETHIQUE, volume 2
Collectif : L. ROCHE, D. MALICIER, P. MAISONNEUVE
1e éd., Paris, Masson, 1984, 24 x 15 cm ; 376 p.
Collection de Médecine Légale et de Toxicologie Médicale.

[84] - EDDE (Gérard)
LA MEDECINE AYUR-VEDIQUE
St Jean-de-Braye (France), Dangles, 1985, 18 x 13 cm ; 192 p.

[85] - EY (Henri)
NAISSANCE DE LA MEDECINE
1e éd., Paris, Masson, 1981, 24 x 16 cm ; 232 p.

[86] - de FELIGONDE (Bernadette)
LES SOURCES ACTUELLES D'UN DROIT INTERNATIONAL MEDICAL
1e éd., Paris-Liège, Paris : Editions internationales, Liège : H. Vaillant-Carmanne, 1952
21 x 15 cm ; 154 p.

[87] - FILLIOZAT (Jean)
LA DOCTRINE CLASSIQUE DE LA MEDECINE INDIENNE
Ses origines et ses parallèles grecs
2e éd., Paris, Ecole Française d'Extrême-Orient, 1975, 25 x 16 cm ; 234 p.

[88] - GHANEM (Isam)
ISLAMIC MEDICAL JURISPRUDENCE
Londres, A. Probsthain, 1982
(bibliothèque Institut du Monde Arabe, Paris : WCI 1982)

[89] - *HISTOIRE GENERALE DE LA MEDECINE, DE LA PHARMACIE,*
DE L'ART DENTAIRE ET DE L'ART VETERINAIRE
Collectif : LAIGNEL-LAVASTINE
Tome 2 : Le Moyen-Âge (P. WINTER)
Paris, Albin Michel, 1950, 30 x 21 cm.

[90] - HUARD (Pierre) & BOSSY (Jean) & MAZARS (Guy)
LES MEDECINES DE L'ASIE
1e éd., Paris, Le Seuil, 1978, 20 x 14 cm ; 256 p.
Science ouverte.

[91] - HULOT-PIETRI (E.)
LA MEDECINE MALGRE ELLE
Témoignage sur l'idéologie médicale française
1e éd., Paris, L'Harmattan, 1989, 21 x 13 cm ; 192 p.

[92] - *ISLAMIC CODE OF MEDICAL ETHICS* (anglais-arabe)
Collectif : International Organization of Islamic Medicine
1e éd., Kuwait, Islamic Medicine Organization, Ministry of Public Health,
20 x 14 cm ; 94 p. (doubles)

[93] - JACQUART (Danielle) & MICHEAU (Françoise)
LA MEDECINE ARABE ET L'OCCIDENT MEDICAL
1e éd., Paris, Maisonneuve et Larose, 1990, 21 x 13 cm ; 272 p.
Islam-Occident

[94] - KEMP (Peter)
ETHIQUE ET MEDECINE
traduit du danois par JACQUET-TISSEAU (Else-Marie)
2e éd., Tierce, 1987, 20 x 13 cm ; 144 p.

[95] - KOHENOV (David)
Etude historique et critique des serments et des prières médicales depuis Hippocrate jusqu'à nos jours
Paris, 1954, 106 p.
Thèse de Doctorat en Médecine, 1954, Faculté de Paris, n° 430.

[96] - KOUCHNER (Bernard)
LE MALHEUR DES AUTRES
1e éd., Paris, Editions Odile Jacob, 1991, 22 x 14 cm ; 347 p.

[97] - LECLERC (Lucien)
HISTOIRE DE LA MEDECINE ARABE. Exposé complet des traductions du grec
LES SCIENCES EN ORIENT, leur transmission à l'Occident par les traductions latines
(Paris : 1876), 2e éd., Rabat, 23 x 16 cm ; 2 volumes
Réédité : Ministère des Habous et des affaires islamiques, Royaume du Maroc

[98] - LEVEY (Martin)
MEDICAL ETHICS OF MEDIEVAL ISLAM
with a special reference of to AL RUHÂWI : ADAB AT-TABIB
1e éd., Philadelphia (USA), The American Philosophical Society Independence Square, 1977,
New Series vol. 57, part 3
(disponible bibliothèque Institut du Monde Arabe, Paris)

[99] - LICHTENTHÆLER (Charles)
HISTOIRE DE LA MEDECINE
Paris, Fayard, 1978.

[100] - MASSIN (Christophe)
LA MEDECINE TIBETAINE
1e éd., Paris, Guy Trédaniel - Editions de La Maisnie, 1982, 22 x 14 cm ; 164 p.

[101] - *MEDECINES OFFICIELLES, MEDECINES HERETIQUES*
Collectif :
CARREL (Alexis), LUMIERE (Auguste), GALIMARD (Pierre), WINTER (Paul)
1e éd., Paris, Plon, 1945, 18 x 11 cm ; 346 p.

[102] - *MEDECINS TORTIONNAIRES, MEDECINS RESISTANTS*
Collectif :
Commission médicale de la Section française d'AMNESTY INTERNATIONAL, MARANGE (Valérie)
1e éd., Paris, La Découverte, 1989, 22 x 13 cm ; 180 p.
Documents

[103] - *LES MUTILATIONS DU SEXE DES FEMMES AUJOURD'HUI : EN FRANCE*
Ouvrage collectif
1e éd., Tierce, 1984, 24 x 16 cm ; 124 p.

[104] - *NEI TCHING SOU WEN*
traduit du chinois par J.A. LAVIER
Paris, Pardès, 1990, 24 x 16 cm ; 450 p.

[105] - NETTER (A.) & ROZENBAUM (H.)
HISTOIRE ILLUSTREE DE LA CONTRACEPTION, de l'Antiquité à nos jours
Paris, R. Dacosta, 1987, 27 x 19 cm ;

[106] - PARACELSE
LES SEPT LIVRES DE L'ARCHIDOXE MAGIQUE
traduits en français et précédés d'une introduction et d'une préface par le Dr M. HAVEN
2e éd., Paris, Bussière, 1983, 24 x 16 cm ; 100 p.

[107] - *PERMANENCE DE LA MEDECINE*
Collectif : DELORE, LAIGNEL-LAVASTINE, POUCEL...
1e éd., Paris, Emile-Paul, 1953, 19 x 13 cm ; 248 p.

[108] - PORTES (Louis)
A LA RECHERCHE D'UNE ETHIQUE MEDICALE
1e éd., Paris, Masson - P.U.F., 1954, 24 x 16 cm ; 212 p.

[109] - POTTIER (René)
INITIATION A LA MEDECINE ET A LA MAGIE EN ISLAM
1e éd., Paris, Fernand Sorlot, 1939, 19 x 12 cm ; 128 p.

[110] - RIAD (Naguib)
LA MEDECINE AU TEMPS DES PHARAONS
1e éd., Paris, Maloine, 1955, 20 x 15 cm ; 320 p.

[111] - RULLIERE (Roger)
ABREGE D'HISTOIRE DE LA MEDECINE
1e éd., Paris, Masson, 1981, 21 x 13 cm ; 378 p.

[112] - SALOMON (Michel)
PLAIDOYER POUR UN SERMENT MEDICAL INTERNATIONAL
Paris, 1954, 67 p.
Thèse de Doctorat en Médecine, 1954, Faculté de Paris, n° 356.

[113] - SAMBOO (Dr Gopaljee)
LA MEDECINE DE L'INDE AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI
1e éd., Paris, Editions du Scorpion, 1963, 19 x 14 cm ; 288 p.

[114] - SAURY (Robert)
MANUEL DE DROIT MEDICAL
à l'usage du médecin praticien et de l'étudiant en médecine
Paris, Masson, 1989, 21 x 13 cm ; 542 p.

[115] - SIVIN (Nathan)
CHINESE ALCHEMY : PRELIMINARY STUDIES
1e éd, Cambridge (Massachusetts), Havard University Press, 1968, 22 x 15 cm ; 329p.

[116] - SOURNIA (Jean-Charles)
HISTOIRE DE LA MEDECINE ET DES MEDECINS
Paris, Larousse, 1991.

[117] - *SUSHRUTA SAMHITÂ*
translated and edited by K.K. BHISHAGRATNA
3e éd., Vanarasi (Bénarès), Chowkhamba Sanskrit Series Office, 1981,
22 x 14 cm ; 3 volumes
Chowkhamba Sanskrit Studies (vol. XXX)

[118] - TESTART (Jacques)
LE DESIR DU GENE
1e éd., Paris, F. Bourin, 1992, 20 x 13 cm ; 288 p.

[119] - THIBAUT (Edwige)
L'ORDRE SS ETHIQUE ET IDEOLOGIE
Préface de DEGRELLE (Léon)
1e éd., Paris, Avalon, 1991, 24 x 16 cm ; 600 p.

[120] - UNSCHULD (Paul U.)
MEDICAL ETHICS IN IMPERIAL CHINA
A study in historical anthropology
2 ed., Berkeley - Los Angeles - London, University of California Press, 1979
21 x 13 cm ; 143 p.

[121] - VANNIER (Léon)
LES ORIGINES ET L'AVENIR DE L'HOMEOPATHIE
(réédition) Paris, Doin, 1982, 22 x 15 cm ; 288 p.

[122] - VARAUT (Jean-Marc)
LE POSSIBLE ET L'INTERDIT
1e éd., Paris, La Table Ronde, 1989, 20 x 14 cm ; 104 p.

[123] - *VERS UN ANTI-DESTIN ?*
Patrimoine génétique et droits de l'humanité
Collectif : GROS (François), HUBER (Gérard)
1e éd., Paris, Editions Odile Jacob, 1992, 24 x 15 cm ; 592 p.

[124] - VILLEY (Raymond)
HISTOIRE DU SECRET MEDICAL
1e éd., Paris, Seghers, 1986, 21 x 13 cm ; 242 p.
Médecine et Histoire.

I3 - *Autres ouvrages cités*

[125] - ABDUL-HÂDI (John Gustav AGELII, dit Ivan AGUELI) (1869-1917)
ECRITS POUR LA GNOSE
Milan, Arché, 1988, 22 x 16 cm ; 170 p.

[126] - AMANDRY (Pierre)
LA MANTIQUE APOLLINIENNE A DELPHES
essai sur la signification de l'Oracle
1e éd., Paris, E. De Boccard, 1950, 22 x 15 cm ; 292 p.
(Thèse pour le Doctorat es lettres, Université de Paris)

[127] - APULEE
METAMORPHOSES (L'ÂNE D'OR)
texte établi et traduit par D. S. ROBERTSON
Paris, Les Belles Lettres, 20 x 13 cm ; 3 volumes
Tome 1 (1989) 5e tirage, Tome 2 (1976) 6e tirage, Tome 3 (1985) 6e tirage.

[128] - *ARCHEOMETRE (L')*
Clef de toutes les religions et de toutes les sciences de l'antiquité
Collectif : Saint-Yves d'Alveydre, Les Amis de Saint-Yves
2e éd., Paris, P. Ebrard du Rocal & Guy Trédaniel, 1986, 32 x 25 cm ; 336 p.

[129] - AVALON (Arthur)
LA DOCTRINE DU MANTRA, La Guirlande des Lettres
traduit de l'anglais par A. PORTE
1e éd., Paris, Editions Orientales, 1979, 21 x 16 cm ; 256 p.

[130] - AVALON (Arthur alias Sir John WOODROFFE)
LA PUISSANCE DU SERPENT
traduit sur la 4e édition anglaise (1950) par C. VACHOT
Paris, Dervy, 1981, 24 x 16 cm ; 304 p.

[131] - BARMONT (Louis)
L'ESOTERISME D'ALBERT DÜRER "LA MELENCOLIA"
Paris, Editions Traditionnelles, (1947) fac similé 1992, 22 x 14 cm ; 44 p.

[132] - BAYARD (Jean-Pierre)
LE SYMBOLISME DU CADUCEE
2e éd., Paris, Guy Trédaniel, 1987, 24 x 16 cm ; 176 p.

[133] - BENOIST (Luc)
SIGNES, SYMBOLES ET MYTHES
5e éd., Paris, P.U.F., 1989, 18 x 11 cm ; 128 p. Que sais-je ?

[134] - BURCKHARDT (Titus)
ALCHIMIE, sa signification et son image du monde
Milan, Arché, 1979, 22 x 15 cm ; 226 p.

[135] - BURCKHARDT (Titus)
INTRODUCTION AUX DOCTRINES ESOTERIQUES DE L'ISLAM
Paris, Dervy-Livres, 1977, 16 x 13 cm ; 164 p.
Collection *Mystiques et Religions*

[136] - BURCKHARDT (Titus)
PRINCIPES ET METHODES DE L'ART SACRE
1e éd., Paris, Dervy, 1976, 22 x 14 cm ; 232 p.

[137] - CANGUILHEM (Georges)
LE NORMAL ET LE PATHOLOGIQUE
2e éd., Paris, Quadrige/P.U.F., 1988, 19 x 12 cm ; 226 p.

[138] - *CATECHISME DE L'EGLISE CATHOLIQUE*
Paris, Mame-Plon, 1992, 24 x 17 cm ; 684 p.

[139] - CHARBONNEAU-LASSAY (Louis)
LE BESTIAIRE DU CHRIST
(1940), 2e réimpression Milan, Arché, 1980, 24 x 18 cm ; 998 p.

[140] - CHARBONNEAU-LASSAY (Louis)
L'ESOTERISME DE QUELQUES SYMBOLES GEOMETRIQUES CHRETIENS
Notice introductive par G. TAMOS
Appendice par R. MUTEL
2e éd., Paris, Editions Traditionnelles, 1982, 22 x 14 cm ; 56 p.

[141] - COOMARASWAMY (A.K.)
AUTORITE SPIRITUELLE ET POUVOIR TEMPOREL
dans la perspective indienne du gouvernement
traduit de l'anglais par M. BOUTET
(1942) 1e éd. française, Milan, Arché, 1985, 22 x 15 cm ; 160 p.

[142] - COOMARASWAMY (A.K.)
LA DOCTRINE DU SACRIFICE
textes réunies et traduits par G. LECONTE
1e éd., Paris, Dervy, 1978, 24 x 16 cm ; 248 p.

[143] - COOMARASWAMY (A.K.)
HINDOUISME ET BOUDDHISME
traduit de l'anglais par R. ALLAR et P. PONSOYE
2e éd., Paris, NRF Gallimard, 1980, 18 x 11 cm ; 190 p.
Idées

[144] - COOMARASWAMY (A.K.)
(Selected Papers :) METAPHYSICS
edited by R. LIPSEY
Princeton (New-Jersey), Princeton University Press, 1972, 23 x 15 cm ; 476 p.

[145] - COOMARASWAMY (A.K.)
(Selected Papers :) TRADITIONAL ART AND SYMBOLISM
edited by R. LIPSEY
Princeton (New-Jersey), Princeton University Press, 1977, 23 x 15 cm ; 582 p.

[146] - COURT DE GEBELIN
LE MONDE PRIMITIF, analysé et comparé dans son génie allégorique
et dans les allégories auxquelles conduisit ce génie
Paris, 1723-1782, grand in-4° ; 9 volumes.

[147] - DANTE
ŒUVRES COMPLETES
traduction et commentaires par A. PEZARD
Paris, NRF Gallimard, 1988, 18 x 11 cm ; 1860 p.
La Pléiade

[148] - DAVID-NEEL (Alexandra) et Lama YONGDEN
LA VIE SURHUMAINE DE GUESAR DE LING
Monaco, Editions du Rocher, 1986, 22 x 14 cm ; 352 p.

[149] - DEBORD (Guy)
COMMENTAIRES SUR LA SOCIETE DU SPECTACLE
suivi de : Préface à la quatrième édition italienne de La Société du Spectacle
2e éd., Paris, NRF Gallimard, 1992, 20 x 14 cm ; 120 p.

[150] - DELAULNAYE
THUILEUR DES 33 DEGRES DE L'ECOSSISME
(Edition revue), Paris, Editions d'Aujourd'hui, 1979, 19 x 14 cm.
Les Intouchables

[151] - DELEURY (Guy)
LE MODELE HINDOU
1e éd., Paris, Hachette, 1978, 22 x 15 cm ; 368 p.
Les temps et les hommes

[152] - *DICTIONNAIRE DE LA SAGESSE ORIENTALE :*
Bouddhisme, Hindouisme, Taoïsme, Zen
Collectif : traduit de l'allemand par M. THIOLLET
Paris, Robert Laffont, Bouquins, 1989, 20 x 13 cm ; 764 p.

[153] - EMMANUELLI (Jean)
PROPOS SUR LE TANTRA
1e éd., Milan, Arché, 1983, 21 x 16 cm ; 48 p.
Cahiers de l'Unicorne (11)

[154] - FABRE D'OLIVET (Antoine)
HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DU GENRE HUMAIN
précédée d'une dissertation sur les motifs et l'objet de cet ouvrage
3e éd., Paris, Editions Traditionnelles, 1985, 22 x 13 cm ; 2 volumes.

[155] - FABRE D'OLIVET (Antoine)
LA LANGUE HEBRAIQUE RESTITUEE
(Paris 1815), photocopie 1e éd., VEVEY(Suisse), DELPHICA, L'AGE D'HOMME, 1985, 22 x 15 cm ; 400 p.

[156] - FABRE D'OLIVET (Antoine)
LA MUSIQUE, expliquée comme science et comme art et considérée dans ses rapports analogiques avec les mystères religieux, la mythologie ancienne et l'histoire de la terre
3e éd., Paris, J. Pinasseau, 1928, 21 x 13 cm ; 130 p.

[157] - FAVRE (Lieutenant-Colonnel B.)
LES SOCIETES SECRETES EN CHINE
1e éd., Paris, G.P. Maisonneuve, 1933, 18 x 11 cm ; 224 p.

[158] - FERRY (Luc)
LE NOUVEL ORDRE ECOLOGIQUE : l'arbre, l'animal et l'homme
1e éd., Paris, Bernard Grasset, 1992, 21 x 13 cm ; 280 p.

[159] - FEVRIER (James G.)
HISTOIRE DE L'ECRITURE
3e éd., Paris, Payot, 1984, 23 x 14 cm ; 624 p.

[160] - FOUCAULT (Michel)
NAISSANCE DE LA CLINIQUE
2e éd., Paris, Quadrige/P.U.F., 1988, 19 x 12 cm ; 216 p.

[161] - FREDERIC (Louis)
DICTIONNAIRE DE LA CIVILISATION INDIENNE
1e éd., Paris, Robert Laffont, Bouquins, 1987, 20 x 13 cm ; 1283 p.

[162] - GETICUS
LA DACIE HYPERBOREENNE
2e éd., Paris, Pardès, 1987, 21 x 13 cm ; 136 p.

[163] - GILIS (Charles-André)
LE CORAN ET LA FONCTION D'HERMES
1e éd., Paris, Editions de l'Œuvre, 1984, 23 x 14 cm ; 228 p.

[164] - GILIS (Charles-André)
LA DOCTRINE INITIATIQUE DU PELERINAGE A LA MAISON D'ALLAH
1e éd., Paris, Editions de l'Œuvre, 1982, 22 x 14 cm ; 334 p.

[165] - GILIS (Charles-André) ABD AR-RAZZAQ YAHIA
L'ESPRIT UNIVERSEL DE L'ISLAM
1e éd., Alger, La Maison des Livres, 1989, 23 x 15 cm ; 132 p.

[166] - GILIS (Charles-André)
INTRODUCTION A L'ENSEIGNEMENT ET AU MYSTERE DE RENE GUENON
1e éd., Paris, Editions de l'Œuvre, 1986, 22 x 14 cm ; 110 p.

[167] - GILIS (Charles-André)
MARIE EN ISLAM
1e éd., Paris, Editions Traditionnelles, 1990, 22 x 14 cm ; 112 p.

[168] - GILIS (Charles-André)
LES SEPT ETENDARDS DU CALIFAT
1e éd., Paris, Editions Traditionnelles, 1993, 22 x 13 cm ; 320 p.

[169] - GLASSE (Cyril)
DICTIONNAIRE ENCYCLOPEDIQUE DE L'ISLAM
préface de J. BERQUE
traduit & adapté par Y. THORAVAL
1e éd., Paris, Bordas, 1991, 27 x 18 cm ; 444 p.

[170] - GRANDSAIGNES D'HAUTERIVE (R.)
DICTIONNAIRE DES RACINES DES LANGUES EUROPEENNES
2e éd., Paris, Larousse, 1949, 19 x 12 cm ; 365 p.

[171] - GRANET (Marcel)
LA CIVILISATION CHINOISE, la vie publique et la vie privée
3e éd., Paris, Albin Michel, 1988, 18 x 11 cm ; 504 p.
L'Evolution de l'Humanité

[172] - GRANET (Marcel)
LA PENSEE CHINOISE
3e éd., Paris, Albin Michel, 1980, 18 x 11 cm ; 576 p.
L'Evolution de l'Humanité

[173] - GRISON (Pierre)
LA LUMIERE ET LE BOISSEAU
2e éd., Paris, Editions Traditionnelles, 1986, 22 x 13 cm ; 97 p.

[174] - GUBERNATIS (Angelo de)
LA MYTHOLOGIE DES PLANTES
ou les légendes du règne végétal (Paris : 1878)
2e éd., Milan, Arché, 1976, 21 x 15 cm ; 2 volumes.

[175] - GUENON (René)
APERÇUS SUR L'ESOTERISME CHRETIEN
3e éd., Paris, Editions Traditionnelles, 1980, 22 x 14 cm ; 114 p.

[176] - GUENON (René)
APERÇUS SUR L'ESOTERISME ISLAMIQUE ET LE TAOISME
2e éd., Paris, NRF Gallimard, 1975, 18 x 12 cm ; 180 p.
Les Essais

[177] - GUENON (René)
APERÇUS SUR L'INITIATION
5e éd., Paris, Editions Traditionnelles, 1980, 22 x 13 cm ; 304 p.

[178] - GUENON (René)
AUTORITE SPIRITUELLE ET POUVOIR TEMPOREL
3e éd., Paris, Guy Trédaniel - Editions Véga, 1984, 22 x 14 cm ; 128 p.

[179] - GUENON (René)
COMPTES-RENDUS
2e éd., Paris, Editions Traditionnelles, 1982, 22 x 13 cm ; 240 p.

[180] - GUENON (René)
LA CRISE DU MONDE MODERNE
4e éd., Paris, NRF Gallimard, 1989, 22 x 14 cm ; 136 p.
Tradition

[181] - GUENON (René)
L'ERREUR SPIRITE
4e éd., Paris, Editions Traditionnelles, 1977, 22 x 13 cm ; 410 p.

[182] - GUENON (René)
L'ESOTERISME DE DANTE
4e éd., Paris, NRF Gallimard, 1981, 22 x 14 cm ; 80 p.
Tradition

[183] - GUENON (René)
ETUDES SUR LA FRANC-MAÇONNERIE ET LE COMPAGNONNAGE
3e éd., Paris, Editions Traditionnelles, 1981, 22 x 14 cm ; 2 volumes

[184] - GUENON (René)
ETUDES SUR L'HINDOUISME
4e éd., Paris, Editions Traditionnelles, 1979, 22 x 14 cm ; 288 p.

[185] - GUENON (René)
FORMES TRADITIONNELLES ET CYCLES COSMIQUES
2e éd., Paris, NRF Gallimard, 1980, 19 x 12 cm ; 178 p.

[186] - GUENON (René)
LA GRANDE TRIADE
2e éd., Paris, NRF Gallimard, 1980, 22 x 14 cm ; 216 p.
Tradition

[187] - GUENON (René)
L'HOMME ET SON DEVENIR SELON LE VEDANTA
6e éd., Paris, Editions Traditionnelles, 1981, 22 x 14 cm ; 216 p.

[188] - GUENON (René)
INITIATION ET REALISATION SPIRITUELLE
3e éd., Paris, Editions Traditionnelles, 1980, 22 x 13 cm ; 280 p.

[189] - GUENON (René)
INTRODUCTION GENERALE A L'ETUDE DES DOCTRINES HINDOUES
4e éd., Paris, Editions Véga, 1952, 22 x 14 cm ; 322 p.

[190] - GUENON (René)
MELANGES
1e éd., Paris, NRF Gallimard, 1976, 20 x 14 cm ; 244 p.
Les Essais (194)

[191] - GUENON (René)
ORIENT ET OCCIDENT
3e éd., Paris, Editions Véga, 1983, 22 x 14 cm ; 232 p.
«L'Anneau d'Or»

[192] - GUENON (René)
PRINCIPES DU CALCUL INFINITESIMAL
4e éd., Paris, NRF Gallimard, 1977, 22 x 14 cm ; 148 p.
Tradition

[193] - GUENON (René)
LE REGNE DE LA QUANTITE ET LES SIGNES DES TEMPS
8e éd., Paris, NRF Gallimard, 1986, 23 x 14 cm ; 280 p.
Tradition

[194] - GUENON (René)
LE ROI DU MONDE
4e éd., Paris, NRF Gallimard, 1976, 22 x 14 cm ; 104 p.
Tradition

[195] - GUENON (René)
SYMBOLES FONDAMENTAUX DE LA SCIENCE SACREE
Recueil posthume établi et présenté par M. VALSAN
2e éd., Paris, NRF Gallimard, 1980, 22 x 14 cm ; 472 p.
Tradition

[196] - GUENON (René)
LE SYMBOLISME DE LA CROIX
4e éd., Paris, Editions Véga, 1970, 22 x 14 cm ; 160 p.

[197] - GUPTA (Shakti M.)
VISHNU AND HIS INCARNATIONS
1e éd., Bombay, Somaiya Publications, 1974, 22 x 14 cm ; 70 p.

[198] - HEIDEGGER (Martin)
SEJOURS -AUFENTHALTE
édition bilingue, traduction, postface et notes de François VEZIN
Paris, Editions du Rocher, 1992, 20 x 13 cm ; 126 p.

[199] - IBN ABI ZAYD AL-QAYRAWÂNI
LA RISALA
ou Epitre sur les éléments du dogme et de la loi de l'Islam selon le rite mâlikite
texte arabe & traduction française par L. BERCHER
5e éd., Alger, Editions Populaires de l'Armée, 1968, 18 x 13 cm ; 372 p.

[200] - IBN ARABI
AL FUTUHÂT AL MAKKIYA
Le Caire, Boulaq (1329 H.) 1910, 28 x 20 cm ; 4 volumes

[201] - IBN ARABI
LA NICHE DES LUMIERES
101 Saintes Paroles prophètiques
traduites de l'arabe et présentées par Muhammad Vâlsan
1e éd., Paris, Editions de l'Œuvre, 1983, 22 x 14 cm ; 160 p.

[202] - IBN ARABI (Muhyi-d-Dîn)
LA SAGESSE DES PROPHETES
(Fuçuç al-Hikam)
traduction et notes par T. BURCKHARDT
2e éd., Paris, Albin Michel, 1974, 18 x 11 cm ; 246 p.
Spiritualités vivantes

[203] - IBN KHALDUN
DISCOURS SUR L'HISTOIRE UNIVERSELLE
traduction, préface et notes de V. MONTEIL
2e éd., Paris, Sindbad, 1978, 21 x 13 cm ; 3 volumes.

[204] - *KALKI PURANA* (le)
première traduction du sanskrit en langue occidentale de M. BHATT et J. REMY
suivi d'une étude d'A. PREAU
Préface de J. VARENNE
1e éd., Milan, Arché, 1982, 22 x 16 cm ; 170 p.

[205] - *KAMA SUTRA*
The Richard Burton Classic translation
edited by W.G. Archer, introduction by K.M. Pannikar
Londres, Unwin Paperbacks, 1981, 20 x 13 cm ; 304 p.

[206] - KRAMRISCH (Stella)
THE HINDU TEMPLE
3e éd., New Delhi, Motilal Banarsidass, 1980, 28 x 22 cm ; 2 volumes.

[207] - KRAMRISCH (Stella)
THE PRESENCE OF SHIVA
1e éd., Princeton (New-Jersey), Princeton University Press, 1981
23 x 15 cm ; 514 printed pages, 32 plates).

[208] - LANTOINE (Albert)
HISTOIRE DE LA FRANC-MAÇONNERIE FRANÇAISE
(3) La Franc-Maçonnerie dans l'Etat
2e éd., Genève-Paris, Slatkine, 1982, 22 x 15 cm ; 466 p.

[209] - LAO TSE
TAO TE KING
Traité sur le principe et l'art de la vie des vieux maîtres de la Chine
introduction, traduction, glose, commentaire, notes par J. LIONNET
Paris, Adrien-Maisonneuve, 1962, 22 x 15 cm ; 207 p.

[210] - LAO-TSEU
TAO TÖ KING
traduit du chinois par LIOU KIA-HWAY
Paris, NRF Gallimard, 1976, 18 x 11 cm ; 102 p.
Idées

[211] - *LIVRE D'HENOCH (LE)*
traduit de l'éthiopien sous la direction de F. MARTIN
(Paris 1906) 2e éd., Milan, Arché, 1975, 22 x 16 cm ; 320 p.

[212] - *LOIS DE MANOU*
traduites du sanscrit et accompagnées de notes explicatives
par A. LOISELEUR-DESLONGCHAMPS
Paris, Editions Aujourd'hui c/ Garnier Frères, 1976, 20 x 15 cm ; 463 p.

[213] - MARTIN (Jean-Clément)
LA FRANCE EN REVOLUTION 1789-1799
1e éd., Paris, Belin, 1990, 19 x 15 cm ; 256 p;
Histoire Belin Sup

[214] - MATGIOI
LA VOIE RATIONNELLE
3e éd., Paris, Editions Traditionnelles, 1984, 22 x 13 cm ; 272 p.

[215] - MONIER MONIER-WILLIAMS (Sir)
A SANSKRIT-ENGLISH DICTIONARY
9e éd., New Delhi, Motilal Banarsidass, 1984, 28 x 22 cm ; 1334 p.

[216] - OSSENDOWSKI (Ferdinand)
BETES, HOMMES ET DIEUX
L'énigme du Roi du Monde
(1924, Plon) Plazac - Rouffignac Arista, 1991, 22 x 15 cm ; 300 p.

[217] - PALLIS (Marco)
CIMES ET LAMAS
traduit de l'anglais par G. SELLIER-LECLERCQ
1e éd., Paris, Albin Michel, 1955, 20 x 13 cm ; 336 p.

[218] - PONSOYE (Pierre)
L'ISLAM ET LE GRAAL
Etude sur l'ésotérisme du Parzifal de Wolfram von Eschenbach
Milan, Arché, 1976, 17 x 12 cm ; 239 p.

[219] - POSENER (Georges), SAUNERON (Serge) & YOYOTTE (Jean)
DICTIONNAIRE DE LA CIVILISATION EGYPTIENNE
1e éd., Paris, F. Hazan, 1988, 23 x 16 cm ; 324 p.

[220] - PROBST-BIRABEN (J-H.)
RABELAIS ET LES SECRETS DU PANTAGRUEL
1e éd., Nice, Editions des Cahiers astrologiques, 1949, 22 x 14 cm ; 182 p.

[221] - RABELAIS (François)
ŒUVRES COMPLETES
édition établie, annotée & préfacée par G. DEMERSON
translation due à P. AUBREE
Paris, Le Seuil, 1973, 22 x 17 cm ; 1024 p.
L'Intégrale

[222] - RAMAN (B.V.)
MANUEL ELEMENTAIRE D'ASTROLOGIE HINDOUE
traduit de l'anglais
2e éd., Paris, Editions Traditionnelles, 1982, 22 x 14 cm ; 142 p.

[223] - RENAN (Ernest)
HISTOIRES ET PAROLES : ŒUVRES DIVERSES
1e éd., Paris, Robert Laffont, Bouquins, 1984, 20 x 13 cm ; 940 p.

[224] - REYOR (Jean)
ETUDES ET RECHERCHES TRADITIONNELLES
Paris, Editions Traditionnelles, 1991, 22 x 13 cm ; 320 p.

[225] - RIVIERE (Jean Marquès)
RITUEL DE MAGIE TANTRIQUE HINDOUE:
YANTRA CHINTAMANI (LE JOYAU DES YANTRAS)
traduit pour la première fois en français et précédé d'une
ETUDE SUR LE TANTRISME
2e éd., Milan, Arché, 1976, 17 x 12 cm ; 188 p.

[226] - ROMAN (Denys)
RENE GUENON ET LES DESTINS DE LA FRANC-MAÇONNERIE
1e éd., Paris, Editions de l'Œuvre, 1982, 22 x 14 cm ; 212 p.

[227] - SAILLEY (Robert)
LE BOUDDHISME "TANTRIQUE" INDO-TIBETAIN
OU "VEHICULE DE DIAMANT"
1e éd., Sisteron, Présence, 1980, 24 x15 cm ; 240 p.

[228] - SCHAYA (Léo)
L'HOMME ET L'ABSOLU SELON LA KABBALE
1e éd., Paris, Dervy, 1977, 22 x 14 cm ; 184 p.
Histoire & Tradition

[229] - SENDRAIL (Marcel)
SAGES ET MAGES. Le Savoir et les secrets de la vie.
1e éd., Paris, Hachette, 1971, 21 x 14 cm ; 238 p.

[230] - *SERMENT (LE)*
Collectif : VERDIER (Raymond)
1e éd., Paris, Editions du CNRS, 1991, 24 x 16 cm ; 2 volumes.

[231] - SERRES (Michel)
LE CONTRAT NATUREL
2e éd., Paris, Flammarion, 1992, 18 x 11 cm ; 194 p.
Champs

[232] - SIMON et THEOPHANE (MATGIOI)
LES ENSEIGNEMENTS SECRETS DE LA GNOSE
2e éd., Paris, R. Dumas, 1975, 20 x 13 cm ; 100 p.

[233] - SPINOZA (Baruch)
ETHIQUE
texte original et traduction nouvelle par B. PAUTRAT
Paris, Le Seuil, 1988, 20 x 14 cm ; 544 p.
L'Ordre philosophique

[234] - SUETONE
VIES DES DOUZE CESARS
traduit du latin et commenté par P. KLOSSOWSKI
Paris, Le Livre de Poche, 1990, 16 x 11 cm ; 575 p.
Classique

[235] - *TALMUD DE JERUSALEM*
(traduction) nouvelle édition
Paris, Maisonneuve & Larose, 1972, 22 x 14 cm ; 4200 p.

[236] - *TRAITE DE LA FLEUR D'OR DU SUPREME UN*
version française annotée, précédée d'une étude introductive par Pierre GRISON
Paris, Editions Traditionnelles, 1986, 22 x 14 cm ; 120 p.

[237] - TRISTAN (Frédéric)
HOUNG. Les Sociétés secrètes chinoises
1e éd., Paris, Balland, 1987, 22 x 14 cm ; 264 p.

[238] - TRITHEME (Jean)
TRAITE DES CAUSES SECONDES
précédé d'une vie de l'auteur, d'une bibliographie et d'une préface
Milan, Arché, 1974, 17 x 12 cm ; 154 p.
Fond Sebastiani

[239] - VÂLSAN (Michel)
L'ISLAM ET LA FONCTION DE RENE GUENON
1e éd., Paris, Editions de l'Œuvre, 1984, 22 x 14 cm ; 208 p.

[240] - VUILLAUME
LE TUILEUR
(reprod. fac similé éd. 1920) Paris, Editions du Rocher, 1990, 64 p.

[241] - VULLIAUD (Paul)
Traduction intégrale du SIPHRA DI-TZENIUTHA le Livre du Secret
Ouvrage essentiel du SEPHER HA ZOHAR
2e éd., Paris, Michel Allard - Editions Orientales, 1977, 20 x 14 cm ; 112 p.

[242] - WATSON (J.K.)
LE CHRISTIANISME AVANT JESUS-CHRIST
Préhistoire et formation de la religion chrétienne
1e éd., H. Labbé, 1988, 21 x 14 cm ; 480 p.

[243] - WELLS (Herbert Georges)
L'ILE DU DOCTEUR MOREAU
(1896) traduit de l'anglais par H-D DAVRAY
Paris, Mercure de France, 1992, Folio Junior

[244] - WIEGER (Léon)
LES PERES DU SYSTEME TAOISTE
I - LAO-TZEU
II - LIE-TZEU
III - TCHOANG-TZEU
2e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1983
Les Humanités d'Extrême-Orient - Cathasia

II - ARTICLES

[1] - *A PROPOS DE LA VERSION SOVIETIQUE DU SERMENT D'HIPPOCRATE.*
La Déontologie médicale en Union Soviétique par M.C.
Annales de droit international médical, mai 1977, vol. **27**, p. 80-81.

[2] - AMMAR S.
Les grands traits de la médecine arabo-islamique
La Tunisie médicale , juillet-août 1980, vol. **58**, p. 568-577.

[3] - AMMAR S.
Le message hippocratique à travers la médecine arabe
La Tunisie médicale , novembre-décembre 1981, vol. **59**, p. 498-504.

[4] - L'ARCHEOMETRE signé T.
La Gnose , Paris
juillet-août, septembre-octobre, novembre-décembre 1910
février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, novembre, décembre 1911.

[5] - BADOU G.
Sang : les dix questions clefs
L'EXPRESS, 12 au 18 novembre 1992, n° **2158** , p. 55-58.

[6] - BANTMAN B.
Coup d'arrêt au "mamy boom"
Libération , 20 novembre 1992, n° **3577**, p. 4-5.

[7] - BOULLANT F.
Penser l'humanité
Actes , Paris, septembre 1989, vol.**67-68** , p. 5-13.

[8] - COOMARASWAMY A.K.
Khwâjâ Khadir et la fontaine de vie
Etudes Traditionnelles, (Paris), Août-septembre 1938, n° **224-25**, p. 213-255..

[9] - DANIELOU A.
L'alphabet sanscrit et la langue universelle
France-Orient , (INDE), avril-mai 1945, p. 67-83.

[10] - DEROCHE C.
Lyon : le colloque franco-hellénique d'histoire de la médecine
— HIPPOCRATE ASSASSINE ?
Quotidien du Médecin , 16 octobre 1985, p. 40-41.

[11] – DEURE M.
Des hémophiles tunisiens séropositifs vont demander réparation à l'Institut Mérieux
Le Monde , 20 novembre 1992, vol. **49**, n° 14872, p. 11.

[12] - DUMESNIL R.
Hippocrate
«Lettres d'Humanité», Paris 1944, tome **3**, p. 33-45.

[13] - FARJ Dr
Les médecins musulmans d'Andalousie et le Serment d'Hippocrate
Les Cahiers du Sud , 1947, vol. 9, p. 285-287.

[14] - FAVEREAU E.
La bioéthique auscultée par les députés : une loi victime des lenteurs politiques
Libération , 20 novembre 1992, n° **3577**, p. 2-3.

[15] - GEIDEL B.
Colloque de Cos : vers un nouveau serment d'Hippocrate ?
Le Généraliste , 24 novembre 1992, n° **1391**, p. 24-34 & 61-63.

[16] - GEIDEL B. & FONTENAY F.
Sida, maladie millénaire, séculaire ?
Le Généraliste , 10 nmars 1992, n° **1329**, p. 8.

[17] - GILIS C.A.
La Sagesse de la réalité actuelle dans le Verbe de Dâwûd (chap. 17 des Fuçûç al-Hikam)
Etudes Traditionnelles, (Paris)
avril-septembre 1976, vol. **452-53**, p. 102-124
octobre-décembre 1976, vol. **454**, p. 162-185
janvier-mars 1977, vol. **455**, p. 27-45.

[18] - HENRY A.
Judaïsme et bioéthique. Les techniques de procréation artificielle.
Psychologie médicale, avril 1988, vol. **20**, n° 5, p. 665-667.

[19] - LALARDRIE B.
Sexage à Albertville : progrès technique ou recul éthique ?
Impact Médecin Quotidien, 28 janvier 1992, n° **170**, p. 7.

[20] - LALARDRIE B.
Sexe et médecine : des règles très strictes
Impact Médecin Quotidien, 26 novembre 1991, n° **140**, p. 6.

[21] - LEIBOWITZ J-O.
Amatus Lusitanus
Revue d'Histoire de la Médecine Hébraïque, juillet 1952, vol. **13**, p. 77-90.

[22] - LICHTENTHÆLER Charles
Le Serment d'Hippocrate. Analyse d'ensemble
Rev. Méd. Suisse Romande , décembre 1980, vol. **100**, p; 1001-1011.

[23] - MAURY P.
Le secret de Virgile et l'architecture des Bucoliques
«Lettres d'Humanité», Paris 1944, tome **3**, p. 71-147.

[24] - MUDRY Ph.
La déontologie médicale dans l'Antiquité grecque et romaine : mythe et réalité
Rev. Méd. Suisse Romande , 1986, vol. **106**, p; 3-8.

[25] - *L'Occident entre décadence et barbarie* (Entretien avec B. EDELMAN)
R. DHOQUOIS; Cl. AMBROSELLI; F. BOULLANT
Actes , Paris, septembre 1989, vol.**67-68** , p. 68-78.

[26] - *Pas d'insémination artificielle pour les lesbiennes*
signé S. D.
Libération , 20 novembre 1992, n° **3577**, p. 4.

[27] - PECKER A.
Pour un palais de la Médecine à Cos
MEDECINE DE FRANCE, 1962, n° **129**, p. 3-5.

[28] - POUX A. & BARLOWE J.
Planning familial ou solution finale ?
LUNGTA Nouvelles Tibétaines, Genève, décembre 1989, vol. **1** (2) , p. 6.

[29] - PUNDEL J-P.
L'avortement à travers l'antiquité et dans les livres d'Hippocrate
Bull. Soc. Sci. Méd. Grand Duché Luxemb.
mars 1971, vol. **108** (1), p. 19-30.

[30] - QUANG-DZU & MATGIOI
Le Traité des influences errantes
Etudes Traditionnelles, (Paris)
avril-mai 1956, vol. **331**, p. 128-135
juin 1956, vol. **332**, p. 159-169

[31] - RÆYMÆKER A.
Les nombres virgiliens
Etudes Traditionnelles, janvier-mars 1976, vol. **451**, p. 12-19

[32] - RENE L. & DUBOIS O.
Cartes à mémoire et respect de la confidentialité
Bulletin de l'Ordre des Médecins, Paris, septembre 1992, p. 3-4.

[33] - SCHERPEREEL P.
Génie Génétique : les scientifiques rejettent une loi tatillonne
Impact Médecin Quotidien, 17 juin 1992, n° **248**, p. 4.

[34] - SCHUON Frithjof
Images d'Islam
Etudes Traditionnelles,
mai-juin 1972, vol. **431**,
juillet-octobre 1972, vol. **432-33**,
décembre 1972, vol. **434**, p. 241-254.

[35] - *Sida : du singe à l'homme ?*
Impact Médecin Quotidien,
2 décembre 1991, n° **143**, p. 8.
4 décembre 1991, n° **145**, p. 8.

[36] - SIMON I.
L'histoire de la Médecine hébraïque depuis les origines jusqu'à nos jours
Revue d'Histoire de la Médecine Hébraïque, juin 1988, vol. **1**, p. 5-20.

[37] - THOMALLA J-V.
The myth of stone. Lithotomy history and the Hippocratic oath
Indiana-Med , juin 1988, vol. **34(6)**, p. 434-439.

[38] - ULPAT A.
Comité National d'Ethique : le Pr Jean-Pierre Changeux succède au Pr J. Bernard
Impact Médecin Quotidien, 4 juin 1992, n° **242**, p. 32.

[39] - VÂLSAN Michel
Epître sur l'orientation parfaite
Etudes Traditionnelles, (Paris), nov-déc. 1966, vol. **398**, p. 241-268.

[40] - VÂLSAN Michel
La fonction de René Guénon et le sort de l'Occident
Etudes Traditionnelles, (Paris), 1951, vol. **293-94-95**, p. 213-255.

[41] - VÂLSAN Michel
Les Hauts-grades de l'Ecossisme
Etudes Traditionnelles, (Paris)
juin 1953, vol. **308**, p. 161-168
juillet-août 1953, vol. **309**, p. 225-232
septembre 1953, vol. **310**, p. 266-276.

[42] - VÂLSAN Michel
Remarques occasionnelles sur Jeanne d'Arc et Charles VII
Etudes Traditionnelles, mars-juin 1968, vol. **412-413**, p. 112-137.

[43] - VASSEL J.
Les Muses
Etudes Traditionnelles, septembre 1947, vol. **262**, p. 233-244.

[44] - VINCELET L.
Hippocrate
Archives médicales de Normandie ,
janvier 1980, p. 7-11.
mars 1980, p. 83-85.
octobre 1980, p. 333-335.

[45] - VONCKEN J.
Ce que devrait être un code de Droit international médical
La Presse médicale, 23 décembre 1950.

III - CONGRES

[1] - Ordre des Médecins 3e Congrès International d'ETHIQUE MEDICALE
Paris, 9-10 mars 1991
ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
27 x 21 cm ; 350 p.

[2] - First International Conference on ISLAMIC MEDICINE
KUWAIT, 6-10 Rabi'a al-Awwal 1401 H. (Janvier 1981)
Bulletin of Islamic Medicine , vol. 1, 2e éd.
KUWAIT MINISTRY OF PUBLIC HEALTH & NATIONAL COUNCIL FOR CULTURE ARTS AND LETTERS
30 x 21 cm ; 789 p.

[3] - Association France-Grèce : HIPPOCRATE ET SON HERITAGE
Colloque Franco-Hellénique d'Histoire de la Médecine
Lyon, 9-12 octobre 1985
FONDATION M. MERIEUX
29 x 19 cm ; 219 p.

[4] - Ier Congrès international de MEDECINE NEO-HIPPOCRATIQUE
Paris, 1er-5 juillet 1937
(Imprimerie VACHERAT)
21 x 15 cm ; 361 p.

[5] - IIe Congrès international de MEDECINE NEO-HIPPOCRATIQUE
Evian, 3-6 septembre 1953
L'EXPANSION SCIENTIFIQUE FRANÇAISE EDITEUR
21 x 15 cm ; 282 p.

[6] - VIIe Congrès international de MEDECINE NEO-HIPPOCRATIQUE
Principauté de Monaco, 13-17 septembre 1966
NOUVELLES ARCHIVES HOSPITALIERES

TABLE DES MATIERES

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TOME 2 :

Annexes numérotées de 1 à 87